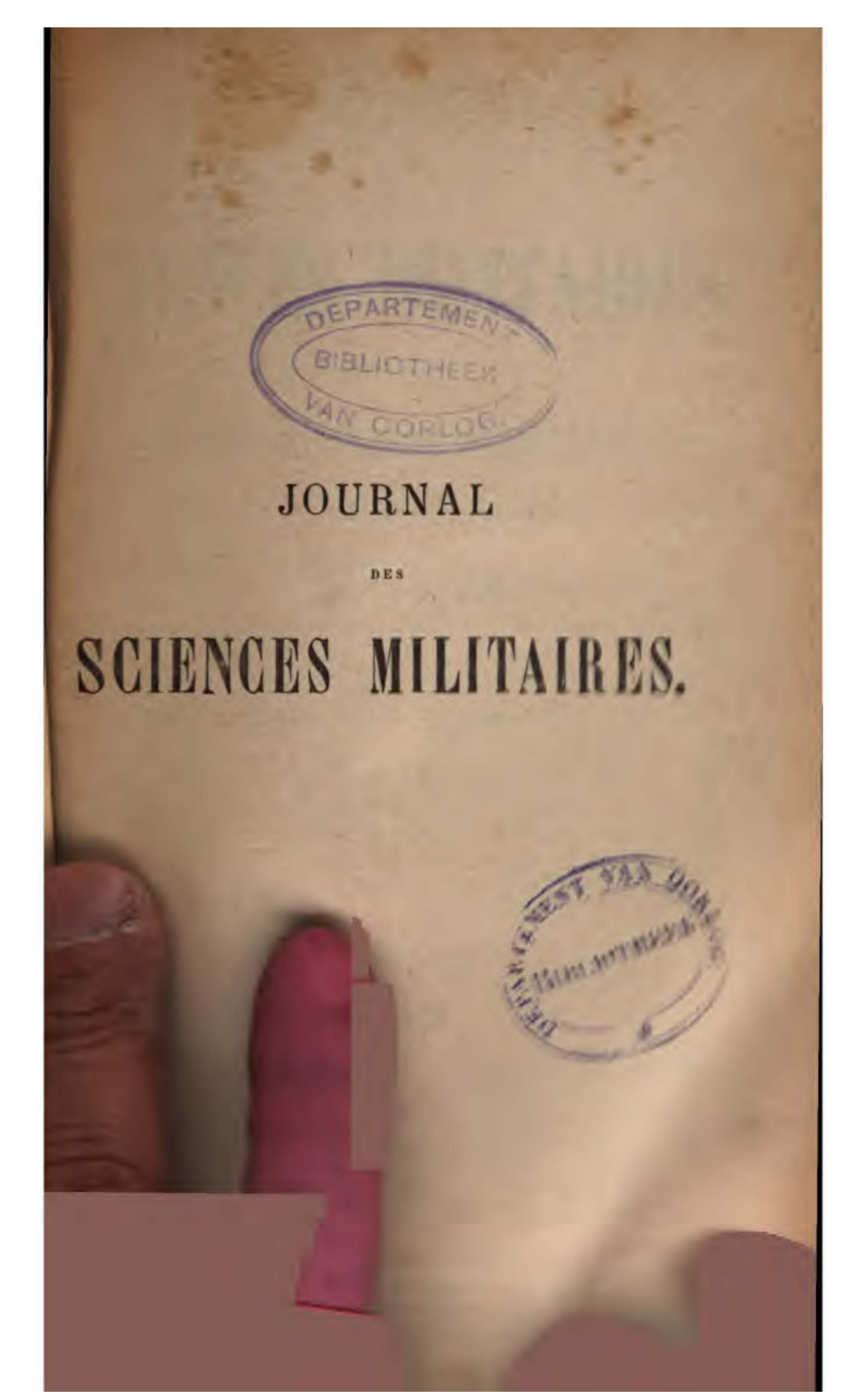






JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

76e ANNÉE.

DIXIÈME SÉRIE. — TOME CINQUIÈME



PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES
R. CHAPELOT & Ce
30, Rue et Passage Dauphine, 30.

1900

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

Janvier 1900.

NOTE

SUR

LA SITUATION DES ANGLAIS

DANS

LE BASSIN DU YANG-TSÉ-KIANG

I.

ACCORD ANGLO-RUSSE AU SUJET DU YANG-TSÉ-KIANG.

Les Anglais considèrent depuis longtemps le bassin du Yang-Tsé-Kiang comme compris tout entier dans une sphère d'influence où ne saurait pénétrer aucune autre puissance que la leur. Cette prétention a reçu une sanction officielle dans l'arrangement anglo-russe, signé le 28 avril 1899; arrangement dont l'instrument principal a été la note suivante adressée au comte Mourawief par l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg et

revêtue de l'approbation du ministre russe des affaires étrangères.

D'après plusieurs journaux anglais, le texte de cette note serait ainsi conçu :

SIR C. SCOTT AU COMTE MOURAWIEF.

L'ambassadeur soussigné du Royaume-Uni, dûment autorisé à cet effet, a l'honneur de faire à S. E. le comte Mourawief, ministre russe des affaires étrangères, la déclaration suivante :

« La Grande-Bretagne et la Russie, inspirées par un sincère désir d'éviter en Chine toute cause de conflit sur les questions où se rencontrent leurs intérêts, et ayant pris en considération le mouvement économique et commercial dans certaines régions de l'empire chinois, ont conclu l'accord suivant :

« 1° La Grande-Bretagne s'engage à ne rechercher, soit pour elle-même, soit pour des sujets anglais, soit pour d'autres, aucune concession de chemin de fer au nord de la grande muraille de Chine; elle s'engage, en outre, à ne s'opposer, ni directement, ni indirectement, à aucune demande *relative à des intérêts de chemins de fer* dans la dite région, qui serait appuyée par le gouvernement russe;

« 2° De son côté, la Russie s'engage à ne rechercher, soit pour elle-même, soit pour des sujets russes, *soit pour d'autres*, aucune concession de chemins de fer dans le bassin du Yang-Tsé-Kiang; elle s'engage, en outre, à ne s'opposer, ni directement, ni indirectement, à aucune demande de *concession de chemins de fer* dans la dite région, qui serait appuyée par le gouvernement anglais.

« Les deux parties contractantes, n'ayant, en aucune façon, le dessein d'enfreindre les droits suzerains de la Chine, fondés sur les traités existants, ne manqueront point de communiquer au gouvernement chinois le présent arrangement qui, en écartant toute cause de complications entre elles, est de nature à consolider la paix dans l'extrême Orient et à servir les intérêts primordiaux de la Chine elle-même.

CHARLES S. SCOTT. »

Il existe dans cette note une légère différence entre le texte même des engagements pris par la Russie à l'égard de l'Angleterre et la rédaction des engagements de l'Angleterre.

Alors que la Grande-Bretagne s'engage à ne s'opposer à aucune demande relative à des *intérêts de chemins de fer* dans

la zone soumise à l'influence de la Russie, cette dernière s'engage seulement à ne s'opposer à aucune demande de *concessions de chemins de fer* dans la sphère d'influence anglaise.

L'expression *concessions de chemins de fer* semble devoir s'entendre dans un sens plus étroit que celle *d'intérêts de chemins de fer*, et, par suite, la Russie semble avoir plus de liberté d'action que l'Angleterre et pouvoir tirer le parti qu'elle veut du vague contenu dans les termes « intérêts de chemins de fer ».

D'autre part, les mots « soit pour d'autres », que nous avons soulignés aussi, ne sont guère encourageants pour nous.

II.

IMPORTANCE DU BASSIN DU YANG-TSÉ-KIANG.

La surface abandonnée par ce traité à l'influence anglaise est d'environ 1,800,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire près de trois fois et demie la surface de la France.

C'est le sixième de l'empire chinois tout entier; mais si, dans celui-ci, on ne considère que la partie riche, habitée et cultivée, c'est non pas le sixième, mais la moitié de la Chine que les Anglais se sont ainsi réservée.

Au point de vue politique, le bassin du Yang-Tsé-Kiang comprend :

1° En entier : les provinces du Kiang-Sou, du Ngan-Hoei et du Kiang-Si, formant la vice-royauté de Nankin; celles du Hounan et du Houpé (vice-royauté du Han-Kéou); le Sze-Tchuen et le Koueitchéou, cette dernière sous la dépendance du vice-roi du Yunnan;

2° En partie : les provinces du Yunnan, du Kan-Sou, du Chen-Si et du Honan.

Il renferme une population de 200,000,000 d'habitants.

Le Yang-Tsé est navigable pour les vapeurs jusqu'à Ichang, à 900 kilomètres de son embouchure; mais de plus, et malgré quelques rapides, des vapeurs spéciaux peuvent remonter jusqu'à Tchoung-King, dans le Sze-Tchuen.

Les ports ouverts au commerce européen sur son cours ou dans son bassin, sont : Shanghaï, Sou-Tchéou, Tcheng-Kiang,

Nankin, Wouhou, Kiu-Kiang, Han-Kéou, Cha-Si, Ichang et Tchoung-King.

D'après un travail publié dans les *Petermans Mittheilungen*, le commerce d'exportation du Yang-Tsé-Kiang (sans compter Sanghaï) aurait atteint en 1896, 270,000,000 de francs et avec Sanghaï 580,000,000 de francs.

Ce commerce porte : dans le Sze-Tchuen, principalement sur l'opium, la cire, le musc et les plantes médicinales; dans la partie moyenne du fleuve, sur le thé, le tabac, le chanvre, les cuirs et la soie; dans la partie voisine de la mer, sur le riz et la soie.

Au point de vue des communications, le Yang-Tsé ne forme pas seulement la plus magnifique des voies naturelles traversant de l'est à l'ouest le centre de la Chine, mais ses deux affluents, — le Han-Kiang sur la rive gauche et la rivière Siang, sur la rive droite, qu'il reçoit, le premier à Han-Kéou, et le second en amont de cette ville, — ouvrent dans le sens du nord au sud une ligne, navigable en grande partie, qui se continue au nord sans interruption jusqu'à Pékin, par le fleuve Jaune et le canal impérial, au sud avec une courte interruption jusqu'à Canton par la rivière de ce nom.

III.

MOYENS D'ACTION DES ANGLAIS DANS LE YANG-TSÉ-KIANG.

De la lecture des journaux anglais, il semble résulter que la Grande-Bretagne ne vise pas à une annexion de territoires dans la sphère d'influence qu'elle s'est attribuée.

La sincérité de ces feuilles est évidemment sujette à caution, mais il est clair que la situation présente est trop favorable aux Anglais pour qu'ils désirent la faire cesser, tout au moins avant d'avoir suffisamment préparé les habitants à leur venue pour qu'ils n'aient plus à craindre une lutte à main armée dont les frais pourraient absorber tous les bénéfices de l'opération.

Ils sont déjà maîtres des 6/10 du commerce; ils chercheront à mettre peu à peu la main sur l'administration chinoise, qu'ils se garderont bien de détruire et par laquelle ils agiront sur la population.

Déjà, et à plusieurs reprises, les journaux ont demandé que la capitale de la Chine soit transférée dans la zone d'influence britannique, et ils profitent des moindres troubles pour demander la réforme de l'administration chinoise sous le contrôle d'agents anglais.

Une partie des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette œuvre d'accaparement était sur les lieux depuis de longues années, ce sont :

1° Les consuls anglais;
2° L'administration des douanes impériales chinoises;
3° Les missionnaires anglais;
4° Les négociants anglais.

A ces moyens d'action sont venues s'ajouter :

5° Les concessions de chemins de fer et les missions d'études qu'elles entraînent;
6° Une flottille spécialement construite pour pénétrer dans le pays.

1° *Consuls.* — Dans chacun des ports ouverts au commerce européen se trouve un consul anglais. Ces ports sont, nous l'avons dit plus haut, ceux de : Shanghaï, Sou-Tchéou, Tcheng-Kiang, Nankin, Wouhou, Kiu-Kiang, Han-Kéou, Cha-Si, Ichang, Tchoung-King.

Il ne nous appartient pas de faire l'éloge des consuls anglais : leur activité a trop rarement laissé échapper une occasion de s'exercer contre nous. Et pourtant, ils semblent encore timides à la plupart de leurs compatriotes, et le *China-Mail* s'étonnait récemment, en parlant de l'un d'eux, que l'Angleterre entretînt en Chine de pareils *fossiles*.

2° *Douanes impériales chinoises.* — Les consuls ne sont peut-être pas, pour les intérêts britanniques en Chine, les agents les plus considérables d'influence et de renseignements. En tout cas, ils trouvent un puissant auxiliaire dans l'administration des douanes impériales chinoises. Celle-ci, organisée après l'expédition de 1860, est chargée de percevoir le plus clair des revenus de l'empire chinois (75,000,000 de francs en 1897). Elle a pour

chef, depuis près de trente ans, un Anglais, sir Robert Hart, dont l'influence en Chine laisse bien loin derrière elle celle de tout autre Européen.

Les agents des douanes peuvent, en droit, être choisis dans toutes les nations, mais en fait, l'élément anglo-américain y a pris une telle supériorité que les employés d'autre origine y deviennent chaque jour moins nombreux. Cette élimination progressive est due surtout à l'influence du directeur et des agents supérieurs, mais aussi, il faut bien le reconnaître, en ce qui nous concerne, au manque de candidats d'origine française.

L'étude du chinois et la perspective de s'expatrier sont, pour nos compatriotes, des épouvantails que n'ont pas suffi à combattre les appointements extrêmement avantageux offerts aux candidats.

C'est l'administration des douanes impériales qui publie toutes les statistiques du commerce chinois; ces statistiques sont établies avec le plus grand soin, mais dans un sens éminemment anglais. Ceux qui les dressent sont évidemment les mieux à portée de renseigner les consuls sur ce qui intéresse les négociants, sur les marchandises faciles à écouler, sur les débouchés nouveaux qui se créent.

Ce sont les Anglais qui profitent les premiers et quelquefois les seuls de ces renseignements. En outre, beaucoup de marchandises étant taxées *ad valorem* et non d'après un tarif, on juge facilement de quels avantages peuvent disposer les compatriotes des agents estimateurs.

3° *Missionnaires anglais.* — L'action des missions anglaises en Chine s'est portée de longue date tout particulièrement sur le bassin du Yang-Tsé. Les douze sociétés suivantes y ont des établissements :

British and Foreign Bible Society.
China Inland Mission.
Chinese Tract Society.
Christian Society of Shai.
Church England Missionary Society.
National Bible Society of Scotland.
Foreign Christian Missionary Society.
Christian Missionary Alliance.

Brethren Mission.
London Missionary Society.
Wesleyan Missionary Society.
Canadian Méthodist Mission.

On sait ce que sont les missions anglaises et qu'elles déploient pour gagner des sujets à l'Angleterre et des clients à son commerce, un zèle au moins égal à celui qui les anime pour conquérir des âmes. Aussi, bien que leur clientèle religieuse soit peu nombreuse, ces missions constituent un puissant organe de renseignements, en même temps que, par leurs écoles et par leurs hôpitaux, elles facilitent la prise de contact entre leurs nationaux et les indigènes.

700 missionnaires anglais, hommes et femmes, sont répartis dans le bassin du Yang-Tsé. Un nombre presque égal de missionnaires américains sont établis à leurs côtés et, si ces derniers ne suivent pas la même ligne politique, ils contribuent du moins à la diffusion de la même langue et des mêmes principes.

4° *Commerçants.* — Dans chacun des ports ouverts, les Anglais ont un nombre considérable de maisons de commerce. Non seulement à Shanghaï, où se trouve une véritable ville européenne, mais dans plusieurs autres places, Soutchéou, Han-Kéou, par exemple, existent déjà des administrations municipales anglaises, disposant d'une police armée. La plupart des bureaux de poste sont déjà dirigés par des Anglais, il en est de même de certaines administrations locales, comme les gabelles du Houpé et les Li-Kin (douanes intérieures) du Kiang-Si.

Plus de la moitié du commerce d'exportation et d'importation du Yang-Tsé est entre les mains des Anglais.

5° *Chemins de fer.* — Les Anglais disposaient donc de moyens d'action déjà très puissants, lorsque la guerre sino-japonaise vint donner aux questions de pénétration en Chine une importance toute nouvelle. Toutes les nations se firent concéder à l'envi des concesssions de chemins de fer. En ce qui concerne le bassin du Yang-Tsé, les lignes projetées sont les suivantes :

1° Han-Kéou—Pékin;
2° Han-Kéou—Canton;

3° Shanghaï—Hang-Tchéou—Ning-Po—Ouen-Tchou;
4° Shanghaï—Tien-Tsin;
5° Canton au Sze-Tchuen;
6° Birmanie au Yang-Tsé.

Les lignes Han-Kéou—Pékin et Han-Kéou—Canton avaient été primitivement concédées, en 1898, à une compagnie franco-belge, mais une société américaine s'est à son tour constituée pour le même objet et a obtenu, moyennant le versement d'un cautionnement de 500,000 francs, la promesse de la construction des lignes Han-Kéou—Pékin et Han-Kéou—Canton au cas où la compagnie franco-belge ne les exécuterait pas.

La question est en litige.

La ligne Shanghaï—Ning-Po—Ouen-Tchou a été concédée aux Anglais, ainsi que la ligne Shanghaï—Tien-Tsin. C'est cette dernière qui, se liant aux chemins de fer du Shan-Toung, a donné récemment lieu à un arrangement avec l'Allemagne.

Le chemin de fer de Canton au Sze-Tchuen, encore très superficiellement étudié, a été de même concédé aux Anglais.

La dernière ligne, qui doit relier la Birmanie au bassin du Yang-Tsé est celle qui intéresse le plus l'Indo-Chine; nous en reparlerons un peu plus loin.

La construction d'aucune de ces lignes n'est encore commencée : l'accord anglo-russe et la liberté d'action qu'il donne à l'Angleterre dans le bassin entier du Yang-Tsé, apporteront sans doute des modifications profondes aux projets établis et aux concessions qui en ont été la suite. En tout cas, les promesses que la Chine a faites, avec l'arrière-pensée, sans doute, de ne pas les tenir, fourniront à la Grande-Bretagne tous les prétextes nécessaires pour intervenir dans les affaires du pays.

6° *Flottille.* — La flotte anglaise d'extrême Orient a toujours quelques-uns de ses navires sur le Yang-Tsé qu'ils remontent de temps à autre jusqu'à Han-Kéou. Cela n'a pas suffi à l'Angleterre, et elle a fait construire une flottille spéciale dont deux types, le *Woodcock* et le *Woodlark*, sont déjà en service depuis plusieurs mois, et qui, pour employer l'expression d'un journal anglais, *patrouillent* incessamment dans les eaux du fleuve et de ses affluents.

Ces deux canonnières sont du même modèle. Elles ont été construites aux ateliers Thornycroft, sur la Tamise, et montées aux docks de Shanghaï. Elles sont en acier; leur longueur est de 44 mètres, leur largeur de 7 mètres et leur tirant d'eau de $0^{m},71$. La machine est de 660 chevaux donnant une vitesse de 11 nœuds. Les superstructures sont en acier harweyé, à l'épreuve, à 15 mètres, de la balle du Lee Metford.

L'équipage est de 25 hommes. L'artillerie comprend : 1° deux canons Hotchkiss à tir rapide, lançant un projectile de 6 livres anglaises (2 kilogr. 700) et placés l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, pouvant tirer dans toutes les directions; 2° deux canons Maxim du calibre de 70 millimètres environ, établis avec masques protecteurs à bâbord et à tribord sur le pont supérieur.

Le *Woodcock* a heureusement effectué la montée du Yang-Tsé, entre Ichang et Tchoun-King, malgré les rapides qui se trouvent dans cette partie du fleuve.

Le *Woodlark* a crânement remonté le lac Tung-Tinh et la rivière Heng-Siang, malgré les prévisions pessimistes du consul anglais de Han-Kéou, un des *fossiles* dont il a été parlé plus haut. A You-Tchéou et à Chang-She, et partout sur son passage, cette canonnière aurait été reçue à bras ouverts par les habitants : « With open arms ».

Tels sont les moyens d'action dont dispose l'Angleterre pour entretenir et développer son influence dans le bassin du Yang-Tsé.

Il nous reste à parler d'une entreprise qui se rattache étroitement à cette question, et qui présente pour l'Indo-Chine française une importance capitale : *la construction d'un chemin de fer reliant la Birmanie au Yang-Tsé-Kiang.*

IV.

CHEMIN DE FER DE LA BIRMANIE AU YANG-TSÉ-KIANG.

Depuis quelque temps, une campagne s'est ouverte en Angleterre pour la construction d'un chemin de fer reliant la Birmanie

à la Chine. On cherchait d'abord des voies de pénétration prolongeant les chemins de fer du premier de ces pays, vers le Yunnam et le Sze-Tchuen. Peu à peu, la question s'est éclaircie : il ne s'agit plus d'attirer sur Mandalay et Rangoon le commerce d'une ou deux provinces chinoises, mais de relier ces dernières villes aux métropoles commerciales du Yang-Tsé : Han-Kéou et Shanghaï. Enfin dans une des dernières séances de la Chambre des Communes, M. Broodrick, rêvant sans doute d'égaler les projets de sir Cécil Rhodes et de donner une sœur à la ligne du Cap à l'Égypte, affirmait la nécessité de construire au plus tôt un chemin de fer qui permette *de déverser l'Inde sur la Chine*.

« Déverser l'Inde sur la Chine », ce sont là de très grands mots. Il y aurait bien des choses à dire sur les idées qu'ils représentent; s'il s'agit d'une émigration de l'Inde en Chine, il est permis de remarquer que l'empire chinois avait plutôt passé jusqu'à ce jour pour un dangereux réservoir d'hommes jaunes prêts à se répandre au dehors, que pour un réceptacle destiné à recevoir le trop-plein des autres pays; s'il s'agit de produits à écouler, il est bien peu probable qu'il y ait économie à substituer à la voie maritime et fluviale actuellement suivie sans transbordement, une voie mixte nécessitant l'embarquement de marchandises dans un port de l'Inde, leur débarquement dans un port birman, puis leur chargement en wagon, tout cela pour employer sur 1600 kilomètres un chemin de fer de montagne dont le rendement sera certainement médiocre. Ce ne serait guère admissible que pour des marchandises ayant une grande valeur et peu encombrantes, et la Chine, dans son état actuel, ne paraît pas consommer beaucoup d'objets de cette nature.

Néanmoins ces mots « déverser l'Inde sur la Chine » ont eu et auront encore du succès : ils feront peut-être plus pour la cause du chemin de fer que des raisonnements plus sérieux, mais aussi plus terre à terre.

Quoiqu'il en soit, les études préliminaires de ce chemin de fer ont été commencées et auraient, paraît-il, été couronnées de succès.

Pendant toutes les années 1897, 1898 et 1899, des officiers anglais de l'armée des Indes, appartenant pour la plupart au Survey Départment (service géographique) ou à l'Intelligence Branch (service des renseignements) ont parcouru le Yunnan, le

Sze-Tchuen et le Koueitchéou à la recherche du meilleur tracé à adopter. Le 3 mai dernier, les opérations se sont terminées par la rencontre à Weining, sur la frontière commune du Koueitchéou et du Yunnan, des deux missions venant, l'une du Yang-Tsé (capitaine Pottinger et lieutenant Hunter), l'autre de Birmanie (capitaine Dawies et lieutenant Watts Jones).

Ces missions sont rentrées en Angleterre, mais il reste encore sur les lieux une mission commerciale chargée d'apprécier, au point de vue économique, le tracé du chemin de fer et son rendement probable.

On sait que les chemins de fer anglais de l'Inde et de la Birmanie dirigés vers l'ouest sont au nombre de trois :

La première ligne part de Calcutta et remonte la vallée du Bramapoutre où elle a son point terminus à Dibrugarh.

La deuxième partant de Rangoon remonte la vallée de l'Iraouaddy, passe par Mandalay et s'arrête à Mitkhynia, sur la frontière de la Birmanie et de la Chine. Un embranchement se dirige sur Bhamo, point sur lequel la ligne avait été primitivement dirigée.

La troisième s'embranche à Mandalay sur la précédente et quitte la vallée de l'Iraouaddy pour passer dans celle de la Salouen, en empruntant pour cela la vallée d'un affluent de l'Iraouaddy, le Na-Tou.

D'après les renseignements que nous possédions au mois de février dernier, cette ligne était en exploitation jusqu'à Thibau ; la voie était construite jusqu'à Konlong-Ferry, à 150 kilomètres plus loin, son point terminus en Birmanie.

La première de ces lignes, appartenant au territoire indien, eût été, pour pénétrer dans le Sze-Tchuen, la route la plus directe en même temps que la plus favorable au déversement de l'Inde sur la Chine. Malheureusement pour les Anglais, les gigantesques murailles qui séparent les cours parallèles du Bramapoutre, de l'Iraouaddy, de la Salouen, du fleuve Rouge et du Yang-Tsé, n'ont pas permis de songer pour cette voie à un prolongement possible. Aussi, à peine maîtres de la Birmanie, les Anglais ont-ils cherché dans la vallée de l'Iraouaddy la voie de pénétration en Chine que n'avait pu leur donner celle du Brama-

poutre, et ils ont construit la deuxième ligne jusqu'à Mitkhynia, espérant pouvoir couper plus facilement, à hauteur de ce point, les montagnes qui les avaient arrêtés plus haut. Ils auraient pu atteindre ainsi le Yang-Tsé à son point le plus méridional, vers Li-Kiang, par exemple, en ne traversant qu'une très petite partie du Yunnam. Là aussi leur espoir a été déçu : les montagnes étaient encore infranchissables.

Sans se décourager, les Anglais cherchèrent plus au sud la solution du problème, et, la vallée de l'Iraouaddy ne menant à rien, ils essayèrent de celle de la Salouen. Le nouveau tracé avait, en partant de cette vallée, un double inconvénient : 1° il était beaucoup plus long que les précédents; 2° il était très rapproché du Tonkin et du haut Laos, et l'on pouvait craindre que sa construction ne rencontrât de l'opposition de notre part.

Le premier de ces inconvénients, la longueur, était compensée par une plus grande facilité de construction et d'exploitation; le second, notre présence sur le flanc droit de l'entreprise, n'entrait plus en ligne de compte, après la déclaration signée à Londres par lord Salisbury et notre ambassadeur, M. de Courcel, le 15 janvier 1896. Dans cet accord, intervenu au sujet des affaires du Siam, se trouve en effet un article IV, dont le texte est le suivant :

Les deux Gouvernements (anglais et français) conviennent que les avantages et privilèges, commerciaux et autres, accordés dans les *deux provinces chinoises du Yunnan et du Sze-Tchuen*, à l'Angleterre et à la France, en vertu de leurs conventions respectives du 1er mars 1894 et du 20 juin 1895, et tous les avantages et privilèges de toute nature qui pourront être accordés à l'avenir, dans ces deux provinces chinoises, soit à l'Angleterre, soit à la France, seront étendus et rendus communs aux deux puissances et à leurs nationaux et sujets, et ils s'engagent à user de leur influence et de leurs bons offices auprès du gouvernement chinois dans cette vue.

Ainsi, non seulement cette convention nous interdit de protester contre les concessions faites aux Anglais au Yunnan et au Sze-Tchuen, du moment que des concessions de même nature nous sont accordées, mais encore nous devons user de notre

influence et de nos bons offices pour faire aboutir leurs demandes.

Nos projets de construction d'une voie ferrée entre Lao-Kay et Yunnan-Sen leur donnaient donc le droit d'en avoir de semblables dans une autre direction.

En fait, depuis 1896, les travaux du chemin de fer de la Salouen ont été poussés avec la plus grande activité, et c'est aussi depuis cette date que les officiers anglais ont reconnu les tracés possibles dans le Yunnan.

Leur travail est aujourd'hui terminé; il paraît qu'ils ont trouvé un tracé ne rendant pas nécessaire la construction de trop grands ouvrages d'art, et dont les pentes seraient au maximum de 25 millimètres par mètre, ce qui est très acceptable pour un chemin de fer de montagne. La longueur de la ligne de Konlong-Ferry au Yang-Tsé serait d'environ 1600 kilomètres; elle rejoindrait le fleuve à Lou-Tchéou, centre important de commerce, situé à 150 kilomètres environ en amont de Tchoun-King. Des itinéraires parcourus par les officiers et de certaines discussions, on peut inférer :

1° Qu'elle couperait le haut Mékong et le fleuve Rouge au sud de Talifou;

2° Qu'elle passerait à Yunnan-Sen;

3° Qu'elle pénétrerait ensuite dans le Koueitchéou, vers le point de Ping-Hien, près de Tchu-King;

4° Qu'elle gagnerait du Koueitchéou son point terminus de Lou-Tchéou, en suivant la vallée de la rivière Young-Nin.

Les plans, avant-projets et devis ont déjà été établis, mais n'ont pas encore été communiqués au public. Le prix d'ensemble peut être estimé entre 250,000,000 et 300,000,000 de francs.

A la fin d'un article paru le 16 juin 1899 dans le *China Mail*, la question est bien résumée, telle qu'elle se pose à l'heure présente :

« Si, dit le journal, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue commercial, la ligne de Birmanie au Yang-Tsé doit donner des profits en rapport avec les dépenses qu'elle entraînera, c'est là une question du ressort des capitalistes et des hommes d'État. C'est l'affaire du Foreign-Office de déterminer, s'il est nécessaire ou utile de pénétrer par cette voie jusqu'au

cœur de la Chine; il appartient aux hommes d'affaires de juger si une ligne de 1600 milles (2,500 kilomètres) a quelque chance de détourner vers Rangoon le commerce du Sze-Tchuen, en faisant concurrence à la grande voie fluviale qui traverse cette province ».

Le *China Mail* ajoute : « Nul doute, si la ligne est faisable, que les centres manufacturiers d'Angleterre n'exercent une forte pression sur le gouvernement pour qu'elle soit faite. Il y a quelques années on aurait plaisanté à l'idée qu'un chemin de fer de la Birmanie au Yang-Tsé pouvait entrer dans le domaine de la pratique. Mais depuis lors, les événements ont marché en Extrême-Orient avec une rapidité foudroyante, et les dernières études, qui n'auraient attiré jadis qu'une bien faible attention, sont discutées maintenant sur tous les points du globe ».

L'action politique ou militaire d'une pareille ligne n'est pas discutable. Si le territoire qu'elle traverse devait rester entre les mains des Chinois, cette importance serait faible. Une armée, partie de Birmanie, ne pourrait pas beaucoup compter sur une ligne de ravitaillement aussi longue et aussi facile à détruire en pays hostile. Mais il est bien probable que précisément pour éviter des attaques contre ce chemin de fer, le peuple qui l'aura construit sera amené sinon à annexer le pays, du moins à l'occuper fortement. Cela sera facile aux Anglais, grâce à l'armée des Indes, dont les régiments sont déjà à la frontière birmane et qui pourra par là se déverser sur la Chine [1].

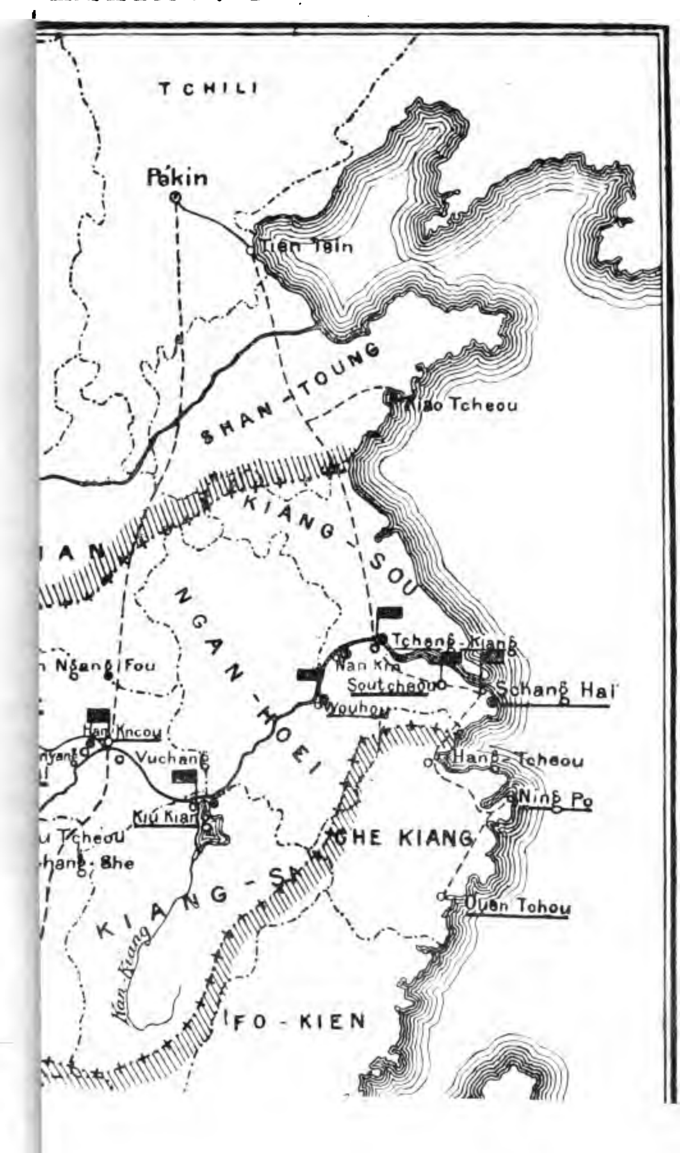
Seulement ce chemin de fer se fera-t-il ?

Dans son entier, cela paraît peu probable. Si les ressources du Sze-Tchuen sont réellement ce que l'on dit, ce pays de 70,000,000 d'habitants a besoin pour les écouler d'autre chose que d'un chemin de fer de montagne long de 1600 kilomètres, et ce quelque chose, il l'a déjà dans la merveilleuse artère fluviale qu'est le

---

[1] Le 12e régiment d'infanterie de Madras est à Bhamo; le 29e régiment d'infanterie de Madras occupe le pays traversé par la ligne Mandalay—Konlong. Il y a dans la haute Birmanie : 2 régiments d'infanterie anglaise; 5 régiments d'infanterie indigène de Madras; 1 batterie d'artillerie de montagne anglaise; 1 batterie d'artillerie de montagne indigène.

KIANG



TCHILI
Pékin
Tien Tsin
SHAN-TOUNG
Kiao Tcheou
KIANG-SOU
NGAN-HOEI
Tchang-Kiang
Nan Kin
Soutcheou
Schang Hai
Ngang Fou
Han Kncou
Vuchang
Wouhou
Kiu Kiang
Hang-Tcheou
Ning Po
CHE KIANG
Tcheou
Chang-She
KIANG-SA
Kan-Kiang
Ouen Tchou
FO-KIEN

Yang-Tsé. Cette idée de vouloir faire remonter au commerce les vallées qu'il descend naturellement est plus française qu'anglaise ; elle ne nous a pas tellement réussi que nos rivaux soient si pressés de l'adopter.

Si les centres manufacturiers anglais poussent à la construction du chemin de fer, les capitalistes engagés sur les places d'Extrême-Orient, Shanghaï, Han-Kéou, Hong-Kong même, agiront certainement en sens inverse.

Peut-on savoir qui l'emportera ?

Mais si l'exécution entière du chemin de fer est peu probable, faudrait-il s'étonner de ce que les Anglais, arrivés à la porte de la Chine, alors que nos chemins de fer d'Indo-Chine sont encore en projet, ne poursuivent leur œuvre de l'autre côté de la frontière, lentement mais sans interruption ? Ils y gagneraient de détourner vers eux la partie déjà si faible du commerce yunnanais qui transite en Indo-Chine, et ils prendraient pied dans le pays, ne serait-ce que pour nous empêcher d'y pénétrer ou tout au moins nous y créer des difficultés.

Si même, comme le pensent quelques personnes, les Anglais ne tiennent pas au Yunnan et se servent de leur chemin de fer comme d'un épouvantail à notre usage, ils tireraient des tronçons déjà construits un prétexte à de larges compensations pour la permission qu'ils nous accorderaient, peut-être, de nous installer dans un pays, qui, depuis longtemps, devrait être sinon à nous, du moins intangible pour d'autres que nous.

***



DES RÉSERVES A FAIRE

SUR L'

EFFICACITÉ PRATIQUE DU TIR EN TERRAIN INCLINÉ

AU-DESSOUS DE LA LIGNE DE MIRE

Lorsque la gerbe du tir collectif rencontre un terrain incliné au-dessous de la ligne de mire, la profondeur de la zone qu'elle couvre de ses projectiles prend, dans certains cas, une valeur considérable et englobe plusieurs des échelons de l'adversaire dans sa partie la plus dense, de sorte que :

1° Il n'est pas besoin de modifier la hausse pour battre efficacement chacun de ces échelons quelle que soit sa position sur la pente rasée ;

2° Comme conséquence, le tir réglé sur la crête couvrante atteint ces échelons avec l'efficacité du tir direct et sans qu'il soit besoin de tirer une cartouche de plus que celles qui sont destinées à battre la chaîne.

Ce sont là les deux avantages spéciaux au tir dit rasant.

En présence des remarquables résultats obtenus dans les tirs d'école contre les dispositifs simulant les échelons de combat, on serait tenté de poser comme règle générale qu'une bonne position défensive est celle d'où l'on rase les pentes situées en avant d'elle et d'en subordonner exclusivement le choix à cette condition de rasance.

Malheureusement, cette manière de voir aurait, dans la plupart des cas, le grave inconvénient d'aller au-devant des désirs de l'assaillant en lui évitant les coups de l'adversaire aux dis-

tances auxquelles il ne peut lui répondre utilement et en lui permettant d'arriver sans pertes à celles où son tir acquiert une assez grande efficacité pour mettre la défense dans une situation critique dès le début même du combat d'infanterie[1].

En outre, à partir du moment où les éclaireurs et les patrouilles de l'attaque auront pris pied sur la crête, la défense se trouvera dans une incertitude complète sur les emplacements et sur les formations de l'adversaire; elle ignorera même s'il occupe ou non la pente masquée à ses vues et se résignera difficilement à ouvrir son feu contre un objectif hypothétique.

D'autre part, il faut bien admettre que l'attaque n'ignorera pas les inconvénients éventuels que présente la marche en terrain incliné et saura prendre les mesures nécessaires pour les atténuer.

On peut, à cet effet, employer l'un des procédés suivants :

1° L'attaque poussera ses troupes jusque dans le voisinage de la crête couvrante, en prenant les précautions d'usage et fera coucher ses soutiens et ses réserves avant d'engager le feu.

Si le terrain est plat et si le tir est à peu près rasant, ces derniers échelons se trouveront à l'abri des balles dirigées contre la chaîne ; dès que cette dernière aura gagné 200 ou 300 mètres, les soutiens se porteront successivement en avant, à la faveur de son feu, et reprendront leur distance normale.

En somme, l'attaque dans ces conditions subirait notablement moins de pertes qu'elle n'en aurait éprouvées en terrain parallèle pour se rapprocher à la même distance de l'adversaire.

2° Si le tir du défenseur est plus fichant ou si les formes plus arrondies du terrain suppriment la zone de sécurité complète qu'offre dans le cas précédent le terrain situé immédiatement en arrière de la crête, l'attaque ne montrera ses tirailleurs qu'après avoir élevé des abris rapides pour la protection des échelons;

3° On pourra encore procéder de la façon suivante :

Laisser momentanément s'accroître l'intervalle qui sépare les réserves des tirailleurs, renforcer ces derniers avec la totalité

---

[1] Ainsi, par exemple, une pente de 5 p. 100, déjà prononcée cependant en terrain ordinaire, amènerait la défense à limiter à 700 mètres la profondeur de son champ de tir direct.

des soutiens et les lancer vivement en avant au delà de la crête; l'arrivée à bonne portée de tir de cette chaîne très dense et exclusivement composée de troupes fraîches constituerait, au profit de l'attaque, un avantage qu'elle n'obtiendrait le plus souvent en terrain non masqué qu'au prix de grosses pertes et de la désorganisation des premiers échelons.

Mais, dira-t-on, si, dans ce cas, la défense se porte brusquement en avant, le premier échelon de l'attaque pourra se trouver compromis par suite de l'éloignement de ses réserves.

Cette crainte est chimérique par la raison que la position choisie par le défenseur en vue du tir rasant se trouve être la plus rapprochée qu'il puisse occuper pour conserver la possibilité d'atteindre les réserves; en effet, il n'aurait pas fait 200 mètres en avant que ces réserves trouveraient en arrière de la crête une zone d'une profondeur généralement voisine de 1 kilomètre, où elles pourraient manœuvrer sans recevoir une seule balle et se porter à toute vitesse et sans aucune hésitation au secours de la chaîne; du côté de la défense, au contraire, les échelons successifs se trouveraient simultanément exposés, à faible distance, au feu efficace de la chaîne opposée, et la marche en avant serait pénible et lente.

En admettant cependant que la chaine de l'attaque soit refoulée, elle se rallierait derrière la crête à l'abri de tout danger, recueillie par sa réserve intacte qui fusillerait à bout portant l'adversaire déjà éprouvé et lui ferait subir un sort analogue à celui qu'éprouva la brigade de Wedel, le 16 août, lorsqu'elle déboucha du ravin de Bruville devant la division de Cissey[1].

Le défenseur se trouve donc en réalité rivé à la position du tir rasant, et par suite la chaine de l'attaque peut en profiter pour s'avancer à bonne distance de tir en laissant tout d'abord les réserves assez loin en arrière, ouvrir un feu violent pour ébranler le défenseur et permettre à ces réserves de se reporter en avant sans éprouver de pertes sérieuses.

De ce qui précède on peut conclure, en outre, que la vraie position défensive est à la crête et non à la position de tir rasant,

---

[1] L'un des régiments de cette brigade de Wedel perdit en quelques minutes 1800 hommes, dont 300 prisonniers.

puisque, à la faveur de cette position les réserves pourront évoluer sans danger à proximité de la chaîne au moment décisif où tous les échelons de l'attaque se trouveront au contraire, exposés simultanément aux feux rapprochés des tirailleurs de la défense.

Les considérations qui précèdent n'impliquent pas évidemment la méconnaissance des propriétés des terrains inclinés; elles montrent seulement que ces propriétés intéressent plus particulièrement l'attaque parce qu'elle n'a pas les mêmes facilités que la défense pour se mettre à l'abri des dangers que présente la marche sur de pareils terrains.

Quant à la défense, elle s'en tiendra, en principe, à l'antique règle si favorable à l'efficacité des armes à longue portée qui consiste à se donner les vues les plus étendues sur le terrain que doivent parcourir les troupes opposées.

Avec le fusil actuel, un champ de tir de 1200 à 1500 mètres en terrain parallèle ou légèrement ascendant permettra à l'infanterie d'infliger des pertes sérieuses à l'assaillant avant qu'il ait pu ouvrir utilement le feu, et, le cas échéant, d'agir efficacement contre l'artillerie de l'adversaire au cas où cette artillerie viendrait s'installer sur la crête ou sur la lisière opposée pour exécuter un tir direct décisif.

On se donnera ainsi toutes les chances de décimer les premiers échelons et de les mettre définitivement hors de combat à une distance qu'ils auraient le plus souvent dépassée sans subir de pertes, si on les eût attendus de plus près en terrain incliné; on évitera, en outre, en ne laissant pas l'adversaire déboucher à courte distance, le danger de n'obtenir contre lui qu'une fusillade désordonnée et inefficace, en raison de l'impression produite sur les tireurs par le voisinage trop rapproché de l'assaillant.

Nous avons déjà montré, dans une précédente étude (*Journal des Sciences militaires*, août et septembre 1898), que l'obligation de franchir un long glacis sous le feu des défenseurs entraînait pour l'attaque, au grand bénéfice de la défense, la nécessité fâcheuse de se disperser prématurément et d'ouvrir aux grandes distances un feu matériellement peu efficace et préjudiciable à la rapidité de sa marche.

D'ailleurs le défenseur, en s'éloignant des crêtes qui masquent

l'adversaire pour se donner les avantages plus positifs d'un champ de tir direct suffisamment profond, ne se prive pas complètement du bénéfice éventuel que procure la pente du terrain masqué, car l'inclinaison de ce terrain produira toujours une certaine augmentation de la profondeur des zones dangereuses favorables aux effets du tir; en outre, si les avantages obtenus par la défense lui permettent de se porter en avant, le succès de la contre-attaque est d'autant plus assuré que, tant qu'elle n'aura pas dépassé la position du tir rasant, son efficacité contre les échelons de l'attaque suivra une progression rapide si l'assaillant n'a pas su ou pu prendre les mesures de protection que nous avons indiquées plus haut; nous avons vu qu'au contraire cette efficacité devenait nulle si la contre-attaque partait de la position du tir rasant.

Il arrivera aussi, dans bien des cas, qu'un tir plus plongeant, conséquence de l'éloignement de la ligne de défense, aura pour effet de fouiller les escarpements naturels, chemins creux, etc., inaccessibles aux feux rasants et prendra une supériorité pratique réelle en privant les assaillants de l'usage qu'ils pourraient faire de ces accidents de terrain pour y reformer leurs échelons et leur assurer quelques moments de sécurité et de repos.

La nécessité de bien voir les formations de l'attaque doit primer toute autre considération; on acceptera donc la réduction théorique du rendement résultant d'un relèvement du terrain d'approche plutôt que de subir l'inconvénient de laisser à l'attaque la faculté de s'avancer sans être vue, même sur un terrain susceptible d'être rasé.

Le bénéfice réel du tir rasant a-t-il d'ailleurs l'importance qu'on lui attribue en général?

Pour nous renseigner à ce sujet nous considérerons successivement un terrain d'approche rasé, parallèle, puis ascendant à 5 p. 100 avec les dispersions du tir collectif correspondant respectivement à des écarts probables en portée de 250 mètres et de 500 mètres.

Cet écart probable de 500 mètres ne doit pas s'éloigner beaucoup de la réalité du champ de bataille; l'écart de 250 mètres correspond, au contraire, à une précision relative qu'on ne doit pas espérer atteindre au cours d'un engagement.

La dispersion du tir de guerre prend en effet une valeur qui dépasse de beaucoup celle que l'on constate sur le champ de tir.

Dans la manœuvre exécutée en 1896 aux environs d'Auxerre sous la direction du général Langlois, l'écart probable du tir a été trouvé supérieur à 100 mètres, et cependant, d'après l'appréciation du général, l'instruction du tir était particulièrement soignée dans le corps auquel appartenaient les tireurs. Le tir, dirigé contre un objectif animé, aurait certainement atteint une dispersion sensiblement plus grande; à plus forte raison, si l'adversaire répond au feu, le tir présentera t-il des écarts considérables dont les limites extrêmes pourront atteindre la portée maximum du fusil.

Dans ces conditions de dispersion les erreurs commises sur l'appréciation de la distance n'ont le plus souvent qu'une importance secondaire et l'inefficacité du tir du champ de bataille ne peut être attribuée qu'à la grandeur de cette dispersion.

On ne s'expliquerait pas d'ailleurs autrement qu'une troupe puisse rester, pendant une demi-heure et plus, exposée à moins de 1000 mètres aux feux d'une ligne de défense sans être complètement anéantie.

C'est cette extrême dispersion qui ne permet pas d'attribuer au tir rasant une supériorité pratique considérable, car les échelons les plus rapprochés des tirailleurs, englobés avec eux dans la partie la plus dense de la gerbe collective, recevront, en général, à peu de chose près, les mêmes atteintes, que le terrain soit parallèle ou incliné dans une certaine limite au-dessous et au-dessus de la ligne de mire.

Quant aux bataillons de deuxième ligne ils seront, tantôt plus, tantôt moins éprouvés qu'en terrain parallèle par les parties les plus éloignées du groupement des balles, suivant que le terrain qu'ils occuperont se présentera en pente descendante ou ascendante; dans tous les cas, les pertes en valeur absolue y seront généralement faibles en raison des formations adoptées et du peu de profondeur normale des zones dangereuses aux grandes distances.

Les avantages théoriques du tir rasant disparaissent donc à peu près complètement sur le champ de bataille, tandis que ses inconvénients pratiques conservent toute leur gravité.

La comparaison qui suit va nous permettre d'apprécier à sa juste valeur l'importance de ces avantages.

Pour fixer les idées, nous supposerons que le dispositif de première ligne de l'attaque occupe une profondeur moyenne de 400 mètres, les tirailleurs à 800 mètres et les soutiens à 1000 mètres de l'adversaire.

Nous admettrons, en outre, que les trois échelons sont complètement déployés, les hommes debout. Dans cette hypothèse, le tir rasant aurait une efficacité théorique qu'il ne pourrait évidemment jamais atteindre dans la pratique.

Soit N le nombre de cartouches à tirer par mètre courant de la ligne de tirailleurs opposés pour en atteindre dix; avec ce nombre N on atteindrait au total 25 hommes pour l'ensemble des trois échelons de l'attaque sur un terrain qui épouserait idéalement la forme de la trajectoire.

Le tir de N cartouches, en terrain parallèle, donnerait dans les mêmes conditions 10 atteintes sur les tirailleurs et un total de 10 ou de 13 sur les deux autres échelons, suivant que l'écart probable serait de 250 mètres ou de 500 mètres.

Donc, en consommant 25 cartouches au lieu de 20 dans le premier cas, ou de 23 dans le second, soit de 1/4 à 1/12e en plus, le tir en terrain parallèle donnerait le même nombre total d'atteintes.

En terrain ascendant, sur la pente assez prononcée de 5 p. 100, on trouverait de même que, pour arriver à l'égalité des atteintes, il faudrait tirer moitié de cartouches en plus avec l'écart de 250 mètres et 1/5 seulement en plus pour l'écart de 500 mètres.

Les mêmes calculs faits sur des tirs exécutés à 500 mètres montreraient qu'en terrain parallèle il faudrait majorer la consommation de cartouches de 3/10 à 1/10 et, en terrain ascendant à 5 p. 100, de 7/10 à 3/10 suivant que l'écart probable varierait de 250 mètres à 500 mètres.

Il faut bien remarquer que, moyennant ces divers suppléments de cartouches, on augmenterait dans la même proportion le nombre des atteintes reçues par la chaîne : cette dernière constituant l'élément qu'il est le plus important d'atteindre pour inquiéter les tireurs et réduire l'efficacité de leur feu, il en

résulte que, dans ces conditions de majoration, la supériorité passerait du côté du tir non rasant.

Mais il est encore d'autres considérations qui diminuent singulièrement, qui annulent même complètement la supériorité du tir rasant.

Nous avons supposé, en effet, que les échelons masqués de l'attaque étaient debout et déployés. Dans la réalité, ils seront ou couchés, ou abrités, ou formés en colonnes étroites; les tirailleurs, au contraire, sont obligés de se déployer et de se découvrir plus ou moins complètement pour l'exécution des feux; la proportion des atteintes reçues par les soutiens et réserves sera donc bien inférieure à celle que nous avons indiquée plus haut, leur importance sera tout à fait secondaire et la supériorité théorique du tir rasant se réduira à peu de chose. On peut même affirmer, sans crainte de se tromper, que cette supériorité passerait du côté du défenseur qui se serait donné un champ de tir bien découvert, car, tandis que dans le premier cas il n'aurait aucune donnée sur les formations ou les emplacements des échelons masqués, il pourrait au contraire, dans le second cas, concentrer à volonté son tir contre les colonnes ou l'accélérer au moment où les lignes déployées se porteraient en avant et obtenir ainsi des effets importants contre les éléments qui suivent la chaîne[1].

---

[1] Il ne faudrait pas toutefois croire qu'au cours d'un engagement on puisse obtenir cette augmentation des effets de tir en modifiant successivement les hausses, pour prendre alternativement la distance de la chaîne, puis celle du soutien. Cette opération, outre qu'elle suppose une connaissance exacte de ces distances, serait impraticable sur le champ de bataille; mais la densité de la gerbe collective variant peu d'un échelon à l'autre, par suite de sa grande profondeur, il suffira d'accélérer le feu dirigé contre la chaîne lorsque les soutiens apparaîtront debout et, en outre, de le concentrer dans leur direction, s'ils se forment en colonnes, pour obtenir une majoration notable des effets obtenus contre eux; il en résultera bien une modification de la répartition des coups sur la chaîne, mais le nombre total des atteintes subies par elle ne sera pas sensiblement changé. Une diminution de ce nombre ne pourrait se produire que si la chaîne était discontinue et les soutiens placés en arrière de ses intervalles; mais, même dans ce cas, il y a lieu de remarquer que cette disposition qui serait évidemment défavorable aux effets du tir direct, en détournant du soutien les feux dirigés contre la chaîne, laisserait encore aux tireurs la faculté d'atteindre ce soutien par un feu spécialement dirigé contre lui, tandis que, s'ils occupaient la position de tir rasant, ils ne le verraient pas et n'auraient aucune action contre lui.

Il est donc certain que l'inconvénient grave de ne pas voir les troupes d'attaque avant qu'elles soient arrivées à faible distance, se traduirait par une diminution notable des pertes infligées à l'adversaire sans procurer une augmentation du rendement des munitions consommées.

Si la considération du rendement ne doit pas être la règle absolue de la conduite du tir, à plus forte raison ne faut-il pas subordonner cette dernière à la réalisation d'un tir rasant, puisque la supériorité de son rendement serait le plus souvent illusoire.

Dans la pratique, un terrain légèrement ascendant et d'une grande profondeur sera le terrain idéal sur lequel la défense devra amener les troupes de l'attaque.

(L'inconvénient du terrain parallèle est que le moindre accident du sol y masque les hommes couchés, tandis qu'une pente légèrement ascendante les met mieux en vue et de plus augmente dans une certaine mesure leur surface vulnérable.)

La nécessité de sacrifier les avantages éventuels du tir rasant s'impose avec plus de force encore dans le choix d'une position désignée pour une défense prolongée; il est indispensable, en effet, de reculer aussi loin que possible la zone impénétrable aux vues des défenseurs où l'attaque peut travailler dans une sécurité relative, de jour comme de nuit, pour se préparer des abris contre les feux de l'adversaire.

En outre, en limitant les vues de la défense pour mieux raser le terrain, on perdrait le bénéfice de l'emploi des appareils d'éclairage dans les opérations de nuit.

En résumé, l'emploi du tir rasant dans une position défensive présente les graves inconvénients suivants qui ne permettent pas de le recommander d'une manière générale :

1° Il laisse à l'attaque la possibilité d'arriver, sans être vue et sans subir de pertes, aux distances où son tir devient efficace;

2° Il prive la défense de la faculté précieuse de diriger, contre l'attaque, des feux directs à longue portée d'autant plus efficaces que l'attaque, n'y pouvant répondre utilement, laisse aux tireurs une sécurité favorable à la précision de leur tir ;

3° Il supprime pour la défense la possibilité de régler la rapidité et la concentration de ses feux, suivant la marche ou les formations des échelons qui suivent la chaîne;

4° Il impose une attitude passive à la défense, dont le moindre mouvement en avant crée, en faveur de son adversaire, une zone profonde de sécurité complète en arrière de la crête et donne à l'attaque toute facilité pour recevoir un retour offensif dans des conditions de supériorité écrasante.

Nos conclusions se rapportent bien entendu au terrain découvert et non au terrain dont les couverts naturels procureraient à l'attaque le double avantage de masquer ses troupes et de réduire la profondeur des zones dangereuses.

De même dans le cas du tir de nuit et lorsque la défense ne possède pas d'appareils d'éclairage très puissants, le tir rasant reprend ses avantages.

En effet, pour résister par le feu à ce genre d'attaque, la défense ne peut que se borner à exécuter des feux échelonnés dont l'efficacité sera proportionnelle à l'étendue des zones dangereuses; il est bien évident, par exemple, qu'un glacis de 500 mètres rasé par le fusil actuel, suivi d'une pente voisine de 3/100es, rasée de même par le prolongement de la trajectoire de 500 mètres serait particulièrement favorable au rendement du tir.

Dans ce dernier cas cependant, l'objection signalée au 4° conserve toute sa valeur.

L'emploi des mitrailleuses, en diminuant les écarts du tir de guerre, ôte aussi leur valeur aux arguments tirés de la grande dispersion du tir; mais l'efficacité même de la mitrailleuse aux grandes distances ne permet pas de sacrifier le bénéfice qu'offrent de bonnes vues sur l'objectif, à l'efficacité théorique du tir rasant; il n'est pas admissible, en effet, que la défense se propose de substituer au rendement déjà considérable de la mitrailleuse employée au tir direct, le rendement plus considérable, il est vrai, mais tout à fait hypothétique, du tir rasant, au prix des inconvénients signalés plus haut.

C'est d'ailleurs la même objection que nous ferons à ceux qui se refuseraient à croire à la dispersion considérable que nous admettons dans l'exécution du tir de combat. Si, par suite d'un sang-froid, d'une habileté et de circonstances exceptionnellement favorables, la gerbe des défenseurs se resserrait au point de ne plus atteindre les soutiens, il suffirait de diriger successi-

vent leur tir contre les divers échelons de l'adversaire. Une troupe capable de limiter les effets de son tir à la ligne qu'elle vise, possède dans son approvisionnement normal de combat plus de cartouches qu'il n'est nécessaire pour mettre hors de combat, l'un après l'autre, tous les éléments d'une formation d'attaque : *à la condition de les bien voir*.

Un tir très précis est par là même économique en valeur absolue ; ce n'est donc pas le cas de donner une importance particulière à la considération du maximum de rendement ; autrement il ne resterait plus qu'à imposer aux troupes l'unique règle du tir à bout portant.

Nous n'avons envisagé jusqu'ici que la situation de deux troupes opposées, dont l'une marche à l'attaque d'une position défensive ; nous avons montré que non seulement les défenseurs ne pourraient guère, en général, tirer grand parti des effets du tir rasant, mais qu'ils se trouveraient, au contraire, dans une position particulièrement favorable à la défensive en occupant la crête d'un terrain incliné [1].

Si les deux adversaires marchent l'un contre l'autre, la connaissance généralement imparfaite du terrain, la préoccupation d'avancer rapidement et de prendre les formations les moins vulnérables ne se prêteront guère, d'une part, à une exploitation bien raffinée des propriétés du tir en terrain incliné, tandis que, d'autre part, les dispositions prises par chacun des deux adversaires réduiront considérablement les atteintes que pourraient recevoir les soutiens.

Il faudrait, de plus, qu'une chance particulière favorise l'un des combattants pour qu'il se trouve à une distance de tir réellement avantageuse au moment où la chaîne opposée apparaîtra sur la crête d'un terrain susceptible d'être rasé ; or, s'il est trop loin de cette crête, le nombre déjà assez faible des atteintes reçues par les soutiens de l'adversaire, formés en colonnes par le flanc, ne sera pas sensiblement augmenté en valeur absolue ; s'il se trouve, au contraire, trop près, ce nombre deviendra

[1] Il sera, en outre, très avantageux que ce terrain ne soit pas rasé à moins de 1000 mètres, distance à laquelle l'attaque ne pourra encore ouvrir un feu efficace contre un adversaire retranché.

inférieur à celui qu'on obtiendrait en terrain parallèle et pourra même se réduire à zéro.

Néanmoins, on pourra se laisser guider, en général, par les considérations suivantes, soit pour profiter dans une certaine mesure de l'augmentation éventuelle de l'efficacité du tir contre les soutiens, soit, au contraire, pour échapper aux conséquences de cette augmentation d'efficacité quand elle se produira au profit de l'adversaire.

Il pourra se présenter deux cas :

1° Lorsque la chaîne, d'abord masquée, apparaît sur la crête militaire, elle offre à l'adversaire un but favorable à l'efficacité de son tir, parce que les trajectoires longues épousent plus ou moins la forme du terrain et peuvent devenir plus meurtrières pour les soutiens ;

2° Lorsque la chaîne, au contraire, arrive dans le voisinage d'un point d'où sa ligne de mire devient tangente au terrain occupé par les tirailleurs opposés, son tir acquiert un surcroît d'efficacité ; de plus, si elle continue sa marche, elle échappe, et ses échelons successivement avec elle, aux vues et même aux feux de l'adversaire.

La conséquence à tirer de ces deux observations est formulée dans les règles suivantes :

Au moment où la chaîne est près d'aborder la crête militaire d'un terrain susceptible d'être plus ou moins rasé, les soutiens (en colonnes par le flanc) se laissent distancer, les tirailleurs stationnent en arrière de la crête pendant le temps nécessaire pour reprendre haleine, puis ils la franchissent aussi rapidement que possible afin d'éviter d'attirer le feu de l'adversaire sur les échelons laissés en arrière.

Si le terrain n'est pas susceptible d'être rasé parce que l'adversaire se trouve en deçà de la position du tir rasant, la chaîne pourra s'arrêter dans le voisinage de la crête et y prolonger l'action de ses feux en profitant de la sécurité que la forme du terrain procure aux soutiens.

En terrain découvert, au contraire, la chaîne gagnera, aussi vite qu'il lui sera possible, une position masquée aux vues de la chaîne opposée, mais, au moment d'aborder cette position, elle exécutera un feu violent qui joindra à l'avantage d'une plus

effets réels des feux de guerre ; on les expose ainsi aux conséquences fâcheuses de la surprise que peut provoquer, tantôt l'insuffisance apparente des effets obtenus, tantôt, au contraire, l'importance relative des pertes subies par les soutiens ou les réserves maintenus cependant aux distances généralement admises dans la pratique des manœuvres en terrain varié.

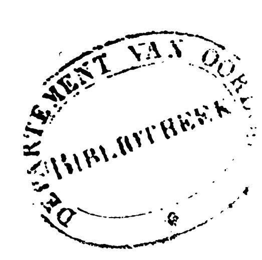
Commandant Jossrt.



A PROPOS

DE

L'ARMÉE DE RÉSERVE DE 1800[1]



II.

Projets d'opérations successifs.

La France disposait de trois armées dans les premiers mois de l'année 1800 :

L'armée du Rhin, forte de 100,000 hommes, sous les ordres de Moreau, s'étendait sur la rive gauche du Rhin, de Strasbourg à Schaffouse[2];

L'armée d'Italie, réduite à 30,000 hommes, sans habits, sans chaussures et sans vivres, gardait la Rivière de Gênes, sous le commandement de Masséna[2];

L'armée de Réserve, dont Berthier était général en chef, se réunissait autour de Dijon en mars et avril, et allait atteindre l'effectif de 40,000 hommes[3].

L'Autriche, seule puissance continentale contre laquelle la lutte allait s'engager, avait en ligne deux armées : Kray commandait celle de Souabe, Mélas celle d'Italie[2].

Il est sans doute inutile de faire remarquer que le projet

---

[1] Voir la livraison de décembre 1899.

[2] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, chap. I, p. 34 et 35.

[3] *Ibidem*, chap. II, p. 38 à 85.

d'opérations initial, ou plan de campagne pour le début des opérations, est le seul qui ait pu être préparé avant l'ouverture des hostilités.

Quelques auteurs, qui nous ont décrit le Premier Consul songeant d'avance à réunir l'armée de Réserve à Genève, à passer le Saint-Bernard, « à envelopper Mélas et à l'obliger à mettre bas les armes[1] », ont surtout fait preuve d'imagination et ont pris la réalité des faits pour les désirs du généralissime français.

Bourrienne en particulier, dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 86), a raconté que le 17 mars 1800, le Premier Consul « dans un moment de gaieté et de bonne humeur » déroula une carte d'Italie, s'étendit dessus, et, après avoir piqué des épingles à tête rouge et noire sur divers points de la carte, finit par en placer une à San-Juliano en disant à son secrétaire que c'était l'endroit où il battrait M. de Mélas.

M. Thiers et tant d'autres ont répété, en l'admirant, cette fable puérile dont le bon sens d'abord et la vérité historique ensuite ont fait justice depuis longtemps.

Quelque génie militaire qu'eût le Premier Consul, il n'avait pas le don de connaître l'avenir et, dans son cabinet des Tuileries, fût-ce « dans un moment de gaieté et de bonne humeur », il ne pouvait prévoir au mois de mars les péripéties du siège de Gênes où Masséna ne s'enfermait qu'au mois d'avril, ni les mouvements qu'ordonnerait Mélas aux mois de mai et de juin.

Il suffit d'opposer au récit de Bourrienne la phrase que le Premier Consul écrivait de Martigny, le 19 mai 1800, aux autres consuls :

«... Je lis dans les journaux que l'on me fait écrire à ma mère une lettre dans laquelle je dis que je serai à Milan dans un mois. Cela ne peut être dans mon caractère. Bien souvent, je ne dis pas ce que je sais, mais jamais il ne m'arrive de dire ce qui sera[2]... »

Incertain des projets de l'ennemi, le Premier Consul n'a pu établir son plan de campagne que pour les premières opérations

---

[1] Voir entre autres Thiers, *Histoire du Consulat*, t. 1er, p. 239 et 240.
[2] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 125.

et ce n'est qu'à mesure que les événements se sont déroulés qu'il a pu se fixer successivement des buts particuliers à atteindre.

Quant au projet initial, il fut plusieurs fois modifié sous l'influence des événements, et l'armée de Réserve n'exécuta que le troisième de ceux qui avaient été successivement préparés.

Premier projet d'opérations, 1er mars. — Débouché en Italie subordonné à l'offensive de l'armée du Rhin.

A la fin de février, alors que les négociations avec l'Autriche se poursuivent encore[1], le Premier Consul pose les bases de son projet d'opérations.

Son ordre du 1er mars au ministre de la guerre[2], par les prescriptions relatives à l'achat de mulets de bât et à la réunion d'approvisionnements très considérables à Genève, indique nettement l'idée de passer les Alpes pour déboucher de Suisse en Italie.

L'envoi le même jour de l'aide de camp Lemarois au Saint-Gothard, précise le point par lequel le Premier Consul pense effectuer son passage.

Cependant il avait songé aussi au col du Splugen et avait étudié, le 18 février, les conditions dans lesquelles on pourrait ravitailler une armée de 75,000 hommes franchissant ce col pour marcher sur Bergame[3].

Dans l'ordre du 1er mars, le Premier Consul ordonne à l'armée du Rhin de prendre l'offensive et en précise les conditions : Moreau devra franchir le Rhin entre Schaffhouse et Constance avec 70,000 hommes; 30,000 hommes, sous les ordres de Lecourbe, formeront un corps « destiné à servir de corps de réserve aux trois autres corps, à garder la Suisse et à combiner ses opérations avec celles de l'armée d'Italie[4] ».

Telle est l'esquisse du plan primitif du Premier Consul, que

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 31.
[2] *Ibidem*, p. 91.
[3] *Ibid-m*, p. 89.
[4] *Ibidem*, p. 91 et 92.

dans une lettre du 2 mars à Brune, il qualifie lui-même de « très vastes projets[1] ».

L'idée fondamentale est d'utiliser la Suisse occupée par les troupes françaises comme pivot central des opérations[2], et de déboucher en Italie sur la ligne de communication de Mélas, après avoir mis Kray hors de cause pour quelque temps par un premier succès dans la vallée du Danube.

Mais le général Moreau ne veut pas exécuter le plan du Premier Consul, c'est-à-dire le passage du Rhin à Schaffouse, et insiste pour franchir le fleuve entre Strasbourg et Bâle. Il va même jusqu'à offrir sa démission, si son projet n'est pas adopté[3].

Le général Dessolle, chef d'état-major de l'armée du Rhin, appelé à Paris, discute avec le Premier Consul, du 13 au 17 mars, et parvient à faire modifier ses instructions[4].

Une note rédigée en conséquence vers le milieu du mois de mars[5] diffère du projet primitif du 1er mars en ne fixant pas le point de passage du Rhin :

« . . . . . Le corps d'armée du Rhin passera ce fleuve du 20 au 30 germinal (10 au 20 avril), se portera sur Stockach et poussera l'ennemi au delà du Lech. . . . . »

Pour les autres points, cette note développe et précise le projet d'opérations du 1er mars. Ses dispositions essentielles sont les suivantes :

Le corps Lecourbe demeurera en Suisse, se reliant à Moreau par Schaffouse, prêt à résister à une offensive ennemie venant du Tyrol et envoyant une avant-garde prendre pied au Saint-Gothard.

L'armée de Dijon entrera en Suisse, prête, au besoin, à « se porter sur Schaffouse ».

Les premiers succès une fois obtenus dans la vallée du Danube, 25,000 hommes de l'armée de Dijon et les 30,000 hommes

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 71.

[2] Voir les projets antérieurs faits dans le même ordre d'idées par Scherer en 1798 et Dubois-Crancé en 1799 (*Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 4 et 5).

[3] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 93, note 2.

[4] Le général Dessolle a raconté lui-même cet incident. — Voir *Mémorial du Dépôt de la guerre*, t. V (1827), p. 158.

[5] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 94.

de Lecourbe « passeront le Saint-Gothard » pour entrer en Italie[1].

Cette note du milieu de mars est soumise à Dessolle avant son départ de Paris.

Celui-ci demande que Moreau puisse disposer du corps Lecourbe suivant les circonstances, en dégarnissant au besoin la Suisse[2] et qu'une division de l'armée de Réserve soit dirigée sur Lucerne au lieu de Genève, pour être plus à portée d'appuyer l'armée du Rhin par Schaffhouse[3].

Le Premier Consul est ainsi amené à donner, le 25 mars, un ordre ferme qu'il fait envoyer à Moreau par le ministre de la guerre[4].

Cette lettre ne mentionne pas le rôle de soutien de l'armée du Rhin attribué à l'armée de Dijon. C'est un ordre n'ayant trait qu'aux opérations de l'armée de Moreau et lui fixant le but à atteindre avec le gros de ses forces : « Pousser l'ennemi en Bavière de manière à lui intercepter la ligne de communication directe avec Milan par les Grisons ».

Mais le Premier Consul veut toujours que l'armée de Réserve serve de soutien éventuel à l'armée du Rhin dans son offensive en Souabe et cette idée est encore très nettement formulée par lui dans la lettre du 9 avril à Berthier.

L'ordre du 25 mars ne spécifie rien pour le passage du Rhin,

---

[1] On a voulu voir chez le Premier Consul un premier plan qui eût été d'opérer la jonction de l'armée de Réserve avec l'armée du Rhin et d'imposer la paix à l'Autriche sur les bords de l'Inn.

Le Premier Consul n'aurait abandonné ce plan et adopté celui du passage en Italie que devant la mauvaise volonté de Moreau à exécuter ses combinaisons (JOMINI, *Histoire des guerres de la Révolution*, t. XIII, p. 36).

Cette opinion ne semble pas conforme aux documents fournis par l'histoire. En effet, ce n'est que vers le 15 mars que les entretiens du Premier Consul avec Dessolle lui montrèrent que le général en chef de l'armée du Rhin ne voulait pas exécuter la manœuvre de Schaffouse.

Or, dès le 1er mars, le Premier Consul donnait des ordres précis qui dénotent l'intention de franchir les Alpes et d'entrer en Italie.

Il nous semble donc certain que le plan primitif fut d'entrer en Italie avec l'armée de Réserve, après avoir appuyé au besoin les premières opérations de l'armée du Rhin.

[2] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 95, note 4.

[3] *Ibidem*, p. 96, note 1.

[4] *Ibidem*, p. 110.

mais il est cependant recommandé à Moreau de profiter des avantages qu'offre « l'occupation de la Suisse pour tourner la forêt Noire et rendre nuls les préparatifs que l'ennemi pourrait avoir faits pour en disputer les gorges ».

Quant au corps Lecourbe, il ne doit pas quitter la Suisse, où il a une mission défensive bien définie; en réalité il n'est plus sous les ordres de Moreau[1].

Une nouvelle idée apparaît dans cet ordre du 25 mars, c'est celle du passage simultané par le Simplon et par le Saint-Gothard qui, jusqu'ici, était le seul point désigné par le Premier Consul.

C'est par cette indication que le projet du 25 mars se différencie des projets précédents, dont il reproduit par ailleurs les dispositions principales. Il se trouve ainsi être une variante du projet du 1er mars.

Sur ces entrefaites, le Premier Consul connaît le résultat des reconnaissances qu'il a fait faire dans les Alpes[2].

Par deux rapports sur le Valais et par un sur le Saint-Gothard, il possède, dans les premiers jours d'avril, tous les renseignements dont il a besoin. Le passage de Suisse en Italie est reconnu difficile, mais praticable par le Saint-Gothard, le Simplon et le Grand-Saint-Bernard; ce dernier col est considéré comme le plus accessible, mais cependant n'a jamais livré passage à l'artillerie, tandis que l'année 1799 a vu des canons monter au Simplon et au Saint-Gothard.

Ces reconnaissances éclairent complètement le Premier Consul et le confirment dans son plan du 25 mars en lui montrant qu'il est exécutable.

Il conserve donc son projet de passer le Saint-Gothard et le Simplon et ne songe pas à utiliser le Grand-Saint-Bernard, quand, le 9 avril, il fait écrire par le nouveau ministre, Carnot, à Berthier, Masséna et Moreau.

Ces instructions[3] commentent le projet d'opérations du 25 mars dont les grandes lignes ne changent pas :

1° Offensive de Moreau en Souabe pour repousser Kray à

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 111.
[2] *Ibidem*, p. 98, 99 et 108.
[3] *Ibidem*, p. 112 à 115.

douze ou quinze jours de marche du Rhin, pendant que Lecourbe contient « les ennemis hors de la Suisse » ;

2° Entrée en Italie du corps Lecourbe par le Saint-Gothard, et de la plus grande partie de l'armée de Réserve « soit par le Simplon, soit par le Saint-Gothard » ;

3° Jonction de cette masse avec l'armée de Masséna, qui auparavant sera restée sur la défensive.

Les opérations en Italie sont les plus importantes dans la pensée du Premier Consul ; c'est là qu'il veut décider du succès de la campagne. A Moreau incombe le rôle secondaire « de conserver la ligne de l'Helvétie intacte[1] ».

Dans ce plan la Suisse est le pivot central des opérations, ou, comme le disait déjà le rapport fait le 28 octobre 1799 par le ministre Dubois-Crancé, « la vaste place d'armes » des armées françaises et « le point de départ pour les opérations offensives[2] ».

Il importait que cette place d'armes fût à l'abri de toute attaque de l'ennemi et le maintien du corps Lecourbe en Suisse semblait indispensable.

Les observations du général Dessolle sur l'emploi de ce corps, la situation personnelle du général Moreau, l'absence de généralissime laissaient-elles au Premier Consul des doutes sur l'exécution des mesures prescrites le 25 mars et le 9 avril ?

Toujours est-il que Berthier recevait l'ordre de passer par le quartier général de l'armée du Rhin avant de se rendre à Dijon et de se « concerter avec le général Moreau sur la série des opérations combinées[3] ».

Le 16 avril, il envoyait de Bâle une convention signée par Moreau et par lui, mais se plaignait de la direction donnée au corps Lecourbe[4].

En effet les ordres du Premier Consul étaient exécutés pour l'armée de Réserve, puisqu'elle devait en partie entrer « de suite » en Suisse pour appuyer Moncey dans le Valais et se trouver par là à portée de soutenir l'offensive de Moreau qui allait

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 112.
[2] *Mémoires de Masséna*, t. III, p. 479.
[3] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 116.
[4] *Ibidem*, p. 117.

« passer le Rhin sur-le-champ ». Mais ils ne l'étaient pas pour l'armée du Rhin, puisque le corps Lecourbe, au lieu de rester en entier en Suisse, n'y laissait que onze bataillons sur quarante. Moreau promettait, il est vrai, de le renvoyer sous les ordres de Berthier après les premiers succès de l'armée du Rhin, mais ce retour semblait assez aléatoire et l'offensive en Italie pouvait paraître un peu compromise.

Deuxième projet d'opérations, 24 avril. — L'armée de Réserve agira isolément en Italie.

Le plan primitif du Premier Consul était fait en supposant *à priori* que les armées françaises seraient maîtresses de prendre l'offensive quand et comment il leur plairait.

Or Mélas venait de commencer les opérations. Il avait attaqué et coupé en deux, le 6 avril, à Savone, l'armée française d'Italie dont la concentration n'était pas achevée, et le 9 avril, Masséna, malgré deux vigoureuses sorties, devait se considérer comme bloqué dans Gênes, pendant que Suchet se retirait sur le Var.

La nouvelle de l'offensive des Autrichiens, connue du Premier Consul le 23 avril, le forçait à modifier complètement son projet d'opérations initial.

Déjà, le 22 avril, au reçu de la convention de Bâle, constatant la ténacité de Moreau à vouloir conserver avec lui la majeure partie du corps Lecourbe, il avait songé à déboucher en Italie avec l'armée de Réserve seule et avait écrit à Berthier :

« . . . . . Qu'est-ce qui vous empêcherait même, dans le cas où le général Moreau ne pourrait pas vous fournir de grands secours, d'agir indépendamment ?[1] ».

Le 24 avril, le Premier Consul prend le parti d'abandonner Moreau à ses propres ressources et ordonne « que *l'armée de Réserve donne à plein collier en Italie, indépendamment des opérations de l'armée du Rhin*[2] ».

L'offensive, dans la vallée du Danube, n'étant pas encore prononcée, il faut renoncer, momentanément du moins, au passage

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 118.
[2] *Ibidem*, p. 193.

par le Saint-Gothard. L'armée de Réserve, dirigée vers Genève, doit passer les Alpes au Simplon ou au Grand-Saint-Bernard, et le Premier Consul entrevoit même l'éventualité du passage par le mont Cenis [1].

Il donne ses instructions, le 24 avril, par une lettre au ministre et une lettre à Berthier [2]. Ces deux ordres déterminent le mouvement de l'armée de Réserve de la région de Dijon vers Genève et Lausanne.

Le plan du 24 avril est complété les jours suivants par des dispositions importantes.

Le 27 avril, informé officiellement par une lettre d'Oudinot des combats du 6 autour de Savone et de la position difficile de l'armée d'Italie, le Premier Consul juge qu'il faut franchir les Alpes le plus promptement possible.

Il fixe le Grand-Saint-Bernard comme point de passage et, la traversée des Alpes une fois effectuée, il prévoit deux directions à donner à l'armée d'après les circonstances : marche sur le lac Majeur et Milan pour atteindre la ligne de communication de Mélas, ou marche sur Tortone et Gênes pour dégager Masséna.

En même temps le Premier Consul annonce son départ pour rejoindre l'armée de Réserve [3].

Le 1er mai, une lettre de Suchet apporte de mauvaises nouvelles. Ce général, battu le 20 avril à Saint-Jacques, a dû se replier sur la ligne de Borghetto et prévoit à brève échéance une retraite sur Vintimiglia.

Tout en conservant le Grand-Saint-Bernard comme point de passage du gros de l'armée, le Premier Consul dirige la division Chabran vers le Petit-Saint-Bernard en même temps qu'il songe à « la diversion qu'il est indispensable de faire par le Simplon » et qu'il en fait préparer une par le mont Genèvre, en ordonnant au général qui commande à Briançon de se tenir « prêt à marcher avec toute l'artillerie et les munitions qu'il pourra atteler et tous les hommes qu'il aura de disponibles [4] ».

Il annonce qu'il arrivera sans faute à Genève le 6 mai et, dans

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 194.
[2] *Ibidem*, p. 177 et 192.
[3] *Ibidem*, p. 216.
[4] *Ibidem*, p. 242.

sa hâte de voir l'armée entrer en Italie, il veut voir Chabran au Petit-Saint-Bernard et l'avant-garde de l'armée du Grand-Saint-Bernard le 7 ou le 8 mai, ce qui était matériellement impossible[1].

Troisième projet d'opérations, 5 mai. — L'armée du Rhin secondera l'armée de Réserve en Italie.

L'opération de l'armée de Réserve, qu'il est décidé à diriger en personne, devient bientôt pour le Premier Consul l'action capitale de la campagne. C'est en Italie qu'il veut obtenir une victoire décisive et qu'il espère dicter la paix à l'Autriche.

Pour atteindre sûrement ce résultat il lui faut une coopération d'une partie de l'armée du Rhin faisant une diversion par le Saint-Gothard et le Simplon.

Le 2 mai, dans une lettre à Berthier, il escompte cette diversion, mais se contente de la désirer de 7,000 et de 4,000 hommes :

« . . . . . J'estime qu'à la rigueur une simple division de 6,000 hommes d'infanterie et de 1000 hommes de cavalerie qui viendraient par le Saint-Gothard, et 4,000 par le Simplon, vous seraient d'un secours puissant qui rendrait infaillible votre opération[2]. »

Mais il n'adresse aucun ordre à ce sujet à Moreau, dont la coopération ne peut donc être attendue que dans la limite de l'ordre du 25 mars et de la convention du 16 avril, c'est-à-dire après des succès importants de l'armée du Rhin et après la retraite de l'armée de Kray.

Les nouvelles reçues le 4 mai viennent modifier complètement la façon d'agir du Premier Consul.

Dans une lettre pressante du 23 avril, Masséna, bloqué dans Gênes, annonce qu'il n'a plus que quinze jours de vivres et écrit : « Je vous en conjure, citoyen Consul, venez à notre secours[3] ».

En même temps un courrier de Berthier apporte au Premier Consul une lettre de Dessolle qui demande que l'armée de Ré-

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 241 et 242.
[2] *Ibidem*, p. 262.
[3] *Ibidem*, p. 275.

serve relève les troupes de l'armée du Rhin détachées dans le Valais [1] et atteste ainsi l'intention évidente de Moreau de ne faire aucun détachement en Italie.

Le Premier Consul se décide à en finir avec les demi-mesures.

Le 5 mai, il donne l'ordre ferme à Moreau de détacher de suite de son armée 25,000 hommes qui entreront en Italie par le Saint-Gothard et le Simplon, et seront sous le commandement de Berthier.

Cet ordre est donné sous forme d'arrêté des consuls et le ministre de la guerre lui-même est chargé de le porter à l'armée du Rhin [2].

Le même jour, on reçoit à Paris la nouvelle télégraphique de la victoire remportée par Moreau à Stockach, pendant qu'un aide de camp de Masséna, parti de Gênes le 27 avril, apporte des nouvelles un peu moins inquiétantes que celles reçues le 4 mai [3].

La situation est donc meilleure dans son ensemble; elle n'en reste pas moins très critique, et le Premier Consul écrit à Berthier : « . . . . . Il faut qu'il (Masséna) soit dégagé dans la dernière décade du mois (11 au 20 mai). Faites marcher à force [4] ».

Au moment d'agir, les événements ont donc fait revenir à un plan se rapprochant beaucoup de celui préparé au début : offensive en Italie de l'armée de Réserve et d'une partie de l'armée du Rhin, après une victoire sur les bords du Danube. Dupont écrit à Lacuée le 10 mai : « Voilà notre vaste et hardi plan de campagne rétabli dans son intégrité [5] ». Le 11, le Premier Consul écrit à Brune : « Notre supériorité au Rhin est très constatée : de longtemps l'ennemi ne peut plus prendre de ce côté-là l'offensive [6] ».

Mais la composition donnée par Moreau au corps qu'il envoie

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 237.

[2] *Ibidem*, p. 279 et 353. Le Premier Consul écrit le même jour à Moreau, le félicite de sa victoire de Stockach, lui parle de choses insignifiantes, lui annonce l'arrivée du ministre sans lui parler de l'arrêté le concernant (Voir p. 281).

[3] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 280.

[4] *Ibidem*, p. 282.

[5] *Ibidem*, p. 322.

[6] *Ibidem*, p. 329.

au Saint-Gothard, menace de tout compromettre. Le Premier Consul est obligé de lui écrire le 14 mai :

« . . . . . Il est indispensable que vous formiez un bon corps de troupes au général Moncey. Celui que vous lui destinez est bien faible : d'ailleurs il ne pourrait jamais être réuni à temps[1]. . . . . . »

Le même jour, le projet d'opérations du Premier Consul prend une forme précise qui ressort des instructions qu'il fait envoyer par Berthier à Turreau[2] et à Moncey[3].

Ce projet se résume ainsi :

La division Chabran, passant le Petit-Saint-Bernard le 16 mai, rejoindra à Aoste le gros de l'armée qui traversera le Grand-Saint-Bernard.

La division Turreau franchissant le mont-Genèvre, attaquera Suze et, laissant Turin à sa droite, viendra par Lanzo et Ponte rejoindre l'armée à Ivrée le 21 mai.

Ainsi renforcée, l'armée de Réserve marchera sur Milan en ralliant la colonne Béthencourt qui aura passé le Simplon. Si elle était obligée de faire une démonstration sur le Pô pour faire lever le siège de Gênes, elle n'en reviendrait pas moins marcher sur le Tessin et sur Milan.

Le corps d'armée du général Moncey, pénétrant en Italie par le Saint-Gothard, attirera sur lui une partie des forces ennemies et, prenant en flanc celles qui défendront le cours du Tessin, facilitera à l'armée le passage de cette rivière.

C'est sous cette dernière forme que le projet du Premier Consul est exécuté dans la seconde quinzaine de mai.

Si l'on veut jeter un coup-d'œil en arrière et résumer les modifications imposées par les événements à la volonté du Premier Consul, on voit se succéder les projets d'opérations suivants :

1° *Projet du 1er mars.* — L'armée de Réserve se portera en Suisse, position centrale de l'échiquier stratégique; elle appuiera l'armée du Rhin, qui de Suisse ou d'Alsace entrera en Souabe,

---

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 355.
[2] *Ibidem*, p. 357.
[3] *Ibidem*, p. 361.

puis l'armée de Réserve entrera en Italie par le Saint-Gothard avec une fraction de l'armée du Rhin.

Les opérations en Italie sont subordonnées aux succès de l'armée du Rhin en Allemagne.

Accessoirement, on étudie la possibilité de franchir les Alpes en utilisant le Splugen au lieu du Saint-Gothard, puis au mois d'avril on parle, au contraire, de passer par le Simplon en même temps que par le Saint-Gothard.

Pendant les opérations en Allemagne, Masséna doit rester sur la défensive dans la Rivière de Gênes, en attirant sur lui l'armée ennemie.

Mais les Autrichiens prennent l'initiative des opérations et attaquent Masséna, d'où :

2° *Projet du 24 avril.* — L'armée de Réserve agira isolément en Italie, indépendamment des opérations de l'armée du Rhin, et, pour gagner du temps, passera par le Grand-Saint-Bernard.

Sur ces entrefaites, on apprend le 4 mai que Masséna, bloqué dans Gênes, n'a plus que quelques jours de vivres et pendant ce temps l'armée du Rhin a remporté une première victoire en Souabe.

3° *Projet du 5 mai.* — L'armée du Rhin secondera l'armée de Réserve en Italie.

Les opérations en Allemagne sont reléguées au second plan; c'est en Italie que le Premier Consul veut frapper le coup décisif. Dans ce but il fait hâter la marche des différentes colonnes devant converger en Italie.

Plans fictifs faits par le Premier Consul postérieurement à la campagne.

Le Premier Consul nous a laissé deux documents sur son plan de campagne initial.

Le premier est contenu dans la *Relation de la bataille de Marengo*[1], rédigée en 1805 au ministère, sous les yeux et sous le contrôle de l'Empereur.

---

[1] Imprimerie impériale, an XIV — 1805. — Cette relation a été reproduite dans le *Mémorial du Dépôt de la guerre*, t. IV, p. 283, dans une intéressante étude sur les diverses relations de la bataille de Marengo. Ce travail du Dépôt

« . . . . . Bonaparte fit rassembler sur le Rhin une armée de 140,000 hommes, en même temps que, sur ses derrières, il réunit dans la Bourgogne une armée de Réserve.

« . . . . . Si les Autrichiens adoptaient le premier plan de campagne (offensive sur le Rhin avec 160,000 hommes, défensive en Italie), Bonaparte se portait avec son armée de Réserve sur celle du Rhin, qui se trouvait forte alors de 170,000 hommes, c'est-à-dire ses plus grandes forces opposées aux plus grandes forces de l'ennemi.

« Si au contraire le cabinet de Vienne adoptait le deuxième plan de campagne (défensive sur le Rhin, offensive en Italie), notre armée sur le Rhin devenait supérieure à celle de l'ennemi.

« Lorsque les Autrichiens se seraient avancés sur Gênes avec leurs principales forces, Bonaparte aurait fait passer les Alpes à l'armée de Réserve, se serait porté sur le Pô pour prendre l'ennemi à revers, lui enlever ses magasins et lui couper la retraite.

« Les Autrichiens adoptent le deuxième plan de campagne dont on vient de parler et portent en Italie leur plus forte armée. Mélas commence les hostilités, traverse la Bocchetta, se présente en même temps sur Gênes et sur Savone. »

. . . . . « C'est dans ce moment que l'armée de Réserve va passer le Saint-Bernard et prendre à revers toute l'Italie. »

Ce plan, fait cinq ans après les événements, ne semble pas avoir réellement existé en 1800 dans l'esprit du Premier Consul.

Le projet du 1er mars suppose que les Français auront l'initiative des opérations et montre que le Premier Consul, loin d'attendre les premiers mouvements autrichiens, est résolu dès cette époque à faire agir l'armée de Réserve en Italie[1].

Il semble donc que l'histoire véridique doit considérer le plan dicté en 1805 comme un corrigé conforme aux faits écoulés, mais ne représentant pas une conception du Premier Consul avant le début de la campagne.

Le second document laissé par l'Empereur est contenu dans

---

de la guerre est fait exclusivement au point de vue de la *bataille* du 14 juin 1800 ; on ne s'y est pas occupé du rapprochement entre les différents plans de campagne du Premier Consul, qui est esquissé ici.

[1] *Campagne de l'armée de Réserve en* 1800, p. 96, 11°.

ses *Mémoires*. En le dictant à Sainte-Hélène il n'a indiqué que le plan du 24 avril, imposé par la nécessité de marcher directement au secours de l'armée d'Italie, et a passé sous silence ses hésitations successives et les dispositions que les événements indépendants de sa volonté l'ont forcé à abandonner.

« Aussitôt que l'on eut des nouvelles du commencement des hostilités en Italie et de la tournure que prenaient les opérations de l'ennemi, le Premier Consul jugea indispensable de marcher directement au secours de l'armée d'Italie; mais il préféra déboucher par le Grand-Saint Bernard, afin de tomber sur les derrières de l'armée de Mélas, enlever ses magasins, ses parcs, ses hôpitaux et enfin lui présenter la bataille après l'avoir coupé de l'Autriche. La perte d'une seule bataille devait entraîner la perte totale de l'armée autrichienne et opérer la conquête de toute l'Italie. . . . .[1] »

Comme la relation de 1805, celle de Sainte-Hélène ne doit être considérée que comme un corrigé qui ne peut pas modifier l'opinion de l'histoire sur le plan initial du Premier Consul, opinion basée sur les pièces originales écrites au jour le jour avant le commencement de la campagne.

---

[1] *Mémoires de Napoléon*, t. VI, p. 197.



LA GUERRE DE MONTAGNES

Cette étude de la guerre de montagnes se divise en deux parties :

La première traitera des méthodes d'instruction pour la troupe et les cadres, et des règles de conduite des troupes en montagnes ;

La deuxième s'occupera spécialement des Alpes.

PREMIÈRE PARTIE.

AVANT-PROPOS.

Dès que l'on arrive en pays de montagnes, dans la région des hauts sommets, et que, en parcourant le pays, on l'étudie au point de vue militaire, la déroute des idées toutes faites, que l'on applique en général sans trop réfléchir et sans raisonner, est absolument complète et l'on est tenté de prendre le contre-pied de toutes les prescriptions du règlement, pour pouvoir l'appliquer à la montagne.

En effet, les procédés de marche ne sont plus les mêmes que dans les plaines où de fortes colonnes peuvent se mouvoir sur les routes bien entretenues. Les services de l'exploration et de la sûreté exigeront des méthodes différentes.

Le stationnement présentera de nombreuses et grosses difficultés. Enfin, l'attaque et la défense d'une position ne seront plus les mêmes que dans la plaine, où la moindre élévation de terrain devient redoutable pour l'attaque et facilite la défense, en

créant des champs de tir étendus, où l'appréciation des distances est facile, où les règles générales pourront toujours être appliquées sans fortes modifications.

De là, trois grandes questions à examiner : Tactique de marche, tactique de stationnement, tactique de combat; nous y ajouterons toute les questions accessoires qui s'y rattachent.

Si les grandes lois restent les mêmes sur tous les terrains, leur application change essentiellement, suivant qu'elle est faite dans la plaine ou dans la montagne.

Actuellement, deux corps d'armée composés de troupes de toutes armes sont affectés à la défense de la frontière des Alpes et forment l'armée des Alpes. Une partie de ces troupes est spécialement chargée de la défense de la frontière, et, si dans le nombre il en est qui, par une pratique constante de la haute montagne, connaissent, aussi bien les chefs que les soldats, la guerre de montagnes, combien l'ignorent totalement. La troupe n'a ni l'habillement, ni l'instruction, ni l'entraînement nécessaires. Les chefs, depuis les plus jeunes, jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie, ne possèdent ni la vigueur, augmentée par l'entraînement et inutile sans lui, ni la science de mener la troupe en montagne, soit pour la faire marcher, soit pour la faire stationner et combattre.

Et comment pourrait-il en être autrement.

Venus de tous les coins de la France, sans avoir jamais su ce qu'était la montagne, ils arrivent et passent, après une sommaire étude, laissant à d'autres les mêmes erreurs et les mêmes ignorances.

Il serait nécessaire de modifier le recrutement en hommes et en officiers, puis d'établir un règlement au moyen des observations de chacun, et de le mettre entre les mains de tous ceux qui sont appelés à servir en montagne.

Au jour du danger, à défaut d'expérience, on aurait du moins ce livre, éclairant les ignorants et guidant les présomptueux.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Nous ferions volontiers comme Descartes, oubliant tout ce qui était admis, tout ce que la science et la philosophie lui enseignaient, pour établir par le raisonnement pur la recherche de la vérité, et nous nous servirions de l'analyse et de l'expérience pour découvrir quel est le meilleur mode de marcher, de stationner et de combattre dans la montagne.

Pour cela nous nous adresserons aux montagnards et aux touristes, nous prélèverons dans leurs observations des notes précieuses, puis nous mettrons avec ce rudiment de savoir une troupe de cent hommes en expériences.

Cent hommes, venus des diverses contrées de la France, du nord et du midi, de la plaine et des montagnes, et trois mois durant, de juin à septembre, nous les ferons évoluer dans les sommets, variant les marches et les fatigues, les dangers et les épreuves. Et cela fait, nous aurons un règlement bien établi, édictant des règles sûres, appropriées à la moyenne des hommes et pouvant servir de base à toute éducation en montagne.

Habillement, équipement, charge de l'homme. — Les premières observations portent sur l'habillement.

La chaussure devra être large, mais bien ajustée, la semelle débordante, garnie de forts clous à grosse tête, lacée sur le cou-de-pied et montant assez haut pour enserrer la cheville, tout en lui laissant le mouvement très libre. Le brodequin napolitain actuellement en usage remplit assez bien ces conditions. Mais que dirons-nous de la chaussure dite souliers de repos? Ce soulier découvert, qui s'ajuste avec des guêtres, fait de cuir détestable, dur, ne pouvant s'assouplir lorsqu'il est resté quelque temps en service, en raison de la qualité du cuir très spongieux, qui absorbe la transpiration et la poussière, ce soulier détestable en plaine est funeste en montagne. Il blesse le pied totalement et ne peut remplacer le brodequin pour les marches, lorsque ce dernier, pour une raison ou pour une autre, vient à faire défaut à l'homme.

Le repos du pied est obtenu simplement par l'échange de la

chaussure : il n'est nullement besoin d'un soulier découvert où d'espadrilles; au contraire, dans ces chaussures, le pied trop à l'aise se gonfle et s'amollit.

Si, après une forte marche, le pied, un peu meurtri, est dégraissé et lavé puis chaussé d'une chaussure solide, résistante, bien ajustée tout en le laissant très à l'aise, il se reposera parfaitement et le bien-être qui en résultera se répandra dans tout le corps.

J'en appelle à tous les touristes sérieux, à tous les chasseurs, à tous les marcheurs.

Donc deux paires de brodequins sont indispensables à l'homme dans la montagne : une paire aux pieds, l'autre sur les côtés du sac.

Il est certain que l'usage de la chaussette est excellent. Elle donne plus d'élasticité au pied dans la chaussure; cependant certains hommes peuvent à la rigueur s'en passer, vu leur état physique spécial. En hiver, dans les postes des hauts sommets et pour les marches dans les neiges, elle est nécessaire ainsi que la guêtre molletière.

Ce vêtement demande des soins particuliers, soins de propreté extérieurs et soins pour la façon de le porter.

L'hygiène du pied doit être surveillée avec une extrême sollicitude; on doit apporter la plus grande attention à la chaussure pour qu'elle ne blesse pas l'homme.

Une erreur, très généralement répandue, est de croire que l'on peut, en essayant des chaussures à l'homme, les lui donner avec la certitude qu'elles lui conviennent.

Telle chaussure remplissant toutes les conditions de longueur, de largeur, d'ajustage, blesse après deux ou trois marches. Il y a mille raisons à celà; des plis se forment à faux, le pied se gonfle plus qu'il n'est prévu, le cou-de-pied peu élevé ne retient pas le pied qui vient frapper, à la descente, l'extrémité de la chaussure et se blesse atrocement, etc.

La propreté est une condition absolue d'hygiène.

Les divers accidents qui peuvent se produire, ampoules, contusions, plaies, doivent être immédiatement soignés; une seule remarque est à faire, c'est que parfois les plaies au pied occasionnent des douleurs dans la jambe sur toute la longueur d'un muscle. Il faut alors le repos absolu jusqu'à ce que le trajet

douloureux ait disparu, et, s'il y a hémorragie, il faut l'arrêter à tout prix, par quelque procédé que ce soit, même du gazon et de la terre comprimant la blessure, jusqu'à ce que l'on puisse avoir un médecin.

Comme nous l'avons vu, le cou-de-pied et la cheville doivent être tenus par les guêtres de la chaussure, mais le pantalon doit tomber librement, être bien assujetti sur les hanches et surtout avoir toute l'ampleur possible, dans le fond et à l'entre-jambes, pour laisser aux jambes la possibilité d'exécuter tous les mouvements avec leur plus grande amplitude. Aussi, toute culotte ajustée, serrée au genou doit-elle être écartée, et c'est avec un profond étonnement que nous voyons certains officiers italiens apparaître à 2,500 mètres d'altitude vêtus en Mephistos d'opéra.

Si l'on veut maintenir le bas du pantalon, une épingle anglaise d'un modèle analogue à celui des cyclistes fera l'affaire.

Les bandes de drap dites bandes molletières sont d'un usage excellent, à condition de n'être pas serrées pour ne pas comprimer la jambe et les veines, ce qui serait détestable. Elles sont un excellent moyen de se garantir de la neige et de la poussière qui ne peuvent pénétrer dans la chaussure.

Une chemise de flanelle est indispensable. La chemise de toile avec une ceinture de flanelle ne rend pas tous les services; il est nécessaire que la transpiration soit absorbée sur tout le corps, surtout sur le haut de la poitrine et des bras. Une ceinture ne garantit que les entrailles, puis cela fait deux objets à porter au lieu d'un seul.

Le vêtement devra être ample, à manches larges, ne serrant ni les épaules ni la poitrine, qui doit avoir très libre le jeu de la respiration.

Une blouse en drap, ou vareuse analogue à celle des chasseurs, est le vêtement qui remplit toutes ces conditions; pourquoi donc le donner à certaines troupes et pas à d'autres voisines, remplissant le même rôle, ayant les mêmes fatigues? Notre incommode et antipratique veste d'infanterie est le plus détestable vêtement. Elle comprime les épaules et le thorax, serre les hanches, tient les bras comme dans un étui, remonte au moindre mouvement, fait des plis énormes et blesse l'homme dès qu'il a des efforts considérables à faire, si bien qu'on doit faire déboutonner les derniers boutons pour lui donner plus d'ampleur et

d'aisance ; c'est le vêtement offrant des conditions diamétralement opposées à celles qu'exige le vêtement de montagnes.

Avec ce vêtement il faut un manteau ; ici encore nous avons à critiquer la capote d'infanterie ; vêtement non pratique, il veut être ajusté et n'y peut parvenir : alors il est trop large et laid ou trop étroit et incommode. Il nous faut un manteau, non pas une capote, ample, non ajusté, descendant très bas et muni d'un capuchon. Ce ne sera jamais un vêtement de marche ; celles-ci s'exécutent avec la vareuse, le manteau se met au cantonnement, en bivouac, en faction, etc.

Le modèle le meilleur est le manteau de l'armée russe, muni d'un capuchon fixé sur le dos et dont les bouts croisent sur la poitrine sans la comprimer.

Enfin il nous faut une coiffure pouvant couvrir les oreilles et la nuque : le béret des chasseurs alpins est une fantaisie d'opéra-comique ; le képi n'a pour lui que le respect de la tradition. Il serait nécessaire d'avoir un bonnet en drap aux bords se rabattant, le passe-montagne, peu élégant mais très pratique.

Voilà notre homme habillé, voyons ce qu'il devra porter sur les épaules ; plus elles seront allégées mieux cela vaudra, car nous allons tout à l'heure le soumettre à de dures épreuves, à de rudes ascensions.

Comme principe absolu, tout doit être porté sur les épaules et le dos, rien sur les hanches.

Le sac ne doit renfermer que l'indispensable : un caleçon, une chemise de flanelle, une paire de chaussettes, une paire de brodequins ; un sac à brosses et un nécessaire d'armes par escouade, une trousse renfermant fil et boutons, le livret, deux jours de vivres, le campement nécessaire, deux outils seulement par escouade. Nous verrons plus loin leur usage, car nous proscrivons les outils portatifs.

Le ceinturon sera garni de cartouchières, portant les 120 cartouches, et la courroie de suspension fera supporter le poids par les épaules. Enfin l'étui-musette maintenu par le ceinturon, pour éviter le ballottement, renfermera le quart, la fourchette et la cuiller dans un étui en drap pour empêcher le bruit causé par les heurts, le pain et le tabac. Ajoutons à celà l'épée-baïonnette, le fusil, un bâton ferré et un bidon d'un litre, nous aurons notre homme tout prêt.

Ne serait-il pas nécessaire, pour alléger le sac, de le faire en peau seulement sans cadre en bois? Certains montagnards et les Russes ont un modèle de ce genre; on y gagnerait sinon en élégance du moins en légèreté, question majeure.

Mettons-nous donc en marche avec notre détachement, nos hommes sont alertes et dispos, partons.

De nos cent hommes, seuls les montagnards se comporteront bien, qu'ils viennent des Alpes ou des Pyrénées, du Jura ou du plateau central, ils sauront marcher et vivre. Les autres nous laisseront en route et ce ne sera que lentement, péniblement, qu'en se modelant sur les montagnards, qu'ils arriveront à se bien comporter.

La montagne est une maîtresse jalouse de ses beautés, qui ne dévoile ses trésors qu'à ceux qui veulent la conquérir chaque jour par un travail opiniâtre, une constance et une fidélité immuables.

TACTIQUE DE MARCHE

CHAPITRE PREMIER.

DRESSAGE DE L'HOMME.

Trois choses sont indispensables en montagne, ce sont : le moral, le jarret, le poumon; les deux premières peuvent toujours s'acquérir et par tout le monde, la troisième est indépendante de notre volonté; nous allons les examiner successivement :

1° *Le moral.*—C'est le premier facteur indispensable à l'homme dans la montagne. Touriste ou soldat, il va se trouver en face de difficultés sérieuses, de dangers et de périls très grands, dont il ne sortira qu'en sachant conserver son sang-froid, qui lui permet de déployer toute son énergie et toute sa vaillance.

Le moral s'acquiert et même très facilement, à condition d'entraîner l'homme progressivement et très méthodiquement; il faut commencer par l'habituer à la fatigue de la course dans la montagne sans aucune difficulté; dès qu'il saura marcher avec assurance et que son jarret sera fait, on lui fera quitter les sentiers battus et attaquer les pentes.

Celles-ci sont de nature et de qualité très diverses, c'est le terrain gazonné et pierreux, l'éboulis ou le rocher.

Le terrain gazonné est pénible à gravir, parce qu'il est glissant et que la semelle se cire au bout de quelques pas, mais il n'offre pas de difficultés, la pente étant toujours à inclinaison moyenne; il en est de même des moyennes pentes en pierrailles, elles n'offrent rien de particulier.

Les éboulis varient à l'infini, de caractère, de forme, d'étendue, mais ils peuvent se ramener à trois types principaux : l'éboulis est constitué par des gravois, de la pierraille ou des blocs de roches.

Ce n'est qu'après une longue expérience que l'on pourra dire

à coup sûr la meilleure méthode à employer pour les aborder; ce sera, soit suivant la ligne de plus grande pente, soit suivant une ligne oblique faisant un angle plus ou moins ouvert avec la ligne de plus grande pente.

En général, l'éboulis de gravois doit toujours être pris suivant la ligne de plus grande pente, quelque soit le sous-sol sur lequel il repose; en le prenant de biais, une troupe nombreuse creuse un sillon sur une longue étendue tel que les couches supérieures de l'éboulis n'étant plus soutenues par la continuité de leur surface, glissent et peuvent causer des désastres, en créant le phénomène si connu et si fréquent d'avalanches de pierres.

Lorsque les éboulis reposent sur un sous-sol marneux, ou sur des roches lisses, le danger est très grand; donc, quelle que soit la difficulté, il faut aborder l'éboulis par la ligne de plus grande pente.

Celui de pierrailles pourra être pris obliquement, sauf le cas où le sous-sol serait très glissant, fourni, comme nous le disions plus haut, sur un terrain marneux ou de roches lisses.

Les éboulis de roches devront être pris, sans hésitation, en allant droit au but; les seules précautions à observer sont que le guide de tête s'assure de la solidité des blocs sur lesquels il se hisse; quelques uns sont parfois en équilibre sur une pointe ou une arête ou en porte à faux.

Dès que l'homme commencera à être familiarisé avec ces marches, on devra lui faire atteindre les sommets; là sont les périls, les à-pics, les abîmes, les passages en corniche, les franchissements de crevasses sans fond, la crainte et le vertige.

La crainte : on se familiarise petit à petit avec le danger, on joue avec lui, on s'amuse aux passages difficiles, on s'habitue vite à l'aimer.

Le vertige : avec un peu de courage et de bonne volonté on arrive très bien à s'en rendre maître. Tel qui au début ne pouvait regarder à ses pieds, le long d'une pente un peu prolongée, au bout d'une année arrive à ne plus rien craindre et plonge ses regards dans le fond des abîmes.

Le vertige est une sorte d'étourdissement qui saisit le malheureux; il regarde et voit le fond de l'abîme qui monte vers lui, il s'affaisse et se sent paralysé. Une sueur abondante le couvre; tout semble tourner autour de lui et inconscient il se penche;

malheur à lui s'il n'est pas retenu, ou si l'espace où il est se trouve trop restreint : il pourra tomber dans le précipice qui semble venir vers lui.

Nul ne peut dire qu'il n'est pas accessible au vertige. Certains sommets audacieux, certains pics en menacent le téméraire qui les viole ; surtout certains états physiques y prédisposent, comme la fatigue d'une longue et pénible ascension, l'aspect inattendu d'abîmes insondables, car ce ne sont pas les précipices dont l'œil mesure la profondeur qui sont à craindre pour l'homme exercé, ce sont les abîmes qui entourent de toutes parts un pic aigu, en contre-bas d'à-pics gigantesques et dont les fonds estompés d'ombre violacée restent invisibles.

Mais, comme nous le disions plus haut, en mettant à part ces cas exceptionnels, on arrive parfaitement à vaincre le vertige et à ne plus craindre de l'éprouver.

On confond souvent le mal de montagne avec le vertige. Ils n'ont rien de commun cependant.

Le mal de montagne est déterminé par la raréfaction de l'air. Un accablement vous saisit, une lassitude invincible suivie d'une fièvre très forte se déclare et il n'y a nul autre remède que le repos absolu. M. Vallot, directeur de l'observatoire du mont Blanc a employé avec succès des ballons de baudruche gonflés d'oxygène et munis d'un ingénieux mécanisme qui se fixe sur le visage et permet de respirer le gaz.

Nul n'est exempt de ce mal, même les plus vieux montagnards ; suivant le temps, la saison, les forces physiques, le tempérament, on peut le ressentir à partir de 3,000 mètres d'altitude.

Le vertige au contraire n'a rien à voir avec l'altitude. Celui qui y est sujet l'éprouve d'un balcon d'un troisième étage, comme du haut d'un rocher de 50 mètres ou d'une tour de cathédrale ; il disparaît avec l'appui, le plus faible soit-il ; supprimez la balustrade d'un balcon, le malheureux aura le vertige, remplacez-la par une ficelle, que la moindre pression romprait, le vertige disparaît.

Sans atteindre les sommets, qui donnent le mal de montagne, à partir de 2,000 mètres on respire plus difficilement, on s'essouffle, les forces diminuent, il y a donc des précautions à prendre ; nous les verrons tout à l'heure.

Nous voilà donc sûrs du moral de nos hommes, constitué par le sang-froid, l'énergie, l'audace allant jusqu'à la témérité, à condition qu'elle soit raisonnée. Le moral s'affermit et se trempe, il s'exalte à mesure qu'on demande davantage.

Seuls, ceux qui l'ont éprouvé, se doutent de la jouissance infinie et de l'orgueil immense qui gonflent le cœur de l'homme après une ascension périlleuse.

Tout a été mis en œuvre chez lui : sa volonté et son énergie, le calme et le sang-froid, toute sa force physique prodiguée jusqu'à l'accablement, jusqu'à la souffrance, le mépris du danger incessant qu'il connaît et qu'il juge, le dédain de la mort qui le guette à chaque pas, l'habileté des dispositions prises, la longue expérience que lui a donnée la science de la montagne, la connaissance de ses surprises et de ses défenses ; il a vaincu la fatigue qui le terrassait, la crainte du danger, les vertigineux abîmes ; il a vaincu la nature mystérieuse, gigantesque, et lui, petit, chétif, atome aux flancs du géant, il l'a dominé, terrassé, il est maître de lui.

Et ce ne sera pas le panorama merveilleux étendu à ses pieds qui le rendra si heureux et si fier. Souvent des hauts sommets on ne distingue qu'une immensité confuse de pics, de neige et de glace, gigantesque chaos qui surprend mais n'excite pas l'admiration ; non, ce qui le rend orgueilleux c'est d'avoir, par sa volonté et son courage, dompté toutes les fatigues, vaincu tous les périls, fait quelque chose de grand.

2° *Le jarret.* — Faut-il insister sur cette qualité nécessaire au montagnard et dire qu'avec un entraînement progressif tout le monde peut arriver à l'acquérir. Il est plus facile de l'obtenir en montagne qu'en plaine. Les courses sur des routes plates et monotones sont pénibles et lassantes ; pour le moral comme pour le physique, la monotonie du paysage affecte fâcheusement le moral, comme le même mouvement, fatiguant les mêmes muscles, amène plus rapidement la fatigue.

En montagne, il n'y a jamais de monotonie, les heures passent et volent apportant avec elles de nouveaux enchantements et les alternatives de montées et de descentes, d'escalades et de plongées rapides, mettant en mouvement tous les muscles alternativement, leur donnent du repos entremêlé de fatigue.

Une troupe entraînée peut marcher en montagne beaucoup plus longtemps qu'en plaine.

3° *Le poumon.* — Qui n'a vu les guides, ou les montagnards, gravissant les pentes d'un pas rythmé, méthodique, lent et pourtant incroyablement rapide : le pied pose bien à plat, la jambe est légèrement ployée et le corps se balance alternativement en avant sur l'une ou l'autre jambe.

Tout le secret de la marche est là. On n'obtiendra la vitesse de la marche qu'à la condition d'avoir un pas lent et rythmé; l'homme, surtout s'il est chargé, qui veut se hâter, s'essouffle tout de suite, il arrivera peut-être le premier pour une courte distance; mais, dès que la course devient d'une certaine étendue, il perd rapidement son avance et se laisse distancer, puis est obligé de s'arrêter.

Rien ne sert de courir, il faut partir à temps.

Pourtant le jarret peut être bon, c'est le souffle qui lui manque, parce qu'il n'applique pas de méthode.

Alors même qu'il aurait le poumon solide, s'il n'est pas dès l'enfance habitué à la montagne, même en usant de méthode, à mesure qu'il s'élèvera, l'air se raréfiant, il sentira l'essoufflement, il aura besoin de s'arrêter, de reprendre haleine. Le touriste très exercé au début de la belle saison, après un hiver d'engourdissement au coin du feu, sent le besoin d'un nouvel entraînement et les premiers jours lui sont assez pénibles.

Il faut donc des arrêts, des arrêts fréquents, nécessaires, pour tous ceux qui ne sont pas montagnards. Ceux-là n'en ont pas besoin, ils ne s'arrêtent jamais. On s'arrête une minute ou deux, en s'appuyant au talus pour soulever le sac de dessus les épaules, on reprend haleine et l'on repart, sûr d'arriver vite et bien.

Telles sont les conditions essentielles pour la marche en montagne. Avec elles, bien des prescriptions de détail sont à observer. Nous allons les passer rapidement en revue.

D'abord certaines conditions physiologiques sont indispen-

sables. L'asthme et les maladies de cœur peuvent amener des accidents graves; cette question du domaine de la docte faculté a une importance capitale.

Il serait donc bon d'apporter le plus grand soin à cet égard dans le recrutement des troupes alpines, ce qui jusqu'à présent n'a préoccupé personne, et l'on voit chaque année des accidents qui eussent pu être évités en changeant l'homme ou l'officier de destination.

Un régime spécial doit être suivi : le premier repas au réveil doit être léger, thé ou café, celui de la journée doit être très frugal; c'est le dîner du soir, au gîte, qui doit être le repas fondamental, qui réparera les forces.

La boisson doit être l'eau additionnée de thé ou de café, ou de très petite quantité d'alcool; il faut du reste boire peu, le moins possible et se méfier de l'eau de la montagne; certaines sources sont bonnes, beaucoup sont mauvaises et seuls les gens du pays les connaissent.

L'alcool est funeste, il casse les jambes.

On ne doit jamais s'arrêter qu'à un endroit abrité du vent, jamais à un col même; il y règne toujours un courant d'air glacé, funeste pour l'homme qui arrive trempé de sueur, après une ascension pénible.

Il est impossible de fixer une heure normale de départ, mais il y a des principes généraux qu'il faut connaître. Si l'on a des neiges à traverser, il faut que ce passage soit effectué avant que le soleil n'ait déterminé le dégel de la surface, parce qu'alors la moindre imprudence peut être néfaste. De 10 heures à 4 heures du soir c'est l'heure de l'avalanche.

On doit admettre qu'en partant la nuit on arrive au jour aux passages difficiles, les attaquer de nuit serait de la folie.

Il faut attendre la chute du jour pour opérer certaines descentes, parce que la chaleur amoncelée dans les fonds pendant le jour est très pénible et dangereuse, lorsque l'on descend des sommets où l'air est vif et frais. Les coups de chaleur sont à craindre si l'on descend au milieu du jour, la chaleur se tasse suivant une courbe de niveau très déterminée et l'on sent à la descente une impression bizarre comme si l'on vous plongeait soudainement dans une étuve.

On admet que l'on fait 300 mètres en montant, 600 mètres en

descendant ou 3 kilomètres horizontalement en une heure; ces chiffres sont des moyennes et sont essentiellement variables suivant le temps, la fatigue, le terrain.

CHAPITRE II.

INSTRUCTION DES CADRES.

Outre les qualités nécessaires dues à l'entraînement physique, le chef, à quelque degré de la hiérarchie militaire qu'il se trouve placé, devra posséder la connaissance complète de la montagne. Et par là il ne faut pas entendre la connaissance d'un secteur particulier, ni même d'une région montagneuse, mais celle du régime de la montagne, de façon que, transporté d'une région dans une autre il sache apprécier les terrains, les difficultés et les avantages qu'ils présentent pour marcher et combattre, l'évaluation des distances et le temps nécessaire pour les parcourir.

La guerre de montagne présentant l'aspect d'une multitude d'engagements isolés, comme nous le verrons dans tout le cours de ce travail, les grades les plus inférieurs auront à faire preuve d'initiative et de résolution.

Tout est à apprendre. — Nous avons vu plus haut ce qu'étaient les terrains, les pentes et les éboulis; leur aspect doit être très familier aux gradés de façon qu'ils puissent évaluer exactement les difficultés de marche et le temps nécessaire pour les parcourir.

L'appréciation des distances et l'évaluation du temps sont, en effet, les deux facteurs essentiels de la guerre de montagnes.

On n'arrive qu'après une très longue habitude à se tromper peu dans l'appréciation des distances.

Horizontalement, on apprécie toujours trop court. Les touristes le savent bien ; tous se souviennent de la joie éprouvée à la vue de la première flaque de neige, éblouissante sous le soleil de juillet..... elle est en dehors du chemin..... on veut y courir..... dix minutes..... un quart d'heure peut-être, au plus, et l'on est de retour; tandis que, souriant, le guide s'assied pour vous attendre et décharge du sac ses épaules fatiguées. Vous vous hâtez, vous marchez, vous courez, et l'illusion court avec vous.....

vous allez..... plus loin, toujours plus avant, et, souvent, une grande heure se passe avant votre retour, quelquefois même sans avoir atteint le but convoité.

L'œil a de la peine à mesurer des distances, des étendues, qui paraissent n'être rien au milieu des masses, qui les dominent de toutes parts, et tout terme de comparaison lui manque.

La mesure des distances de bas en haut est très difficile, parce qu'on ne voit jamais la pente unie allant de soi jusqu'au sommet; on n'aperçoit ce sommet qu'à travers un chaos de pentes, de blocs, de ravins, qui ne fait voir la distance *qu'en raccourci.*

Toute évaluation de distance d'un point à un autre, séparé par une vallée profonde, est extrêmement difficile. On arrive, avec une grande habitude, à évaluer la distance horizontale, la projection de la ligne qui joint ces deux points, mais il y a presque impossibilité à évaluer avec justesse la distance de marche qui les sépare et qui, souvent, s'élève à huit ou neuf heures pour une ligne horizontale d'une heure de marche.

Cette étude de terrains et de la distance entraîne l'étude du temps qu'il faudra pour les parcourir. Cette connaissance ne s'acquérera que par les marches incessantes sur tous les terrains, de toutes les manières et par tous les temps possibles, en isolé, ou avec une troupe d'un faible effectif ou d'un effectif considérable, toutes ces considérations entrant en ligne de compte dans le temps nécessaire.

Il est impossible de dicter des règles pour toutes ces études; il faut laisser à chacun le soin de ces diverses évaluations. Ce qu'il est nécessaire de dire, c'est qu'il faut un temps assez long passé dans la montagne pour la connaître ainsi.

Or, si nous avons des bataillons alpins et quelques bataillons d'infanterie très aptes à la guerre de montagne, combien avons-nous de bataillons qui n'y auront fait qu'un très court séjour; quelques-uns mêmes n'y auront passé que le temps des grandes manœuvres.

Il serait à désirer qu'une organisation fixe fût établie, qui permette à tous les régiments de passer au moins un an dans la montagne, de telle sorte qu'on ne rencontre plus d'officiers devant faire la guerre en montagne en ignorer totalement les règles à l'heure critique, venir, au hasard des mutations ou des nominations, sur un théâtre tout à fait nouveau pour eux.

CHAPITRE III.

DES MARCHES.

Si nous observions purement et simplement le service en campagne, nous verrions tout de suite, en mettant en mouvement de grandes colonnes, se produire un allongement considérable hors de toute proportion avec ce que l'on voit dans la plaine, correspondant à une vitesse de marche très faible. Nous en tirerons la conclusion, qu'il nous faudra fractionner les colonnes en très petites fractions.

On doit compter ne trouver que très rarement une route ; lors même que l'on en aurait une à sa disposition, elle ne servira, sans doute, que sur une faible partie de l'itinéraire. Ce sera donc sur les sentiers étroits que la colonne devra marcher, les hommes en file indienne.

Dans ces conditions, il faut compter un minimum de $1^m,50$ par homme, 6 mètres pour un cheval ou un mulet. Ces chiffres donnent 300 mètres pour une compagnie, 1200 mètres pour un bataillon, 4,000 mètres pour un régiment.

La longueur d'une brigade serait donc de 11 kilomètres, sans intervalles.

Mettons que nous rencontrions un passage difficile, ce qui est le cas fréquent, sentier interrompu par un éboulement, par une avalanche, dégradé par les pluies ou par le passage antérieur de troupes, mal tracé dans les rochers ou traversant des endroits périlleux, trop accessibles au vertige ; alors ces distances seront doublées et nous nous trouverons avec une brigade échelonnée sur 20 kilomètres, en file indienne.

On admet que, pour les marches à l'intérieur ou loin de l'ennemi, la brigade sera l'unité la plus forte à faire marcher sur une seule colonne, et l'on prend, pour l'unité de marche, la plus faible fraction de troupes constituées, c'est-à-dire la compagnie.

Entre les compagnies, on devra laisser 100 mètres pour parer à l'allongement et faire marcher les mulets et les montures des officiers.

Notons la place de chacun. Il est indispensable que l'officier voie par lui-même et ne soit pas collé à sa troupe, mais qu'il s'en écarte, monte sur les points servant d'observatoire, observe, étudie le terrain, et soit toujours prêt à parer à toutes les éventualités qui peuvent se produire. Il ne doit jamais s'en rapporter aux autres et partir de ce principe que, seul, il a qualité, droit et devoir de juger du terrain et de la situation.

Il lui faudra donc l'habitude de la montagne, et l'habitude intelligente et raisonnée, puisqu'il ne peut compter que sur lui.

Les cartes! Les meilleures ne valent pas grand'chose en montagne. Elles ne sont qu'une indication générale d'une direction ou d'un nivellement; les pentes, les terrains, les chemins n'y sont jamais indiqués de façon suffisante, du moins par les procédés admis en France.

Les renseignements de l'habitant! Ils seront rares, mais toujours exacts, lorsqu'on en pourra trouver par hasard; mais exacts, pour les montagnards, et l'on devra savoir les contrôler et les appliquer à une troupe très différente d'allures, vu son effectif d'abord, sa composition ensuite.

Les patrouilles! Il ne peut s'y fier, à moins de connaître parfaitement le caractère du sous-officier qui la commande, audacieux ou timide, hésitant ou fanfaron.

Dans la montagne, plus que partout ailleurs, la mesure est la première qualité, l'audace et la témérité même doivent être mesurées, réfléchies, et l'on doit également redouter les tempéraments craintifs et les caractères fanfarons, qui ne voient dans une opération que le côté pittoresque et difficile, et sacrifieront les résultats vrais à la vaine gloriole de vaincre un passage difficile.

La place du capitaine sera donc en tête de la compagnie, jamais en arrière. Très mobile, très en avant ou sur les flancs, il devra tout voir et se rendre compte de tout. Le meilleur montagnard sous-officier de la compagnie sera guide de tête; l'officier du premier peloton secondant le capitaine, les autres chefs de section marcheront à la gauche de leur unité, ainsi que l'officier du deuxième peloton.

Par tout ce que nous venons de dire, il ressort clairement la nécessité pour l'officier d'être équipé en montagnard. Du capitaine au colonel, l'officier monté ne se servira guère de son

cheval, porteur d'une partie de ses effets; sauf sur les routes et quelques sentiers bons muletiers, les chevaux ne peuvent être montés et devront être tenus en main à la gauche de la colonne avec les mulets de bât et de cacolets.

On devra apporter la plus grande attention à la police de la marche; toutes les prescriptions du premier chapitre seront rigoureusement observées. Il y va non seulement de la santé des hommes, mais du maintien d'un effectif normal, lequel, à la moindre imprudence, fondera comme la neige au soleil.

Outre les prescriptions individuelles, il y en a de nouvelles s'appliquant aux colonnes.

Une colonne ne doit jamais s'engager sur un sentier ou sur une pente en lacets, sans les plus grandes précautions. Suivant la nature du terrain, des pierres ou des terres se détachent sous les pieds des hommes et acquièrent, en glissant sur les pentes, à l'inclinaison naturelle des terres, une vitesse très grande, qui rend leur choc très dangereux, parfois mortel, quelque petit que soit le volume du projectile. On devra donc éviter les lacets courts et répétés se superposant les uns sur les autres, mais rechercher ceux dont un élément peut contenir toute la colonne (une compagnie).

Si l'on a à longer les à pics en contre-bas, il faudra les raser de très près, de manière que les débris qui tomberaient de leur sommet, décrivant une courbe de parabole, passent par-dessus les têtes.

L'interdiction la plus sévère doit être faite de jeter des objets quelconques, pierres, bois, etc. Les hommes, grands enfants, aiment à voir rouler sur les pentes, bondir sur les rochers, s'écraser sur un méplat, rebondir plus loin ou tomber d'une chute vertigineuse et disparaître dans les précipices ou les torrents, des pierres ou des quartiers de rocs, sans souci des accidents que peuvent causer ces jeux dangereux : éboulis, avalanches de pierrailles, chutes de blocs, et puis, sait-on jamais qui peut, à l'improviste, passer en dessous de soi; donc, on doit punir avec la plus grande sévérité toute infraction à cette règle.

Lorsqu'on arrive à certains passages dangereux, sur les arêtes de rochers avec des à pics profonds, si l'on a d'un côté le rocher, de l'autre l'abîme, on doit placer, formant rampe,

quelques hommes au bord de l'à pic, face à la colonne, de manière à donner à ceux qui n'ont pas la tête très solide l'apparence d'un soutien. Si le sentier est trop étroit et que ce mode de garantie ne puisse être employé, il faudra faire aux hommes des recommandations préalables : regarder en avant, tout droit, jamais le gouffre, et marcher sûrement, quelque lentement que ce soit. Dans le cas où à droite et à gauche se creusent des fonds, le meilleur est de mettre les hésitants et les peureux entre des gaillards solides et leur faire tenir le bout de leur bâton placé horizontalement, autant que possible en les faisant parler, pour distraire leur esprit de la préoccupation attirante de l'abîme. La suite de ces bâtons forme comme un fil conducteur, l'appui moral dont a besoin l'homme sujet au vertige.

Nous admettons comme vitesse moyenne les chiffres cités plus haut. Nous le répétons, ce n'est qu'une moyenne entre plusieurs chiffres, dont les termes extrêmes peuvent être très écartés.

On s'arrêtera toutes les quinze minutes, sans former les faisceaux ; l'homme s'appuie contre le talus, de manière à soulever son sac ; il garde son fusil entre les jambes ou à côté de lui ; repos de deux minutes.

Toutes les cinquante minutes, faire une halte de dix minutes dans les mêmes conditions, la gauche de la compagnie serrera sur la tête. Jamais on ne fera de rassemblement en colonne, à moins de circonstances exceptionnelles, comme l'arrivée sur un plateau, mais jamais sur les pentes ; la fatigue qui en résulte pour les hommes n'est nullement compensée par les faibles avantages que l'on croit en retirer.

A plus forte raison, ne devra-t-on jamais, à moins de situations exceptionnelles, comme celles citées plus haut, rassembler le bataillon. Ce serait une lourde faute.

Les grandes haltes, qui sont dans la plaine si pénibles lorsqu'elles ne sont pas faites à la fin d'une étape, de manière à n'avoir qu'une heure à marcher encore pour atteindre le gîte, sont funestes en montagne. L'homme mange le plus qu'il peut, son appétit étant très aiguisé par la marche et l'air vif du sommet ; il s'alourdit, et, dès qu'il repart, la montée devient un supplice. S'il n'a pas une grande énergie, il se laissera aller, et la fatigue deviendra telle que ce sera un accablement absolu l'empêchant d'aller plus loin.

Elles ne doivent donc être faites qu'avec la plus extrême prudence.

On ne fera jamais de halte à un col.

Pour le départ, on doit se conformer aux indications suivantes :

Si l'on a un parcours facile, sur route ou sur sentier, bon muletier, avant d'arriver aux sommets, on peut partir de nuit, de manière à arriver aux endroits périlleux ou difficiles le jour, et l'on évite ainsi les vallées profondes, où la chaleur s'accumule dès le lever du soleil ;

Si l'on a des neiges à traverser, il faut y arriver avant que le soleil ait commencé à en faire fondre la surface ;

Inversement, si l'on doit descendre des sommets par des journées très chaudes, on devra faire un long repos avant de s'engager dans les fonds où pèse une chaleur lourde et suffocante.

Marches de nuit. — On peut établir, en principe, qu'elles peuvent toujours s'exécuter sur les routes avec les mêmes avantages et les mêmes inconvénients qu'en plaine. Mais, dès que l'on doit parcourir des terrains difficiles, il devient très délicat de les employer. Elles sont impossibles dans bien des passages. Outre la fatigue qu'elles occasionnent, elles affaiblissent le moral de l'homme en tenant son esprit dans une tension perpétuelle, une anxiété et un émoi très grands.

On trouve pourtant dans l'histoire des marches de nuit remarquables, mais faites avec des troupes très aguerries et très entraînées à la guerre de montagnes.

CHAPITRE IV.

SURETÉ EN MARCHE.

D'après ce que nous venons de voir des formations de marche, il ne sera pas nécessaire de constituer les avant-gardes comme en plaine, sauf, bien entendu, le cas de fortes colonnes marchant sur les routes dans les vallées.

En effet, les colonnes échelonnées par compagnies à 100

mètres de distance, chaque compagnie occupant un minimum de 300 mètres, n'offriront point les inconvénients de masses profondes, cibles où l'on met à coup sûr, et lentes, difficiles à déployer régulièrement. Cependant il y a quelques principes à retenir.

D'abord, il est certain qu'un très petit nombre d'hommes peuvent arrêter une colonne, quelle que soit sa force, s'ils sont placés de façon à enfiler un sentier, à un sursaut de terrain, à l'arrivée à un col, à un tournant de sentier, dans un passage étroit et difficile, etc., et s'ils surgissent inopinément devant la tête de colonne.

Puis, quelques hommes placés sur les hauteurs ou sur les pentes et tirant sur les flancs de la colonne peuvent y jeter le trouble et le désarroi.

Il nous faudra donc admettre que toute colonne en marche devra regarder très avant et sur ses flancs; de là, l'adoption nécessaire, indispensable, d'un mode de sûreté très différent de celui de la plaine.

Chaque compagnie devra instruire une certaine quantité d'hommes d'élite, montagnards ou soldats très exercés à la montagne et formant une escouade de 12 hommes, commandée par un sergent énergique et intelligent; cette escouade s'appellera escouade franche.

Ces escouades franches pourront marcher isolément, soit réunies par bataillon ou même par régiment, sous le commandement d'un officier.

Ce sont les anciennes vigilantes.

Le rôle de ces escouades sera d'assurer la sécurité de la route et en même temps de renseigner.

Lorsqu'une colonne devra se mettre en route, les escouades franches seront divisées en deux parts. La première partie marchera en avant de la colonne et devra occuper avant elle la position qu'elle doit atteindre; la deuxième part devra accompagner la colonne en se tenant à sa hauteur sur les crêtes ou tout au moins sur une position dominant le sentier que suit la colonne.

Il y aura rarement deux flancs à protéger, uniquement lorsque la colonne au début se trouvera dans le fond d'une vallée; dès qu'elle s'élèvera, elle cheminera à flanc de coteau ayant tou-

jours son autre flanc gardé par les vallées et les pentes opposées toujours visibles.

Toutes ces escouades devront partir longtemps avant la colonne. Celles de tête, la veille au soir, si cela est possible, afin d'occuper dès la nuit la position ; les escouades de flanc devront partir assez en avance pour s'échelonner sur le flanc de la colonne à des altitudes convenables et accompagner la marche ; ce sera au moins trois heures avant le départ.

Au cas où les escouades de tête rencontrent l'ennemi, elles ne doivent pas hésiter à engager le combat ; combat traînant, lent, à moins que le terrain ne permette une offensive vigoureuse, ce qui sera le cas général, car dans les petites opérations en montagne, la disproportion des forces ne doit pour ainsi dire pas entrer en ligne de compte, il ne faut compter qu'avec l'audace et la décision.

Dans le cas de combat, le chef de la colonne, prévenu de suite, prendrait ses dispositions pour soutenir ses escouades franches ou pour changer la direction de sa marche et tomber sur les derrières de l'ennemi.

Pour les escouades de flanc, il est indispensable qu'elles opèrent de la même manière, en prenant garde pourtant de ne pas tomber dans un piège tendant à les attirer, pour enlever toute sécurité au flanc de la colonne et permettre à l'ennemi de passer entre elles et la colonne.

Le chef de la colonne devra donc toujours être averti pour qu'il puisse ou suspendre sa marche et se porter à l'attaque sur son flanc, ou hâter sa marche et choisir une position de défense.

Si les escouades de tête arrivent à la position désignée, elles devront s'y établir et garder tous les sentiers et les pentes ; la colonne à son arrivée relèvera les postes établis par elle.

La marche des escouades franches sera beaucoup plus assurée et plus rapide que celle de la colonne en raison de leur faible effectif, et surtout en raison de leur composition, car nous l'avons dit, elles ne doivent comprendre que des montagnards énergiques et vigoureux, commandés par des chefs capables de tout vouloir et de tout oser.

Aussi ne sera-t-il pas toujours nécessaire de faire partir les escouades de tête la veille, mais il suffira de leur donner trois

heures d'avance; elles pourront, en outre, gagner pendant la marche, une heure sur la colonne.

Il est impossible, on le comprend, de donner des règles fixes; ce sera à l'expérience du chef, aux renseignements qu'il aura reçus, au but qu'il se propose d'atteindre, qu'il faudra se reporter dans chaque cas particulier pour arrêter la manière d'agir.

Malgré toutes ces précautions, l'ennemi peut enlever les escouades franches ou passer entre elles et la colonne; il sera donc nécessaire de se faire précéder par une fraction formant avant-garde.

Une section bien commandée suffira; elle partira une heure avant la colonne, avec elle marchera le campement. Son rôle sera uniquement de renseigner; si elle était attaquée, elle devrait faire traîner le combat et attendre des renforts.

Quelles que soient les dispositions prises par l'avant-garde, on ne devra jamais y placer d'artillerie, en raison de l'allongement et de l'encombrement provenant du nombre des mulets. Puis, l'avant-garde est essentiellement destinée à renseigner plutôt qu'à combattre; cette arme serait donc inutile. Si l'on ajoute à ces considérants la lenteur et les difficultés de la mise en batterie, qui nécessitent un solide soutien d'infanterie, son effet efficace, presque nul, son effet moral très faible, sur les troupes entraînées, on voit qu'elle ne doit, à aucun prix, trouver de place à l'avant-garde.

L'avant-garde doit être en relation constante avec la colonne; elle le sera, soit par des coureurs, soit surtout par des postes optiques et des signaleurs; nous retrouverons partout, dans cette étude, la nécessité de ces correspondances et nous l'étudierons dans un chapitre spécial.

TACTIQUE DE STATIONNEMENT

CHAPITRE PREMIER.

CANTONNEMENTS ET BIVOUACS.

Nous n'avons rien à dire sur le mode de préparation du cantonnement et du bivouac, sur leur installation. Les règles sont les mêmes que celles du décret du 28 mai 1895, du service des armées en campagne.

Mais nous devons examiner les avantages et les inconvénients de ces deux modes de stationnement dans la montagne.

Au titre VI du décret du 28 mai 1895, nous lisons : « Le bivouac, en raison des inconvénients qu'il présente pour la santé des troupes, ne doit être employé que si la situation militaire l'exige, ou s'il y a lieu de concentrer des effectifs considérables dans une zone déterminée, dont les ressources ne permettraient pas de cantonner la totalité des troupes. »

A première vue donc, on conclura pour la montagne, à la nécessité de bivouacs fréquents, presque constants. En effet, dans certaines régions, les villages sont très rares, presque tous sont dans le fond des vallées, un très petit nombre sur les flancs des hauteurs, et l'on ne rencontre, à partir de 1800 mètres, que des chalets disséminés, jamais agglomérés, plus de trois ou quatre ensemble, dits chalets d'été, où les bergers passent les quatre mois de belle saison et où l'on enferme les fourrages récoltés; de plus, les villages sont en général très pauvres et de faible étendue.

En cantonnement resserré, on y logera, dans un certain nombre, un régiment, dans la plupart un ou deux bataillons au plus.

Il résulte de ceci que, pour gagner les positions à attaquer ou à défendre, il *faudra des cantonnements, partir de nuit*, ou, si le terrain est trop difficile, à la pointe du jour, dans les deux

cas, perdre un temps précieux en marche de plusieurs heures, avant d'atteindre le but et risquer de compromettre le résultat.

Mais, dès que l'on étudie de plus près les inconvénients du bivouac, on change d'avis, et l'on estime que tout est préférable à l'installation en bivouac.

En effet, on peut établir que, sauf pendant quelques nuits de juillet et de la première quinzaine d'août, la température descend toutes les nuits au-dessous de zéro, à partir de l'altitude de 2,000 mètres, que, même durant juillet et août, elle descend assez bas pour rendre très pénible le séjour dehors pendant toute la nuit.

Cela fait, voyons les conditions exigées par le règlement pour l'installation du bivouac :

« Autant que possible, les bivouacs seront établis à l'abri des vues de l'ennemi et sur des terrains secs offrant les débouchés faciles dans toutes les directions, à portée des ressources en eau, en bois, en fourrages. »

1° *A l'abri des vues de l'ennemi.* — La question est de toute importance, et c'est pour la résoudre que l'on a, à peu près, supprimé les tentes-abri de l'équipement du soldat en plaine. On estime que les tentes se voyant de loin et affectant un dispositif régulier, commode à apprécier comme étendue, donnaient toute facilité à une reconnaissance ennemie de déterminer l'emplacement exact de bivouac et l'effectif de la troupe.

Or, en montagne, il sera très difficile, sinon impossible, de défiler un bivouac des vues de l'ennemi. Quel qu'il soit, et en quelque lieu qu'il soit placé, il sera toujours vu par les postes d'observation de l'ennemi, établis sur des sommets ayant des vues étendues.

Pourtant on a conservé la tente-abri pour les troupes de montagne. Nous allons voir d'autres raisons, qui font conclure que c'est absolument l'inverse qui eût dû se produire.

2° *Des terrains secs offrant des débouchés faciles.* — Ce serait la seule condition possible à remplir. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; tel plateau, tel méplat, qui semblent être dans de bonnes conditions d'hygiène, peuvent être, en réalité, détestables.

Presque tous les plats sont des sortes de cuvettes où viennent

se réunir les eaux des sommets avoisinants, et, suivant la nature du terrain, tantôt elles dorment à la surface, tantôt elles stagnent dans le sol sans se révéler par aucun signe extérieur; peut-être parfois seulement il y a un peu plus d'intensité dans la couleur du gazon. C'est l'expérience qui résoudra la question.

3° *A portée des ressources en eau.* — La chose sera le plus souvent difficile, les eaux, dans l'immense majorité des cas, coulant au fond des ravins, et l'on ne trouve sur les sommets que les eaux dont nous parlons plus haut, le plus souvent malsaines.

Nos Alpes françaises, par suite du déboisement, sont sans eaux, arides et non cultivées.

4° *A portée des ressources en bois.* — Si cette condition peut être remplie dans certaines régions montagneuses, comme le Tyrol, les Alpes bernoises, certains cantons des Pennines, l'Engadine, etc., elle est impossible dans nos Alpes françaises. A part quelques forêts, celles de l'Aution, du massif de la Grande-Chartreuse, quelques parties de Briançonnais, les Alpes françaises sont entièrement dénudées; à la suite du déboisement de ces régions, autrefois couvertes de splendides forêts, les terres ont coulé et d'immenses espaces montrent à découvert la roche nue.

Le service forestier reboise, depuis quelques années, les pentes encore revêtues d'un peu de terre, mais on n'arrivera qu'à reconstituer une infime partie des forêts anciennes.

Tous les sacrifices devraient être tentés pour le reboisement de nos montagnes. Non seulement c'est la richesse du pays, si pauvre à présent, que l'on affirme pour des siècles, mais c'est sa sécurité que l'on obtiendra en permettant d'assurer sa défense.

Mieux que les forteresses, mieux que les combinaisons stratégiques, les forêts protègent les pays de montagne.

Dans les forêts, on place des bivouacs, nombreux, fréquents, étendus, invisibles, sûrs; on a le bois pour cuire les aliments et se chauffer sans craindre que la lueur ou la fumée décèle la présence. Dans la forêt, soigneusement reconnue et étudiée, on trouvera des positions de défense inexpugnables. L'œil de l'en-

nemi ne peut pénétrer ses mystères, sonder ses entrailles. La forêt n'est connue que de celui qui y vit, qui la parcourt en tous les sens, qui la voit, comme un laboureur voit ses champs, dont il connaît les coins de terre infertile, l'épaisseur de la bonne terre, l'orientation des vents qui peuvent y souffler, les graines qui germeront et fructifieront.

L'attaque des bois étendus, en montagne, est si difficile qu'elle peut être réputée chose impossible en face d'un défenseur énergique.

Et quel rôle superbe aurait ce défenseur : contre-attaques incessantes, surprises à chaque instant, presque sans danger pour lui, terribles matériellement et moralement pour l'assaillant.

Nous n'en sommes pas là, hélas! Pas de forêts, la défense est difficile, les sommets se hérissent de forteresses, nids d'aigles, que la faim terrassera, ou qui planent trop haut pour voir ce qui se passe au fond des vallées.

Donc, nous voyons que pour établir des bivouacs il faudra porter le bois, en faire provision dans les fonds, ce qui augmentera singulièrement la charge de l'homme, déjà trop lourde, et ce maigre fagot ne sera que la provision strictement nécessaire pour le café et la cuisson des aliments du jour. Le jour suivant, il faudra donc descendre pour le renouveler. Il ne faut donc pas parler de bois pour se chauffer la nuit; l'homme ne portera que le strict nécessaire pour la cuisson des aliments, et encore il faudra l'exiger sévèrement. Combien, avec la perspective de longues heures de montée sur les pentes difficiles, dans les éboulis croulants ou sur le gazon glissant, préféreront se passer d'aliments chauds et sacrifieront leur santé. Comment donc se garantira-t-on des froides températures des hautes altitudes?

Avec la tente-abri!

C'est là que réside l'argument, le seul, en faveur de la tente-abri. Nous avons dit plus haut ce qu'il fallait attendre aux altitudes supérieures à 2,000 mètres. Or, la tente donne un abri suffisant contre l'air et contre la rosée des nuits, mais insuffisant contre le froid; bien mieux, cette rosée, qui tombe de 8 à 9 heures du soir, jusqu'au petit jour, se condense sur la toile de

tente, et celle-ci, vers 2 heures du matin, se trouve tellement imprégnée d'eau que souvent elle dégoutte.

Comment se fait-il que dans les régions polaires de hardis explorateurs, des chercheurs d'or, d'intrépides chasseurs vivent sous la tente durant des semaines et des mois avec des froids de 30 degrés et plus? Il y a là deux raisons très simples : la première, c'est qu'ils sont vêtus de peaux, ce qui constitue le vêtement le plus chaud qui existe et que, pour coucher, ils s'enferment dans des sacs de peau hermétiquement clos par-dessus leur tête, de manière que la tente n'est qu'un abri contre l'air et le vent; la seconde, c'est qu'il ne tombe pas de rosée dans la région, que l'atmosphère est très saine et que la toile de tente reste à l'état de tissu simple et ne prend jamais la forme de cuir durci.

L'expérience est faite en montagne. Une troupe bivouaquée à 2,000 mètres, en été, ne peut rester couchée sous l'humidité glacée de la tente après 2 heures du matin, et l'on voit les hommes sortir des tentes, pour se réchauffer, battre la semelle ou se livrer à de violents exercices de bras.

Donc, les principales objections contre la tente-abri sont les suivantes :

1° Elles sont vues facilement de loin, plus facilement en montagne qu'en plaine, ce qui permet l'évaluation rapide et facile de l'effectif;

2° Elles ne sont pas un abri contre le froid ;

3° Elles sont à peine un abri contre le vent. Lorsque souffle le vent violent des sommets, elles doivent être repliées, elles ne tiendraient pas une minute contre les rafales ;

4° Elles augmentent dans de fortes proportions la charge de l'homme, déjà trop considérable;

5° On ne peut y faire du feu.

De tout cela nous croyons pouvoir hardiment conclure que le bivouac devra être très rare, en tout cas jamais deux nuits de suite pour la même troupe. Ceux qui ont passé une nuit dans les sommets savent combien les membres sont engourdis et quelle fatigue on éprouve à vaincre ces courbatures données par le froid du matin.

Deux nuits de suite au bivouac sont deux nuits sans sommeil,

amenant une fatigue très grande en raison des mouvements incessants que se donnent les hommes pour se réchauffer et laissant une impression très déprimante, causée par la solitude, l'isolement, et l'étrange et pesant silence des hauts sommets.

Il faudrait donc, ou supprimer la tente-abri, ou ne la mettre sur le sac que lorsqu'il y aura nécessité absolue, et pour les seules fractions de troupes qui devront occuper une position à tout prix. Il faudrait alors avoir sur les convois un lot de tentes-abri. La question serait à étudier de très près.

Si tout l'effectif en est pourvu, on aura toujours la tendance à s'en servir plus souvent qu'il en sera besoin.

Cela revient donc à répéter ce que nous disions plus haut, qu'il est préférable de courir tous les risques inhérents aux cantonnements et employer constamment ces derniers.

Étant donnée cette habitude du cantonnement, rien ne s'opposerait à ce que l'on établisse des cantonnements-bivouacs, les fonds n'ayant pas les mêmes conditions climatériques que les sommets. Et ces bivouacs dans les vallées pourront être le plus souvent établis avec des abris de branchages où les hommes auront du feu.

Nous avons vu, au chapitre des marches, qu'il était nécessaire d'envoyer en avant des escouades franches pour occuper les positions. Celles-là devront bivouaquer en établissant un tour; ce ne serait jamais les mêmes qui auront à bivouaquer deux nuits de suite.

CHAPITRE II.

SURETÉ EN STATION.

Les avant-postes devant être établis d'après la nature du terrain, il sera impossible, dans la majeure partie des cas, de se servir du *joli* dispositif d'avant-poste prescrit par le règlement et composé d'une série de lignes, sentinelles doubles, petits postes, grand'gardes, réserve, et le cas particulier des postes détachés sera le cas général; il sera nécessaire même de le réglementer comme le seul pouvant être employé. Deux cas doivent être examinés : le cantonnement ou bivouac est établi dans la vallée ou dans les sommets.

1º *Vallée*. — Il y aura lieu de constituer une grand'garde couvrant la principale arrivée sur le stationnement, deux ou trois si la vallée est large, si l'accès est facile, etc. ; les grand'gardes seront situées à peu de distance en avant, 1500 à 2,000 mètres au plus. Nous n'avons ici à craindre que les feux d'infanterie et les surprises.

Le plus souvent, ce sera le lieu de stationnement qui sera la ligne de défense, les grand'gardes devront se replier en combattant sur lui, à moins que l'on n'ait pu les placer sur un terrain facile à défendre, ce sera l'exception et l'on peut admettre, comme règle générale, le cas de la défense placée au lieu de stationnement même.

Les grand'gardes fourniront une série de petits postes de quatre à huit hommes sur tous les points de passage possibles, reconnus avec soin, les postes appelés postes à la cosaque, postes détachés, ne fournissent qu'une sentinelle à quelques pas.

C'est le système des avant-postes dits irréguliers, de notre service en campagne. Dans le cas de la vallée dont nous parlons, il n'y aura généralement que le front et un flanc menacés, ou les versants; le dispositif général affectera la forme semi-circulaire.

2º *Dans les sommets*. — Le même dispositif est la règle; il y aura cependant cette différence qu'il sera nécessaire, dans la plupart des cas, de s'entourer entièrement d'un cercle continu de petits postes. Toutes les pentes peuvent être franchies par un ennemi audacieux et qui ne se présentera pas seulement du côté où il est signalé, mais qui franchira des pentes situées entre les troupes restées dans la vallée et celles des sommets, qu'il est impossible de garder sur toute leur étendue.

N'oublions pas cependant que, quelles que soient l'audace et la témérité de l'ennemi, il ne pourra se risquer de nuit dans certains passages. Toutes les passes dangereuses de jour sont impraticables de nuit, même pour ceux qui les connaissent bien, et ce que nous disions plus haut, qu'il n'existe pas de lieux inaccessibles, s'applique exclusivement aux opérations de jour.

Cette remarque soulagera beaucoup le service de sûreté, qui n'aura pas à se préoccuper de certains passages. Pourtant la plus grande vigilance et la plus extrême prudence sont exigées.

Nous posons des préceptes généraux, établis sur l'expérience, mais des cas isolés peuvent se présenter qui semblent démentir les affirmations, et malheureusement on est en général trop porté à conclure du particulier au général et répondre des cas isolés pour le fait ordinaire.

L'artillerie ne figurera jamais aux avant-postes, elle aurait trop à risquer et rien à faire d'utile.

Henri BARAUDE.

(*A continuer.*)



ÉTUDE

SUR L'

ORGANISATION DE LA DÉFENSE DES COTES

INTRODUCTION.

La défense des côtes doit-elle être confiée au ministère de la guerre ou au ministère de la marine? C'est une question qui passionne actuellement un certain nombre de marins et d'hommes politiques. Ils affirment, à tout propos, que la défense des côtes n'existe pas, que les plus grands dangers menacent la France sur son littoral, que le ministère de la guerre se désintéresse des frontières maritimes et que le seul remède efficace à la déplorable situation dans laquelle nous sommes est de passer à la marine tout ce qui concerne la défense des côtes.

« La frontière maritime de la France est une vraie frontière, et, comme celle des Vosges, il faut la garder et la surveiller. Autant que Belfort, Brest et Toulon doivent nous préoccuper, car, comme Belfort, aux premières heures d'une campagne, Brest et Toulon se trouveraient en contact avec l'ennemi », a dit M. le Ministre de la marine dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés, le 17 mars 1899, à l'occasion de la discussion du budget de son département.

Certes, nous sommes les premiers à reconnaître que le littoral de la France constitue une véritable frontière, et que cette frontière peut être exposée aux insultes d'un ennemi audacieux quelques heures après la déclaration de guerre. Mais, de là à comparer l'importance de notre frontière maritime à celle de

notre frontière de l'Est, il y a loin. Sur notre frontière maritime, du moins au début de la guerre, on ne peut craindre que des insultes, quelques bombardements hâtifs et de peu d'importance; tandis qu'un retard sur la frontière des Vosges peut entraîner l'invasion d'une partie de notre territoire par l'armée ennemie.

Nos ports militaires sont-ils vraiment, comme on le dit, à la merci d'une flotte ennemie, qui, quelques heures après la déclaration de guerre, viendrait brûler et détruire nos arsenaux, après avoir forcé les passes qui en protègent l'accès? Nous ne le croyons pas. Pour qu'un commandant d'escadre ose risquer une pareille aventure, il faudrait qu'il soit absolument sûr du succès et certain d'avoir une supériorité incontestable. Il devrait donc posséder des renseignements détaillés et précis sur la valeur de l'organisation des défenses fixes et mobiles de la place attaquée. C'est ce qui eut lieu à Cavite : l'amiral Dewey put pénétrer avec son escadre dans la baie de Manille, sans recevoir un coup de canon, et détruire aisément les malheureux navires espagnols qui se trouvaient au mouillage et n'avaient qu'un armement des plus médiocres et complètement démodé.

Mais il n'en a pas été de même à Cuba, et, soit que les moyens de défense des Espagnols fussent mieux organisés qu'aux Philippines, soit que les renseignements sur eux aient manqué de précision, ni le commodore Schley ni l'amiral Sampson n'ont osé pénétrer dans les rades de la Havane, de Santiago ou de Porto-Rico. Les quelques bombardements tentés sur ces places n'ont produit que des résultats insignifiants.

D'ailleurs, une flotte qui aurait pénétré ainsi dans une rade telle que celle de Brest ou de Toulon, et qui subirait le moindre accident, serait vouée à une perte certaine, pour peu que la garnison puisse servir quelques canons. Or, même dans les circonstances les plus défavorables que l'on puisse raisonnablement imaginer, avec notre organisation actuelle, il y aura toujours un certain nombre de batteries en état de faire feu.

En répandant ces idées, nos marins font la part belle à l'ennemi et diminuent leur prestige bien gratuitement. Car, enfin, s'ils supposent les Italiens ou les Anglais assez audacieux pour venir détruire Toulon, Brest ou Cherbourg, quelques heures après la déclaration de guerre, que ne songent-ils donc eux-mêmes

à tenter une pareille entreprise contre la Spezzia, la Maddalena ou Portsmouth? Une pareille offensive vaudrait certainement mieux que la tactique qui consiste à rentrer toutes nos flottes dans nos ports et à attendre; elle serait plus conforme aux principes de la conduite de la guerre et aux anciennes traditions de la marine.

Quelques croiseurs ou cuirassés viendront-ils tenter un bombardement sur nos ports de guerre? Nous ne le croyons pas; les avantages que l'on retirerait d'une pareille opération ne valent pas les risques encourus.

Craint-on un débarquement et une attaque par terre? Mais, pour attaquer par terre un port militaire, il faut un corps de débarquement considérable, du matériel d'artillerie et des munitions en nombre suffisant. Il faudrait vraiment désespérer de notre service des renseignements, si nous n'étions pas prévenus à temps des rassemblements nécessités dans les ports ennemis pour une opération aussi importante. Enfin, en admettant même que nous ne soyons prévenus qu'au moment où le corps de débarquement prendra pied sur notre sol, nos moyens de transports nous permettront toujours de concentrer rapidement les garnisons voisines sur le point menacé, avant que l'ennemi ait eu le temps de tenter une attaque sérieuse.

Tout ce que l'on peut craindre, c'est un bombardement contre un grand port de commerce. Encore, aujourd'hui, ces bombardements sont-ils peu probables, puisque maintenant les batteries de ces ports ont une garnison suffisante pour leur permettre d'ouvrir le feu dès la déclaration de guerre. Toutefois, il est certain que les affûts de bord anglais permettent de tirer sous de grands angles; par suite, l'éventualité du bombardement d'un port de commerce par des navires se tenant à 8 ou 10 kilomètres de la côte ne doit pas être envisagée comme une chose impossible.

Nous croyons cependant qu'on a fortement exagéré le mal, et si, au moment du règlement de la question de Fachoda, on n'a été arrêté que par la considération que nos côtes n'étaient pas en état de défense, on a eu bien tort. En quelques jours, en effet, pendant la période de tension politique, sans avoir recours aux moyens mis à sa disposition par une mobilisation générale, le département de la guerre a mis toutes ses batteries en état

d'ouvrir le feu, et, en outre, il a passé plus de 5,000 hommes d'artillerie et d'infanterie au département de la marine, qui se trouvait dans l'impossibilité absolue d'assurer la partie de la défense de nos ports qui lui incombait. Si les derniers événements ont montré qu'on n'avait peut-être pas assez préparé la mobilisation en vue d'une guerre maritime, ces événements ont été loin de prouver l'impuissance du département de la guerre; bien au contraire, car si le département de la marine avait été livré à ses propres ressources, il lui aurait été totalement impossible de parer à la situation.

Quoi qu'il en soit, l'organisation de la défense des côtes étant peu connue, nous avons cru faire œuvre utile en en retraçant rapidement l'historique, et en examinant les derniers projets de loi qui tendent à donner la défense de notre littoral au département de la marine.

I.

ORGANISATION DE LA DÉFENSE DES COTES SOUS LA MONARCHIE.

Canonniers invalides.

Sous l'ancienne monarchie, la défense du littoral était assurée par les troupes réglées, par des corps spéciaux dénommés successivement canonniers invalides, canonniers vétérans, canonniers sédentaires, et enfin par des milices gardes-côtes. Le commandement supérieur de ces forces appartenait aux gouverneurs généraux ou aux commandants des provinces.

En 1756, Gribeauval proposa à Louis XV d'utiliser, pour la défense des places et des côtes, les anciens officiers, sous-officiers et soldats de l'artillerie auxquels l'âge et les blessures ne permettaient plus un service actif. Il fit organiser, à cette époque, quatre compagnies de canonniers invalides, puis quatre autres en 1766. Les canonniers invalides ne rendirent jamais de grands services, les hommes étaient trop âgés ou infirmes, et les officiers peu instruits.

Pour remédier à l'insuffisance des canonniers invalides, et

pour ne pas immobiliser de nombreuses troupes réglées sur le littoral, on fut amené à organiser des milices gardes-côtes.

En temps de paix, les hommes de ces milices étaient seulement astreints à des revues d'appel et à certains exercices; ils étaient convoqués en temps de guerre et formaient alors des compagnies. L'administration de ces milices relevait du secrétaire d'État au département de la marine.

Organisation des milices gardes-côtes antérieurement à 1759.

Ce n'est guère que vers la fin du XVII[e] siècle qu'il est fait mention des habitants des paroisses maritimes, sous la dénomination de milices gardes-côtes. Avant cette époque, ils étaient appelés habitants des paroisses sujettes au guet de la mer.

Des ordonnances de 1696 et de 1701 organisèrent le service des milices gardes-côtes et déterminèrent les fonctions des capitaines gardes-côtes. Les hommes assujettis à ce service furent groupés en compagnies et appelés en cas de besoin à concourir au service dit de la garde d'avis et à celui de la garde de défense. Ces anciens gardes-côtes n'étaient guère que des vedettes, et s'ils ont combattu quelquefois, ce n'a été le plus souvent que contre les entreprises de bâtiments ennemis mettant quelques hommes à terre pour de petites opérations de guerre.

Un règlement du 28 janvier 1716 détermina, dans chaque capitainerie maritime, les paroisses sujettes au guet et à la garde-côte. Chaque capitainerie était commandée par un capitaine général ayant sous ses ordres un major et un lieutenant. Ces officiers étaient nommés par le roi, mais étaient tenus de faire mettre l'attache de l'amiral de France sur leurs brevets et commissions. Les capitaines généraux choisissaient parmi les nobles des paroisses maritimes les capitaines, lieutenants et enseignes des compagnies; toutefois, les commissions de ces officiers devaient recevoir l'attache de l'amiral, et leur nomination ne devenait définitive qu'après approbation du gouverneur général de la province.

Afin de relever la situation des officiers des compagnies gardes-côtes, une ordonnance du 4 novembre 1734 décida que les offi-

ciers seraient nommés par le roi dans les mêmes conditions que les capitaines généraux gardes-côtes.

Malgré toutes ces mesures, le service dans ces milices laissait beaucoup à désirer : les hommes étaient mal armés et les compagnies insuffisamment exercées. Pour remédier à ces défauts, une ordonnance royale du 16 mars 1756 créa un certain nombre d'inspecteurs généraux des milices gardes-côtes. Ces inspecteurs généraux, dont le nombre varia plusieurs fois dans la suite, étaient placés sous l'autorité des gouverneurs généraux et commandants de province.

En Normandie, en Bretagne et en Provence, les gouverneurs installèrent des camps de milices pour améliorer l'instruction des hommes et augmenter leurs aptitudes militaires. Des règlements royaux déterminèrent même l'organisation de ces camps et précisèrent l'instruction que les hommes devaient recevoir.

Ordonnances du 24 février 1759 et du 13 décembre 1778.

Les habitants des paroisses sujettes au guet de la mer dépendaient autrefois de l'amiral de France et c'est uniquement pour cette raison que les détails du service des milices gardes-côtes ont été rattachés au secrétaire d'État au département de la marine. Mais depuis longtemps l'autorité de l'amiral de France était purement nominale; ce haut dignitaire du royaume se bornait à mettre son attache sur les brevets et commissions des officiers gardes-côtes nommés par le roi. Les officiers généraux de la marine commandant dans les ports n'ont jamais eu aucune autorité ni droit d'inspection sur les gardes-côtes. Les officiers de ces milices ont toujours été subordonnés aux gouverneurs et commandants généraux des provinces. Mais ceux-ci ont toujours reçu, par la voie du secrétaire d'État au département de la marine, les ordres du roi concernant les milices gardes-côtes.

Pour simplifier cet état de choses et pour supprimer les enchevêtrements d'autorité qui en résultaient, Louis XV rendit l'ordonnance du 24 février 1759, attribuant la défense des côtes au département de la guerre.

La police, le service et l'administration entière des milices gardes-côtes qui avaient dépendu jusqu'à ce jour du département

de la marine, passèrent à celui de la guerre. Les ordonnances et règlements sur le service de la garde-côte, comme aussi les provisions, commissions et brevets des officiers, continuèrent cependant, comme par le passé, à être adressés à l'amiral de France, pour recevoir son attache.

L'entretien et l'établissement de toutes les batteries concourant à la défense des côtes relevèrent du département de la guerre. Toutefois, les batteries et ouvrages servant à la défense des rades de Brest et de Toulon continuèrent à appartenir au département de la marine et furent occupés par des troupes de ce département.

Les officiers d'artillerie de terre devaient pourvoir toutes les batteries de côte en matériel d'artillerie et en munitions.

Le service des inspecteurs des milices gardes-côtes fut aussi réorganisé en 1759 et en 1761. Les inspecteurs généraux ou particuliers eurent la direction et le commandement des batteries de côte et des milices gardes-côtes, tant infanterie que dragons. Leur commission devait toujours avoir l'attache de l'amiral de France, et ils étaient placés sous les ordres des gouverneurs et commandants généraux des provinces.

Une ordonnance du 13 décembre 1778, promulguée au commencement de la guerre d'Amérique, réorganisa encore une fois les milices gardes-côtes.

Le nom de canonnier garde-côte fut substitué à celui de milicien garde-côte. Les capitaineries ou bataillons et les escadrons de dragons furent supprimés; il n'y eut plus dans chaque province que des compagnies toutes composées de canonniers.

Lorsque les canonniers gardes-côtes devaient être réunis à des détachements de troupes réglées, pour participer à la défense de forts ou de batteries, les capitaines gardes-côtes devaient être aux ordres des capitaines des troupes réglées.

II.

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

A la Révolution, le commandement supérieur de nos côtes passa entre les mains des généraux commandant les divisions

territoriales ou actives. C'est ainsi qu'après la prise de Toulon, Bonaparte fut chargé par Dugommier et par les représentants attachés à l'armée, de mettre en état de défense les côtes de la Méditerranée, de Marseille à Menton. Il fut nommé, à cet effet, inspecteur des côtes de la Méditerranée. Au mois de mars 1794, Bonaparte prit le commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie, tout en conservant ses fonctions d'inspecteur des côtes de la Méditerranée.

Après la campagne de 1796, il fut nommé au commandement de l'armée cantonnée en Belgique, en Normandie et en Picardie, et destinée à agir contre l'Angleterre; il étudia minutieusement les côtes de la Manche et fit entreprendre, par le génie, d'importants travaux de défense.

Sous l'Empire, la défense des côtes fut toujours dans les attributions du ministère de la guerre, et l'on voit Napoléon envoyer fréquemment des officiers généraux inspecter les côtes. On peut cependant citer quelques portions du territoire de l'Empire où la défense du littoral fut temporairement confiée à la marine, à Brest et sur les côtes de Belgique et de Hollande, par exemple.

Le décret du 16 décembre 1789 sur le recrutement, et la loi constitutionnelle sur l'armée, du 21 mars 1790, ne modifièrent pas l'organisation des compagnies de canonniers gardes-côtes. Ces milices furent supprimées seulement par décret du 20 mars 1791, en même temps que les autres troupes provinciales. L'Assemblée nationale confirma cette suppression par décret du 9 septembre 1792.

Les huit compagnies de canonniers invalides existaient toujours; à cette époque, leur nombre fut porté à treize et elles prirent le nom de canonniers vétérans nationaux. Le nombre des compagnies de canonniers vétérans varia plusieurs fois; une loi du 27 floréal an XIII réorganisa le corps des vétérans nationaux et porta à vingt-cinq le nombre des compagnies de canonniers. Ces compagnies de vétérans étaient affectées à la garde des batteries de côte, au service des bouches à feu, à l'instruction des gardes-côtes et au service des arsenaux. Les officiers, sous-officiers et canonniers étaient pris dans le corps de l'artillerie.

Sous la première Restauration, l'ordonnance royale du 18 mai

1814, qui mit l'armée sur le pied de paix, réduisit à dix, par raison d'économie, le nombre des compagnies de canonniers vétérans affectées au service des côtes; ce nombre fut porté à quinze, le 20 janvier 1815.

Le nombre des compagnies de canonniers vétérans ou invalides était insuffisant pour le service des ouvrages du littoral.

Pendant la Révolution, la défense des côtes fut assurée au moyen des gardes nationales réquisitionnées, en cas de besoin, par les commandants des départements maritimes, et par les compagnies de canonniers nationaux organisées dans chaque département d'après les prescriptions du décret du 3 juin 1793.

La loi du 18 floréal an III (7 mai 1795) appela à la défense des côtes 14,000 canonniers volontaires, qui furent formés en compagnies et répartis dans les forts et batteries des côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

Le 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801), les Consuls supprimèrent les compagnies de canonniers volontaires et rétablirent les milices gardes-côtes, dont la composition fut la suivante :

130 compagnies de canonniers volontaires gardes-côtes et 3 bataillons de grenadiers gardes-côtes.

Un arrêté du Premier Consul, en date du 8 prairial an XI (28 mai 1803), modifia encore une fois l'organisation de ces compagnies.

La garde et le service des batteries furent confiés à 100 compagnies de canonniers gardes-côtes, réparties dans les directions d'artillerie. Les officiers de ces compagnies étaient nommés par le Premier Consul et pris parmi les anciens officiers ayant servi, soit dans l'artillerie de terre, soit dans l'artillerie de marine, soit dans les anciennes compagnies de gardes-côtes, soit, enfin, en cas de besoin, parmi les officiers réformés des autres armes.

Les préfets devaient faire connaître aux communes le nombre d'hommes qu'elles avaient à fournir. Les hommes étaient pris parmi ceux de 25 à 45 ans, et choisis de préférence parmi les militaires ayant obtenu leur congé ou leur retraite pour blessures ou infirmités provenant de faits de guerre, mais possédant encore des aptitudes pour le service.

Indépendamment de ces compagnies, il était constitué 28 compagnies de canonniers gardes-côtes sédentaires, pour la défense

des îles du littoral. Ces compagnies étaient composées des habitants du pays et considérées comme gardes nationales. En temps de guerre maritime, elles faisaient le même service que les autres compagnies.

Un adjudant de côte, pris parmi les chefs d'escadron ou de bataillon réformés, était, dans chaque direction d'artillerie, chargé de la surveillance et du maintien de la discipline dans les compagnies de gardes-côtes.

En temps de paix, les canonniers gardes-côtes devaient être réunis tous les ans, pendant dix jours, dans certaines batteries. Les directeurs d'artillerie devaient également réunir chaque année les officiers, sergents et caporaux pour les exercer aux manœuvres de force, à celles des différentes bouches à feu, et au tir des bombes et des boulets rouges.

L'organisation de ces compagnies gardes-côtes ne donna pas de bons résultats; les hommes n'étaient pas assez exercés, et les officiers, insuffisamment instruits, entretenaient mal le matériel et ne savaient pas en tirer parti.

Napoléon s'exprime comme il suit sur les gardes-côtes, dans une lettre écrite en 1811 à son ministre de la guerre : « L'inhabileté des gardes-côtes coûte à la marine de 2 à 3 millions par an, et au commerce des sommes encore plus considérables. Les adjudants gardes-côtes sont des ignorants. Les directeurs et les sous-directeurs d'artillerie sont vieux, trop peu nombreux et ne disposent pas du matériel nécessaire; ils sont de peu d'utilité.

« Je ne veux pas de compagnies gardes-côtes; je veux que des colonels, des chefs de bataillon, des capitaines me répondent de mes côtes; que le service venant à être mal fait, pour une raison quelconque, ils en soient responsables. On coupe la tête à un officier d'artillerie qui donne des cartouches qui ne sont pas de calibre : on doit condamner à mort l'officier qui, placé sur la côte, laisse périr dans sa main les armes que je lui ai confiées pour défendre le territoire et protéger les propriétés de l'État ou du citoyen. Est-ce à de misérables officiers gardes-côtes que je puis imposer cette responsabilité?

« Je persiste donc dans mon projet de créer trois nouveaux régiments d'artillerie. 20 bataillons de 6 compagnies seront employés sur mes côtes et dans mes places de guerre mari-

times. Il y sera pourvu par 72 compagnies de nouvelle création et par 46 compagnies prises sur l'ancienne artillerie. Il est indispensable d'avoir quatre ou cinq généraux de brigade chargés de l'inspection des côtes et responsables du service. »

En même temps qu'il s'occupait du personnel à affecter aux batteries de côte, Napoléon créait des camps volants et des colonnes mobiles et organisait des corps d'observation sur tout le territoire de l'Empire pour s'opposer aux tentatives de débarquement qu'auraient pu faire les Anglais.

Pendant la campagne de 1813, l'Empereur retira des côtes toutes les troupes disponibles, et, après la bataille de Leipzig, elles furent laissées presque sans défenses, et les vaisseaux eux-mêmes furent désarmés.

Pendant la campagne de France, un décret du 23 janvier 1814 préleva 27 compagnies d'artillerie à pied sur le personnel des compagnies gardes-côtes encore existantes et les affecta à la défense du territoire. Le 14 juin 1814, les compagnies de gardes-côtes furent licenciées. Pendant les Cent-Jours, un décret impérial du 21 avril 1815 rétablit 50 compagnies de canonniers gardes-côtes et 10 compagnies de canonniers gardes-côtes sédentaires, qui furent également licenciées par ordonnance royale du 14 août 1815.

III.

RESTAURATION.

Après la paix de 1815, les compagnies de canonniers gardes-côtes et de gardes côtes sédentaires furent licenciées.

Une ordonnance du 16 février 1817 ramena à douze le nombre des compagnies de canonniers vétérans affectées à la défense des places fortes maritimes. Ces compagnies prirent, en 1818, la dénomination de canonniers sédentaires; la loi du 10 mars de cette année réserva, en effet, la dénomination de vétérans pour les sous officiers et les soldats qui auraient achevé leur temps de service effectif. Enfin, le 17 novembre 1831, les compagnies de canonniers sédentaires affectées à la défense des places du lit-

toral changèrent encore une fois de nom et reprirent celui de canonniers vétérans.

Les compagnies de canonniers vétérans se recrutaient au moyen de militaires ayant accompli le temps de service exigé par la loi ou reconnus, à cause de leurs blessures ou de leurs infirmités, impropres au service de l'armée active, mais propres à celui de ces compagnies. La limite d'âge pour être admis dans les compagnies de vétérans était de 40 ans, elle fut portée à 45 ans par l'ordonnance du 28 avril 1832 sur les engagements volontaires et les rengagements.

L'ordonnance du 16 mars 1838 fut une cause de dépérissement pour les compagnies de vétérans, en supprimant l'avancement et en n'y admettant que des militaires comptant plus de 15 ans de présence sous les drapeaux et reconnus hors d'état de faire un service actif. Ces compagnies ne se recrutèrent plus que difficilement et ne rendirent, pour ainsi dire, plus aucun service.

Après l'occupation d'Alger, on fit une tentative pour rétablir les compagnies de gardes-côtes. Une ordonnance royale du 1er août 1831 créa quatre compagnies de canonniers gardes-côtes pour le service de l'artillerie dans les forts et batteries de côtes de la régence d'Alger; le nombre de ces batteries fut porté à huit par ordonnance du 17 novembre 1833. Mais ces compagnies, mal recrutées, ne rendirent pas les services qu'on en attendait; elles furent supprimées par ordonnance du 22 novembre 1838 et remplacées par six batteries à pied rattachées aux six premiers régiments d'artillerie.

Cette expérience malheureuse mit de nouveau en évidence l'impuissance des corps spéciaux isolés de gardes-côtes et conduisit à confier à l'artillerie de terre le service des batteries de côtes de l'Algérie.

IV.

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE DE DÉFENSE DES COTES DE 1841.

Examen des principes généraux de la défense. Défense permanente. — Défense mobile.

Le 14 mars 1840, le comité de l'artillerie appelait l'attention du ministre sur la nécessité de pourvoir à l'armement et à la défense des côtes du royaume.

Une commission mixte fut formée par décisions ministérielles des 11 février et 4 mars 1841 ; elle comprenait deux généraux d'artillerie, un général du génie, un général d'artillerie de marine et un capitaine de vaisseau.

Cette commission avait pour mission spéciale d'examiner toutes les questions qui se rattachent à nos frontières maritimes et de présenter un projet complet sur la défense des côtes. Dans un rapport adressé au ministre le 14 juin 1841, elle fit connaître son opinion sur le meilleur système à adopter pour la défense des frontières maritimes de la France.

Le ministre ayant approuvé ce rapport, la commission mixte partagea le travail entre cinq commissions locales, dont chacune était présidée par un des membres de la commission centrale et se composait comme elle d'officiers d'artillerie, du génie, de la marine et d'artillerie de marine.

Ces commissions locales furent chargées de faire la reconnaissance militaire des côtes et d'assurer, d'après un plan uniforme et systématique, l'ensemble des travaux de la défense de chaque arrondissement maritime.

Le 5 avril 1843, la commission mixte termina son travail, qui est résumé ci-après :

Ce travail se compose de deux parties :

La première, sous le titre : « Mémoire sur la défense des côtes de la France, de la Corse et des îles », comprend l'exposition des principes généraux qui doivent servir de base à la défense.

La deuxième partie, intitulée : « Projet de défense des côtes de la France, de la Corse et des îles », présente l'application des principes.

La commission mixte a établi que le concours combiné des forces mobiles et permanentes de l'État constitue la véritable puissance de la défense mobile. Elle a présenté un armement normal, en supposant que la guerre menace également tous les points, cet armement pouvant d'ailleurs être modifié suivant les circonstances. Elle a établi trois degrés d'importance, ou classes, dans les ouvrages, sous le rapport de leur utilité dans la défense générale, de leur force et de l'ordre d'urgence de leur exécution.

La première classe comprend les dispositions indispensables à la sécurité des ports militaires, des grands ports marchands, des îles et en général des points dont l'inviolabilité importe à la sécurité du pays.

La deuxième classe embrasse la défense des mouillages et des passes utiles aux escadres, la protection des petites villes maritimes et des établissements d'un intérêt secondaire.

Enfin, la troisième classe est relative à la protection des petits mouillages et refuges de la navigation côtière.

Les bombardements et les dévastations rapides, exécutés par des corps de débarquement, sont les hostilités les plus probables qui menacent les ports militaires et les grands ports marchands.

La commission a pensé que des fortifications permanentes et un armement permanent étaient les dispositions de défense indispensables contre de telles hostilités. Elle a divisé l'ensemble de la défense fixe en groupes d'ouvrages solidaires ayant leur centre, leurs points d'appui et leurs lignes de communication. Elle a décidé que les fortifications d'une place maritime devaient comprendre un système d'ouvrages extérieurs capables de résister à des attaques régulières ou d'empêcher un bombardement, et une enceinte continue suffisante pour empêcher une attaque de vive force.

La protection des mouillages et des passes doit être assurée par un système de forts ou de batteries se rattachant aux places.

Enfin les batteries de côte ont paru devoir suffire à la défense des petits ports du commerce, des établissements d'importance secondaire et des mouillages propres aux bâtiments marchands.

La commission mixte a reconnu, sur les lieux, que l'établissement d'un grand nombre de batteries destinées à protéger la marche du cabotage avait été une satisfaction plutôt qu'une sérieuse protection accordée par le gouvernement aux populations alarmées. Elle a donc substitué à cette protection reconnue impuissante celle de la défense mobile et particulièrement des bateaux à vapeur. Elle a pensé qu'on devra se tenir en garde contre les réclamations des localités qui pousseront toujours à des dépenses onéreuses pour l'État.

Enfin, pour compléter ces considérations sur la défense permanente, la commission mixte a jugé qu'il était convenable de renforcer le système de forts et de batteries qui forme la défense des îles voisines du continent, en raison des ressources pour la navigation à vapeur que l'ennemi pourrait tirer de ces points avancés dans la mer.

La flotte et l'armée de terre doivent être conjointement chargées de la défense mobile du pays. La défense mobile de mer doit être constituée au moyen des bâtiments de guerre à vapeur et de ceux du commerce qui paraîtront susceptibles de pouvoir être nolisés.

Quant à l'armée de terre, elle doit protéger le littoral et combiner ses mouvements avec ceux de la flotte pour repousser l'ennemi débarqué.

Les garnisons des places du littoral, si elles ne sont pas trop distantes, suffisent à la surveillance des côtes; mais, lorsqu'un rivage est menacé sur un point trop éloigné d'une place, il conviendra d'établir des cantonnements intermédiaires. La commission mixte a désigné dans chaque arrondissement les places qui deviendraient les centres de la défense mobile et seraient pourvues d'approvisionnements en conséquence.

La commission a déterminé également les conditions auxquelles devaient satisfaire les ouvrages de côte et a établi différents types. Frappée du nombre considérable des batteries répandues sur la côte, du petit nombre de bouches à feu affectées à chaque batterie, de la faiblesse et de la variété des calibres, elle a reconnu la nécessité de procéder, sans délai, à un armement régulier et systématique.

Dans la deuxième partie de ce travail, la commission a

appliqué les principes ci-dessus à la défense des ports militaires, des principaux ports de commerce et des rades et embouchures des principaux fleuves. Elle a déterminé le nombre et l'emplacement des ouvrages, ainsi que leur armement.

La réorganisation de nos défenses côtières devait exiger une somme de 26 millions, dont 10 millions pour le service de l'artillerie et 16 millions pour celui du génie.

Répartition du service de la défense entre les départements de la guerre et de la marine.

La commission fait ressortir que la défense des côtes faisant partie de la défense des frontières du royaume, les mêmes principes et le même commandement doivent diriger l'une et l'autre. C'est, en conséquence, au département de la guerre que doit être confié le soin d'armer et de défendre les côtes.

Cependant, des ordonnances antérieures à la constitution actuelle de l'armée navale ont attribué au département de la marine l'armement, le service et la garde des batteries qui défendent les rades et goulets des ports de Brest et de Rochefort.

On ne peut méconnaître, en effet, qu'il y a avantage, dans l'intérêt général de la défense, à ce que chacun des services de terre et de mer soit chargé, autant que possible, de la partie de la défense qui se rattache directement à sa spécialité et à ses établissements.

La commission a pensé qu'on pouvait concilier ces convenances du service avec le principe de responsabilité invoqué précédemment, en proposant que, dans tous les ports militaires, l'armée de mer fût chargée spécialement, sous les ordres du commandant des forces de terre, de l'armement et du service des batteries qui ont une vue directe sur les ports, sur les rades intérieures adjacentes à ces ports, et sur les passes et goulets conduisant à ces rades, toutes les fois que les ouvrages, auxquels appartiendront ces batteries, n'intéresseront pas principalement le système de la défense du côté de terre de la place ou de ses dépendances. Il ne faut pas perdre de vue, en effet,

que le premier devoir de la défense, en général, est la conservation de la place, que la protection des villes et des établissements militaires contre les insultes du côté de la mer ou même contre les bombardements, ne vient qu'en seconde ligne.

C'est pourquoi la commission mixte, dans son rapport du 2 mai 1842, proposa au ministre d'étendre aux ports de Cherbourg, Lorient et Toulon les dispositions en vigueur aux ports de Brest et de Rochefort.

L'ordonnance du 3 janvier 1843 décida que, dans les cinq ports militaires, l'armée de mer serait chargée, sous les ordres du commandant des forces de terre, de l'armement et du service des batteries ayant vue sur les ports et rades intérieures.

Composition du personnel à affecter à la défense des côtes.

La commission insista sur le double caractère de soudaineté et de gravité qui signalera désormais la guerre maritime, et sur la situation qui doit en résulter pour la frontière de mer.

Les frontières de terre ne peuvent être attaquées sans que de longs préparatifs aient révélé les projets de l'ennemi. Les frontières de mer, au contraire, peuvent être attaquées, comme l'histoire de nos guerres le prouve, avant même toute déclaration de guerre.

Cette dernière considération amena la commission à proposer l'entretien permanent des ouvrages de côte et de leur armement, et, par suite, l'entretien du personnel nécessaire pour les utiliser au premier besoin. De là l'obligation d'organiser et d'assurer le service de paix aussi bien que le service de guerre.

Le personnel de paix, comprenant des troupes et des gardiens de batterie, devait être suffisant pour effectuer les mouvements de matériel et pour assurer la défense des places de guerre et de commerce les plus importantes de la frontière maritime. L'effectif de ce personnel était évalué à 1650 hommes, à raison d'une compagnie ou batterie de 150 hommes par direction d'artillerie côtière.

Le personnel pour le service de guerre comporterait, outre le personnel de troupe mentionné ci-dessus, un personnel auxi-

litaire pour le service de tous les ouvrages et la surveillance du littoral.

Le personnel de guerre peut être évalué à 16,000 hommes, dont 3,000 pour le département de la marine et 13,000 pour celui de la guerre.

En temps de guerre, l'État doit pouvoir trouver instantanément l'effectif des troupes nécessaires au service des batteries; il doit aussi pouvoir réduire ou même supprimer complètement l'effectif des auxiliaires, suivant les circonstances, de manière à éviter des charges trop onéreuses pour le temps de paix.

La commission a examiné les différentes ressources dont a disposé l'État jusqu'à ce jour, savoir :

1° Les canonniers vétérans;

2° Les gardes-côtes ;

3° Des brigades armées des douanes, organisées par une ordonnance du 31 mai 1831.

Les compagnies de canonniers vétérans se recrutent parmi les hommes âgés ou reconnus incapables, à cause de leurs blessures ou infirmités, de tout service actif. L'esprit de ces compagnies laisse à désirer, et l'impuissance des tentatives faites pour les régénérer prouve que leurs défauts sont inhérents à leur organisation même. Le mode de recrutement ne produit, en général, que des officiers et sous-officiers médiocres et de mauvais soldats. L'effectif présent des compagnies est d'ailleurs réduit à peine au quart de l'effectif réglementaire, 388 hommes au lieu de 1436.

Il serait donc dangereux de compter sur ces troupes pour assurer la défense du littoral.

Les troupes gardes-côtes, sans habitudes militaires, ont toujours manqué de la discipline, de l'instruction, et, en général, de toutes les conditions d'une bonne organisation. La commission les croit, comme les compagnies de vétérans, impropres à assurer la sécurité des côtes.

Quant aux brigades armées des douanes, elles ne peuvent que faire un service de surveillance et relier entre eux les différents postes.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, la commission estime qu'il convient de demander au recrutement direct de l'armée le personnel de la défense des côtes.

Le personnel chargé de la défense de la frontière maritime pourrait être constitué comme il suit :

1° Les 1650 hommes nécessaires, en temps de paix, seraient fournis par 20 batteries détachées des régiments d'artillerie. Une batterie serait affectée à chaque direction maritime de l'artillerie ;

2° En temps de guerre, ces batteries seraient portées à l'effectif de guerre, ce qui donnerait 4,200 hommes. Avec les hommes valides des compagnies de vétérans, on pourrait, dès le début d'une guerre, affecter 3 canonniers instruits aux pièces des ouvrages de première importance.

Les auxiliaires nécessaires pour porter à 13,000 l'effectif du personnel affecté à la défense des côtes seraient fournis, au début de la guerre, par des bataillons détachés des régiments d'infanterie. En cas de prolongation des hostilités, et s'il fallait utiliser toutes les ressources de l'armée active pour les opérations continentales, les auxiliaires pourraient être pris dans la population du littoral, et particulièrement parmi les marins des classes exercés sur la flotte aux manœuvres de l'artillerie.

V.

COMMISSION NATIONALE MIXTE INSTITUÉE PAR DÉCRET DU 8 MARS 1848.

Le rapport de la commission mixte de défense des côtes fut transmis successivement au comité d'artillerie, au comité des fortifications et à une commission spéciale d'officiers de la marine, et approuvé dans son ensemble par chacun d'eux. Toutefois, mais sur quelques points particuliers seulement, il y eut divergence d'opinion ; le soin de départager les comités sur les questions secondaires au sujet desquelles ils n'avaient pas été d'accord, fut confié, en 1845, à une commission de revision, composée de membres appartenant aux trois services intéressés. Le 12 juillet 1847, le Ministre de la guerre sanctionna de son approbation définitive le travail de la commission de défense des côtes et ouvrit les crédits nécessaires à l'exécution des travaux.

Les propositions de cette commission n'avaient été suivies d'aucune exécution, en ce qui concerne l'organisation du per-

sonnel, lorsqu'éclata la révolution de février. La commission de défense nationale reprit la question et fit créer 18 batteries non montées destinées aux ouvrages de côte.

En 1848, la commission de défense nationale fit les propositions suivantes relatives à la réorganisation du personnel de l'artillerie affecté à la défense du littoral :

1° Réduire les compagnies de canonniers vétérans de 13 à 4. Ces compagnies ne seraient plus employées que comme auxiliaires des batteries à pied servant les batteries de côtes ;

2° Supprimer, sur le pied de paix, les cadres de dépôt des 14 premiers régiments d'artillerie ;

3° Constituer avec ces cadres ceux de 14 batteries affect la défense des côtes, créer en outre 4 batteries à pied.

Le comité de l'artillerie, consulté sur ces propositions, les approuva complètement.

Un arrêté du 1er juin 1848 réduisit de 13 à 5 les compagnies de vétérans.

Les 18 batteries à pieds tirées des régiments d'artillerie furent immédiatement envoyées sur les points les plus importants du littoral et concoururent aux travaux d'armement qui furent alors poussés avec activité. Puis, à mesure que les préoccupations d'un conflit maritime disparurent, les batteries détachées rentrèrent successivement à la portion principale du corps et furent entièrement retirées du littoral lorsqu'il fallut préparer l'expédition d'Orient.

VI.

SECOND EMPIRE.

Propositions faites par la marine pour organiser un personnel auxiliaire pour le service et la surveillance du littoral de l'empire.

En 1859, la solution de la question italienne ayant fait craindre l'éventualité d'un conflit européen, on s'occupa de nouveau de l'organisation du personnel affecté à la défense des côtes.

Le 17 mars 1859, une commission spéciale, présidée par un

vice-amiral, fut chargée par le Ministre de la marine de chercher à organiser un personnel auxiliaire pour le service et la surveillance habituelle du littoral de l'empire.

Cette commission rappelle d'abord dans son rapport le principe posé par la commission mixte de 1841 : « Le système général de défense des frontières ne peut pas plus être scindé que ne saurait l'être la responsabilité du Ministre particulièrement chargé de veiller à l'intégrité du territoire. La défense de la frontière maritime relève donc, comme celle de terre, du département de la guerre ».

Elle rappelle en outre que, d'après le mémoire précité de la commission de 1841, le service de paix sur la côte doit comporter un personnel de troupes d'un effectif variable avec les besoins, et que le service de guerre doit comprendre, en outre, un personnel auxiliaire pour assurer le service de toutes les batteries et la surveillance de la côte.

Mais elle estime qu'en restreignant au temps de guerre seulement l'organisation d'un personnel auxiliaire, la commission mixte de 1841 s'était mise, en quelque sorte, en contradiction avec ce qu'elle avait énoncé quelques lignes plus haut dans son mémoire : « ..... Les frontières de mer peuvent être attaquées, comme l'histoire de nos guerres avec l'Angleterre ne le prouve que trop, avant même la déclaration de guerre ».

La commission de la marine estime, en conséquence, que le système général de notre défense maritime doit être organisé, aussi bien pour le temps de paix que pour celui de guerre, en donnant aux troupes auxiliaires une constitution qui permette de les utiliser dès le début des hostilités, tout en n'imposant aux finances de l'Etat qu'un faible sacrifice pendant la paix.

Avec l'armement existant, à raison de 5 hommes par pièce, il faut 19,000 hommes pour le service des batteries.

Le noyau de ces troupes serait formé par les 4,000 hommes des 20 batteries actives promises autrefois par le département de la guerre et par les 1500 hommes de l'artillerie de la marine ; il reste donc à trouver un personnel de 13,500 auxiliaires.

La commission de la marine proposa d'organiser un corps de marins gardes-côtes, pris parmi les inscrits maritimes de 40 à 50 ans, avec extension jusqu'à 55 ans.

En temps de guerre, tous les hommes de cette catégorie non

embarqués sur les bâtiments feraient partie de ces compagnies gardes-côtes.

En temps de paix, le corps se recruterait par engagements volontaires de 5 ans ; les hommes seraient astreints à des appels et exercices n'exigeant la concentration dans les batteries que 30 jours par années.

Un officier général de la marine centraliserait à Paris tous les détails du service.

Il serait secondé par un état-major.

Dans chaque arrondissement, le préfet maritime aurait sous ses ordres un capitaine de vaisseau, commandant des marins gardes côtes.

Les cinq capitaines de vaisseau des arrondissements auraient pour intermédiaires, dans chacun des quatorze sous-arrondissements, un capitaine de frégate

Tous ces officiers supérieurs, pris parmi les cadres d'activité de la flotte, recevraient la solde d'embarquement ; ils toucheraient en outre une indemnité annuelle pour frais de tournées.

Dans chaque quartier maritime, les marins gardes-côtes formeraient une compagnie, commandée par un lieutenant de vaisseau pris parmi ceux du cadre d'activité. Ces officiers auraient droit à la solde d'embarquement et à une indemnité pour les tournées qu'ils feraient. Chaque commandant de compagnie serait assisté d'un lieutenant et d'un adjudant sous-officier. Les lieutenants seraient choisis parmi les capitaines au long cours ou les anciens officiers de terre ou de mer résidant sur le littoral. Les adjudants seraient choisis également parmi les anciens sous-officiers de terre ou de mer.

La commission de la marine évaluait à 2,300,000 francs la dépense nécessitée par cette organisation.

Ce projet, reconstituant les anciennes compagnies de garde-côtes, ne fut pas approuvé par le conseil d'amirauté et ne reçut aucune suite.

Avis du comité de l'artillerie du 21 juin 1859.

Dans son avis du 21 juin 1859, le comité de l'artillerie estimait que le département de la guerre ne pouvait ajourner plus

longtemps la formation du personnel permanent qu'il s'est engagé à fournir pour la défense des côtes, et dans lequel devait venir s'encadrer le personnel auxiliaire tiré de la population du littoral.

Le comité rappelle une opinion déjà émise en 1854 : la défense des côtes acquiert tous les jours une importance plus considérable par suite des perfectionnements apportés par les puissances maritimes au matériel et à l'armement de leurs flottes ; il convient donc de réorganiser les corps spéciaux dont l'expérience a fait ressortir tous les vices et les inconvénients. C'est dans la partie active de l'artillerie qu'il y a lieu de puiser le personnel à affecter au service des batteries du littoral. Ce n'est que par la création de nouvelles batteries à pied qu'on pourra satisfaire à cette exigence, puisque les 60 batteries de cette espèce, actuellement existantes, ne sont que suffisantes pour faire face au service dont elles sont chargées dans les places et les parcs.

Le comité propose donc la création de 18 batteries à pied, à l'effectif suivant :

Pied de paix, 100 hommes ;
Pied de guerre, 200 et, exceptionnellement, 250 hommes.

Ces batteries seraient renforcées par les cinq compagnies de canonniers vétérans employés comme auxiliaires.

A la suite de cet avis, un décret impérial du 20 février 1860, portant réorganisation du corps de l'artillerie, porta le nombre de batteries à pied de 60 à 80 pour assurer le service des côtes.

Reconstitution de la commission de défense par décision impériale du 5 novembre 1859.

La commission de défense des côtes de 1841, dont le travail, approuvé définitivement en 1847, constitue une des œuvres les plus vastes, les mieux étudiées et les plus complètes qui aient été élaborées pour la défense du pays, ne fut pas dissoute. Au contraire, elle fut complétée et maintenue en permanence, à l'effet de proposer au Ministre de la guerre toutes les mesures qui lui paraîtraient de nature à faciliter et à hâter l'exécution du système de défense des frontières maritimes.

C'est en vertu de ces instructions que la commission est intervenue, depuis cette époque, dans toutes les questions qui intéressent la sécurité du littoral, et qu'elle a arrêté notamment le projet de défense des côtes de l'Algérie, approuvé le 22 novembre 1848 par le Ministre de la guerre.

Avant l'approbation définitive, en 1847, du projet arrêté par la commission de 1841, un crédit de 8,350,000 francs avait été accordé pour les ouvrages à construire dans le rayon d'action des ports de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, indépendamment d'un fonds spécial, voté le 25 juin 1841, pour la continuation des travaux de Cherbourg.

Enfin, pendant les quinze années qui se sont écoulées de 1845 à 1859, il a été dépensé 9,140,000 francs pour le service des côtes, non compris les sommes consacrées à la rade de Cherbourg et au fort Boyard, lesquelles ont été imputées sur les fonds extraordinaires du service des fortifications. Avec cette somme on a restauré ou construit, en tout ou en partie, 147 ouvrages, en commençant par ceux classés en première urgence par la commission de 1841.

On peut mesurer l'importance des résultats obtenus à ce fait que les batteries réparties sur les côtes de la France furent armées de plus de 1600 bouches à feu.

Telle était la situation des ouvrages permanents du littoral, lorsque l'empereur, voulant que la défense des ports fût examinée à nouveau, au point de vue des modifications apportées dans la construction des bâtiments de guerre et des perfectionnements de l'artillerie, a reconstitué l'ancienne commission et l'a placée sous la présidence d'un maréchal de France.

En même temps, un crédit de 21,250,000 francs était ouvert au ministère de la guerre pour que la défense des côtes pût être mise sur un pied respectable.

L'attention de la commission s'est portée sur les innovations diverses qui ont modifié les conditions respectives de l'attaque et de la défense des côtes depuis que la commission de 1841 avait présenté son rapport.

La commission de 1859 suivit identiquement la même méthode que celle de 1841 et revisa le travail de cette dernière, article par article.

Elle reconnut que les principes généraux posés par sa devan-

cière étaient toujours bons et qu'il y avait simplement lieu de modifier l'organisation des ouvrages pour les mettre à l'abri des effets du tir de l'artillerie rayée.

La commission reconnut en même temps que l'armement préconisé par la commission de 1841 était impuissant contre les navires cuirassés, et estima qu'il y avait lieu d'engager l'artillerie à faire des recherches pour trouver des bouches à feu plus puissantes, capables de percer les cuirasses des navires.

La commission proposa un armement transitoire en utilisant les pièces les plus puissantes dont pouvaient disposer la guerre et la marine.

La commission de 1841 avait admis le principe de la permanence de l'armement, mais ce principe n'avait reçu qu'une application restreinte, du moins en ce qui concerne les batteries servies par le département de la guerre. On proposa de le rendre obligatoire ; en conséquence, la commission émet le vœu que les ouvrages qui défendent les ports militaires et les grands ports marchands soient armés en totalité et que les autres reçoivent la moitié de leur armement.

L'organisation du service du personnel offre de sérieuses difficultés, parce que, tout en assurant convenablement le service des bouches à feu, il faut éviter d'accroître d'une manière notable les charges du budget, du moins en temps de paix.

Le service de paix, indépendamment du corps des gardiens de batterie, doit comporter un personnel de troupes chargé d'opérer les mouvements de matériel et suffisant pour assurer la défense des ports de guerre et de commerce les plus importants.

Au moment de la guerre, ce personnel doit être complété par un personnel auxiliaire.

Par suite de la revision qui vient d'être effectuée, l'effectif de guerre nécessaire pour le service des batteries de côte est de 24,200 hommes. Le Ministre de la marine, ayant fait savoir que les ressources dont il disposait étaient plus que suffisantes pour assurer le service des batteries des cinq ports militaires confiées à la marine, la commission de défense ne s'est préoccupée que de l'organisation du personnel des batteries qui dépendent du département de la guerre.

La commission a estimé à 14,000 hommes l'effectif de guerre nécessaire au service de ces batteries.

De même que la commission de 1841, la commission actuelle a reconnu que les corps spéciaux improvisés au moment du besoin, n'ont pas rendu les services qu'on s'était cru en droit d'en attendre.

Mais, si une partie du personnel affecté au service des pièces est fortement organisé et présente les garanties désirables au point de vue de la discipline et de l'instruction, on pourra, avec moins d'inconvénients, compléter le service des pièces, en cas de guerre, par des auxiliaires pris dans les troupes d'infanterie ou les populations du littoral.

A cet effet, la commission reconnaît la haute utilité de la création de 20 batteries d'artillerie à pied qui, sur le pied de guerre, pourraient être portées à 250 et même 300 hommes et fourniraient ainsi un noyau de 5,000 à 6,000 canonniers, jeunes, actifs et vigourenx.

Les compagnies de canonniers vétérans sont les auxiliaires naturels des batteries actives. Mais ces compagnies, réduites actuellement à quatre, auraient besoin d'être réorganisées comme il a été demandé déjà plusieurs fois. Au lieu de n'y admettre que des militaires comptant plus de 15 ans sous les drapeaux et impropres au service actif, il y aurait lieu de les composer d'hommes ayant 6 ans de service et qui contracteraient des rengagements renouvelables. En outre, ces canonniers vétérans devraient se recruter non seulement parmi les anciens artilleurs, mais parmi tous les corps de l'armée.

Le nombre des compagnies pourrait alors être augmenté en procédant par formations successives, dès que l'effectif du pied de guerre d'une compagnie dépasserait 300 hommes.

Le complément du personnel nécessaire au service des pièces serait fourni, en cas d'attaque imprévue, par les troupes d'infanterie en garnison dans les places du littoral. Il serait utile en conséquence que les hommes de ces régiments soient habitués à la manœuvre des pièces de côte.

La commission a recherché en même temps si la population du littoral ne renfermerait pas quelques éléments susceptibles d'être utilisés. Son attention s'est portée sur les matelots de 40 à 50 ans que la marine s'abstient généralement de lever. Elle a pensé qu'en temps de paix une légère allocation jointe à la perspective d'arriver plus promptement à la jouissance de leur pen-

sion de retraite déterminerait probablement un bon nombre de ces marins à se lier au service des côtes. Ils seraient tenus de se réunir plusieurs fois par mois, pour leur instruction propre et pour l'entretien du matériel, en vertu d'un engagement administratif auquel ils seraient tenus de souscrire. Ces hommes seraient exercés sous la direction des gardiens de batterie.

La commission reconnaît que cette mesure serait une dérogation aux règlements actuels, mais, en raison de l'intérêt qui y est attaché, elle émet le vœu que le Ministre de la marine autorise les marins âgés de plus de 40 ans à contracter un engagement qui les mette à la disposition du département de la guerre pour concourir au service des batteries de côte situées à proximité de leur domicile.

En résumé, afin d'assurer au département de la guerre, responsable de la sûreté et de l'intégrité des frontières maritimes, les moyens de former le noyau, le cadre et le complément du personnel nécessaire au service des batteries de côte, la commission propose d'adopter les dispositions suivantes :

1° En temps de paix comme en temps de guerre, former le noyau du personnel affecté au service des côtes au moyen de 20 batteries à pied détachées des régiments d'artillerie;

2° Adjoindre à ces batteries actives les quatre compagnies de canonniers vétérans dont la constitution serait améliorée;

3° En temps de paix comme en temps de guerre, attacher au service des batteries de côte, en les dispensant de la levée, les matelots âgés de plus de 40 ans qui consentiraient à souscrire un engagement;

4° Si les moyens ci-dessus indiqués étaient insuffisants à un moment donné, détacher provisoirement des régiments d'infanterie, à titre d'auxiliaires, tous les hommes nécessaires au service des pièces.

Par lettre du 30 juillet 1860, le Ministre de la guerre fit connaître qu'il approuvait les propositions de la commission de défense des côtes en ce qui concerne son département. Il annonçait en même temps qu'il écrivait à son collègue du département de la marine pour lui réclamer son approbation en ce qui le concernait.

Par une première lettre du 21 août 1860, le Ministre de la marine fit connaître que, lorsqu'il prit l'engagement de pourvoir,

au moyen des éléments dont il dispose, à l'armement de toutes les batteries qui dépendent de la marine, il comptait sur la totalité des ressources qu'offre son département et notamment sur les inscrits maritimes de 18 à 50 ans. Il ne lui est donc pas possible d'adhérer à la proposition d'attacher au service des batteries de côte, en les dispensant de la levée, les matelots âgés de plus de 40 ans. Tout porte d'ailleurs à croire qu'il serait indispensable de lever une partie des matelots de cette catégorie pour compléter les équipages des bâtiments que la guerre obligerait d'armer.

Dans une seconde lettre du 2 novembre 1860, le Ministre de la marine maintient les observations consignées dans la première et transmet un avis du conseil d'amirauté exprimant la même opinion et appuyé sur les raisons suivantes :

Le département de la marine est chargé de pourvoir à l'armement de la flotte et des batteries des cinq ports militaires. Ce service exige de l'inscription maritime 86,000 hommes.

Le personnel de l'inscription maritime de 18 à 50 ans comprend 92,000 hommes. De ce nombre il faut retrancher environ 1/8 comme non-valeur, et 1/3 des 28,000 matelots qui, naviguant au long cours, pourront se trouver absents au moment de la guerre. Les inscrits maritimes ne fourniraient donc que 72,000 hommes.

Les ressources de la marine seraient donc plutôt insuffisantes, et ce département ne saurait renoncer au droit de lever pour son service les marins âgés de 40 à 50 ans, droit qu'il a eu l'occasion d'exercer pendant la campagne de Crimée.

D'ailleurs, la catégorie des matelots de 40 à 50 ans ne comprend que 15,000 hommes : 9,200 sont embarqués sur les bâtiments de l'État ou du commerce; 4,300 s'adonnent à la petite pêche et ne sacrifieraient probablement pas une partie des ressources que leur procure leur industrie pour de minces avantages. Il ne reste donc plus que 1500 hommes qui ont renoncé à la navigation en raison de leur état de santé ou des occupations qu'ils se sont créées à terre.

D'après ces considérations, le conseil d'amirauté est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir le vœu de la commission de défense des côtes tendant à affecter au service des batteries de côte servies par la guerre les matelots de 40 à 50 ans.

Après ces explications catégoriques, la commission de défense des côtes, dans sa séance du 19 décembre 1860, constata, avec regret, la nécessité de renoncer au concours des matelots de 40 à 50 ans et appela d'une façon particulière la sollicitude du Ministre de la guerre sur les compagnies de canonniers vétérans dont elle avait demandé la réorganisation.

R. SABATTIER.

(*A continuer.*)



L'ALIMENTATION DE L'ARMÉE

La faim..... le ventre gouverne le monde.
(Napoléon, *Mém. de Ste-Hélène*.)

CHAPITRE PREMIER.

VIVRES.

Questions d'azote et de carbone. — Rations de paix et de guerre. — Notable insuffisance de la ration de paix. — Les farines et le pain de munition. — Le curé Kneipp et *Ma cure d'eau*. — Nécessité de la présence du son dans le pain. — La funeste mouture à cylindres ou à la hongroise et les farines de concentration. — Le blutage à 20 p. 100 est défectueux. — M. Mège-Mouriès obtient du pain blanc avec des farines blutées à 12 p. 100. — Application de ses procédés au pain de munition. — Retour au blutage à 10 p. 100. — Économie annuelle de plus de trois millions.

L'adulte qui travaille, dit le docteur Morache, dans son beau livre *Hygiène militaire*, a besoin, en moyenne, de 24 grammes d'azote et de 350 grammes de carbone par jour. « Ces chiffres doivent être modifiés suivant les circonstances : trop faibles pour un homme qui se livre à un rude labeur, ils seront à la rigueur diminués pour l'individu qui n'accomplit aucun travail. Dans les conditions ordinaires de la vie, on peut admettre 20 grammes d'azote et 310 grammes de carbone comme des minima qui ne doivent être dépassés dans aucun cas[1]. »

Le soldat français étant soumis, en temps de paix, à des marches fatigantes, à des exercices souvent pénibles, doit recevoir une ration de vivres contenant *au moins* 24 grammes d'azote et 350 grammes de carbone. En temps de guerre, cette ration serait très insuffisante; elle est remplacée par la ration *forte*

[1] Dr Morache, *Hygiène militaire*.

allouée dans la période active d'une campagne; ou par la ration *normale* réservée aux stationnements ou à toutes périodes de la guerre n'occasionnant pas aux troupes des fatigues exceptionnelles. Ces deux rations de campagne sont largement suffisantes; nous ne nous y arrêterons pas; mais en est-il de même pour la ration du pied de paix? Cela est au moins douteux, et nous allons analyser la valeur alimentaire de cette ration qui se compose de :

620 grammes de pain de munition......	Fournis par l'État.
100 grammes de biscuit ou de pain de guerre......................	
300 grammes de viande...............	
2 gr. 5 de sucre..................	
2 gr. 5 de café...................	
250 grammes de pain de soupe.........	Fournis par l'ordinaire.
800 grammes environ de légumes.......	
2 gr. 5 de sucre..................	
2 gr. 5 de café...................	

L'ordinaire, qui est, comme on sait, alimenté par un versement de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 par homme et par jour, sert à acheter le pain de soupe, les légumes, la demi-ration de sucre et de café (cette ration est variable, suivant que les ordinaires ont ou n'ont pas de percolateurs), le cirage, les balais, etc., etc.

D'après les travaux de MM. Payen (de l'Institut) et Morache, médecin militaire[1], la valeur alimentaire de cette ration se résume ainsi :

	AZOTE. — grammes.	CARBONE. — grammes.
0^k870 de pain + 0^k,100 de biscuit = 0^k,970 contenant	11,64	291,00
0,300 de viande équivalant à 0^k,240 de viande désossée contenant........................	7,20	26,20
0,005 de sucre contenant.....................	»	2,62
0,003 de café contenant......................	0,06	0,63
0,800 de légumes (pommes de terre, choux, carottes) contenant.......................	2,20	0,63
ENSEMBLE (grammes).....	21,10	321,08
La ration du pied de paix devant contenir.........	24,00	350,00
Par homme et par jour, il y a insuffisance de.......	2,90	28,92

Soit un manquant de 3 grammes d'azote et de 30 grammes de carbone par ration.

---

[1] Dr MORACHE, *Hygiène militaire.*

Cette notable insuffisance est encore augmentée par le rôle presque neutre que joue, dans l'alimentation, le biscuit azyme [1].

Il y a donc urgence de chercher à améliorer la ration. C'est ce que nous nous proposons de faire, et nous espérons y réussir sans imposer de nouvelles charges au budget.

Nous commencerons par étudier, au point de vue de leur valeur nutritive, les aliments qui entrent dans la composition de la ration actuelle; nous en proposerons de nouveaux en établissant les avantages qui résulteraient de leur adoption et dont voici les principaux :

En temps de guerre, facilité d'augmenter les vivres du sac ou du convoi régimentaire sans surcharge notable, rapidité de la préparation des repas et, partant, célérité des opérations stratégiques.

En tout temps, économie pour le Trésor.

Enfin, nous examinerons dans quelles conditions l'adjudication publique, si morale dans la forme et pourtant si contraire aux intérêts de l'armée et des contribuables, si profitable aux grands entrepreneurs et pourtant si préjudiciable à la petite culture, pourrait faire place à un meilleur moyen pour la formation des approvisionnements.

Les farines et le pain de munition. — Depuis 1890, on s'est beaucoup occupé des cures merveilleuses qu'un bon curé de la Souabe, Sébastien Kneipp, aurait obtenues au moyen de l'eau et d'une hygiène bien entendue. Ce prêtre n'avait pas étudié la médecine, mais c'était un observateur de premier ordre et il a écrit deux volumes traduits en français : *Ma cure d'eau* et *Vivez ainsi,* qui ont eu une très grande vogue. On ne saurait nier, nous disait un savant médecin, qu'ils contiennent, notamment au sujet de l'alimentation, d'excellentes recommandations. Le chapitre : « Influence de la nourriture sur la santé » est tout à fait remarquable.

« Il fut un temps, dit-il, où les hommes mangeaient les grains de blé ; ils s'en trouvaient très bien et vivaient fort longtemps. Si, de nos jours, quelqu'un s'avisait de manger des grains pour

---

[1] Le biscuit azyme est actuellement remplacé par le pain de guerre, que les soldats ne mangent pas mieux.

s'en nourrir, il deviendrait un objet de risée publique. Depuis qu'on a inventé les moulins au moyen desquels il est possible de fabriquer deux ou même quatre qualités différentes de farine, on ne tire plus parti de tous les principes nutritifs du blé. Il y a quatre ou cinq ans, un illustre médecin se plaignait de la diminution considérable de l'âge humain, *et il attribuait ce raccourcissement de la vie à la séparation du son d'avec la farine.* La principale force alimentaire se trouve dans la bale qui entoure le gluten; depuis l'enveloppe jusqu'au centre de la graine, la valeur nutritive diminue de plus en plus. Pelez un radis, mangez-le et vous sentirez qu'il a perdu sa saveur. Le citron également a la meilleure et la plus forte partie de son suc dans l'écale. De même pour le blé, les principes les plus nourrissants *se trouvent dans l'enveloppe de la graine; voilà pourquoi, de nos jours, nous perdons la meilleure portion de nos grains, la principale partie de l'azote.* On fait grand cas de la farine de *choix* et de la farine du commerce; mais on peut dire que l'art du meunier consiste à enlever aux grains ce qu'il y a de bon et de nutritif, et à ne laisser que peu d'azote dans la farine soi disant extra fine et supérieure. Un médecin de grand renom prétend que, si l'on ne donnait à un chien que de l'eau et du pain fait d'une pareille farine, il crèverait en quarante jours; si, au contraire, on fait moudre toute la graine, c'est-à-dire le gluten avec la bale, et qu'on lui donne le pain fait de cette farine-là, il vivra de longues années.

« Que l'un de mes amis fasse un essai, qu'il prenne de la farine naturelle, c'est-à-dire tirée de la graine entière, gluten et son réunis, et qu'il s'en fasse cuire un pain chez le boulanger, puis qu'il se fasse préparer également quelques miches de la prétendue fleur de farine (farine du commerce), pour comparer les deux sortes de pain, il aura peine à croire que les deux proviennent du même genre de blé [1] ».

Ces observations, fort justes, corroborent l'opinion que de nombreux savants ont émise sur l'utilité incontestable du son dans le pain. Magendie, dans son *Traité de Physiologie*, dit que

[1] Abbé S. KNEIPP, *Ma Cure d'eau.*

les estomacs ont besoin de ce lest, que sans cela, le pain passerait trop vite, et parce que le son est prescrit par les médecins contre la constipation habituelle et la disposition aux congestions cérébrales[1].

Les travaux de MM. *Millon*, *Péligot*, *Poggiale* et *Mège-Mouriès*, jettent un grand jour sur cette question en déterminant exactement la composition du son, *qui renferme plus d'azote que la meilleure farine*. C'est ce qu'avait déjà constaté *Boussingault*.

« Le son, dit M. Millon, est une substance essentiellement alimentaire, et l'on aurait le plus grand tort à le rejeter[2]. »

M. Poggiale estime que ce qui dans le son ne s'assimile pas sert mécaniquement à favoriser la digestion[3].

Les phosphates que le son contient, disait un médecin militaire, sont nécessaires pour fortifier notre charpente osseuse, et l'on a tort d'en extraire une si forte proportion du pain de nos soldats. C'est aussi notre avis.

Pourquoi, dans l'intérêt de la santé de nos soldats et aussi dans l'intérêt du Trésor, ne reviendrait-on pas au blutage de 10 p. 100 de son? Craint-on que le pain de nos troupiers ne soit plus alors assez blanc?

M. Mège-Mouriès, dont les savants travaux font autorité, a fait, avec de la farine blutée à 12 p. 100, mais avec des procédés particuliers, un pain *blanc* d'excellente qualité. « La commission a déclaré, à l'unanimité, que le goût du pain nouveau est plus agréable que celui du pain ordinaire; qu'il n'a aucune cause d'insalubrité. »

Aux termes du rapport rédigé par Chevreul[4], les procédés employés par M. Mège-Mouriès donnent un pain beaucoup plus blanc et en plus forte proportion (17 à 20 p. 100) que les procédés ordinaires de la boulangerie civile. Pourquoi ne pas les appliquer à la boulangerie militaire, dans les manutentions de l'intérieur et dans la mesure du possible? Il est probable que la

---

[1] Magendie, *Traité de Physiologie*.

[2] *Annales d'Hygiène et de Médecine légale*, t. III.

[3] Un ami me disait récemment : « J'ai été guéri d'une dyspepsie dont je souffrais depuis vingt ans, après m'être soumis au régime du pain normal, renfermant farine et son ».

[4] Rapport fait à l'Académie des sciences, par Chevreul (séances des 12 janvie et 2 mars 1857).

nuance du pain fabriqué avec des farines blutées à 10 p. 100 ne serait pas sensiblement altérée.

Le funeste système de mouture à la *hongroise* ou à *cylindres* est d'un usage presque général aujourd'hui. Il a été substitué à l'antique mouture avec des meules qui avaient le défaut de ne pas assez épurer la farine au gré d'un public qui veut manger du pain toujours plus blanc. Cette blancheur ne s'obtient qu'au détriment de la qualité du pain et en éliminant de la farine environ 40 p. 100 des parties les plus nutritives, les plus savoureuses : les gruaux gris, la céréaline et surtout le germe du blé qui, au dire des savants, contient 50 p. 100 d'azote. En outre, comme le savent très bien les hommes du métier, les cylindres ont le très grave inconvénient d'*énerver*, de *désazoter* la farine. Et, comme les gruaux blancs sont déjà mis à part au moulin pour la fabrication du pain de luxe (le pain de gruau), il s'ensuit que la farine ordinaire du commerce ne contient plus guère que de l'amidon et ne peut donner qu'un pain très blanc sans doute, mais un pain qui ne nourrit plus[1], constipe, rend anémique, provoque ou aggrave le diabète.

Nous appelons l'attention de M. le Ministre de la guerre sur cette question, mais surtout sur l'admission dans les magasins de concentration des farines du commerce, farines faites avec des cylindres, farines énervées par conséquent.

Nous savons bien qu'il est fait des épreuves d'extraction du gluten avant l'admission de ces farines ; mais nous savons aussi qu'il est facile de vicier ces épreuves, car il est démontré : « Qu'en raison du temps qui s'écoule entre la préparation de la pâte et l'extraction du gluten qui en provient, la quantité de ce dernier varie considérablement[2] ».

Le chef du Laboratoire municipal de Paris a écrit que le pain de toute première qualité, le pain de luxe, par conséquent, était meilleur, plus azoté que le pain bis. En apparence, nous sommes en désaccord ; mais, au fond, nous sommes du même avis. Cela n'est pas un paradoxe, car on sait que les gruaux, les blancs comme les gris, sont le siège de l'azote, qu'ils ont à peu près la

---

[1] C'est pourquoi avec la mouture à la hongroise on ne peut faire de *vrai* pain complet.

[2] *Journal de Pharmacie et de Chimie* (2.81, p. 127).

même valeur alimentaire et sont la richesse de la farine; les premiers servent à la fabrication du pain de luxe (le pain de gruau), et les autres du pain bis. Mais le pain bis est plus sapide que le blanc, et l'on en conviendrait facilement si on le mangeait dans l'obscurité; en somme, c'est la vanité qui fait préférer ce dernier.

L'analyse chimique n'a fait ressortir qu'une minime différence entre la valeur alimentaire de ces deux pains.

Par suite du blutage à 20 p. 100, le pain de l'armée française est inférieur, comme valeur nutritive, à celui des armées étrangères. Il importe de remédier à cet état de choses, qui fait perdre un dixième des approvisionnements de blé sous le futile prétexte de donner au soldat un pain relativement blanc; cela peut avoir de graves inconvénients lors du passage du pied de paix au pied de guerre. Le soldat aura-t-il en campagne un pain fait de bon blé, bien nettoyé et moulu à 20 p. 100 d'extraction de son? Il aura le plus souvent du pain manutentionné au galop, mal cuit et fait avec des farines d'un blutage douteux. De là, des maladies occasionnées par un brusque changement de régime au moment des grandes fatigues, et dégarnissant les rangs. Pourquoi ne pas le tenir en garde, dès le temps de paix, contre la vaine satisfaction de manger un pain un peu blanc, mais infiniment moins savoureux et moins nutritif que le pain bis fait avec des farines blutées à 10 p. 100.

Disons, en terminant ce chapitre, que le retour au blutage à 10 p. 100 occasionnerait au Trésor une économie annuelle de plus de 3 millions pour l'effectif de paix[1].

---

[1] 600,000 hommes × 365 = 219,000,000 de rations de pain à 0 fr. 15 l'une (prix du tarif) = 38,325,000 francs. L'économie du dixième est, par conséquent, de 3,832,500 francs.

CHAPITRE II.

LE BISCUIT, LE PAIN DE GUERRE.

Le biscuit azyme, sa valeur nutritive et hygiénique. — Le biscuit avec sel et levain et la circulaire ministérielle de 1874. — Le biscuit avec levain sans sel se conserverait mieux. — Le pain de guerre. — Procédés à employer pour obtenir une longue conservation de ces denrées. — On ne serait plus tenu que d'en faire une distribution hebdomadaire. — Economie annuelle de plus de 1,500,000 francs.

Le biscuit. — Le biscuit azyme figure toujours dans la nomenclature des subsistances militaires; mais actuellement il n'en est plus distribué. On emploie à la fabrication de ce biscuit des farines blutées au même taux que celles qui servent à la fabrication du pain : 12 p. 100, celles de blé dur; 18 p. 100, celles de blé mitadin, et 20 p. 100 celles de blé tendre.

D'après les travaux du docteur Morache : « Ce biscuit doit avoir la même valeur alimentaire que le pain; en fait, il constitue un aliment plus difficile à triturer par la mastication, mal aéré, s'imbibant difficilement de salive, arrivant dans l'estomac en fragments encore secs, durs, anguleux; en somme, de digestion et d'assimilation pénibles. Lorsque l'homme qui s'en nourrit ne possède pas un appareil dentaire à toute épreuve et d'une vigueur peu commune, ces défauts acquièrent une importance encore plus grande; il agit sur les voies digestives comme un irritant mécanique, et provoque une diarrhée que les soldats connaissent tous et qu'ils nomment la *diarrhée du biscuit*. Ils combattent ces inconvénients en triturant le biscuit dans une gamelle et en le faisant tremper dans la soupe ou dans le café. Dans ces dernières conditions, le biscuit est réellement plus utilisable; mais il ne doit jamais être considéré que comme un *aliment de nécessité*, qu'une bonne administration militaire doit rendre aussi rare que possible, tandis qu'on a malheureusement une tendance à en exagérer l'emploi [1] ».

---

[1] Dr Morache, *Hygiène militaire.*

Aux savantes considérations du docteur Morache, on doit ajouter :

1° Que l'usage exclusif du biscuit azyme amène rapidement des troubles si graves dans la digestion que, au bout de peu de jours, les hommes soumis à ce régime deviennent *vidards* (pardon d'appliquer à des hommes le terme dont on se sert pour désigner les chevaux qui rendent l'avoine non digérée);

2° Que ce biscuit trempe mal. Trituré et incorporé au café (turlutine) ou au bouillon, il forme au fond de la gamelle une sorte de colle, peu appétissante et peu nutritive;

3° Que pour convertir en matière assimilable (chyle), les 75 à 80 p. 100 d'amidon que contient le biscuit, il faut que la digestion soit facilitée par un principe fermentescible et par de la chaleur; le corps humain donnant le calorique, il est indispensable que le biscuit contienne du levain, pour aider à la transformation chimique de l'amidon pendant le pétrissage et pendant la digestion;

4° Qu'il est, par conséquent, urgent, dans l'intérêt de la santé de nos soldats, de revenir aux sages prescriptions de la notice ministérielle de 1874 sur le biscuit de troupe, laquelle contient dans son préambule ce qui suit : « *L'emploi du levain* (dans la proportion de 2 p. 100) *aura pour effet de rendre le biscuit plus facile et plus agréable à manger, plus sapide et plus digestible, propre au trempage dans la soupe* », etc., etc.

La notice comporte aussi l'emploi du sel en même temps que du levain; mais le sel étant un agent d'humidité, et l'humidité amenant sûrement la moisissure, doit être écarté. D'ailleurs, il est toujours facile de saler un morceau avant de le manger.

Les résultats obtenus par la fabrication et la conservation du biscuit contenant du sel et du levain ont été tels que l'administration de la guerre a renoncé provisoirement au biscuit azyme, et qu'il a été procédé sur cette base, mais avec de la farine blutée à *30* p. 100 au lieu de *20*, à des recherches qui ont abouti au *pain de guerre*.

Le pain de guerre. — Le pain de guerre ne diffère du biscuit avec sel et levain que par son format, parce qu'il exige une manutention plus délicate, un outillage spécial et surtout parce qu'il est fabriqué avec des farines blutées à un taux d'un tiers

plus élevé que celle qui est employée pour le pain. Pour ces raisons, le pain de guerre ne pourrait être facilement fabriqué aux armées, et c'est là un grave inconvénient.

Des marchés sont passés avec plusieurs entrepreneurs pour la fourniture du pain de guerre, qui, alors, est fabriqué avec des farines de cylindres, dont nous avons signalé les défectuosités.

Actuellement, chaque soldat reçoit par jour une ration de pain de munition de $0^{k},620$ et 100 grammes de pain de guerre. Presque toujours, à l'intérieur du moins, le pain seul est mangé; quant au pain de guerre, il est, comme le biscuit, gaspillé, perdu.

Conservation du biscuit et du pain de guerre. — Les magasins dans lesquels le biscuit est conservé doivent être à l'abri de l'humidité. Après ressuage, le biscuit (ou le pain de guerre) est arrimé dans des caisses métalliques étanches ou dans des caisses en bois. La conservation en caisses étanches, particulière aux magasins des forts, est parfaite; il est regrettable qu'elle ne puisse être généralisée sans de fortes dépenses. Ces caisses en tôle mince galvanisée coûtent 15 francs l'une et contiennent environ 70 kilogr. de biscuit; elles sont impropres aux transports, de sorte que, quand on veut expédier le biscuit, il faut le retirer des caisses étanches pour le mettre dans les caisses en bois. Les caisses en bois coûtent 5 francs et ne contiennent que 48 kilogr. environ de biscuit; elles finissent par coûter plus cher que les caisses étanches, à cause de leurs fréquentes réparations; ensuite, le bois a l'inconvénient de s'imprégner des mauvaises odeurs, des sporules de la moisissure et des larves d'insectes. Il paraît facile d'imaginer un système de caisses composées de bois et de tôle, pouvant servir à la fois à la conservation étanche et aux expéditions; il suffirait de garnir extérieurement les caisses étanches d'un châssis en bois, pour que les heurts ne les détériorent pas. Avant de fermer hermétiquement les caisses, on pourrait y introduire une capsule contenant un corps à combustion rapide et inodore. Cette combustion opérerait un vide relatif, mais suffisant pour tuer les germes végétaux et animaux d'altération. Une machine pneumatique vaudrait assurément mieux.

A l'abri de l'air et de l'humidité, le biscuit pourrait se con-

server plus longtemps que par les moyens actuellement employés. De là, nulle obligation de faire entrer dans la ration journalière une denrée qui coûte presque deux fois plus que le pain. (D'après le tarif des remboursements, le pain de munition est coté 0 fr. 23 le kilogramme, et le biscuit ou pain de guerre 0 fr. 40 en moyenne.)

La consommation *journalière* du biscuit ou pain de guerre est d'environ cinquante mille kilogrammes, sur le pied de paix ; ce qui représente, à quarante centimes le kilogramme, la somme de vingt mille francs, et pour une année, sept millions trois cent mille francs. Plus de sept millions pour une denrée qui est gaspillée, mais dont l'administration est obligée d'entretenir un stock considérable pour les éventualités de guerre !

L'amélioration du système de fabrication, d'encaissement et de conservation détaillé ci-dessus aurait pour résultat *certain* de prolonger de beaucoup la conservation d'une denrée qui coûte si cher. Il serait alors inutile d'en distribuer tous les jours : une distribution par semaine suffirait pour en assurer le renouvellement et juger de l'état de conservation.

Une seule distribution de biscuit (ou de pain de guerre) par semaine coûtant 20,000 francs, on aurait pour 52 semaines	1,040,000 fr.
au lieu de la dépense actuelle qui s'élève à. . . .	7,3 0,000
D'où une différence de.	6,260,000
De cette somme il convient de déduire.	4,679,350
Valeur de 20,345,000 kilogr. de pain distribués en remplacement de biscuit	1,580,650 fr.

Économie de *un million cinq cent quatre-vingt mille six cent cinquante francs* sur le chapitre II.

CHAPITRE III.

VIANDE CONSERVÉE, LARD SALÉ, SOUPE A L'OIGNON, SAUCISSON DE POIS.

Le meilleur parti à tirer de ces denrées. — La cuisine militaire du capitaine E. Haeffelé. — La soupe à l'oignon en tablettes et le saucisson de pois. — Combinaison des deux produits pouvant former un aliment de très grande valeur et de première nécessité. — On en fait rapidement la soupe. — Eloge que font MM. Morache et Ritter de l'erbswurtz. — Récompense de 112,500 francs décernée par l'Allemagne à l'inventeur du saucisson de pois.

Viande conservée, lard salé. — Nous n'avons pas de critiques sérieuses à formuler sur ces deux denrées, qui sont généralement de bonne qualité..... quand leur conservation a été l'objet de soins intelligents et qu'elle n'a pas été trop prolongée. On doit, autant que possible, faire alterner un repas de viande fraîche avec un de viande conservée ou de lard salé.

Au début, le goût de *conserve* n'a rien de désagréable, mais il fatigue vite. En général, les troupes en font la soupe ou des ragoûts; c'est un tort : la soupe faite avec de la viande conservée n'est pas bonne, et la viande employée à cet usage ne vaut plus rien. Ce n'est plus qu'un peu de ligneux, une espèce de charpie, disent les soldats. Il est préférable de la manger froide, relevée d'un hachis d'oignons, avec huile et vinaigre, et de faire une soupe maigre aux légumes, dont on trouvera des recettes variées et économiques dans la *Nouvelle Cuisine militaire* du capitaine E. Haeffelé[1].

Le lard salé, comme toutes les salaisons, est échauffant et ne devrait être consommé qu'avec des légumes verts; malheureusement, on en fait la soupe ou le *rata* avec des légumes secs, échauffants déjà par eux-mêmes.

Il est indispensable de faire dessaler le lard avant de l'employer; le mieux serait d'en mettre un morceau dans la soupe en guise de sel.

---

[1] E. Haeffelé, capitaine d'infanterie territoriale, *Nouvelle cuisine militaire*. Nancy, Sidot frères.

Soupe à l'oignon en tablettes et saucisson de pois (erbswurtz des Allemands). — Après la guerre de 1870, de nombreux essais de substances alimentaires nouvelles ont été tentés, mais aucun n'a donné de résultats satisfaisants.

Parmi les substances proposées avant ou depuis 1870, nous ne voyons que la soupe à l'oignon en tablettes qui puisse rendre de réels services. Ces tablettes, quoique tenues en médiocre estime par l'armée, sont très bonnes, mais à la condition que les cuisiniers se conforment strictement aux instructions qui les accompagnent. Mais presque toujours ils ne gardent pas la proportion d'eau indiquée pour en faire la soupe ; alors celle-ci est trop forte ou trop faible et, par suite, détestable. Et puis, malheureusement, on ne met ce produit en distribution que quand il a atteint la limite de conservation, c'est-à-dire quand la graisse qu'il contient est devenue rance.

Le saucisson de pois des Allemands se compose de farine de pois et autres légumineuses, de graisse et de petits morceaux de lard coupés en dés. D'après Payen, la farine de légumineuse étant très azotée et la graisse renfermant une énorme proportion de carbone, il s'ensuit que l'erbswurtz constitue un aliment très réparateur sous un petit volume. En effet, un saucisson de 500 grammes représente quatre repas dans l'armée allemande. C'est donc un aliment extrêmement précieux pour les armées en campagne, mais il est un peu fade pour nos palais gaulois; en le mélangeant, dans une proportion à étudier, avec les tablettes de soupe à l'oignon, on obtiendrait un composé nutritif d'un goût agréable et susceptible de donner un bouillon sirupeux et aussi rapidement préparé qu'une tasse de thé : il suffit, en effet, de racler dans l'eau bouillante, comme nous l'avons expérimenté, du saucisson de pois et de verser le tout sur des tranches de pain pour que la soupe soit faite. On pourrait aussi le manger froid avec du pain, *sous le pouce*, quand les circonstances de guerre empêchent d'allumer du feu.

Le saucisson de pois, d'après MM. Ritter, professeur à la faculté de médecine de Nancy, et Morache, médecin militaire, renferme les principes de l'aliment complet.

D'après ces Messieurs : « 1000 grammes d'erbswurtz contiennent 486 grammes de carbone et 157,33 de matière azotée neutre, soit environ 25 grammes d'azote. L'équivalent calori-

fique représenté par le carbone est peut-être un peu fort par rapport à l'élément plastique ; mais c'est plutôt un avantage; car cet aliment est destiné au soldat, dont la vie si active en campagne exige une production considérable de chaleur animale ».

Des expériences faites par le professeur Ritter, il résulte que 1000 grammes de viande sont remplacés sans affaiblissement pour l'organisme par 1600 grammes d'erbswurtz et que, par suite, la proportion doit être comme 5 : 8.

Plus encore que les expériences de laboratoire, les faits de la guerre de 1870 sont là, pour démontrer les services importants que l'erbswurtz a rendus à l'armée allemande et qui ont valu à son inventeur une récompense de trente mille thalers (cent douze mille cinq cents francs).

Le saucisson de pois de 500 grammes est suffisant, comme il est dit plus haut, pour quatre repas ; chaque portion ou repas contient douze grammes un dixième d'azote et soixante et un grammes de carbone.

Les expériences qui ont été faites après la guerre par le gouvernement français pour introduire le saucisson de pois dans l'alimentation de l'armée n'ont pas réussi, et cela est très regrettable. Lors de la mise en distribution, on a trop tenu compte de la prévention des soldats et de beaucoup de chefs de corps, contre un mets d'origine allemande. *Il est extrêmement important, en raison de ses propriétés réparatrices sous un petit volume et de la rapidité avec laquelle on peut en préparer la soupe, d'introduire le saucisson de pois, mélangé de soupe à l'oignon, dans les vivres de nos soldats, et de les y habituer progressivement.*

CHAPITRE IV.

BOUILLIE DE BLÉ (PULS ROMAINE).

Disette de farine aux armées. — Famine pendant la campagne de Russie. — Napoléon commande des moulins à bras. — Son opinion sur l'administration paperassière et ses impedimenta. — Comment vivaient les légions romaines. — M. Gauldrée-Boilleau et la puls romaine. — La farine froide au Chili. — Le goffio des îles Canaries. — Ce qu'il faut de blé grillé pour une ration. — Préparation de la puls romaine. — Comparaison de cette bouillie au pain de la Grande Armée. — Rome distribuait à ses soldats du blé et non du pain. — Concordance entre la ration antique de blé et notre ration moderne de pain. — Boulangers chassés de l'armée romaine.

Quand une armée est obligée de vivre sur le pays, ce n'est généralement pas le blé qui lui manque : c'est la farine. C'est précisément ce qui s'est produit pendant la funeste campagne de 1812. Écoutons ce que Napoléon dit à ce sujet :

« Le mois de juillet avait été extrêmement pluvieux; nos troupes avaient beaucoup souffert de ce mauvais temps, pendant leur marche depuis le Niémen jusqu'à la Dwina et au Borysthène. La faim et une nourriture grossière y avaient propagé de funestes maladies; nos magasins cheminaient encore péniblement de Kœnigsberg à Kouwno ; les farines et les moyens de mouture manquaient ; les soldats ne trouvaient que du seigle dur qu'ils s'efforçaient de faire bouillir, ce qui causait d'horribles dysenteries. Je fis commander à Paris des moulins à bras portatifs, mais cette ressource ne pouvait servir que dans la campagne suivante...

« Du reste, concluait-il, il ne pouvait pas y avoir — ce que dans sa pensée il concevait être — une véritable armée sans une révolution dans les mœurs et l'éducation du soldat, peut-être même de l'officier. Il n'y aurait d'armée que quand on aurait mis en fuite toute notre effroyable administration paperassière... Il ne pourrait pas y en avoir avec nos fours, nos magasins, nos administrations, nos voitures. Il n'y aurait d'armée que quand, à l'imitation des Romains, le soldat recevrait son blé, aurait des moulins à bras, cuirait son pain sur sa petite platine. Avec la méthode romaine, on allait au bout du monde; mais encore

fallait-il du temps, pour amener à la transition d'un tel régime; il ne pouvait s'opérer par un seul ordre du jour. J'en avais eu la pensée depuis longtemps; mais, quelle qu'eût été ma puissance, je me fusse bien donné de garde de la commander. Il n'est point de subordination ni de crainte pour les estomacs vides. Ce n'est qu'en temps de paix et à loisir, qu'on eût pu y arriver insensiblement; je l'aurais obtenu, en créant des mœurs militaires nouvelles[1]. »

Inspiré sans doute par les lignes qui précèdent et stimulé d'ailleurs par son zèle pour tout ce qui touche au bien-être de l'armée, M. Gauldrée-Boilleau, ancien chef du bureau des subsistances militaires au ministère, entreprit la recherche du procédé antique employé par les légions romaines pour se nourrir directement du blé, et il y réussit.

« Que l'on considère, dit M. Gauldrée-Boilleau, les immenses *impedimenta* d'une armée française pour le seul service du pain: approvisionnement roulant de fours, de biscuit, de farine, de fleurage, d'ustensiles..... Sont-ce bien là des conditions réellement admissibles pour des armées, qu'il importe tant aujourd'hui de rendre manœuvrières?

« Quelle différence avec les légions de la république romaine, sachant se nourrir directement du blé, même du blé seul, *affranchies par là de tant de besoins qui accablent aujourd'hui nos armées*, et trouvant en cela l'une des causes principales de leurs succès! Comment hésiterait-on à faire entrer dans nos mœurs militaires ce mode d'alimentation, alors surtout qu'un très grand nombre de nos soldats n'en ont pas connu d'autres dans leurs premières années et leur adolescence, et alors que, hier même, pendant le siège de Paris par l'armée allemande, une nombreuse population a trouvé, d'un aveu unanime, dans la puls romaine (la bouillie de blé) une nourriture saine, substantielle, agréable?[2].

La puls romaine est une bouillie de blé, dont la préparation facile et rapide est à la portée de tous; elle peut suppléer au pain et constitue un aliment beaucoup plus sain, plus nutritif

---

[1] LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène.*

[2] GAULDRÉE-BOILLEAU, *De l'Administration militaire dans l'antiquité et dans les temps modernes.*

que l'horrible pain blanc d'amidon dont s'est engouée, bien à tort, la génération actuelle[1].

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a reconnu les inconvénients du pain blanc. En 1869, l'Imprimerie impériale a édité une intéressante brochure sur cette question. Voici le résumé de cette brochure[2] : « L'expérience du monde a démontré que le grain qui n'a pas passé par le blutoir est une source plus puissante de nourriture que la farine très fine dont le blutoir a séparé le son et le gruau. Le pain bis, noir de Westphalie, est éminemment nutritif; il est le produit de la farine de seigle *non blutée*. Le *pain noir*, qui est le fond de la ration des armées en Prusse, en Autriche et en Russie, provient de la même origine.

« Le pain du soldat français est inférieur, comme valeur nutritive, à celui des armées étrangères, parce qu'il est fait avec des farines blutées[3] ».

« Le blé écrasé a été longtemps estimé comme l'élément de nourriture qui, dans de bonnes circonstances, pouvait le mieux soutenir le soldat..... Le montagnard du Chili, quand il se dispose à une longue marche, prend pour seule provision alimentaire, du froment rôti et broyé..... L'aventurier nomade du Texas, dans ses longues expéditions, se contente de ce que l'on appelle de la *farine froide*, consistant en grain grillé ou séché, écrasé et mélangé de sucre.

« Le froment grillé conserve tout le gluten et les phosphates inhérents au grain. L'addition d'un peu de sel en rend le goût agréable. L'usage de la farine sous cette forme est très ancien. »

Les récits des missionnaires catholiques nous apprennent[4] que les habitants de l'archipel des Canaries écrasent tous les jours le blé nécessaire à la nourriture de la journée, après l'avoir fait torréfier sur une plaque de tôle, et la poudre brune qui en résulte, le *goffio*, est la base de leur alimentation.

Chacun de nos guides avait, disait un voyageur, pendu à son

---

[1] Voir le chapitre I.
[2] N. Hosford, *De la Ration de l'armée.*
[3] A 20 p. 100 d'extraction de son, c'est trop. On ne devrait en extraire que le son, soit 10 p. 100.
[4] *Annales de la Propagation de la Foi.*

côté, un sac de peau plein de cette farine qui devait, en principe au moins, lui servir de nourriture pendant l'expédition.

On raconte que, pendant la guerre franco-espagnole du commencement de ce siècle, un régiment canarien débarqué à Cadix, qui devait traverser la péninsule du sud au nord, n'eut aucun besoin de recourir à l'intendance pendant toute la route. Les soldats firent des étapes de *dix-huit lieues* en se contentant du goffio qu'ils avaient apporté, et aucun traînard ne resta sur la route.

La conservation du blé grillé et broyé est des plus sûres, et il n'est pas de nourriture plus concentrée et moins embarrassante à transporter.

Combien faut-il de blé grillé (et grossièrement moulu) pour nourrir un homme pendant un jour ? M. Gauldrée-Boilleau dit : « 100 grammes pour un repas moyen et 150 grammes pour un fort repas. Soit 200 à 300 grammes par jour ».

Nous avons expérimenté, en la simplifiant, la méthode employée par cet auteur pour la confection de la puls romaine, lors du siège de Paris. Voici exactement le résultat de l'expérience faite en présence de plusieurs officiers, par un soldat chargé de la cuisine :

Choix du blé. — Peu importe la provenance du blé ; avant de l'employer nous en avons fait enlever les petites pierres et les graines étrangères. Ce triage n'exige que fort peu de temps.

Chauffage du blé. — Le feu étant bien en train, nous avons fait verser dans la gamelle de campement (on peut se servir d'une poêle à frire) une quantité de blé calculée de manière que tous les grains puissent être successivement en contact avec les parties chauffées de la gamelle. Nous avons fait remuer le blé afin qu'il soit régulièrement grillé, *sans coup de feu*. Le but à atteindre est l'évaporation de l'eau de végétation sans que le blé soit brûlé, ce qui donnerait un goût désagréable à la bouillie.

Le grillage est jugé suffisant au moment où le grain, ayant pris uniformément une teinte un peu foncée sans être charbonné, se casse sec sous la dent.

Mouture. — La noix d'un moulin à café a été desserrée, et le rapprochement réglé de manière à obtenir une farine grossière.

A défaut de moulin, on pourrait employer deux pierres, ou la crosse du fusil et une gamelle de campement.

Cuisson de la bouillie. — Cette opération, semblable à celle qui se pratique en Franche-Comté pour les *gaudes* et dans le Midi pour les *millas*, est très simple.

Pour huit hommes (1 escouade), le cuisinier a mis sur le feu une marmite contenant six litres d'eau, et dans cette eau du sel et du poivre. Aussitôt l'ébullition obtenue, il a prélevé 800 grammes de la farine grossière, puis de la main gauche il a pris cette farine par petites poignées et l'a laissée tomber en nappe dans l'eau bouillante, pendant que de la main droite, qui tenait une cuiller, il agitait cette eau en tournant, pour empêcher la formation des grumeaux. La farine ayant toute été incorporée à l'eau, le cuisinier a modéré le feu et a laissé la bouillie cuire pendant un quart d'heure, en la remuant sans cesse pour l'empêcher de brûler; puis il en a fait la répartition.

Une demi-heure a suffi pour préparer le repas, y compris le triage et le grillage du blé.

A l'unanimité, la bouillie ou puls a été déclarée bonne. C'était sans doute aussi l'avis des soldats romains, car, d'après Polybe, les légions de Scipion se nourrissaient de puls et de viande grillée. D'après Tite-Live (chap. 23 et 27), la puls bouillie et froide constituait l'aliment emporté par les soldats en expédition.

Si l'on veut faire une provision de prévoyance, dit M. Gauldrée-Boilleau, on remplira les gamelles individuelles de bouillie chaude, qu'on y laissera refroidir; l'aliment présentera alors une masse coagulée, qui se conservera sans altération pendant plusieurs jours. On peut la manger froide, ou chaude si le soldat préfère ce dernier mode; il la fera réchauffer alors par morceaux moyens sautés dans la gamelle d'escouade.

Si les soldats possèdent de la graisse, elle est mélangée à la bouillie, qui devient alors excellente. Dans tous les cas, elle vaut infiniment mieux que le pain distribué en 1812, pendant la campagne de Russie, et dont parle le général Thoumas dans ses instructives et spirituelles *Causeries militaires*. — « Le pain distribué aux troupes (les officiers, les généraux eux-mêmes n'en connaissaient pas d'autre) était composé, dit Gouvion-Saint-Cyr,

d'une faible proportion de farine de seigle ou d'orge et d'une plus grande partie de farine de pois; il répugnait à la vue et à l'odorat; il fallait être affamé pour en manger la mie. Encore ce pain grossier faisait-il défaut la plupart du temps, par suite du manque de moyens de transport, et, pour subsister, les soldats déterraient avec leurs baïonnettes des racines de toute espèce, indigestes ou vénéneuses; de là une foule de maladies graves, etc.»

Quelle différence entre ce mauvais pain et la bouillie si appétissante et si rapidement préparée sous nos yeux!

Les Romains, qui étaient des gens pratiques, nourrissaient leurs armées de *puls*, et, d'après un savant ouvrage publié en 1864 par M. Masquelez, bibliothécaire de l'École Saint-Cyr, les soldats romains *recevaient tous les mois une distribution de blé en nature*. Suivant Polybe, cette distribution était de deux tiers d'un médimne attique, représentant 35 litres. En supposant que l'hectolitre de blé de qualité moyenne pèse 75 kilogrammes, le litre de blé pèsera 0 kilogr. 750. Par conséquent, les 35 litres pèseront 26 kilogr. 250, et c'est précisément la quantité qui est allouée actuellement sous forme de pain à chacun de nos soldats. En effet, la ration normale de celui-ci est de 0 kilogr. 750 de pain de repas et de 0 kilogr. 250 de pain de soupe, soit 30 kilogrammes de pain par mois. Or, suivant MM. Lenormant et Millet[1], le froment transformé en pain en donne une fois son poids plus un septième, soit 26 kilogr. $250 + \frac{26,250}{7} = 30$ kilogrammes.

Donc la quantité de blé employée actuellement pour la nourriture du soldat français est exactement la même que Rome donnait, il y a deux mille ans, à ses soldats; seulement le rendement en nourriture est bien différent, par suite du perfectionnement (triste perfectionnement à rebours) du blutage et de la manutention. Nous avons démontré que, si le pain de nos soldats est plus blanc que celui des armées étrangères, il est infiniment plus pauvre en principes nutritifs. On peut dire, d'une façon générale, *que la qualité du pain est en raison inverse de sa blancheur*.

Rome préférait donner à ses soldats du blé plutôt que du pain, non seulement pour éviter les difficultés et les frais de manuten-

---

[1] LENORMAND et MILLET, *Encyclopédie moderne*.

tion de ce dernier, mais encore parce que sa conservation étai facile et que le soldat, n'étant pas obligé de porter l'eau qu entrait dans le pain pour un tiers du poid du blé [1], pouvait porter un plus grand nombre de rations.

D'après les anciens auteurs, la farine n'était pas blutée : tou ce qui sortait des meules entrait dans le pain.

Presque toujours, les Romains se contentaient de réduire le grain en bouillie [2]; mais auparavant, ils le faisaient griller et le broyaient entre deux pierres [3].

Le *bucellatum* dont parle Vulcatius [4], n'est, suivant Ammien Marcellin, que le blé quand on l'avait fait griller.

Donc le blé était, au temps des Romains comme à présent, la base de l'alimentation des soldats; mais on ne blutait pas, on ne perdait pas, comme nous le faisons aujourd'hui avec le blutage à 20 p. 100, *un cinquième* des parties les plus saines et les plus nourrissantes du blé. Ce n'est que plus tard, quand l'amour du luxe s'introduisit à Rome et que les chefs des armées eurent à lutter contre les exigences du soldat, qui réclamait sans cesse l'amélioration de ses rations, que l'on vit des boulangers vendre du pain dans les camps.

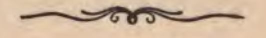
Pescennius Niger, exigeant que chacun préparât lui-même ses vivres, chassa de l'armée les boulangers qui l'avaient suivie [5].

CHOTEL,
Officier principal en retraite des subsistances militaires.

(A continuer.)

---

[1] PLINE LE NATURALISTE, liv. XII, chap. 3.
[2] VASON, VALÈRE-MAXIME, PLINE LE NATURALISTE.
[3] VIRGILE, *Enéide*, liv. IV.
[4] VULCATIUS, *Vie d'Ovidus Cassius*, chap. V.
[5] SPARTIEN, *Vie de cet empereur*, chap. X.



LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE (1740-1748).

CAMPAGNE DE SILÉSIE (1741-1742)[1].

La diète de Pressburg. — Campagne de Moravie et de Bohême (1741-1742). — Bataille de Czaslau. — Préliminaires de Breslau. — Traité de Berlin.

VI.

SITUATION ET ÉVÉNEMENTS MILITAIRES DU COTÉ DES AUTRICHIENS.

1. Jusqu'à la reprise des grandes opérations par l'armée de Bohême.

Le prince Charles de Lorraine reçut presque simultanément, du 25 au 28 janvier, d'abord l'avis des préparatifs des Prussiens, puis du départ de Frédéric pour l'armée, puis les rescrits par lesquels la reine l'invitait à lui faire connaître ses idées relatives au plan d'opérations. Après avoir conféré à plusieurs reprises avec Lobkowitz, le prince Charles avait résolu de concentrer à Mährisch-Budwitz le corps Lobkowitz, établi à Iglau, et l'armée de Bohême, cantonnée autour de Budweis; il se proposait, quand il aurait été rejoint par les troupes de Khevenhüller, soit de se porter à la rencontre des Prussiens, soit de s'opposer à leur jonction avec les Saxons. Mais avant de rien

[1] Voir les livraisons de 1899.

faire, et, bien que la reine lui eut laissé la plus entière liberté d'action, il envoya à Vienne le général baron von Philibert chargé moins de faire approuver son plan que de lui rapporter la promesse formelle de l'arrivée de renforts tirés de l'armée de Khevenhüller. En revanche, il n'avait pas donné à Philibert la moindre indication relative à la date à laquelle il comptait commencer ses opérations.

Mais Khevenhüller n'était nullement disposé à s'affaiblir au profit de l'armée de Bohême, à laquelle il se refusait même à rendre les trois régiments que le prince Charles avait mis à sa disposition lors du siège de Linz. Il ne croyait pas Vienne menacée d'un danger sérieux. Le mauvais temps et l'état épouvantable des chemins se chargeraient d'arrêter les progrès des Prussiens. Le prince Charles devait, d'après lui, rester en Bohême, au moins jusqu'au moment où Frédéric aurait réellement atteint les bords du Danube. Alors seulement il y aurait lieu d'effectuer la réunion des deux armées pour donner une bataille décisive dans la haute Autriche[1]. Il pensait toutefois qu'il serait utile d'attaquer le plus tôt possible les Français et les Saxons, déconseillait tout mouvement contre Frédéric, dans le cas où le roi irait mettre le siège devant Brünn, et insistait sur la nécessité de couper les communications en Moravie et sur les services que pouvaient rendre pour ce genre d'opérations les insurgés hongrois.

L'arrivée de Philibert à Vienne décida la reine, qui avait reçu presque en même temps la réponse de Khevenhüller, à réunir, le 4 février, une conférence qui modifia du tout au tout les décisions prises antérieurement. L'armée de Bohême, renforcée par une partie de celle de Khevenhüller, qui se porterait sur les derrières de l'ennemi, devait attaquer les Français. Le 5 février, la reine, à laquelle ce plan souriait beaucoup, parce que sa réussite lui aurait rendu la plus grande partie de la Bohême, envoya ses ordres à Khevenhüller. Le feld-maréchal devait, à la tête d'un corps de 12,000 hommes au moins, passer le Danube à Straubing et prendre ensuite par Waldmünchen et le Böhmerwald pour faciliter par son apparition le mouvement offensif du prince

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten, Bayern). Khevenhüller à la reine, Passau, 1er et 3 février 1742, fasc. II, pièces 1 et 2.

Charles. On espérait de la sorte arriver à prendre entre deux feux les 18,000 Français postés à Pisek, qui s'empresseraient de se retirer au plus vite.

Mais pendant qu'on prenait ces résolutions à Vienne, Lobkowitz signalait au prince Charles, à la date du 4 février, le mouvement des Saxons de Rutowski et des Français de Polastron, de Deutsch-Brod sur Iglau. Lobkowitz, dont les troupes, réparties entre Pilgram, Iglau, Triesch et Neuhaus, étaient couvertes sur leur front par deux régiments de hussards, avait demandé des renforts au prince Charles. Croyant, d'après certains bruits, à un mouvement des Français contre Budweis, le prince, loin de se rendre à sa demande, se borna à lui recommander de protéger les magasins d'Iglau et de n'abandonner cette ville que s'il y était forcé, « parce qu'il attendait, le 6 au plus tard, Philibert, qui allait lui rapporter les ordres de la cour » [1].

Lobkowitz concentra ses troupes et prit ses dispositions pour ramener à Neuhaus les approvisionnements rassemblés à Gross-Meseritsch, Trebitsch et Krzizanow.

Le 7, Philibert rapportait de Vienne l'ordre d'opérer, de concert avec Khevenhüller, contre les Français établis à Pisek. Après avoir conféré, le 8, avec Lobkowitz, le prince Charles décida qu'on ne bougerait pas avant d'avoir la réponse de Khevenhüller et qu'on employerait ce laps de temps à rassembler des vivres.

Le prince Charles et Lobkowitz, qui avaient conclu du mouvement de Rutowski et de Polastron de Deutsch-Brod sur Saar, que ces deux généraux, en s'engageant ainsi sur la route directe de Brünn, avaient l'intention d'assiéger cette place de concert avec les troupes du roi, changèrent encore une fois de manière de voir, le 9 février au matin. Le feldzeugmeister Thüngen, l'un des généraux placés sous les ordres de Lobkowitz, venait de leur faire savoir que les Saxons et les Prussiens semblaient, au contraire, vouloir tomber sur le flanc droit des troupes établies à Iglau. On résolut par suite d'évacuer Iglau dès qu'on aurait achevé de transporter à Neuhaus les vivres qui s'y trouvaient, et, en

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen). Le prince Charles au prince Lobkowitz, Budweis, 5 février 1742, fasc. II, pièce 7.

tout cas, d'éviter tout engagement sérieux avec un adversaire supérieur en nombre. Quant à Lobkowitz, il retourna à Iglau aussitôt après avoir pris connaissance d'une lettre de la reine.

Le feld-maréchal Khevenhüller, dont les opérations en Bavière avaient été couronnées de succès, paraissait moins que jamais disposé à les interrompre et à se porter vers la Bohême, où non seulement on manquait de vivres, mais où, à cause de la timidité et de la faiblesse des généraux, on n'avait rien tenté, rien entrepris. Il n'avait pas hésité à représenter à la reine les inconvénients, les dangers des ordres qu'elle lui avait fait tenir et la presque impossibilité pour lui de les exécuter faute de moyens de transport.

Khevenhüller envoya, du reste, un duplicata de ce mémoire au prince Charles, qui le reçut le 11 février. Obligé de renoncer à ses projets, qu'il considérait comme subordonnés à la coopération du feld-maréchal, le prince critiqua dans des termes d'une extrême violence la résolution, pourtant fort sage et fort rationnelle, du feld-maréchal [1].

Tandis que Lobkowitz, de retour à Iglau, affirmait au prince Charles que l'ennemi allait se porter sur Znaym, Iglau et Neuhaus, le commandant de l'armée de Bohême recevait du feld-maréchal Seherr [2] une dépêche l'informant de la présence du roi et de son armée à 8 kilomètres de Brünn, de l'arrivée des Saxons à 15 kilomètres de la place, et réclamant la mise en route immédiate d'une armée de secours.

Le prince Charles, tout en prescrivant de continuer l'évacuation des magasins, ordonna à Lobkowitz de n'abandonner Iglau que lorsque ses troupes seraient exposées à y être coupées. Mais dès le 11, Lobkowitz avait su par sa cavalerie que Frédéric s'était porté sur Trebitsch à la tête de 8,000 à 9,000 hommes. Le 12, ses hussards constataient la présence des Prussiens sur ce point.

Le 13 février, la plus grande partie des troupes qui occupaient Iglau se replièrent sur un ordre sur Reichenau et Cerekwe, et, le lendemain, sur Neuhaus. Lobkowitz ne quitta Neuhaus avec

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen). Journal du prince Charles, 1742, fasc. XIII, pièce 6.

[2] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen), fasc. II, pièce 16.

sa cavalerie que le 15, à 11 heures du matin. Il avait pu vider les magasins et ne fit brûler que quelques approvisionnements consistant principalement en foin [1].

Le 15 février, le prince Charles ne conservait plus de doutes sur les projets et les intentions de ses adversaires. On cherchait manifestement à l'enserrer. Sa situation était d'autant plus grave qu'il allait devenir bientôt impossible de faire vivre son armée et que, maîtres de toute la Moravie, les alliés pouvaient d'un instant à l'autre couper ses communications avec le Danube et avec Vienne.

Il résolut donc de prendre l'offensive et donna le 16, à son armée, l'ordre de se tenir prête à marcher, se réservant de déterminer la direction qu'il lui ferait suivre après avoir conféré à Neuhaus avec Lobkowitz [2].

Mais les maladies, qui dans les dernières semaines venaient de faire de terribles ravages dans ses régiments, et le chiffre effrayant, et croissant sans cesse, des désertions, l'empêchèrent de donner suite à son projet. Le 17 février, au lieu de prendre l'offensive, le prince écrivait de nouveau à Khevenhüller en le suppliant de lui venir en aide et de lui envoyer des renforts [3].

2. Renforcement de l'armée de Bohême.

On avait reçu entre temps, à Vienne, le mémoire de Khevenhüller, et la reine, tout en ne partageant pas entièrement les idées du feld-maréchal, tout en renonçant néanmoins à l'exécution du mouvement projeté sur les derrières des Français, lui avait ordonné d'envoyer 10,000 à 12,000 hommes renforcer le prince Charles. Elle faisait valoir, auprès de Khevenhüller, l'arrivée prochaine de troupes qui, venant du Tyrol, remettraient son armée sur le pied qu'elle avait et le laissait libre de rester en Bavière ou de prendre le commandement du corps qui devait être mis en route sans retard et rejoindre au plus vite le prince

[1] *Haus, Hof und Staats-Archiv* (Kriegs-Acten), 362, Lobkowitz au prince Charles, 14 février.

[2] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen), 1742, Journal du prince Charles, fasc. II, 29, pièce 32.

[3] *K. K. Kriegs Archiv* (Böhmen, 1742), fasc. XIII, pièce 5. (Extraits des lettres du prince Charles.)

Charles. « Le salut de ma maison écrivait-elle, dépend de l'exécution immédiate de ces mesures[1] ».

En présence d'ordres aussi catégoriques, Khevenhüller n'avait plus qu'à s'incliner. Il fit partir immédiatement, sous les ordres du feld-maréchal lieutenant comte de Mercy-Argenteau et des généraux Luzan et Kalckreuth, quatre régiments d'infanterie, 300 hommes des confins militaires et deux régiments de cavalerie[2]. L'infanterie, à l'exception d'un régiment stationné dans la haute Autriche, fut transportée sur des radeaux jusqu'à Linz.

Khevenhüller resta de sa personne en Bavière, où sa présence lui paraissait nécessaire pour surveiller les nouveaux armements des Français; mais en réalité il lui répugnait de servir en sous-ordre sous le prince Charles.

L'armée de Bohême continuait à rester immobile. On s'y bornait à évacuer les malades. On avait eu un moment l'intention de tenter quelque coup de main, mais on abandonna cette idée presque aussitôt. Le 21 février, les hussards autrichiens s'étaient en revanche laissés surprendre à Teltsch par les Saxons et, sauf une escarmouche insignifiante à Ober-Cerekwe, on ne s'engagea nulle part ni avec les Prussiens, ni avec les Saxons. Le prince Charles ne s'en plaignit pas moins à la reine et de Lobkowitz qu'il trouvait trop vif et trop enclin à s'inquiéter des moindres mouvements des Saxons et d'autres généraux qui avaient, disait-il, perdu le goût de faire la guerre[3].

Les maladies continuaient à faire rage. Les officiers, qui, depuis plusieurs mois n'avaient pas reçu leur solde, manquaient de tout.

La fin de février arriva sans que le prince Charles, trouvant son armée toujours trop faible, eût rien entrepris. Il attendait les troupes venant de Bavière qui ne pouvaient le rejoindre avant le 12 mars. Du reste le prince n'avait pu encore arriver à fixer ser idées. Il ne savait contre lequel de ses adversaires il vaudrait mieux se porter et une fois de plus il suppliait la reine

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bayern), 1742, fas . II, pièce 10.
[2] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bayern). Khevenhüller à la reine, Landshut, 19 février 1742, fasc. II, pièce 14.
[3] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen). Extraits des lettres du prince Charles à la reine, 1742, fasc. XIII, pièce 5.

de mettre sa responsabilité à couvert en lui envoyant des ordres formels. En attaquant les Saxons, disait-il, il se trouverait entre trois armées : les Français en se portant sur Budweis lui couperaient de plus ses communications avec la haute Autriche, et les Prussiens en poussant sur Znaym, celles avec la basse Autriche. S'il dessine, au contraire, son mouvement contre les Français; les Prussiens, opérant leur jonction avec les Saxons, lui tomberont dessus par Freistadt. Enfin, pour marcher contre les Prussiens il lui faudra évacuer la Bohême et en vider les magasins, ce qui lui prendra pas mal de temps. De plus, les Français le suivront alors pas à pas, et presque tous ceux de ses soldats originaires de la Bohême ne manqueront pas de déserter.

Sans être taxé de *trop de sévérité* à l'égard du prince Charles, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'il ne possédait aucune des qualités nécessaires pour exercer le commandement suprême dans des circonstances aussi critiques et contre un adversaire de la taille de Frédéric.

3. Mesures prises pour couvrir la basse Autriche contre l'invasion des Prussiens.

Pendant ce temps les Prussiens s'étaient répandus en Moravie, avaient poussé jusqu'à la frontière de la basse Autriche et répandu la terreur dans ce pays qu'on n'avait même pas pu couvrir à l'aide du cordon dont l'établissement avait été décidé lors de la conférence du 28 janvier. Le prince Charles, afin de mettre cette province à l'abri des coups de main des coureurs prussiens, dut par suite se résigner à détacher de son armée deux régiments de dragons et deux de hussards qui, arrivés à Neuhaus le 27 ou le 28 février, y rejoignaient le feld-maréchal-lieutenant Saint-Ignon, qui, avec les huit régiments de cavalerie dont il disposait désormais, avait reçu l'ordre de se porter de Neuhaus sur Horn.

Mais pendant que ces troupes exécutaient leur mouvement, Posadwosky avait eu tout le temps d'exécuter son raid, de venir avec ses hussards jusqu'à Korneuburg et de jeter l'épouvante à Vienne, dont la garnison se composait d'environ 3,000 hommes et 6,000 bourgeois, auxquels on distribua des armes en toute hâte.

Cette fois encore, Marie-Thérèse seule ne perdit pas un moment ce calme, cette lucidité, ce sang-froid, cette sérénité dont elle ne cessa jamais de faire preuve dans toutes les circonstances critiques. Elle n'avait pas cru un seul instant au danger qu'on redoutait, qu'on s'exagérait autour d'elle. Le raid de Posadowsky avait même servi, jusqu'à un certain point, la cause de Marie-Thérèse. Les paysans de Moravie, exaspérés par les violences et les mauvais traitements des Prussiens, mais restés sourds jusque-là à la voix de la reine, coururent aux armes, se soulevèrent et se mirent dès lors à inquiéter les communications et à enlever les convois des Prussiens.

La gravité des circonstances avait fourni d'autre part à Marie-Thérèse un moyen, un prétexte, pour stimuler le zèle des généraux, pour les amener à reprendre l'offensive.

Pour ce qui est de Khevenhüller, la reine lui demandait uniquement de faire partir pour la Bohême un corps volant de 1000 et 1500 hussards sous les ordres de Menzel. Khevenhüller, qui ne croyait pas aux conséquences dangereuses du mouvement des Prussiens, ne fut pas fâché de pouvoir, une fois de plus, exposer à la reine les motifs pour lesquels il lui était impossible de se conformer à ses ordres, en se basant sur ce fait que Menzel avait déjà passé le Lech et poussait sur Donauwörth. Il persistait à prétendre que le mouvement des Prussiens n'était rien autre qu'un stratagème de Schmettau, grâce auquel les Autrichiens se croiraient obligés de retirer leurs troupes de Bavière.

Dans la lettre qu'elle adressait le même jour, 1er mars, au prince Charles, la reine insistait encore sur la nécessité de conserver la Bohême jusqu'à la dernière extrémité et de tomber, si faire se pouvait, sur l'un ou l'autre des alliés[1].

Mais quelques jours après on avait appris, par des lettres interceptées, que le roi se proposait d'aller s'établir avec 38 bataillons, 54 escadrons et quelques milliers de hussards et de uhlans entre Krems et Zlabings, afin de couper les communications de l'armée autrichienne avec Vienne, et d'y rester jusqu'au moment où une armée française de 30,000 hommes serait arrivée à Donau-

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen), 1742, fasc. III, pièce 1.

wörth et obligerait Khevenhüller à se retirer. Le fait, que le roi avait pris cette résolution, au moment où il venait d'apprendre que la reine se proposait de faire venir des renforts tirés de son armée de Bavière, décida Marie-Thérèse à donner à son armée l'ordre de se porter en Moravie. Elle pensait qu'on aurait d'autant moins de peine à y venir à bout des troupes prussiennes, que les insurgés hongrois allaient, eux aussi, se porter de ce côté, et qu'on évaluait à 25,000 combattants l'effectif disponible du prince Charles. Du reste, Marie-Thérèse répétait encore au prince Charles qu'elle le laissait entièrement libre d'opérer à sa guise, après s'être préalablement entendu avec le prince Lobkowitz.

4. Le conseil de guerre de Neuhaus.

Dans l'intervalle, le prince Charles avait pris, d'accord avec Lobkowitz, mais toujours sous la réserve de l'approbation de la reine, la résolution de se porter contre les Prussiens et les Saxons. Le courrier envoyé par le prince le 1er mars rencontra en route celui de la reine. Mais la lettre de la reine, loin d'encourager le prince Charles dans ses résolutions, produisit sur l'esprit de ce général un tout autre effet. Au lieu de se borner à conférer avec Lobkowitz, il réunit, le 4 mars, à Neuhaus un conseil de guerre, auquel il convoqua tous ses feld-maréchaux-lieutenants et deux de ses généraux-majors, et à la suite duquel, se conformant à l'avis de la majorité, il résolut de se porter contre les Prussiens, en laissant à Budweis 4 régiments d'infanterie et 300 chevaux chargés de couvrir les communications avec la haute Autriche. L'armée autrichienne devait se concentrer entre Zlabings et Waidhofen sur la Thaya. Quant à ses opérations ultérieures, comme elles dépendaient des mouvements de l'ennemi, il ne croyait pas pouvoir les fixer à l'avance. Seul le corps de Saint-Ignon, établi entre Zlabings et Altstadt, devait, aussitôt après avoir été rejoint par trois régiments d'infanterie, essayer de chasser les Saxons de leurs quartiers. Enfin, la cavalerie de Lobkowitz, qui avait jusque-là été disposée face au nord, recevait l'ordre de couvrir, du côté de la Moravie, la concentration de l'armée.

Pour ce qui était des troupes venant de Bavière et qui se concentraient aux environs de Linz, le prince comptait les

acheminer sur Ybbs et les diriger de là sur son armée. Mais la grosse difficulté consistait dans le déplacement des magasins. Rien que pour ceux de Neuhaus et de Budweis, il s'agissait de réunir pour le moins 4,000 voitures. Les préparatifs retardèrent forcément le mouvement. Le prince en profita pour réfléchir, pour examiner à nouveau la situation. Plus hésitant, plus craintif, plus indécis que jamais, il éprouva, avant de rien faire, le besoin de consulter le feld-maréchal-lieutenant Browne, qui jouissait de toute sa confiance et qu'une indisposition avait empêché d'assister au conseil de guerre de Neuhaus.

Browne déclara au prince que, d'après lui, il fallait se porter de suite contre les Français qui, affaiblis par le détachement de 8 bataillons et de 10 escadrons qu'ils venaient de faire sur Eger, ne pouvaient mettre en ligne que 12,000 hommes. En trois jours il devait, d'après Browne, être aisé de réunir plus de monde qu'il n'en fallait pour bousculer les Français. Les Saxons ne manqueraient pas de se mettre alors aussitôt en retraite et les Prussiens y regarderaient à deux fois avant de continuer à s'avancer.

Si, au contraire, on se décidait à quitter la Bohême, il faudrait laisser au moins 8,000 hommes à Budweis et à Tabor afin d'arrêter le maréchal de Broglie et de l'empêcher de suivre l'armée. Le mauvais temps ne permettait guère d'entreprendre une opération sérieuse contre les Prussiens et les Saxons, opération dont la préparation prendrait, du reste, pas mal de temps.

Enfin, dès que l'armée aura passé la Thaya et aura pénétré en Moravie, le roi de Prusse ne manquera pas de concentrer son armée en arrière de Brünn. Il aura de la sorte atteint le but qu'il se proposait et aura réussi à obliger l'armée à abandonner la Bohême et à dégager la Bavière [1].

Le mémoire de Browne ne pouvait manquer d'impressionner le prince Charles. Sans arrêter pour cela ses préparatifs, il soumit le mémoire à l'appréciation de la cour et donna, en attendant, l'ordre à Mercy-Argenteau de rester à Linz, « ne sachant pas, disait-il, quel parti il allait prendre et dans quelle direction il allait se porter » [2].

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv*. Manuscrit de Browne. 1741.
[2] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen), fasc. III, pièce 4.

Mais pendant ce temps, la réponse, que la reine, adoptant les idées de Königsegg, partisan de la marche sur la Moravie, avait chargé d'adresser au prince Charles, tombait entre les mains des Prussiens, et le maréchal de Broglie, mis en éveil par l'activité qui régnait dans les camps autrichiens, avait résolu de pousser sur Wodnian, le 7 mars, une colonne de 6,000 hommes.

Cette attaque obligea le prince Charles à se concentrer à Budweis et à envoyer à Wodnian un renfort de 4 régiments de cavalerie[1].

Broglie, qui avait réussi de la sorte à constater la présence de l'armée autrichienne, fit rentrer ses troupes dans leurs quartiers après avoir approvisionné le château de Frauenberg.

Cette démonstration, insignifiante en elle-même, avait cependant suffi pour replonger le prince Charles dans de nouvelles indécisions.

A Vienne, on voyait encore moins clair dans la situation, d'autant moins clair qu'on y avait reçu la nouvelle de l'arrivée sur la rive droite du Rhin de troupes fraîches venant de France et destinées à chasser Khevenhüller de la Bavière.

La reine, quoique peu satisfaite de la façon dont le prince exerçait le commandement, mais ne voulant, d'autre part, lui témoigner la moindre méfiance, ne pouvait, dans sa lettre du 10, que regretter le temps précieux qu'on perdait en correspondances inutiles avec la cour et l'inviter une fois de plus à se porter vigoureusement et immédiatement contre l'un de ses adversaires[2].

Une fois de plus la reine mettait, en somme, le prince en demeure de prendre un parti. Dans l'intervalle, le commandant de l'armée de Bohême avait envoyé à Linz, à Mercy-Argenteau[3], l'ordre de le joindre en passant par Freistadt. Cet ordre prouve bien qu'à ce moment le prince ne savait encore contre qui il allait marcher ; mais un pareil mouvement devait en tout cas retarder sensiblement l'ouverture des opérations, surtout dans le cas où le prince aurait voulu avoir tout son monde sous la main

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen), fasc. III, pièce 18.

[2] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen), 1742, fasc. III, pièce 22.

[3] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen). Le prince Charles au F. M. L. Mercy-Argenteau, Budweis, 9 mars 1742, fasc. III, pièce 21.

avant de rien entreprendre contre les Saxons et les Prussiens.

Enfin, lorsqu'il reçut la lettre de la reine, il n'eut rien de plus pressé que de réunir à Neuhaus un nouveau conseil de guerre, dans lequel, naturellement, on ne décida rien. On devait simplement continuer à se préparer à prendre l'offensive en Moravie. Afin de couvrir contre les coups de main des Saxons et des Prussiens le transport des magasins à Waidhofen, Lobkowitz devait, avec sa cavalerie et le corps de Saint-Ignon, s'établir en cordon de Königseck à Horn.

Saint-Ignon, qui était depuis le 2 mars sur la ligne Altstadt—Zlabings, avait poussé sur Pulkau le général d'Ollone avec l'ordre d'enlever le bataillon prussien qui s'y trouvait. Découvert en route par les patrouilles et les reconnaissances prussiennes, d'Ollone fut repoussé le 6 mars et contraint de se replier.

Avec sa cavalerie, Saint-Ignon s'était porté à petites journées par Waidhoffen sur Horn, où il arriva le 13 mars et où, renforcé par un régiment de cuirassiers, il forma la droite du cordon. Ses deux régiments d'infanterie étaient restés à Zlabings.

Les Saxons s'étant repliés à ce moment au nord de Znaym, Lobkowitz en profita pour étendre son cordon vers le nord et en poussa la gauche jusqu'à Humpoletz, au nord d'Iglau, à peu de distance de Deutsch-Brod[1].

Il était désormais évident que les Saxons et les Prussiens étaient en train d'opérer leur concentration plus en arrière, du côté de Brünn. Saint-Ignon n'en resta pas moins immobile à Horn, se contentant de faire de temps à autre battre l'estrade dans la direction de Znaym.

Ses coureurs y enlevèrent, le 9 mars, un officier saxon, qui portait au bataillon, chargé de garder les ponts de la Thaya, l'ordre de suivre le mouvement rétrograde de l'armée du roi. Les hussards autrichiens en profitèrent pour attaquer le lendemain à Drosendorf ce bataillon, qui fit bonne contenance, les repoussa et continua ensuite sa marche sur Znaym.

Les Autrichiens ne parvinrent, du reste, ni à inquiéter ni à accélérer la retraite des Saxons, qui ne quittèrent Znaym que

---

[1] *K. K. Kriegs Archiv* (Feld-Acten Böhmen). Annexe au journal du prince Charles, 1742, fasc. XIII, pièce 6.

le 19, après avoir eu le temps de faire filer les approvisionnements existant dans cette ville et de couper les ponts de la Thaya, considérablement grossie par le dégel et les pluies. Saint-Ignon s'arrête à Pulkau avec sa cavalerie sans même songer, lorsque les ponts furent réparés, à faire côtoyer et inquiéter les Saxons en retraite sur Brünn.

Le prince Charles n'avait pas, lui non plus, profité du mouvement rétrograde de ses adversaires pour reprendre les opérations. Il est juste de reconnaître toutefois que les renforts, que lui amenait Mercy-Argenteau, n'arrivèrent à Budweis que du 22 au 26 mars.

5. Evénements militaires sur les confins de la basse Autriche et de la Moravie.

Le général Baranyay, chargé de couvrir la basse Autriche avait, dans les premiers jours de mars, pris position d'abord à Mistelbach, puis à Poisdorf, avec un régiment de hussards, 900 insurgés et portalistes, quelques cuirassiers et fantassins, tirés de la garnison de Vienne, et des paysans armés qui avaient porté l'effectif total de ses troupes à près de 4,000 hommes.

Loin de rester inactif comme les autres généraux, Baranyay avait de suite poussé des colonnes volantes de cavalerie contre les postes prussiens de Laa, Nikolsburg, Eisgrub et Lundenburg, et envoyé des coureurs en Moravie.

Le 10 mars, informé par ses patrouilles de découverte du mouvement de recul des Prussiens sur Brünn, il faisait enlever un piquet prussien près de Laa, arrivait le 10 au soir en vue de cette petite ville occupée par un bataillon prussien, brûlait les ponts et coupait ainsi la retraite aux troupes du colonel von Dohna. Ne pouvant enlever cette localité entourée de murs et bâtie sur une île formée par la Thaya et par une de ses dérivations qui alimente un moulin, Baranyay espérait prendre les Prussiens par la famine.

Malheureusement pour lui, Dohna avait pu envoyer un émissaire à Frédéric à Pohrlitz, et, le 12, après avoir combattu pendant près de trois heures contre le régiment d'infanterie que le roi fit partir en toute hâte, Baranyay dut se décider à battre en

retraite. Le lendemain 13, il faisait du reste occuper Laa aussitôt après le départ des Prussiens, pendant que, sur l'ordre du Conseil aulique de la guerre, il se dirigeait vers Lundenburg avec le gros de son détachement.

Il n'en continua pas moins à inquiéter les Prussiens en Moravie, à maintenir les communications entre Vienne et Brünn. Ses coureurs entrèrent même jusque dans les cantonnements des Prussiens; le 15, ils poursuivirent une patrouille prussienne jusqu'à hauteur des premières maisons de Pohrlitz, qu'occupait un bataillon prussien [1], et le 21 ils poussèrent l'audace jusqu'à attaquer, à Gross-Selowitz, le quartier général du roi [2].

6. Evénements militaires sur les frontières de Moravie et de Hongrie.

Sur la frontière hongroise on avait établi, dès le mois de février, un cordon de troupes qu'on se proposait de renforcer dans le courant de mars, de façon à donner à ce rassemblement une force suffisante pour permettre à son chef, le feld-maréchal-lieutenant Ghylanyi, de contrarier les opérations des Prussiens en Moravie. Mais le 15 mars, ce général n'avait autour de lui que 6,000 hommes manquant à un point tel d'instruction et de solidité, qu'ils furent hors d'état d'opposer la moindre résistance au prince Thierry d'Anhalt.

Le 9 mars, ce prince, chargé par le roi de disperser les insurgés hongrois dont on s'était exagéré le nombre, et de renvoyer sur Ungarisch-Hradisch et Kremsier tout le bétail dont il réussirait à s'emparer, rassembla à Auspitz sa colonne forte de 8 bataillons, 30 escadrons et 4 pièces de gros calibre. Le 10 il poussait sur Göding, y surprenait le major Gyulay et l'obligeait à mettre bas les armes avec 5 officiers et 287 hommes.

A la première nouvelle de la marche des Prussiens, Ghylanyi avait fait occuper Wessely et Strassnitz et s'était établi de sa personne à Ungarisch-Ostrau. Informé le soir même de la sur-

---

[1] *Correspondance politique* II, 745. Le roi au général chevalier de Saxe, Selowitz, 16 mars 1742.

[2] Journal d'opérations du chevalier de Saxe.

prise de Göding, il ne laissa que des postes dans ces localités et donna à ses troupes l'ordre de se concentrer au pont de Rohatetz. Le 11 et le 12, il ramena la plus grande partie de son monde à Skalitz, où le prince Thierry d'Anhalt, trompé par de faux rapports qui évaluaient à 18,000 le nombre des insurgés réunis sur ce point, avait hésité à les attaquer.

Le 13, le général prussien se porta contre cette ville, prit ses dispositions de combat sur les bords mêmes de la March ; mais Ghylanyi, qui n'avait avec lui, en dehors des insurgés, que 3 petits bataillons de nouvelle formation, n'osa pas risquer un engagement et se mit en retraite sur Holics, couvert par 900 chevaux de l'insurrection.

A 5 heures 1/2 du soir le prince Thierry, prévenu du départ de Ghylanyi, entrait à Skalitz. Sa cavalerie se lança aussitôt sur les traces du feld-maréchal-lieutenant. Son apparition et deux ou trois coups de canon suffirent pour débander complètement les insurgés, qui s'enfuirent dans toutes les directions. Il ne resta autour de Ghylanyi qu'une soixantaine de cavaliers avec lesquels il se retira jusqu'à Szenic où il retrouva 300 fugitifs qui, d'ailleurs, pris subitement de panique le lendemain matin, l'abandonnèrent de nouveau. Profondément découragé par ces tristes événements qu'il n'avait pu empêcher, Ghylanyi n'en essaya pas moins de rallier les bandes de l'insurrection, tout en demandant du reste à être relevé d'un commandement aussi ingrat.

Le 14 mars, le prince Thierry d'Anhalt quitta Skalitz pour se rejeter sur la Moravie. Il se porta sur Ungarisch-Brod où son avant-garde surprit et enleva un poste de hussards. Ungarisch-Brod, cerné pendant la nuit, se rendit le 16 au matin.

Plus au nord, du côté de Walachisch-Meseritsch, des bandes de paysans armés avaient essayé de tendre, le 3 mars, près de Neutitschein, une embuscade à un bataillon prussien en marche sur Kremsier. Le 5, soutenus par quelques hussards, ils avaient tenté un autre coup de main contre des postes prussiens de Napagedl.

Les Valaques avaient en même temps fait des incursions en Silésie, poussé le 6 du côté de Teschen et occupé le 13, aussitôt après le départ des Prussiens, Leipnick et Weisskirchen.

Frédéric, décidé à mettre fin à cet état de choses, envoya au prince Thierry l'ordre de se porter sur Walachisch-Meseritsch.

Passant par Holleschau et marchant à petites journées, le prin tomba le 22, avec ses hussards, près de Wsechowic, sur 300 V laques qui n'opposèrent qu'un semblant de résistance.

Cette affaire suffit pour calmer, dans ces parages, l'efferve cence des paysans; de plus le 24 le prince Thierry attaquait Wal chisch-Meseritsch, où il ramassait 7 canons, et le 26 ses troup rentraient dans leurs quartiers et s'établissaient depuis la Mar jusqu'à la basse Thaya.

Major Z.

(*A continuer.*)

L'AVANCEMENT DE L'AVENIR

ET

LE RAJEUNISSEMENT DES CADRES DE L'ARMÉE[1].

PREMIÈRE PARTIE.

(*Fin.*)

CHAPITRE VII.

CRITIQUES SOULEVÉES PAR L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION ACTUELLE.

L'exposé de la mise en œuvre du système d'avancement dans l'armée ne peut être complété avantageusement que par la constatation des abus auxquels il a donné lieu aux différentes époques.

Nous verrons que, par suite de l'absence de garanties dans l'application du système, la situation a été à peu près la même de tout temps. Le remède réside donc dans l'établissement de règles certaines, opposant aux abus un obstacle infranchissable.

Commençons par les époques éloignées pour arriver ensuite à l'époque actuelle.

Le maréchal Bugeaud, à ses débuts dans la carrière militaire, lorsqu'il n'était que vélite de la garde impériale, écrit à sa sœur :

« Il n'y a eu de choisis que ceux qui avaient des protections;

---

[1] Voir les livraisons de 1899.

l'intelligence et les talents n'ont compté pour rien. Plus des trois quarts de ceux-là ont fort peu de mérite, tandis que l'on rencontre dans notre corps des jeunes gens instruits auxquels on n'a fait aucune attention. » (Lettre du 18 fructidor 1804. *Le maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des documents inédits*, 1784-1849, par le comte d'Ideville, p. 30.)

Le même écrivait d'Alger à Louis-Philippe en 1846 : « Trop d'hommes incapables arrivent au sommet en vieillissant; leur nombre dans le cadre de l'état-major général est effrayant pour l'avenir de la patrie; ils peuvent nous ramener plusieurs journées de Waterloo. »

M. Cluseret, dans l'ouvrage dont nous avons déjà parlé, se plaint non seulement du favoritisme, mais du rétablissement de l'aristocratie par ce favoritisme, contrairement aux tendances du pays.

Dans un ouvrage publié en 1885 par un ancien officier et intitulé : *La Puissance française*, ce même sujet est traité de la façon suivante :

« A défaut de l'aiguillon des besoins matériels, on est en proie à cette inquiétude endémique qui caractérise une époque où nul ne sait borner ses désirs et l'insouciante bonne humeur qui préparait pendant la paix la fraternité d'armes du temps de guerre, s'enfuit à tire d'aile de cette armée dont elle constituait le ressort et l'attrait. Les commandants de corps, qui se réunissent chaque année pour arrêter les tableaux d'avancement, pourraient en dire long sur ces rivalites effrénées des candidats aux différents grades. Depuis que les chemins de fer ont supprimé les distances et multiplié les rapports sociaux, il n'est si petites gens qui ne découvrent, pour ceux qui les touchent, les protections efficaces, et, au moment voulu, chacun des intéressés arrive à l'assaut des membres de la commission avec son cortège de recommandations, semblable à ces compagnies de lances qu'amenaient à leur suite les chevaliers du moyen-âge. Dans cette mêlée, pas un concurrent, quels que fussent ses titres, n'oserait s'en fier uniquement à Dieu et à son bon droit, et, s'il est vrai que les généraux, blasés sur cette agitation, n'en tiennent finalement pas grand compte, le spectacle pour l'union des officiers et la dignité de l'épaulette n'en est pas moins regrettable. On glosait, il y a

vingt ans, sur quelques avancements ébauchés au sortir de la messe des Tuileries ou aux petits lundis de l'impératrice. Le Luxembourg et le Palais-Bourbon sont actuellement de bien autres laboratoires et fonctionnent tous les jours. » (P. 253 et 254.)

*
* *

L'application de la loi sur l'avancement à l'époque présente ne saurait être mise en lumière d'une façon plus nette que par les intéressants débats de la Chambre des députés (séance du 25 janvier 1898.)

Dans cette séance, M. Le Hérissé s'est livré à l'examen des tableaux d'avancement de l'année 1897, établis par les commissions de classement.

Tout d'abord, il constate la mise à l'écart systématique de ces tableaux des officiers sortant du rang, et le démontre au moyen des chiffres que nous avons cités, lorsque nous nous sommes occupés de ces officiers. De ces chiffres, il déduit que cette manière de procéder n'est pas faite pour « encourager des hommes qui ont rendu et qui rendent tous les jours à l'armée les plus grands services » et que l'on ne saurait s'étonner « que le découragement s'empare de cette catégorie d'officiers ». « Qu'ils *travaillent* ou non, qu'ils aiment leur métier ou qu'ils s'en désintéressent, 95 p. 100 en vertu de leur tache originelle sont destinés à croupir toute leur vie dans les grades inférieurs ». Des démissions nombreuses sont la conséquence naturelle de ce traitement, car beaucoup d'excellents officiers « sont assurés de trouver dans la vie civile une situation matérielle de beaucoup supérieure à celle que leur réserve le métier militaire ».

Quant aux motifs pour expliquer cette élimination, il déclare que l'on ne saurait en invoquer de sérieux, « car, dans les bas grades, il est bien difficile de distinguer celui qui, dans trente ans, sera capable de faire un général en chef ». « Les vraies qualités militaires de jeunes gens qui n'ont eu ni le temps ni l'occasion de donner des preuves de leur valeur » ne sauraient être bien appréciées.

Lorsqu'une loi donne de tels résultats, l'orateur estime qu'elle doit être modifiée le plus rapidement possible.

Il regrette que les nombreux projets de loi sur l'avancement,

soumis à la commission de l'armée, soient toujours restés lettre morte, car aucun n'est arrivé à la discussion publique, ce qui, jusqu'à ce jour, les a empêchés d'aboutir. Il espère que la prochaine législature sera plus heureuse et « qu'il se trouvera une commission et un ministre décidés à faire aboutir cette importante question ».

Espérons, avec lui, que la solution réclamée par tout le monde est prochaine, car l'Assemblée ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Ce premier point établi, qui n'est qu'une protestation en faveur des officiers sacrifiés sans raison plausible, M. Le Hérissé examine la question d'avancement pour les officiers d'autre origine, c'est-à-dire sortant de Saint-Cyr ou de Polytechnique.

M. Le Hérissé passe ensuite aux tableaux d'avancement de l'artillerie et fait remarquer que, d'après les instructions ministérielles, il devait y avoir 19 capitaines proposés pour chefs d'escadron, dont 10 à présenter par les commissions de classement et 9 par le service d'état-major.

A ce nombre régulièrement classé, le Ministre en a ajouté 25 de sa propre autorité. Comme conséquence de cette mesure, le tableau d'avancement sera encombré jusqu'en 1901.

Si la loi autorise le Ministre à faire des inscriptions d'office au tableau pour titres tout à fait exceptionnels, l'orateur ne pense pas qu'elle « lui donne le pouvoir d'aller aussi loin qu'il est allé, en plus que doublant les tableaux d'avancement établis par les commissions ».

Le même cas existe pour le génie, en ce qui concerne les chefs de bataillon proposés pour le grade de lieutenant-colonel. Un des proposés inscrit au tableau d'avancement de 1895 qui concerne ces officiers, n'est pas encore nommé; le tableau de 1896 est intact et, malgré cela, on en a porté 17 au tableau de 1897.

« Ce que j'ai relevé devant la Chambre, c'est l'abus d'autorité indiscutable que commet le Ministre de la guerre lorsqu'il porte au tableau d'avancement, au titre exceptionnel d'état-major, des officiers qui n'appartiennent pas au corps d'état-major, des officiers qui n'ont qu'un seul titre, — leurs noms sont au *Journal officiel*, — celui d'être fils, neveux ou gendres de généraux ».

Les protestations soulevées à la Chambre amèneront-elles un changement? Nous en doutons, car le changement ne peut se produire que par la modification complète des procédés en usage. Malheureusement ces discussions ne font que constater le mal et n'apportent aucun remède.

Comme dernier écho des débats parlementaires, nous devons encore faire remarquer que, dans son rapport sur le budget de la guerre, le rapporteur de ce budget a constaté que dans l'application du système actuel d'avancement c'était « la mort sans phrases » des officiers mal en cour, puisqu'ils n'étaient jamais proposés, quelle que soit leur valeur.

Nous ne nous arrêterons pas aux critiques soulevées par la question d'avancement dans la presse quotidienne, critiques qui ne font que trop ressortir la passion avec laquelle cette question est envisagée. Les avis les plus divers y sont émis pour justifier les revendications d'adversaires politiques. Si ces critiques sont trop souvent intéressées, elles ne font pas moins ressortir que des réformes sérieuses sont indispensables.

*
* *

Enfin, qui voyons-nous s'élever contre l'application de la législation actuelle? Le Ministre de la guerre lui-même.

Dans une circulaire du 14 avril 1899, il fait ressortir la mise à l'écart systématique des officiers sortant du rang et démontre cette mise à l'écart par le nombre de ces officiers qui occupent actuellement des grades élevés. Il constate que dans deux armes seulement (cavalerie et infanterie) quelques-uns de ces officiers (4) sont généraux, qu'une minorité insignifiante sont colonels (7 sur 265) et lieutenants-colonels (42 sur 325). Si ces chiffres sont dérisoires, la situation est encore pire dans l'artillerie et le génie, où aucun des officiers sortant du rang n'arrive au généralat ou n'est même nommé colonel ni en temps de paix ni en temps de guerre. Ces officiers ne dépassent pas le grade de lieutenant-colonel en temps de guerre et ne l'atteignent pas en temps de paix, car, en 1899, il n'y a qu'un colonel et un lieutenant-colonel de cette origine sur un total de 266. Le Ministre n'admet pas que dans ces deux armes justice soit rendue à tout le monde, puisqu'il « lui semble qu'une certaine propor-

tion des grades supérieurs devrait revenir normalement aux officiers sortis de l'École de Versailles ». Cette appréciation du Ministre, pour qui sait lire entre les lignes, n'est qu'un blâme adressé aux commissions chargées d'établir les tableaux d'avancement. On ne saurait leur dire plus clairement qu'on n'a pas confiance dans la justice qu'elles rendent. D'ailleurs, ne devons-nous pas voir la condamnation manifeste des classements établis par ces commissions dans les lignes suivantes de la circulaire qui nous occupe : « Aux époques antérieures, alors que les guerres fréquentes permettaient à un plus grand nombre d'officiers de témoigner de leurs aptitudes au commandement les proportions que je viens de signaler étaient sensiblement différentes.

« D'une façon générale, on peut donc affirmer que les qualités qui se manifestaient alors, grâce aux événements militaires, et qui existent à coup sûr encore actuellement, ne sont pas suffisamment mises en relief pour l'avancement accordé aux officiers sortant du rang ».

Si lorsque les officiers sortant du rang pouvaient montrer leur valeur, les proportions d'avancement étaient différentes, on ne saurait donc nier le parti pris de l'époque actuelle, car, ainsi que le constate le Ministre de la guerre, les aptitudes générales et les qualités militaires des officiers sont les mêmes qu'autrefois. L'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de faire ressortir leur valeur est donc la seule cause de l'ostracisme qui les atteint. Nous avons démontré les causes de cette impossibilité qui reposent sur le système employé pour classer les candidats à l'avancement. Lorsqu'un système donne de semblables résultats, n'est-il pas nécessaire de le remplacer par autre chose que des belles phrases et ne doit-on pas prendre des mesures qui ne permettent pas d'enfreindre les principes qui doivent servir de base à l'avancement.

Comme conclusion de sa circulaire, le Ministre déclare que « cet état de choses ne saurait se perpétuer sans avoir dans nos cadres un retentissement aussi profond que regrettable » et il « fait appel à l'esprit de justice dont sont animées les commissions de classement pour accorder une plus large satisfaction à des mérites qu'il importe d'encourager ».

Les preuves de cet esprit de justice sont faites; ce n'est donc

pas dans un appel, ne pouvant avoir d'écho, qu'il faut trouver la solution du problème. C'est dans le changement radical du système qu'il faut chercher un remède, puisque les commissions non seulement ne cherchent pas, mais sont dans l'impossibilité de rendre la justice.

La circulaire dont nous venons de nous occuper est, sans aucun doute, la sanction promise dans la séance de la Chambre des députés du 13 mars 1899 pour faire cesser la situation qui était signalée au Ministre. Comme les précédentes, elle sera impuissante, car les intentions manifestées ne suffisent pas, surtout lorsque des intérêts sérieux sont opposés à la réalisation de ces intentions. Il faudrait à l'appui des règles sûres dont il serait impossible de s'affranchir. Nous n'aurons qu'une circulaire de plus, ne pouvant avoir de sanction, puisque les bases essentielles pour faire cesser des errements déplorables n'existent pas. C'est par l'établissement de ces bases que l'on assurera l'exécution des prescriptions si sages, qui sont insérées dans les nombreux documents qui traitent de l'avancement et que l'on donnera satisfaction à tous les intérêts.

Le remède radical consiste, nous ne saurions trop le répéter, dans la suppression des commissions actuelles, qui ne peuvent, par suite de leur impuissance, assurer la bonne répartition de l'avancement et dans l'adoption d'un système rationnel permettant à tous les mérites de se mettre en évidence et de s'imposer.

C'est au législateur qu'il appartient de doter l'armée d'une loi sur l'avancement, qui, en sauvegardant tous les intérêts, assurera à l'armée toute sa vigueur. Cette loi ne saurait avoir d'autre base que la glorification assurée du travail.

Charles Roche.

(A continuer.)

LES LIVRES MILITAIRES.

Vers l'Inde. — Esquisse militaire statistique et stratégique. Projet de campagne russe, par V.-T. Lebedev. — Traduit du russe par le capitaine du génie breveté Cazalas, de l'état-major de la 16ᵉ division d'infanterie. — 1 vol. in-18 avec 4 croquis et 1 carte. — Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

Les bruits qui ont couru récemment, de l'occupation de Hérat par la Russie, donnent à l'ouvrage russe que vient de traduire le capitaine Cazalas, un intérêt particulier d'actualité, en montrant que la première étape du plan qu'il nous révèle est parcourue ou à la veille de l'être, et en confirmant ce fait évident pour le lecteur, que le problème de l'expansion russe du côté de l'Afghanistan, *Vers l'Inde*, doit un jour prochain être remis sur le tapis.

La gigantesque réalisation du Transsibérien et l'affermissement de la Russie en extrême Orient, loin d'absorber tout entière son exubérante vitalité, lui laissent encore le temps de préparer, pas à pas, la réalisation de son rêve séculaire.

Déjà vieille de deux cents ans, la question russe en Asie centrale est de celles dont la solution s'impose, en dépit de tous les atermoiements. Cet événement consacrera, en effet, la puissance de la Russie, en lui donnant peut-être l'empire des mers.

Sans débouchés sur ses côtes, la mer Blanche étant fermée par les glaces, la Baltique et la mer Noire par leurs détroits, la Russie n'a qu'un but, celui de s'ouvrir une porte sur une mer tempérée. La mer du Japon, ne serait-ce que par son éloignement, ne répond qu'imparfaitement à ses désirs. C'est par l'Afghanistan qu'elle atteindra la mer libre par excellence, l'océan Indien, « où elle ne rencontrera pour lui barrer la route, dit M. de Tréveneuc, ni les protocoles des diplomates, ni les banquises du pôle ».

Comment se fera cette conquête ? Quels moyens faudra-t-il mettre en jeu, quelles seront les difficultés à surmonter ? C'est ce que M. Lebedev, officier au régiment de grenadiers de la garde impériale russe, a esquissé dans son ouvrage : *Vers l'Inde*, qui a obtenu une recommandation spéciale de l'état-major russe.

Cette étude, appuyée sur les documents les plus autorisés, a l'avantage de nous faire connaître comment la question est envisagée dans les milieux militaires russes, et, à ce titre, il est intéressant qu'elle ait été publiée en France. — F. C.

Marengo. — Etude raisonnée des opérations militaires qui ont eu pour théâtre l'Italie et l'Allemagne au printemps 1800, d'après la Correspondance et les Mémoires de Napoléon, par le lieutenant J. CAMPANA, du 11e régiment d'artillerie. — 1 vol. in-8 avec 1 photogravure et 19 croquis hors texte. — Paris. R. Chapelot et Ce.

L'auteur s'est appuyé sur les documents précités pour faire le récit de la campagne de 1800, qu'il interrompt par des observations critiques conformes aux idées de M. le général Bonnal, qui a bien voulu l'honorer de sa haute approbation. Il a établi des croquis simples et très clairs, représentant le théâtre général des opérations et les théâtres particuliers d'Italie et d'Allemagne, avec les emplacements des armées de Masséna et de Moreau, ainsi que les emplacements successifs des éléments de l'armée de Réserve.

Il a fait là, aux termes mêmes de la lettre de M. le général Bonnal, « un travail intéressant, bien ordonné, d'une exposition claire et, partant, d'une lecture facile ». Non seulement les grands principes de la guerre napoléonienne y sont mis en pleine lumière, mais l'auteur fait des incursions heureuses dans l'histoire militaire de tous les temps, et, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, *l'esprit de la guerre* y est nettement représenté.

C'est une étude didactique à grande envergure, faite d'après la méthode des travaux de l'Ecole supérieure de guerre de M. le général Bonnal, dont l'auteur est un des disciples les plus convaincus. Elle sera utilement consultée par les officiers de toutes armes et par les personnes qui s'intéressent à l'histoire militaire, et qui aiment à vivre dans le passé des gloires de la France.

Nous la recommandons spécialement aux candidats à l'Ecole supérieure de guerre, qui ont l'étude raisonnée de cette campagne à leur programme. — F. C.

Le Général Lapasset (Algérie-Metz), par UN ANCIEN OFFICIER DE L'ARMÉE DU RHIN. — 2 vol. grand in-8 avec portraits, illustrations et cartes. — Paris, Armand Colin et Ce.

Les éléments de cette biographie du général Lapasset sont empruntés pour la plus grande partie à sa correspondance.

Outre l'intérêt qu'elles présentent au point de vue militaire, ces pages contiennent de précieux renseignements sur l'Algérie, sur sa pacification après la conquête, sur les insurrections de 1864 et de 1871, et des vues très nettes sur l'œuvre de la colonisation à laquelle le général Lapasset avait su faire coopérer les indigènes. Toutes ces questions relatives à la prospérité et à l'avenir de notre belle colonie n'ont rien perdu de leur actualité.

Obligé par les événements de quitter l'Algérie, le général reçoit à l'armée du Rhin le commandement d'une brigade qui devient célèbre sous le nom de *la brigade mixte*. On trouvera dans le second volume un document des plus remarquables; c'est un récit du siège de Metz que le général écrivit, en captivité, pour sa famille.

De ces glorieux souvenirs, comme de ces lettres simples et sincères, se dégagent une belle figure de soldat, un grand caractère d'homme énergique pour le bien, toujours orienté vers le *devoir* dans les circonstances les plus pénibles et les plus délicates. — P.

Applicatorische Besprechung der Thätigkeit des X. Corps im Gefechte bei Trautenau, am 27. Juni 1866. (*Discussion, au point de vue de la tactique appliquée, du rôle joué par le Xe corps autrichien dans la bataille de Trautenau, le 27 juin 1866*), par le major DE LÜTGENDORF, de l'état-major autrichien. Fasc. II. — Brochure in-8 de 60 pages avec 4 croquis. — Vienne, Seidel.

Dans le premier fascicule de cette étude, l'auteur a traité de la marche d'approche du Xe corps, du combat de la brigade Mondel et des dragons de Windischgrætz, en faisant suivre son exposé de 6 thèmes-tactiques appropriés aux situations de guerre respectives. Dans le présent fascicule (n° 2), il s'est contenté seulement de discuter d'une manière générale le combat de Trautenau au point de vue tactique.

L'auteur a publié également une IIIe partie dans laquelle il a proposé toute une série de 24 thèmes basés plus ou moins sur les événements qui se sont déroulés le 27 juin 1866, lesquels ont été parfois présentés d'une façon inexacte dans les *Kritische Wanderungen* de Kühne, du moins en ce qui concerne les opérations du côté autrichien. — G. R.

Correspondance de Joachim Murat (juillet 1791-juillet 1808), par M. A. LUMBROSO. — Préface de M. Henry HOUSSAYE. — Un volume in-8 de 500 pages avec 5 portraits et 6 fac-similés d'autographes. — Turin, Roux, Frassati et Ce.

Murat n'a certes pas manqué d'historien; grâce à ses mérites particuliers et surtout à son originalité, il a été étudié, mais, cette fois, c'est d'une façon toute particulière.

M. A. Lumbroso, déjà connu par plusieurs travaux bibliographiques de premier ordre sur la période napoléonienne, désirant faire une étude approfondie sur Murat, a commencé par recueillir le plus possible de documents qui ont été la source de cette « correspondance ». Le volume publié contient les lettres écrites par Murat de 1791 à juillet 1808, c'est-à-dire comme soldat, officier, général, maréchal et grand-duc de Berg. Une partie des lettres écrites en cette dernière qualité sont adressées à Napoléon, mais une partie de celles relatives à la guerre d'Espagne, et qui pourraient être parmi les plus intéressantes, manque, soit qu'elles n'aient point été gardées, soit qu'elles ne soient jamais arrivées à destination.

Le second volume comprendra la correspondance de Murat, roi de Naples.

M. Henry Houssaye a écrit pour ce livre une préface intéressante. Des reproductions de portraits et d'autographes sont intercalées dans l'ouvrage, et montrent malheureusement combien de documents sont sortis des archives françaises. — J. H.

Voici une lettre inédite de Murat; nous saisissons l'occasion de ce compte rendu pour la porter à la connaissance de M. Lumbroso :

« Monsieur le Ministre, je vous prie de vouloir bien solliciter auprès de S. M. l'Empereur, en faveur de M. Colard, adjudant-major capitaine au 2e régiment de Paris, l'autorisation de passer à mon service dans la garde royale de Naples.

« Le capitaine Colard a donné des leçons d'exercice au Prince Royal, mon fils; je n'ai eu qu'à me louer de son zèle et de sa complaisance et je désirerais l'attacher à ma personne.

« Sur ce, Monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. — Joachim Napoléon. — Paris, le 22 août 1808.

Unsere Kavallerie im nächsten Kriege. — Betrachtungen über ihre Verwendung, Organisation und Ausbildung (*Notre cavalerie dans la prochaine guerre. — Considérations sur son emploi, son organisation et son instruction*), par le colonel T. von Bernhardi, chef de division au grand état-major. — 1 vol. in-8 de v-202 pages. — Berlin, Mittler.

Le nom et les fonctions de l'auteur, ancien commandant du 1er régiment de dragons badois, suffiraient à eux seuls pour attirer sur son livre l'attention de tout officier de cavalerie. Nous n'en regrettons que plus vivement de ne pouvoir consacrer plus de place à l'analyse d'une œuvre d'un réel intérêt et d'une indéniable importance et de nous voir contraint à résumer les idées si justes et si pratiques que le colonel a exposées avec une remarquable logique et une magistrale netteté. Les progrès incessants et prodigieux que la science a fait faire dans ces dernières années à l'art de la guerre ont, nul ne saurait en douter, modifié profondément le rôle que la cavalerie est appelée à jouer dans les campagnes de l'avenir. La portée considérable, la tension de plus en plus grande de la trajectoire des armes à feu, l'adoption de la poudre sans fumée, l'extension donnée partout à la vélocipédie militaire, les perfectionnements incessants apportés à la transmission des signaux et des renseignements, ont sensiblement augmenté les difficultés que la cavalerie rencontrera dans l'exécution de sa mission plus grave et plus importante que jamais, et l'auteur a cru, avec juste raison, qu'il était utile et nécessaire d'insister sur les progrès que, dans toutes les armées de l'Europe, la cavalerie a plus ou moins négligé de faire et qu'il lui faut réaliser pour peu qu'elle tienne à honneur de se trouver en mesure de pouvoir rendre les services qu'on est en droit d'exiger d'elle. Le colonel von Bernhardi n'a pas hésité à mettre le doigt sur la plaie et à signaler les lacunes qu'il lui importe de combler au plus vite.

Nous nous bornerons donc à emprunter à ces conclusions l'indication des points essentiels sur lesquels il appelle l'attention des cavaliers et du commandement.

Il faut, d'après lui, augmenter les effectifs de la cavalerie, améliorer la qualité des chevaux en fixant à un taux plus élevé la moyenne des prix d'achat, accroître sensiblement la quantité des cartouches dont disposent les régiments de cavalerie, former à huit pièces les batteries à cheval en augmentant le nombre des batteries attribuées aux brigades et divisions, doter la cavalerie de canons Maxim, donner au train des régiments de cavalerie et aux détachements de pionniers de ces régiments une organisation plus rationnelle, donner plus de soins à l'équitation des hommes et à l'entraînement des chevaux, faire subir à la tactique et surtout à l'instruction tactique de la cavalerie les transformations devenues indispensables depuis l'adoption des armes et des poudres nouvelles, *simplifier les règlements de manœuvres*, donner plus d'importance et plus de poids au combat à pied, développer les connaissances militaires et générales du corps d'officiers. Tel est, en résumé, le programme que le colonel préconise et soumet à l'appréciation, aux méditations de tous ceux qui croient comme nous à l'utilité de la cavalerie, au rôle important et plus que jamais essentiellement stratégique qu'elle

sera appelée à jouer dans les guerres futures. Tout en s'occupant exclusivement de la cavalerie allemande, le colonel de Bernhardi expose des vues et des idées qui s'appliquent également aux cavaleries des autres armées. Aussi, en appelant l'attention sur son remarquable travail, nous espérons qu'il se rencontrera dans notre cavalerie, des officiers qui jugeront à propos de nous donner une traduction française d'un livre dans lequel tous leurs camarades trouveront tant d'enseignements précieux et utiles, d'idées justes et saines, dont nous aussi nous pourrions faire notre profit. — H. L.

Œuvres militaires du maréchal de Moltke. III, Travaux historiques. — 2e Partie : Etudes critiques sur l'histoire des campagnes de 1809, 1859, 1864, 1866 et 1870, publiées par le grand état-major (section d'histoire militaire). — 1 vol. in-8 avec 20 cartes ou croquis. — Berlin, Mittler et fils.

Les études sur 1859 (Solférino), 1864 (campagne dans le Jutland), et 1866 (combats de Trautenau, Nachod, Skalitz et Schweinschädel), sont peu étendues; le fragment qui concerne la campagne de 1870 (période du 15 juillet au 17 août), a été presque entièrement reproduit dans l'ouvrage du grand état-major; c'est l'étude sur la campagne de 1809 (journées du 10 au 25 avril), qui est pour nous la plus intéressante de ce recueil. Une campagne de Napoléon discutée par de Moltke! Voilà sans doute une pièce rare et de haute valeur; mais on sera vite désenchanté si l'on y cherche la critique des opérations de l'Empereur. Il n'en est pas moins d'un intérêt puissant de voir comment le général prussien fait sentir qu'il ne s'agit pas ici d'art, mais de succès, et comment il condamne, d'un mot, toute cette campagne, viciée qu'elle est dans son principe, parce que Napoléon s'y est laissé surprendre par l'offensive autrichienne. Cette seule critique caractérise de Moltke.

Cela posé, c'est surtout aux opérations de l'archiduc qu'il s'attache, et son étude acquiert par là un grand intérêt pour le public militaire français, où l'on s'est peu préoccupé, jusqu'à présent, d'envisager les armées alliées autrement que comme les plastrons de l'Empereur. Ceci encore est caractéristique : il est dans les traditions de Clausewitz et de son école de ne pas dédaigner la discussion des motifs qui ont fait agir les généraux malheureux; c'est de là qu'on tire les enseignements les plus utiles. Les observations que suggère à de Molthe la conduite de l'archiduc sont en effet des plus instructives.

L'archiduc a commis trois fautes principales : la première, d'avoir marché trop lentement; la seconde, d'avoir éparpillé son armée depuis Munich jusqu'à la Bohême; la dernière, enfin, d'avoir laissé échapper Davout. La lenteur s'explique, sans en être justifiée par la préoccupation d'organiser des magasins; la grande dispersion de l'armée inspire à de Moltke deux observations curieuses : il juge insignifiant d'avoir des forces de part et d'autre du Danube, pourvu qu'on en tienne un passage; il explique le déploiement exagéré de l'armée principale entre Eckmühl et Moosbourg par le désir de couvrir la communication et Landshut, qui en est le point essentiel. Selon de Moltke, l'Autriche aurait dû bannir toute inquiétude en s'assurant seulement la supériorité au point décisif. « Cette stratégie méthodique, qui tient compte du terrain plus que de l'ennemi, veut couvrir toutes les communications et se trouve obligée de tenir tous les points, conduisit ici à une dissémination

funeste ». Ici encore, nous voilà en pleine stratégie allemande, mais que nous sommes loin de Napoléon, pour qui la ligne d'opérations doit toujours être couverte, et dont le talent consiste à la couvrir tout en tenant l'armée réunie. Peut-être aurait-il, à la place de l'archiduc, pris sa ligne d'opérations sur Straubing? En tout cas, il n'aurait adopté ni la solution de l'archiduc, qui éparpillait l'armée, ni celle de de Moltke, qui eût exposé aux entreprises de Masséna le dépôt de Laudshut.

La troisième faute de l'archiduc, c'est d'avoir laissé échapper Davout en ne poussant pas droit au Danube. C'est parce qu'il fut trop lent, d'une part ; mais aussi parce qu'au lieu de se fixer un but invariable, déterminé *à priori*, comme eût fait ici Kelheim ou Abbach, il se laisse détourner de son chemin par les renseignements recueillis au jour le jour. Ici, la remarque de de Moltke est d'un intérêt puissant et mérite d'être méditée, en comparant le bond fait aveuglément par Napoléon sur Landshut, à la marche incertaine de l'archiduc depuis Landshut jusqu'à Teugen. — P. R.

Geschichte der K. und K. Wehrmacht (*Histoire de l'Armée impériale et royale*), par le major baron DE WREDE. — Tomes I et II. — Grand in-8 de 742 et de 668 pages. — Vienne, Seidel.

L'infatigable direction des Archives impériales et royales vient d'entreprendre et de commencer la publication d'un travail considérable qui se composera de six volumes. S'il faut en juger par les deux volumes que nous avons sous les yeux et qui renferment, outre l'histoire des régiments d'infanterie et des bataillons de chasseurs existant actuellement, celle des corps de troupe d'infanterie qui ont entièrement disparu, tels, par exemple, que les régiments des confins militaires, nous ne tarderons pas à posséder une histoire exacte et complète de l'armée autrichienne depuis l'année 1618 jusqu'à 1897. — R. G.

L'Artillerie à pied allemande dans les sièges, bombardements et blocus pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871. — Tome II. — Sièges de Schletstadt, Toul, Soissons, Longwy. Bombardements de Neuf-Brisach, La Fère, Verdun, Bitche, Thionville, Montmédy, Mézières, Péronne. Préparatifs du bombardement de Langres. Investissement de Metz, occupation de la citadelle d'Amiens et de Sedan, par le lieutenant-général VON MÜLLER. — 1 vol. in-8 avec 14 cartes et 21 croquis. — Berlin, Mittler et fils.

Nous avons signalé récemment l'apparition du premier volume de cet important ouvrage, relatif au siège de Strasbourg. Les deux suivants concerneront les sièges de Belfort et de Paris. L'intérêt ne consiste pas seulement dans la relation de ces différents épisodes de la guerre, et dans les éléments d'étude offerts aux officiers d'artillerie. Données statistiques, détails concernant le métier, incidents de toute nature relatifs à la construction et au service des batteries en toute circonstance, aux difficultés qui se sont présentées et à la manière dont on a pu y parer, voilà ce qui rend cette œuvre intéressante pour les officiers de tout grade des batteries à pied, au même titre que l'opuscule du capitaine de La Laurencie sur l'artillerie au siège de Belfort. — P. R.

Die Wahrheit über die Schlacht von Vionville—Mars-la-Tour, auf dem linken Flügel, par Fritz Hœnig. — Berlin, R. Félix.

C'est toujours une bonne fortune que l'apparition d'un ouvrage de Fritz Hœnig. Nul n'aura contribué autant que lui à élucider et à fixer l'histoire des opérations de 1870-1871, c'est-à-dire le principal fondement de toute théorie moderne sur la guerre.

L'engagement de la brigade Wedell à Mars-la-Tour était un des évènements sur lesquels on se plaisait à baser une doctrine tactique. Von Scherff et Hœnig avaient tous deux invoqué cet exemple, mais à l'appui de théories opposées, parce qu'ils relataient les faits d'une manière absolument différente. Il fallait en finir. Sous l'influence du général von Scherff, le grand état-major publiait récemment sa 25e monographie, relative au « Combat de la 38e brigade d'infanterie et de l'aile gauche allemande dans la bataille de Vionville—Mars-la-Tour » et le lendemain même de la publication, von Scherff en rendait compte dans le *Militär-Wochenblatt*, où il déclarait la thèse de Fritz Hœnig définitivement enterrée.

Hœnig reprend l'offensive, et, avec l'esprit vif et acerbe que l'on sait, il montre en s'égayant les innombrables contradictions de ses adversaires et il leur oppose ses sources et ses pièces justificatives. Chargé, au lendemain de la guerre, de rédiger l'histoire de ce combat en ce qui concernait son régiment, il a fait appel au témoignage de tous les officiers. Capitaines, lieutenants et le médecin même ont contribué chacun par une note, par une lettre, par un fragment de journal, à fixer les détails de l'engagement. Il n'est pas jusqu'aux artilleurs, qui suivaient de loin les péripéties de l'action, qui n'aient décrit à leur façon l'ensemble du combat.

C'est alors que se dégage pour nous la double conclusion de ce petit mais très intéressant opuscule. D'un côté, il semble difficile d'accorder ces rapports de témoins oculaires avec la version du grand état-major, tandis que celle d'Hœnig s'en rapproche *autant que possible*.

Nous disons « autant que possible », car (c'est ici le piquant de l'affaire) toutes ces relations individuelles diffèrent parfaitement entre elles, et on ne peut en prendre qu'une moyenne. Et allez, après cela, croire à l'histoire de batailles !

Imaginez qu'Hœnig n'ait pas rédigé cette relation, et qu'au contraire un des officiers consultés par lui ait publié des mémoires, la version de ce dernier subsistait seule, en face de la relation officielle radicalement inexacte. C'est le cas où l'on est le plus souvent entre un bulletin de Napoléon et un récit de Pelet ou de Gouvion-Saint-Cyr. En matière de combat, la certitude historique est une exception dont il existe à peine quelques exemples. — P. R.

Le Propriétaire-Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, 2, rue Christine.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

Février 1900.

L'AVANCEMENT FIN DE SIÈCLE

I.

TOUJOURS DES ATTAQUES A L'ARMÉE.

Parmi les surprises de ce temps, fertile en étonnements, une des plus graves assurément est le renouveau des attaques à l'armée sous prétexte de la défendre, ou son éloge dans le but de l'attaquer.

Les chefs, le commandement, sont surtout visés. On frappe à la tête. Les thermites du bas voient se porter à leur secours les classes élevées. Entre les deux extrêmes unis, les moyens paraissent devoir être écrasés quoique possédant la raison et le droit.

Depuis longtemps les coups sont incessants ; tous ne sont pas apparents. On s'efforce de développer dans l'armée la surexcitation des passions et des convoitises. N'ayant peut-être pas toujours su répondre à des exigences nouvelles et légitimes, on se trouve sur le point d'accepter des demandes fâcheuses autant

qu'excessives, cédant à un désir immodéré et méconnaissant le droit.

L'avancement est la proie visée par les avides. Une révolution paraît sur le point de le bouleverser.

Révolution : substitution brusque d'un système à un autre, présentant des côtés séduisants, dissimulant des inconvénients graves, apportant un trouble profond dans l'organisation militaire si admirablement maintenue jusqu'ici, et préparant pour l'avenir des dissentiments, des mécontentements dont les conséquences seront funestes.

Au moment où s'ouvre la dernière année du siècle, notre système d'avancement est attaqué plus que défendu ; on semble ne plus vouloir des règles du passé, sages pour la plupart ; on parle de projets de loi nouveaux allant être déposés dans le but de créer une nouvelle législation pour l'avancement fin de siècle. Elle détruira peut-être, substituera autre chose, sans remplacer pourtant.

C'est fatal, assurent quelques-uns. Depuis longtemps on s'en occupe, la propagande marche, elle arrive à point ; la chose est mûre, les temps sont proches d'agir vigoureusement sur le vieil édifice, d'essayer de le jeter bas. Plusieurs lois ont été soumises au Parlement, on ne s'en est point encore occupé. On parle de revenir à la charge plus sérieusement.

Si cela menace d'arriver un jour, retardons-en la date, ce sera toujours cela de gagné. Avant d'assister à ce malheur, essayons de l'empêcher de s'accomplir comme le sollicitent les socialistes, assistés de tous les ennemis de l'armée et de la patrie.

Le silence devant certains points d'interrogation serait une faiblesse. L'abstention fait le jeu de ceux qui s'avancent. Elle n'empêche point les faits de se produire, au contraire. La résignation à l'égard de l'impossible est une vertu ; en présence de la lutte elle serait seulement de l'imprévoyance.

Ceux qui sont libres doivent éclairer le public ; ceux qui ont quelque compétence doivent opposer la raison aux sophismes. Ces deux arguments motivent le travail ci-après.

S'inspirant des progrès pour les continuer, il en montrera le développement d'après les bases du passé si fécond en enseignements. Il rappellera des choses anciennes oubliées ou peu con

nues de la jeune génération actuelle et lui signalera des choses futures auxquelles elle n'a peut-être pas encore pensé.

La fin du siècle amène une perturbation, conséquence du progrès des idées. L'armée est principalement exposée aux attaques d'écrivains ardents à l'examen, à la libre discussion. Au perfectionnement, juste manifestation de l'esprit humain, succèdent la critique abusive, le sophisme, le dénigrement, formes iniques du raisonnement poussé à l'outrance, nées de l'horreur de l'ordre, de l'autorité, inspirées surtout par l'envie.

La liberté, la fraternité à l'extrême, tendent à supprimer les frontières, comme l'avidité, le goût du méfait, cherchent à supprimer tous les freins. L'armée gêne les gens nocifs à l'extérieur, comme à l'intérieur; les sans-patrie cherchent à nous entraîner dans le désordre. La masse de la nation y perdrait notablement: quelques-uns gagneraient dans cette eau trouble, profitant du gâchis funeste au grand nombre.

Cette levée de boucliers, plus intense en ces derniers temps, emploie toutes les formes, saisit toutes les occasions pour dénaturer les actes de l'armée, pour pervertir l'esprit public à son sujet.

Les agressions presque toujours injustes, souvent révoltantes, atteignent le délire. D'où vient cette excitation que rien ne motive? Faudrait-il y voir une protestation de quelques-uns contre le service obligatoire les astreignant à un certain temps de régiment?

On pourrait l'inférer de la différence des temps. Quand l'armée, spécialisée, formait une petite partie de la population, elle était plus respectée, plus aimée même; quand elle s'est généralisée, en englobant tous les citoyens valides, les sévérités de la critique, vraies ou fausses, ont pris une vaste expansion: le mépris s'est dessiné, la haine est apparue.

Dans ces écrits, la principale partie paraît, passe, s'oublie devant l'indifférence et le dédain; une portion reste, attire l'attention par sa violence et fait un mal qui semble s'étendre.

Sous le couvert des questions sociales si intéressantes et si utiles, on dénature à peu près toutes les choses militaires, on les pervertit aux yeux de l'opinion indifférente ou ignorante.

L'armée est bonne, reconnue telle, même par les étrangers. Ses malheurs ne sont point de son fait; sa réorganisation, ses

progrès, sa valeur sont son œuvre; cela frappe tous les regards non prévenus, non aveugles.

Quelques publicistes n'y voient que du mal, déclarent tout mauvais, proposent de tout modifier de façon à arriver, par le bouleversement, à la destruction de l'institution militaire, leur but final plus ou moins avoué.

En ce temps on a tout conspué. Quelques habiles convoiteurs, pour être tout, tâchent de supprimer les forces organisées faisant obstacle à leurs desseins : religion, justice, instruction publique, administration. Ils s'en prennent surtout à l'armée, la seule barrière subsistant contre les ennemis de l'étranger et contre ceux de l'intérieur.

Après 1870, la rénovation militaire superbe de l'armée les a étonnés, contrariés; ils se sont tus, le moment était peu propice à l'agression; peu à peu ils se sont enhardis, leurs tentatives de destruction se sont développées. Ne pouvant nier les conditions meilleures de l'armée, morales et matérielles, ils semblent se cantonner sur deux points : le commandement et l'enseignement à changer, l'avancement à modifier. L'un et l'autre sont restés les mêmes; on ne les trouve plus d'accord avec les mœurs et idées nouvelles; on les critique sans le démontrer.

La plupart des attaques, des libelles répandus contre l'armée, révèlent l'absence de notions vraies, une complète incompétence; en même temps la ruse et l'adresse dissimulent en partie le dessein. On s'attaque à la tête, au corps d'officiers si remarquable dans son zèle silencieux; on s'en prend à l'avancement, des quelques inconvénients qu'il renferme on en conclut à son renversement complet de manière à pousser en haut, sous couleur légale, les hommes néfastes destinés à faire litière de tout ce qui les gêne.

A la fin du siècle dernier, lors de l'explosion des idées libérales, les hommes éminents d'alors pensèrent à l'humanité, non à eux; à l'intérêt général sans s'occuper des individus. Ils posèrent des principes s'attachant plus aux droits à revendiquer qu'aux devoirs à définir; idée naturelle puisque les premiers se trouvaient depuis si longtemps méconnus, conspués même. En proclamant les droits, ils déclarèrent tous les citoyens également admissibles aux charges et emplois publics, selon leur capacité, restriction contre laquelle on proteste à présent.

Le problème de l'avancement équitable, de tout temps difficile, devient plus ardu à mesure de l'extension de l'armée. Les revendications pour l'égalité des droits, si violentes aujourd'hui, tendent à effacer l'inégalité pourtant bien réelle des capacités.

L'envie, fléau de la démocratie, prend une forme si aiguë qu'on se trouve fort embarrassé, non pour contenter tout le monde, c'est impossible, mais pour satisfaire à peu près la majorité, chose de tout point désirable et devant être praticable.

Depuis cent ans, on a essayé beaucoup de systèmes de répartition de l'avancement; on en a proposé bien davantage. Tous ont été critiqués, attaqués. Plus on a changé, plus les plaintes ont acquis d'intensité, montrant par leur nombre et leur ardeur le vice des nouveautés successivement intronisées.

Il y a tout près de trente ans, j'ai traité cette question, indiqué un mode d'avancement. Alors, sous le coup d'une défaite, dans le feu de la rénovation, on croyait au mieux, on espérait le rencontrer. Tout était à réparer, à refaire. On l'entreprit, non pourtant autant qu'on l'eût souhaité. Ce fut fâcheux; la première ardeur s'éteignit. L'homme, un instant galvanisé, reparut avec son défaut principal : l'insouciance.

Je reprends le même sujet aujourd'hui, où la question de l'avancement, semblant toucher à une crise, est assurément d'actualité. En relisant ce que je disais autrefois, j'ai gardé ma croyance et mes préférences. L'expérience faite depuis vingt-huit ans prouve l'impossibilité d'atteindre encore le mode que j'avais rêvé. Des sensations, des sentiments, des idées dont il faut bien tenir compte, forcent d'accepter un état transitoire avant d'arriver au mieux. En s'y ralliant par nécessité, il serait bon de l'obtenir le moins mauvais possible, et c'est le but que je poursuis.

Le mal n'est pas seulement en bas; on le trouve aussi en haut. Il n'existe pas uniquement en dehors de l'armée, il a pénétré aussi dans son sein. Selon les événements, les variations parlementaires, des hommes d'opinions presque opposées se sont succédé au ministère. Leurs actes reflètent la différence de leur manière de penser. Au lieu d'une ligne de conduite suivie, de perfectionnements incessants et logiques, on voit d'étranges soubresauts. Le contraire est soutenu à de courts intervalles. Ce

qu'on trouvait mal naguère est déclaré excellent aujourd'hui et sera conspué demain.

L'instabilité se manifeste de plus en plus dans les bases et les principes militaires. Si leur forme se modifie dans les applications, ils devraient demeurer permanents au fond. Au contraire, le flux qui les apporte est bientôt arrêté ; le reflux les remporte vite ; ils n'existent plus, en apparence au moins. Plus tard, ils reviennent pour disparaître peu après.

Sur cet état changeant, sur ce sol mobile, on ne peut rien fonder de durable. Au dire des puissants, quelquefois selon l'opinion transitoire, ce qui était vrai hier est déclaré faux aujourd'hui. Préconiser un système sans fondations solides, c'est agir dans le vide. On peut penser, conclure il est vrai, émettre ses opinions encore facultatives. Il est difficile de raisonner, de saisir ce qui fuit. Il vaut mieux se borner aux conjectures, montrer des solutions possibles un jour, rêver si l'on veut à ce sujet si important.

Rêver est bien le mot, en présence de ce balancement perpétuel, où l'on relève ce qui a été jeté bas, où l'on démolit ce qui a été reconstitué, où l'on change au lieu d'améliorer.

La venue des ministres étrangers à l'armée ou manquant de compétence, a amené des systèmes différents, sinon opposés. Il en est résulté des variations assez étranges concernant l'avancement. Des exposés de principes, étayés de raisons plus ou moins fondées, ont prétendu établir des bases. Leurs successeurs les ont condamnées en employant parfois les mêmes arguments. On ne sait plus trop où est la vérité, entre ceux qui l'affirment et ceux qui la nient alternativement.

Les mécontents, les intrigants ont essayé de profiter de ces anomalies. Ils ont attaqué, renversé, et à la place offert des panacées les déclarant le seul remède, par le motif tacite qu'ils en profiteraient.

Entre les ministériels, les parlementaires, les gens d'en haut, bien peu compétents souvent, et la masse, les gens d'en bas, qui ne le sont pas du tout, j'ai la témérité, moi qui ai sans doute le tort de posséder quelque connaissance de la question, d'en exposer encore mon sentiment bien désintéressé, dans l'espoir d'être utile à l'armée, qu'on abîme en prétendant la servir.

Toute chose est soumise au perfectionnement. On ne l'atteint

pas du premier coup. Il y faut du temps et des efforts. Conspuer ce qui existe depuis longtemps, et le remplacer tout de suite par un autre mode, est évidemment une faute.

On dit : les armées ont changé, l'armement, les procédés, les soldats sont différents ; donc, l'avancement est à modifier aussi. Erreur à la base, viciant tous les raisonnements successifs.

Le soldat n'a pas changé. Il a conservé dans chaque nation ses qualités et ses défauts. Les premières ont diminué, les seconds ont augmenté. Il reste identique à lui-même, en tout temps, en tout lieu, indépendamment des causes accidentelles, de la direction bonne ou mauvaise qui l'ont rendu intrépide ou pusillanime. C'est une affaire de race, de tempérament, modifiée un peu par l'entraînement et beaucoup par le commandement.

Il y a longtemps, les juifs ne valaient rien sous Moïse, Cadès-Barne, leur premier combat, en est la preuve ; ils sont toujours restés médiocres soldats, malgré quelques prouesses impuissantes à effacer cette faiblesse primordiale.

Les peuples méridionaux ont été également médiocres depuis le moyen âge.

Les tercios espagnols, vaincus à Rocroy par Condé, n'ont pas laissé de successeurs. Parvenue à un très haut point, cette arme a décliné. La vaillance et le désintéressement lui sont restés cependant.

Les Italiens ne perpétuent pas les traditions romaines. Ils ont presque toujours subi des défaites dans les temps modernes.

Les Chinois accusent peu de qualités guerrières. Le Japon, au contraire, sans passé, est en train de se préparer un avenir militaire.

Les Français, restés semblables aux Gaulois, apportent dans la guerre l'ardeur et l'élan. Ils ont toujours combattu pour la gloire, non pour le profit. Leur désintéressement, leur dédain du danger leur a donné une fâcheuse insouciance des précautions, des préparatifs. C'est un défaut du caractère que des malheurs réitérés n'ont pu encore complètement réformer.

Les Russes, encore en développement, ont l'avenir pour eux. Des qualités précieuses pour la guerre les distinguent : ils sont rustiques et disciplinés.

Les nations positives, Américains, Anglais, Suisses, Autri-

chiens-Hongrois, Allemands, produisent de bons combattants. Le sang teuton a donné beaucoup d'aventuriers au temps où la guerre était un métier, où il y avait des entrepreneurs de combats. Ce caractère s'est modifié, mais il subsiste encore. Les étrangers de tous pays venaient se mettre au service de la France, le pays attractif. A présent on voit encore beaucoup d'Allemands déserter pour venir à la légion étrangère, on y compte aussi des Espagnols, Italiens, Belges. Il n'y a point de Français allant s'engager dans les troupes étrangères.

Toutes ces contrées ont produit de bons soldats avec des qualités dissemblables.

Les nations pauvres montrent plus d'aptitude pour la guerre, plus d'esprit militaire : « Les privations, la pauvreté, la misère sont l'école du bon soldat », a écrit Napoléon (*Commentaires*, t. I, p. 140).

Les remplaçants si décriés d'autrefois ont fait de bons soldats, endurants, disciplinés, souvent dévoués.

Il est inconstestable que les conditions sociales nouvelles ont amoindri la vaillance militaire chez beaucoup de nations. Le bien-être a amolli les vertus guerrières. La richesse a presque effacé le tempérament rustique si nécessaire à la guerre. On s'efforce de réagir contre ces tendances en progrès.

Il y a un siècle, en France, l'explosion de la liberté fit surgir beaucoup de volontaires à l'esprit guerrier, quoique peu militaire.

L'empire, régularisant l'armée, y ramenant la discipline, a, par ses victoires, développé l'amour de la gloire et la passion du plumet.

Le service militaire obligatoire, appelant tout le monde sous les armes, n'a pas rehaussé l'esprit militaire. La fusion des deux sociétés bourgeoise et guerrière ne s'est point accomplie. Dans leurs rapprochements intermittents, l'esprit civil s'est introduit dans l'armée. L'influence de la presse et de diverses sociétés a amené une détente dans la discipine en favorisant la critique hostile à la subordination.

Autrefois les combattants possédaient peu de qualités intellectuelles et beaucoup de dons physiques. Aujourd'hui le contraire tend à prévaloir. On compte sur l'imagination, l'exaltation pour remplacer l'amour et la pratique du métier. Les sensations d'un

moment sont exaltées au détriment des qualités sérieuses et durables. On croit à l'instantanéité plus qu'à la constance, à l'endurance.

Les troupes restent semblables à elles-mêmes beaucoup plus qu'on ne croit. Leur valeur leur appartient quand elles ont été bien dressées; leurs succès ou leurs revers dépendent du corps d'officiers qui les commande et surtout des généraux les conduisant.

Par là s'expliquent les victoires remportées et les défaites éprouvées par les mêmes militaires.

En 1757, Frédéric II de Prusse, rencontre l'armée française. Les troupes se valent inconstestablement. Soubise, officier vaillant, dépourvu de connaissances militaires, perd la bataille de Rossbach que tout autre eût gagnée à sa place.

En 1760, après plusieurs journées malheureuses quoique honorables, le marquis de Castries bat le duc de Brunswick à Klostercamp, près de Wesel.

En 1762, le ministre Choiseul replace l'incapable Soubise à la tête de l'armée d'Allemagne. Nous sommes battus à Fritzlar, à Grüneberg, à Willinghausel par ce même Brunswick que nous avions défait tant de fois.

En 1806, Napoléon détruit à Iéna l'armée prussienne, dressée selon les méthodes de Frédéric II et commandée par les généraux de son école qui avaient beaucoup vieilli. Dans cette journée, le prince de Hohenlohe voyant une partie de ses troupes plier, les fit ramener en ligne à coups de canne; leur conduite fut bonne ensuite.

Les armées prussiennes de nos jours, en 1866 et en 1870, présentaient, derrière leurs lignes, des gendarmes poméraniens espacés, le revolver au poing chargés de faire feu sur quiconque se retirait ou s'arrêtait. En quelques cas, même, des batteries ont menacé les troupes prêtes à défaillir. En Allemagne où l'on parle haut d'honneur, de patrie, de dévouement, où l'on cherche à exalter ces sentiments, on a souvent pris des moyens violents de manière à y suppléer, de telle sorte qu'on a pu dire : il y avait plus de danger pour le soldat allemand à revenir en arrière qu'à aller de l'avant.

Question de tempérament, question de race.

On n'a jamais eu à employer de telles mesures en France où

les défaillances ont existé, comme chez tous les peuples, du reste. Les moyens moraux ont ordinairement suffi : l'exemple et l'influence des cadres.

Superbes à certains moments, médiocres dans d'autres, ces variations sont le propres des jeunes troupes impressionnables. Elles cèdent souvent à des craintes irréfléchies, se laissent aller à des paniques, et peu après elles se battent supérieurement.

Bonaparte, en 1796, ordonna d'inscrire sur les drapeaux de deux régiments s'étant mal comportés dans le combat : « Ils ne font plus partie de l'armée d'Italie ». Ces troupes, piquées au vif, protestèrent; qu'à la prochaine occasion, on verrait bien si elles en étaient toujours. En effet, elles furent admirables.

Le nombre de ces traits est considérable dans toutes les histoires. Ils sont plus fréquents chez les nations à imagination vive ou plus avancées en civilisation.

« Les Suisses au service de France, d'Espagne, des princes d'Italie, les troupes du grand Frédéric, composées en partie d'étrangers, n'étaient pas passionnés pour leur cause. Un bon général, de bons cadres, une bonne organisation, une bonne instruction, une bonne et sévère discipline, font de bonnes troupes indépendamment de la cause pour laquelle elle se battent.

« Il est cependant vrai que le fanatisme, l'amour de la patrie, la gloire nationale peuvent inspirer les jeunes troupes avec avantage. » (Napoléon, t. VI.)

Il oubliait Annibal et ses mercenaires qui ont accompli tant de grandes choses. On conspue également les stipendiés, tout en développant le système des primes d'engagement et de rengagement; ce qui prouve qu'il n'y a rien d'absolu, cela dépend du tempérament, des circonstances et du moment.

Certains ébranlements, presque toujours politiques, ont une désastreuse influence sur les meilleures troupes. On l'a souvent vu en France. A Waterloo : « Jamais soldat français n'a montré plus de courage, de bonne volonté, d'enthousiasme. Sa confiance dans l'Empereur était tout entière et peut-être encore accrue ; mais il était ombrageux et méfiant envers ses autres chefs. Les trahisons de 1814 étaient toujours présentes à son esprit; tout mouvement qu'il ne comprenait pas l'inquiétait, il se croyait trahi. » (Napoléon, *Commentaires*.)

Ce passage peint l'époque et l'explique.

Les soldats français étaient encore semblables à eux-mêmes en 1870. Les succès de l'armée d'Afrique, la campagne de Crimée, la guerre d'Italie; de grandes expéditions outre-mer, en Chine, au Mexique, leur donnaient confiance en eux-mêmes. Malheureusement, leurs cerveaux trop développés, excités par des publications funestes, se trouvèrent frappés dès le début de cette campagne se présentant mal. L'incapacité notoire du commandement se manifesta vite; on attaquait, comme souverain, le chef de l'armée. De mauvaises mesures, mal interprétées, engendrèrent le soupçon; la discipline fut atteinte en partie. Les troupes se comportèrent bien; néanmoins, elles furent battues. Elles ne manquaient pas de vaillance; elles étaient mal conduites.

Cette alternative de succès et de revers, advenus aux uns et aux autres dans une période relativement peu étendue, n'est pas due seulement aux institutions militaires demeurées semblables. Leur intensité a varié dans une certaine mesure et a pu concourir à la réussite ou à l'échec; l'influence principale réside dans les généraux commandants.

Frédéric II a eu nombre de défaites à son actif. Napoléon, longtemps vainqueur, a été battu vers la fin, succombant sous le nombre. Les soldats, tous braves, ont eu des jours de gloire et de mécomptes. On les a vus, parfois, très brillants dans la défaite et médiocres dans le succès.

Alors, les armées étaient petites, les armes à courte portée, les procédés assez simples. Il en sera tout autrement à l'avenir avec des réunions de troupes énormes, des portées inouïes du fusil et du canon, des combinaisons difficiles autant qu'étendues.

Dans les très bonnes armées, connaissant à fond la pratique du métier, on a dit : le soldat gagne les batailles; sa valeur supplée à la faiblesse du commandement. Cette légende démocratique a toujours été fausse. Elle le sera de plus en plus; malgré les progrès intellectuels du soldat, l'officier conservera la principale part dans l'issue du combat.

La différence subsistera toujours entre la pensée et le bras, entre la direction et l'exécution.

Les masses sont de plus en plus intelligentes; elles réfléchissent et raisonnent. L'initiative propre à chacun, naturellement, s'exercerait dans un mauvais sens, si la subordination

ne la contenait. C'est une des grosses difficultés de la guerre à venir. Pourtant, le sentiment naturel porte les hommes à obéir, à se conformer aux ordres des chefs, d'autant mieux qu'ils ont plus de confiance en eux et que, réciproquement, ceux-ci jouissent de plus d'influence.

La bonté des armées dépendra plus que jamais de la valeur de leur corps d'officiers. C'est une question de recrutement que je n'ai pas l'intention de traiter en ce moment.

La capacité développée leur est de plus en plus nécessaire, en raison des grosses difficultés à résoudre. Les critiques de l'armée en conviennent tout en réclamant la réduction des programmes, la diminution des réappels de réservistes, tout ce qui amoindrit l'instruction.

Au même moment, on exalte le rôle de l'officier comme instructeur, son dévouement absolu en paix et surtout en guerre. On devrait conclure à relever sa position le plus possible; au contraire, on semble vouloir le diminuer en l'obligeant à faire un stage comme soldat.

L'incohérence est évidente chez les disciples de Pache. Signalons-là une fois de plus.

Les officiers des anciens volontaires, si étrangement célébrés, étaient fort médiocres pour la plupart. On tâchait d'y placer d'anciens sous-officiers de l'armée, ayant au moins quelque expérience du métier. Dans la guerre de 1870, il n'en a pas été tout à fait de même. Les gens de plume sont devenus des gens de plumet, et les choses n'en ont pas été mieux, au contraire.

La constitution du corps d'officiers est la base de tout, puisqu'il fournira les chefs des grandes unités, les commandants des armées. Leur choix nous ramène à la question principale en ce moment : l'avancement.

II.

LE SERVICE A COURT TERME RÉCLAME DES OFFICIERS EXCELLENTS ET PROFESSIONNELS.

On augmente sans cesse les armées; on tend à réduire la durée du service; on pousse à la foule. Cette voie forcée, comme concurrence, englobe les populations entières et devient fatale à

l'esprit militaire. Le nombre est au détriment de la qualité. On ne saurait la compenser que par un cadre vigoureux, sans cesse meilleur.

Le récent congrès de la paix, en Hollande, a tâché d'endiguer le mouvement progressif antiguerrier, sinon antimilitaire. Il n'a pu aboutir devant les passions, les rivalités ; chacun est resté sur son terrain. Les concessions matérielles devenaient impossibles, puisqu'on ne voulait pas même examiner, pas même parler des concessions politiques préalables.

Ce congrès demeurera comme une pierre d'attente. On se le rémémorera, après de grands désastres changeant les conditions actuelles des nations.

On peut espérer que les contestations, les disputes, les tiraillements politiques cesseront dans l'avenir. On verra peut-être l'accord se produire. Un autre système militaire, encore lointain sans doute, prévaudra. On reverra alors des armées permanentes, restreintes et solides, servant de noyau et de protection aux foules armées. L'étonnement de ce retour à d'autres idées se dissipera vite. Les yeux s'ouvriront comme les esprits; on reconnaîtra que les principes théoriques, abstraits, absolus, ne mènent absolument qu'à des fautes et à des revers. En dernière analyse on ne choisit pas, on est obligé de se conformer aux nécessités changeantes de la vie des nations, ou des progrès de la civilisation.

Les puissances règlent leurs forces militaires d'après leurs mœurs, leur état social et les exigences de leur situation géographique ou politique. Libre à elles de préférer le nombre à la qualité, l'apparence à la réalité. Elles sont souveraines, mais de leur choix dépend fatalement leur sort futur dans les conflits. En songeant au péril à venir, où leur indépendance sera gravement menacée, où des adversaires, toujours avides, mettront à exécution notre dépècement déjà étudié, la prudence conseille de préparer à l'avance les moyens de résistance les plus énergiques, comme de les maintenir au plus haut degré de puissance, d'élan et de solidité.

Il n'y a pas de considération prévalant contre celle-ci : « Être ou ne pas être ? » Cette question simple ne se tranche pas avec des principes. Elle exige une solution plus réelle, plus positive, plus pratique.

Le congrès de La Haye n'a rien pu fixer comme limite. La quantité des forces reste libre, et encore bien plus leur nature.

De tous côtés on réclame des milices; ceux qui en possèdent n'en paraissent point enchantés pourtant.

La supériorité des forces militaires permanentes ne date pas de nos jours; elle a toujours existé. Les vétérans étaient fort primés jadis. Les triaires, véritable élite d'anciens soldats, décidaient la victoire.

Dans les temps plus rapprochés de nous, les vieux régiments, les tercios espagnols, la garde impériale, avaient une influence marquée dans les batailles. Les jeunes troupes rivalisaient difficilement avec les anciens corps; les miliciens ne luttaient même pas.

Au sujet de la première campagne de César contre les Helvètes, Napoléon fait la remarque suivante :

« Quelle différence ne devait-il pas exister entre des armées formées de milices, c'est-à-dire de tous les hommes d'une nation, capables de porter les armes, avec une armée romaine, composée de troupes de ligne, d'hommes la plupart non mariés et soldats de profession! Les Helvètes étaient braves sans doute, mais que peut la bravoure contre une armée disciplinée et constituée comme l'armée romaine. (*Commentaires*, t. VI, p. 462.)

Cette appréciation reste exactement vraie encore aujourd'hui et le sera encore plus à l'avenir. Aussi, ne peut-on s'empêcher de voir une sorte de prophétie dans les lignes ci-après, écrites encore par Napoléon :

« Toute nation qui perdrait de vue l'importance d'une armée de ligne perpétuellement sur pied et qui se confierait à des levées ou à des gardes nationales, éprouverait le sort des Gaules. » (*Commentaires*, t. VI, p. 478.)

Un tel conseil donne à réfléchir. Bien imprudent serait de le dédaigner, quand nos voisins le prennent en si sérieuse considération.

Les temps sont différents sans doute, et le nombre a gagné tout à coup une influence considérable. Force est d'en tenir compte, sans cependant le considérer comme l'élément unique.

Une réaction contre la propension au milicianisme serait le premier but à poursuivre, sans être ni le seul, ni le principal. Le véritable objectif consisterait à préparer peu à peu les

moyens de parer aux inconvénients de la foule armée quand son adoption sera devenue inévitable. Il y a là comme une prescience de l'avenir, et elle ne saurait passer inaperçue.

Quand le soldat s'amoindrit par la réduction de la durée du service, il importe de rehausser la valeur de l'officier, compensation indispensable. Avec le court temps de service, la quantité d'ajournés ou de dispensés, la valeur des réservistes diminue. Ils iront en s'affaiblissant encore jusqu'au jour où ils ne sauront plus rien, si l'on n'y prend garde.

Avec des cadres bien constitués, bien composés par un bon système d'avancement, le doublement des unités tactiques par des réservistes sortables donnerait des troupes très suffisamment solides. C'est là une vérité essentielle dont il convient de ne pas s'éloigner.

On prétend aller bien plus loin; on triplera, quadruplera, quintuplera l'armée active, plus encore peut-être par des masses sans instruction. Alors, noyée dans un flot de plus en plus médiocre, elle cessera d'exister comme force redoutable.

Les cadres, dont la réduction est poursuivie par les économistes, impuissants à encadrer les formations subites, feront appel à des aides improvisés : le désastre apparaît.

Cette situation prochaine, à en juger par la virulence des attaques, frappe les yeux des hommes du métier. La valeur sans cesse meilleure du corps d'officiers leur apparaît comme le plus efficace, le seul remède. Tous leurs vœux sont pour qu'on le constitue de mieux en mieux, qu'on le soigne, qu'on l'améliore, qu'on l'augmente !

Lorsque les Prussiens formaient la seule nation armée, elle possédait de ce chef une supériorité réelle sur les peuples ayant négligé cet élément de force; mais, comme le remarquait déjà Clausewitz, si toutes les puissances adoptent les mêmes dispositions, l'avantage disparaît, et cet éminent écrivain laisse aux philosophes le soin de savoir si cet accroissement de la puissance de l'élément de la guerre sera dans ses suites utile ou nuisible à l'humanité. (T. II, p. 282.)

Il ne s'occupe pas de la solution. Elle n'est pas philosophique, elle est surtout militaire. Le nombre existant, les uns veulent l'unification, les autres désirent séparer les deux éléments, chacun ayant son rôle et ses aptitudes : les troupes

actives d'un côté, les réservistes de l'autre. Les premières compensant par leur excellente qualité la médiocrité des seconds.

Au milieu de ces discussions techniques, on voit poindre un système, non pas nouveau, quoique différent de celui dont toutes les nations se sont actuellement engouées et qu'elles trouvent bien lourd.

En Prusse, qui parmi les grandes puissances a émis la première l'idée de la nation armée, des voix peu nombreuses encore, mais d'une valeur notoire, ont élevé des doutes sur l'efficacité future de ces innombrables réunions de combattants, peu solidement organisées. On a affirmé, dans la *Gazette de la Croix*, qu'il faudra tôt ou tard abandonner le principe du service obligatoire. C'est un premier jalon. Plus tard, d'autres, plus nombreux, ont répété la même chose. La masse, qui ne raisonne pas toujours, se plaint des conditions nouvelles et prétend cependant les conserver.

Nos lois militaires ne se sont pas assez préoccupées de ce côté de l'organisation de l'armée. Uniquement absorbé par un principe abstrait, le législateur a décrété le service obligatoire, créé le nombre sans s'inquiéter de l'emploi.

Il n'a pas voulu tenir compte de la vérité énoncée par Jomini et applicable surtout à la France. Les milices pures ne valent rien; mais les milices encadrées par une armée permanente peuvent valoir beaucoup.

Le militarisme offrait une grande puissance; on s'évertue à la détruire. Il permet seul de constituer des forces permanentes allégeant le fardeau du service obligatoire. Lui seul donne le moyen de constituer les cadres indispensables, et surtout le corps d'officiers, instructeur, conducteur, metteur en œuvre de ces immenses réunions d'hommes, n'étant rien sans lui, et qui pourront, grâce à lui, devenir redoutables.

Tous les efforts devraient se concentrer sur ce point si essentiel, tâcher de le porter sans cesse vers la perfection par les travaux de la paix, le préparant à son rôle d'entraîneur en guerre. L'instruction rapide de toute la nation est une charge énorme, et la direction des quasi-miliciens en campagne est autrement difficile que celle des soldats instruits. Le poids de cette double tâche pèse sur les officiers. Ils ne peuvent la porter qu'en étant excellents.

L'avancement bien réglé, dévolu au mérite, est le moteur forcé de cette brillante catégorie, dévouée à la défense du pays, et passant son temps à instruire ses citoyens jusqu'au jour où elle se sacrifiera pour elle.

On a beaucoup amélioré sous ce rapport.

« L'instruction n'existait pas autrefois chez les masses françaises, elles n'avaient que la vaillance et le dévouement. Dans mes régiments, les colonels manquaient d'hommes sachant lire et écrire pour en faire des sergents ; la moitié des hommes que leur valeur sans pareille conduisit à la tête des armées de la République, ne savaient pas signer leur nom, et je pourrais citer parmi les plus illustres de mes maréchaux des noms que ceux qui les portaient avaient appris à signer depuis leur grandeur. » (NAPOLÉON, t. V, p. 454.)

L'état social de la nation a puissamment aidé à la diffusion de l'instruction. Sa nécessité reconnue, on a beaucoup poussé à son développement : vers le milieu de ce siècle, le corps d'officiers en France tenait la tête des nations. Il s'est engourdi un peu, il a été cruellement puni ; depuis 1871, d'énormes efforts l'ont ramené à l'égalité avec les autres puissances militaires. Le travail intellectuel, associé au travail physique, a produit un excellent résultat. Il importe de ne point s'arrêter dans cette voie constituant la véritable force de l'officier.

La diffusion de l'instruction dans la masse de la nation et l'accroissement de l'intelligence portent à l'examen, la critique; on juge les hommes investis de l'autorité, on les apprécie parfois sévèrement, ne connaissant pas les causes de leurs actes. La foi aveugle n'existe plus, l'obéissance est parfois hésitante. Il faut la présence du danger pour ramener la discipline absolue et tous les regards vers l'officier, si l'on a confiance en lui, sinon c'est la déroute.

Il est donc essentiel que l'officier soit bon, pour avoir l'autorité morale. Son action devient de plus en plus importante, de plus en plus nécessaire à mesure que les troupes sont plus impressionnables, que leur développement intellectuel grandit, en même temps que décroît leur instruction pratique. Il ne peut avoir la confiance de la troupe que par la supériorité de sa valeur.

La confiance : c'est la force de l'organisme, l'âme de la discipline. Sans confiance, dissentiment, rapports tendus, froisse-

actives d'un côté, les réservistes de l'autre. Les premières compensant par leur excellente qualité la médiocrité des seconds.

Au milieu de ces discussions techniques, on voit poindre un système, non pas nouveau, quoique différent de celui dont toutes les nations se sont actuellement engouées et qu'elles trouvent bien lourd.

En Prusse, qui parmi les grandes puissances a émis la première l'idée de la nation armée, des voix peu nombreuses encore, mais d'une valeur notoire, ont élevé des doutes sur l'efficacité future de ces innombrables réunions de combattants, peu solidement organisées. On a affirmé, dans la *Gazette de la Croix*, qu'il faudra tôt ou tard abandonner le principe du service obligatoire. C'est un premier jalon. Plus tard, d'autres, plus nombreux, ont répété la même chose. La masse, qui ne raisonne pas toujours, se plaint des conditions nouvelles et prétend cependant les conserver.

Nos lois militaires ne se sont pas assez préoccupées de ce côté de l'organisation de l'armée. Uniquement absorbé par un principe abstrait, le législateur a décrété le service obligatoire, créé le nombre sans s'inquiéter de l'emploi.

Il n'a pas voulu tenir compte de la vérité énoncée par Jomini et applicable surtout à la France. Les milices pures ne valent rien; mais les milices encadrées par une armée permanente peuvent valoir beaucoup.

Le militarisme offrait une grande puissance; on s'évertue à la détruire. Il permet seul de constituer des forces permanentes allégeant le fardeau du service obligatoire. Lui seul donne le moyen de constituer les cadres indispensables, et surtout le corps d'officiers, instructeur, conducteur, metteur en œuvre de ces immenses réunions d'hommes, n'étant rien sans lui, et qui pourront, grâce à lui, devenir redoutables.

Tous les efforts devraient se concentrer sur ce point si essentiel, tâcher de le porter sans cesse vers la perfection par les travaux de la paix, le préparant à son rôle d'eutraîneur en guerre. L'instruction rapide de toute la nation est une charge énorme, et la direction des quasi-miliciens en campagne est autrement difficile que celle des soldats instruits. Le poids de cette double tâche pèse sur les officiers. Ils ne peuvent la porter qu'en étant excellents.

L'avancement bien réglé, dévolu au mérite, est le moteur forcé de cette brillante catégorie, dévouée à la défense du pays, et passant son temps à instruire ses citoyens jusqu'au jour où elle se sacrifiera pour elle.

On a beaucoup amélioré sous ce rapport.

« L'instruction n'existait pas autrefois chez les masses françaises, elles n'avaient que la vaillance et le dévouement. Dans mes régiments, les colonels manquaient d'hommes sachant lire et écrire pour en faire des sergents; la moitié des hommes que leur valeur sans pareille conduisit à la tête des armées de la République, ne savaient pas signer leur nom, et je pourrais citer parmi les plus illustres de mes maréchaux des noms que ceux qui les portaient avaient appris à signer depuis leur grandeur. » (NAPOLÉON, t. V, p. 454.)

L'état social de la nation a puissamment aidé à la diffusion de l'instruction. Sa nécessité reconnue, on a beaucoup poussé à son développement : vers le milieu de ce siècle, le corps d'officiers en France tenait la tête des nations. Il s'est engourdi un peu, il a été cruellement puni; depuis 1871, d'énormes efforts l'ont ramené à l'égalité avec les autres puissances militaires. Le travail intellectuel, associé au travail physique, a produit un excellent résultat. Il importe de ne point s'arrêter dans cette voie constituant la véritable force de l'officier.

La diffusion de l'instruction dans la masse de la nation et l'accroissement de l'intelligence portent à l'examen, la critique; on juge les hommes investis de l'autorité, on les apprécie parfois sévèrement, ne connaissant pas les causes de leurs actes. La foi aveugle n'existe plus, l'obéissance est parfois hésitante. Il faut la présence du danger pour ramener la discipline absolue et tous les regards vers l'officier, si l'on a confiance en lui, sinon c'est la déroute.

Il est donc essentiel que l'officier soit bon, pour avoir l'autorité morale. Son action devient de plus en plus importante, de plus en plus nécessaire à mesure que les troupes sont plus impressionnables, que leur développement intellectuel grandit, en même temps que décroît leur instruction pratique. Il ne peut avoir la confiance de la troupe que par la supériorité de sa valeur.

La confiance : c'est la force de l'organisme, l'âme de la discipline. Sans confiance, dissentiment, rapports tendus, froisse-

actives d'un côté, les réservistes de l'autre. Les premières compensant par leur excellente qualité la médiocrité des seconds.

Au milieu de ces discussions techniques, on voit poindre un système, non pas nouveau, quoique différent de celui dont toutes les nations se sont actuellement engouées et qu'elles trouvent bien lourd.

En Prusse, qui parmi les grandes puissances a émis la première l'idée de la nation armée, des voix peu nombreuses encore, mais d'une valeur notoire, ont élevé des doutes sur l'efficacité future de ces innombrables réunions de combattants, peu solidement organisées. On a affirmé, dans la *Gazette de la Croix*, qu'il faudra tôt ou tard abandonner le principe du service obligatoire. C'est un premier jalon. Plus tard, d'autres, plus nombreux, ont répété la même chose. La masse, qui ne raisonne pas toujours, se plaint des conditions nouvelles et prétend cependant les conserver.

Nos lois militaires ne se sont pas assez préoccupées de ce côté de l'organisation de l'armée. Uniquement absorbé par un principe abstrait, le législateur a décrété le service obligatoire, créé le nombre sans s'inquiéter de l'emploi.

Il n'a pas voulu tenir compte de la vérité énoncée par Jomini et applicable surtout à la France. Les milices pures ne valent rien; mais les milices encadrées par une armée permanente peuvent valoir beaucoup.

Le militarisme offrait une grande puissance; on s'évertue à la détruire. Il permet seul de constituer des forces permanentes allégeant le fardeau du service obligatoire. Lui seul donne le moyen de constituer les cadres indispensables, et surtout le corps d'officiers, instructeur, conducteur, metteur en œuvre de ces immenses réunions d'hommes, n'étant rien sans lui, et qui pourront, grâce à lui, devenir redoutables.

Tous les efforts devraient se concentrer sur ce point si essentiel, tâcher de le porter sans cesse vers la perfection par les travaux de la paix, le préparant à son rôle d'eutraîneur en guerre. L'instruction rapide de toute la nation est une charge énorme, et la direction des quasi-miliciens en campagne est autrement difficile que celle des soldats instruits. Le poids de cette double tâche pèse sur les officiers. Ils ne peuvent la porter qu'en étant excellents.

L'avancement bien réglé, dévolu au mérite, est le moteur forcé de cette brillante catégorie, dévouée à la défense du pays, et passant son temps à instruire ses citoyens jusqu'au jour où elle se sacrifiera pour elle.

On a beaucoup amélioré sous ce rapport.

« L'instruction n'existait pas autrefois chez les masses françaises, elles n'avaient que la vaillance et le dévouement. Dans mes régiments, les colonels manquaient d'hommes sachant lire et écrire pour en faire des sergents ; la moitié des hommes que leur valeur sans pareille conduisit à la tête des armées de la République, ne savaient pas signer leur nom, et je pourrais citer parmi les plus illustres de mes maréchaux des noms que ceux qui les portaient avaient appris à signer depuis leur grandeur. » (Napoléon, t. V, p. 454.)

L'état social de la nation a puissamment aidé à la diffusion de l'instruction. Sa nécessité reconnue, on a beaucoup poussé à son développement : vers le milieu de ce siècle, le corps d'officiers en France tenait la tête des nations. Il s'est engourdi un peu, il a été cruellement puni ; depuis 1871, d'énormes efforts l'ont ramené à l'égalité avec les autres puissances militaires. Le travail intellectuel, associé au travail physique, a produit un excellent résultat. Il importe de ne point s'arrêter dans cette voie constituant la véritable force de l'officier.

La diffusion de l'instruction dans la masse de la nation et l'accroissement de l'intelligence portent à l'examen, la critique; on juge les hommes investis de l'autorité, on les apprécie parfois sévèrement, ne connaissant pas les causes de leurs actes. La foi aveugle n'existe plus, l'obéissance est parfois hésitante. Il faut la présence du danger pour ramener la discipline absolue et tous les regards vers l'officier, si l'on a confiance en lui, sinon c'est la déroute.

Il est donc essentiel que l'officier soit bon, pour avoir l'autorité morale. Son action devient de plus en plus importante, de plus en plus nécessaire à mesure que les troupes sont plus impressionnables, que leur développement intellectuel grandit, en même temps que décroît leur instruction pratique. Il ne peut avoir la confiance de la troupe que par la supériorité de sa valeur.

La confiance : c'est la force de l'organisme, l'âme de la discipline. Sans confiance, dissentiment, rapports tendus, froisse-

actives d'un côté, les réservistes de l'autre. Les premières compensant par leur excellente qualité la médiocrité des seconds.

Au milieu de ces discussions techniques, on voit poindre un système, non pas nouveau, quoique différent de celui dont toutes les nations se sont actuellement engouées et qu'elles trouvent bien lourd.

En Prusse, qui parmi les grandes puissances a émis la première l'idée de la nation armée, des voix peu nombreuses encore, mais d'une valeur notoire, ont élevé des doutes sur l'efficacité future de ces innombrables réunions de combattants, peu solidement organisées. On a affirmé, dans la *Gazette de la Croix*, qu'il faudra tôt ou tard abandonner le principe du service obligatoire. C'est un premier jalon. Plus tard, d'autres, plus nombreux, ont répété la même chose. La masse, qui ne raisonne pas toujours, se plaint des conditions nouvelles et prétend cependant les conserver.

Nos lois militaires ne se sont pas assez préoccupées de ce côté de l'organisation de l'armée. Uniquement absorbé par un principe abstrait, le législateur a décrété le service obligatoire, créé le nombre sans s'inquiéter de l'emploi.

Il n'a pas voulu tenir compte de la vérité énoncée par Jomini et applicable surtout à la France. Les milices pures ne valent rien; mais les milices encadrées par une armée permanente peuvent valoir beaucoup.

Le militarisme offrait une grande puissance; on s'évertue à la détruire. Il permet seul de constituer des forces permanentes allégeant le fardeau du service obligatoire. Lui seul donne le moyen de constituer les cadres indispensables, et surtout le corps d'officiers, instructeur, conducteur, metteur en œuvre de ces immenses réunions d'hommes, n'étant rien sans lui, et qui pourront, grâce à lui, devenir redoutables.

Tous les efforts devraient se concentrer sur ce point si essentiel, tâcher de le porter sans cesse vers la perfection par les travaux de la paix, le préparant à son rôle d'entraîneur en guerre. L'instruction rapide de toute la nation est une charge énorme, et la direction des quasi-miliciens en campagne est autrement difficile que celle des soldats instruits. Le poids de cette double tâche pèse sur les officiers. Ils ne peuvent la porter qu'en étant excellents.

L'avancement bien réglé, dévolu au mérite, est le moteur forcé de cette brillante catégorie, dévouée à la défense du pays, et passant son temps à instruire ses citoyens jusqu'au jour où elle se sacrifiera pour elle.

On a beaucoup amélioré sous ce rapport.

« L'instruction n'existait pas autrefois chez les masses françaises, elles n'avaient que la vaillance et le dévouement. Dans mes régiments, les colonels manquaient d'hommes sachant lire et écrire pour en faire des sergents ; la moitié des hommes que leur valeur sans pareille conduisit à la tête des armées de la République, ne savaient pas signer leur nom, et je pourrais citer parmi les plus illustres de mes maréchaux des noms que ceux qui les portaient avaient appris à signer depuis leur grandeur. » (NAPOLÉON, t. V, p. 454.)

L'état social de la nation a puissamment aidé à la diffusion de l'instruction. Sa nécessité reconnue, on a beaucoup poussé à son développement : vers le milieu de ce siècle, le corps d'officiers en France tenait la tête des nations. Il s'est engourdi un peu, il a été cruellement puni ; depuis 1871, d'énormes efforts l'ont ramené à l'égalité avec les autres puissances militaires. Le travail intellectuel, associé au travail physique, a produit un excellent résultat. Il importe de ne point s'arrêter dans cette voie constituant la véritable force de l'officier.

La diffusion de l'instruction dans la masse de la nation et l'accroissement de l'intelligence portent à l'examen, la critique; on juge les hommes investis de l'autorité, on les apprécie parfois sévèrement, ne connaissant pas les causes de leurs actes. La foi aveugle n'existe plus, l'obéissance est parfois hésitante. Il faut la présence du danger pour ramener la discipline absolue et tous les regards vers l'officier, si l'on a confiance en lui, sinon c'est la déroute.

Il est donc essentiel que l'officier soit bon, pour avoir l'autorité morale. Son action devient de plus en plus importante, de plus en plus nécessaire à mesure que les troupes sont plus impressionnables, que leur développement intellectuel grandit, en même temps que décroît leur instruction pratique. Il ne peut avoir la confiance de la troupe que par la supériorité de sa valeur.

La confiance : c'est la force de l'organisme, l'âme de la discipline. Sans confiance, dissentiment, rapports tendus, froisse-

ments, tracasseries; c'est la vie inharmonique, l'annulation des forces devant le danger. La confiance ne se donne, ni ne se commande; elle s'impose par le mérite.

Elle ne saurait advenir au premier porteur de galons qui voudrait y prétendre. Elle est d'ordre immatériel; pour l'obtenir, il faut la conquérir.

Elle vient toujours à la capacité. Quels que soient les défauts personnels, si la valeur existe, les volontés s'inclineront, les cœurs se réfugieront volontiers près de celui qu'on sent fort, ils chercheront en lui le guide sûr, le protecteur contre le péril; ils le suivront sans hésitation, ils se soumettront volontiers.

C'est la base de la discipline et elle se rattache étroitement à l'avancement.

L'influence du chef est le grand moteur, le principal levier du succès. C'est une puissance énorme de savoir qu'un ordre sera non seulement exécuté, mais avec plaisir, avec entrain, avec dévouement et que tous les efforts tendront à sa réusite.

Cet ascendant indispensable provient de plusieurs sources. Le prestige personnel amène la popularité irréfléchie. La bravoure, la vigueur au feu à la vue de tous s'impose. Ignorante, elle ne produit pas de grands effets. Le soldat, incapable de décider, apprécie assez bien ce qu'on lui fait faire. Il voit les fautes commises, il les signale parfois. Jadis, moins intelligent, il les voyait peu; aujourd'hui, il juge davantage et critique souvent beaucoup trop. Bon pied, bon œil ne suffit plus à présent; une supériorité, non plus réputée, mais constatée et prouvée s'impose absolument.

Pour inspirer la confiance aux subordonnés, il est essentiel de la posséder en soi-même. On ne peut y arriver que par la conviction d'être plus fort que ceux à la tête desquels on se trouve. Cette conviction, on ne l'éprouve point par insouciance ou présomption. Elle s'acquiert surtout par le sentiment de ce que l'on sait et de ce que l'on peut.

Obtenir l'ascendant, manifestation pratique de la confiance, vient des preuves de capacité plusieurs fois fournies. De là, nécessité évidente de bons officiers conquérant par leur mérite l'influence sur la troupe qu'ils commandent. Le soldat façonné, si essentiel pourtant, ne peut rien aujourd'hui dans les choses de la guerre, sans des chefs habiles pour le conduire. De là

valeur de ceux-ci, dépendra la grandeur des résultats ; il faut toujours en revenir là.

La tâche de l'officier est plus ardue dans les armées modernes qu'elle ne l'était dans les armées anciennes. « Il faut beaucoup plus d'expérience et de génie militaire pour diriger une armée moderne qu'il n'en fallait pour diriger une armée ancienne. » (NAPOLÉON, t. VI.)

Ces difficultés grandiront encore à l'avenir par l'accroissement des armées. Ce que Napoléon dit du chef suprême est également vrai pour tous les gradés appelés à des commandements plus ou moins importants, à une initiative plus étendue. Le temps n'est plus, s'il a jamais existé, où un homme se révèle tout à coup officier consommé. On ne s'improvise pas chef capable. Le seul moyen d'y parvenir est une instruction développée, une longue pratique du métier.

La légende du passé, quelques exemples tirés de la guerre de la Sécession américaine, sont invoqués à l'encontre. On préconise l'inutilité des officiers professionnels, on vante les improvisés.

On soutient cette thèse depuis vingt ans. Trop de gens y sont intéressés et cela n'est pas pour surprendre; toutefois, on reste un peu désorienté en voyant des militaires, bien peu il est vrai, partager cette opinion.

On dit : l'aptitude spéciale est secondaire ; c'est un mécanisme, un doigté ; on le possédera bien vite si l'on a, au préalable, l'intelligence et l'énergie. Un homme résolu ayant le cœur bien placé fera promptement un bon officier. On ajoute : l'art militaire n'est que l'application d'arts et de sciences générales ; tout individu instruit les possédant peut les pratiquer.

On prétend n'y pas voir une science particulière, une spécialité distincte des autres ayant ses procédés propres, ses méthodes, ses obligations, réclamant une étude longue et difficile.

Nier n'est pas prouver; l'expérience démontre combien ces raisonnements sont faux et dangereux.

Certainement des ingénieurs, des constructeurs feront des canons, des voitures, des fortifications à défaut d'ingénieurs militaires : c'est une question de leur métier, les procédés sont les mêmes; il s'agit d'usinage, la besogne est dissemblable dans les détails, semblable dans le fond.

Rompus à diriger de nombreux personnels, des services compliqués, hiérarchisés, ils sont accoutumés à donner des ordres, à prendre des responsabilités, à veiller à l'exécution, à maintenir la discipline, et dans leurs travaux ordinaires ils prennent des habitudes se rapprochant de l'organisation militaire.

La différence est dans le nombre des subordonnés, dans la mobilité du personnel en lutte avec un adversaire en mouvement, et surtout dans l'inconnu, l'imprévu, conditions qui ne se rencontrent pas dans l'industrie et changent du tout au tout la physionomie des choses.

Elle est aussi dans les conditions physiques. Rédiger des projets, surveiller des travaux dans des usines et trouver chez soi sans cesse l'abri, la nourriture, le bien-être, les soins, ne ressemble pas à la situation de l'officier. En route, au bivouac, au cantonnement, au feu, agissant la nuit comme le jour, fatigué ou non. Il faut une certaine habitude physique pour supporter cela et tout homme ne pourrait y résister.

En admettant la capacité générale, il faut bien accepter aussi la capacité professionnelle et penser que, dans l'industrie même, un individu fort dans une branche serait inférieur dans une autre jusqu'à ce qu'il l'eût étudiée et pratiquée.

On répond à cette objection : Si chacun, en temps de paix, se trouvait pourvu d'une fonction d'officier à remplir en cas de guerre, il en étudierait la théorie; il aurait une teinte de la pratique par quelque exercice de temps à autre; il se trouverait ainsi préparé à la remplir et, le moment venu, il l'occuperait sans difficulté, sans embarras.

Néanmoins, en s'y adonnant continuellement on doit, semble-t-il, y devenir plus expert qu'en s'en occupant exceptionnellement; celui que la vocation guide sera nécessairement le plus fort.

Le général de Guibert l'a dit : « C'est un métier qu'il faut aimer pour le bien faire et qu'à facultés égales celui qui l'aime le plus fait toujours le mieux. » (T. IV, p. 279.)

L'opinion ne paraît pas bien fixée à cet égard. On pense volontiers qu'un homme portant un uniforme et un fusil est un soldat. On se figure pareillement qu'un individu ayant sur son habit des galons ou des étoiles est un officier ou un général. L'expérience de nos guerres passées, de la dernière surtout,

devrait bien édifier sur cette colossale erreur, si l'on voulait réfléchir un instant.

On n'est pas militaire sans la connaissance théorique du métier. Il ne suffit pas d'en posséder le mécanisme élémentaire pour ceux qui obéissent et les théories spéculatives pour ceux qui dirigent. Il ne suffit pas d'en savoir les termes et les idées générales, de regarder passer ou manœuvrer des troupes pour pouvoir les employer. Ces notions superficielles, ces clichés rapidement saisis ne sauraient produire qu'un empirisme infécond.

C'est l'erreur de beaucoup d'esprits distingués : ayant écrit l'historique de nos guerres, ils se crurent en état de prescrire des opérations. Thiers tomba dans ce ridicule et bien d'autres après lui qui ne possédaient pas sa haute intelligence.

Les conceptions et le mécanisme militaires, si simples au premier abord, sont d'un maniement des plus difficiles ; les ressorts se faussent rapidement quand la direction est remise en des mains inhabiles, inexpérimentées et surtout étrangères à la profession.

Les exemples sont nombreux. Il y en a de tout récents.

En l'état actuel des nations armées, c'est un leurre périlleux de supposer que, en dehors des officiers de profession, on trouvera des hommes suffisamment versés dans les choses de la guerre pour soutenir un conflit contre des armées instruites.

Tout commande, au contraire, d'accroître sans cesse la valeur du cadre, en maintenant sa permanence, en augmentant son instruction et en améliorant sa position. Si des réductions peuvent être consenties un jour, ce sera dans la quantité et jamais dans la qualité. L'important est de maintenir un noyau excellent, conservateur du véritable esprit et de la science militaires.

Ces idées de destruction de l'armée pour se contenter de milices ne sont pas nouvelles. On vit beaucoup, l'école socialiste surtout, sur de vieilles légendes, dont la forme emphatique masque mal l'inanité du fond.

Brissot s'écriait à la tribune, le 8 août 1793 : « Avec du patriotisme, du courage et du bon sens, on forme, en peu de temps, de bons officiers, non à la prussienne, mais à la française ».

Beaucoup de gens ne sont pas plus avancés aujourd'hui et

roient, comme Brissot, qu'il est facile d'improviser des officiers. Ils ont déjà oublié 1870, sans cela ils se garderaient bien de tenir un pareil langage.

On a beaucoup travaillé après nos malheurs et il en est résulté un progrès marqué. Peu à peu les souvenirs s'émoussent, l'indifférence et l'insouciance reparaissent, en raison de l'éloignement de la guerre passée comme de la guerre future. Le labeur n'est plus pratiqué avec la même ardeur. On en conteste même l'utilité; on n'eût pas osé le faire il y a dix ans seulement.

On en vient à préconiser les doctrines d'antan qui nous ont conduits aux désastres.

On prétend de nouveau considérer la guerre comme un sport, une sorte de chasse, où l'on fait des prouesses d'audace et d'entrain, pour lesquelles il suffit d'avoir bon pied, bon œil. C'est un simple anachronisme.

Guibert écrivait déjà dans le siècle passé :

« Il ne s'agit plus, aujourd'hui, de grands coups de lance ni de faits d'armes personnels. L'art de la guerre a pris une forme plus vaste. Il s'agit d'une science lumineuse et profonde, d'une science qui doit embrasser et remplir la vie de ceux qui la cultivent : il s'agit, non d'actes de courage et de mouvements passagers d'ambition ou de zèle, il s'agit d'un métier qu'il faut aimer et étudier sans relâche. » (T. IV, p. 283.)

Ce langage date de plus d'un siècle. On le dirait d'hier, tant il est encore exact; plus exact que jamais, on peut l'affirmer. Longtemps on a dédaigné les conseils de Guibert. La présence, en France, d'un guerrier de premier ordre, dont le génie ne rencontrait pas de rival à l'étranger, nous donna une série de brillantes victoires. La gloire refoula l'instruction. On ne se rendit pas compte de la part immense revenant à Napoléon dans ces brillantes campagnes. On crut les dons naturels suffisants pour triompher toujours.

On aurait cependant pu s'apercevoir des fautes commises; l'Empereur en relevait fréquemment une certaine quantité même là où il se trouvait. Loin de lui, elles se multipliaient e nombre et en gravité. On aimait à les mettre sur le compte la malchance; personne ne songeait à les attribuer à l'ign rance. Cette opinion semblait, jusqu'à un certain point, ex sable alors.

Néanmoins elle a persisté, malgré toutes les objurgations contraires. Les avertissements n'ont pas manqué ; on ne les a point écoutés.

De grands revers ont cruellement détrompé. On a reconnu l'erreur; pourtant on y revient peu à peu. C'est une véritable aberration de nier la nécessité de la science militaire, au moment où elle s'impose plus que jamais. De la préparation à la guerre dépend le succès des armes. Elle prime tout à présent; elle est le facteur prépondérant. Elle comprend la préparation intellectuelle comme la préparation matérielle, c'est-à-dire la connaissance approfondie du métier, et l'existence de tous les moyens ou engins nécessaires.

Apprendre et enseigner constitue, pendant la paix, le devoir des officiers. Ils sont obligés de se consacrer à l'instruction militaire de leurs subordonnés, de la nation entière, et, en même temps, de parfaire la leur, d'augmenter sans cesse leurs connaissances.

Le goût du métier des armes attirera toujours un certain nombre de jeunes hommes. Si on les oblige à entrer dans les corps spéciaux en ne les recevant pas dans les autres, leur nombre ne laissera pas que d'être important.

Les dogmatistes ont beau s'efforcer de décrier la guerre ; on l'a aimée, on l'aime encore, on l'aimera toujours. On assure qu'elle a perdu sa poésie, ses attractions, sa séduction, par l'usinage, le labeur continuel, les engins à longue portée. On dit que les grands coups d'estoc, l'adresse de l'escrimeur, la valeur individuelle se sont envolés, cédant la place à la mitraille, pluie de fer et de plomb, striant le sol sur son passage, sans laisser voir son point de départ ni celui d'arrivée.

Malgré les excellents discours des prêcheurs de paix, la guerre possède toujours ses émotions et son prestige résultant de ses dangers. Elle a changé de forme; le fond n'a pas varié. Elle conserve toujours, dans notre pays de France, un reflet au moins du caractère chevaleresque qui la distinguait jadis. On y admire toujours les preux : Roland, Bayard ou d'Assas ; les vaillants : Blandan ou Bobillot.

La profession des armes est dans les instincts gaulois. Elle exerce, sur certains caractères, une véritable fascination : grandeur et décadence, éclat et misère, obéissance plus que com-

actives d'un côté, les réservistes de l'autre. Les premières compensant par leur excellente qualité la médiocrité des seconds.

Au milieu de ces discussions techniques, on voit poindre un système, non pas nouveau, quoique différent de celui dont toutes les nations se sont actuellement engouées et qu'elles trouvent bien lourd.

En Prusse, qui parmi les grandes puissances a émis la première l'idée de la nation armée, des voix peu nombreuses encore, mais d'une valeur notoire, ont élevé des doutes sur l'efficacité future de ces innombrables réunions de combattants, peu solidement organisées. On a affirmé, dans la *Gazette de la Croix*, qu'il faudra tôt ou tard abandonner le principe du service obligatoire. C'est un premier jalon. Plus tard, d'autres, plus nombreux, ont répété la même chose. La masse, qui ne raisonne pas toujours, se plaint des conditions nouvelles et prétend cependant les conserver.

Nos lois militaires ne se sont pas assez préoccupées de ce côté de l'organisation de l'armée. Uniquement absorbé par un principe abstrait, le législateur a décrété le service obligatoire, créé le nombre sans s'inquiéter de l'emploi.

Il n'a pas voulu tenir compte de la vérité énoncée par Jomini et applicable surtout à la France. Les milices pures ne valent rien; mais les milices encadrées par une armée permanente peuvent valoir beaucoup.

Le militarisme offrait une grande puissance; on s'évertue à la détruire. Il permet seul de constituer des forces permanentes allégeant le fardeau du service obligatoire. Lui seul donne le moyen de constituer les cadres indispensables, et surtout le corps d'officiers, instructeur, conducteur, metteur en œuvre de ces immenses réunions d'hommes, n'étant rien sans lui, et qui pourront, grâce à lui, devenir redoutables.

Tous les efforts devraient se concentrer sur ce point si essentiel, tâcher de le porter sans cesse vers la perfection par les travaux de la paix, le préparant à son rôle d'entraîneur en guerre. L'instruction rapide de toute la nation est une charge énorme, et la direction des quasi-miliciens en campagne est autrement difficile que celle des soldats instruits. Le poids de cette double tâche pèse sur les officiers. Ils ne peuvent la porter qu'en étant excellents.

soudaines ne valent rien pour les troupes de combat. Les officiers impromptus sont plus funestes encore.

Les complications résultent du nombre, de l'extension des moyens comme de leur puissance; la distance de plus en plus grande entre les combattants rend l'approche très délicate; les fronts s'étendant énormément obligent à des transmissions difficiles; l'obligation des lignes minces afin de se soustraire au feu, comme des colonnes compactes pour faire de gros efforts, est inévitable, c'est l'ancienne loi; ce sera aussi la nouvelle avec nombre de difficultés en plus. L'immense portée des armes, la rapidité du tir créent des complications énormes, que résoudront seulement les officiers habiles et devant lesquelles échoueront les médiocres, ou à plus forte raison les improvisés.

La valeur et surtout la capacité sont choses inséparables dans le chef militaire. Rien ne peut les remplacer; le temps des tribuns surexcitant les passions des troupes a produit parfois quelque bien; il n'a jamais été brillant, ni dans le passé ni à présent. Bruyant toujours, se perdant dans l'espace, ayant un moment glorieux parfois, laissant toujours de tristes traces: tel fût sans cesse leur rôle.

Qui l'a mieux personnifié que Gambetta, se débattant sur les ruines, et les accumulant! Il a été sévèrement jugé.

« La foule l'applaudissait à tout rompre. Elle se fatigua cependant vite de son idole, de ce grand orateur à la voix sonore. Une voix sonore, oui certes, mais voilà tout, et le son ne suffit pas. »

Bon garçon, expansif, enthousiaste, sans méfiance, il se gobait assurément, mais il gobait beaucoup les autres, se livrant à des gens qui l'ont abusé, desservi, loué pour ses défauts plus que pour ses qualités. Ce qui sauve sa mémoire, il ne faut pas l'oublier, c'est qu'il a compris l'armée, l'ayant vue à l'œuvre, et qu'il l'a aimée en la soutenant toujours contre ses détracteurs.

Plus qu'on ne le croit, les paroles sont peu de chose à la guerre en regard des faits. Le langage n'est rien à côté du caractère. La décision en dépend et le caractère, don naturel, se développe, se fortifie par l'instruction. Opposer sans cesse le tout prévu, le tout réglementé au débrouillez-vous, accident fortuit fort en usage jadis en France, on tâche de s'en garer; on cherche à l'introduire en Allemagne où il manque. Tout ce qui peut être prévu doit l'être, tout ce qui ne le peut pas appartient à l'ini-

tiative des officiers obligés de connaître ce qui est possible comme ce qui ne l'est pas, les moyens à employer et en mesure de s'arrêter au meilleur parti sinon au plus probable.

La capacité, conséquence de l'instruction, permet seule le développement de l'initiative, faculté précieuse si elle est bien appliquée, détestable quand elle agit à contre-sens.

La confiance entre le chef et ses subordonnés, élément d'une valeur inappréciable, ne saurait exister que par l'instruction sur laquelle elle repose. Le défaut souvent reproché à notre armée n'a pas d'autre origine. On redoute les erreurs, on empiète sur le rôle des subordonnés; à mesure qu'on s'élève il conviendrait de s'abstraire de plus en plus des détails : on s'y plonge souvent.

Plus le chef saura, plus il tolérera l'initiative au-dessous de lui; mieux il sera convaincu que ses sous-ordres savent leur métier, plus il aura confiance et s'en rapportera à eux.

On en revient toujours là; sans instruction point d'initiative utile, et l'instruction n'appartient qu'aux hommes professionnels.

Si l'on veut laisser beaucoup d'initiative autour de soi il faut savoir porter la responsabilité, qualité prépondérante et rare, indiquant la force et quelquefois l'indifférentisme.

Prendre la responsabilité est l'acte raisonné du chef, qui, ayant examiné les côtés bons ou mauvais d'une question, prend une décision et la poursuit avec la conviction d'être dans le vrai. S'il réussit, l'honneur lui reviendra presque toujours; s'il échoue, le blâme ne lui manquera pas surtout de la part des incapables. Il importe de se mettre au-dessus de ces attaques, le dédain est une grande partie de la responsabilité. En toute circonstance l'alternative existe, les esprits timorés ou incertains hésitent, temporisent, cherchent le parti prêtant le moins aux critiques. Ils se trompent toujours; c'est la pire espèce de gens aux armées, où l'on a tant besoin d'hommes à la décision ferme et droite.

Pour porter la responsabilité, il importe d'être bien trempé naturellement et d'avoir pris l'habitude des décisions, autrement dit de posséder la pratique du commandement. Il faut être instruit de manière à discuter ce qui provient de la faute des circonstances ou de l'erreur. Connaître ce qu'on peut obtenir dans tous les cas, exiger assez, ne pas demander trop.

La justice dans l'appréciation, est à la fois une marque de

droiture et une preuve de la connaissance de toutes les questions. Caractère et capacité ne peuvent se former que chez les professionnels. On ne les rencontre pas chez les improvisés, ce qui les condamne organiquement.

Il faut encore savoir porter la responsabilité des sous-ordres, soit qu'ils aient mal exécuté les instructions, soit par suite de fausse interprétation, soit par manque d'initiative.

Tous les inférieurs ne sont point excellents ; il en existera toujours un certain nombre de médiocres et de mauvais. Cette situation est forcée. Le chef véritablement fort l'accepte, sans rejeter sur le voisin ou le subordonné les fautes se produisant ; sans s'approprier ce qu'ont fait de bien les bons serviteurs.

Il est indispensable d'être fort instruit, très pratique, pour accepter avec calme ce que les lieutenants ont causé de mal contre les intentions du chef ou ses ordres, et en même temps ce qui résulte de bien par l'initiative habile de quelques-uns. La balance constitue le profit moral du chef et les hommes supérieurs savent seuls en prendre leur parti.

On désirerait en posséder beaucoup. Une armée vaut par son organisation, son instruction ; elle se juge surtout par son corps d'officiers, qui la résume.

En montrant dans ce préambule la nécessité d'accroître l'aptitude des officiers, d'autant plus que le service à court terme réduit la valeur de la troupe, j'ai côtoyé sans l'aborder la question du recrutement des officiers. Elle est cependant des plus importantes, en présence de toutes les critiques voulant sans cesse les amoindrir, alors qu'il importe tant de les élever : c'est un autre sujet d'étude. Il forme la base de l'avancement qui en reflétera les conséquences, en même temps qu'il aura une grande influence sur leur situation, leur valeur, et sur leur avancement successif.

Général LEWAL.

(*A continuer.*)



LA GUERRE DE MONTAGNES[1]

TACTIQUE DE COMBAT

CHAPITRE PREMIER.

DÉFENSIVE.

Dès que l'on a fait quelques courses dans la montagne, on s'aperçoit qu'il existe une grande quantité de positions éminemment favorables à la défense, et, quelques-unes même, absolument inattaquables, et que ces positions ont de plus cet avantage considérable de n'exiger qu'un nombre relativement restreint de défenseurs, souvent très inférieur au nombre des assaillants; mais, en étudiant de plus près ces positions, on remarque bien vite que la défense est soumise à des règles absolues et que si l'on s'en écarte le moins du monde, la situation peut être complètement renversée.

La condition première et rigoureuse pour la défense, est l'étude minutieuse et détaillée de la position elle-même, de ses abords et des facilités d'accès qu'elle présente.

La reconnaissance du commandant de la défense doit être de plus munitieuses, faite, autant que possible, par lui-même; ell devra porter spécialement :

1° Sur les sentiers qui y donnent accès ; 2° sur les pentes q'

[1] Voir la livraison de janvier 1900.

la délimitent, leur caractère, éboulis, terres croulantes ou rochers; 3° sur les bois, s'il en existe. Il devra connaître dans toute leur étendue, le sol qu'ils recouvrent, y reconnaître surtout la nature du terrain et les difficultés de marche qu'on peut y rencontrer; 4° sur les angles morts qui avoisinent la position et dont profitera l'assaillant, et sur la possibilité de diminuer leur valeur; 5° sur les points dominant la position; 6° sur les lignes de retraite; 7° sur le réglage de son tir; 8° enfin sur l'emplacement de ses réserves en tenant compte du terrain par rapport au feu de l'assaillant.

Passons en revue rapidement ces points principaux :

1° Les *sentiers* qui donnent accès sur la position peuvent être classés en deux catégories : bon muletier, ou pour piétons seulement. Dans le premier cas, ils peuvent être suivis par les mulets, donc l'artillerie, les cacolets peuvent s'en servir; il est alors nécessaire de les détruire. Si l'on a eu le temps, rien n'est plus facile et quelques travaux très simples peuvent mettre hors d'état une portion du sentier placée sous le feu de la position, obligeant les convois arrêtés par l'obstacle imprévu à stationner sous le feu.

Dans le second cas, il n'y a pas à se préoccuper de leur existence; l'assaillant ne s'en servira probablement pas, à moins cependant que les pentes d'accès soient infranchissables; auquel cas, un mur en pierres sèches serait construit pour barrer le sentier et faire office de tranchée-abri à un ressaut du terrain. Nous reviendrons sur la construction des retranchements et défenses accessoires dans un chapitre particulier.

2° Les *pentes* qui délimitent les positions ont des formes multiples. Nous ne reviendrons pas sur leur étude, déjà traitée à la *Tactique de marche,* mais nous insisterons sur la nécessité de les connaître dans le détail, de les étudier au point de vue de leur particularité soit pour l'attaque, soit pour l'offensive prise par la défense, et au point de vue du temps nécessaire pour les parcourir. Cette étude des pentes est une des questions les plus importantes de la guerre de montagne.

3° *Les bois.* — A part quelques rares forêts, comme celle de l'Aution, sur le versant de la Vésubie, ou celles du massif de la

Grande-Chartreuse, et quelques régions un peu boisées, nos Alpes françaises sont dénudées. Au temps de César, et pendant tout le moyen âge, elles étaient couvertes de splendides forêts; déjà au XVe siècle on se plaint, dans les chroniques, du déboisement, et celui-ci n'a fait qu'augmenter jusqu'au début de ce siècle. C'est là, certainement, une immense force de moins, outre la question de richesse, au point de vue de la défense. Une forêt d'une certaine étendue offre, dans la montagne, des difficultés presque insurmontables pour le combat, défensif ou offensif, et si nos Alpes possédaient encore leur magnifique parure, nous n'aurions pas besoin de forteresses, elles seraient impénétrables.

Il sera donc nécessaire pour le commandant de la défense de connaître l'étendue du bois, le sol qu'il recouvre, les endroits où peuvent être données des embuscades, les places favorables aux ralliements de l'assaillant et aux surprises de la défense, enfin l'orientation exacte et les points de repère, s'il en est, qui faciliteront la direction du combat.

4° *Les angles morts.* — Les angles morts vont être pour l'assaillant d'un précieux secours. Il arrive essoufflé, harassé, désuni ; il pourra se rallier, se reformer sous leur protection et repartir avec une nouvelle ardeur. Ces angles morts dans la montagne ne sont pas, comme dans la plaine, une exception, faciles à flanquer le plus souvent. Ils sont partout, ils sont l'essence même des pentes, formés par les ressauts brusques du terrain, les ravines profondes, les vastes éboulis de grosses roches, les rochers isolés à pic émergeant du niveau de la pente.

La défense devra les connaître à fond et savoir, autant qu'il lui sera possible, les annihiler. Pour cela trois moyens peuvent être employés : le premier sera la recherche de flanquements. Mais, nous l'avons dit, il y a des angles morts partout; peu pourront être flanqués. Le second sera de guetter l'arrivée de l'assaillant à leur abri, et prenant vigoureusement l'offensive, de se jeter pour troubler, par une irruption soudaine, le ralliement en exécution.

Ce ne sera pas toujours possible; nous verrons l'assaillant ralliant sa première ligne pendant que sa réserve ou un échelon de la première ligne couvrira de feux la défense, mettant celle-ci dans l'impossibilité de se reporter en avant. Un troisième moyen

nous reste. Il n'y a pas de petits moyens, c'est de préparer les avalanches de rochers et de pierres; certains passages ne pourront même être défendus que de cette façon-là, et malgré le perfectionnement de nos méthodes de guerre et de notre armement, nous pourrons encore voir se renouveler l'épopée de Roncevaux.

5° *Les points dominant la position.* — Ils devront toujours être occupés par des postes, ne serait-ce que par des postes de signaleurs. Bien des écueils sont à éviter pour l'occupation solide de ces points : rappelons-nous qu'en montagne, où tout est démesuré, on perd facilement la notion de la distance et l'on est parfois tenté d'occuper des sommets qui ne fourniraient aucune possibilité d'atteindre par le feu les positions de la défense. Il sera donc nécessaire de repérer très exactement la distance de ces hauteurs avoisinant la position.

6° *Les lignes de retraite.* — Nulle opération n'est aussi délicate et dangereuse que la retraite en montagne. Les lignes de retraite doivent être étudiées avec soin et il est impossible de déterminer aucune règle sur celle-ci. Elle pourra, parfois, s'exécuter par petites fractions isolées, grâce aux angles morts du terrain; d'autres fois, un sentier seul la permettra ; dans ce cas il sera nécessaire de reconnaître des positions intermédiaires d'où les échelons en position protégeraient par leur feu la retraite.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable que le commandant de la défense donne à chacun la direction générale et le lieu de rassemblement où l'on pourra sûrement se retrouver et se compter.

7° *Le réglage du tir.* — Il sera plus facile en montagne qu'en plaine d'avoir des points de repère, toutes les saillies de rochers pouvant être facilement déterminées.

8° *L'emplacement des réserves,* par rapport au tir ennemi, a une importance majeure, les pentes en arrière de la première ligne de défense ayant souvent au-dessous de la ligne de mire, une inclinaison telle que les zones dangereuses sont considéra-

blement augmentées. Nous reviendrons à cette question au chapitre particulier où il sera traité du tir.

Tels sont les points sur lesquels doit se porter l'attention du commandant de la défense. Toute cette étude du terrain, qui devra la plupart du temps être menée rapidement, exige du chef une grande énergie, l'habitude et la connaissance de la montagne, sinon même la connaissance antérieure du terrain sur lequel il va combattre : il ne devra se fier qu'à lui-même et n'accepter les rapports que des sous-ordres dont il connaîtra parfaitement le caratère, la vigueur et l'énergie. Nous l'avons dit, dès que l'on n'a pas une grande habitude de la montagne, on est tenté d'apprécier comme impossibles des passages parfois même faciles, et l'on ne sait pas ce que l'on peut attendre ou craindre d'hommes résolus.

Le terrain ayant la plupart du temps une valeur défensive très grande, il suffira d'un nombre restreint de troupes pour l'occuper. Il est, en effet, très rare qu'une position exige un effectif plus fort qu'un bataillon ; ou bien alors si un régiment entier occupe une position, celle-ci peut se décomposer en une série de positions secondaires, toutes pour ainsi dire indépendantes ou du moins placées de telle façon que la prise de l'une d'elles n'entraîne pas la chute des autres. Beaucoup de positions seront défendues par une compagnie, même par un effectif moindre encore. Ces petites fractions opérant isolément auront donc une mission d'un puissant intérêt et, dès le temps de paix, il faudra que les chefs soient habitués à agir avec la plus grande indépendance et à user de la plus complète initiative.

Telles sont les conditions générales de la défensive; nous verrons pour chaque position les particularités qui la concernent.

Disons, en terminant, que l'on doit être pénétré de cette idée que la défensive absolue est vouée fatalement à la défaite, et que cette défaite peut se changer en retraite désastreuse, retraite dont les effets peuvent être incalculables si l'assaillant est énergique et hardi. La défense doit donc être offensive, et pour cela elle doit se servir de tous les moyens en son pouvoir. Le moment le plus favorable pour les contre-attaques sera celui de l'arrivée de l'assillant à l'abri d'un angle mort. Il faut mettre tout en œuvre pour prendre vigoureusement l'offensive, le succès est à ce prix.

CHAPITRE II.

OFFENSIVE.

L'offensive, plus encore que la défensive, exige une énergie indomptable. Toutes les facultés intellectuelles, toute la vigueur physique doivent être employées et avec le maximum d'efforts. Il ne doit y avoir ni lenteur, ni hésitation, ni faiblesse d'aucune sorte. Un parti, même mauvais, doit être poursuivi jusqu'à la fin, l'énergie et la vigueur dans l'exécution pouvant souvent racheter ce qu'il peut y avoir de mauvais dans la conception. Le plus souvent, un changement dans la direction primitive, opéré au milieu d'une action, alors même que ce serait pour prendre le côté juste et avantageux de la situation, entraîne des conséquences funestes.

La reconnaissance d'une position doit être faite par le chef de l'attaque avec d'autant plus de soins (il devra être assez habitué à juger de la valeur d'une position, par conséquent être très versé dans la connaissance de la montagne), d'autant plus que cette reconnaissance ne pourra se faire que de loin, sans parcourir le terrain, avec toutes les difficultés provenant de l'éclairage, qui modifie l'appréciation des distances, la valeur des pentes, la mesure des reliefs.

Cette reconnaissance devra porter sur les mêmes points que celle opérée par la défense; les mêmes considérations sont à noter, nous y ajouterons les quelques cas suivants.

Les sentiers devront être parcourus effectivement par les patrouilles volantes le plus loin possible, les sentiers bons muletiers du moins, pour ne pas s'exposer à engager son convoi sur un sentier bouleversé.

Les bois facilitent la défense, qui les a reconnus et qui les occupe, mais sont plein d'embûches et de difficultés pour l'attaque. Il est nécessaire de progresser groupé sous leur couvert, les fractions ne se perdant jamais de vue; la boussole est indispensable pour diriger la marche, sans elle tout espoir d'orientation est à peu près perdu.

Les angles morts, si utiles pour l'attaque, ne pouvant être vus

que de loin, ne seront jamais estimés par la reconnaissance à leur juste valeur. En effet, vus de bas en haut, ils sont aperçus en raccourci, ce qui ne laisse aucune idée juste ; vus d'une contre-pente à hauteur égale, ils sont en projection et peuvent être absolument invisibles, enfin, vus de haut en bas, ils le sont en raccourci, sous un autre aspect mais tout aussi mauvais, que vus de bas en haut. Donc l'assaillant va s'engager sur un terrain où, quelque soin qu'il ait mis à sa reconnaissance, il va trouver à chaque pas des aspects inattendus.

Il sait seulement que de multiples angles morts vont se présenter sur le terrain à parcourir, mais il ignore leur valeur.

Cette ignorance presque absolue l'entraînera à ne se servir de leur abri qu'après s'être assuré de leur sécurité ; il sera pour cela nécessaire de placer sur les flancs de sa ligne d'attaque des patrouilles volantes chargées de le prévenir des contre-attaques de la défense.

Le meilleur moyen, certainement, de pouvoir les utiliser avec succès pour se rallier, est d'empêcher la défense de se porter en avant. Pour cela il faut diviser la chaîne d'attaque en deux échelons : l'un se jette en avant pendant que l'autre couvre de feux la position, et ce deuxième échelon ne se ralliera, à l'abri de l'angle mort, que lorsque le premier sera en marche pour tourner ou escalader l'abri.

Un autre moyen, excellent aussi, c'est de rapprocher les réserves et de leur faire exécuter des feux pendant que toute la chaîne se rallie à l'abri. Ce sera le terrain qui seul décidera du mode à employer.

Ces préceptes ajoutés, voyons quelques points importants pour l'attaque. — On doit partir de ce principe, que toute attaque isolée de front est impossible : elle devra toujours être combinée avec une attaque de flanc, qui sera le plus souvent l'attaque principale, alors que celle de front ne sera qu'une démonstration, et elle sera l'attaque principale, parce que le plus souvent elle pourra cheminer à l'abri des vues et même des coups de l'ennemi, parce que l'ennemi étant dans l'ignorance du côté où elle se produira sera obligé de diviser sa réserve pour parer à toute éventualité. Cela est commun au combat de montagne et au combat de plaine. Mais ce qui est bien différent pour la montagne, c'est que la portion de réserve placée sur le flanc non

attaqué, aura un chemin considérable peut-être à faire, par conséquent un temps énorme sera perdu pour qu'elle puisse se porter sur le flanc menacé, tandis que dans la plaine il peut n'y avoir qu'une distance horizontale insignifiante à franchir. La défense devra donc, nous l'avons dit, s'entourer de renseignements et placer sa réserve de façon à pouvoir l'employer à temps sur l'un ou l'autre de ses flancs.

Si cela constitue une des grosses difficultés de la défense, la coordination des deux attaques n'en est pas une moins grande pour l'attaque.

En effet, il est impossible au chef de l'offensive de savoir les difficultés que l'attaque de flanc va rencontrer et qui vont ralentir plus ou moins, arrêter même sa marche; d'autre part, il est de toute nécessité qu'une liaison absolue existe entre les deux attaques.

Si cette liaison n'existait pas, la défense bien renseignée, ou même tout simplement s'apercevant de la faiblesse d'une attaque isolée, peut l'écraser en portant toutes ses forces sur elle, et revenir battre la seconde dès qu'elle se produira.

Il est de toute nécessité que ces deux attaques, non seulement communiquent entre elles par signaux, pour assurer la simultanité de leur action, mais puissent à un moment donné se prêter une mutuelle assistance.

Ce principe est absolu et quiconque le transgresse prouve son ignorance complète et coupable de la guerre de montagnes.

Il faut aller si loin dans son application, qu'il est préférable de renoncer à des attaques séparées et de risquer une rude attaque isolée de front plutôt que de l'enfreindre.

Les exemples nombreux de l'histoire sont là pour attester l'importance de ce principe qui, négligé, a toujours causé des désastres.

Un des généraux les plus en vue d'un pays voisin en a fait la triste expérience il y a peu d'années, et pourtant il avait écrit en 1883: « Qu'on soit sur ses gardes, parce que les imprévoyances en guerre se payent non seulement avec le sang et l'argent, mais aussi par le déshonneur[1]. »

---

[1] Baratieri, *La Défense des Alpes*, 1883.

Nous ne parlerons pas, bien entendu, du système funeste d'indiquer une heure pour la concordance de l'attaque; ce système, mauvais en plaine, est impraticable en montagne.

Là les colonnes doivent être confiées à des officiers intelligents et audacieux. Plus qu'en plaine il faudra de l'énergie, nous l'avons vu, mais si le chef a une force physique et morale à toute épreuve, s'il pousse l'audace jusqu'à la témérité raisonnée et réfléchie, il aura l'avantage sur la défensive et là plus que dans la plaine le résultat sera important et décisif. Il pourra changer en déroute complète la retraite du défenseur, occuper les points qui lui assureront la possession de toute la région et s'y maintenir, ayant pour lui l'énorme supériorité morale, la compagne fidèle de tout succès.

CHAPITRE III.

ÉTUDE DES POSITIONS.

Les considérations générales pour l'offensive et la défensive, que nous venons d'exposer, étant admises, étudions les diverses positions que l'on peut occuper en montagne et nous verrons les cas particuliers à chacune de ces positions.

On peut prendre position :

1° Dans le fond de la vallée en faisant face à la source ;

2° Dans le fond de la vallée en faisant face à l'embouchure;

3° Sur les sommets devant une vallée qui s'étend parallèlement à la ligne occupée ;

4° Sur les sommets ou confluent de deux ou plusieurs vallées;

5° Sur un col ;

6° Sur un sommet.

Nous allons les étudier séparément :

1° *Dans le fond de la vallée face à la source.* — Deux cas peuvent se présenter : ou la position à occuper sera le fond de la vallée, la défense étant à cheval sur le torrent, ou la position ne sera établie que sur une des pentes de la vallée, une des ailes de la défense s'appuyant au torrent.

Prenons la première hypothèse.

C'est certainement la position la plus désavantageuse, parce qu'elle est constamment dominée par l'attaque, qui vient des hauteurs du côté de la source, supérieures le plus souvent à celles occupées par la défense. Elle aura donc toujours ses flancs dans une situation difficile et une position inférieure. La seule manière d'en tirer le parti le plus avantageux, sera de placer ses forces en échelons et en avant, chaque fraction ayant devant elle le plus grand champ de tir possible, pentes, ravins, etc. ; à chaque aile devra être placée une escouade franche très en avant et sur les sommets pour renseigner sur les mouvements de l'attaque.

Il sera indispensable de créer un moyen rapide de franchissement du torrent, de façon que le flanc non menacé puisse se porter au secours de celui qui subit l'attaque la plus vive.

La position ainsi occupée affectera donc la forme d'un demi-cercle, sorte de pince géante, dont le point le plus éloigné de l'attaque serait le pont jeté sur le torrent.

Ce que nous venons de dire pour la défense nous trace la ligne de conduite à tenir pour l'attaque.

Si le terrain et le temps le lui permettent, il sera nécessaire pour elle de faire exécuter son attaque sur l'un des flancs, non pas en suivant la ligne de faîte des hauteurs, mais en suivant en contre-bas sur le versant de la vallée adjacente ; de telle sorte que sa marche soit dérobée entièrement aux vues de la défense.

Il est à noter que ce cas est le seul où la liaison des deux attaques a la moins grande importance, car l'attaque de front aura toujours une supériorité marquée sur la défense en raison du terrain.

Il est cependant utile d'ajouter que la liaison intime des deux attaques serait une chance considérable de succès.

La deuxième hypothèse est celle de la défense occupant seulement une pente et ayant un flanc appuyé au torrent.

Cette position est certainement moins défectueuse que la première. A coup sûr il n'y aura qu'un flanc sérieusement menacé, celui des hauteurs ; donc pas d'hésitation, pour la défense, dans l'emplacement de sa réserve. Cette aile, du reste, devra être échelonnée en avant comme dans le cas précédent, et la réserve sera placée en contre-bas des sommets, de façon à pouvoir y arriver avant l'attaque.

La seule remarque à faire, c'est la défense du torrent. En effet, dans bien des cas le torrent est fort encaissé et roule un volume d'eau, peu considérable en été ; il serait donc un passage facile pour l'assaillant, qui, après avoir attiré par une démonstration l'attention de la défense sur les hauteurs, ferait filer par cette voie une force importante et viendrait prendre à dos les troupes de la défense. Il sera donc indispensable de placer en avant, assez loin, une troupe (escouade franche) dans le lit même du torrent, afin d'être renseigné sur les projets de l'adversaire.

Il est bien entendu, que tous les moyens de franchissement du torrent en amont et en aval de la défense seront étudiés et détruits avec grand soin par la défense ; un pont ou un passage facile sur des roches saillantes offrant trop de facilités à l'attaque pour tourner la position.

2° *Dans le fond de la vallée face à l'embouchure.* — C'est la position inverse de la précédente, c'est une des positions les plus avantageuses que l'on puisse rencontrer ; les hauteurs allant en général en diminuant d'altitude de la source à l'embouchure, la défense aura toujours une position dominante. Les deux cas, étudiés précédemment, peuvent se présenter ; les mêmes dispotions devront être prises par la défense.

L'assaillant aura ce désavantage énorme que l'attaque de front sera difficile et dangereuse, elle ne pourra être qu'une démonstration ; l'attaque de flanc sera difficile et longue, étant donnée la dimension considérable des mouvements à effectuer par les hauteurs en ascension constante.

Le plus sûr moyen d'aborder cette position sera de se servir du lit du torrent coûte que coûte.

3° *Sur les sommets face à une vallée parallèle.* — Position redoutable à l'attaque. Dans ce cas l'attaque de front est impossible. La défense ne pourra abandonner ses positions que si une attaque de flanc bien dirigée l'y contraint, ou si sa ligne de retraite est coupée.

Deux cas sont à envisager ; ou bien la défense occupera à mi-hauteur la position dominant la vallée, ou bien elle occupera les sommets eux-mêmes ; dans le premier cas elle devra garder ses flancs et ses derrières avec le plus grand soin ; quelque long

et difficile que soit pour l'assaillant un mouvement tournant, il n'est jamais impossible et l'arrivée de quelques hommes résolus sur les sommets, derrière la position, suffirait pour jeter le trouble dans les rangs de la défense; elle devra donc occuper les sommets eux-mêmes par quelques escouades franches et surveiller ses flancs.

L'attaque de front aura le torrent à traverser, puis les premières pentes à gravir sous le feu de la défense.

Elle n'aura de chance de réussir, que si elle peut atteindre les angles morts et s'y rallier tranquillement; mais nous l'avons vu, tout est facile pour la défense à ce moment: irruption soudaine, avalanches de roches, offensive hardie, tout peut être tenté avec succès.

Dans le second cas, l'occupation des sommets eux-mêmes, la position est très forte, mais elle offre d'autres inconvénients qui seront des nuits de bivouac et peut-être le manque d'eau et de bois.

Il n'est rien de nouveau sous le soleil, et en montagne, telle position considérée comme imprenable de vive force sera peut-être rapidement annihilée par la soif, la faim et le froid.

4° *Sur un sommet au confluent d'une ou plusieurs vallées.*— Deux cas se présentent ici. *a*) Ou bien le sommet occupé est face au débouché même des vallées : il devient alors une position d'une importance extrême, c'est la position prévue en arrière d'un défilé.

Il n'y a rien de particulier à dire pour l'occupation de cette position, qui est éminemment défensive; l'attaque rentre dans la catégorie de l'attaque d'un sommet.

b) Ou bien le sommet est situé au débouché même et occupé par la défense. Cette position est sujette à critiques sérieuses. En effet, si le sommet en question domine de beaucoup les vallées adjacentes, l'ennemi pourra fort bien passer à ses pieds, en toute sécurité, laissant sur les pentes, pour les garder, quelques troupes de démonstration et se fiant à la famine et au froid du soin d'avoir raison de la défense.

Si cette hauteur n'a qu'un relief de faible importance et devient un obstacle sérieux pour l'assaillant, il devra avant tout s'en rendre maître, et pour cela s'emparer d'abord du col, qui fait

communiquer les deux vallées avant leur jonction, puis du sommet ; ces deux attaques rentrant dans les deux dernières catégories que nous allons examiner.

5° *Sur un col.* — *a*) Défense d'un col. Généralement un sentier le traverse, il est bon muletier ou pour piétons seulement. Le premier soin de la défense sera ou de le détruire sur une assez longue étendue, ou de le barrer à un endroit déterminé, sous le feu du col même, par des défenses accessoires, abatis si cela est possible, murs en pierres sèches, etc. ; elle devra mettre en état la partie du sentier, qui doit lui assurer sa retraite et préparer les positions successives à occuper par les échelons protégeant la retraite, voire même créer des retranchements en pierres sèches à défaut de positions dominantes.

On devra mettre peu de monde au col même ; il est peu probable que l'attaque de front soit autre chose qu'une démonstration ; dans tous les cas la réserve pourrait toujours s'y porter rapidement et en temps opportun.

Toute la difficulté, pour la défense, sera le choix de la position à faire occuper par la réserve.

Elle devra être placée de telle sorte qu'elle puisse se porter au moment voulu sur le flanc où l'attaque principale se produira.

Or, ces flancs sont les deux sommets, qui concourent à la formation du col. Il est incontestable que l'altitude de ces sommets au-dessus du col, leur difficulté d'accès, leur éloignement en projection horizontale, donneront des indications précieuses, et la défense pourra dans certains cas écarter avec certitude toute hypothèse d'attaque sur certain de ses flancs ainsi constitué ; mais ce ne sont là que des cas particuliers. Le cas général est le suivant : les deux sommets concourant à la formation du col sont d'altitude et de distance telles que les feux d'infanterie peuvent avoir sur le col une portée très efficace; ils sont, de plus, d'accès possible sur toutes leurs faces.

Il est évident que la défense devra se munir de tous les renseignements possibles, et avant tout, faire occuper les deux sommets par des escouades franches, qui se prolongeront sur les crêtes et la renseigneront au plus tôt.

Comme nous l'avons dit dans les considérations générales, on doit se méfier très fort de renseignements fournis par d'autres.

Quelquefois les difficultés d'accès d'un sommet le feront choisir pour l'attaque, persuadée qu'on regarde moins de ce côté-là. Que l'on n'oublie pas qu'il n'y a pas de montagnes inaccessibles; celles qui méritent cet adjectif n'entrent pas dans les zones d'action des troupes de montagne, il n'y a pas de positions inabordables et l'homme audacieux et hardi peut tout entreprendre.

La défense, prévenue à temps par ses escouades franches, devra porter immédiatement une partie de sa réserve sur le sommet menacé et, dès son arrivée, prendre contre l'assaillant une offensive vigoureuse. Un des moyens les plus énergiques est l'éboulement et la chute de quartiers de roches.

La défense devra apporter le plus grand soin dans l'observation de la marche de l'attaque. Celle-ci, en effet, aura la plus grande peine à établir une liaison effective entres ses deux attaques; en raison de l'envergure souvent trop grande de son mouvement de flanc, il pourra, dans le cas de décousu dans l'opération, prendre l'offensive hardiment avec la majorité de ses forces, sûr de n'avoir devant lui qu'une partie des forces de l'attaque.

b) Attaque d'un col. — Ce que nous venons de dire de la défense trace les moyens d'action de l'attaque. Nous ne saurions trop répéter que l'attaque de front est difficile à moins qu'on y emploie un effectif considérable, de façon qu'un grand nombre d'attaques répétées n'arrivent à user les forces et le moral de la défense.

Mais peut-on envisager ainsi une opération de guerre, qui ne devient plus alors qu'une boucherie inhumaine et sauvage et engage l'honneur militaire du chef qui la tente. Car il ne s'agit plus là d'une combinaison, d'une idée ou d'un effort de l'intelligence aidée par l'expérience et la volonté, mais du hasard seul.

La volonté est un facteur essentiel du succès, mais la volonté au service de l'expérience et du raisonnement.

Le cadre de cette étude ne nous permet pas de citer des exemples, l'histoire nous en fournit d'abondants pour chacun des cas étudiés jusqu'ici.

La difficulté de l'attaque sera de combiner ses mouvements de façon qu'ils soient simultanés et non successifs.

Un effectif assez fort, qui permettrait une attaque concentrique

sur les deux sommets à la fois, surtout si l'une des attaques peut être dissimulée aux vues de la défense, serait à peu près certain de réussir.

Dans le cas de la possibilité d'une seule attaque de flanc combinée avec l'attaque de front, il serait avantageux, nécessaire même, de simuler l'attaque de l'autre sommet avec peu de monde, quelques escouades franches par exemple, mais menant grand bruit et grand effet pour dérouter la défense.

Nous l'avons dit, pour choisir le sommet à attaquer, si l'on a des troupes aguerries et rompues à la montagne, il n'y a pas à hésiter: il faut prendre le plus difficile; la défense sera moins sur ses gardes à coup sûr. Quelque pénétré que l'on soit des principes, n'est-on pas porté à les mettre en doute devant la réalité; à plus forte raison le sera celui qui ne les connaîtra pas fort bien.

6° *Sur un sommet.* — La défense de l'attaque d'une semblable position rentre dans la catégorie ordinaire et nous n'avons qu'une remarque à ajouter à celles contenues dans la défensive et l'offensive.

L'attaque *pourra, devra* être concentrique; la défense sera fort difficile et aura grand'peine à faire face de tous les côtés. Pour elle l'offensive énergique sera une question majeure; ce genre de positions doit être étudié avec grand soin par la défense pour ne pas s'y laisser enfermer.

Certains esprits, amoureux des hauteurs, veulent ne voir que sur les sommets les positions à occuper: on risquerait fort, en agissant ainsi, de laisser passer l'ennemi à ses pieds dans le fond des vallées parfaitement défilées et d'être dans l'impossibilité absolue d'arrêter sa marche. Ce dernier se bornant à opposer quelques hommes pour mettre en état de siège la position et en interdire la descente, la faim, le froid, la soif auraient vite raison de pareils téméraires.

Les sommets ne devront être occupés que dans une marche en avant ou momentanément pour s'opposer à une marche.

C'est une erreur trop généralement répandue de croire qu'en montagne le salut est dans les sommets; les vraies positions se trouvent au flanc des hauteurs et au fond des vallées.

Ce n'est qu'une longue et intelligente expérience qui pourra

faire revenir sur cette erreur ceux qui ne connaissent que par les livres la guerre de montagnes.

Telles sont les diverses positions à occuper dans un pays de montagne.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que la physionomie d'une bataille sera celle d'une multitude de petits combats isolés, livrés à des jours, des heures, des lieux différents. Chaque fraction, le bataillon, la compagnie, la section même, peut donc avoir un rôle considérable à jouer ; il est de toute nécessité que tous fassent preuve de la plus grande énergie et de la plus grande initiative. Tous doivent, dès le temps de paix, s'y exercer avec le plus d'entrain possible.

CHAPITRE IV.

ROLE DE L'ARTILLERIE.

L'artillerie en montagne a un rôle très secondaire.

Nos batteries de montagne ont le tort d'être portées par des mulets. Certaines races de chevaux de montagne pourraient fournir des sujets meilleurs : ils peuvent porter le même poids, ils ont le pied aussi sûr et surtout ils offrent cet avantage immense qu'ils se laissent plus facilement conduire ; dans la descente surtout le mulet est souvent fort difficile à mener.

Il est évident que, étant donnée cette difficulté, on sera, dans maintes circonstances, obligé de charger les batteries plus tôt qu'on ne voudrait le faire, ce qui diminuera la longueur de temps où l'on pourrait utiliser son feu.

De plus, la mise en batterie est lente et difficile, elle ne peut s'opérer qu'avec la sécurité la plus absolue.

De l'effet utile produit par le feu de l'artillerie, nous ne parlerons guère. Les défenses accessoires sont peu de chose, quelques murs en pierres sèches contre lesquels le réglage du tir se fera très difficilement parce que le plus souvent ils se confondent avec le terrain environnant. Le tir sur les buts animés sera également d'un effet nul, pour bien des raisons, dont les principales sont la difficulté de la vision nette du but, sa mobilité et la possibilité, qu'il a souvent, de s'abriter et de disparaître.

Le seul avantage de l'artillerie de montagne est son effet moral, assez fort sur les deux adversaires.

Cette voix puissante, répercutée par les échos de la montagne, roulant dans les gorges profondes, éclatant comme un coup de tonnerre et longuement répétée, jusqu'à finir par un lointain grondement qui semble s'évanouir dans les sommets, fait une impression profonde.

Les amis la saluent comme l'inspiratrice et l'envoyée de la victoire; c'est la grande voix de la patrie, qui donne du cœur aux timides et qui exalte le courage des braves.

L'ennemi ressent en l'écoutant un singulier émoi, crainte superstitieuse, émotion singulière; il lui semble que son adversaire est plus près de lui, qu'il s'élance à l'assaut et que la victoire est à lui.

Ne faut-il pas compter sur le moral toujours, n'est-ce pas là le principal facteur des succès comme des revers?

Avec l'artillerie de montagne, il sera indispensable d'avoir de l'artillerie de campagne, soit en position dans les passages déterminés, nous en reparlerons en traitant de la fortification en montagne, soit pour barrer les vallées.

L'effet destructeur de cette arme dans certaines situations est tel qu'on ne doit pas se priver de son secours.

Dans toutes les larges vallées elle pourra rendre de très grands services.

CHAPITRE V.

ROLE DE LA CAVALERIE.

En montagne la cavalerie ne peut être employée comme en plaine, c'est de toute évidence; cependant elle peut être appelée à jouer un rôle d'une certaine importance.

Disons tout d'abord, que la cavalerie légère seule pourra remplir ce rôle et moyennant un entraînement préalable.

Comme pour l'artillerie, nous dirons qu'elle doit être montée d'une manière spéciale. Nous avons en France une race de chevaux parfaite pour la montagne, ce sont les chevaux des Pyrénées. La race de Tarbes est excellente, et si l'on remontait avec

elle la légère chargée d'opérer dans les Alpes, on en tirerait un parti merveilleux.

Il serait nécessaire pour cela de faire étudier de près la question par des spécialistes, de façon que l'entraînement ne consiste pas seulement dans les marches en montagnes, mais aussi, et même, surtout dans la manière de vivre habituelle.

Le cheval est comme l'homme, il a besoin de s'acclimater. Le cheval arabe habitué à l'orge, au grand air et au sol élastique, dépérit devant l'avoine dans une écurie et sur nos routes trop dures. Le cheval cosaque meurt loin du steppe, le cheval tarbe s'abâtardit dans la plaine si on le soumet à la loi commune.

La cavalerie peut en montagne rendre deux sortes de services : d'abord celui de la correspondance dans toutes les grandes vallées, sillonnées de routes et de bons chemins. Elle sera très utilement employée pour ce service et pour les reconnaissances dans la plaine. N'oublions pas aussi, que partout où se trouve un sentier bon muletier, un cheval peut passer ; mais là il ne rendra pas de services, sa vitesse n'étant pas plus grande que celle d'un piéton. Cette remarque n'est faite que pour constater qu'en cas d'impérieuse nécessité on peut faire passer, par-dessus les crêtes, de la cavalerie d'une vallée dans une autre.

Son second mode d'action sera le trouble jeté dans les cantonnements ennemis, dans les vallées adjacentes. Il faudra pour cela qu'elle soit parfaitement renseignée par les postes de correspondance. Nous allons traiter de ce sujet dans un chapitre spécial.

Dès qu'un renseignement de cette nature lui parvient : « l'ennemi prend ses cantonnements à tel village » ou bien : « l'ennemi fait un fourrage, une réquisition », etc., en tel endroit, ou encore : « l'ennemi en retraite traverse le col de X... et débouche à Y..., » la cavalerie, si la route le lui permet, peut à marche forcée venir jeter le désarroi et le trouble dans la colonne, qui descend en désordre les pentes, ou qui se livre aux apprêts d'un cantonnement, attaquer un convoi, etc.

Il est incontestable, qu'elle pourra dans bien des cas rendre de grands services de ce genre.

Ne l'oublions pas, le service de la cavalerie en montagne est très fatigant pour les chevaux, ils demandent à être très entraî-

nés pour ce service spécial et doivent être ménagés. Les chefs auront à faire preuve de grande initiative et de grande énergie, ils auront aussi à être entraînés dès le temps de paix pour ce rôle si différent de celui de la plaine.

Il ne peut être question pour la cavalerie d'exécuter le service de l'exploration, ce seront les groupes alpins qui en seront chargés; nous y reviendrons, à l'étude de la défense de notre frontière.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE CORRESPONDANCE.

Nous allons traiter là le sujet certainement le plus important de notre étude.

A maintes reprises nous avons parlé de postes d'observations et de renseignements obtenus par eux, précis, clairs, nets.

Ces postes d'observations sont, nous l'avons dit, des postes isolés, placés en des points spéciaux choisis pour les vues étendues qu'ils peuvent fournir : postes fixes établis dès le temps de paix, ou postes mobiles placés pour la journée, pour une heure, pour moins peut-être, au fur et à mesure de la marche et des opérations.

Sans conteste, il sera facile de correspondre avec eux par signaux. Dès la plus haute antiquité ce mode a été employé. Au moyen âge, il servait constamment : en Provence notamment, pour signaler les incursions barbaresques et prévenir à temps les populations pour qu'elles se missent à l'abri dans les villages fortifiés ; les signaux étaient convenus d'avance. De nos jours même, certains signaux sont admis, comme l'incendie de meules de paille ; mais quelque minutie que l'on mette aux conventions qui les règlent, on n'aura que des indications vagues, générales et tout à fait insuffisantes. On pourra prévenir de la marche ou de la retraite de l'ennemi dans une direction générale, de sa force peut-être, mais rien de plus. En somme, on n'aura que des données très insuffisantes.

Il s'agit donc de chercher un mode de correspondance faci[le] et rapide, c'est celui que l'on applique en montagne.

Le vieux système de signaleurs, tout à fait démodé dans la plaine où il ne peut rendre que des services insignifiants, si même ils existent, est en grand honneur en montagne. Au moyen de signaleurs, deux troupes correspondront facilement, coordonneront leur marche, iront à un but déterminé avec des renseignements certains.

On nous comprendra facilement lorsqu'on songera qu'une distance horizontale d'une heure de marche, demande souvent huit ou neuf heures pour être franchie en raison des pentes et des ravins à traverser.

Ce qui est vrai pour deux troupes, sera plus exact encore pour les postes dont nous avons parlé.

Un poste isolé, sur un sommet choisi, pourra prévenir de cette façon de tout ce qui se passera dans un cercle très étendu; l'importance de ce service n'échappera à personne.

Il est donc de toute nécessité que l'on pousse activement l'instruction de signaleurs en grand nombre dans toutes les troupes destinées à agir en montagne. Le développement actuellement donné à cette instruction est tout à fait insuffisant.

Nulle troupe isolée, d'un si faible effectif soit-elle, ne devrait marcher sans avoir avec elle un signaleur très expert. Elle doublera sa force de cette façon en agissant à coup sûr.

Avec ce mode de correspondance, il en existe un second non moins important, mais un peu plus compliqué. C'est la télégraphie optique.

Pour s'en servir avec fruit, il faut des hommes très exercés, car il est difficile de repérer rapidement le poste avec lequel on veut se mettre en correspondance.

Il est de toute nécessité d'attirer son attention par des signaux convenus d'avance. Nous parlons, bien entendu, de troupes en marche. Puis, l'attention mise en éveil, il faut une grande habitude pour établir les communications; cela fait, les services rendus sont incalculables.

Donc les postes isolés, placés pour une certaine durée de temps, doivent tous être pourvus d'un appareil de télégraphie, de même que les troupes d'un certain effectif.

Pour cela encore il y a beaucoup à faire.

Avec ces postes mobiles, il existe des postes fixes ayant leur repérage, constamment le même, et communiquant entre eux;

ce sont ceux de certains forts. Il sont moins importants, les ouvrages d'un camp retranché étant tous reliés par le téléphone et le télégraphe. Néanmoins, ils peuvent rendre des services appréciables.

On pourrait certainement faire mieux dans nos Alpes françaises et mettre, dès le temps paix, un plus grand nombre de gens, autres que le personnel militaire, à même de servir de correspondants.

Nous allons exposer rapidement les bases fondamentales de notre projet.

Lorsqu'on parcourt les Alpes françaises, on est frappé de ce fait que tous les villages d'une vallée s'aperçoivent entre eux, de telle sorte qu'il serait possible d'établir un immense réseau de signaux entre toutes les localités du massif montagneux, les villages de confluents communiquant avec ceux des vallées avoisinantes.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que ce réseau pourrait englober la totalité des villages. Non, certes! certaines vallées, fermées par des gorges étroites, n'ont point de vue sur les vallées adjacentes et formeraient à elles seules un réseau intérieur; mais nous voulons dire que le village qui reste sans communication de vues est l'exception.

Il serait donc facile d'établir, dès le temps de paix, des communications optiques de village à village, ce qui constituerait un réseau de télégraphe complet, très utile aux troupes en temps de guerre.

Chacun de ces villages muni d'un appareil optique, possédant les repères fixes pour établir rapidement les communications et des signaux de convention, pourrait être mis également en communication avec des postes établis sur des sommets élevés, de telle sorte que le réseau complet engloberait en temps de guerre la totalité des villages.

Il n'y aurait pas une vallée, pas une localité, d'où en quelques heures une nouvelle importante ne puisse être communiquée au commandement supérieur.

Les avantages que l'on retirerait de ce système ne sont pas à démontrer; ils sont incalculables.

Pour l'établissement de ce réseau, une première mise de fonds, consistant en l'achat d'appareils optiques, serait nécessaire et il

devrait lui être adjoint une certaine somme pour l'entretien annuel de ces appareils.

Il serait nécessaire de mettre ces appareils en service dès le temps de paix et de confier leur manipulation à des gens sûrs, ayant suivi un cours spécial.

La manipulation est la même que celle du télégraphe, et l'alphabet Morse étant employé, il est tout indiqué de confier au personnel de la poste ces appareils. Dans les localités où il n'y a pas de bureau de poste, l'appareil serait entre les mains de l'instituteur ou du curé.

Ces instruments, fonctionnant dès le temps de paix, serviraient à mettre en communication les villages en tout temps. Il suffirait de déterminer deux heures par jour, une le matin, l'autre l'après-midi, heures pendant lesquelles les appareils pourraient fonctionner et chaque particulier pourrait, moyennant une certaine redevance, envoyer une dépêche.

Ne voit-on pas quels avantages la population des villages, perdus dans la montagne, sans communications pendant près de cinq mois de l'année, enfouis dans les neiges, pourrait retirer de ce système de télégraphie :

1° Le télégraphe et le téléphone sont d'une installation coûteuse et d'un entretion difficile ; ils sont souvent brisés par les avalanches ;

2° Ils sont loin de pouvoir être établis entre tous les villages ;

3° Leurs prix sont trop élevés pour le public des montagnes ;

4° La télégraphie optique peut servir à peu près en tout temps : dans la majeure partie des Alpes françaises le climat est sec et la brume rare. Il peut fort bien fonctionner la nuit, peut-être même plus facilement que le jour, si la nuit n'est pas brumeuse ;

5° La poste, l'hiver, a de très grandes difficultés à assurer son service. Il y a des villages qui restent deux mois et plus sans nouvelles ;

6° Enfin un prix très modique permettrait à de nombreuses personnes de s'en servir.

Il y aurait donc lieu de considérer :

1° Les frais d'achat du matériel ;

2° Les frais pour l'instruction à donner au personnel, instruction à donner une première fois. Il suffirait ensuite d'introduire dans le progamme du concours pour les places vacantes des

postes ou des instituteurs, la nécessité de connaître la manipulation des appareils;

3° Les frais d'entretien;

4° Les frais d'émoluments à accorder au personnel à titre d'indemnité pour surcroît de travail.

Par contre, on ferait recette des fonds versés par les particuliers pour leur usage personnel. En fixant à 25 centimes la dépêche de 50 mots, on arriverait certainement à couvrir les frais, et un service considérable comme conséquences serait assuré.

Dans le cas d'irruption de l'ennemi, en temps de guerre, il serait très facile de faire disparaître l'appareil et, ainsi, de lui ôter tout moyen de communiquer soit avec les siens, soit avec nous, en envoyant de fausses nouvelles.

CHAPITRE VII.

TIR.

Nous avons vu, en traitant de la question d'appréciations des distances, combien il est difficile d'avoir une notion exacte de cette distance. C'est là une question majeure pour le tir; ce n'est qu'une très longue habitude qui permettra une approximation suffisante.

Il sera indispensable d'avoir des télémètres ou la jumelle Souchier.

Cette question étant établie, voyons maintenant celle de l'emploi des feux.

Il y aura certaine difficulté à *trouver* l'ennemi : à première vue, cette proposition semble bizarre..... Trouver l'ennemi!

En effet, un homme dans la haute montagne n'est rien. A quelques centaines de mètres au-dessus de vous, il disparaît. Vous avez devant vous une pente faite d'un éboulis de gravois, qui monte tout entier sous vos yeux, dominé par d'énormes rochers et des cimes gigantesques. Nous l'avons dit, les masses écrasent tout, et l'homme que vous voyez descendre est tout près de vous lorsqu'il apparaît. S'il vous quitte et commence à monter, vous le suivez des yeux quelque temps et puis il disparaît

presque de suite, perdu dans la masse, noyé dans cette immensité.

Ce que nous disons d'un homme s'appliquera à une troupe en marche; elle ira par petites fractions séparées, n'offrant qu'un but insaisissable, et son mouvement seul pourra, à la longue, attirer le regard et le fixer.

Donc, à moins de rassemblements considérables, il sera très difficile de trouver l'ennemi.

Une formation cependant se prête plus facilement à cette découverte : c'est la formation en file indienne. Une colonne assez longue, qui marche sur un sentier, qui coupe un éboulis ou qui descend en se laissant voir obliquement, est très visible. On a d'abord, en regardant les pentes, une impression de mouvement; puis la vue se fixe, le lieu se détermine, et ce long trait noir, très ténu, qui grossit insensiblement à mesure qu'il approche, retient le regard, qui le suit sans le perdre.

Un élément d'erreur vient encore s'ajouter à la difficulté de la vue pour tromper sur la direction de l'ennemi : c'est le tir de cet ennemi même.

En plaine, la suppression de la fumée a rendu difficile l'appréciation exacte de la position occupée; mais, à son défaut, on a le son. Les feux de salves répétés forcent les regards à se tourner vers la direction vraie; dans la montagne, le son est une cause d'erreur.

Les échos multipliés dans des proportions énormes, jusqu'à répéter, en certains lieux, huit fois le son originel, changent la direction primitive, et l'oreille peut être guidée par un écho qui vous fait tourner le dos à la direction vraie.

Hâtons-nous de dire que ces faits ne sont pas le cas général, mais ils se produisent cependant assez souvent pour qu'on ait besoin de mettre en garde contre cette erreur les novices de la montagne.

Le tir de l'ennemi, suivi avec attention dans ses résultats : effritement de la roche, sillons tracés sur les pentes, peut donner la direction exacte du tir.

Une nouvelle difficulté se présente : l'évaluation de la force des troupes de l'adversaire.

Il sera très difficile d'apprécier son effectif vrai. Rarement une troupe sera vue dans son entier; elle aura toujours des

fractions cachées, et conclure de ce que l'on verra à des formations supposées sera l'erreur constante du plus grand nombre, même des gens du métier.

Voyons à présent l'emploi des feux.

Bien plus qu'en plaine, la valeur du tir est intimement dépendante de la forme du terrain. Les pentes très longues et assez fortes, inclinées au-dessous de la ligne de mire et parallèles à elle, offriront aux grandes distances des zones dangereuses de grande étendue.

Tous les projectiles arrasant les sommets et les cols pourront suivre les pentes de l'autre versant. Aussi le tir doit-il avoir, aux grandes distances, un effet utile supérieur à celui de la plaine; les feux de salves auront ce désavantage de limiter à une zone étroite en largeur leur effet rasant, tandis que les feux à volonté, en indiquant les points à viser simultanés à côté les uns des autres sur un front étendu, augmenteront dans de fortes proportions la largeur de ces zones dangereuses.

Par contre, toutes les pentes inclinées au-dessus de la ligne de mire n'auront pas ou peu de zones dangereuses; le tir étant fichant à toutes les distances, les feux à volonté seront donc les seuls employés, comme étant les plus ajustés.

En montagne, les feux à volonté auront toujours plus d'action et de résultat; l'homme, en effet, a le plus souvent tout son calme, tout son sang-froid; il lui semble qu'il est un peu garanti, abrité par les masses colossales qui l'entourent et le dominent, et si sa pensée ne s'élève pas plus haut et ne monte pas vers les régions supérieures, il se sent rapetissé, diminué, perdu dans cette immensité. Il semble à cet homme qu'il est trop peu de chose, dans ce monde si grand, pour que ce soit lui que la mort vienne choisir, et puis, s'il est habitué à la montagne, il a si souvent côtoyé le danger, il a vécu en si bons termes avec le péril, que celui-là l'effrayera moins.

Voilà pourquoi les troupes de montagne sont plus viriles que celles de la plaine; voilà pourquoi celles qui doivent y combattre un jour devraient y vivre quelque temps.

Donc, emploi presque constant des feux à volonté, poussés jusqu'aux limites extrêmes de la vision. Les feux de salves ne s'emploieront que dans des cas exceptionnels : contre des formations profondes et dans des situations spéciales.

A cet emploi des feux à volonté, il faut une condition indispensable : c'est l'instantanéité ; ils doivent commencer et cesser sans hésitation à la voix du chef, et l'on ne saurait se montrer trop sévère pour établir cette discipline de la façon la plus rigoureuse.

Les feux rapides seront employés comme en plaine, mais avec circonspection ; ce n'est pas de tirer beaucoup qui donne un résultat, c'est de tirer juste. Un feu rapide, même avant l'assaut, très rapproché par conséquent, n'aura d'effet que si le défenseur est démoralisé déjà ; sans cela, le feu à volonté aura plus d'effet. De la part du défenseur, le feu rapide est sans effet, la plupart du temps, sur la troupe qui monte à l'assaut, paraît et disparaît, échappe à son effet. Le feu à volonté est donc presque toujours préférable, feu ajusté.

Quant au feu à répétition, nous le proscrivons absolument. Il ne peut être utile que pour des surprises, des attaques de convois ou des embuscades. Dans une action habituelle il ne peut être que du bruit et du gaspillage inutile et coupable des munitions.

CHAPITRE VIII.

TRAVAUX DE CAMPAGNE ET DÉFENSES ACCESSOIRES.

Lorsque l'on voit partir pour les manœuvres des Alpes les bataillons des régiments d'infanterie, désignés chaque année à tour de rôle pour faire un apprentissage de la montagne, on les voit partir avec étonnement, habillés et équipés comme les régiments qui manœuvrent en Beauce ou en Champagne, et l'on est d'autant plus surpris que les bataillons de chasseurs, qui n'auront pas à faire plus que ces bataillons d'infanterie la guerre de montagnes, sont habillés et équipés différemment. Pourquoi donc les uns et pas les autres, et quelle est la raison de cette différence ? Qui la sait !

Nous avons vu ce qu'il fallait penser de l'habillement, voyons les outils. Le touriste part muni d'un solide piolet, fait d'une tige de sapin ou de frêne, garni d'un double instrument, pic d'un côté, pioche de l'autre et terminé à l'autre extrémité par une pointe fixée dans une solide virole.

Ce touriste sérieux, membre du club Alpin français, rirait fort en voyant la bêche et la pioche portatives, surchargeant le dos de l'homme. Et lorsque ce touriste rencontrera sur la frontière, dans les sommets, une compagnie des régiments alpins italiens, il ne verra pas sans un douloureux étonnement la différence d'équipement. Là, chaque homme porte un outil et est muni d'un bâton; l'outil est une bêche ou un pic à fer solide et large, monté sur un manche analogue à nos outils du parc du génie; le bâton, c'est l'alpenstock de nos chasseurs.

En effet, que ferons-nous de nos outils portatifs ? Ils seront tout au plus utiles pour la construction de fourneaux de campagne et pour creuser à certains endroits un puisard pour recevoir et filtrer les eaux; deux bêches par escouade seront largement suffisantes pour cet usage.

Quels sont donc les travaux nécessaires en montagne ?

Les travaux de terrassements consisteront exclusivement en amélioration de sentiers, et pour cela les outils portatifs sont d'un usage impossible en raison de la lenteur du travail et de l'énorme fatigue qu'il impose. On n'aura jamais à exécuter de tranchées-abris. Dans les vallées larges fertiles ? Et encore, à quoi bon ? Elles sont coupées de haies vives, d'amoncellements de pierres, de murs de clôture; partout où il y a de la terre, la montagne est cultivée, des murs en gradins augmentent l'espace possible pour la culture, des murs limitent les propriétés. Dans les sommets ? Mais il ne sera pas possible d'avoir assez d'épaisseur de terre pour creuser un fossé; les seuls retranchements possibles et utiles seront des murs en pierres sèches, auxquels on donnera l'épaisseur et la hauteur que l'on voudra, de nombreux restes de retranchements des guerres de Catinat et de Berwick subsistent encore, connus dans les pays sous les noms de ces grands capitaines. Suivons donc les leçons de l'histoire écrite par des hommes de cette trempe.

Pour tous ces travaux le mulet de bât de la compagnie sera suffisant. Pourquoi même ne lui donnerait-on pas deux mulets fournissant 50 à 60 outils, car il faut avouer que si nous trouvons triste la comparaison du chargement en outils des troupes italiennes et françaises, nous prenons grand'pitié de ces pauvres diables manœuvrant dans la montagne avec ce surcroît énorme

de poids et la difficulté de passer dans certains endroits avec cet outil au long manche, incommode à porter et encombrant.

Quant aux défenses accessoires, elles consisteront essentiellement en abatis, là où il sera possible d'en faire. Là encore la scie articulée ne sera d'aucun secours, ou d'un secours si minime qu'il est inutile de la mentionner.

N'oublions pas que les chutes de pierres et de rochers peuvent être dans bien des cas de précieux moyens de défense. Bien coupable serait celui qui ne profiterait pas de l'occasion qu'il a sous la main. Il doit même souvent préparer les moyens d'exécuter ce genre de défense, qui sera le plus puissant auxiliaire pour lui, alors même qu'il ne causerait pas de pertes sérieuses à l'ennemi, parce qu'il est d'un puissant effet moral. L'homme ne voit pas sans effroi s'approcher l'avalanche.

CHAPITRE IX.

GRANDES MANŒUVRES EN MONTAGNE.

Les grandes manœuvres sont, ou devraient être, l'école de la guerre; quelques-uns disent qu'elles devraient en être l'image. Ce souhait sans doute n'est exprimé qu'au conditionnel, car les grandes manœuvres ne sont qu'une succession hâtive, rapide, excessive, d'une quantité de petits épisodes de guerre.

Chaque journée de grandes manœuvres renferme un programme que nul n'osera développer en campagne, à moins de circonstances tout à fait imprévues et graves.

Ainsi, dans la même journée on exécute une marche de 15 à 20 kilomètres, puis un combat représentant les phases successives d'un combat réel contre une position, puis une nouvelle marche de 10 ou 15 kilomètres, une installation dans un cantonnement nouveau, souvent une formation d'avant-postes que l'on relèvera le lendemain pour recommencer le même programme.

Chacune de ces opérations demanderait une journée spéciale pour être étudiée et traitée dans son ensemble. Par exemple, le combat est mené d'ordinaire avec une hâte et une rapidité inouïe, les hommes sont affolés, les gradés surchauffés et l'on va à peu près sans chercher à se rendre compte de rien; on n'a pas le

temps évidemment de faire mieux. Il devrait y avoir un jour de marche, le lendemain combat, etc.; aussi cette rapidité laisse inévitablement à tous une impression de hâte, de décousu et d'effarement.

En montagne, plus encore qu'en plaine, les grandes manœuvres ne seront qu'une image lointaine de la guerre.

Elles doivent avoir pour but, avant tout autre, l'entraînement de la troupe à la marche et à la vie au cantonnement ou au bivouac et la mesure de sa force de résistance. Pour les chefs, elle doit être l'étude du terrain et du maniement de la troupe.

Il faut établir ce principe que l'invraisemblance commence dès que le premier coup de feu est tiré.

Nous avons parlé du tir en montagne, laissons de côté la question du moral de l'homme plus ou moins ému ou surexcité par le feu simulé ou réel, question qui a la même valeur ici qu'en plaine; mais les résultats du tir ne sont et ne peuvent être appréciés à leur juste valeur. Par suite, la critique des opérations portera donc exclusivement sur la position des troupes et sur leur effectif, et ce ne sera là qu'une appréciation de personne que la réalité pourrait étrangement contredire.

On peut arriver à faire prédominer la question d'effectif ou réciproquement la question de position.

Or, d'après ce que nous avons dit à chaque page de cette étude, nous voyons très clairement que les deux questions doivent être unies d'une façon très intime et que l'appréciation du résultat probable est extrêmement difficile, car la guerre de montagnes est pleine de paradoxes et de contradictions, et que le plus souvent ce seraient les opérations, qualifiées de mauvaises, qui assureront le succès.

On me dira qu'il en est ainsi dans toutes les guerres et dans toutes les opérations.

Oui, dans toutes les opérations il y a une part de chance, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui peut faire échouer les combinaisons les plus habiles et faire réussir les dispositions condamnées par le bons sens et la raison. Sans doute il existe des faits de cette nature, mais ils sont très rares et, dans les combats en plaine, l'arbitre aura toujours la possibilité de baser sa critique et son jugement sur des règles absolues.

En montagne il n'en sera pas ainsi; nous le savons, la témérité

et l'audace sont les premiers facteurs de la réussite, et telle et telle manœuvre réputée par tous insensée ou inutile sera celle-là *qui* justement changerait la physionomie du combat.

Nous concluons de cela qu'il est difficile sinon impossible d'accorder au combat de manœuvres en montagne une autre valeur que l'étude de la position et du terrain, les dispositions à prendre pour l'attaque et la défense, et l'entraînement de l'homme.

Une des erreurs des grandes manœuvres en montagne est l'accumulation des troupes sur un point déterminé, dans une mesure telle que l'on voit certaines positions défendues et attaquées par un effectif hors de proportion avec sa valeur. Pourtant, dans la réalité, nous aurons une ligne assez considérable à défendre, si considérable que nous n'aurons pas à déployer un pareil luxe de troupes et que le strict nécessaire sera employé pour la défense de toutes les positions.

Un autre inconvénient, grave et inhérent aux grandes manœuvres en montagne, c'est l'inconvénient des mouvements trop étendus. Pour que les mouvements effectués aient une portée réelle, il est nécessaire : 1° que l'on atteigne le sommet convoité dans le temps voulu, prévu par le directeur de la manœuvre ; 2° que toutes les conditions exigées, dans la réalité, pour les mouvements excentriques soient remplies, c'est-à-dire liaison constante avec les autres troupes, simultanéité des attaques ; 3° il faut enfin que la possession de ce point, où l'on arrive, soit vraiment d'une utilité incontestée et que l'on puisse de ce point intervenir efficacement dans la lutte. Il va sans dire que les deux premières conditions seront toujours remplies ; elles font partie de ces règles générales dont on ne peut s'écarter, mais la troisième sera si souvent enfreinte qu'il est bon de le signaler.

En effet, dans les manœuvres de montagne, il entre un élément inconnu aux gens de la plaine, c'est la vantardise et l'amour-propre, et ces sentiments sont parfois poussés si loin et avec tant de passion, qu'ils font oublier les règles du bon sens.

Qui n'a vu tel chef jaloux de la réputation de sa troupe et voulant la mettre hors de pair, tenter avec elle de véritables tours de force et faire passer le mérite de l'escalade d'un sommet difficile bien avant l'utilité de son intervention.

Ce grand défaut existe à tel point que bien des esprits tombent

dans l'erreur que nous signalons précédemment, qui est de ne voir que dans les sommets la position à défendre. L'origine de cette erreur est celle-ci, l'amour-propre excessif, qui fait considérer comme une victoire une excursion difficile. Oui, certes, cela est vrai s'il s'agit d'intérêts particuliers, de touristes, ou d'une troupe à entraîner, mais cela devient essentiellement faux s'il s'agit d'apporter son concours à une action commune.

Donc lorsque nous disons que toutes les audaces et toutes les témérités peuvent se produire en montagne, il est bien nettement entendu que ce n'est qu'à condition que le point à atteindre donne une position d'une grande importance.

Nous ne nous serions pas étendus aussi longuement sur ce sujet, si dans l'histoire des guerres de montagne, et jusqu'à notre époque inclusivement, il ne s'était produit et ne se produisait encore une foule de faits de ce genre, montrant qu'on ne saurait trop insister pour mettre en garde les intéressés contre une pareille erreur.

Les grandes manœuvres auront encore un magnifique résultat, si l'on se borne à en faire un sujet d'étude, un entraînement sérieux et une éducation de l'homme pour la vie en montagne.

Ajoutons à ces considérations que, durant ces manœuvres, il serait nécessaire d'assouplir l'homme aux travaux en montagne et de telle façon que ces travaux restent pour l'heure critique. Ils sont de deux sortes : chemins à aménager, redoutes en pierres à construire.

Nous allons revenir sur cette question dans les pages suivantes où nous étudierons rapidement notre frontière des Alpes françaises et la meilleure manière de la défendre.

Henri BARAUDE.

(*A continuer.*)



MAXIMES NAPOLÉONIENNES[1].

RÉPERTOIRE MILITAIRE.

RETRAITES.

Il faut toujours faire sa retraite sur ses renforts.

La retraite de Blücher n'a pas été dirigée sur ses renforts. (1815.)

Une fois que la confusion commence à se mettre dans un corps d'armée en retraite, les suites en sont incalculables, plus encore pour une armée anglaise que pour toute autre. Brune a préféré suivre le proverbe de faire un pont d'or à l'ennemi. (1799, Hollande.)

Lorsque vous êtes chassé d'une première position, il faut rallier vos colonnes assez en arrière pour que l'ennemi ne puisse les prévenir ; car ce qui peut vous arriver de plus fâcheux, c'est que vos colonnes soient attaquées isolément avant leur réunion.

Les points de Dégo et de Millésimo étaient trop près de Montenotte pour que les deux armées autrichienne et piémontaise pussent s'y rallier avec sûreté. Beaulieu eût dû rallier son armée en avant d'Acqui, et Colli, puisqu'ils voulaient se séparer, sur

[1] Voir les livraisons de 1897, 1898 et 1899.

les hauteurs de Montezemolo ; cela leur eût évité la bataille de Millésimo et le combat de Dégo. Les divisions de chaque armée eussent eu le temps d'arriver à ces deux points de rassemblement, avant que l'armée française eût pu les y attaquer. Lorsque vous êtes chassé d'une première position, il faut rallier vos colonnes assez en arrière pour que l'ennemi ne puisse les prévenir, car ce qui peut vous arriver de plus fâcheux, c'est que vos colonnes soient attaquées isolément avant leur réunion.

La retraite de Moreau n'est tant admirée par les connaisseurs qu'à cause justement de la défectuosité du plan de campagne.

Jourdan devait faire sa retraite sur la Suisse. Il était inférieur en nombre, battu, n'ayant aucune troupe sur la rive gauche du Danube, puisque l'armée du Bas-Rhin n'existait que sur le papier ; il ne pouvait donc avoir aucun espoir de se maintenir sur les débouchés des montagnes Noires. (1798).

Le mouvement de Mélas, entre la Scrivia et Novi, n'était pas de nature à obliger à la retraite ; il était 5 heures du soir, le général français pouvait faire attaquer Mélas ; d'ailleurs, le vin était tiré, il fallait le boire, il fallait attendre la nuit. La retraite de l'armée sur Pasturana a été désastreuse ; elle devait l'être : il fallait donc rester dans Novi et s'y battre. On a fait, et il est arrivé ce qui pouvait arriver de pis. Si Joubert eût vécu, il n'eût pas ordonné la retraite, et le champ de bataille serait demeuré aux Français. A la guerre, il ne faut jamais rien faire de son gré qui soit pis que ce qui peut arriver. (1799.)

La retraite de l'armée devait être sur Robbio, la route est bonne pour l'artillerie pendant quatorze lieues, jusqu'à Ponte-Rovegno. Arrivé à la source de la Trebbia, l'armée se fût trouvée à trois lieues de la Bochetta ; sa jonction eût été faite, dès lors, avec l'armée d'Italie, communiquant par la chaîne supérieure de l'Apennin. Du champ de bataille de la Trebbia, en quatre jours, l'armée arrivait sur Gênes ; elle n'eût pas été arrêtée une seule fois par la difficulté du passage de l'Apennin.

La retraite de Macdonald sur Parme, Modène et la Toscane, devait entraîner sa ruine ; elle l'exposait de nouveau pendant

quarante lieues à être enveloppé par Hohenzollern, Kray et Klénau déjà sur ses derrières, pendant que Souvarof lui coupait sa retraite par Gênes et la Toscane, ce qui le rejetterait sur Rome et rendait impossible son retour en France. Il est enfin arrivé à Gênes, mais seulement trente jours plus tard et avec 8,000 hommes de moins; il a couru beaucoup de dangers de gaîté de cœur; il pouvait être en quatre jours sur l'Apennin, à la droite de Moreau. (1799, la Trebbia.)

Championnet évacua Rome trop tard; il eût dû le faire quarante-huit heures plus tôt. La position qu'il prit à Civita-Castellana, en avant du pont de Borghetto, était bonne : il y était toujours à même de repasser sur la rive gauche du Tibre en peu d'heures et de se concentrer sur Terni; mais il ne devait le faire que lorsque cela serait nécessaire, car il ne fallait pas abandonner gratuitement les deux chaussées de Civita-Vecchia et de Sienne; il ne pouvait pas compter sur les chaussées d'Ancône et de Fano, il eût donc été réduit à la seule chaussée d'Arezzo. Le combat de Terni qu'a soutenu le général Lemoine est des plus marquants de cette campagne. (1798.)

La retraite de Mack, par la rive gauche du Tibre, a été trop prompte, il pouvait sans inconvénient la retarder d'un jour. Il a par cette précipitation sacrifié la division qu'il avait laissée sur la rive droite. Dans le royaume de Naples, il eût dû défendre le Garigliano, mais Mack n'a jamais eu de soldats. L'armée napolitaine, même en marche sur Rome, ne pouvait être considérée que comme une armée de miliciens ayant bonne volonté. Après ses désastres, elle n'était plus qu'une multitude mécontente et insurgée qui ne donne plus matière à des observations militaires. (1798.)

Mon fils, je vois avec peine que vous ayez abandonné la Piave. Vous trouvez étrange que l'ennemi ne s'y soit pas présenté; j'aurais été étonné qu'il l'eût fait, et qu'il ne se fût pas contenté de conquérir en un seul jour tout le pays de l'Isonzo à la Piave. Si, au lieu de couper le pont de la Piave, vous eussiez garni la tête de pont, et que vous eussiez montré l'intention de vous y défendre, l'ennemi n'aurait pas été passer cette rivière. Venise

n'eût pas été bloquée et tout le pays entre la Piave et l'Adige livré au pillage; mais si, contre toute attente, l'ennemi eût tenté de passer la Piave, et que vous n'eussiez pas été dans le cas de vous y opposer, qui vous eût empêché de vous retirer? Vous aviez vingt-quatre heures devant vous. Je vois avec peine que vous n'avez ni habitude ni notion de la guerre. J'ignore encore la situation de mon armée, l'état de mes pertes en hommes, en généraux, en drapeaux, en canons, et je suis livré aux rapports des Autrichiens, qui sont nécessairement exagérés. Ne valait-il pas mieux me faire connaître l'état des choses? Il est douloureux de penser que, sans raison, tout le pays entre la Piave et l'Adige ait été pillé par les Autrichiens. La Piave était une assez bonne ligne de défense pour que vous ayez essayé de la garder. Les Autrichiens sont si peu accoutumés à faire ainsi la guerre qu'ils ont été étonnés que vous n'ayez pas conservé la ligne de la Livenza, qui était une bonne ligne de ralliement pour vous; aussi ne conçoivent-ils pas que vous ayez abandonné la Piave.

A la guerre, on voit ses maux et on ne voit pas ceux de l'ennemi; il faut montrer de la confiance. Jusqu'à ce que l'ennemi eût tenté de forcer le pont de la Piave, vous deviez vous maintenir dans la tête de pont, si vous étiez toujours à même de couper le pont, quand même l'ennemi eût passé plus haut ou plus bas. Le résultat de cela est très fâcheux pour moi et pour mes peuples d'Italie.

La journée de demain sera employée à se réunir. Vous voudrez bien en conséquence donner ordre au 5e corps, cavalerie, infanterie, artillerie et bagages, de se porter à deux lieues, au plus à trois lieues, sur le chemin de Metslavl, où tout le corps se réunira. Des officiers de l'état-major et des officiers des régiments resteront au pont pour diriger les voitures, les fractions de corps et les hommes sur le lieu où se réunira le corps. Le 8e corps se portera contre Smolensk et le poste de Drozjino, infanterie, cavalerie, etc., et prendra la même précaution de tenir des officiers au pont pour diriger les hommes.

Toute l'artillerie de la garde et l'artillerie générale appartenant au parc général se réuniront dans un village à une ou deux lieues sur la route de Krasnoë. Le parc du génie se réunira avec le parc d'artillerie sur la route de Krasnoë. Les quatre corps

de cavalerie se réuniront dans quatre villages, à une ou deux lieues de Smolensk; généraux, artillerie, administration, tout se réunira dans ces villages. Les généraux enverront leurs officiers d'état-major au pont; les colonels y enverront des officiers pour ramasser tous les hommes isolés. Le régiment des hommes isolés de cavalerie du général Charrière sera, en conséquence, dissous. Les hommes à pied appartenant aux 1er et 3e corps d'armée se réuniront avec le 4e corps de cavalerie, dans le village qui lui est destiné. Tout ce qui appartiendrait au 4e corps d'armée que commande le vice-roi, pourra se réunir sur la rive droite et de manière à ne pas gêner la circulation. Le quartier général entrera dans Smolensk.

Tout le corps du duc de Trévise, y compris la division Claparède et la division Roguet, se réunira dans les faubourgs de Smolensk, la vieille garde se réunira dans la ville, de sorte qu'après-demain tous ces corps ralliés puissent se mettre en marche. Un village sera désigné pour la réunion des équipages militaires. Le dépôt de la garde à pied et à cheval se mettra demain en marche pour Krasnoë.

L'armée est nombreuse, mais débandée d'une manière affreuse. Il faut quinze jours pour les remettre aux drapeaux, et quinze jours où pourra-t-on les avoir? Le froid, les privations ont débandé cette armée. Nous serons sur Vilna; pourrons-nous nous y tenir? Oui, si l'on peut y tenir huit jours, mais si l'on est attaqué les huit premiers jours, il est douteux que nous puissions rester là. Des vivres, des vivres, des vivres! Sans cela, il n'y a pas d'horreurs auxquelles cette masse indisciplinée ne se porte contre cette ville. Peut-être cette armée ne pourra-t-elle se rallier que derrière le Niémen. Dans cet état de choses, il est possible que je croie ma présence à Paris nécessaire pour la France, pour l'Empire, pour l'armée elle-même. Dites m'en votre avis.

Je désire bien qu'il n'y ait à Vilna aucun agent étranger. L'armée n'est pas belle à montrer aujourd'hui. Quant à ceux qui y sont, il faudrait les éloigner, par exemple leur dire que je me rends à Varsovie, et les y diriger de suite en les faisant partir à jour nommé.

Dirigez à notre rencontre du pain, de la viande et de l'eau-de-

vie. J'ai 100,000 hommes isolés qui cherchent à vivre et ne sont plus aux drapeaux, ce qui nous fait courir d'horribles dangers. Ma vieille garde seule est réunie, mais la faim la gagne aussi. Dix jours de repos et des vivres en abondance remettront la subordination.

Dans les circonstances actuelles, le soldat ne murmure pas, ne se plaint pas, mais du moment que la distribution n'est pas complète, il quitte le drapeau et court la campagne. Avec des distributions complètes, il faudra même de l'énergie pour rétablir la discipline. Aucune puissance n'y peut plus rien, et il faudra aller chercher des magasins et le pays qui peut en fournir.

L'armée fatiguée et exténuée de misère est à bout. Rien ne lui est plus possible, pas même de défendre Paris, si au préalable le ventre n'est pas rempli et les distributions régulières. Ce n'est même pas de la farine qu'il nous faut, c'est du pain ou du biscuit. Il doit y avoir à Vilna des fours pour faire 60 à 80,000 rations par jour. Si les subsistances ne sont pas assurées, non seulement on ne peut pas garder Vilna, mais j'ai même tout à craindre que le mécontentement de l'armée ne la porte à tous les excès imaginables, sans qu'on puisse les empêcher. Si les subsistances ne peuvent être assurées à Vilna, il est nécessaire de s'occuper de l'évacuer en commençant par le trésor. Nous avons ici trois à quatre millions. On m'assure qu'il y en a le double à Vilna. Faites-les filer sur Dantzig.

A la bataille de Rethel, Turenne engagea mal à propos le combat; aussitôt qu'il eut connaissance de la reddition de Rethel, son but était manqué, il devait faire sa retraite, il devait faire au moins sept lieues dans la journée; il n'eût pas alors été contraint de recevoir le combat contre une armée supérieure; il ne fit que quatre lieues.

Lorsque le maréchal du Plessis descendit dans la plaine et se rangea en bataille, Turenne pouvait encore éviter la bataille en accélérant son mouvement.

Surpris à Mont-Saint-Quentin, la première pensée qu'aurait eue un général ordinaire eût été de se couvrir par la Somme en la repassant à Péronne dont il n'était éloigné que d'une demi-

lieue, mais que fût-il arrivé ? L'ennemi eût aussi passé la Somme. Il eût fallu rester en position et risquer une affaire pour l'arrêter.

Cependant, ce mouvement eût influé sur le moral des troupes et sur celui des ennemis en sens inverse. Passer la Somme, c'eût été ajourner, mais accroître la difficulté ; on eût paré au mal du moment en empirant l'état des affaires. Turenne paya d'audace, marcha à la rencontre des ennemis ; il était sûr que par ce mouvement il les déconcerterait, qu'il accroîtrait leur irrésolution et gagnerait la journée parce qu'il faudrait qu'ils changeassent quelque chose à leur marche qui avait été dirigée dans la supposition qu'il occupait le mont Saint-Quentin. Pendant la nuit, il serait temps, après avoir vu l'ennemi et observé sa contenance, de prendre un parti ; il était probable que dans ce pays de collines, l'armée trouverait une bonne position, susceptible d'être retranchée en peu d'heures, et alors on aurait maintenu la réputation des armes, cette partie si importante de la force d'une armée.

La retraite du roi (Frédéric) de Bohême a été nécessitée par la position qu'avait prise Daun et celle qu'occupait Laudon. On ne peut qu'admirer l'exactitude, le sang-froid avec lequel s'est exécuté ce mouvement ; mais si, comme le prétendent les écrivains prussiens, Frédéric ne l'eût fait que pour porter la guerre en Bohême, ce serait une opération fausse. Quand une armée traîne à sa suite un équipage de siège, de grands convois de blessés et de malades, elle ne saurait prendre des chemins trop courts pour se rapprocher le plus promptement de ses dépôts ; mais ici les événements parlent d'eux-mêmes. Le roi a levé le siège le 1er juillet, il a mis quatorze jours à arriver à Königsgrätz, et six jours après il a commencé sa retraite sur la Silésie ; il n'est donc pas vrai qu'il ait voulu porter la guerre en Bohême. Il s'est retiré sur Königsgrätz, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, et sous ce point de vue sa conduite est très louable ; mais ce serait donner de fausses notions que de recommander cette conduite obligée, comme si elle eût été volontaire. (Retraite d'Olmütz, 1758.)

DÉFENSIVE.

Dans l'ordre défensif, il faut réunir ses troupes, les tenir sur pied de bataille avant le jour jusqu'à la rentrée des reconnaissances qu'on a envoyées sur tous les points.

Quand on tient, dans une position centrale et importante, de la cavalerie sans infanterie, n'est-ce pas dire à l'ennemi que l'on ne veut pas y tenir? N'est-ce pas l'engager à y venir?

En gardant une ligne défensive, il faut que le général ait bien prévu tout ce que l'ennemi peut faire dans toutes les hypothèses. L'ennemi peut se présenter sur trois ou quatre points. Il faut, dans toutes ces hypothèses, qu'il n'y ait point un long temps perdu en délibérations; qu'on puisse se ployer de la droite à la gauche ou de la gauche à la droite sans faire aucun sacrifice, car dans des manœuvres combinées, les tâtonnements, l'irrésolution qui naissent des nouvelles contradictoires qui se succèdent rapidement, conduisent à des malheurs.

La manie de vouloir garder tous les points dans un moment difficile, expose à de grands malheurs. Une division de plus de 8,000 hommes se trouvait disséminée dans des points insignifiants. La disposition des troupes est le premier mérite d'un général et Sa Majesté a vu avec peine que les dispositions convenables n'ont pas été faites.

Les Français n'étaient plus en position de prendre l'offensive nulle part; ils étaient contenus d'un côté par la position de Caldiero, de l'autre par les gorges du Tyrol. Mais quand même les positions de l'ennemi eussent permis d'entreprendre contre lui, sa supériorité numérique était trop connue; il fallait lui laisser prendre l'initiative et attendre patiemment ce qu'il voulait entreprendre. (1796.)

Le gouvernement français ordonna que ses armées prissent

l'offensive en Allemagne comme en Italie, Il eût fallu rester sur la défensive en Allemagne, puisqu'on ne pouvait y réunir des forces supérieures à celles de l'ennemi. Dans tous les cas, les trois armées du Danube, de l'Helvétie et du Bas-Rhin n'en devaient former qu'une seule. L'armée du Bas-Rhin n'était composée que de troisièmes bataillons, c'était vouloir s'en imposer à soi-même, puisque les troisièmes bataillons n'étaient pas mobiles et étaient d'ailleurs nécessaires pour la garde des places et le recrutement des bataillons de guerre. Il y avait dans l'intérieur un grand nombre de vieux régiments; une partie eût dû être employée dès ces premiers moments. Les 40,000 hommes qui composaient l'armée du Danube, réunis à l'armée d'Helvétie, étaient suffisants pour assurer la possession de la Suisse et occuper des camps sur la rive droite du Rhin du côté de Schaffouse et de Stein, prenant à revers les montagnes Noires. (1799.)

On s'est établi comme en pleine paix. Vous avez trop ajouté confiance aux Napolitains. C'est une première faute qui a eu des suites. Il faut s'en corriger, désarmer les rebelles et faire des exemples qui restent. L'ancienne reine, en faisant ce qu'elle a fait, a fait son métier. C'est par de la vigueur et de l'énergie qu'on sauve ses troupes, qu'on acquiert leur estime et qu'on en impose aux méchants. Il faut tenir vos troupes en échelons par brigade, à une journée de distance entre elles de Naples à Cassano, de manière que, en trois jours, quatre brigades formant 10,000 à 12,000 hommes puissent se réunir. Vous avez trois régiments français qui ont donné avec Reynier. Il vous en reste onze qui n'ont rien fait; en y réunissant deux régiments d'infanterie, les Italiens, les Corses et vos Napolitains, cela peut très bien vous faire huit brigades de plus de 3,000 hommes chacune, sous les ordres de deux lieutenants généraux et de quatre généraux de division qui peuvent se correspondre et se réunir en peu de temps. C'est par ce placement en échelons qu'on est sur la défensive, à l'abri de tous les événements en ce que, lorsqu'on veut ensuite prendre l'offensive pour un but déterminé, l'ennemi ne peut le savoir parce qu'il vous aura vu sur une défensive redoutable, et qu'avant les changements qui se sont passés sur la défensive, les dix ou douze premiers jours d'opérations seront terminés. Je ne sais si l'on comprendra quelque chose à ce que je

dis là. On a fait deux grandes fautes dans la défensive; on n'en fait jamais impunément; l'homme exercé s'en aperçoit du premier coup d'œil, mais les effets ne s'en font sentir que deux mois après. Puisque les deux points importants étaient Gaëte et Reggio et que vous avez 38,000 hommes, il fallait avoir en échelons des brigades formant cinq divisions qui, placées à une journée ou deux, s'il le fallait, pouvaient se correspondre. L'ennemi vous eût trouvé dans une position telle qu'il n'eût pas osé bouger, car vous eussiez pu réunir vos troupes à Gaëte, à Reggio, à Sainte-Euphémie, et sans qu'il y eût un jour de perdu. Voilà les dispositions qu'il faut prendre pour l'expédition de Sicile.

Vous devez partir d'un ordre défensif tellement redoutable que l'ennemi n'ose vous attaquer et abandonner toute position derrière vous, hormis les positions défensives de votre capitale, afin d'être tout offensif contre l'ennemi qui, la descente faite, ne pourrait rien tenter. C'est là l'art de la guerre. Vous verrez beaucoup de gens qui se battent bien et aucun qui sache l'application de ce principe. S'il y avait eu à Cassano une brigade de 3,000 à 4,000 hommes, rien de ce qui a eu lieu ne serait arrivé; elle aurait été à Sainte-Euphémie en même temps que le général Reynier, et les Anglais auraient été culbutés ou plutôt n'auraient pas débarqué. C'est la fausse position de votre défensive qui les a enhardis. Tout l'art de la guerre consiste dans une défensive bien raisonnée, extrêmement circonspecte, et dans une offensive audacieuse et rapide. Laissez votre première brigade à deux journées de marche et en échelons comme je vous l'ai dit, en consultant un peu les localités.

La conduite du général Mack aurait été bonne avec des troupes autrichiennes. Que pouvait-il faire de plus que de mettre ses soldats aux mains avec les soldats français au nombre de deux ou trois contre un? Mais les Napolitains n'étaient pas des troupes exercées, il n'eût jamais dû les employer à des attaques. Les militaires sont fort partagés sur la question de savoir s'il y a plus d'avantages à faire ou à recevoir une attaque, mais cette question n'est point douteuse, lorsque d'un côté sont des troupes aguerries, manœuvrières, ayant peu d'artillerie, et que de l'autre est une armée beaucoup plus nombreuse, ayant à sa suite beaucoup d'artillerie, mais dont les officiers et les soldats sont peu

aguerris. Si le jour même du commencement des hostilités, Mack se fût trouvé à Civita-Reale avec 40,000 hommes, que le soir il fût arrivé à Terni, que le lendemain il eût fait une marche sur Rome, occupant le pont de Borghetto et une bonne position, comment les Français auraient-ils pu, avec 9,000 hommes et douze pièces de canon, y forcer une armée cinq fois plus nombreuse, ayant soixante bouches à feu et déjà couverte de retranchements? Cependant, ils y auraient été contraints pour s'ouvrir une retraite.

FORTIFICATION PERMANENTE

DE CAMPAGNE.

Les places fortes sont utiles pour la guerre défensive comme pour la guerre offensive; sans doute qu'elles ne peuvent pas seules tenir lieu d'une armée, mais elles sont le seul moyen qu'on ait pour retarder, entraver, affaiblir, inquiéter un ennemi vainqueur.

On a demandé, dans le siècle dernier, si les fortifications étaient de quelque utilité. Il est des souverains qui les ont jugées inutiles et qui ont démantelé leurs places. Quant à moi, je renverserai la question et je demanderai s'il est possible de combiner la guerre sans des places fortes, et je déclare que non. Sans des places de dépôt, on ne peut établir de bons plans de campagne, et sans des places que j'appellerai de campagne, c'est-à-dire à l'abri des hussards et des partis, on ne peut pas faire de guerre offensive. Aussi, plusieurs généraux qui, dans leur sagesse, ne voulaient pas de places fortes, finissaient-ils par conclure qu'on ne pouvait faire de guerre d'invasion. Mais combien faut-il de places fortes ? C'est ici qu'on se convaincra qu'il en est des places fortes comme du placement des troupes.

Prétendez-vous défendre toute une frontière par un cordon ? Vous êtes faible partout, car enfin ce qui est humain est limité : artillerie, argent, bons officiers, bons généraux, tout cela n'est

est physiquement impossible de passer sans en avoir pris plusieurs. Dans ce cas, une petite place a pour but de soutenir l'inondation qui va d'une place à l'autre ou de boucher un rentrant. Il s'établit au milieu de ces places un autre genre de guerre. L'enlèvement d'un convoi, la surprise d'un magasin donnent à une armée très inférieure l'avantage, sans se mesurer ni courir aucune chance, de faire lever un siège, de faire manquer une opération. C'est, en peu de mots, l'affaire de Denain, affaire de peu de valeur en elle-même, mais qui, cependant, sauva bien évidemment la France des plus grandes catastrophes.

Voyons dans quel cas se trouve Peschiera. Elle n'est et ne peut être une place de dépôt, dominée de tous les côtés, n'ayant que la capacité d'une place de quatre ou cinq bastions, étant enfin voisine de Mantoue qui a évidemment cette destination; une place de dépôt suffit pour une frontière; sous ce point de vue, on ferait donc mieux de renfermer à Mantoue les vivres, l'artillerie et la garnison et d'y dépenser tout l'argent que coûterait Peschiera. Par sa capacité, Peschiera serait dans le cas d'être considérée comme ayant une destination spéciale, celle de donner un pont sur le Mincio; mais le Mincio est une si petite rivière, que cela ne mérite aucune considération.

Comme frontière, la ligne de l'Adige n'est pas fortifiée. Si l'on proposait de faire une place de Peschiera, une à Valeggio, une à Goïto, une à Governolo, et qu'on proposât autant sur l'Adige, et qu'en troisième ligne on en proposât à Lonato, Montechiaro, Castiglione, Solférino, on aurait alors en Italie une frontière pareille à celle de Flandre; l'ennemi eût-il une armée quadruple, ne pourrait passer sans avoir pris deux ou trois places.

Mais ici, au contraire, l'ennemi laisserait devant Peschiera un corps de troupe, en laisserait un autre à Mantoue, passerait à Valeggio et à Goïto, ou par tout autre point, et continuerait ses opérations sur le Mincio et l'Adda, si d'ailleurs sa supériorité était bien décidée. En masquant ces deux places, il se serait affaibli de peu de chose, peut-être pas de 14,000 hommes, ce qui, dans l'hypothèse de supériorité où nous l'avons placé, serait beaucoup moins considérable que l'affaiblissement qu'auraient occasionné à l'armée française les garnisons de Mantoue et de Peschiera, en supposant 3,000 hommes dans Peschiera et 7,000 dans Mantoue, total 10,000. On conviendra que l'ennemi n'aurait

pas prise, le sort de la province n'est pas décidé et l'immense matériel attaché à la défense d'une aussi grande province n'est pas perdu.

Une place centrale, une fois existante, tous les plans de campagne des généraux doivent y être relatifs. Une armée supérieure a-t-elle débarqué dans un port quelconque ou attaque-t-elle une des frontières, le soin des généraux doit être de diriger toutes les opérations de manière que leur retraite sur la place centrale soit toujours assurée. Ils doivent voir la province dans la place centrale.

Tous les magasins de l'armée y seront concentrés, tous les moyens de défense y seront prodigués, et un but constant sera donné aux opérations des généraux. Tout devient simple, facile, déterminé, rien n'est vague quand on établit de longue main, et par autorité supérieure, le point central d'un pays. On sent combien de sécurité et de simplicité donne ce point central et combien de contentement elle met dans l'esprit des individus qui composent l'armée. L'intérêt de sa conservation agit assez sur chacun pour que l'on sente que, sans cela, on est là en l'air; trop d'inquiétude anime l'armée, si dans cette position elle n'a pas pour tous les événements un plan simple et tracé; ce plan simple et tracé, ce sont les remparts de la place centrale. Quand, après plusieurs mois de campagne, on a toujours, pour dernier pis aller, de s'enfermer dans une ville forte et abondamment approvisionnée, on a plus que la sécurité de la vie, la sécurité de l'honneur.

Il est des places fortes qui défendent une gorge, et qui par cela seul, ont un caractère déterminé. Il est des places fortes de dépôt, et qui, pouvant contenir de grandes garnisons et résister longtemps, donnent moyen à une armée inférieure d'être renforcée, de se réorganiser et de tenter de nouveaux hasards. Dans le premier cas, un fort ou une petite place peuvent être indiqués; dans le second cas, une grande place où il ne faut épargner ni argent ni ouvrages. Hors ces deux cas, il en est un troisième, c'est la fortification entière d'une frontière. Ainsi, la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge présente un grand nombre de places de différentes grandeurs et de différentes valeurs placées en échiquier sur trois lignes, de manière qu'il

habile ferait beaucoup valoir, qui ne sera d'aucune utilité à un général malhabile. Lors des affaires de Castiglione, Peschiera fut laissée avec 500 hommes, la plupart estropiés, et abandonnée à ses propres forces pendant 7 à 8 jours; elle fut d'un grand secours à l'armée française, parce qu'au lieu de 500 hommes, l'ennemi dut supposer qu'il y en avait 1500, et laissa 4,000 hommes devant Peschiera, parce que cela masquait les opérations de l'armée et qu'enfin lorsque, après Castiglione, une division française retourna à Peschiera, l'ennemi qui ne pouvait pas retarder d'une heure le passage du Mincio, craignit pour sa retraite et manqua effectivement d'être coupé. Le général français y laissa 500 hommes, un général pusillanime aurait pu en laisser 1000, mais un général habile n'y aurait laissé de garnison qu'autant que l'ennemi n'aurait pas pris de supériorité décidée, que l'on se battrait encore et que dès lors il y avait des chances pour que l'armée revînt.

Mais dans ces événements où Peschiera a joué un si grand rôle, supposons que le général français se fût résolu à réunir toutes ses troupes à Rivoli, à livrer une bataille décisive, qu'il y eût perdu en tués ou prisonniers une portion de son armée; qu'il n'y eût plus aucun espoir de recevoir des renforts qui n'existaient pas au delà des Alpes et de repasser le Mincio, croit-on qu'on eût donné des prisonniers à l'ennemi? Il eût fait sauter deux ou trois bastions de Peschiera ou tout au moins l'aurait évacuée s'il eut été impossible de la faire sauter; il n'eût pas diminué d'un homme son armée.

Si l'on demande ce que veut dire une place de campagne en fortification permanente, qu'on jette un coup d'œil sur ce qui s'est passé en vendémiaire dernier, que l'on voie de quelle utilité a été ce mauvais château de Vérone; peut-être a-t-il eu dans les événements une influence incalculable. Ce mauvais château a rendu maître de l'Adige, ce qui a donné une tout autre physionomie aux affaires de la campagne. Cette mauvaise place de Legnago n'est aussi qu'une place de campagne. Si, au lieu de cela, le prince Charles eût passé l'Adige à Ronco ou sur tout autre point, qu'il eût battu l'armée française à peu près comme Scherer fut battu en l'an VII, les châteaux de Vérone et de Legnago seraient tombés tout d'abord.

Or, pendant tout le temps qu'une armée manœuvre, évacue

une aile pour se porter sur une autre aile, fait quelques marches en arrière pour se réunir à des secours ou renforts qui sont restés sur le Tessin ou l'Adda ou qui arrivent d'Alexandrie, peut-être même de Bologne, l'ennemi n'a ni le temps ni les moyens de faire un siège ; il bloque toutes les places, tire quelques obus, quelques salves d'artillerie de campagne : c'est juste le degré de force que doit avoir une place de campagne. Peschiera doit être une place de campagne et avoir le degré de force suffisant, mais elle n'a pas les qualités d'une place de cette nature; ces qualités doivent être de pouvoir donner protection à une division qui arriverait de Vérone et serait poursuivie ; elle serait obligée d'évacuer les hauteurs, les feux de la place ne pouvant découvrir là et l'y protéger. Peschiera n'est pas une place de campagne parce qu'elle n'a pas le degré de force convenable pour donner quelque sûreté à un commandant d'un courage ordinaire. Le bastion C est tout d'abord découvert des hauteurs, mis en brêche, de sorte qu'on n'est pas certain qu'un ennemi entreprenant et ayant quelques pièces de 18 ou de 24, n'ait pas la possibilité de l'enlever pendant les douze ou quinze premiers jours de manœuvres. Ce sont là seulement les qualités et le degré de force qu'il faut donner à Peschiera : point ou très peu d'accroissement de garnison, car une place de campagne doit pouvoir être gardée par la moindre garnison possible...

Moins on proposera de dépenses pour Peschiera, mieux cela vaudra, car la somme d'argent qu'on peut dépenser aux fortifications étant déterminée, c'est autant de moins qu'on pourra employer à Legnago et à Mantoue.

Mantoue n'est pas fort par l'art, mais seulement par la position, il n'y a rien ou peu de chose à détruire et que les ennemis auraient rétabli en peu de temps et avec très peu de travail. Pendant le blocus, nous avons avec 7,000 hommes bloqué 20,000 hommes, vous voyez donc que cette place n'est pas aussi essentielle qu'on se l'imagine ; mais j'avais un seul avantage, c'est que l'équipage de siège de l'ennemi était fort loin et que je comptais mettre dans la ville 2,000 à 3,000 Français et le reste des Italiens, ce qui, avec les nouveaux ouvrages que j'avais fait faire, me faisait espérer de tenir en échec une armée autrichienne

Mais quelque soin, quelque activité que l'on mît à refermer

l'armée et à réorganiser la défense des frontières (1815), il était à craindre, si les hostilités commençaient avant l'automne, que les armées de l'Europe conjurée ne fussent de beaucoup plus nombreuse que les armées françaises, et ce serait alors sous Paris et Lyon que se décideraient les destins de l'empire. Ces deux grandes villes avaient été jadis fortifiées comme toutes les grandes capitales de l'Europe, et comme elles, elles avaient depuis cessé de l'être. Napoléon avait souvent eu la pensée, notamment au retour de la campagne d'Austerlitz, de fortifier les hauteurs de Paris. La crainte d'inquiéter les habitants, les événements qui se succédaient avec une incroyable rapidité, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Il pensait qu'une grande capitale est la patrie de l'élite de la nation, qu'elle est le centre de l'opinion, le dépôt de tout, et que c'est la plus grande des contradictions que de laisser un point aussi important sans défense immédiate. Aux époques de malheurs et de grandes calamités, les États manquent souvent de soldats, mais jamais d'hommes pour leur défense intérieure; 50,000 gardes nationaux, 2,000 ou 3,000 canonniers défendront une capitale fortifiée contre une armée de 300,000 hommes. Ces 50,000 hommes en rase campagne, s'ils ne sont pas des soldats faits et commandés par des officiers expérimentés, seront mis en désordre par une charge de quelques milliers de chevaux. Paris avait dû dix ou douze fois son salut à ses murailles; si, en 1814, elle eût été une place forte capable de résister seulement huit jours, quelle influence cela n'aurait-il pas eu sur les événements du monde? Si, en 1805, Ulm eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé la guerre; si, en 1806, Berlin eût été fortifiée, l'armée battue à Iéna s'y fut ralliée et l'armée russe l'y eût rejointe; si en 1808, Madrid eût été fortifiée, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et de Sommo-Sierra, n'eût pas marché sur cette capitale en laissant derrière Salamanque et Valladolid, l'armée anglaise et l'armée espagnole.

Je calcule, pour les ouvrages qui doivent défendre Paris, un homme par toise, un autre homme de réserve pour les points les plus menacés et les plus à la convenance de l'ennemi, et un homme de réserve dans la ville. L'enceinte étant de 12,000 toises, cela donnerait 36,000 hommes dont 12,000 de service dans les

ouvrages, 12,000 pour secourir les ouvrages et 12,000 dans la ville. Sur la rive qui ne serait pas menacée, un demi-homme ou un tiers d'homme serait suffisant; on peut supposer que quelques hommes de cavalerie s'étendront sur les deux rives, mais il est impossible que 150,000 hommes viennent se placer partout. L'enceinte serait de 24,000 toises s'il n'y avait aucun obstacle. Mais il faut dépasser la Marne, Saint-Denis, Charenton, Vincennes, ce qui pourrait faire une circonférence de 40,000 toises. Il faudra donc supposer qu'avec une armée de 150,000 hommes, l'ennemi se divisera en trois ou quatre corps pour bloquer Paris.

Les places de dépôt doivent être étudiées par le génie, l'artillerie et l'intendance à deux points de vue : l'un au point de vue de la défense proprement dite de la place, et l'autre comme dépôt de l'armée et souvent pivot des manœuvres de l'armée.

La mesure de mettre les malades hors de Glogau est ridicule; à quoi servent les places fortes si ce n'est pour contenir les dépôts d'une armée.

Vous vous plaignez des embarras qu'on vous envoie. Vous devez savoir que les grandes places fortes sur les derrières des armées sont justement faites pour cela.

Faites travailler avec la plus grande activité dans cette place d'Augsbourg, afin que mon armée marchant en avant, je puisse y centraliser mes dépôts et que, avec un ramassis de 5,000 à 6,000 hommes qui se trouvent toujours sur les derrières d'une grande armée, je n'aie rien à craindre d'une division d'élite de 15,000 à 20,000 hommes.

Il ne faut pas compter sur les ouvrages de campagne établis dans les places fortes. Ils ont l'inconvénient d'affaiblir la garnison qui, quelle qu'elle soit, sera trop faible dans une place qui a beaucoup d'étendue. Il ne faut pas citer l'exemple des divers sièges de Mayence ; on sait trop bien qu'il y avait alors non une garnison, mais une armée dont une grande partie n'avait pas pu sortir. Sans doute, quand on ne peut pas faire autrement, il faut

faire des ouvrages de campagne ; mais en organisant une place, il faut tâcher de ne pas en avoir besoin, afin d'avoir économie et sûreté, ce qui est la propriété de la fortification permanente.

Mon opinion est qu'un ouvrage en terre a quelquefois des avantages sur un ouvrage en maçonnerie parce que les boulets s'y enterrent; mais l'avantage de la maçonnerie, c'est de permettre une économie dans la garnison qui garde une place. Cette considération, dans beaucoup de circonstances, est tellement importante que je désire voir les lunettes revêtues.

Les lignes qui joignent les ouvrages en terre doivent être rattachées aux réduits, de sorte que les ouvrages en terre une fois pris, il faille encore percer ces lignes. Cela fera naturellement que les lignes seront dans des rentrants flanqués par des ouvrages en terre, de sorte qu'on ne pourra les attaquer tant que les ouvrages entiers ne seront pas pris.

Je ne veux dans les forts aucun bâtiment qui puisse être brûlé. Les forts sont encombrés de bâtiments que trois obus mettraient en feu : après quoi, il faudrait les rendre. Une longue paix a introduit cet abus. Je préfère loger les troupes dans des baraques en bois qu'on démolit en cas d'attaque.

J'ai toujours vu le génie, dans le tracé des ouvrages de campagne, faire ses plates-formes de manière que l'ingénieur désigne par là les emplacements pour le canon. C'est une fausse mesure d'envisager ainsi l'armement, il faut que l'on puisse mettre du canon autant que l'ouvrage peut en contenir, d'après le principe qu'on se bat à coups de canon comme on se bat à coups de poing. Je voudrais donc que les ouvrages de campagne aient une batterie continue, de manière à mettre sur une face douze à quinze pièces de canon.

Je suis mécontent de ce que le corps du génie fasse aujourd'hui, dans ses calculs, abstraction de l'argent qui devrait être la base de ses aperçus et du temps dont je ne suis pas maître. Je vous rappellerai ici mon adage : chaque fois qu'on dépense 100,000 écus dans les travaux d'une place, on doit lui donner un degré

de force de plus. Quand un ingénieur demande plusieurs années, son plan est mal rédigé et ce qu'on peut lui accorder, c'est une campagne; on n'en est pas toujours le maître.

Quant au musoir, le rapport n'est pas plus exact. J'ai vu la lettre par laquelle le génie en interdit l'entrée au génie maritime; au moins dans ce cas devrait-il le faire réparer.

Recommandez que le génie donne des noms à chacun des ouvrages construits, pour que l'on s'entende.

Les garnisons des places fortes doivent être levées de la population, et non des armées actives; les régiments de milice provinciale avaient cette destination. C'est la plus belle prérogative de la garde nationale. Il se peut que le système de Vauban soit défectueux, mais il est meilleur que celui que l'on propose. Il vaut mieux centraliser, réunir, rapprocher ses forces, ses machines de guerre, que de les disséminer.

Je désirerais avoir une place à Orléans, comme point central pour contenir tous les dépôts de France.

Il serait aussi nécessaire d'avoir un point central, le plus près possible de Paris et du côté de la Loire.

La manière dont je vois qu'on organise la défense d'Anvers montre peu de talent. Au lieu de mettre les batteries à 1000 ou 1500 toises l'une de l'autre, où elles ne peuvent se soutenir que faiblement, et sont obligées de lutter séparément contre toutes les forces de l'ennemi, il fallait réunir cette masse de canons dans un court espace, de manière qu'ils pussent se défendre ensemble et frapper le même but. Je m'étonne toujours comment les notions les plus simples sont inconnues au génie et à l'artillerie. Cinq cents pièces de canon disposées en batteries de 12 pièces à 1000 toises l'une de l'autre ne coûteront guère plus à éteindre que quinze; au lieu que cinq cents pièces placées trois cents sur une rive, et deux cents sur l'autre, divisées en batteries de vingt pièces, à la distance de 25 toises l'une de l'autre, selon les localités, formeraient quinze batteries de vingt

pièces d'un côté, lesquelles pourraient tirer au même moment sur tout bâtiment qui s'avancerait. Ces batteries ainsi placées formeraient une barrière infranchissable. Je voudrais voir réunies autour de Lille ou près d'Anvers, en avant du coude, toutes les pièces que l'on a éparpillées dans un long cours. Les plus grands moyens éparpillés ne produisent aucun résultat en artillerie, comme en cavalerie, en infanterie, en places fortes, et dans tout le système militaire.

La plus importante propriété de Passau est sa propriété offensive, puisque tout ce que l'on a à Passau peut être considéré comme étant à Vienne, puisque l'on peut s'y rendre en quatre jours par le Danube.

Il y avait à Brescia un hôpital et un magasin français et seulement trois compagnies de garnison; elles furent prisonnières de guerre. Si l'on eût fait mettre à l'abri d'un coup de main la citadelle, cela ne fût pas arrivé. C'est ce que l'on fit depuis et qu'on aurait dû faire plus tôt.

Dans sa retraite, Scherer ne devait laisser que 2,500 hommes dans les châteaux de Brescia et de Bergame; ces châteaux avaient été ruinés fort anciennement. Sur leurs décombres, on avait établi des retranchements tout au plus suffisants contre la cavalerie et contre la populace.

Voulant livrer bataille à Novi, Joubert devait au préalable reprendre le petit fort de Serravalle, qui s'était rendu le 7 août. Ce point, dans l'ordre défensif, lui appartenait, l'ennemi n'y avait pas de droit. Ce dernier, en l'occupant, interceptait une des routes de Novi à Gênes, avait une vedette sur les derrières des Français, et possédait le point d'appui de leur droite, qui par là se trouvait en l'air.

La marche de Wurmser sur l'Adige avec les 16,000 hommes restant de son armée a été obligée. Il devait être cerné, acculé au fleuve, et forcé de poser les armes, parce qu'il n'avait pas d'équipage de pont, ses deux équipages et ses parcs de réserve ayant été pris à Bassano. Il ne dut le bonheur de pénétrer jus-

qu'à Mantoue qu'à la faute d'un chef de bataillon qui évacua Legnago.

On a pensé que si Napoléon eût fait occuper Legnago comme place forte, qu'il y eût mis un commandant, des adjudants, des officiers d'artillerie et du génie, un commissaire de guerres, qu'il y eût réuni des magasins et 400 à 500 hommes de garnison, indépendamment de quelques dépôts, il ne fut pas venu dans l'idée du commandant de cette place de l'évacuer, et que Wurmser n'aurait pu la forcer, puisqu'il était coupé de Mantoue, ce qui eût décidé sa ruine. Napoléon le sentit, car depuis il fit fortifier Legnago.

En 1672, Louvois fit disséminer l'armée dans cinquante places fortes; ce qui l'affaiblit au point qu'elle ne put plus rien faire. Il fallait démolir quarante-cinq de ces places, en transporter toute l'artillerie en France, et en garder quatre ou cinq pour servir aux communications de l'armée.

Il n'avait ni assez d'expérience, ni assez de solidité dans l'esprit; ce qu'il faut surtout au premier ingénieur d'une armée, qui doit concevoir, proposer et diriger tous les travaux de son arme, c'est un bon jugement.

Le génie ne sert pas aussi bien qu'il devrait. Le colonel du génie chargé de la défense des abords de Vienne devrait avoir les plans de toutes les îles, les rectifier avec ses observations, suivre les mouvements de l'ennemi; faire tous les jours des rapports sur ce que l'ennemi fait, être à la pointe du jour sur les points importants pour les reconnaître. Au lieu de cela, votre officier du génie n'a rien vu, rien fait et croyait avoir réponse à tout parce qu'il avait le croquis de deux mauvais bonnets de prêtre qu'il a faits.

Ce n'est pas avoir une armée que de ne pas pouvoir se retrancher. Il faudrait, pour 18 bataillons, une compagnie de sapeurs de 120 hommes au moins. Il faudrait avoir une demi-compagnie du génie organisée comme elles le sont en France. Cette demi-compagnie recevrait vingt-cinq voitures portant 3,000 outils à

pionniers, des cordages et autres objets nécessaires pour réparer les ponts et aider à passer une petite rivière.

Il est très convenable de remuer de la terre. C'est le cas des redoutes et des fortifications de campagne qui ont, indépendamment de leur valeur réelle, un avantage d'opinion.

Vous et vos officiers aidez le maréchal Lefebvre, non seulement pour ce qui vous regarde, mais aussi pour les opérations d'infanterie. Avec des troupes médiocres, il faut remuer beaucoup de terre.

On a arrêté un type général de tête de pont en plaine avec un réduit de 300 à 400 toises, avec trois ou quatre redoutes de manière que les deux redoutes en amont et en aval se trouvent au moins à 600 toises du pont ou à 800 toises pour les grands ponts. Il est évident que ces deux redoutes se trouveraient ainsi éloignées de 1600 toises, formant une demi-circonférence, au moins de 2,000 à 2,400 toises. Il faut donc six ou sept de ces redoutes qui, jointes à la garnison du réduit, exigeraient 2,000 hommes pour garder la tête du pont, encore ne pourrait-elle faire qu'une faible résistance; mais il est évident que ces redoutes éloignées de 300 à 400 toises ne pourraient présenter une résistance raisonnable; que, une prise, elles le seraient toutes successivement, qu'elles ne pourraient être défendues par l'artillerie du réduit, tout comme elles ne défendraient pas le réduit. Ces redoutes, en effet, ne sont pas placées là pour donner une nouvelle force au réduit, mais elles sont établies pour donner protection à un corps d'armée qui serait en retraite; c'est une espèce de camp retranché.

Les têtes de pont de Passau, de Linz, de Spitz, devant servir au débouché de toute une armée, doivent être construites sur ce principe. Mais il est des têtes de pont qui ont un autre but et qui, si elles étaient construites sur ce principe, induiraient en erreur, par exemple la tête du pont d'Anger sur la March. En faisant établir une tête de pont sur la rive gauche de la March, mon but n'est pas qu'elle puisse protéger la retraite d'une armée, ou, autrement parlant, qu'elle serve de camp retranché; mon vrai but est d'occuper un point sur la rive gauche de la

March, afin que l'ennemi ne puisse se servir de cette rivière comme d'un rideau; que, en conservant la tête de pont, je puisse déboucher comme je le désire. On sent que ce débouchement est très hypothétique. Si après avoir fait une tête de pont, on faisait des redoutes à 400 et 500 toises les unes des autres, on irait contre l'objet. Ces redoutes une fois prises nuiraient au lieu de servir. Il faut donc construire seulement une enceinte, établir des lunettes, en amont et en aval assez pour qu'on ne puisse pas découvrir le pont, et si, ensuite, on veut établir d'autres lunettes. il faut qu'elles soient très près de la place, qu'elles soient protégées par le feu du réduit et qu'elles le protègent. Comme la March est une très petite rivière, il serait convenable pour remplir l'objet qu'on se propose, de couvrir le pont des deux côtés, à peu près comme cela est tracé ici.

Turenne, avec son armée, fut acculé sous Philipsbourg par une armée fort nombreuse. Il ne trouva pas de pont sur le Rhin, mais il profita du terrain entre le fleuve et la place pour y établir son camp. Ce doit être une leçon pour les ingénieurs, non seulement pour les constructeurs des places fortes, mais aussi pour la construction des têtes de pont; ils doivent laisser un espace entre la place et la rivière de manière que, sans entrer dans la place, ce qui compromettrait sa sûreté, une armée puisse se ranger et se rallier entre la place et le pont. C'est ce qui existe à Wittemberg sur l'Elbe, ce que les ingénieurs ont négligé à Torgau, ce qui n'existe pas à Castel, vis-à-vis Mayence; une armée qui se retire sur Mayence étant poursuivie, est nécessairement compromise, puisqu'il lui faut plusieurs jours pour passer le pont et que l'enceinte de Castel est trop petite pour qu'on puisse y entrer sans l'encombrer. Il eût fallu laisser deux cents toises entre la place et le Rhin; l'on doit avoir ce soin dans toute construction de tête de pont devant les rivières de cette importance. A Praga, sur la Vistule, dans la guerre de 1806, on n'eut point égard à ce principe, on eut tort, quoiqu'on eût établi de fortes redoutes en avant, formant un grand camp retranché. Dans la même campagne, les têtes de pont que les ingénieurs construisirent en avant de Marienwerder étaient contiguës à la Vistule, et elles eussent été d'une faible ressource à l'armée si elle eût été contrainte de repasser ce fleuve dans une retraite. Les têtes de pont,

telles qu'elles sont prescrites et enseignées dans les écoles, ne sont bonnes que devant de petites rivières où le défilé n'est pas long.

Turenne, ce grand capitaine, faisait usage fréquemment des ouvrages de campagne; cependant, son armée avait trop de cavalerie et en proportion trop peu d'infanterie pour qu'il tirât tout le parti convenable de la science de l'ingénieur. Dans cette guerre de marches, de manœuvres, il eût fallu se retrancher tous les soirs et se placer toujours dans une bonne défensive; les positions naturelles que l'on trouve ordinairement ne peuvent pas mettre une armée à l'abri d'une armée plus forte, sans le secours de l'art.

Il est des militaires qui demandent à quoi servent les places fortes, les camps retranchés, l'art de l'ingénieur; nous leur demanderons à notre tour comment il est possible de manœuvrer avec des forces inférieures ou égales sans le secours des positions, des fortifications et de tous les moyens supplémentaires de l'art? Il est probable que si le prince de Condé eût commandé, il eût attaqué le soir même du jour de son arrivée, ce qui eût déconcerté Turenne qui avait une armée inférieure et avait adopté un plan de campagne d'observation qui voulait qu'il ne se compromît jamais. (1653.)

Campagne de 1654. — L'armée de Turenne prit position près d'Arras assiégé par les Espagnols, la droite à la Scarpe, la gauche au Cageul: ses flancs étaient ainsi parfaitement appuyés à ces deux obstacles naturels. Turenne couvrit son front par de fortes lignes et s'établit à Mouchy-le-Vieux avec son quartier général; il aurait pu occuper cette position dès midi, mais craignant d'y être attaqué immédiatement, il s'arrêta plus loin et n'arriva à la position de Mouchy qu'à la chute du jour, afin d'avoir toute la nuit pour se retrancher. Ce camp avait une étendue de 2,500 toises; il était à cheval sur la route de Bouchain à Valenciennes.

Turenne passa la Scarpe après le coucher du soleil avec son armée et celle du maréchal de La Ferté et se réunit au maréchal d'Hocquincourt. Chaque armée attaqua un quartier séparé du camp des Espagnols qui assiégeaient Arras et fit faire, en outre,

une fausse attaque sur les quartiers opposés; l'ennemi fut surpris; il ne tira le canon d'alarme que lorsque l'infanterie française qui était à cent pas des lignes, alluma ses mèches de fusil, ce qui produisit une espèce d'illumination sur toute la ligne et démasqua sa marche. L'attaque du maréchal de La Ferté échoua, celle de Turenne réussit : il perça les lignes sur cinq bataillons de hauteur, fit aussitôt combler avec des fascines les fossés, pratiqua des passages pour sa cavalerie. Le prince de Condé, dont le quartier était du côté opposé, accourut avec ses escadrons à la pointe du jour; la position des Français était critique parce qu'ils s'étaient débandés pour piller les tentes, mais le prince ne fut pas appuyé par l'archiduc qui battit en retraite. Les Espagnols perdirent tous leurs bagages, 63 pièces de canon et 3,000 à 4,000 hommes tués, blessés ou prisonniers; la perte des Français se monta à 400 hommes hors de combat.

Le maréchal a attaqué les lignes des Espagnols, de nuit, afin de masquer son mouvement, mais les marches et les opérations de nuit sont si incertaines que, si elles réussissent quelquefois, elles échouent le plus souvent. Le prince de Condé qui était au quartier le plus éloigné du point d'attaque, arriva cependant assez à temps pour tenir les Français en échec, et si les Espagnols eussent eu son caractère et se fussent trouvés sous ses ordres, il est douteux que l'issue de l'attaque eût été la même. La principale défense consiste dans le feu; l'armée de l'archiduc était en supériorité de cavalerie; elle était double de celle de Turenne, lors de son arrivée et avant la jonction de La Ferté et d'Hocquincourt. Il n'est pas concevable que l'archiduc n'ait pas attaqué et battu l'armée de Turenne; il espéra prendre la place en sa présence, sans risquer une bataille.

Si, au siège de Cambrai, le maréchal de Turenne eût eu quarante-huit heures devant lui et eût été protégé par des lignes, l'attaque de nuit de la cavalerie du prince de Condé eût échoué. Le maréchal de Turenne assiégeant La Capelle, dut la prise de cette place à ses lignes de circonvallation, car don Juan s'en était approché à une portée de canon, les reconnut et n'osa pas les attaquer. Cet exemple fut répété à Saint-Venant : la place fut prise grâce à sa circonvallation, en présence de l'armée ennemie. Les exemples de cette espèce peuvent se compter par milliers

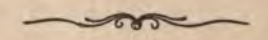
dans les XVe et XVIe siècles, chez toutes les nations européennes, et cependant on demande à quoi servent les lignes de circonvallation, on les a discréditées ; il est posé en principe qu'il n'en faut pas élever.

On a construit un grand nombre de places dans la guerre de Sept ans pour servir de base d'opérations aux armées françaises qu'on a ainsi affaiblies par des garnisons, ce qui n'a fait que rendre plus faciles et plus éclatants les succès du prince Ferdinand de Brunswick. En fortifiant les capitales, les généraux ont à leur disposition toutes les ressources, toutes leurs richesses, toute leur influence. Ils y trouvent des caves, des édifices publics qui servent à contenir les magasins de l'armée. Ces villes ayant presque toutes eu anciennement des fortifications, ont encore des remparts en maçonnerie ou des écluses, etc., ce qui est utile, tandis que les places en terre ne sont pas à l'abri d'un coup de main, à moins que l'on y mette une garnison aussi nombreuse que dans un camp retranché.

Des places fortes de terre comme dans le système de la guerre de Hanovre de 1757 à 1762, faites en quinze à vingt jours, ne seraient pas à l'abri d'un coup de main. Que de temps ne faudrait-il pas pour y bâtir des abris, pour mettre les magasins de l'armée à l'épreuve des obus et des bombes !

Les obus détruiront tout dans les ouvrages de campagne sans abris pour les magasins. Les ouvrages de campagne, à moins d'être couverts par des inondations, exigent des garnisons énormes ; il vaut bien mieux fortifier les villes.

Gal GRISOT.



COMMENT QUITTER METZ EN 1870[1]?

III.

DE REZONVILLE A SAINT-PRIVAT.

Le résultat immédiat de la bataille de Rezonville fut de nous enlever la route de Verdun par Mars-la-Tour. Essayer de la reprendre c'était s'exposer à recommencer la bataille avec des chances moins favorables; car on pouvait supposer que l'ennemi amènerait de nombreux renforts sur le théâtre de la lutte. C'était dans tous les cas perdre un temps précieux, et nous sommes loin de reprocher à Bazaine de ne pas avoir pris un pareil parti. Mais s'il n'avait plus la route de Mars-la-Tour à sa disposition, il restait maître de celles de Conflans et de Briey, et il est facile de voir qu'il pouvait encore s'y engager et atteindre la Meuse sans courir aucun danger sérieux. On sait qu'à la suite de la bataille du 16, l'armée française avait conservé ses positions de combat, et qu'elle se trouvait : le 4e corps à droite vers Bruville, le 3e aux environs de Saint-Marcel, le 6e entre Saint-Marcel et Rezonville, la garde et la brigade Lapasset à l'ouest et au sud de Rezonville, le 2e corps à Gravelotte.

Pour porter ces forces vers la Meuse, il convenait de diriger le 4e corps dans la direction d'Étain par la route de Conflans; une forte flanc-garde établie à Friauville aurait assuré la sécurité de la colonne avec l'appui de la nombreuse cavalerie dont on disposait. En même temps, les parcs passaient l'Orne à Labry et

[1] Voir les livraisons d'octobre et de décembre 1899.

Hatrize et prenaient la direction de Rouvres par Abbéville avec une division du 3e corps; la garde traversait cette rivière à Hatrize et à Moineville et se portait sur Fléville; au 6e corps, une division passait à Moineville à la suite de la garde, le gros marchait par Auboué sur Briey. Ces mouvements étaient couverts, d'une part, par le 2e corps dont une division venait au Point-du-Jour, l'autre à la Malmaison; d'autre part, par le gros du 3e corps qui, dès le matin, venait s'établir aux environs de Doncourt. Ensuite ce dernier corps passait à Conflans, Labry et Hatrize, tandis que la division de la Malmaison venait s'établir à Amanvillers pour rentrer le lendemain sous le canon de la place avec celle du Point-du-Jour.

Nous ne supposons plus maintenant qu'on laisse à Metz une division du 3e corps, mais admettons que ce corps va s'éloigner avec ses 4 divisions. D'ailleurs, il faut remarquer que chaque jour on travaillait aux ouvrages de la place, que du 12 au 17, ils avaient été déjà sensiblement améliorés; par suite, le 2e corps tout entier était suffisant pour pourvoir à tous les besoins de la défense avec les 4e bataillons et les mobiles qui y avaient été envoyés. Par les dispositions que nous venons d'indiquer, on aurait eu, le soir du 17, le 4e corps avec une partie du 3e sur les deux rives de l'Orne aux environs d'Étain, le reste du 3e près d'Abbéville, la garde à Fléville et le 6e corps de Valleroy à Briey. Pour les compléter, on pouvait diriger par voie ferrée de Metz sur Montmédy, l'infanterie de la brigade Lapasset, en rattachant provisoirement sa batterie et son régiment de cavalerie au 6e corps. On aurait réuni ces derniers au 9e de ligne, seul régiment de la division Bisson, et à la batterie qui lui était attachée, avec lequel ils auraient pris les devants en suivant la direction Spincourt—Marville, et en escortant les caissons et voitures vides qui, ensuite, auraient été se ravitailler à Montmédy. En même temps, on aurait attiré du camp sur cette place et également par voie ferrée, le régiment d'infanterie faisant brigade avec le 9e, ainsi que les deux dernières batteries de la division Bisson. Ces divers éléments, portés le 17 sur Montmédy par voie ferrée, pouvaient le 18 marcher sur Stenay où ils auraient été rejoints le jour suivant par la colonne du 9e de ligne. On aurait eu ainsi rapidement sur la Meuse deux brigades d'infanterie avec un régiment de cavalerie et quatre batteries, c'est-à-dire une force plus

que suffisante pour s'opposer aux tentatives des avant-gardes allemandes qui auraient pu essayer de nous devancer au passage de ce fleuve.

Mais c'eût été une précaution d'extrême prudence qui, en réalité, n'était pas indispensable, car nos adversaires n'avaient nullement le moyen de nous empêcher d'atteindre la Meuse. On sait, en effet, que le grand souci des Allemands, à la suite de la bataille de Rezonville, fut de réunir le plus de forces possible à proximité du champ de bataille, et que, avant d'avoir reçu des renforts, ils étaient absolument incapables de reprendre l'offensive. Dès le soir du 16, des fractions des IXe et VIIIe corps étaient venues soutenir la droite du IIIe corps. Le lendemain matin, le premier de ces deux corps arrivait par Gorze sur le plateau de Gravelotte, bientôt suivi par la 15e division et l'artillerie du VIIIe corps; le VIIe corps était dirigé également par Ars sur Gravelotte; en même temps, le XIIe corps qui, le 16, avait passé la Moselle à Pont-à-Mousson, arrivait par Thiaucourt sur Mars-la-Tour; la garde, qui avait atteint les environs de Beaumont, se portait sur le même point. Ces mouvements purent s'exécuter sans difficulté, l'armée française s'étant mise en retraite vers le nord dès les premières heures du jour. Dans l'après-midi du 17, le gros des Ire et IIe armées allemandes se trouva donc réuni de Gravelotte à Mars-la-Tour, il n'y manquait que le Ier corps avec les 1re et 3e divisions de cavalerie laissés seuls sur la rive droite, le IIe corps qui arrivait le jour même à Pont-à-Mousson, et le IVe qui, la veille, s'était avancé dans la direction de Toul après avoir passé la Moselle à Marbache, et qu'on laissa continuer le 17 dans la direction de Commercy. Il est donc bien certain que si Bazaine eût voulu recommencer la bataille, il aurait complètement échoué; mais il n'est pas moins manifeste que les Allemands n'étaient pas en mesure de l'arrêter sur la route d'Étain. Il est vrai que son mouvement ne serait pas resté inaperçu et que nos ennemis auraient cherché à le contrarier en modifiant plus ou moins leurs dispositions. Mais ils ne pouvaient rien faire de plus que de diriger sur Étain une nombreuse cavalerie appuyée par la garde prussienne qui, encore, n'aurait rejoint la route de Mars-la-Tour à Verdun que vers le milieu de la journée, et cela n'eût pas été suffisant pour gêner sérieusement le mouvement de l'armée française. Dans ces conditions, on pouvait peut-être continuer le lendemain,

Comme nous l'avons déjà dit, ce qu'il fallait éviter par-dessus tout, c'était, après avoir réuni nos forces au camp de Châlons, d'y accepter une bataille exclusivement défensive, car nous n'y aurions jamais eu que 250,000 hommes, tandis que les Allemands pouvaient en amener 100,000 de plus, et, en admettant qu'ils ne nous aient pas battus en un jour, ils y seraient arrivés en y mettant le temps, dès que nous les laissions prendre leurs dispositions tout à leur aise. Mais, même en s'arrêtant au parti de continuer la retraite, on pouvait pratiquer le système des offensives partielles en évitant d'y persister dans des conditions défavorables, et en ne perdant pas de vue les avantages que nous donnait la situation générale des armées en présence, au point de vue du ravitaillement en vivres et en munitions. Il faut remarquer, en effet, que les Allemands, déjà loin de leur base d'opération, n'auraient pas approvisionné sans difficulté leurs parcs et leurs convois, et que le pays entre la Meuse et la Marne, en avant du camp de Châlons, leur aurait présenté bien peu de ressources, tandis que nous disposions, pour amener les nôtres, des quatre voies ferrées qui arrivent à Reims par Epernay, Soissons, Laon et Mézières. Même en prolongeant la retraite au delà de Reims, les trois premières de ces lignes restaient à notre disposition. Dans ces conditions, indépendamment des parcs attelés, il fallait pratiquer largement le système des trains de vivres et de munitions susceptibles, dans beaucoup de cas, de venir ravitailler les corps de troupe à peu de distance en arrière de leur front de combat. Assurés d'être toujours bien approvisionnés, nous pouvions rechercher toutes les occasions de combattre sans nous compromettre et réussir, peut-être, par ce seul moyen, à user l'ennemi. Cette manière de conduire la guerre n'était, sans doute, pas aussi brillante qu'un énergique retour offensif sur les communications des armées allemandes, mais elle était plus sûre dans le cours du mois d'août. Tandis que notre ancienne armée défendait ainsi le terrain pied à pied, de nombreuses forces pouvaient s'organiser à Paris et dans le sud-est de la France, et pendant que les Allemands s'approchaient, à notre suite, de la capitale, on pouvait préparer par le sud[1], un

---

[1] J'ai développé les conditions de cette opération dans la brochure intitulée : *Fallait-il quitter Metz en* 1870 ?

cette question, notamment le général Jarras et le major Kunz, sont d'avis que ce qu'avait de mieux à faire l'armée française, à la suite de la bataille du 16, c'était de prendre exclusivement la direction de Longuyon. Nous convenons volontiers que c'était le moyen le plus rapide de se soustraire aux atteintes des Allemands, mais il faut reconnaître en même temps que ce parti n'était pas sans inconvénient. En effet, en abandonnant la route d'Étain, on la laissait aux Allemands qui pouvaient s'y engager et, en marchant par Damvillers, nous prévenir sur la Meuse. Dès le matin du 17, ils auraient connu notre mouvement de retraite; dès lors, au lieu d'attirer la garde sur Mars-la-Tour, ils pouvaient la porter le jour même sur Étain, le lendemain sur Damvillers, et la faire suivre du XIIe corps, ce qui aurait pu nous gêner les jours suivants. Il était donc bien préférable de chercher à les prévenir sur Étain; or, le mouvement était possible car, comme nous l'avons dit, les Allemands que nous avions devant nous avaient été trop épuisés par la bataille de la veille pour tenter dans la matinée aucune attaque sérieuse; dès lors, il fallait exécuter ce mouvement qui nous rapprochait rapidement de notre ligne de retraite naturelle.

En prenant les dispositions que nous avons indiquées plus haut, toute l'armée se trouvait, le soir du 19, de Consenvoye à Jametz. En même temps, les troupes réunies à Montmédy marchaient par Stenay sur Buzancy et les parcs de l'armée pouvaient se ravitailler par la place de Montmédy, où il eût été facile d'envoyer des munitions par voie ferrée.

Le 20, tous les corps venant de Metz passaient la Meuse et se trouvaient entre Montfaucon, Dun et Stenay, couvrant tous les passages de l'Argonne, depuis Grand-Pré jusqu'à Sedan. Quant aux troupes envoyées sur Sainte-Menehould et Varennes, elles pouvaient facilement, si c'était nécessaire, se replier devant un ennemi supérieur en descendant l'Aisne et l'Aire.

Pendant cette période de 4 jours, les autres corps français, c'est-à-dire les corps 1, 5 et 7, étaient réunis au camp de Châlons et rien ne pouvait empêcher les jours suivants la jonction de toutes nos forces entre le camp et Vouziers. On pouvait ensuite soit prononcer avec toutes nos forces un retour offensif dans la direction de Suippes en tenant les passages de l'Argonne, soit continuer la retraite dans la direction de Paris.

D'après ces idées d'extrême prudence, on pouvait le 17, à l'aube, au lieu de diriger de suite l'armée vers l'ouest, lui faire exécuter un léger mouvement rétrograde l'amenant sur la ligne Conflans—Malmaison, réunir en même temps une nombreuse cavalerie à l'extrême droite avec l'ordre d'explorer la rive droite de l'Orne jusqu'à la route de Mars-la-Tour à Verdun, et faire tous les préparatifs pour reprendre le mouvement dès que les dispositions auraient été définitivement arrêtées.

On peut encore observer qu'à la suite de la bataille du 16, il s'était produit un certain désordre dans les troupes et qu'il fallait quelque temps pour les remettre en ordre et reconstituer les approvisionnements dans des conditions régulières.

Si l'on veut réfléchir à l'état d'esprit dans lequel pouvait se trouver le chef de l'armée française et examiner la situation sans parti pris, nous croyons que l'on sera amené à reconnaître que la dernière disposition que nous venons d'indiquer, consistant à observer et reconnaître l'ennemi le matin et à se préparer à partir ensuite, était la plus rationnelle. Elle répondait à tout. Il y a lieu de s'y arrêter et de l'examiner avec quelques détails, car il s'agit de la résolution la plus décisive de toute la guerre. Si Bazaine reste attaché à Metz, la situation de l'armée française est compromise; s'il s'éloigne, rien n'est perdu et la France peut encore reprendre le dessus.

En adoptant le dernier parti que nous venons d'indiquer, on pouvait prendre les dispositions suivantes : le matin du 17, à la première heure, on portait sur Friauville la cavalerie qui se trouvait depuis la veille à l'extrême droite, c'est-à-dire celle du 4e corps, moins un régiment de cavalerie légère, la brigade de ligne de la garde et le 2e régiment de chasseurs d'Afrique[1]. On pouvait appuyer cette cavalerie par une brigade d'infanterie du 4e corps, avec l'artillerie divisionnaire; l'autre brigade de la même division prenait position au sud de Jarny, entre Droitaumont et le château de Moncel, avec le dernier régiment de cavalerie et 2 batteries de la réserve du corps d'armée. En même temps, le reste de la cavalerie de la garde, accompagné de

[1] Deux autres étaient partis la veille avec l'empereur pour l'escorter sur la route d'Etain, et le 4e n'était pas encore arrivé d'Afrique.

2 batteries à cheval était porté également au delà de Conflans[1]. Avec toute cette cavalerie, on était en mesure de reconnaître toutes les routes au sud de l'Orne, depuis celle de Mars-la-Tour jusqu'à celle d'Étain.

Pendant que ces reconnaissances s'exécutaient, les deux autres divisions du 4e corps venaient s'établir, l'une derrière l'autre, au sud du château de Moncel, couvertes par une brigade de dragons et un régiment de cavalerie légère empruntés temporairement au 3e corps[2]. Ce corps d'armée s'établissait à gauche du 4e ayant 2 divisions en première ligne et 2 en deuxième ligne, la première s'étendant de Bruville à Saint-Marcel. Plus à gauche, le 6e corps venait se former de Villers-aux-Bois par la Malmaison au bois des Genivaux, sauf le 9e de ligne qui était envoyé de suite sur Fléville pour escorter les caissons et voitures vides qu'il convenait de diriger sur Montmédy pour être ravitaillés. La garde prenait position à Batilly et Sainte-Marie-aux-Chênes, derrière le 6e corps. Enfin, le 2e corps, destiné à rentrer à Metz, avait une division à la Malmaison, l'autre au Point-du-Jour.

L'infanterie de la brigade Lapasset était toujours envoyée à Longeville pour être embarquée le soir et dirigée sur Longuyon, tandis que son régiment de lanciers et sa batterie ralliaient le 9e de ligne à Fléville. Une fois ces positions prises, les troupes se reposaient et mangeaient; on reconstituait autant que possible les approvisionnements de première ligne pendant que l'on faisait reconnaître tous les chemins et les ponts de l'Orne entre Conflans et Auboué.

Si l'on apprenait que la route d'Étain était menacée par des forces considérables, alors on prenait des dispositions pour marcher par les routes du nord; mais, dans le fait, il en eût été tout autrement, car les Allemands ne pouvaient encore porter personne sur l'Orne et l'on s'en serait facilement assuré. Une fois bien renseigné sur ce point, on se mettait en route dans les conditions suivantes :

A 10 heures, la cavalerie de la garde, avec le régiment de

---

[1] Comme les batteries de la division du Barail étaient également disponibles, on aurait eu à l'extrême droite sept batteries.

[2] La division de cavalerie du 3e corps comprenait sept régiments : trois de chasseurs et quatre de dragons.

chasseurs d'Afrique, prenait la route d'Étain par Jeandelize et repassait l'Orne vers Buzy pour venir s'établir à Braquis, au sud d'Étain, laissant son régiment de dragons au passage de la rivière à Jeandelize et Saint-Jean-les-Buzy. A la même heure, les divisions de seconde ligne du 3e et du 4e corps et celles de la garde se mettaient simultanément en mouvement pour passer l'Orne à Boncourt, Labry, Hatrize, Moineville et Auboué, couvertes par les troupes de la première ligne. On n'aurait pas disposé partout de grandes routes, mais on pouvait néanmoins utiliser cinq itinéraires distincts. Après le passage de l'Orne, la division du 4e corps suivait la cavalerie de la garde pour venir s'établir avec elle à Braquis. De là, on était en mesure de couvrir la suite du mouvement dans la direction d'Étain en occupant une position d'une défense facile. En même temps, la division de gauche (face à la Meuse) du 3e corps marchait de Labry par Abbeville et Mouaville sur Rouvres, suivie des parcs et convois des corps 3 et 4 préalablement réunis au delà de l'Orne dans la matinée; la division de droite du même corps d'armée s'arrêtait à Hatrize pour laisser filer ces parcs; les divisions de la garde s'établissaient entre Fléville et Briey.

Vers midi, les troupes de première ligne se mettaient en marche à leur tour pour traverser l'Orne, et, en somme, on avait le soir :

Le 4e corps avec la cavalerie de la garde, de Braquis à Buzy;

Le 3e corps autour d'Étain à Fromezey, Rouvres, Mouaville avec une division à Abbéville;

La garde près de Fléville;

Le 6e corps formant l'arrière-garde avec la division de cavalerie de Forton, de Valleroy à Briey;

Les parcs et convois était portés sur Spincourt avec leur escorte.

Enfin, le 2e corps avait une division au Point-du-Jour, tandis que l'autre venait à Amanvillers, toutes les deux devant rentrer à Metz le jour suivant.

L'armée n'était pas très concentrée, mais il n'y avait à cela aucun inconvénient, car il s'agissait non pas de livrer bataille, mais au contraire de s'y dérober et l'on ne pouvait avoir que des engagements d'arrière-garde.

Le lendemain, on aurait peut-être encore pu utiliser le passage

de Verdun, mais il aurait été plus prudent d'y renoncer en appuyant plus au nord. Admettons cette dernière hypothèse comme plus défavorable. Le 4e corps avec deux divisions du 3e, une partie de la cavalerie de ce corps d'armée et celle de la garde marchaient en deux colonnes pour atteindre les source de l'Orne; la cavalerie de la garde, avec une division du 4e corps, poussait jusqu'à la Meuse à Consenvoye. Les deux autres divisions du 3e corps se portaient par Rouvres sur Loison, la garde sur Billy-sous-Mangiennes, le 6e corps sur Vaudoncourt et Spincourt. Le même jour, les troupes réunies à Montmédy marchent sur Stenay et Jametz où arrive le 9e de ligne, les parcs allant jusqu'à Montmédy par Marville; celles venant du camp par voie de terre occupent l'Argonne à Sainte-Menehould et aux Islettes, tandis que le détachement de Verdun se replie sur Esnes, se reliant à la cavalerie de la garde portée sur Consenvoye.

Le jour suivant, *19*, le 4e corps, traversant la Meuse à Consenvoye, vient s'établir à Montfaucon avec la cavalerie de la garde, tandis que le détachement d'Esnes se porte sur Varennes. La garde arrive à Dun, le 3e corps tout entier s'établit au sud et à l'est de Damvillers, le 6e campe à Marville.

Des troupes venant de Montmédy, la brigade Lapasset reste à Stenay, tandis que la brigade de la division Bisson avec son artillerie se porte sur Buzancy.

Le *20*, on est déjà à peu près dégagé de toute crainte au sujet de la continuation de la retraite. Le gros du 4e corps peut rester à Montfaucon, poussant seulement une division sur Varennes avec la cavalerie de la garde, tandis que la garde se porte sur Grand-Pré, le 3e corps sur Dun et le 6e sur Stenay. Lapasset vient à Beaumont; quant aux deux brigades de la division Bisson qui sont à Varennes et Buzancy, elles peuvent être renvoyées de l'autre côté de l'Argonne de manière à appuyer le jour suivant la division Granchamp dans la direction de Sainte-Menehould[1].

---

[1] On observera peut-être que, d'après ces mouvements, la réunion des troupes envoyées le 17 sur Montmédy n'aurait servi à rien, mais je dirai qu'en les proposant, je me suis mis au point de vue des craintes que l'on pouvait avoir le 16 au soir. Ces troupes auraient pu arriver dès le 18 par Marville sur Damvillers et dégager le lendemain nos têtes de colonnes si, l'ennemi nous

A la suite des mouvements précédents, l'armée venant de Metz pouvait être établie le 21 de Varennes à La Besace, tandis que les corps 1, 5 et 7 étaient réunis au camp de Châlons. A partir du lendemain, les deux armées pouvaient combiner leurs opérations, car leur jonction pouvait se faire en deux jours.

Dès le 23, on pouvait attaquer avec près de 200,000 hommes en laissant environ 30,000 hommes sur l'Argonne, de Grand-Pré au Chêne-Populeux, mais il est probable que l'on aurait été conduit à ajourner cette offensive. Si, en effet, on part des positions occupées par les Allemands le 17, on voit que le gros de la IIe armée étant concentré ce jour-là sur le plateau de Gravelotte, il pouvait y avoir au plus deux ou trois corps de cette armée sur la Meuse le 19, entre Commercy et Saint-Mihiel, tandis que le reste se serait trouvé entre Fresnes et Étain, toute la Ire armée restant autour de Metz. Les corps les plus avancés pouvaient arriver le 21 sur Clermont et Friaucourt, le 22 aux Solettes et Villers-en-Argonne, tandis que le reste de la IIe armée était entre Clermont et Dun.

Mais ce n'était pas avec moins de 100,000 hommes que les Allemands, sans doute prévenus de la formation de l'armée de Châlons, auraient pu préparer une attaque ayant pour but de couper la retraite de l'armée de Metz. Pour agir énergiquement, ils auraient sans doute attendu l'entrée en ligne de la IIIe armée qui, passant par le sud de Toul, était au moins de 24 heures en retard sur la IIe.

Mais, même avec cette précaution, il était possible qu'enhardis par leurs premiers succès, nos ennemis se soient résolument engagés avant d'être complètement concentrés, et, en entrevoyant cette éventualité, il nous appartenait d'en profiter.

Avec nos forces réunies le 22, d'une part, en avant du camp de Châlons, d'autre part au sud de Vouziers, prêtes à agir dès le 23, il convenait de conserver ce jour-là ses positions, du moins dans la matinée; en observant l'ennemi et en réunissant en avant de Suippes un gros corps de cavalerie soutenu par une division d'infanterie tirée de l'armée de Châlons.

---

précédant sur Étain, on avait été obligé d'abandonner la route qui y conduit. Il est d'ailleurs visible que, si cette disposition pouvait être inutile, dans aucun cas elle ne présentait d'inconvénients.

On pouvait disposer à cet effet des chasseurs d'Afrique et de la cavalerie de la garde ramenés le 21 de Varennes par Vienne sur la Tourbe, du gros de la division Fénelon et aussi des cuirassiers Bonnemains, tirés de l'armée de Châlons. Cette nombreuse cavalerie aurait exploré le pays à grande distance, refoulant celle de l'ennemi; dès qu'elle se trouvait en présence de son infanterie, elle se retirait sur Suippes, fortement occupé par l'armée de Châlons. Cette retraite pouvait avoir lieu le 23; prévenu de bonne heure, on concentrait l'après-midi le gros de l'armée venant de Metz entre Ville-sur-Tourbe et Sommepy. Le lendemain, cette armée et celle de Châlons étaient en mesure de prendre simultanément l'offensive; mais il eût été préférable de laisser encore l'initiative à l'ennemi et de procéder seulement par une énergique riposte lorsqu'il aurait attaqué soit Suippes, soit Sainte-Menehould. Alors les forces françaises étaient portées en avant sur toute la ligne, les corps de Metz entre Suippes et Sainte-Menehould, l'armée de Châlons pivotant autour de Suippes, la droite en avant, tandis que la cavalerie portée à l'extrême droite avec une nombreuse artillerie menaçait le flanc gauche de l'ennemi.

Une victoire obtenue dans ces conditions pouvait avoir les plus heureuses conséquences, toujours à la condition de ne pas chercher à en tirer parti en continuant l'offensive dans la direction de Bar-le-Duc, car on y aurait rapidement rencontré les II[e] et III[e] armées réunies et présentant ensemble plus de 350.000 hommes, ce qui nous aurait amenés à une défaite détruisant le bon effet de la victoire. Mais il y avait mieux à faire, c'était, comme dans les hypothèses précédentes, de suivre prudemment l'ennemi battu avec seulement deux corps de l'armée de Châlons renforcés de la division d'infanterie de marine qui, sur ces entrefaites, serait entrée en ligne, d'être prêts à se retirer devant des forces supérieures reprenant l'offensive et de concentrer le reste, c'est-à-dire les corps 1, 3, 4, 6 et la garde, entre Dun et Stenay pour marcher ensuite sur Metz par Mangiennes et Briey. Pour effectuer cette concentration, on utilisait les voies de terre et aussi la voie ferrée de Reims à Montmédy pour le 1[er] corps, et, quatre jours après la bataille supposée gagnée en avant de Suippes, on pouvait déboucher de la Meuse avec plus de 160,000 hommes, sûr d'avoir des vivres et des munitions pour plusieurs batailles

grâce à la proximité de la voie ferrée de Mézières à Thionville.

On pouvait ainsi battre la première armée allemande autour de Metz, puis agir sur les communications des deux autres soit en s'appuyant de cette place, soit en marchant sur Strasbourg.

On voit en somme par ces observations que, même en admettant que des considérations de prudence aient pu amener Bazaine à temporiser pendant la matinée du 17 août, en se mettant en marche seulement vers 10 heures, il était certain de se dérober aux Allemands et de se relier au cœur de la France. Il y aurait encore réussi en ne commençant son mouvement que l'après-midi et en prenant toutes les dispositions pour continuer le lendemain à la pointe du jour. Pour cela, il aurait été convenable de porter le 17 le 4e corps avec la cavalerie au delà de l'Orne, entre Conflans, Hatrize et Abbeville et la garde sur Briey, le 3e corps et le 6e entre Hatrize et Amanvillers. En se mettant en marche, le 18, à 4 heures du matin, ces deux corps auraient passé la rivière à Hatrize, Moineville, Auboué et Hamécourt. On abandonnait la route de Conflans à Étain, mais en utilisant celles qui sont au nord, on atteignait sûrement la Meuse, la colonne de gauche marchant par Rouvres, Mangiennes et Damvillers, celle de droite par Landres et Longuyon, sans compter les chemins intermédiaires. Dans ce cas, l'ennemi n'étant prévenu que fort tard le 17, n'aurait porté, le jour même, aucune troupe sur Étain. On voit donc qu'en commençant le mouvement à n'importe quelle heure de la journée, on avait toutes les chances de l'exécuter avec succès.

Mais nous allons plus loin et nous prétendons que, même après avoir perdu toute la journée du 17, Bazaine avait encore le moyen de s'échapper, à la condition de commencer son mouvement au milieu de la nuit du 17 au 18. Toutefois, pour être certain de réussir, il aurait fallu prendre au moins son parti l'après-midi du 18 et, sinon commencer le mouvement le jour même, du moins s'y préparer.

Dans le but de partir dans la nuit du 17 au 18 on aurait dû faire prendre à l'armée, dans l'après-midi du 17, les positions suivantes [1] :

[1] En les choisissant, je cherche à me rapprocher de celles qu'elles ont réel-

A droite, le 6e corps sur deux lignes face au sud et la droite à Hatrize, en première ligne les divisions Tixier et Lafont de Villiers, en arrière la division Levassor-Sorval, avec la réserve générale d'artillerie attachée provisoirement au corps d'armée. En arrière, la garde était groupée entre Saint-Privat et Auboué. Un corps de cavalerie comprenant la cavalerie de la garde, la division de Forton et le 2e chasseurs d'Afrique, était réuni sur l'Orne à Hatrize et Moineville.

Le reste de l'armée restait à peu près sur les positions qu'ont occupées les corps 4, 3 et 2, en appuyant cependant un peu à droite jusque vers Saint-Ail; en même temps, l'infanterie de la brigade Lapasset était envoyée sur Montmédy par voie ferrée comme dans les hypothèses précédentes, sa batterie et son régiment de cavalerie étant réunis à Briey avec le 9e de ligne et la batterie Bisson, pour former une colonne spéciale qui aurait marché par le plus court chemin sur Marville.

Ces dispositions prises dans l'après-midi du 17, on pouvait se mettre en mouvement à 2 heures du matin. D'abord le 6e corps et la cavalerie marchaient en deux colonnes, l'une par Hatrize et Mouaville, l'autre par Moineville et Fléville pour se réunir à Rouvres. Le 4e corps suivait à partir de 6 heures du matin; la garde passait à Auboué et se dirigeait par Briey sur la route de Longuyon, précédée par la colonne du 9e de ligne; le 3e corps suivait, une division par Moineville, une autre par Auboué et les deux dernières par Hamécourt. Au milieu de la journée, on avait le 6e corps à Rouvres, le 4e de Mouaville à Fléville, la garde à Landres, le 3e aux environs de Briey. Aucune troupe n'aurait fait ainsi plus de 25 kilomètres; après une longue grand'halte on pouvait reprendre la marche à 2 heures de l'après-midi de manière à avoir le soir : le 6e corps à Amel et Éton (8 kilomètres de Rouvres), le 4e corps à Bouligny (12 kilomètres de Mouaville), le 3e corps à Landres, la garde à Spincourt. La colonne du 9e de ligne poussait jusqu'à Mercy-le-Bas, où l'infanterie pouvait être embarquée pour Montmédy le lende-

---

lement occupées dans la journée du 17, en supposant les corps d'armée dans le même ordre; mais il aurait été plus simple de laisser le 4e corps à la droite et le 6e entre le 3e et le 2e.

main matin[1], tandis que l'artillerie et la cavalerie s'établissaient à Saint-Supplet, précédées des parcs.

Le *19*, l'armée reprenait son mouvement en partant encore de très bon matin. On avait, le soir, le 6e corps et la cavalerie près de Damvillers, le 4e de Dombras à Grand-Failly, le 3e à Longuyon, la garde à Marville, où se trouvaient également la cavalerie de Lapasset avec l'artillerie qui lui était provisoirement adjointe; toutes les voitures et caissons vides allaient jusqu'à Montmédy pour se ravitailler. En même temps, la brigade de la division Bisson réunie à Montmédy se portait à Buzancy où elle trouvait les chasseurs d'Afrique qui avaient escorté l'empereur le 16, tandis que l'autre brigade Bisson arrivait du camp à Grand-Pré avec un régiment de cavalerie légère et l'artillerie Levassor-Sorval et que l'infanterie Lapasset gagnait Stenay où elle aurait été rejointe le lendemain par son artillerie et sa cavalerie.

Le jour suivant, *20*, le 6e corps et la cavalerie passaient la Meuse à Villosne et Consenvoye pour s'établir à Montfaucon, la garde s'établissait entre Dun et Bantheville, le 4e corps à Dun (rive droite), le 3e de Jametz à Marville. En même temps, la brigade Lapasset ayant rallié son artillerie et sa cavalerie, se portait à Beaumont en envoyant sur Buzancy la batterie de la division Bisson. On avait ainsi toute la division Bisson, de Busancy à Grand-Pré, avec l'artillerie Levassor-Sorval, une brigade de chasseurs d'Afrique et un régiment de cavalerie légère de la division Fénelon.

On occupait, le soir du 20, à peu près les mêmes positions que l'on aurait atteintes en partant le 17 dans la matinée par Étain. Il est vrai que l'on y arrivait 24 heures plus tard, et il est bien possible qu'en cherchant à exécuter son mouvement, le 6e corps ait rencontré quelques difficultés du côté de Damvillers, car les Allemands prévenus n'auraient pas manqué d'envoyer de suite quelques corps sur la Meuse. Mais il faut remarquer que leur mouvement eût été également retardé, car ils n'auraient connu le départ de l'armée française que le 18 dans la matinée. Une forte avant-garde aurait pu tout au plus arriver le 18 à Étain et le 19 à

---

[1] On pouvait se servir, pour ce transport, du matériel ayant amené de Metz la brigade Lapasset.

Damvillers. Mais le 6e corps aurait été en mesure de lui résister tandis que le reste de l'armée continuait sa marche, et, même en supposant que la route de Consenvoye nous ait été enlevée, nous restions certainement maîtres de celles de Dun et de Stenay et il n'en fallait pas davantage pour nous tirer d'affaire; car une partie de nos colonnes pouvaient, au besoin, cheminer plus au nord par Montmédy et Carignan. Dans le fait, il est probable que la garde et le 4e corps seraient arrivés à Dun le 20 sans difficultés, tandis que le 6e corps passait, sinon à Consenvoye, du moins à Villosne.

En somme, pendant ces trois journées des 18, 19 et 20 août, il fallait marcher avec toute la rapidité possible; ensuite on pouvait ralentir le mouvement, car on était déjà maître de la ligne de retraite naturelle.

Le *21*, la garde se portait sur Grand-Pré couverte par la cavalerie et par le 6e corps qui restait au sud de Bantheville se reliant à la division Bisson, tout entière réunie au sud de Grand-Pré.

Avec son corps d'armée, deux divisions de cavalerie et une nombreuse artillerie, le maréchal Canrobert disposait de plus de 45,000 hommes qui, au besoin, pouvaient être soutenus par la garde; il était en mesure de tenir tête à l'ennemi entre la Meuse et l'Argonne et de protéger la retraite des 3e et 4e corps qui, le même jour, s'établissaient entre Dun et Stenay sur la rive gauche de la Meuse, la brigade Lapasset à La Besace.

Il est clair qu'à partir de ce moment la continuation de la retraite était assurée ainsi que la jonction avec les autres corps que l'on pouvait réunir au camp de Châlons.

Ainsi, on peut dire que jusqu'au dernier moment, l'armée française, à la suite de la bataille de Rezonville, avait le moyen d'atteindre la Meuse en échappant aux Allemands.

En commençant le mouvement dès la matinée du 17, on se trouvait de suite hors d'atteinte et l'on aurait pu, si on l'avait voulu, atteindre Verdun le jour suivant. Il en eût encore été à peu près de même en ne se mettant en marche que vers le milieu de la journée.

Toutefois, dans ce cas, on aurait été sans doute amené à abandonner la route de Verdun et à se rejeter d'Étain sur la route de Damvillers pour atteindre la Meuse à Consenvoye. Enfin, en ne commençant le mouvement que dans l'après-midi ou dans la nuit

du 17 au 18, on ne pouvait plus se servir de la route d'Étain par Conflans, mais on pouvait encore utiliser celle de Briey qui nous aurait conduits sur Dun et Stenay, ce qui était suffisant pour le salut de l'armée française.

Si Bazaine peut présenter quelques motifs plausibles pour n'être pas parti à la pointe du jour du 17, il n'en a pas un seul qui puisse justifier son inaction dans l'après-midi, car il avait tout le temps dans la matinée de faire reconnaître la situation des Allemands et de se ravitailler d'une manière suffisante. Pour notre malheur, Bazaine en jugea autrement : tout en se proposant de marcher sur la Meuse, il ne se croyait pas sûr de réussir.

Aussi, il tint à rester attaché à Metz, et nous croyons que pour expliquer sa conduite, il n'est pas nécessaire de lui supposer de mauvaises intentions; car, puisque aujourd'hui encore certains militaires prétendent qu'il ne pouvait mieux faire que de rester à Metz[1], il est bien permis de croire qu'avant d'avoir vu où devait le conduire une pareille détermination, il pouvait la considérer comme la meilleure pour le salut de son pays, et, au fond, de tous les motifs que le général en chef a pu alléguer, celui-là est le seul qui ait été capable de le déterminer. « Ma pensée[2], dit-il lui-même, en établissant l'armée du Rhin sur les positions de Rozerieulles à Amanvillers, donnant les ordres les plus précis pour que ces lignes soient très solidement fortifiées, était d'y attendre l'ennemi. Les combats précédents m'avaient montré qu'une, peut-être deux batailles défensives dans des positions que je considérais comme inexpugnables, useraient les forces de mon adversaire, en lui faisant éprouver des pertes très considérables qui, répétées coup sur coup, l'affaibliraient assez pour l'obliger à me livrer passage sans pouvoir s'y opposer sérieusement. »

Après s'être retiré sur Metz, il était disposé à recevoir la bataille sur la position où il avait installé son armée. Dans ces conditions, il consentait à perdre ses communications avec la France, et, s'il perdait la bataille, il était certain d'être bloqué.

---

[1] Le général Brialmont, dans ses derniers écrits, prétend encore que Bazaine a bien fait de rester à Metz. (Voir son livre sur les *Régions fortifiées*, publié en 1892 à la librairie Baudoin, p. 40 et suiv.)

[2] Voir l'*Armée du Rhin*, p. 65.

Or, il était presque sûr de la perdre, sinon le premier jour, du moins le second, car, contrairement à son appréciation, ses position étaient loin d'être inexpugnables, et il avait moins de 150,000 hommes à opposer aux Allemands qui pouvaient l'attaquer avec 250,000 hommes, sans compter les corps de la IIIe armée. Après avoir manqué toutes les bonnes occasions de s'éloigner, il venait de commettre une dernière faute qui achevait de le compromettre.

Je sais qu'en France quelques écrivains ont prétendu qu'il pouvait gagner la bataille du 18, en prenant l'offensive à la suite de l'échec de la garde prussienne dans l'attaque de Saint-Privat. Mais ceux qui soutiennent une pareille opinion me paraissent méconnaître singulièrement la situation de l'armée allemande dans son ensemble.

En supposant que l'on ait fait quelque peu reculer la garde prussienne et même le IXe corps qui n'était pas non plus en très brillante posture vis-à-vis d'Amanvillers, on aurait trouvé de suite devant soi non seulement le corps saxon qui était intact à la gauche de la garde, mais les Xe et IIIe corps qui étaient en réserve et prêts à entrer en ligne.

Or, est-il admissible qu'alors que ces deux derniers corps seuls avaient tenu tête à presque toute l'armée française le 16, ils n'auraient pas pu résister, avec l'aide de trois autres corps allemands, à l'attaque des 4e et 6e corps français même appuyés par la garde française et par la réserve d'artillerie. Cela n'aurait jamais fait en somme que 80,000 hommes contre plus de 120,000, et environ 300 pièces de canon contre plus de 450. Il est donc hors de doute que la riposte française aurait échoué, même en supposant que le chef de l'armée française ait pris la direction de la bataille et que, appréciant plus sainement sa situation, il ait porté toutes ses réserves à l'appui du 6e corps.

Mais ce qui nous paraît en même temps à peu près certain, c'est qu'en prenant d'habiles dispositions et en employant tous ses moyens, Bazaine, s'il n'était pas en mesure de jeter le désordre dans l'armée prussienne, aurait au moins réussi à briser son choc, car l'arrivée de la garde française et de la réserve générale d'artillerie aurait permis au maréchal Canrobert de conserver ses positions jusqu'au soir. Nous dirons en outre qu'il aurait encore bien mieux réussi s'il avait choisi plus judicieuse-

ment les positions sur lesquelles il a établi son armée, car nous sommes d'avis que les dispositions qu'il a prises n'étaient pas les meilleures possible.

On peut reproduire, à ce sujet, les critiques que Napoléon a adressées au prince de Lorraine dans le choix de la position qu'il a prise pour livrer contre Frédéric la bataille de Prague[1] : « Il devait, dit Napoléon, placer sa gauche où était son centre, son centre où était sa droite, sa droite où était une partie de sa cavalerie; son infanterie eût été bien appuyée et sa cavalerie eût été plus près de l'étang de Sterboholy ».

Les dispositions de Bazaine pour l'occupation de ce qu'il a appelé *les lignes d'Amanvillers*, se prêtent à des observations semblables. En plaçant le 2e corps à Rozerieulles et au Point-du-Jour, en avant des ouvrages du Saint-Quentin et de Plappeville, ces ouvrages et les troupes faisaient double emploi, autrement dit, les ouvrages ne servaient à rien; il en eût été autrement si l'on y avait appuyé la gauche de l'armée en la refusant légèrement. Pour protéger les abords des forts, il suffisait d'établir la brigade Lapasset à Scy et Lessy avec deux batteries de la réserve générale joignant leurs feux à ceux de l'armement permanent; dès lors, le 2e corps pouvait s'établir de Châtel-Saint-Germain à Leipzig, le 3e aurait eu sa droite à Amanvillers, le 4e à Saint-Privat et le 6e à l'Orme. Avec ces dispositions, et si de plus la garde eût été placée en arrière du 6e corps, il est certain que toutes les attaques des Allemands contre la droite française auraient échoué, au moins le premier jour. On objectera peut-être qu'alors ils auraient obtenu la décision de la bataille du côté opposé; mais le résultat n'eût pas été du tout le même, car même en supposant qu'ils aient occupé le Point-du-Jour et Rozerieulles, les ouvrages de la place les auraient empêchés d'aller plus loin. Du reste, on n'était pas obligé de dégarnir complètement ces positions; on pouvait, au contraire, les tenir ainsi que la ferme Saint-Hubert avec de fortes avant-gardes et une nombreuse artillerie, de manière à forcer l'ennemi à mettre en ligne des forces importantes pour les enlever; ensuite, on se serait retiré sur une seconde ligne assez fortement organisé pour

[1] *Précis des Guerres de Frédéric*, 4e observation.

permettre d'y briser une nouvelle attaque. Bazaine, en manifestant constamment des craintes pour sa gauche, ne se rendait pas compte des propriétés de la position qu'il occupait, car, quoique les ouvrages de Metz ne fussent pas complètement terminés, ils constituaient cependant un appui solide pour une des ailes de l'armée, et l'ennemi n'aurait jamais eu le moyen de s'en emparer pendant la bataille, pour peu qu'on ait installé aux abords quelques bonnes troupes ; la brigade Lapasset était suffisante pour remplir cet objet. Si l'armée ne voulait pas être rejetée sur Metz, c'était donc du côté opposé qu'il fallait tenir, et on y aurait réussi en prolongeant la droite jusqu'à l'Orne. En outre, si l'on voulait profiter d'un succès pour se mettre en marche dans la direction de Montmédy, on était beaucoup mieux placé pour entreprendre un pareil mouvement, car on restait maître des débouchés de l'Orne. Mais nous sommes d'avis que, même dans ces conditions, la résistance couronnée de succès ne suffisait pas pour rendre à l'armée française la liberté de ses mouvements. En raison de sa situation, les difficultés qui avaient arrêté à tort Bazaine les jours précédents, étaient devenues très sérieuses et il est évident que s'il eût voulu profiter de son succès relatif pour marcher le lendemain par Briey sur Montmédy, il risquait d'être attaqué le 20 par le gros des forces allemandes marchant par Conflans et Spincourt et acculé sans ressources à la frontière belge.

Pour qu'il en fût autrement, il aurait fallu qu'en débouchant de Briey, l'armée française fût appuyée par une cinquantaine de mille hommes portés à sa rencontre de l'intérieur de la France. Il n'eût pas été impossible de les lui envoyer si l'on s'y était pris assez tôt, car on pouvait disposer pour cet objet des troupes du 6e corps laissées au camp de Châlons, de la division Granchamp, des 2e et 3e divisions du 7e corps auxquelles on aurait pu joindre une partie du 5e[1]. Ces troupes, amenées en chemin de fer sur Verdun et Montmédy, auraient pu se réunir entre Étain et Longuyon et tendre la main à celles qui débouchaient de Briey ; mais pour que leur réunion eût lieu en temps utile, il aurait fallu commencer les transports au plus tard le 15. Or, c'est envisager

---

[1] Au moins le reste de la division dont faisait partie la brigade Lapasset avec un régiment de cavalerie légère.

un système d'opérations dans lequel il n'y avait aucun mot... d'entrer à cette date, car, si l'empereur qui, à ce moment, éta... encore à Metz, était d'accord avec Bazaine pour diriger l'armé... sur la Meuse, on n'avait aucune raison de croire que l'o... rencontrerait des difficultés pour exécuter ce mouvement, e... t, en réalité, celles qui se sont présentées n'ont eu pour caus... e que la lenteur de la marche. Dans le fait, on n'avait fait app... l à aucun secours, et Bazaine, supposé vainqueur le 18, ne pouvait être appuyé par aucune force en essayant d'atteindre Montmédy. Dans ces conditions, on peut dire que les appréhensions qui l'avaient ramené sur Metz le 17 auraient été pleinement justifiées le 19, et il est certain qu'il aurait été souverainement imprudent d'engager l'armée française au delà de l'Orne.

On pouvait aussi songer à se porter rapidement sur la rive droite de la Moselle et à y attaquer les forces qui s'y trouvaient; mais en y réfléchissant, on se convaincra facilement qu'une pareille opération présentait plus d'inconvénients que d'avantages. On pouvait, il est vrai, débuter par un succès, car les Allemands n'avaient pas laissé sur la rive droite plus de 40,000 hommes qu'il aurait été facile de bousculer en les attaquant le 20 au matin, après s'être préparé dans l'après-midi du 19; mais c'eût été un succès sans lendemain, car les Allemands ayant échoué le 18, auraient immédiatement rappelé la III[e] armée dont le gros s'était avancé ce jour-là jusqu'au sud de Toul vers Vézelise et Colombey. En deux jours une partie de cette armée pouvait revenir sur la Seille, appuyer la retraite du I[er] corps prussien laissé vis-à-vis de Metz sur la rive droite, reprendre l'offensive avec lui le 21, et rejeter les Français sur la place avec l'aide des VII[e] et VIII[e] corps, revenant également sur la rive droite par Ars et Novéant. Mais ce qui eût été encore plus grave, c'est que pendant ce temps la II[e] armée prussienne aurait pu s'emparer, sans coup férir, des positions qui s'étendent du Point-du-Jour à Saint-Privat, abandonnées par l'armée française, de sorte qu'en rentrant dans la place cette armée y aurait été immédiatement resserrée comme après avoir perdu la bataille du 18.

Mais il semble que pour Bazaine il n'y avait dans ce mouvement rétrograde qu'un faible inconvénient. Il est assez singulier de constater qu'après avoir établi son armée le 17 sur des positions qu'il croyait inexpugnables, et prescrit à ses lieutenants

de s'y fortifier avec soin, il ait pris ses dispositions pour la ramener deux jours plus tard sous le canon de la place, alors même que l'ennemi ne l'y aurait pas forcé par une bataille. Il est notoire, en effet, que le matin même de la bataille du 18, alors qu'allait s'engager une lutte dans laquelle il croyait son armée en mesure de repousser toutes les attaques de l'ennemi, il a donné l'ordre à l'état-major de reconnaître de nouvelles positions en arrière. La reconnaissance se fit effectivement pendant la bataille, et le soir les positions que l'armée devait prendre étaient arrêtées. Aussi, quand on vint annoncer à Bazaine que la bataille était perdue et que le 6e corps et le 4e avaient dû abandonner leurs positions, il put répondre, avec le plus grand calme, qu'il n'y avait pas grand mal, et que la bataille aurait seulement pour résultat d'avancer de 24 heures le mouvement que l'armée devait exécuter; il n'y a pas de doute à ce sujet sur les intentions du chef de l'armée française, car le 18 à 10 heures du matin, c'est-à-dire avant le commencement de la bataille, il écrivait au maréchal Canrobert en lui signalant la possibilité d'une attaque [1] :

« Si l'ennemi se prolongeait sur notre front, semblant vouloir attaquer sérieusement Saint-Privat-la-Montagne, prenez toutes les dispositions nécessaires pour y tenir et permettre à l'aile droite de faire un changement de front, afin d'occuper les positions en arrière, si c'était nécessaire, *positions qu'on est en train de reconnaître.* Je ne voudrais pas y être forcé par l'ennemi, et si ce mouvement s'exécute, ce ne sera que pour rendre les ravitaillements plus faciles. »

On voit par là que Bazaine ne tenait pas autrement à conserver les positions sur lesquelles il avait établi son armée le 17, et l'on se demande comment concilier cette idée avec celle que l'on trouve dans son livre un peu plus haut, d'user l'ennemi dans des batailles défensives livrées sur des positions inexpugnables.

Il y a là une véritable contradiction qui donne beau jeu à ceux qui soutiennent que Bazaine était déjà résolu à ne pas s'éloigner de Metz. Cependant, ce n'est pas l'opinion du général Jarras qui pourtant n'a aucune raison de prêter à son chef de

---

[1] Voir l'*Armée du Rhin*, p. 70.

bonnes intentions qu'il n'aurait pas eues[1]. Pour lui, Bazaine était bien décidé à ce moment à se porter sur la Meuse, dès qu'il trouverait une occasion favorable et, en constatant la facilité avec laquelle le maréchal était disposé à abandonner les positions sur lesquelles il semblait la veille vouloir tenir, il ne voit dans cette contradiction que la marque du peu de consistance de l'esprit du chef de l'armée française. Pour nous, nous croyons que sur ce point comme sur les autres, l'attitude de Bazaine provenait de ce qu'il appréciait mal sa situation. En songeant à rapprocher encore davantage son armée de Metz, il ne voyait que le moyen de lui donner plus complètement le repos dont elle avait besoin et il a cru pouvoir le faire sans inconvénient, parce que, d'autre part, il pensait pouvoir, le moment venu, déboucher aussi bien de sa nouvelle position que de la précédente.

A notre avis il ne se trompait pas beaucoup sur ce dernier point, si les Allemands lui laissaient l'initiative; car, dans un cas comme dans l'autre, les difficultés étaient à peu près les mêmes; l'armée française n'avait aucune chance d'atteindre la Meuse sans avoir battu les Allemands, et elle n'en avait pas le moyen en prenant l'offensive. Il était d'ailleurs bien certain que les Allemands ne la laisseraient pas agir à sa guise. En livrant la bataille, ils avaient surtout pour but de la resserrer dans la place afin de pouvoir l'y bloquer; car le blocus complet n'était pas possible tant que l'armée française tenait les lignes d'Amanvillers; dès lors, au lieu de les leur céder sans combat, il fallait les obliger à un effort très coûteux pour nous en chasser. En réalité, c'est ce qui a eu lieu, et nous croyons qu'alors même que nous aurions pris de meilleures dispositions, le résultat eût été toujours le même; seulement, pour l'obtenir, il aurait fallu plus de temps et de plus grands efforts encore; le concours d'une partie de la IIIe armée eût été nécessaire.

Ce qui résulte de ces observations, c'est qu'en supposant que Bazaine ait réussi dans la journée du 18 à repousser les attaques des Allemands, ce qu'il avait de mieux à faire était de rester sur ses positions; mais il est manifeste en même temps, que même en y augmentant ses moyens de résistance par la fortification

---

[1] Général JARRAS, *Souvenirs*, p. 131.

passagère, il n'aurait pas pu s'y maintenir bien longtemps, car les Allemands attirant sur Metz le IVe corps d'abord dirigé sur Commercy, et une partie de la IIIe armée, n'auraient pas manqué de renouveler leur attaque le 20, ou au plus tard le 21, en prolongeant leur gauche au delà de l'Orne, de manière à déborder complètement notre droite. Dans ces conditions, il n'est pas raisonnable d'admettre que l'armée française ait réussi à repousser une seconde attaque conduite par des forces doubles des siennes. Même avec le secours d'un corps d'armée envoyé au devant d'elle par Verdun et Montmédy, elle y serait difficilement parvenue; mais elle n'avait même pas à compter sur ce secours, puisque aucune mesure n'avait été prise pour l'aider à se dégager de l'étreinte des armées allemandes.

Ce qu'il faut conclure de cette discussion, c'est que, de quelque manière que s'y prît Bazaine après s'être retiré le 17 sur Metz, il ne pouvait plus éviter d'être rejeté sur la place, sinon le premier jour de la lutte, du moins le second, et d'y être complètement cerné par des forces supérieures.

Aussi, peut-on dire que sa résolution du 17 est la plus grande faute qui ait été commise par les Français pendant la première partie de la guerre. Jusque-là, rien n'était perdu; les défaites de Wœrth et de Forbach, les résultats fâcheux des batailles indécises de Borny et de Rezonville, tout cela était encore réparable à la condition de ne pas commencer par s'isoler de la France. Il fallait donc, à tout prix, s'éloigner de Metz; mais pour le vouloir, malgré les quelques difficultés que l'on pouvait entrevoir, il fallait d'abord croire que c'était nécessaire, et c'est justement ce dont Bazaine n'était pas convaincu. Dès lors, au lieu de risquer son armée en rase campagne, il a cru plus simple de la mettre à l'abri en lui donnant nne sécurité immédiate mais trompeuse. D'ailleurs, c'était une manière d'ajourner la solution qui convenait à son caractère. Les natures indécises éprouvent une véritable satisfaction à remettre au lendemain ce qui, avec un peu d'énergie, pourrait se faire de suite. C'est la volonté qui a manqué à Bazaine; autrement, en se mettant en marche à n'importe quelle heure de la journée du 17, il aurait certainement trouvé le moyen d'échapper aux Allemands en se reliant au cœur de la France. On aurait ensuite trouvé de nombreux soldats pour remplir d'excellents cadres, et au mois de septembre, on

aurait disposé d'une armée assez nombreuse pour ramener les Allemands à la frontière. Voilà ce qui est devenu impossible par la fatale résolution du 17, et c'est pour cela qu'il est permis de dire que la faute capitale commise dans cette journée est la véritable origine de tous nos malheurs.

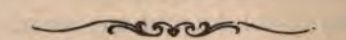
Voilà où l'on est conduit lorsque l'on fait la guerre sans principes, ou plutôt avec de mauvais principes; car si le chef de l'armée française eût été convaincu qu'en s'attachant à un camp retranché, sous le prétexte de sauver son armée momentanément, il courait le risque de la perdre définitivement, ce qu'il aurait pu apprendre en méditant les exemples de l'histoire[1], il aurait rejeté les théories aussi funestes que spécieuses qui, après avoir pris naissance en Belgique, avaient pénétré en France; au lieu de se rapprocher de Metz le 17, il se serait mis en marche à tout prix vers la Meuse, même en se disant qu'il pouvait courir quelques risques, et il aurait évité la faute qui devait amener la ruine de son armée et le démembrement de la France.

A. G.,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

(*A continuer.*)

---

[1] Voir à ce sujet la brochure intitulée : *La Perte des Etats et les Camps retranchés.*



ÉTUDE

SUR L'

ORGANISATION DE LA DÉFENSE DES COTES[1]

VII.

TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

Travaux de la commission de défense des côtes après 1870.

La commission de défense des côtes fonctionna sans interruption jusqu'en 1870; sa dernière séance eut lieu le 7 février.

Après la guerre contre l'Allemagne, les séances reprirent le 13 avril 1872. A partir de cette époque, la commission de défense des côtes fonctionna régulièrement et s'occupa de toutes les questions ayant trait à l'organisation de la défense du littoral.

Elle arrêta particulièrement, comme il suit, les principes suivant lesquels devait être réorganisée la défense du littoral.

Les faits sous l'empire desquels les conditions générales de l'attaque et de la défense se sont modifiées peu à peu sont:

La généralisation de l'emploi de la navigation à vapeur; la création des voies ferrées côtières et des lignes centrales qui y aboutissent; la création des réseaux télégraphiques et sémapho-

[1] Voir la livraison de janvier 1900.

riques ; l'acroissement de la puissance et de la portée des bouches à feu ; enfin le perfectionnement des défenses sous-marines.

La défense du littoral doit se relier à celle du continent sur certains points, dont l'occupation mettrait aux mains de l'ennemi une base d'opération pour une diversion sérieuse. Ces points stratégiques ont une importance de premier ordre. Au premier rang se placent également les arsenaux maritimes, centres d'action de la défense. Enfin sur la même ligne viennent encore les embouchures des principaux fleuves, la Seine, la Loire, la Gironde, et nos deux plus grands ports de commerce : le Havre et Marseille.

Les îles frontières devront aussi attirer particulièrement l'attention.

Ces positions capitales devront être défendues à tout prix ; pour atteindre ce but, on renoncera, s'il le faut, à comprendre les positions secondaires dans l'organisation de la défense, et l'on devra être prêt à sacrifier les intérêts purement locaux à ceux de la défense générale.

Quant aux lieux de stationnement que l'on cherchait autrefois à interdire à l'ennemi, pour ne pas lui laisser les moyens d'intercepter la navigation côtière ; quant aux baies, aux rades que l'on défendait pour le même motif et à titre de refuges, il y a lieu d'y renoncer en principe. Grâce à la navigation à vapeur, les lieux de stationnement sont devenus beaucoup plus nombreux que par le passé, et l'ennemi en trouvera facilement d'autres que ceux qui sont actuellement sous le feu des batteries; ces dernières n'ont donc plus aucune utilité réelle et doivent être abandonnées.

Le principe de la concentration des moyens de défense commande désormais l'abandon des positions secondaires. Ces positions tireront leur protection la plus efficace des défenses mobiles de mer et de terre et des moyens de transport rapide que que l'on aura préparés pour cette dernière.

Comme point de départ général, il faut concevoir la défense mobile de terre concentrée en divers points stratégiques d'où elle puisse être transportée rapidement sur les points menacés.

La commission détermina ensuite les conditions nouvelles que doivent remplir les ouvrages de côte et l'armement qui doit leur être affecté.

Afin de faire surveiller d'une façon particulière et continue l'exécution des décisions prises au sujet de l'organisation et de l'armement des batteries de côte du département de la guerre, le Ministre décida de faire centraliser les demandes de toute nature faites par les services locaux de l'artillerie et du génie. A cet effet, il arrêta, le 3 novembre 1875, que cette surveillance et cette centralisation seraient confiées à deux officiers généraux de l'artillerie et du génie, membres de la commission de défense des côtes, sous les titres d'inspecteur permanent des travaux de l'artillerie et d'inspecteur permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes.

Suppression de la commission de défense des côtes.

La commission de défense des côtes fut supprimée par décision présidentielle du 31 janvier 1885. D'après une décision ministérielle du 19 mars de la même année, les attributions de cette commission furent données à la commission supérieure de l'artillerie et du génie, complétée par l'adjonction d'un vice-amiral et des officiers généraux membres de la sous-commission d'études des travaux des cinq ports militaires.

La commission supérieure de l'artillerie et du génie devait désormais examiner les questions d'armement et d'organisation de détail des ouvrages de côte.

Les questions d'ensemble et de principe intéressant la défense du littoral devaient être traitées par le comité de défense, après avoir été toutefois soumises à l'examen de la commission supérieure de l'artillerie et du génie complétée comme il a été dit.

La composition du comité de défense fut modifiée; à cet effet, il comprit 4 officiers de marine.

Création de la commission d'études pour la défense du littoral.

La commission supérieure de l'artillerie et du génie fonctionna pendant un an et fut supprimée par décret du 1er mars 1886.

Par décision ministérielle du 1er janvier 1887, une commis-

Les points à défendre peuvent être classés dans l'ordre suivant :

Au premier rang, les ports militaires, leurs rades et leurs approches.

Viennent ensuite les embouchures de la Seine, de la Loire et de la Gironde et les deux ports du Havre et de Marseille. Les côtes de l'Algérie, la Corse et les îles frontières devront aussi être organisées défensivement.

Quant aux autres positions secondaires, elles tireront leur protection la plus efficace des défenses mobiles de terre et de mer.

La commission a examiné ensuite les différents moyens d'attaque, forcement des passes, bombardement, attaque des arsenaux maritimes et des principaux ports de commerce et a indiqué les manières de s'y opposer le plus efficacement possible.

La commission a posé comme principe que l'armement des batteries de côte devait comprendre : des pièces de rupture, canons de gros calibre, des pièces de bombardement, canons de moyen calibre et des mortiers rayés, enfin des pièces de petit calibre et éventuellement des canons à tir rapide, pour répondre à l'artillerie de ce genre des navires.

Un élément nouveau, dont il faut tenir compte dans la détermination de l'armement des batteries de côte, est en effet le grand nombre de canons de petit calibre et de pièces à tir rapide dont sont armés les navires modernes. Jusqu'à 3,000 ou 4,000 mètres toutes ces pièces légères dirigeront sur les batteries de côte un tir assez précis et assez rapide pour rendre presque impossible le service des pièces de gros calibre. Il est indispensable que les batteries de côte possèdent les moyens de réduire au silence cette artillerie légère.

C'est d'après les principes résumés ci-dessus, que les commissions locales procédèrent à la revision de l'armement et à la réorganisation de la défense des côtes de chaque arrondissement maritime.

Chaque commission locale mentionna dans son travail :

1° Les ouvrages qu'il y avait lieu de déclasser ;

2° Les ouvrages qu'il y avait lieu d'améliorer ;

3° La répartition de l'armement existant dans les ouvrages conservés ;

4° L'indication des ouvrages nouveaux qu'il y aurait lieu de construire ;

5° La fixation de l'armement affecté à ces ouvrages ;

6° L'ordre d'urgence relatif de tous les travaux dans l'étendue de chaque arrondissement maritime.

La commission d'études pour la défense du littoral centralisa tous les rapports des commissions locales, et, le 1er octobre 1888, elle adressa au Ministre de la guerre son rapport d'ensemble relatif à la revision de l'armement des côtes de France, de Corse et d'Algérie et à l'armement des côtes de la Tunisie.

La commission proposa une organisation d'ensemble de la défense des côtes, et pour chaque arrondissement, les ouvrages qu'il y avait lieu de déclasser, ceux qui devaient être remaniés, les ouvrages neufs qu'il était nécessaire de créer, l'emploi le plus avantageux à faire des fonds disponibles et des bouches à feu existantes ou en commande.

Elle classa également tous les travaux à exécuter d'après leur ordre d'urgence.

Ces propositions furent approuvées par les Ministres de la guerre et de la marine les 11 et 27 novembre 1888, après avoir été soumises au conseil supérieur de la guerre qui avait remplacé le comité de défense.

C'est à la suite de ces propositions qu'eurent lieu en 1889 les déclassements d'ouvrages de côte qui ont si fortement ému quelques membres du Parlement. D'après ce que nous venons d'exposer, on voit que les Ministres de la guerre et de la marine n'ont donc pas fait prononcer ces déclassements à la légère, mais bien en toute connaissance de cause et après s'être entourés de toutes les garanties possibles.

Depuis sa création, la commission d'études pour la défense du littoral n'a pas cessé de fonctionner régulièrement.

En 1891, elle étudia de nouveau la question de l'armement des côtes en canons de petit calibre et à tir rapide. L'artillerie à tir rapide est devenue en effet de plus en plus nombreuse sur les bâtiments de guerre, et le principe du chargement rapide a été appliqué à des canons de calibre de plus en plus fort.

En conséquence de ce fait, il est indispensable de renforcer les feux de la petite artillerie de côte, de manière que celle-là soit à même de contrebattre avec succès l'artillerie légère des

bâtiments et de protéger les batteries de gros calibre contre les dangers qui les menacent.

D'après l'avis de la commission d'études, ce renforcement doit être obtenu par les moyens suivants :

1° Augmenter autant que possible le nombre des pièces légères affectées à la défense des ports militaires ;

2° Approprier à l'exécution d'un tir rapide toutes les pièces du calibre de campagne de l'armement des côtes ;

3° Assurer autant que possible aux pièces légères de côte l'avantage du commandement.

Les règles posées ci-dessus ont servi de bases aux commissions locales pour formuler des propositions en vue du renforcement de l'armement des côtes en pièces de petit calibre.

La commission d'études centralisa les rapports des commissions locales et adressa son travail au Ministre de la guerre. D'après les propositions faites, l'armement des côtes en canons de petit calibre ou à tir rapide devait comprendre plus de 1000 pièces.

Le Ministre de la guerre ne s'est donc pas désintéressé, comme on l'a répété plusieurs fois, de l'organisation de la défense des côtes, qui, au contraire, a été étudiée dans tous ses détails.

Malheureusement, le département de la guerre s'est trouvé arrêté dans l'exécution des mesures étudiées par la question budgétaire. Les crédits affectés à la réalisation du programme de 1888 revisé en 1891, en ce qui concerne l'armement des côtes en canons de petit calibre, ont été constamment en diminuant : très importants en 1889, ils ont été ramenés progressivement à un chiffre tout à fait insuffisant. On peut cependant évaluer à environ 20,000,000 de francs les sommes dépensées depuis 1889 pour l'armement des côtes, sans compter celles affectées à certains ouvrages du port de Cherbourg.

Troupes affectées à la défense du littoral de 1870 à 1899.

Dans ce paragraphe, nous ne nous occuperons pas des troupes de la marine affectées à la défense des ports militaires, nous ne considérerons que les troupes du département de la guerre.

Pendant la campagne de 1870, non seulement les batteries d'artillerie affectées à la défense des côtes furent retirées du littoral, mais encore toutes les ressources de la marine furent utilisées pour l'armement des forts de Paris et la constitution de l'artillerie des armées de province.

En 1875, lors de la réorganisation de l'armée, la défense des côtes fut confiée à 15 batteries à pied, 12 pour les côtes de France, 3 pour celle l'Algérie. Ces batteries étaient détachées des régiments d'artillerie de l'intérieur.

En cas de mobilisation, ces batteries mises sur pied de guerre devaient être fractionnées suivant les besoins de la défense et être renforcées par des batteries tirées des régiments territoriaux.

La création des bataillons d'artillerie de forteresse, en 1883, permit d'augmenter le nombre des batteries de côte : 20 batteries furent affectées à la défense du littoral de la France, 1 à la défense de la Corse et 4 à celle de l'Algérie et de la Tunisie. Des auxiliaires, pris parmi les hommes de la réserve de l'armée territoriale de toutes armes, habitant dans les régions voisines du littoral et non soumis à l'inscription maritime, devaient renforcer le personnel de ces batteries en cas de mobilisation.

L'effectif était calculé pour chaque batterie de manière que le service des canons fût fait uniqnement par des artilleurs ; les auxiliaires n'étant employés qu'au service du ravitaillement et au transport des munitions.

En 1898, les relations avec l'Angleterre étant devenues assez tendues, par suite des événements d'Afrique, le Ministre de la guerre, après entente avec celui de la marine, décida de renforcer le personnel de l'artillerie qui était sur les côtes. Les 17e et 18e bataillons d'artillerie de forteresse furent créés par les décrets du 25 septembre 1898 et du 6 janvier 1899. Le nombre des batteries à pied de l'artillerie de terre stationnées sur les côtes est aujourd'hui de 50, réparties comme il suit : 41 en France, 2 en Corse, 4 en Algérie et 3 en Tunisie.

Les exercices de tir à la mer qui avaient été suspendus après la guerre de 1870, ont été repris dès 1876 et réorganisés sur des bases nouvelles. Tous les officiers désignés pour commander une batterie de côte suivent à Toulon les cours pratiques de tir à la mer. Le cours est dirigé par un colonel de l'artillerie de terre

et comprend en outre un officier supérieur et trois capitaines.

On peut donc affirmer actuellement que le personnel d'artillerie chargé d'assurer la défense du littoral, est suffisamment nombreux et à hauteur de la mission qui lui incomberait en cas de guerre.

Exercice du commandement sur les frontières maritimes.

D'après les dispositions de l'ordonnance royale du 3 janvier 1843, dans les cinq ports militaires, l'armée de mer était chargée, sous les ordres du commandement des forces de terre, de l'armement et du service des batteries ayant vue sur les rades et ports intérieurs. Les batteries servies par la marine étaient désignées nominativement dans un état joint à l'ordonnance.

En 1875, il fut décidé que la défense des cinq ports militaires serait confiée aux préfets maritimes, celles des côtes restant comme par le passé à l'armée de terre.

Les prescriptions du décret du 23 octobre 1883, sur le service dans les places de guerre, remplacé par celui du 4 octobre 1891, déterminent les attributions des préfets maritimes comme gouverneurs désignés des places de guerre qui sont ports militaires.

Les décrets des 13 mai 1890 et 17 février 1894 règlent actuellement l'organisation de la défense du littoral en cas de mobilisation.

Comme le Ministre de la guerre ne pouvait être dégagé de l'obligation qui lui incombe, aux termes des lois en vigueur, d'assurer la défense des frontières de terre et de mer, il a été décidé, entre les deux départements de la guerre et de la marine, que les préfets maritimes passeraient, en ce qui concerne le commandement des forces terrestres, sous les ordres directs du Ministre de la guerre, et recevraient une lettre de service de ce dernier.

En cas de mobilisation, les préfets maritimes exercent donc, sous les ordres du Ministre de la guerre, le commandement de tous les éléments dépendant de ce département qui concourent à la surveillance ou à la défense immédiate du littoral et des îles de leur arrondissement.

Le littoral de chaque arrondissement est divisé en secteurs : à

la tête de chaque secteur se trouve un officier supérieur de l'armée de terre ou de l'armée de mer.

Les commandants de secteurs ont sous leur autorité :

1° Tous les moyens de défense dépendant du département de la marine affectés au secteur;

2° Les brigades côtières ou unités actives des douanes;

3° Les troupes de terre affectées à la défense des secteurs.

En cas d'attaque, les commandants des secteurs peuvent demander le concours des généraux commandant les subdivisions territoriales. Ceux-ci envoient les troupes dont ils peuvent disposer et rendent compte au général commandant la région. Lorsque l'effectif des troupes empruntées dépasse trois bataillons, le général commandant la subdivision prend la direction des opérations.

Le décret du 17 février a déterminé les secteurs qui devraient être commandés par des officiers de l'armée de terre et ceux qui devraient être commandés par des officiers de l'armée de mer. Il a décidé, en outre, qu'à chaque commandant de secteur de l'armée de terre serait adjoint un officier de l'armée de mer, et réciproquement.

VIII.

EXAMEN DES PROJETS DE LOI TENDANT A DONNER LA DÉFENSE DES COTES AU MINISTÈRE DE LA MARINE.

Est-il logique, comme l'a dit un ministre de la marine, de confier le service des batteries de côte aux marins et aux officiers de marine?

Examinons d'abord la question de principe. Est-il logique, comme l'a dit un ministre de la marine, de confier aux marins et aux officiers de marine le service des batteries de côte?

Avant de répondre, nous rappellerons d'abord que la mobilisation de la flotte n'absorbe pas toutes les ressources fournies par l'inscription maritime, et que le département de la marine dis-

pose d'un excédent d'hommes dont, jusqu'ici, il n'a pas prévu l'utilisation en temps de guerre.

S'il n'y avait pas un excédent d'inscrits maritimes, la question ne se poserait même pas. Les officiers de marine et les marins ont une instruction professionnelle qui trouve naturellement son utilisation sur les navires de guerre. Les marins doivent combattre sur leurs vaisseaux, les soldats de l'armée de terre à terre. Instruire et former des matelots et des officiers de marine pour les faire combattre sur terre serait une absurdité.

Mais il y a un excédent d'inscrits maritimes, il s'agit de voir ce que l'on peut et doit en faire.

Si le nombre des officiers de marine est suffisant pour encadrer ces inscrits, il semble que ce qu'il y a de plus logique, ce soit de construire des bateaux pour les embarquer. Si nous avons le personnel nécessaire, renforçons notre flotte, créons de nouvelles unités de combat, n'oublions pas que le meilleur moyen de se défendre, c'est d'attaquer.

Si le nombre des officiers de marine actuellement existant ne permet pas d'encadrer l'excédent d'inscrits, c'est que l'inscription maritime est établie sur des bases ne correspondant plus aux besoins actuels, qu'elle donne à la marine de guerre un nombre de matelots trop considérable. Il faut alors modifier l'inscription maritime et rendre au recrutement de la guerre un certain nombre d'hommes. Les inscrits maritimes jouissent d'ailleurs de privilèges qui ne sont plus justifiés, puisque tout Français doit le service militaire personnel de 20 à 45 ans.

Nous avouons avoir un doute sur le nombre considérable des inscrits maritimes en excédent. Lorsque le Ministre de la marine, dans le projet de loi déposé à la Chambre des députés à la séance du 28 février 1899, évalue 78,000 le nombre des hommes nécessaires pour la mise sur pied de guerre de l'ensemble de nos forces navales de première et de deuxième lignes, pour l'augmentation des effectifs des défenses fixes et mobiles, pour l'armement des navires de la flotte auxiliaire, il ne parle pas de la constitution des dépôts.

Ces derniers sont cependant indispensables ; dans une campagne maritime il y aura de nombreuses pertes par le feu et par les maladies, et, bien que l'on puisse compter utiliser les équipages des navires mis hors de combat, il est cependant de toute

nécessité d'avoir des dépôts fortement constitués. L'organisation de ces dépôts, si elle n'a pas été prévue, ce que nous ne savons pas, diminuera sensiblement le nombre des inscrits disponibles.

En 1854, comme nous l'avons vu dans un des chapitres précédents, le nombre des inscrits maritimes de 18 à 50 ans était de 92,000 hommes, et, pendant la guerre de Crimée, on dut lever, pour le service de la marine, un certain nombre d'inscrits de 40 à 50 ans. C'est même sur cette raison que le Ministre de la marine s'est appuyé en 1860, pour rejeter la demande de la commission de défense des côtes tendant à affecter ces inscrits, comme auxiliaires d'artillerie, aux batteries dépendant du département de la guerre. En 1899, le nombre des inscrits est inférieur à ce qu'il était en 1854, les besoins de la flotte actuelle sont supérieurs à ceux de la flotte d'il y a 45 ans. En 1854, on a eu besoin de lever des inscrits de 40 à 50 ans, et aujourd'hui il y aurait un excédent considérable !

Peut-être y aurait-il lieu d'examiner de plus près qu'on ne l'a fait les chiffres donnés par l'exposé des motifs du projet de loi.

Quoi qu'il en soit, admettons les excédents donnés par le Ministre de la marine. Peut-on employer ces inscrits comme artilleurs, dans la batterie de côte, sous les ordres de leurs officiers ? Mais s'il existe un nombre d'officiers suffisant pour les encadrer, il est bien plus logique, comme nous l'avons déjà dit, de construire de nouveaux navires et de renforcer notre flotte, de façon à utiliser toutes nos ressources en personnel. Si, au contraire, le nombre des officiers de marine est insuffisant, il est illogique d'augmenter le nombre de ces officiers, de leur donner une instruction maritime complète, pour arriver à ce résultat de faire servir à terre, dans des batteries de côte, des officiers et des hommes dont le métier est de combattre sur des navires de guerre.

En réalité, dans son arrêté du 12 février 1894, le Ministre de la marine a trouvé la meilleure utilisation de ces hommes, en prévoyant l'organisation de compagnies d'inscrits maritimes destinés à être employés, en cas de mobilisation, comme auxiliaires d'artillerie pour l'armement des forts et batteries de côte dépendant de la marine.

Cet emploi des inscrits maritimes devrait être généralisé, et les

30,000 inscrits maritimes soi-disant en excédent, devraient être employés comme auxiliaires d'artillerie dans toutes les batteries de côte, qu'elles dépendent de la guerre ou de la marine. C'est, d'ailleurs, ce qui avait déjà été demandé par la commission de défense des côtes, notamment en 1860. Mais, à cette époque, le Ministre de la marine fit connaître à deux reprises qu'il lui était impossible de donner satisfaction à cette demande, parce que la marine avait besoin, pour elle-même, de toutes les ressources données par l'inscription maritime.

Aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi et que l'inscription maritime donne des ressources supérieures aux besoins de la marine, les raisons invoquées autrefois par le Ministre n'ont plus de valeur et rien, dès lors, ne semble devoir s'opposer à l'emploi de ces hommes comme auxiliaires dans les batteries relevant du ministère de la guerre.

Le projet se justifie, dit-on, par la considération de ne pas laisser inactifs 30,000 hommes valides au moment d'une guerre générale.

C'est, en effet, la seule justification de ce projet, mais encore ne doit-on employer les hommes que là où ils peuvent rendre des services réels et, malheureusement, il est douteux que les hommes de l'inscription maritime puissent rendre de bons services comme canonniers dans les batteries de côte.

La seule utilisation rationnelle est de les employer comme auxiliaires dans les batteries de la marine et dans celles de la guerre.

Aptitude des officiers de la marine au commandement des batteries de côte.

Les officiers de marine sont-ils aptes à prendre immédiatement, et sans préparation particulière, le commandement d'une batterie de côte?

Les officiers de marine ne sont aucunement préparés par leur instruction militaire à diriger le tir d'une batterie de côte. Les officiers de marine ne sont pas artilleurs; un certain nombre d'entre eux seulement passent par l'école de canonnage de Toulon. Dans cette école, ils apprennent le maniement des pièces

de différents calibres, le tir individuel des pièces, mais ne s'occupent jamais du tir d'un ensemble de pièces placées sous un même commandement, c'est-à-dire du tir d'une batterie. Si nous en croyons le *Traité d'Artillerie* du lieutenant de vaisseau Nicol, traité paru en 1894, dans la marine il n'existe sur le tir à la mer que des documents non publiés, il n'y a pas de doctrine officielle, et l'on est loin d'être d'accord sur bien des points importants.

Les choses sont-elles changées en 1899 ?

En 1896, des expériences ont été faites par la marine, à la demande du département de la guerre. Deux cuirassés ont attaqué des batteries de côte, dans des conditions particulièrement faciles, et qui vraisemblablement ne se présenteront pas à la guerre. L'emplacement des batteries était exactement connu (les officiers de marine avaient fait eux-mêmes des reconnaissances à terre), on avait débroussaillé tout le terrain avoisinant pour rendre les objectifs plus visibles, les commandants des navires avaient repéré à loisir les différentes distances de tir. Le résultat obtenu a été faible et pas du tout en rapport avec le nombre de munitions consommées.

A la suite des résultats défavorables de l'expérience de 1896, la marine s'est mise à l'étude, et aujourd'hui, en 1899, elle commence à entrevoir les vérités qui ont été reconnues depuis vingt-cinq ans par la guerre, à savoir que : pour tirer tout le parti possible d'une batterie de canons, à terre comme sur mer, il faut un commandement unique, il faut que l'officier qui dirige le feu indique lui-même les éléments du pointage et les corrections à faire. Mais ces principes, entrevus aujourd'hui par quelques officiers de marine, sont loin d'être acceptés par tout le monde : on enseignait encore officiellement à l'école de canonnage, il n'y a pas longtemps, que c'est le pointeur qui doit corriger la hausse d'après l'observation de ses coups.

L'école de canonnage a été installée récemment sur le *Marceau*, cuirassé moderne ; il faut espérer que les vieilles traditions disparaîtront et que la marine va se mettre à étudier méthodiquement les questions relatives au tir[1].

---

[1] Un décret du mois d'octobre 1899 a rétabli l'école de canonnage de la Marine sur ses anciennes bases et réaffecté au service de cette école les vieux vaisseaux la *Couronne* et le *Calédonien*.

Quoi qu'il en soit, la marine en est encore à peu près, en ce qui concerne l'emploi de l'artillerie, au point où en était l'artillerie de terre avant 1870.

On comprend d'ailleurs très bien que la marine soit restée stationnaire. Les navires de guerre sont faits surtout pour attaquer les flottes ennemies, le tir sur une batterie de côte est pour la marine un cas très particulier.

Or, dans le tir de navire contre navire, on s'attaque de près; avec la tension des trajectoires actuelles le besoin d'une méthode se fait peu sentir, la dissémination des pièces dans les différentes parties du navire rend en outre leur groupement pour la direction du feu assez difficile. Pour toutes ces raisons, la marine a continué à tirer sans méthode jusqu'en 1899.

Ce sont les expériences de tir de 1896 contre les batteries de côte, qui ont commencé à attirer l'attention de quelques officiers de marine et à leur faire comprendre la nécessité d'avoir une méthode, tout au moins dans le tir contre des batteries.

L'absence de méthode ne paraît pas d'ailleurs constituer une lacune particulière à la marine française. A Santiago de Cuba, les Espagnols n'avaient dans leurs batteries de côte que 18 bouches à feu : 10 pièces en bronze d'ancien modèle se chargeant par la bouche, et 8 pièces se chargeant par la culasse, à savoir : 2 obusiers de 15 cent., 2 canons de 9 cent. et 4 pièces de 16 cent. Hontoria débarquées de la *Reine Mercédès*. Malgré la faiblesse de leur armement, ces batteries espagnoles ne purent jamais être réduites au silence par la flotte américaine, qui, dans la seule journée du 6 juin, tira 8,000 projectiles. C'est qu'en effet le tir sur des batteries de côte est difficile; il faut un tir très précis et par suite bien réglé, car les batteries offrent un but peu profond; de plus, des navires, on voit mal les points de chute, on distingue peu les batteries, et, si le tir n'est pas conduit méthodiquement, les résultats en sont nuls; c'est bien ce qui semble s'être produit pour le tir des navires américains.

Non seulement les officiers de marine ne sont pas préparés à diriger le tir d'une batterie, mais ils sont peu familiers avec les installations de ces ouvrages. Les batteries offrent, en effet, pour l'organisation du tir, des facilités qu'on ne peut trouver à bord des navires. De là une organisation complète comportant l'usage de nombreux instruments qui ne sont pas en service dans la ma-

rine, l'installation de transmissions et de postes d'observation également inconnus à bord.

Enfin, il existe dans les batteries de côte un certain nombre de batteries de mortiers. Le mortier est une pièce qui n'a pas sa similaire à bord des navires et dont le tir n'est jamais pratiqué par les officiers de vaisseau.

Les officiers de marine sont étrangers à ces détails intérieurs des batteries qui ont cependant leur importance pour l'exécution du tir ; la vie à bord ne les a pas préparés à l'usage des instruments et des transmissions que nécessite le tir des batteries. Certes ils pourront se mettre au courant, mais ils auront toujours un apprentissage à faire.

Ces officiers ne sont donc pas plus préparés, par la vie à bord, à diriger et à surveiller l'exécution des détails du tir qu'ils ne sont préparés à en diriger l'ensemble.

Différences entre le tir d'un navire et celui d'une batterie de côte.

Si le tir d'un navire contre une batterie de côte est bien un cas particulier du combat naval, le tir d'une batterie contre un navire est un cas tout à fait différent. La mobilité du but exige, dit-on, de la part des pointeurs, une habilité spéciale que seuls possèdent les canonniers marins. Le tir sur but mobile présente plus de difficultés que le tir sur but fixe, c'est incontestable ; mais ces difficultés consistent dans le réglage du tir et non dans le pointage, c'est le rôle de l'officier commandant qui est plus délicat et non celui du pointeur. Le pointage sur but mobile n'est une spécialité ni pour les canonniers marins ni pour les artilleurs de terre. D'ailleurs le pointage sur un but aussi visible qu'un navire est toujours très facile, que le navire soit immobile ou en marche.

Ce qui différencie véritablement le tir des batteries de côte du tir des navires, c'est que, dans le premier cas, la plate-forme sur laquelle reposent les pièces est fixe, et que, dans le deuxième cas, elle est mobile, et elle est mobile non seulement lorsque le navire est en marche, mais même lorsqu'il est arrêté ; car le moindre petit mouvement de roulis faits varier constamment l'angle

de la pièce avec l'horizon. C'est là seulement ce qui constitue une différence entre le tir d'une batterie de côte et le tir d'un navire et exige une habileté professionnelle spéciale de la part du canonnier marin.

Quant aux règles du tir qui, d'après l'exposé des motifs du projet de loi précité, doivent être les mêmes à bord des navires et dans les batteries de côte, nous avons déjà dit que, jusqu'à présent, le tir à bord n'a été soumis à aucune règle. Cette situation est sans doute en voie de se modifier, comme il a été dit plus haut. Mais il serait très osé d'affirmer que les règles résultant des études en cours seront applicables au tir des pièces fixes. Il est presque certain que, faites surtout en vue du tir à bord sur un affût mobile et par des pièces isolées les unes des autres, elles conserveront un caractère spécial.

L'artillerie des batteries de côte sera toujours dans une situation plus favorable que celle des navires. L'organisation du tir à terre peut recevoir un développement et un perfectionnement que le manque d'espace à bord des bateaux ne permettra jamais de lui donner.

Aptitudes du personnel secondaire.

Dans les pages qui précèdent, nous avons examiné si les officiers de marine étaient préparés, par leurs fonctions à bord, à prendre, sans étude préalable, le commandement d'une batterie de côte.

Nous allons rechercher maintenant si les inscrits maritimes peuvent être employés utilement comme canonniers dans ces batteries.

D'abord, parmi les 30,000 inscrits maritimes soi-disant en excédent, combien ont reçu une instruction militaire, et, parmi ces derniers, combien ont reçu l'instruction de canonniers? C'est un point sur lequel il n'a été donné aucun renseignement; il serait cependant très intéressant de l'élucider. Il est probable que parmi ces 30,000 inscrits, il y a plus de matelots de pont et d'autres spécialités que de canonniers. Un grand nombre de canonniers de la marine sont rengagés ou commissionnés, ce qui diminue d'autant le nombre de ceux qui se trouvent dans les ré-

serves. Si même nous ne considérons que ceux qui ont été brevetés canonniers, quel matériel d'artillerie connaissent-ils? Tout juste celui du navire sur lequel ils ont servi, et que leur reste-t-il de leurs connaissances en artillerie six à huit ans après leur libération? Probablement bien peu de chose.

Ces hommes ne peuvent devenir artilleurs sans une préparation très sérieuse ; ils sont incapables de mettre en œuvre immédiatement un matériel perfectionné qui leur est étranger, de se servir d'instruments d'un maniement délicat comme les appareils de pointage automatique, les télémètres, les appareils de tir indirect, etc..., d'organiser toutes les transmissions nécessaires à l'exécution du tir d'une batterie de côte. Vouloir transformer ces hommes en artilleurs, du jour au lendemain, c'est se préparer une déception pour le jour ou l'on aura besoin d'eux.

Autant qu'on en peut juger, d'après l'exposé des motifs du projet de loi déposé à la Chambre des députés, le 28 février 1899, la marine emploie pour la mobilisation de la flotte les hommes de 20 à 30 ans; les inscrits disponibles sont donc ceux de 30 à 50 ans, ayant terminé leur service actif depuis 6 ou 7 ans.

Quelle est la valeur militaire des inscrits qui ont dépassé la quarantaine. A quel moment veut-on leur donner l'instruction d'artillerie qui leur est nécesaire ?

Le matériel d'artillerie de côte, malgré sa rusticité voulue, est encore assez compliqué ; il exige, si l'on ne veut s'exposer à des accidents et à des mécomptes au moment où l'on aura à s'en servir, des officiers bien au courant du mécanisme, du réglage des freins et du maniement des appareils de pointage. Pour acquérir l'expérience nécessaire au maniement, au réglage et au bon entretien de ces appareils, il faut, même pour les officiers, une instruction assez longue, et de longs mois leur sont nécessaires pour se mettre au courant de tous les détails de leur service. Quant aux sous-officiers ce n'est guère qu'au bout de 2 ans qu'ils sont capables de bien remplir tous les emplois que l'on est appelé à leur confier. Il en est de même des hommes de troupe, il faut qu'ils connaissent parfaitement le matériel, et puissent remédier d'eux-mêmes aux multiples petits incidents qui surviennent pendant le tir, sans être obligés de recourir toujours à leurs supérieurs. Il faut au moins une année pour

former un bon artilleur de côte, pour qu'il passe par toute la série des instructions et surtout pour qu'il s'assimile suffisamment les choses de façon à ne pas avoir tout oublié lorsqu'on le rappellera plusieurs années après sa libération.

Les canons d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'autrefois, ils ont une portée beaucoup plus considérable, mais aussi ils sont plus compliqués et exigent un personnel plus expérimenté. On peut évidemment en dire autant de l'artillerie de bord, mais les canons des batteries de côte placés dans des conditions spéciales ont une organisation et des affûts différents de ceux des navires; il faut pour les servir un personnel spécial et parfaitement instruit. Les marins ne sont pas préparés au service de ces pièces et l'on ne peut, sans un nouvel apprentissage, les transformer en artilleurs de côte. Nous parlons bien entendu des canonniers marins; quant aux autres matelots, il faudrait plusieurs mois d'un travail assidu pour arriver à en faire des artilleurs.

Les hommes provenant des réserves destinés au service des batteries de côte, doivent avoir fait leur service actif dans ces batteries et y revenir comme réservistes et territoriaux. Ces principes sont aujourd'hui admis par le département de la guerre et l'on s'efforce de les mettre complètement en pratique, du moins autant que le permettent les ressources du recrutement.

Est-il indispensable au commandant d'une batterie de côte de connaître les navires de guerre étrangers ?

Les partisans du passage de la défense des côtes à la marine disent souvent : « La direction du tir des batteries de côte exige une connaissance parfaite des buts à battre et de la nature des projectiles à employer, ainsi qu'un matériel semblable à celui des navires ».

Les batteries de côte peuvent, d'après les règlements en vigueur, commencer à ouvrir le feu à 8,000 mètres ; à cette distance on ne peut faire qu'une chose, pointer à la ligne de flottaison, à l'avant du navire comme le prescrivent les règlements de la guerre, ou à l'aplomb des cheminées comme l'indiquent ceux de la marine. On pointe toujours au même endroit

et l'on atteint où l'on peut, trop content d'atteindre n'importe où, lorsque cela arrive.

A qui fera-t-on croire qu'aux distances de tir habituelles aux batteries de côte on puisse distinguer les parties vulnérables d'un navire, et quand même on les reconnaîtrait, croit-on que l'on puisse à ces distances envoyer un projectile juste sur le point désigné. On pointera toujours à la flottaison et on atteindra où l'on pourra.

« Comment admettre, disait un amiral commandant en chef une escadre, qu'au moment du combat, un officier puisse feuilleter un carnet de silhouettes pour découvrir les parties vulnérables d'un navire ennemi ? Découvrirait-il ce point à viser, qu'il ne saurait l'indiquer aux pointeurs, on doit viser à la flottaison, à l'aplomb des cheminées. »

Il semble aussi, dit le Ministre de la marine, dans le projet de loi déjà cité, que la première condition à remplir, pour soutenir le feu contre l'ennemi flottant, serait de savoir reconnaître, entre plusieurs unités, celle qu'il est logique de choisir comme but principal, de deviner ou en tout cas d'apprécier sa tactique.

Les officiers d'artillerie des batteries de côte savent distinguer les navires de guerre comme les marins. Ils possèdent les mêmes éléments que les officiers de vaisseau pour faire cette distinction. Quand les officiers de marine aperçoivent un bâtiment, ils cherchent sa silhouette dans le répertoire du bord, les officiers d'artillerie feront de même ; c'est dans ce but que les archives des batteries de côte possèdent toutes les silhouettes des navires de guerre étrangers.

Quant un navire de guerre apparaîtra à 6,000 ou 8,000 mètres de la batterie, il y aura presque toujours incertitude sur sa nationalité, quel que soit l'officier qui commande la batterie. On lui fera les signaux de reconnaissance prévus, et s'il ne répond pas, on tirera sur lui.

Les officiers d'artillerie et les canonniers de la guerre détachés dans les batteries de côte reconnaissent parfaitement les navires de guerre, au bout de très peu de temps ; ils en voient passer constamment et font souvent des exercices de pointage en les prenant pour objectif.

Y a-t-il intérêt, pour un officier commandant une batterie de côte, à reconnaître si tel navire a plus de valeur navale que tel

autre, s'il faut tirer sur celui-ci plutôt que celui-là ? Quels que soient les hommes qui servent une batterie, marins ou artilleurs, cette batterie tirera toujours sur l'objectif le plus en vue et le plus rapproché, c'est celui qu'elle aura le plus de chances d'atteindre.

Ce qu'il faut avant tout c'est toucher le but ; avec les projectiles actuels, croiseurs et cuirassés sont à la merci des obus à la mélinite des batteries de côte. Quand les commandants d'escadres verront tomber un grand nombre de projectiles autour d'eux, et qu'un de leurs navires, quel qu'il soit, sera sérieusement touché, ils se retireront hors de la portée des pièces. En cela ils feront bien, car la valeur d'un croiseur ou d'un cuirassé est considérable, et la perte d'un seul navire n'est pas en rapport avec le faible dommage que l'on peut causer aux batteries.

Ainsi à Cuba, les Américains, malgré la supériorité d'armement de leur flotte, et tout l'entrain et le courage dont ils ont fait preuve, se sont tenus prudemment hors de portée des canons des batteries de côte espagnoles, qui n'étaient cependant armées que de canons d'un modèle ancien. Jamais d'ailleurs ils n'ont pu éteindre le feu de ces batteries.

Il n'y a donc aucune utilité à savoir quelle est la tactique de l'ennemi. Des navires de guerre se présentent à portée des batteries, ils ne répondent pas aux signaux de reconnaissance, on tire sur eux en prenant pour objectif celui qui est le plus visible et qu'on a le plus de chances d'atteindre. Voilà toute la tactique, elle est simple et à la portée des artilleurs aussi bien que des marins.

Matériel d'artillerie des batteries de côte.

Quant à ce qui est de la nature des projectiles à employer, la question est simple et n'exige aucune connaissance de la tactique navale : sauf les batteries dites de rupture, qui ont des projectiles appropriés à leur rôle spécial, les autres batteries emploient exclusivement les obus à mélinite, ou, contre le personnel, les obus à mitraille. Il ne peut donc y avoir aucune difficulté à ce sujet.

En ce qui concerne l'argument tiré de la similitude des canons et des affûts des navires avec ceux des batteries de côte, il

convient de remarquer que cette similitude n'existe plus depuis la disparition des vieux affûts en bois et ne peut plus exister.

Aujourd'hui les calibres des canons des batteries de côte sont généralement plus faibles que ceux des navires. Dans les batteries, les canons sont manœuvrés et chargés à bras ; à bord des navires on dispose de moyens mécaniques puissants qui permettent de soulever des poids énormes et par suite d'augmenter le calibre des pièces.

Les canons de la marine ont des vitesses initiales de tir supérieures à ceux des batteries. La raison en est simple : dans la lutte de navires contre navires, les canons des deux parties sont à peu près à la même hauteur, on ne peut donc attaquer que le flanc, c'est-à-dire la partie cuirassée, d'où la nécessité de projectiles lourds animés d'une grande vitesse ; donc, gros calibres, vitesses initiales considérables.

Les batteries de côte, plus élevées que les navires, attaquent ces derniers par le pont, d'où la faculté d'avoir une trajectoire peu tendue, et la possibilité d'employer des calibres un peu réduits, canons de 27 cent., 24 cent. et 19 cent., tirant à une vitesse initiale plus faible. Les canons des batteries de rupture seuls sont semblables à ceux des navires comme calibres et vitesses initiales, mais les affûts appropriés au service à terre sont toujours différents des affûts de bord.

Les affûts des navires et les affûts des batteries de côte sont construits pour leur service spécial et doivent satisfaire à des conditions distinctes. Les conditions d'installation des pièces ne sont pas les mêmes à bord que dans les batteries ; l'organisation du tir dans ces dernières est beaucoup plus complète que sur les navires, ce qui exige un matériel particulier et construit spécialement en vue du rôle auquel il est destiné.

Le matériel d'artillerie employé dans les batteries de côte qui dépendent du ministère de la marine est tout à fait différent de celui employé à bord des navires, surtout en ce qui concerne les affûts. Ces derniers, construits en vue du service dans les batteries de côte, sont sinon pareils du moins analogues à ceux du département de la guerre.

Il ne faut pas s'imaginer, d'ailleurs, que parce que l'on donnera la défense des côtes à la guerre ou à la marine on réalisera par celà même l'unité d'armement. Dans chacun des deux départe-

ments, il existe des canons de même calibre, de modèles différents et qui sont eux-mêmes montés sur des affûts de types divers.

Or, tant que ces canons et ces affûts sont susceptibles d'être employés utilement, les nécessités budgétaires obligent à les maintenir en service. A ce point de vue, on peut même remarquer que la guerre a en batterie sur les côtes plus de pièces que la marine, et que, par suite, si l'on donnait toute la défense des côtes au département de la guerre, on réaliserait plus rapidement une uniformité relative dans le matériel d'artillerie.

R. SABATTIER.

(*A continuer.*)



LA
GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE
(1740-1748).

CAMPAGNE DE SILÉSIE (1741-1742).

La diète de Pressburg.— Campagnes de Moravie et de Bohême (1741-1742). — Bataille de Czaslau. — Préliminaires de Breslau. — Traité de Berlin[1].

VII.

DÉFENSE DE BRUNN.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que, vers la fin de janvier, au moment où les troupes prussiennes dépassèrent Wischau et semblèrent vouloir menacer Brünn, les ouvrages de la place et ceux du Spielberg étaient absolument délabrés, dépourvus d'artillerie et gardés seulement par quelques débris des garnisons de Troppau et d'Olmütz. Les Prussiens auraient donc pu ou s'emparer sans peine de la ville, ou tout au moins bloquer le Spielberg. Contre toute attente ils s'arrêtèrent aux environs de Wischau et laissèrent arriver à Brünn des canons, des munitions et des troupes, si bien que, le 8 février, la garnison de la ville se composait déjà de 3,528 combattants, répartis en trois brigades : l'une, celle du Spielberg, sous les ordres du général Roth, les deux autres dans la ville, sous les généraux Terzy et Andrassy. Cette garnison allait d'ailleurs être renforcée par un millier de hussards et par quelques compagnies de garde bourgeoise.

[1] Voir les livraisons de 1899.

Les Prussiens n'inquiétèrent en aucune façon les travailleurs, laissèrent les hussards escorter d'Ungarisch-Hradisch à Brünn les vivres qu'on y avait réunis et lever en toute tranquillité des contributions dans tout le pays. Leur attitude semblait donc confirmer ce que le roi avait dit à Pfütschner à Olmütz, lorsqu'il lui avait déclaré qu'il ne songeait en aucune façon à rien entreprendre contre Brünn.

Le manque de cavalerie empêcha Seherr d'inquiéter, comme il aurait voulu pouvoir le faire, le mouvement des Prussiens sur Gross-Bitesch. Le 9 février cependant, protégés par le brouillard, quelques hussards poussèrent jusqu'à un millier de pas de l'escorte de Frédéric et enlevèrent un officier de dragons. Mais en réalité Seherr ne put étendre le rayon d'action de sa cavalerie que lorsqu'il eut reçu le régiment de hussards Beleznay. A peine arrivé à Brünn, ce régiment entreprit toute une série de coups de main hardis contre la ligne d'étapes que les Prussiens avaient établie de Wischau à Znaym par Austerlitz, Mönitz, Pohrlitz et Irritz.

Au commencement de mars les troupes de Schwerin se rapprochèrent de l'armée, et l'on en profita pour resserrer les lignes d'investissement sur les faces sud et est de Brünn. Il ne resta, au nord de la place, que six compagnies de grenadiers à Wischau et trois à Prossnitz.

Beleznay en profita aussitôt. Le 5 mars il enlève le magasin de Boskowitz et envoye à Brünn dix voitures chargées de grain. Le 8, il part de Brünn avec 300 hussards, rejoint les escadrons qu'il avait laissés à Boskowitz et tente un coup de main sur la communication entre Olmütz et Prossnitz. Dans la nuit du 10, il entre avec eux dans les faubourgs d'Olmütz et y enlève une trentaine d'hommes et tout l'équipage de campagne du roi.

Les coups de main des hussards avaient eu une portée considérable ; on avait de la sorte réussi, non seulement à inquiéter et à préoccuper les Prussiens, mais leur exemple et leurs succès décidèrent les populations exaspérées et ruinées par les vexations et les violences des Prussiens[1], à se défendre les armes à la

---

[1] Le général saxon Renard écrivant, le 26 mars, à l'Electeur, lui dit : « Les Prussiens ont levé des contributions énormes, emmené des otages, enrôlé de force les jeunes gens du pays, mis la main sur tous les produits de la terre

main. Ces bandes indisciplinées, incapables de s'attaquer aux troupes régulières, n'en rendirent pas moins de grands services, en enlevant des courriers et même de petits détachements.

Ce fut, comme nous l'avons dit, au commencement de mars que le roi reconnut la nécessité d'investir Brünn et de se porter, avec toute son armée, des bords de la Thaya vers l'est et le sud de Brünn. Le 8 mars, les troupes prussiennes commencèrent leur mouvement; le 9, le roi qui avait quitté Znaym avec un second échelon, arriva le soir à Irritz et y régla la disposition des troupes chargées du blocus de Brünn, que les Saxons devaient assurer à l'ouest et les Prussiens à l'est de la Zwittawa-Schwarzawa. Les Saxons devaient établir 9 bataillons au nord de Brünn, à Kinitz et Ewanowitz; les Prussiens, 7 bataillons sous les ordres du général Truchsess, sur la ligne Nennowitz—Schlapanitz—Raussnitz. L'investissement de la place devait être achevé le 15 mars. Le général La Motte était chargé de cantonner 6 bataillons et 15 escadrons dans les localités situées sur la basse Schwarzawa et la Thaya pour couvrir les lignes d'investissement du côté du sud, et Frédéric, qui s'était rendu le 11 à Pohrlitz, mit le 13 son quartier général à Gross-Selowitz.

Les Saxons ne marchèrent, comme on devait s'y attendre, qu'avec une extrême lenteur. Leurs régiments décimés par les maladies ne présentaient plus qu'un effectif des plus réduits. Leurs compagnies comptaient à peine de 50 à 60 combattants. On avait demandé du canon[1] au roi de Pologne pour assiéger Brünn. « Ce prince le refusa faute d'argent. » Les Saxons se

---

et sur tous les animaux. Non contents de se faire nourrir avec abondance, ils ont tout déménagé, tout jusqu'aux lits. Les villages qu'ils quittent ne sont plus que des ruines désertes ». (*Archives saxonnes*, fasc. 1165.)

[1] Frédéric, dans l'*Histoire de mon Temps*, explique d'une façon assez amusante le refus d'Auguste III. « Il venait, dit-il, de dépenser 400,000 écus pour acheter un gros diamant vert ; il voulait la chose (Brünn) et se refusait aux moyens. »

Frédéric n'avait pas attendu la publication de l'*Histoire de mon Temps* pour formuler ses griefs contre Auguste III et les Saxons. Ecrivant à Jordan, de Chrudim, le 5 mai 1742, il lui disait : « La Moravie, qui est un très mauvais pays, ne pouvait être soutenue faute de vivres, et la ville de Brünn ne pouvait être prise à cause que les Saxons n'avaient pas de canons, et que, lorsqu'on veut entrer dans une ville, il faut faire un trou pour y passer. D'aileurs, le pays est mis en tel état que l'ennemi ne saurait y subsister et que, dans peu, vous l'en verrez ressortir. »

plaignaient de plus des quartiers que les Prussiens ne leur assignaient qu'après avoir eu le soin de les occuper et de les épuiser avant eux. Leurs généraux, mécontents et désappointés, ne cessèrent d'insister sur les conséquences désastreuses de ce mouvement : l'armée saxonne ne trouvera pas, disaient-ils, un morceau de pain; la Moravie a été si terriblement dévastée que, si elle est attribuée, à la paix, à l'Électeur, elle ne lui rapportera rien avant quinze ans. Quelques jours plus tard, le 2 avril, le général Renard allait plus loin encore dans ses réclamations. Il déclarait à son souverain que son armée, après avoir marché tout l'hiver, était absolument épuisée : c'étaient les Saxons qui avaient tout le temps été obligés de couvrir les Prussiens afin de leur permettre de tirer de la Moravie jusqu'aux dernières ressources du pays et de ménager leurs troupes. Il appelait l'attention d'Auguste III sur les intentions de Frédéric, qui ne craignait pas de déclarer qu'il se retirerait sur la haute Silésie, si les Français éprouvaient un échec un peu sérieux.

Le 15 mars, les Saxons, qui n'avaient laissé que quelques détachements à Znaym et Erdberg, atteignirent la ligne Jaispitz—Kromau—Eibenschitz—Namiest—Mährisch-Budwitz. Le chevalier de Saxe mit son quartier général à Kromau où il resta jusqu'au 21, bien que le roi eût voulu laisser ses troupes dans cette dernière localité. Les dissentiments, qui se produisirent à ce propos, obligèrent le roi à retarder encore de cinq jours la date de l'investissement.

Scherr, qui avait profité du répit qu'on lui avait laissé, pour renforcer les ouvrages de Brünn et du Spielberg, avait en outre mis tout en œuvre pour contrarier les projets de son adversaire.

Frédéric, quoique contraint d'attendre jusqu'au 20 pour former le blocus de Brünn, n'en avait pas moins tenu à couper de suite les communications de la place avec le nord et, le 13 mars, il avait donné, au général Truchsess l'ordre d'occuper le village de Lösch, sur la route de Brünn à Jedownitz.

Combat de Lösch (14 mars 1742). — Truchsess se porta avec son régiment de Turas sur Schlapanitz où il laissa un bataillon et occupa Lösch avec un autre bataillon. Il avait à peine eu le temps

d'établir ses avant-postes sur les hauteurs à l'ouest de Lösch, lorsque les hussards attaquèrent les Prussiens.

Seherr, prévenu par ses émissaires du mouvement de Truchsess, avait immédiatement poussé sur Lösch les hussards de Beleznay qui, après après avoir maltraité les avant-postes prussiens, fit mettre pied à terre à ses cavaliers et obligea Truchsess à s'enfermer dans le château. Dès qu'il eut été rejoint par quelques compagnies d'infanterie, Beleznay fit sommer Truchsess de se rendre. Devant le refus énergique du général prussien, il mit le feu aux communs et aux maisons voisines du château, pendant que son infanterie, répartie en deux groupes, s'établissait au sud de Lösch. Chassé du château par l'incendie, Truchsess dut se frayer un passage à la baïonnette et se replier au prix de pertes sensibles, et en abandonnant un de ses canons, jusqu'à 800 mètres au sud-ouest de Lösch où il rallia les restes de son bataillon, et le forma en carré pour continuer sa retraite en bon ordre sur Schlapanitz. Le général Truchsess avait été blessé dans cette affaire.

Seherr avait d'ailleurs réussi à atteindre le but qu'il s'était proposé; les Prussiens, renonçant à investir Brünn du côté du nord, se contentèrent d'interdire aux Autrichiens l'usage de la route de Wischau. Le roi avait, de plus, dû céder devant les réclamations du chevalier de Saxe, et se résigner à faire occuper par ses troupes une partie du secteur qu'il avait voulu confier à la garde des Saxons.

Le 18 mars, le chevalier de Saxe, arrivé au quartier général du roi, régla avec lui tous les détails de l'investissement qui devait être complètement achevé le 24 et divisa son corps en deux divisions. La division Jasmund devait s'établir au nord et à l'ouest de Brünn, la division Renard au sud. Une brigade de cette division restait en réserve générale à Eichorn, Bitischka, Rossitz et Eibenschitz. La cavalerie se cantonna sur la ligne Blansko—Namiest.

Les Saxons commencèrent leur mouvement le 20, mais retardés par le mauvais état des chemins ils ne purent arriver que le 25 sur la ligne Mödritz—Strutz—Bysterz.

Escarmouche de Mödritz (21 mars 1742). — Les hussards

autrichiens avaient continué à harceler les colonnes ennemies pendant ces quelques jours. Un de leurs partis réussit, rien qu'en se montrant, à arrêter pendant une grande partie de la journée une colonne saxonne, forte d'un régiment d'infanterie, d'un escadron de cavalerie et de quelques uhlans, qui n'osa pas déboucher des bois et n'entra à Strutz que le soir après le départ des hussards.

La colonne du général Rochow, arrivée le 20 au soir à Mödritz, eut à deux reprises affaire avec les hussards pendant la journée du 21.

A 4 heures du matin, quelques hussards Esterhazy, venant de Poisdorf avaient surpris les postes de uhlans saxons. Le soir venu, le colonel Beleznay ne craignit pas de venir avec quelques hussards alarmer les quartiers saxons de Mödritz. Le colonel faillit payer chèrement son audace. Plus heureux que l'officier qui l'avait accompagné, il ne dut son salut qu'à l'obscurité et à la vitesse de son cheval.

Surprise de Skalitzka (23 mars 1742). — Le 23, les hussards prirent une revanche éclatante. Un des officiers de Beleznay, envoyé avec 250 hommes au nord de la place, afin d'y réquisitionner des vivres et du bétail, avait appris que des dragons saxons étaient en marche sur Blansko et Czernahora. Il résolut de les surprendre et leur tendit une embuscade dans un chemin creux près de Skalitzka. Ce coup, qui réussit à merveille, puisque le capitaine Imeri, qui commandait ce parti, rentra le soir à Brünn en y ramenant 10 officiers parmi lesquels le lieutenant-colonel des dragons, 114 sous-officiers et soldats et 160 chevaux, produisit sur les Saxons un tel effet, que le chevalier de Saxe crut utile d'envoyer, le 25, 4 escadrons et 1 bataillon de grenadiers pour dégager l'autre escadron de dragons qu'il croyait compromis, et qui s'était retiré sur Tischnowitz, dès que son chef eut été informé du coup de main des hussards.

Investissement de Brünn. — L'activité déployée par la garnison, jointe au mauvais état des chemins, avait donné raison au chevalier de Saxe qui, dès le 22, avait demandé au roi de remettre au 28 la date choisie pour la fermeture du blocus. Le

26 et le 27, les Saxons se portèrent vers les points qui leur avaient été indiqués, tandis que le feld-maréchal Seherr, afin d'obliger les assiégeants à camper, faisait incendier toutes les localités situées sur la ligne probable d'investissement.

Le 27, on réussit à mettre le feu au village de Parfuss, déjà occupé par un régiment saxon qui y perdit, de cette façon, la plus grande partie de ses bagages, et à endommager sérieusement 4 canons régimentaires.

A partir du 27, en dépit des menaces des généraux prussiens et saxons, il ne se passa pas de jour qui ne fût marqué par des incendies allumés par les paysans eux-mêmes. Le 29, le feu réduisait en cendres Strzelitz et Nihow ; le 30, Schlapanitz ; le 31, Brisennitz et Jundorf ; le 3 avril, Medlanko, Frainspitz, Lautschitz et quelques villages voisins d'Austerlitz ; le 6, enfin, c'était le tour de Turas. Le nombre des villages et localités incendiés ne s'éleva pas, d'après les différentes évaluations données par Frédéric lui-même, à moins de 16 ou même de 22[1].

Le 28 mars, le chevalier de Saxe se porta, avec 6 bataillons, 2 escadrons et les uhlans de Bisterz, vers le nord de la place, tandis que le général Rochow l'investissait par le sud avec les autres bataillons. Mais, au lieu d'établir ses troupes aussi près de la ville et du Spielberg qu'il avait l'intention de le faire, le chevalier de Saxe, après avoir reconnu la place, crut prudent de les arrêter sur la ligne Rzeczkowitz—Komein—Parfuss—Morbes—Unter-Gerspitz.

En somme, les assiégeants se tinrent à plus de 4 kilomètres de la place et ne purent même pas fermer leurs lignes d'investissement, interrompues sur une assez vaste étendue au nord-est entre Rzeczkowitz et Bellowitz. Les hussards profitèrent naturellement de cette trouée pour prendre à revers les quartiers des

---

1 FRÉDÉRIC II (*Histoire de mon Temps*) : « Le commandant de cette place était un homme intelligent. Il envoyait des gens déguisés pour mettre le feu aux villages que les troupes occupaient. Toutes les nuits il y eut des incendies. On compta plus de seize bourgs, villages ou hameaux qui périrent par les flammes. »

Correspondance politique, II, 781. Au conseiller baron Le Chambrier, à Paris. Wischau, 6 avril 1742. (Précis des raisons qui ont déterminé le roi de Prusse de marcher avec ses troupes de la Moravie en Bohême.) « ... Les Autrichiens ont fait brûler par une troupe d'incendiaires plus de vingt villages de nos cantons. »

Saxons, couper leurs communications et tenir les troupes assiégeantes perpétuellement sur le qui-vive.

Le roi n'en était que plus décidé à parachever l'investissement. Il alla même, en présence des réclamations du chevalier de Saxe qui, se plaignant du manque de vivres dont souffraient ses soldats, proposait au roi de ramener toute l'armée à Olmütz, jusqu'à fournir du pain aux Saxons et à leur assigner toute une zone de pays pour leur ravitaillement, mais à condition qu'ils se rapprocheraient de la place. Le 31 mars, en effet, 4 bataillons de la division Jasmund et 2 bataillons tirés de la brigade de réserve allèrent s'établir dans des localités plus voisines de la ville. Ce mouvement donna lieu à une petite escarmouche qui se termina par l'incendie du village de Jundorf.

Quant aux Prussiens, ils n'avaient pas bougé et n'avaient rien fait pour fermer l'investissement. Le roi trouvait qu'il était inutile d'exposer ses troupes en les établissant à portée du canon de la place. Ce simulacre d'investissement ne dura d'ailleurs pas longtemps. Le 3 avril les Prussiens commencèrent à s'éloigner de Brünn. Le 7, les Saxons suivirent leur exemple. Trois salves de l'artillerie de la place et du Spielberg saluèrent le départ des assiégeants.

VIII.

FRÉDÉRIC II CHERCHE A RENOUER DES NÉGOCIATIONS.

Il ressort de tout ce qui précède que, en réalité et pour des raisons que nous avons déjà eu lieu d'exposer au moins en partie, la prise de Brünn ne tenait pas fort à cœur au roi. Après avoir négligé cette place, il n'en entreprit peut-être bien le siège que pour employer utilement le temps et attendre ainsi l'arrivée, sur le théâtre de la guerre, des armées alliées avec lesquelles il comptait, quelques mois plus tard, porter un coup mortel à l'Autriche. En réalité Frédéric ne se souciait pas d'entreprendre des opérations qui ne devaient profiter qu'à ses alliés. En bon négociant, il voulait que la guerre lui rapportât de gros intérêts. Il ne se gêne pas, du reste, pour le dire précisément à propos de Brünn, lorsque dans l'*Histoire de mon Temps*

il s'écrie : « Après tout, pourquoi s'opiniâtrer à conquérir cette Moravie pour laquelle le roi de Pologne, qui devait l'avoir, témoignait tant d'indifférence? » Le roi avait d'ailleurs été d'assez mauvaise humeur pendant tout le mois de mars. Les événements n'avaient pas pris la tournure qu'il voulait et l'avaient « fait réfléchir sur la situation où il se trouvait ». Bien qu'il eût appelé à lui ses troupes stationnées dans le nord de la Moravie et dans la haute Silésie, l'effectif de son armée était d'autant moins considérable qu'alarmé par les nouvelles de Hongrie[1], il avait cru nécessaire de détacher le prince Thierry d'Anhalt afin de couvrir la haute Silésie, qu'il avait complètement dégarnie.

Malgré les brillants résultats de l'expédition du prince Thierry, le roi résolut de couvrir Olmütz et la haute Silésie contre les tentatives éventuelles de l'insurrection hongroise, et ordonna au prince héritier d'Anhalt de venir se poster, avec 17 bataillons et 35 escadrons, sur la ligne Troppau—Ratibor. Presque au même moment, tout en approuvant le projet de Broglie de se retirer derrière la Beraun en cas d'une attaque sérieuse des Autrichiens, il avait refusé de prendre l'offensive, comme Valory lui avait demandé de le faire, afin de détourner de Prague les dangers qui semblaient menacer la capitale de la Bohême. Le roi avait au contraire, déjà à ce moment, songé sérieusement à se replier sur Olmütz.

S'il ne donna pas suite à ce projet, ce fut, d'une part, à cause du mauvais effet que cette résolution aurait produit sur ses alliés, mais surtout parce que, en agissant de la sorte, il s'interdisait tout moyen de renouer des négociations latérales et secrètes avec la cour de Vienne.

C'était à cet état de choses qu'il faisait allusion lorsqu'il écrivait, le 11 mars, à Jordan : « Les choses s'embrouillent de plus en plus, et il n'est aucune prudence humaine qui, dans un état aussi critique, puisse juger solidement des affaires[2] ».

Il convient d'ajouter encore que la réponse peu favorable, faite par la reine aux propositions que Giannini avait été chargé de lui transmettre, n'était pas de nature à le satisfaire.

---

[1] *Correspondance politique*, II, 740 et 741. Au cardinal de Fleury et au roi de Pologne, Selowitz, 15 mars 1742.

[2] *Œuvres posthumes*. Correspondance à Jordan, de Porhlitz, 11 mars 1742.

La cession de Glatz ne suffisait plus pour satisfaire son appétit. Mais, toujours prudent et ne voulant jamais compromettre l'avenir, le roi, avant de s'éloigner de Brünn, avait eu soin de dire qu'il ferait connaître ses résolutions le mois suivant. Aussi, tout en rejetant à ce moment les offres de lord Hyndford, en lui refusant même l'autorisation de se rendre à son quartier général, le roi s'était gardé de refermer la porte entr'ouverte par les missions de Pfütschner et de Giannini.

Il avait pu constater que l'Autriche et la Hongrie étaient en mesure de lui opposer une résistance plus énergique qu'il ne l'aurait cru dans le principe. Décidé à continuer la guerre jusqu'au moment où il obtiendrait de la reine des conditions avantageuses, il se rendit compte de la faute qu'il avait commise en entrant en campagne avec trop peu de monde. Grâce aux ordres qu'il envoya au prince Léopold d'Anhalt, qu'il se réservait de pousser de Jägerndorf, où il devait se trouver le 30 avril avec 14 bataillons et 25 escadrons, sur la Hongrie, du côté de Tyrnau, le roi comptait pouvoir, tout en laissant 16 bataillons et 15 escadrons en Bohême et en Silésie, 25 bataillons et 36 escadrons dans les provinces de la Vieille-Prusse, exécuter pendant l'été son mouvement projeté sur Vienne et Pressburg avec deux armées fortes ensemble de 54 bataillons et 135 escadrons.

Il ne tarda pas, du reste, à s'apercevoir que l'attitude de ses alliés contrarierait la réalisation de ce plan. L'empereur Charles VII, loin de vouloir coopérer à ce projet en mettant du monde en Bohême et en y retenant une bonne partie des troupes de la reine, multipliait ses doléances et ne faisait que gémir sur le sort de ses États héréditaires occupés par l'ennemi.

La marche des renforts français s'effectuait d'une façon si déplorable, tellement contraire aux principes les plus élémentaires, que chacun de leurs échelons avait la plus grande chance d'être battu et anéanti isolément et en détail par Khevenhüller. « Le fardeau de la guerre pesait presque uniquement sur les épaules des Prussiens[1]. »

Le 15 mars, le roi essaya une dernière fois de décider ses alliés à entreprendre une action combinée, tendant à un but nettement

---

[1] Frédéric II, *Histoire de mon Temps*, ch. V.

déterminé, et adressa à cet effet trois lettres, à Belle-Isle, à Fleury et à l'empereur Charles VII[1]. A tous il demandait de renforcer le corps de Bohême. Il invitait Belle-Isle à veiller à ce que les renforts ne marchent pas éparpillés. Après avoir parlé au cardinal des affaires politiques de l'Europe, de la révolution de Russie, de l'agitation qui régnait en Angleterre, il décochait en passant un trait au maréchal de Broglie en priant le cardinal de lui envoyer de bons officiers généraux. Il lui garantissait que « le tableau deviendrait bientôt plus riant » et ne manquait pas d'ajouter : « Il n'y a offres et propositions que la reine de Hongrie ne m'ait faites pour me séparer de l'alliance, mais le tout est peine perdue, et vous voyez, par les efforts que je fais, le peu d'effet qu'ont eu toutes ces négociations... »

Avec l'empereur, son ton est tout différent. Il faut, « pour l'amour des propres intérêts de Charles VII », que l'empereur renforce au plus vite le maréchal de Broglie ; il faut au maréchal 20,000 hommes outre ce qu'il a, « sans quoi la Bohême est perdue au printemps, notre communication délabrée, nos troupes sur la défensive et les Saxons coupés de Dresde : ceci vaut des réflexions sérieuses... ».

A ce moment, le roi est encore sérieusement et réellement disposé à agir de concert avec ses alliés : il veut entreprendre contre Marie-Thérèse une campagne décisive qui lui vaudra des accroissements considérables.

Mais, dès le lendemain du jour où il avait expédié ces trois lettres, « il arriva dans le ministère anglais un changement » qui n'était guère de nature à favoriser la réalisation des projets de Frédéric. « On fouetta le roi sur le dos de son ministre, comme le dit spirituellement Frédéric, il fut obligé de chasser Walpole, que milord Carteret remplaça. » Le roi ne se dissimula pas un instant la gravité de cet événement. « Ma foi, l'honneur de faire tourner la grande roue des événements de l'Europe est un travail très rude », écrit-il, le 17 mars, de Selowitz à Jordan, et, songeant à sa situation actuelle, la comparant aux années tranquilles d'autrefois, il ajoute : « A présent, je vogue en pleine mer, une vague m'emporte jusqu'aux nues, une autre me

[1] *Correspondance politique*, II, 739, 740, 742. A Belle-Isle, au cardinal de Fleury, à l'empereur Charles VII, Selowitz, 15 mars 1742.

rabaisse dans les abîmes et une troisième me fait remonter plus promptement encore jusqu'à la plus haute élévation ».

L'événement était, en effet, d'autant plus grave que Carteret, partisan avéré de l'alliance autrichienne, avait juré une haine implacable à tout ce qui portait le nom français. « Cet Anglais ne démentit pas l'opinion qu'on avait de lui, il fit payer des subsides à la reine de Hongrie et la prit sous sa protection ; il fit passer des troupes anglaises en Flandre...[1] »

En réfléchissant sur la situation que ce changement de ministère faisait à la France, « sur les pitoyables généraux qui conduisaient les Français, sur la faiblesse de leur armée, sur la faiblesse encore plus grande de celle de l'empereur[1] », Frédéric reconnut que le moment était venu pour lui « de ne pas s'enfoncer trop avant dans ce labyrinthe, mais d'en chercher l'issue au plus tôt ». La prudence lui conseillait de profiter des avantages momentanés de la situation, de se séparer, si faire se pouvait, sans bruit et sans éclat de ses alliés. N'était-il pas encore à ce moment l'adversaire le plus redoutable de l'Autriche, lui dont les troupes occupaient une partie de la Bohême, la haute Silésie et la Moravie ? La trace du combat, assez court du reste, qui se livra dans l'esprit de Frédéric, se retrouve tout au long dans deux pièces, sans date il est vrai, mais évidemment rédigées le 15 ou le 17 mars 1742, et qui figurent dans la *Correspondance politique*, II, 768 et 769, sous les titres d' « *Exposé des raisons que je puis avoir pour rester dans l'alliance de la France*, et *Exposé des raisons que je pourrais avoir de faire une paix avec la reine de Hongrie*[2] ».

---

[1] FRÉDÉRIC II, *Histoire de mon Temps*.

[2] *Correspondance politique*, II, n° 768. — *Exposé des raisons que je puis avoir pour rester dans l'alliance de la France :*

« Il est mal de violer sa parole sans raison ; jusqu'à présent, je n'ai pas lieu de me plaindre de la France, ni de mes alliés. L'on se fait la réputation d'homme changeant et léger, si l'on n'exécute point un projet que l'on a fait et que l'on passe souvent d'un parti à l'autre.

« Si cette campagne se termine heureusement, les armes prussiennes en auront tout l'honneur ; peut-être qu'une campagne gagnée découragera les Hollandais et les Anglais et nous procurera la paix ; si cela arrivait, les Prussiens seraient les arbitres de la paix et leurs intérêts n'en souffriraient pas ; l'empire s'attacherait alors sûrement au roi de Prusse, il aurait l'autorité de l'empereur et l'Electeur de Bavière l'embarras ; les quartiers d'hiver, que l'on

Frédéric n'hésita pas bien longtemps : tout bien considéré, il avait jugé que le manque de vivres ne devait pas tarder à l'obliger à quitter la Moravie, et qu'il avait chance d'obtenir de meilleures conditions en entamant des négociations tant qu'il tenait encore ses troupes dans cette province. Mais au lieu d'avoir recours, comme par le passé, à Giannini, il crut sage de ménager le nouveau ministère anglais, de se mettre à l'abri d'un mouvement possible de troupes anglaises partant du Hanovre, de s'adresser à lord Hyndford et de l'inviter à se rendre « à Breslau, afin de faciliter d'autant plus les moyens de vous parler d'abord

---

peut prendre, après avoir défait l'ennemi, peuvent richement indemniser des frais de la guerre.

« En restant dans le parti de la France, l'on ne sera pas obligé de payer aux Hollandais et Anglais les sommes considérables qu'ils ont avancées à l'empereur défunt.

« Les affaires d'Allemagne sont dans une situation si violente que le cardinal ne peut les abandonner sans être perdu de crédit dans l'Europe et sans s'attirer sur les bras une guerre plus funeste que celle qu'il fait.

« L'Angleterre ne donnera jamais les mains à ce que la France fasse une paix séparée avec la reine de Hongrie ; il n'y a nulle sûreté à faire la paix avec la reine de Hongrie. Si elle ne perd la Bohême et la Moravie, la paix ne sera que platrée. »

Correspondance politique, n° 769. — *Exposé des raisons que je pourrais avoir de faire une paix avec la reine de Hongrie :*

« Les mauvais arrangements que prennent les Français, qui font augurer qu'ils seront encore battus quelque part en détail.

« L'éloignement de la France, qui occasionne la lenteur des secours et des apprêts, munitions et recrues nécessaires pour l'armée.

« L'effet que pourrait produire sur l'esprit du cardinal si l'Angleterre et la Hollande lui déclaraient la guerre en Flandre, ce qui pourrait l'obliger à retirer une bonne partie des troupes françaises d'Allemagne et de me laisser moi seul chargé du poids de la guerre.

« Le traité que j'ai fait avec les alliés ne porte qu'une simple garantie sans stipuler le nombre des troupes.

« Le but de cette campagne, qui est de mettre l'empereur et le roi de Pologne en possession de grandes et belles provinces ; qu'en travaillant pour la Saxe, il faut penser que c'est un voisin qu'on agrandit et qui paye actuellement d'ingratitude la maison d'Autriche, qui a perdu deux royaumes pour mettre le roi Auguste sur le trône de Pologne.

« Que l'heureuse fin de cette guerre rend la France l'arbitre de l'univers.

« L'effronterie de l'empereur et des Français, qui m'ont demandé un emprunt de 6 millions de florins sans hypothèque.

« Les sommes considérables que coûte la guerre.

« Les grands secours que la reine de Hongrie est à la veille de tirer de la Hongrie, les revers de fortune qui pourraient me faire perdre tout ce que j'ai gagné jusqu'à présent et la guerre générale qui pourrait peut-être, par le pays de Hanovre, s'étendre dans mon pays. »

où les circonstances, où je suis actuellement, le veulent permettre[1] ».

Podewils, appelé aussitôt au quartier général, y avait, sur l'ordre du roi, rédigé les conditions connues sous le nom de « Programme de Selowitz[2] ». Tout en réclamant certaines concessions, d'ailleurs absolument insignifiantes, en faveur des Saxons établis alors à côté de ses troupes devant Brünn, Frédéric, bien décidé à signer la paix pour son compte, ne pensait qu'à conclure au plus vite un traité dont il pensait avoir exposé tout au long et dans toutes les règles les conditions dans ce

---

[1] *Correspondance politique*, II, 748. Au comte de Hyndford, ministre de la Grande-Bretagne à Berlin, Selowitz, 18 mars 1742.

[2] *Correspondance politique*, II, 751.— Conditions sur lesquelles j'ai ordonné à mon ministre d'État, le comte de Podewils, d'entrer en négociation avec milord Hyndford, ministre plénipotentiaire du roi de la Grande-Bretagne à ma cour, pour conclure la paix avec la reine de Hongrie :

« Selowitz, 22 mars 1742.

« Je demande comme un ultimatum :

« 1° Qu'on me fasse une cession formelle, en pleine souveraineté et indépendance, de la couronne de Bohême et de l'Empire, pour moi et mes successeurs de l'un et de l'autre sexe, à perpétuité, de toute la basse Silésie, la ville de Breslau y comprise, et tout le territoire jusqu'à la Neisse avec la ville de Neisse et une lisière d'une bonne lieue d'Allemagne de largeur en deçà de cette rivière, le long de son cours et, de l'autre côté de l'Oder, la rivière de Brinnitza, pour limites ;

« 2° Qu'on me cède toute la comté de Glatz avec la ville et château de ce nom, de même que tout le cercle de Königgrätz en Bohême avec la seigneurie de Pardubitz, en pleine souveraineté et indépendance de la Bohême et sur le même pied que la basse Silésie ;

« 3° Qu'on stipule dans le traité à faire entre moi et la reine de Hongrie, en termes généraux, que cette princesse s'engage de donner une satisfaction raisonnable à mes alliés ;

« 4° Qu'elle est prête d'accepter, pour parvenir à une paix générale, ma médiation de concert avec celle des puissances maritimes ;

« 5° Que je reste jusqu'à la paix générale dans la possession de la haute Silésie, à la réserve de la principauté de Teschen ;

« 6° Moyennant toutes les conditions marquées ci-dessus, j'offre de retirer mes troupes de la Moravie, dès que les préliminaires de la paix à faire entre moi et la reine de Hongrie seront signés et ratifiés de part et d'autre, bien entendu pourtant qu'on permettra aux troupes saxonnes qui sont en Moravie de se retirer en même temps en toute sûreté et sans être attaquées ou molestées dans leur retour.

« C'est le plan sur lequel j'ai autorisé par celle-ci mon susdit ministre à entrer en négociation avec milord Hyndford, dès que celui-ci veut se charger de travailler, en vertu des ordres qu'il a de sa cour, à rétablir la paix entre moi et la reine de Hongrie.

« Signé : FRÉDÉRIC. »

« Programme de Selowitz » qui ne ressemblait en rien à un traité en bonne et due forme. Frédéric croyait fermement que l'expérience faite à Klein-Schnellendorf n'avait laissé aucun germe de méfiance dans l'esprit de la reine. Mais s'il était pressé d'en finir, la reine était bien décidée à ne plus jamais signer avec lui qu'un traité dont la forme et la rédaction seraient inattaquables.

Le 25 mars, le roi se décida pourtant à faire venir Giannini de Brünn à Selowitz, et à lui annoncer que lord Hyndford allait se rendre à Olmütz. Le roi, qui avait pris cette résolution afin de pouvoir suivre de plus près la marche des négociations, déclara à Giannini que la paix devait être signée dans un délai de six semaines. Il s'engageait à n'entreprendre aucune attaque pendant ce temps et demandait qu'on n'attachât aucune importance au mouvement que le prince d'Anhalt-Dessau avait reçu l'ordre d'exécuter. Cette dernière remarque éveilla, au contraire, les soupçons de la reine. Ne croyant pas à la sincérité de Frédéric, elle en conclut que le roi voulait de cette façon se mettre à l'abri d'une attaque qu'il lui importait à tout prix d'éviter pour le moment et qui aurait pu gravement le compromettre en se produisant avant l'entrée en ligne de ses renforts.

2. Le roi prend le parti d'évacuer la partie sud de la Moravie.

Malgré la réussite complète de la pointe faite par le prince Thierry d'Anhalt, et malgré l'alarme momentanée répandue en Hongrie par cette incursion, le roi ne se dissimulait pas « qu'il se trouvait dans un pas scabreux ».

Les populations de la Moravie prenaient les armes. Les paysans, soutenus par les hussards et les insurgés hongrois, harcelaient ses troupes nuit et jour, coupaient ses communications, enlevaient ses convois. Le service de sûreté devenait de jour en jour plus difficile et plus pénible, et les maladies faisaient des ravages de plus en plus terribles dans les rangs de ses soldats épuisés de fatigue.

L'état sanitaire des Saxons, manquant de tout et plus mal vêtus que les Prussiens, était encore plus déplorable.

En leur supposant même un bon vouloir, dont ils étaient loin d'être animés, les Saxons étaient en réalité hors d'état d'entreprendre des opérations quelque peu sérieuses.

Cette armée affamée, affaiblie par les maladies, ne pouvait guère lui rendre de services.

Enfin, à la date du 18 mars, Frédéric s'était de plus rendu compte que ses magasins renfermaient à peine les approvisionnements nécessaires pour assurer pendant un mois l'existence de son armée. Le roi donna aussitôt au commissariat général des guerres l'ordre de se procurer deux mois de vivres; mais il savait lui-même qu'on ne trouverait plus rien en Moravie, et se rendait compte de la faute qu'il avait commise dès les premiers jours de sa rentrée en campagne. Or, comme il lui fallait en faire tomber la responsabilité sur quelqu'un de son entourage, ce fut Schwerin, auquel il en voulait depuis Mollwitz, qu'il choisit comme bouc émissaire. Le feld-maréchal, réellement malade du reste et de plus profondément blessé par les procédés du roi à son égard, demanda un congé de convalescence qu'on lui accorda, il est vrai, mais qui devait commencer à courir du jour, où la commission de délimitation des frontières entre la haute et la basse Silésie, siégeant à Neisse et dont il devait prendre la présidence, aurait terminé ses opérations.

Les différents incidents du blocus de Brünn n'étaient pas de nature à calmer la mauvaise humeur du roi, qui ne fit que s'accroître jusqu'au jour où un de ses espions, établi à Vienne, lui annonça que, sur l'ordre de la Cour, l'armée du prince Charles allait se mettre en marche pour reconquérir la Moravie. Le roi reçut cette nouvelle avec joie. Il allait pouvoir se tirer du mauvais pas, où il était engagé, par une bataille dans laquelle, avec le concours des Saxons, dont il s'exagérait du reste la force, il pourrait mettre en ligne une armée à peu près égale à celle du prince Charles. Cette bataille, il comptait la donner sur un terrain avantageux pour lui et qu'il venait de choisir près d'Irritz.

A partir de ce moment, il ne songea plus qu'à se préparer à la lutte. Déjà, dès le 17 mars, il avait rédigé une instruction pour sa cavalerie en vue du combat; le 23, il lance une disposition pour rassembler son armée autour de Pohrlitz et, le 25, une instruction à l'usage de son infanterie. Dans l'intervalle, le

24, il a écrit au chevalier de Saxe. Il le prie de lui « mander d'une manière bien positive et catégorique, lui écrit-il de Selowitz[1], quand l'ennemi pourrait marcher sur nous et que je trouvasse alors nécessaire d'assembler vos troupes à un certain lieu vers un certain jour et heure pour aller alors conjointement attaquer l'ennemi, si je puis compter fermement que vos troupes y seront infailliblement, au lieu mandé et au jour et heure marqués? » Bien que dans l'*Histoire de mon Temps* le roi ait cru pouvoir dire que « le chevalier de Saxe donna une réponse ambiguë qui préparait dès lors une excuse de sa désobéissance », il n'en est pas moins certain que le chevalier de Saxe répondit au contraire en promettant au roi le concours qu'il lui demandait[2].

Mais cette grande bataille, cette bataille « qui devait décider du sort de l'Europe, dont les conséquences devaient être bien autrement considérables que celles de la bataille de Pharsale[3] », le roi l'attendit et l'espéra en vain. Le retour du détachement du prince Thierry d'Anhalt, la certitude que le corps du prince héritier d'Anhalt-Dessau aurait achevé, le 7 avril, sa concentration à Jägerndoff, ne suffisaient pas pour rétablir une situation compromise par la pénurie des vivres, par le soulèvement de plus en plus inquiétant des paysans de Moravie, par le manque d'artillerie de siège, par les mesures énergiques et intelligentes de Seherr, enfin par le peu d'entrain et l'indifférence des Saxons qu'inquiétait le bruit d'un mouvement des Autrichiens sur Eger. « Si cela arrive, écrivait Frédéric à Podewils[4], il s'enfuiront tous à Dresde de façon que cela détraquera toute l'affaire. »

Dès le 23 mars, le chevalier de Saxe avait proposé au roi d'abandonner le blocus de Brünn et de se retirer sur Olmütz. Le 30, accompagné des généraux Birckholz et Renard, le chevalier se rendit auprès du roi à Selowitz.

Il lui exposa l'état lamentable de son armée, insista sur l'inutilité manifeste et l'insuccès certain de l'entreprise tentée contre

---

[1] *Correspondance politique*, II, 754. Au chevalier de Saxe, Selowitz, 24 mars 1742.

[2] *Kriege Fiedrich's des Grossen.* 1re partie, III, 133.

[3] ARNIM, Journal d'opérations (*Archives de Saxe*, fasc. 1164).

[4] *Correspondance politique*, II, 761. Selowitz, 27 mars.

Brünn, sur l'impossibilité pour les Saxons de pouvoir, dans de pareilles conditions, rendre service au roi.

Malgré la détresse de plus en plus grande de l'armée, malgré l'épuisement presque total des subsistances (les Prussiens n'avaient eux-mêmes guère plus de 8 jours de vivres), le roi ne consentit pas à céder. Mais, de plus en plus préoccupé de sa situation personnelle, du mal que faisaient à ses troupes « les Hongrois, l'engeance la plus maudite que Dieu ait créée[1] », des nouvelles que lui apportaient les lettres du cardinal, de Belle-Isle et de Fleury, il n'en est que plus désireux et plus pressé de signer la paix pour son compte. Cinq jours avant la venue du chevalier de Saxe à Selowitz, il avait bien marqué ce désir à Podewils : « On ne m'offre aucun avantage. Il faut donc, lorsque Hyndford viendra, lui proposer le projet de pacification, le troc de la Bohême contre la Bavière[2] », et il ajoute comme dernière recommandation : « Mais il faut que cette paix ne m'engage point dans une autre guerre ». Deux jours après il revient à la charge : « Plus vous pourrez presser l'affaire d'Hyndford, mieux cela vaudra. . . S'il paraît qu'ils nous recherchent beaucoup, il faut nous vendre cher ; si vous trouvez leur empressement diminué, il vaut mieux mettre de l'eau dans notre vin. Mais je ne fais jamais la paix si l'on veut toucher la corde du détrônement impérial ou d'une garantie des Etats de la reine de Hongrie ; c'est que je crains beaucoup qu'une pareille idée ne renverse totalement tout notre projet. Dès que vous aurez parlé à Hyndford, mandez-moi ce que nous avons à espérer, et cela par un exprès[3] ».

Le 31, le lendemain de son entrevue avec le chevalier de Saxe, son impatience a encore grandi. « Plus j'y pense, plus je vois qu'il me faut une prompte paix[3]. » Il a d'ailleurs de bonnes raisons pour cela. On a résolu d'augmenter les troupes en Hollande ; on se propose d'envoyer, dans les Pays-Bas, des Anglais pour remplacer les Autrichiens qu'on veut tirer des places ; le cardinal de Fleury ne cache pas son désir « de se tirer de ses engagements ». Enfin, et surtout, le roi s'inquiète de l'embarras

---

[1] *Correspondance politique*, II, 740. Au cardinal de Fleury, Selowitz, 15 mars.
[2] *Correspondance politique*, II, 756. A Podewils, Selowitz, 25 mars.
[3] *Correspondance politique*, II, 761. A Podewils, Selowitz, 27 mars 1742.

où il est « par rapport à la subsistance de l'armée en Moravie où il n'y a de magasins, tout comptés, qu'environ pour 4 semaines ». Les Saxons ne cherchent qu'une défaite pour s'en aller, et dans ce cas, il sera obligé de se replier vers Olmütz, « ce qui rendrait la Cour de Vienne très orgueilleuse et peu traitable ». « Il faut faire jouer tous les ressorts pour un prompt acheminement à la paix sans montrer trop d'empressement. . . Envoyez-moi un courrier dès que vous aurez parlé[1]. »

Mais, si le roi était de plus en plus pressé, lord Hyndford, de son côté, ne précipitait guère son départ pour Olmütz, et Marie-Thérèse ne semblait nullement disposée à accepter les propositions de Frédéric. L'invasion de la Moravie avait manqué son effet ; on sentait bien, à Vienne, que de toute façon Frédéric serait avant peu obligé de lever le siège de Brünn.

Le roi lui-même le savait bien, mais il lui fallait sauvegarder le prestige des armes prussiennes et il n'attendait, pour quitter la Moravie, qu'un prétexte, qu'une occasion pour se tirer d'embarras. L'inaction et la lenteur du prince Charles allaient les lui fournir. Le 1er avril, il recevait de Valory une dépêche l'informant d'un mouvement que le prince de Lorraine méditait de faire sur l'armée du maréchal de Broglie, qui demandait les troupes saxonnes pour le renforcer[2]. Rien ne répondait mieux aux désirs du roi que cette nouvelle. Il se garda bien de laisser apercevoir sa joie, affecta d'avoir besoin de la confirmation de ce bruit, et prévint de suite le chevalier de Saxe[3]. Le lendemain même il lui déclara que : « pour le bien de la cause commune, pour le service de Sa Majesté le Roi son maître, et pour la sûreté de ses Etats, il était indispensablement nécessaire de faire toute la diligence possible pour marcher au plus tôt vers Prague[4] » et lui prescrivit de commencer sa marche le 4. Il ajoutait même qu'il allait se diriger, avec une partie de ses troupes, sur la Bohême vers Königgraetz afin d'être à portée de

---

[1] *Correspondance politique*, II, 767. A Podewils, Selowitz, 31 mars 1742.
[2] *Correspondance politique*, II, 770. Au marquis de Valory, Selowitz, 1er avril 1742.
[3] *Correspondance politique*, II, 771. Au chevalier de Saxe, Selowitz, 1er avril 1742.
[4] *Correspondance politique*, II, 774. Au chevalier de Saxe, Selowitz, 2 avril 1742.

soutenir Prague. Enfin comme il comptait entrer lui-même en Bohême par Landskron, il recommandait au chevalier de régler sa marche de façon à éviter le croisement de leurs colonnes.

Dès que les Saxons furent partis, le roi, renonçant définitivement à son projet antérieur de marche sur Vienne et sur Pressburg, heureux en somme « de se défaire d'alliés suspects », résolut de ne conserver en Moravie, du côté d'Olmütz, qu'un corps d'observation sous les ordres du prince Thierry, et de se porter, avec le reste de son armée, sur la Bohême pour s'y joindre aux troupes du prince héritier d'Anhalt. Ce n'était, du reste, nullement pour être à portée de soutenir la ville de Prague que le roi avait pris ce parti. S'il avait eu réellement l'intention de dégager Broglie, il n'aurait jamais consenti à se séparer des Saxons, à affaiblir l'armée placée sous ses ordres. Mais, à ce moment, l'idée d'un paix séparée, « d'une prompte paix » hante seule son esprit. Les lettres qu'il adresse à Jordan le 2 et le 3 avril en font foi et prouvent bien qu'il se promettait beaucoup de l'effet produit par son évolution[1].

« Nous sommes à la veille de forts grands événements, lui dit-il dans la première de ces deux lettres : il est impossible de les pronostiquer, mais il est sûr que nous apprendrons, dans peu, de ces grandes nouvelles qui changent ou fixent la face de l'Europe. »

Dans la seconde, il se préoccupe davantage de l'opinion publique et de celle de ses alliés, et il éprouve le besoin de donner le change sur son mouvement de retraite. « Je suis à présent à Wischau, d'où je marche en Bohême pour des raisons qui m'ennuient à vous déduire. Je compte être, le 20 de ce mois au plus tard, avec toute l'armée, à quelques milles de Prague. Vous comprenez bien que c'est pour défendre cette capitale de la Bohême contre les Autrichiens, et pour soutenir la faiblesse des Français, qui ne sauraient la défendre. »

Devant Brünn c'était le peu de fonds qu'il pouvait faire des Saxons, qu'il invoquait à tout moment pour expliquer ses insuccès. Maintenant ce sont les Français et le pauvre maréchal de Broglie qui, par leur faiblesse, l'obligent à abandonner sa proie.

---

[1] Frédéric II, *Œuvres posthumes*, VI. Lettres à Jordan, Selowitz, 2 avril, et Wischau, 5 avril 1742.

Frédéric, on le voit, tient à avoir l'air de se sacrifier pour des alliés dont il affecte, aux yeux du monde, d'être la victime.

Et cependant, dès le 2 avril, il a prescrit au prince héritier d'Anhalt, en marche de la Bohême vers la haute Silésie, de s'arrêter, de cantonner ses troupes à Glatz et d'établir des magasins à Pardubitz, Nimburg, Chlumetz et Königgräetz et à son père, le prince d'Anhalt, dont le corps commençait à se porter des provinces de la vieille Prusse sur la haute Silésie, de venir en Bohême dans les cercles de Königgräetz et de Bunzlau.

Le 3 avril, l'armée du roi, forte de 21 bataillons et 50 escadrons, reçut l'ordre de marcher vers la Bohême en deux échelons. Il ne restera dans le nord de la Moravie que le prince Thierry d'Anhalt, chargé de couvrir la haute Silésie, avec 14 bataillons et 30 escadrons. Il avait ordre de quitter Olmütz, dès qu'un ennemi supérieur en nombre serait arrivé à deux ou trois marches de ce point par trop isolé et en l'air, de tenir bon d'abord à Ratibor, Troppau et Jägerndorf, puis s'il y était forcé, de résister vigoureusement entre Neisse et Neustadt.

Le roi n'avait pas manqué, avec son habileté ordinaire, de réserver à son armée la ligne de marche par Landskron et Zwittau, d'interposer entre les Autrichiens de Lobkowitz et de Saint-Ignon et ses propres troupes les Saxons, qui durent s'engager dans de mauvais chemins et prendre leur direction sur Policzka.

Avant de pousser plus loin, d'aborder un autre ordre d'idées, d'étudier l'offensive du prince Charles de Lorraine, il est indispensable d'ouvrir encore une fois la *Correspondance politique*, à la date des 5 et 6 avril 1742, ne serait-ce que parce que la comparaison même de ces deux lettres permettra au lecteur de porter lui-même un jugement sur le caractère et l'absence de scrupules du grand roi de Prusse. Dans sa dépêche à Podewils il continue à marquer la défiance que lui inspirent les Saxons; il va même jusqu'à leur prêter des intentions qui ne sont autres que celles dont il poursuit la réalisation; il insiste plus que jamais sur la nécessité de faire la paix, et pour la première fois aussi il laisse entrevoir que, s'il le faut, il restreindra quelque peu ses exigences.

---

1 *Correspondance politique*, II, 779. A Podewils, Wischau, 5 avril 1742.

« . . . . . Je ne me fie pas, lui dit-il [1], aux avis que les Saxons nous donnent. . . . . Je crois plutôt qu'ils aiment à nous donner de l'inquiétude partout. Néanmoins vous direz à Bülow, dans des termes polis et convenables, que je suis bien obligé au roi son maître des avis qu'il me donnait, que je *me doute moi-même qu'il se trame quelque chose avec la cour de Vienne, qu'il faut y avoir toutes les attentions possibles et qu'il faut prendre entre nous, en fidèles alliés, des arrangements convenables, si tels avis devaient continuer*. . . . . Il y a de la malignité dans l'insinuation des Saxons; *ils ont envie de faire une paix séparée* et ils veulent que je la leur propose; ce qui ne se fera pas. » Et deux lignes plus loin le roi ne craint pas d'ajouter : « Envoyez Bülow à Neisse en attendant que vous signiez avec Hyndford. Si nous ne pouvons pas absolument obtenir le cercle de Königgraetz pour avoir la paix, il faudra se contenter de la haute Silésie, quoique à regret, *car je considère la paix comme prudente et nécessaire pour nous; moi je l'accepterai à quelque prix que ce soit, pourvu que j'âie des avantages.* »

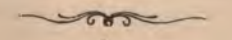
Quant à la deuxième lettre, celle qu'il adresse au baron Le Chambrier, son représentant à Paris, quant au *précis des raisons qui ont déterminé le roi de Prusse de marcher avec ses troupes de la Moravie sur la Bohême* [1], pièces destinées au cardinal, ce n'est qu'un long réquisitoire contre les Saxons, réquisitoire dans lequel le roi, tout en se gardant bien de parler des fautes qu'il a commises, est obligé néanmoins de faire l'aveu des difficultés de toute sorte qui ont amené l'insuccès final de ses opérations en Moravie.

Major Z.

(*A continuer.*)

---

[1] *Correspondance politique*, II, 781. Au conseiller baron Le Chambrier, Wischau, 6 avril 1742.



LES LIVRES MILITAIRES.

Infanterie. — Méthodes de commandement, d'éducation et d'instruction, par le général H. Bonnal. — 1 vol. in-8 avec carte et croquis. — Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

Le général Bonnal a été tout naturellement amené, par ses travaux antérieurs, à établir les liens étroits qui unissent les questions de grande tactique contemporaine à la technique du dressage de l'homme isolé, puis en troupe, ainsi qu'aux évolutions et aux manœuvres de la compagnie, du bataillon, du régiment, de la brigade et de la division d'infanterie.

Chef d'un régiment tout entier réuni, il a eu l'heureuse fortune de disposer presque en toute liberté du beau et du vaste champ d'expériences qu'offre un tel corps de troupe. Aussi son livre se compose-t-il, en majeure partie, d'instructions rédigées à l'adresse des officiers de son régiment, sous l'empire de besoins reconnus, et au fur et à mesure des progrès réalisés.

L'auteur marque des tendances très nettes au sujet des rôles de l'infanterie au combat. Aussi, contentons-nous d'annoncer, dès maintenant, l'apparition de ce remarquable ouvrage, nous réservant d'en faire une étude plus approfondie. — F. C.

Étude sur le Service d'Etat-Major pendant les guerres du premier Empire, par le lieutenant-colonel d'artillerie de Philip, breveté d'état-major. — 1 vol. in-8 de 300 pages. — Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

Ce que Napoléon a obtenu de sa Grande Armée, on le sait ; mais ce qu'étaient les organes qui transmettaient sa volonté dans l'immense machine, on n'en a aucune idée. Il y a quelques années, un opuscule très remarqué sur « *le Commandement et ses Auxiliaires* [1] nous a fait connaître le rôle considérable des aides de camp de l'Empereur, confidents et auxiliaires intelligents, employés seulement à des missions d'une haute importance militaire.

Le lieutenant-colonel de Philip aborde un sujet plus vaste, si vaste qu'il faudra des années encore avant de conduire son œuvre au degré de perfection qu'il veut lui donner. Il ne s'agit de rien moins que d'étudier l'organisation et le service de tous les états-majors et quartiers généraux de la Grande Armée. Pour mener à bien une pareille étude, il faut un travail de dépouillement énorme. Les situations et les décrets fournissent la composition officielle des états-majors ; mais les détails relatifs au service ne se rencontrent que dans les mémoires du temps ; il faudra aussi découvrir dans les archives ou dans des ouvrages documentés les

[1] *Le Commandement et ses Auxiliaires*, par C. M. — Paris, Baudoin.

instructions données aux officiers envoyés en mission, etc., etc., et il faudra enfin deviner, par la structure même des pièces d'archives, le fonctionnement du service de chancellerie et l'organisation des bureaux. On a, pour se guider dans cette dernière tâche, le Manuel de Thiébault et une note de Berthier.

Deux choses surtout frapperont dans les faits recueillis par le lieutenant-colonel de Philip : la première, c'est combien le service de chancellerie des bureaux d'état-major est peu de chose, comme il en est peu question, et comme les officiers d'état-major ont peu à intervenir dans la rédaction des ordres de mouvement. Les reconnaissances et la transmission des ordres occupent la plus grande partie de ce personnel, ainsi que tous les aides de camp. Ce qui frappera ensuite, c'est le nombre considérable d'officiers, de soldats et de chevaux absorbés par le service d'état-major, et l'affirmation réitérée que ce nombre n'est pas encore suffisant.

Les officiers d'aujourd'hui sont accoutumés, dans les grades subalternes, à protester sans cesse contre les exigences de la salle des rapports ; plus tard, cette tendance persiste, et il semble aux chefs de corps que tout officier ou soldat détaché dans un service spécial est enlevé aux seules fonctions utiles qu'il puisse remplir, et perdu pour l'armée.

On a professé à l'École de guerre même que les postes de correspondance ruinent la cavalerie, etc. Qu'on lutte contre tout empiètement fantaisiste, rien de mieux ; mais qu'on reconnaisse enfin la nécessité d'avoir un personnel d'état-major surabondant plutôt qu'insuffisant. Il y va du salut de tous, et une division de cavalerie sera peut-être la première à souffrir plutôt du manque de quelques postes de correspondance ou estafettes, que de l'absence du peloton qui les aurait fournis. — P. R.

Vie militaire du général Foy, par M. le commandant Girod de l'Ain. — 1 vol. in-8 de 428 pages avec 2 portraits, 6 cartes et 3 fac-similé d'autographes. — Paris, Plon, Nourrit et Cie.

La vie politique du général Foy est tout entière contenue dans ses discours, qui lui ont valu son immense popularité ; sa vie militaire n'avait été jusqu'ici retracée que dans ses grandes lignes. Il nous est donné aujourd'hui de suivre pas à pas cette carrière brillante, commencée à Jemmapes et terminée à Waterloo. Foy a débuté dans l'artillerie et, par là, il se rattache à la série des *Grands Artilleurs*, dont le commandant Girod de l'Ain a fait revivre la physionomie en d'intéressantes biographies. Nommé général dans la ligne, Foy reste voué jusqu'à la dernière heure à cette guerre fatale de la Péninsule, dont il devait plus tard entreprendre d'écrire l'histoire. L'ouvrage que publie la librairie Plon est écrit dans un style clair et concis où se révèle la compétence de l'auteur ; il est appuyé de nombreuses pièces justificatives, orné de deux portraits et complété par des cartes reproduites d'après celles de l'époque. C'est un document des plus utiles à consulter pour tous ceux qui s'intéressent à la grande épopée napoléonienne. — P.

Le Propriétaire-Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, 2, rue Christine.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

Mars 1900.

L'AVANCEMENT FIN DE SIÈCLE[1]

III.

AVANCEMENT A L'ANCIENNETÉ.

C'est l'avancement naturel; le plus ancien d'entrée dans le grade a de droit le commandement sur les autres. Si on ne l'a pas toujours observé, on lui a réservé une grande part. On le considérait comme un principe intangible. Longtemps les uns l'ont glorifié, les autres l'ont attaqué. Depuis quelque temps on répute ces derniers près de triompher; un projet de loi, déposé au Parlement, demanderait bientôt la suppression de l'avancement à l'ancienneté pour les promotions au grade de commandant au moins.

Ce bruit a causé une notable émotion dans l'armée. Accueilli par de rares partisans, il est repoussé par la grande majorité.

[1] Voir la livraison de février 1900.

Les promotions à l'ancienneté constituent l'avancement au tour de rang, selon la liste de l'annuaire officiel. Rien n'y fait déroger, sauf les cas de faiblesse ou d'indignité.

Ce fut la méthode exclusive de toutes les armées. Elle existe encore : absolue chez quelques-unes, partielle dans les autres. Partout on l'a considérée comme une garantie, une protection pour l'officier dans sa carrière hasardeuse.

Par une singularité étrange, on a voulu l'ancienneté au premier grade. Les sous-lieutenants possédaient autrefois un tiers de choix, grâce auquel s'avancaient les sujets d'élite. On l'a supprimé. Tous sont nommés lieutenants à deux ans de grade. On peut le regretter.

D'un autre côté on soutient l'opposé à présent. Les capitaines possédaient la moitié des places de commandant à l'ancienneté, on en demande la suppression. Elles seraient toutes dévolues aux choix. On aurait pu admettre une diminution, une réduction de la part de l'ancienneté, à un tiers seulement. On ne comprendrait pas l'annulation totale.

L'avancement à l'ancienneté, jusqu'au grade de commandant inclus, est un droit, non pas absolu, mais consacré par une longue pratique et appuyé sur les considérations les plus sérieuses.

Le contrat entre l'État et l'officier exige des garanties des deux côtés. Le grade est une propriété concédée sous certaines conditions. Pour le bon recrutement des officiers, il faut leur assurer une moyenne honorable d'existence. On l'avait placée jusqu'ici à la situation de commandant. Il est désirable de maintenir la part de l'ancienneté ; la proportion pourrait être réduite, mais si faible soit-elle, il est indispensable de la conserver.

Il est fâcheux d'enlever toute espérance à une génération nombreuse. En entrant dans l'armée elle comptait sur la possibilité d'atteindre le grade supérieur. Elle éprouverait une vive déception de cette mesure plus que sévère, et la désillusion en résultant exercerait sans doute une influence fâcheuse sur le recrutement du corps d'officiers.

Quoique le contrat bilatéral entre l'État et l'officier soit tacite, il n'en existe pas moins. Quiconque a pris place dans l'armée, sous le bénéfice de l'ancienne loi, ne peut être évincé par une loi nouvelle. Si elle était votée, tous les officiers nommés avant sa promulgation seraient fondés à revendiquer leur droit. Il y

en aurait pour 25 ans et plus jusqu'à ce que le dernier d'entre eux eût été retraité ou fût promu commandant à l'ancienneté.

C'est un premier inconvénient, frappant tout d'abord. Il en existe beaucoup d'autres à noter. Ce désir, juste en apparence, d'améliorer la valeur des officiers supérieurs, pousse à détruire toute l'ancienneté, sans obtenir un résultat complet. Coup d'épée dans l'eau.

Les exemples du passé montrent certains chefs de bataillon arrivés à l'ancienneté, se développant ensuite, faisant de très bons commandants, parcourant une belle carrière, atteignant les étoiles. Cet enseignement ne devrait pas être perdu. Je ne cite pas de noms, on les connaît.

L'accusation de médiocrité portée contre les capitaines anciens semble mal venue, ou tout au moins exagérée. Depuis 1871 on s'est efforcé d'améliorer beaucoup la valeur des officiers et l'on y est arrivé dans une notable proportion. L'argument, bon autrefois, s'est singulièrement affaibli durant cette longue période de progrès.

En général, on n'a pas à redouter de voir des commandants déplacés dans ce grade. Les exceptions existent assurément. On les limitera facilement; on les supprimera même en exigeant, selon l'usage ancien étendu, un rapport sur les capitaines anciens, de façon à leur attribuer la retraite d'office avant de les laisser promouvoir au grade supérieur. Cela se faisait et peut encore se produire.

Enfin, si la capacité physique ou morale venait à défaillir, le contrat serait rompu. Le droit d'ancienneté deviendrait caduc.

Il suffit d'indiquer ces arguments; la discussion semble superflue.

Les critiques ont tâché de faire ressortir les inconvénients de l'ancienneté, ils ont oublié de montrer ses avantages, et il en existe de fort notables. Le plus sérieux est de servir de barrière contre les excès de la faveur. En criant très fort contre les abus des nominations au choix, on n'a pas remarqué que les droits de l'ancienneté sont un correctif, un palliatif, une sorte de garantie. On ne se souvient pas assez que « Louis XIV, sur la proposition de Louvois, ne crut pas pouvoir plus sûrement détruire les passe-droits et entretenir l'émulation qu'en assurant

l'avancement à l'ancienneté dans beaucoup de grades ». (De Préval.)

Dans une armée aussi nombreuse que la nôtre, où la quantité de ceux qui s'élèveront aux grades élevés est forcément très restreinte, il importe d'honorer notablement l'ancienneté, lot de la grande majorité, et de l'entourer de certains avantages la faisant accepter volontiers.

Il importe que beaucoup d'officiers subalternes se consacrent consciencieusement aux pratiques minutieuses et pénibles du métier, trouvant dans l'honorabilité de la position une compensation suffisante. Malgré le développement des conditions sociales et les appétences excessives, il n'est pas bon d'exciter à un degré trop élevé et trop général l'ambition de tous. On nuirait ainsi au bien du service et l'on préparerait des difficultés sensibles en provoquant des appétits impossibles à satisfaire.

Un souvenir est utile à rappeler ici : « Sous Louis XIV, la noblesse était tout entière aux armées ; elle s'honorait des emplois de capitaine ». (De Préval.)

On pourrait s'en contenter encore aujourd'hui. Beaucoup le font ; il est essentiel de ne pas dénigrer ces serviteurs dévoués. Des qualités supérieures ne sont pas nécessaires à tous. La plupart suffisent à leur position et ils s'en montreraient même très satisfaits, si l'on améliorait certains détails matériels.

Il n'y a pas très longtemps, il existait des capitaines en résidence fixe. Beaucoup d'officiers sollicitaient cette situation, en échange d'une renonciation volontaire à l'avancement, et se trouvaient bien d'une position plus stable, leur assurant un certain bien-être. On en reverrait certainement plusieurs, demeurant dans les fonctions de capitaine jusqu'à leur retraite, s'ils y trouvaient des avantages de solde et si on leur offrait ensuite des positions civiles.

Quels que soient les moyens proposés pour développer l'avancement : retraite proportionnelle, sélection, abaissement de la limite d'âge, ils seront en réalité de peu d'effet.

La masse des officiers ne dépassera guère le grade de capitaine, et pour quelques-uns celui de commandant. Il n'y a pas à se le dissimuler. Le fait est là. Il convient de l'envisager carrément et d'agir de telle façon que la grande majorité des officiers

se trouvent suffisamment bien d'une position modeste, honorable et honorée.

On ne saurait y parvenir que par certaines allocations ne coûtant rien ou peu de chose à l'État : indemnité de déplacement, transport des familles d'officiers et de leur mobilier soit gratuitement, soit à des prix réduits, quand les changements de résidence s'effectuent par ordre. C'est ce qui a lieu en Allemagne; c'est ce que font aussi les compagnies de chemins de fer et de navigation pour leurs agents.

Il faudrait étendre le nombre des bourses concédées aux enfants des officiers; leur accorder une majoration d'un certain nombre de points aux examens pour les écoles et les services publics, etc.

Ces considérations concernent surtout les capitaines, moins bien traités en France qu'en tout autre pays.

L'élévation de leur solde est surtout indispensable. On le reconnaît; il semble qu'on va trop loin cependant. Diverses propositions ont été formulées pour accroître les émoluments de tous les officiers subalternes. Leur nombre est très considérable et les augmentations seront minimes. L'idée n'est pas mauvaise, mais elle manque son but. Il importe de se borner quant à présent à l'essentiel.

La situation des lieutenants et sous-lieutenants est exempte de charges de famille. Jeunes, ils peuvent attendre. Il en est autrement des capitaines, dont les besoins sont plus importants, et il est essentiel de les mettre en position d'y satisfaire. C'est une nécessité absolue. Ne pouvant tout faire, c'est là qu'il faut porter l'effort.

L'intérêt du pays, redisons-le encore, est de posséder un corps d'officiers de premier ordre; conséquemment, il faut lui faire une situation correspondante à la haute capacité qu'on en doit exiger. On est entré dans cette voie, d'une façon bien minime, il est vrai, et ce n'est pas suffisant.

Durant les longues périodes de paix, l'avancement ne peut être rapide; c'est un moyen d'émulation restreint et une récompense médiocre, eu égard à la durée des services rendus. Si elle suffit moralement, elle laisse fort à désirer matériellement.

Pour que la position de l'officier soit en rapport avec sa mission, il est indispensable, à notre époque plus qu'à toute autre,

de lui assurer un traitement permettant de faire face aux besoins de sa famille. On lui demande tout son temps pour le service, tout son sang, au besoin; il importe de le délivrer des soucis matériels de l'existence.

Il y a vingt-huit ans, j'ai sollicité une augmentation pour les capitaines; on a fait quelque chose, bien peu toutefois. Me basant sur les exigences de la vie, la durée de séjour dans ce grade, qui pour beaucoup est la fin de la carrière; envisageant enfin ce qui se fait à l'étranger presque partout, j'indiquais alors l'urgence de diviser les capitaines en classes, dont la première atteindrait 6,000 francs de traitement. En redemandant aujourd'hui ce même chiffre, il me semble ne pas tomber dans l'exagération.

En rapprochant beaucoup la solde des capitaines anciens de celle des commandants, les premiers y trouveraient un bien-être indispensable et désireraient moins un avancement n'accroissant pas leurs ressources en augmentant leurs charges.

Aujourd'hui, l'armée est assise ou devrait l'être, si l'on supprimait l'instabilité, le balancement que lui fait subir la politique. La solde aurait dû être réglée depuis longtemps par le Parlement. Il est regrettable pour les deux côtés qu'on soit encore obligé d'arracher une augmentation. On assure officiellement que le budget est des plus prospères, que les impôts rentrent avec facilité. Le temps est donc propice pour réclamer au Parlement de se montrer un peu plus généreux, un peu plus équitable.

En admettant les quatre classes de capitaines existantes, le relèvement nécessaire et convenable serait :

De 540 francs, portant la solde avant 5 ans de grade à 3,600 francs par an;
De 880 francs, portant la solde après 5 ans à 4,300 francs;
De 1220 francs, portant la solde après 8 ans à 5,000 francs;
De 1860 francs, portant la solde après 12 ans à 6,000 francs.

Le tableau ci-après présente la décomposition par classe de tous les capitaines de l'armée et des assimilés admis aux mêmes soldes.

ARMES OU SERVICES.	NOMBRE.	APRÈS 12 ANS.	APRÈS 8 ANS.	APRÈS 5 ANS.	AVANT 5 ANS.
Infanterie	5,055	167	1,063	1,770	2,655
Cavalerie	1,131	19	286	289	537
Artillerie	1,708	275	493	312	628
Génie	509	170	104	80	155
Train des équipages	163	21	46	43	53
Gardes d'artillerie	171	»	8	78	85
Contrôleurs d'armes	36	»	1	15	20
Adjoints du génie	177	»	4	81	92
Adjoints à l'intendance	36	»	»	»	36
Médecin-majors de 2e classe	483	30	115	110	228
Pharmaciens-majors de 2e classe	50	1	19	14	16
Vétérinaires en 1er	142	22	36	34	50
Officiers d'administration, 1re et 2e cl.	437	»	22	197	218
Interprètes de 1re classe	8	»	2	3	3
Archivistes principaux de 2e classe	36	4	10	19	3
Officiers d'administration de la justice militaire	18	»	2	6	10
Comptables des établissements pénitentiaires	14	»	4	4	6
Gendarmerie	287	»	56	72	159
TOTAUX	10,461	709	2,271	2,527	4,954

D'après cet effectif, l'accroissement de solde s'établirait ainsi :

Avant 5 ans, pour 4,954 capitaines ou assimilés, à raison de 540 francs par an	2,575,160 fr.
Après 5 ans, pour 2,527 capitaines ou assimilés à raison de 880 francs par an	2,223,760
Après 8 ans, pour 2,271 capitaines ou assimilés, à raison de 1220 francs par an	2,770,620
Après 12 ans, pour 709 capitaines ou assimilés, à raison de 1860 francs par an	1,318,740
L'ensemble, pour 10,461 capitaines ou assimilés, donnerait un total de	8,888,280 fr.

Soit une augmentation de 9 millions en chiffre rond au titre de la solde, et sa nécessité est facile à justifier. C'est une somme sans doute ; le progrès la réclame. Quand les salaires et les traitements s'accroissent continuellement en raison des besoins de la vie, il serait étrange qu'une quantité aussi considérable d'offi-

ciers demeurassent en dehors de ce rehaussement d'allocations, uniquement à cause de leur nombre.

On a proposé, au lieu de cette disposition très simple, diverses combinaisons, l'augmentation successive durant une période indéfinie. Le premier échelon serait voté, puis beaucoup de temps s'écoulerait pour obtenir le second : c'est un gros inconvénient.

On a aussi tenté de dissimuler la dépense par un abaissement de la limite d'âge, qui, réduisant la dépense de solde active, permettrait un petit relèvement du traitement. Ce serait un leurre, car l'accroissement du nombre des pensions n'en serait pas moins une charge au budget, chapitre des pensions, quoique ne figurant pas au budget de la guerre. Payer sous un titre ou sous un autre, c'est toujours payer. Dès lors, il serait préférable de parler carrément, de dire la vérité, ce qui est toujours la meilleure des politiques.

Les ressources de la France le permettent; le pays ne reculera pas pour assurer la situation pécuniaire de tant de braves et excellents serviteurs, qui, pour la plupart, n'ont pas d'autre avenir. Ils constituent la principale force de l'armée; leur dévouement est la sécurité du pays, assure sa défense et constituera sa grandeur ultérieure.

Ces lignes étaient écrites dans l'exposé des motifs d'un projet de loi il y a quatorze ans. Les circonstances n'étaient pourtant guère favorables; le temps a fait défaut pour le mener à bonne fin.

En reproduisant le même souhait au moment où le siècle approche de sa fin, il me semble accomplir un devoir, en réclamant une fois de plus pour tant de braves officiers la reconnaissance de cette véritable dette, si justifiée et due depuis si longtemps.

IV.

SÉLECTION.

L'ancienneté pure, présentant de graves inconvénients, surtout en raison de l'origine variée des officiers, semblait inadmissible, après avoir longtemps duré. Les absolus demandent sa

suppression, et se heurtent à d'autres difficultés. On a proposé des correctifs à ses défauts ; il en est résulté des méthodes inégales : sélection, élection, choix, concours.

Cependant ses avantages, également réels, éveillent des regrets sincères. On souhaiterait de conserver le principe, en supprimant ses défauts d'application. Le criblage, l'épuration se présentent comme des moyens. De là est né l'avancement à l'ancienneté par sélection ou, si l'on veut, par suppression de ceux qui ne remplissent plus les conditions désirables dans un grade plus élevé.

L'avancement à l'ancienneté implique une origine commune aux officiers ou au moins une égalité de valeur dès le début de la carrière. Peu à peu des différences naissent, s'accroissent ; une inégalité manifeste se produit et renverse ce que le mode avait de juste en faisant avancer des officiers dont une partie ne le méritent plus.

On demandait peu de chose pour une promotion à l'ancienneté : un service suffisant, une honorabilité convenable, une santé à peu près bonne. On s'occupait peu de l'instruction. On ne se montrait même pas assez exigeant sur les trois points concernant l'aptitude physique, et on laissait passer au grade supérieur des sujets dont les mauvais côtés, encore peu apparents, ne tardaient pas à s'aggraver.

La santé décline, le service en souffre. On le sait, on le voit. On conserve cependant ces officiers malingres, par indulgence et parce qu'on s'est engagé, en quelque sorte, vis-à-vis d'eux en les faisant avancer. Le mal empire, et l'on hésite plus tard devant une mesure rigoureuse, quoique juste. C'est surtout au début que les tares doivent être un motif d'élimination. La vigueur physique est une condition indispensable.

Quelque pénible qu'elle soit, l'intérêt de l'armée exige chez les chefs une grande fermeté à signaler les exclusions nécessaires. Naturellement, les intéressés protesteront, récrimineront ardemment contre ce qui n'est, en réalité, qu'un des premiers devoirs du commandement.

Sous le ministère du comte de Saint-Germain (avant la Révolution), « l'ancienneté élevait aux grades inférieurs. Cependant, lorsqu'un colonel avait des motifs pour exclure un officier que son ancienneté désignait, une ordonnance royale voulait qu'un

conseil, présidé par le maréchal de camp, à la place du colonel, qui n'avait plus alors voix délibérative, décidât du motif d'exclusion ». (Général DE PRÉVAL, 1824.)

Combien nos idées, censées progressives, ont rétrogradé depuis cette époque ! Quel respect pour le droit de l'officier ! Quelles garanties lui étaient offertes ! Dans ce temps d'absolutisme, on pratiquait les idées démocratiques, que nous défendons à présent contre les emballés qui les repoussent.

Spectacle curieux et triste, aboutissant aujourd'hui à la méconnaissance du droit qu'on glorifiait jadis. Désireuse d'assurer la bonne composition de l'armée, comme de ne point froisser les intérêts individuels, la loi, au milieu du siècle allant finir, développa, étendit les garanties.

Elle obligea l'inspecteur général à un rapport sur les capitaines les plus anciens, pour savoir s'il fallait les laisser devenir commandants ou les remercier auparavant.

Elle indiquait la mise en retrait d'emploi pour infirmités temporaires, et la réforme en des cas plus graves.

Elle parlait peu de l'aptitude morale, de la débilité sénile, et pas du tout de la faiblesse de l'instruction.

Sa mansuétude était extrême. Elle s'occupait plus de l'intérêt des individus que de celui de l'État.

Elle semblait ne pas douter de la fermeté des chefs militaires à faire respecter ce dernier en ne conservant pas des officiers d'une santé imparfaite, d'honorabilité suspecte ou de capacité insuffisante.

La loi ancienne s'est trompée ; une trop grande indulgence a fait maintenir des officiers qui n'étaient plus à leur place. Néanmoins, elle avait établi la sélection pour épurer la masse.

Le développement considérable de l'armée a rendu plus indispensable la mesure d'écarter des rangs les faibles, les douteux, les insuffisants. La sélection devrait être appliquée davantage, dans l'intérêt de l'armée ; c'est un sarclage, une épuration, une exclusion des médiocres, essentiellement profitable à la composition du corps d'officiers. Les mauvais et les insuffisants étant éliminés, les autres avancent à leur rang d'ancienneté, et ce mode ne présente plus d'inconvénient si tous les officiers ont la même origine.

Le système basé sur la sélection se signale surtout par sa por-

tée égalitaire et morale. Il ne séduit peut-être pas tout d'abord : il s'adresse à la raison et finit par la convaincre. Il n'est pas parfait, mais la comparaison avec les autres lui assure la préférence. J'appelle les réflexions de mes lecteurs sur ce point essentiel que je leur signale en passant.

La sélection qui, en somme, aboutit à l'ancienneté, épurée, rectifiée, apparaît comme le plus équitable. C'est le seul logique entre tous les systèmes; je l'ai proposée il y a longtemps. J'y crois toujours; toutefois, dans les conditions actuelles, l'expérience montre qu'il y aurait inconvénient à l'appliquer à un milieu mal préparé à cet effet.

En Allemagne, où elle est en usage partiel, on est obligé d'employer certaines dispositions, certains procédés pour la tourner, l'éluder, tout en ayant l'air de la respecter.

La difficulté principale consiste à prononcer des exclusions contre des officiers ayant le malheur d'être médiocres sans être fautifs. L'intérêt personnel demande des garanties d'impartialité. L'intérêt de l'armée exige une grande rigidité. C'est une question essentiellement morale; elle ne peut être résolue que par des hommes de caractère ferme, portant très haut le sentiment du devoir; agissant d'après leur conscience, dédaigneux des pressions d'en haut comme des récriminations d'en bas.

Il faut, en effet, une certaine énergie pour signaler un subordonné, un camarade comme ne possédant plus toutes les facultés nécessaires. Attacher le grelot est plus difficile que d'instruire l'affaire et de la décider. On sait bien des choses par les racontars; ce mode en partie secret a quelque chose de répugnant; il importe de l'écarter; il faut agir au grand jour, et on ne le peut pas ordinairement sans froisser souvent très vivement l'officier signalé.

D'une part, la confraternité, la camaraderie entraînent à l'indulgence; de l'autre, la compassion pour les familles, dont le chef, déjà frappé par des infirmités contractées au service, se voit menacé de perdre sa situation, conseille de patienter. On attend, et l'intérêt général est un peu abandonné.

Ces considérations si délicates ont conduit à chercher des règles, des obligations positives, enlevant au sentiment toute influence dans les décisions de ce genre.

Diverses propositions ont été lancées, entre autres une visite

médicale obligatoire tous les cinq ans. Aucune n'a résolu le problème. Les commissions ont apparu comme le véritable remède.

Le juge unique est fâcheux.

Habituellement les chefs militaires montrent une grande indulgence à l'égard des officiers fatigués, souffrants, affaiblis. Ils répugnent à prendre des mesures de rigueur contre leurs compagnons d'armes. Les excuses ne manquent pas à l'appui de ces compromis de conscience. Des diminutions notables des facultés n'empêchent pas l'officier de faire encore à peu près son service. On est conduit à le tolérer quoiqu'il ait diminué en réalité. Il est devenu un peu sourd, sa vue a baissé, des douleurs l'immobilisent de temps en temps, une cistite lui rend très pénible le cheval. L'hiver il sort peu ou point à cause du froid. L'été il va aux eaux. Néanmoins il tient encore sa place. On ajourne la décision.

Les feuilles hostiles à l'armée, les critiques incompétents protestent, ils clament : « Point de tolérance, justice ; le salut du pays avant tout, pas de concession ». Théoriquement, la thèse est juste, l'application n'est pas commode.

Au moment d'éloigner de l'armée un officier, le cœur parle en songeant à son sort futur, à sa famille. Il est dur pour lui et pour elle de perdre la situation acquise. Les charges sont devenues grandes, les moyens demeurés petits vont se restreindre encore; c'est la misère, peut-être, en perspective.

Bien des cas méritent des égards. A peu près dans toutes les hiérarchies civiles, on tolère les souffreteux, les malingres. On est obligé de montrer plus de sévérité dans l'armée, et cependant on ne se décide guère à agir qu'à la dernière extrémité.

Malgré ces précautions, le juge unique porte tout le poids des récriminations, tout injustes qu'elles soient. L'exclu a maintes raisons de ne point être satisfait. Chacun croit mériter une exception, n'admet pas la loi commune. Il se plaint amèrement d'une décision qu'il attribue toujours à des motifs autres que le sentiment du devoir. Moralement, c'est pis encore. L'éliminé ne se reconnaît jamais coupable de quoi que ce soit. Il déclare la sentence inique et conteste l'impartialité du juge.

Peu de chefs ont assez de fermeté d'âme, de droiture de caractère pour assumer une pareille responsabilité. Ils s'abstiennent au détriment de l'armée.

Si, dans des cas très rares, l'accusation de partialité se trouvait fondée, ce serait très regrettable à tous égards, et l'on ne saurait prendre trop de précautions pour l'éviter.

Une commission s'impose donc et non un seul chef, de manière qu'on ne puisse suspecter l'impartialité du jugement d'exclusion. C'est, en effet, un véritable jugement. Il faut plusieurs avis, une discussion sur les faits, les pièces produites et l'audition de l'officier en cause. Les choses se passaient ordinairement ainsi : rapport, enquête, avis de l'incriminé. Plusieurs officiers concouraient, en réalité, à la décision qui, en définitive, semblait toujours le fait d'un seul chef.

Il est infiniment préférable pour tous de confier l'examen à une commission officiellement nommée. Le fond restera sensiblement le même, mais la forme sera de beaucoup plus satisfaisante. Une commission peut, sans doute, se tromper comme un seul homme, moins cependant, et, à cause de cela, elle constitue toujours la meilleure garantie pour les officiers qu'il s'agit d'exclure.

Il n'y a rien de plus efficace que de constituer des réunions permanentes de chefs de l'armée, procédant à divers degrés. Gardiennes de son honneur, de sa dignité, de sa capacité ; bienveillantes pour les individualités, soutenant l'intérêt de l'État, les dangers imaginaires qu'on allègue ne sont pas à redouter. On le pensait autrefois, il y a plus d'un siècle. Les témoignages ne manquent pas. Il est curieux de lire dans les *Mémoires* du comte de Saint-Germain, p. 185 : « ..... Dès qu'il s'agit de punitions graves, comme perte d'emploi, etc., elles ne doivent être décernées que par un conseil de guerre et des formes juridiques confirmées par le roi même, elles auraient bien plus d'efficacité. La principale fonction des inspecteurs devrait être, lors des revues, de tenir ces sortes de conseils de guerre et de régler avec les colonels et les officiers d'état-major, les changements et les remplacements d'officiers qu'il y a à faire, afin d'obvier, autant qu'il est possible, aux effets de l'humeur, de la faveur et de l'arbitraire ».

Il serait facile de reproduire cette ancienne disposition, elle n'aurait jamais dû s'effacer.

D'après l'organisation actuelle de l'armée, les grandes unités devraient avoir leur commission ou conseil chargé de statuer sur

le maintien ou l'exclusion des officiers n'offrant plus les garanties suffisantes, physiques ou morales. Les chefs des grandes unités les composeraient naturellement :

1° Commission de division : les trois généraux et les quatre colonels ;

2° Commission de corps d'armée : les trois généraux de division et les quatre généraux de brigade ;

3° Commission d'armée : l'inspecteur ou commandant, les quatre commandants de corps, les deux inspecteurs généraux de cavalerie et d'artillerie ;

4° Le conseil supérieur de la guerre.

Tous ces membres existent de droit, ce qui exclut toute pensée d'arbitraire ou de fantaisie dans la composition des commissions. Ils connaissent leurs troupes, puisqu'ils les commandent. Leur compétence est indiscutable. Il suffirait de leur attribuer la faculté de prononcer, sur l'invitation du ministre et de se réunir sur la convocation de leur président.

Au point de vue physique, il semble que ce soit facile. On voit les défectuosités, on les dit; dès qu'on veut les constater, tout s'évanouit; les médecins mêmes faiblissent, dans la crainte de causer un préjudice.

Ce qui ne peut se faire par un chef peut s'accomplir par une commission. Son impersonnalité rendra son rôle plus facile et lui permettra de se montrer toujours bienveillante pour les individus, mais plus rigide au point de vue de l'intérêt de l'armée.

Les commissions auraient les rapports et notes successives hiérarchiques. Elles feraient appeler des médecins rédigeant leurs rapports. Elles entendraient l'officier. Après quoi, elles formuleraient leur avis, sur lequel le ministre prononcerait.

Le même pouvoir et la même manière de procéder appartiendraient à ces commissions pour la sélection au point de vue moral. Ce côté de la question n'est pas moins intéressant que celui des imperfections physiques, et il est essentiel que le droit de donner un avis motivé soit dévolu à plusieurs chefs de l'armée réunis en commission.

V.

RETRAITES PROPORTIONNELLES.

La question de l'élimination des officiers constituerait seule la sélection, si ce mode était admis, afin de ne point laisser dans l'armée des officiers fatigués, souffrants, affaiblis moralement, y prolonger inutilement leur séjour présentant beaucoup d'inconvénients.

L'exclusion n'est pas moins nécessaire avec le système d'avancement actuel, afin de produire des vacances plus nombreuses et accélérer l'avancement.

Les lois anciennes n'avaient pas admis la non-activité pour infirmités temporaires en ce qui concerne les généraux. Elles avaient raison. Quelque temps de disponibilité, un an au plus, pour se guérir, et si cela ne suffisait pas, la retraite d'office s'impose. On devrait appliquer la même règle à tous les officiers. Il est rare qu'après trois ans de non-activité pour infirmités temporaires, les officiers rentrés au corps fassent jamais un très bon service. L'exclusion serait préférable, mais il faut octroyer quelque chose en compensation.

La réforme est un vilain mot; dans beaucoup de cas elle devient synonyme de retraite. Il serait préférable de n'avoir qu'une expression et qu'une chose : La retraite à plusieurs degrés.

La retraite après trente ans accomplis est un droit reconnu par la loi. Les individualités peuvent la réclamer; il n'est pas possible de la leur refuser. De même l'État a le droit de l'imposer contre le gré des personnes, et de ne pas les admettre à prolonger leur service jusqu'à la limite d'âge. Cette dernière n'est qu'une tolérance facultative; on s'est habitué, à tort, à la considérer comme un droit.

La retraite anticipée entre trente ans de services et la limite d'âge en usage devrait être formellement prévue et réglée par la loi. Appliquée sur l'avis d'une commission de généraux, elle perdrait tout caractère personnel regrettable. La mesure pourrait paraître dure, il n'y aurait pas motif de se plaindre, de

récriminer plus qu'à présent en ce qui concerne la limite d'âge.

Cette mesure était déjà sollicitée il y a plus de soixante ans :

« Si les officiers ayant trente ans de service ne pouvaient être mis à la retraite que sur leur demande, l'armée aurait bientôt un trop grand nombre de vieux officiers; l'avenir de tous les autres serait évidemment sacrifié et par conséquent l'intérêt de la masse serait lésé. » (De Préval, 1839.)

La loi permet incontestablement de donner la retraite à trente ans de service. On l'admet avec peine pour la majorité des officiers, on la repousse pour les généraux ; c'est un tort. Le cas se présentera rarement ; mais s'il advient, l'application doit suivre. L'égalité de traitement est la meilleure règle. Il faut bannir le manque d'énergie, d'autant mieux qu'il s'agit de chefs plus élevés ; par conséquent supprimer tout recours au Conseil d'État contre la décision du ministre, appuyée sur l'avis du conseil supérieur, qui lui-même peut passer outre contre l'avis des médecins, assez portés à la douceur et à l'atténuation s'il s'agit d'officiers généraux.

Il y a longtemps qu'on le reconnaît sans s'y conformer cependant. « Les causes de la retraite d'office ne peuvent pas toujours être rigoureusement ni réglementairement déterminées; il est d'expérience que l'affaiblissement des facultés morales ou physiques est assez souvent de nature à échapper à l'appréciation des gens de l'art. » (De Préval, 1839.)

Dès que la retraite est acquise, le droit est égal : pour l'officier de la demander, comme pour l'État de l'imposer; cela ne peut être sérieusement contesté.

Si le droit à la retraite n'est pas atteint, la loi ancienne dispose qu'après avis d'un conseil d'enquête, la réforme permet d'exclure un officier, pour cause physique ou pour cause morale. Il serait avantageux d'appliquer ici la retraite proportionnelle dans certaines conditions.

Il y aurait avantage à remplacer le conseil d'enquête du moment par les commissions permanentes indiquées ci-dessus. On en comprend facilement la raison.

Actuellement ceux qui faiblissent avant les trente ans de service révolus, peuvent être éloignés momentanément, pendant trois ans, par retrait d'emploi, ou exclus de l'armée par réforme

avec un petit traitement. Les règles sont tracées par les lois et règlements, on s'y conforme.

La mesure, quoique juste, conserve néanmoins un caractère de renvoi et par conséquent d'arbitraire. La retraite proportionnelle le ferait disparaître, et c'est ce qui lui vaut des adhésions.

Outre les retraites proportionnelles, qui se comprennent, on a parlé récemment de retraites d'attente, ou provisoires, avant d'arriver à la retraite définitive. Il serait nécessaire d'avoir des explications sur ces nouveaux termes. La retraite est le terme de l'activité, c'est une fin. On ne voit pas bien les raisons légales d'une fin provisoire, permettant peut-être de reprendre du service, ou nécessitant, au bout d'un certain temps, l'admission à la retraite définitive, alors sans doute avec une pension plus forte. Le vague existe, et si l'on présente une loi de cette nature, il serait bon d'être nettement fixé sur ses conséquences.

Il y a longtemps qu'on la sollicite. Déjà proposée aux Chambres, elle a été repoussée à cause de la question d'argent, peu importante en réalité.

La retraite proportionnelle, en cas de décadence prématurée physique ou morale, est certainement équitable, à la condition d'avoir le droit de la demander comme celui de l'imposer. Il est possible, tout en établissant le principe, d'en restreindre l'application dans certaines limites, de la rendre facultative et non absolue.

La préoccupation de la dépense pour le fonds de retraite avait conduit, il y a quelques années, un ministre civil de la guerre à proposer une quantité maximum d'officiers à admettre annuellement dans cette position, une centaine je crois par année. Il la décomposait proportionnellement par arme et par grade, ce qui n'était ni équitable, ni simple, ni par conséquent pratique.

D'autres, ne trouvant sans doute pas cette disposition assez compliquée, ont prétendu y introduire les droits des veuves et des orphelins de cette nouvelle catégorie de retraités. Ces distinctions mèneraient loin. Une législation spéciale ne semble pas nécessaire, à la seule condition de rendre définitive la retraite proportionnelle. La loi actuelle serait applicable à tous; la retraite étant moins forte, chacun recevrait moins.

La retraite facultative ou proportionnelle existe presque en tous pays, en vue d'assurer le recrutement des cadres des

réserves, autant que pour favoriser l'avancement de l'armée active.

On l'accorde en Angleterre à 15 ans de services; en Allemagne, on la donne à partir de 10 ans. Cela semble bien tôt. Nous ne pourrions guère l'admettre avant 20 ans, puisque nos sous-officiers s'en vont seulement à 15 ans de services. Le chiffre serait du reste à discuter. Il n'importe guère. Le principe est l'essentiel.

La retraite proportionnelle comprendrait, naturellement, autant de trentièmes de la retraite qu'il existerait d'années de service accomplies, plus les annuités pour les campagnes. Rien ne serait plus simple.

Un officier, après 20 ans de services, s'il avait 10 campagnes à son actif, obtiendrait ainsi, vers 42 ans, la retraite maximum de son grade. Le cas serait sans doute assez rare et la mesure se présenterait comme avantageuse, soit que l'officier ne pût continuer de servir, soit qu'il voulût se retirer.

Il n'est pas à craindre de favoriser l'abandon de l'armée en ouvrant trop vite une porte de sortie. Il est peu profitable de retenir les officiers malgré eux; ceux qui demanderaient à partir ne seraient pas une grosse perte pour l'armée. S'il y en avait trop, c'est que leurs conditions d'existence seraient défectueuses et on les améliorerait, ou bien leur vocation aurait été faible et l'on se montrerait plus sévère pour les admissions.

Les prôneurs de nouveautés, après avoir lancé et soutenu la retraite proportionnelle, semblent s'inquiéter beaucoup de ses conséquences et demandent aussitôt des garanties contre les officiers qu'ils voulaient avantager tout d'abord.

On fait remarquer que l'État, ayant formé l'officier, ne peut lui concéder la faculté de se retirer jeune, d'utiliser sa valeur ailleurs en lui servant une pension, sans lui imposer des conditions. On essaye de retirer d'un côté ce que l'on accorde de l'autre.

De même que l'officier retraité à sa limite d'âge doit encore 5 ans de services dans la territoriale, les retraités proportionnels seraient tenus de donner leur concours jusqu'au même âge, sous peine de déchéance de leur pension de retraite.

Beaucoup d'officiers étant nécessaires dans la réserve, on en

trouverait une partie dans les retraités proportionnels, assez instruits et relativement encore jeunes.

Le droit de l'État reste intact dans tous les cas, et une nouvelle loi ne pourrait l'engager. Il n'y a point de droit contre le droit. L'État conserve la décision définitive, car c'est lui qui paye, et il ne peut agir qu'en raison des ressources mises à sa disposition.

Ici on allègue l'aggravation des charges budgétaires, conséquence de cette nouvelle mesure.

Il en résultera une dépense sans doute assez forte. Elle sera en partie compensée par une diminution des cadres actifs en surnombre à présent. Il est à remarquer aussi que sur les 218 millions de pensions inscrites annuellement au budget, 93 millions seulement concernent l'armée. Ce chiffre tend à décroître et pourrait être relevé de quelques millions en vue de l'obtention d'autres avantages, sans augmenter beaucoup la charge.

La sélection même de rigueur ou de prévoyance nécessaire dans l'intérêt du corps d'officiers comporte, pour le Trésor, une compensation que semble imposer notre état social plus développé.

La situation des officiers désireux ou contraints de se retirer demande, dans tous les cas intéressants, l'octroi d'emplois civils, offrant une rétribution égale au traitement abandonné. Ces officiers, en général capitaines, constitueront des fonctionnaires très sûrs, et cette combinaison diminuera sensiblement la dépense, puisque la retraite ne serait plus à payer.

Pourtant, certaines circonstances exceptionnelles autoriseraient le cumul avec une allocation civile, mais ce serait rare.

Dans le cas où l'on admettrait la retraite provisoire, mot qui détonne et ne se comprend pas, les choses changeraient au point de vue financier. Elle serait sans doute toujours acquise, pourrait cesser d'exister et deviendrait stable ultérieurement. La dépense serait beaucoup plus forte. Elle n'a point de chances d'être adoptée. La retraite proportionnelle suffit. Elle exprime bien la situation : un état définitif.

En assurant au mieux la position de l'officier éliminé, soit par la retraite proportionnelle ou définitive, soit par des emplois civils honorables et rétribués, on déterminera un cer-

tain nombre d'officiers à se retirer volontairement, pour raison de santé ou de famille.

Chez nos voisins d'outre-Rhin, on use beaucoup de ce moyen avantageux et économique.

Il serait utile de permettre de quitter l'armée avant la limite d'âge, même avant d'avoir acquis des droits à la retraite. L'éviction volontaire ou forcée d'un certain nombre d'officiers contribuerait à accélérer l'avancement de ceux qui restent dans les cadres actifs.

Par cette disposition, la charge à imputer au budget deviendrait infiniment moins forte que celle produite par un abaissement général dans la limite d'âge, et, comme on l'a vu, elle aurait de bien plus grands avantages pour les individus et pour l'armée.

Un ensemble de circonstances concourt en ce moment vers la réalisation des retraites proportionnelles : la tendance de l'opinion, les projets soumis plusieurs fois au Parlement, l'intérêt majeur pour l'armée, l'avantage pour quelques-uns de reprendre leur liberté : tout corrobore la nécessité du principe de la sélection.

Si on ne l'applique pas encore comme système d'avancement, on se trouve amené à s'en servir comme correctif du mode en usage à présent.

Que la sélection soit absolue, ou simplement un auxiliaire dans la méthode d'avancement, sa cause paraît gagnée. Il importe d'en faire une disposition légale, de manière à l'appliquer avec le plus d'intensité possible dans l'intérêt général; en la corrigeant par les mesures précédemment indiquées, elle sera favorablement accueillie par les individus eux-mêmes.

VI.

AVANCEMENT AU CHOIX.

Les hommes étant inégaux en intelligence, état physique, aptitude militaire, caractère, conduite, etc., un choix s'imposait pour leur admission dans le corps d'officiers. Il fallait leur demander des conditions de tout genre, les identifiant presque. Dans un

pays voisin où ils constituent une sorte de caste, on y parvient difficilement; dans le nôtre, où il en est autrement, les diversités d'origine, d'éducation, de capacité, présentent de très grandes dissemblances.

Après un tel recrutement, les astreindre à une carrière semblable comme quelques-uns le demandent, serait décourageant, injuste, inepte. L'ancienneté, avec une sélection fort restreinte, sinon nulle, offrirait tout simplement une sorte d'iniquité. Le bon sens public la condamne avec raison. On a cherché à lui enlever son inconvénient capital en établissant, à défaut de sélection, le mode parallèle de l'avancement au choix.

Comme principe, il en est résulté trois procédés :

Dans l'avancement à l'ancienneté, chacun passe à son tour;

Avec la sélection, on élimine par la tête les douteux, les débiles, les médiocres, et le reste avance selon son rang;

Avec le choix, on prend en arrière les sujets jeunes et bons, et on les nomme avant les autres.

Ces méthodes ont rarement été suivies exclusivement. En France on les a souvent mélangées deux à deux et quelquefois toutes les trois, en raison des graves bouleversements sociaux qu'a subis notre pays.

Non loin du moment où le dix-neuvième siècle va terminer sa course, à l'instant où surgissent tant de projets nouveaux, engendrés par des récriminations outrées, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière, sur les méthodes d'avancement qui l'ont illustré, après nos désastres militaires à deux reprises.

Les hommes qui l'ont établi se trouvaient sages, capables, expérimentés. Le fond était louable, assurément, l'application souvent mauvaise a ramené les désastres.

On a sous les yeux toutes les pièces de ces fortes discussions, tous les résultats qui en sont émanés. Les principes étaient bons, on ne s'en est jamais écarté sans imprudence. Le sort des officiers souvent livré au caprice, à la faveur, au hasard quelquefois, n'en formait point la conséquence. Les temps en s'écoulant développaient des situations nouvelles. Les lois d'autrefois réclamaient des améliorations, tantôt pour suivre, tantôt pour indiquer le progrès.

Diverses améliorations ont été réalisées. Faites souvent à la hâte, sous l'influence de la politique, ou hostiles à l'armée, les

résultats n'ont pas été merveilleux. Les principes judicieux mal appliqués ont produit de mauvais fruits, c'était naturel.

Avant de toucher encore à notre système d'avancement, à ce grand levier moteur de toute l'armée, et qu'il importe d'avoir excellent, puisqu'il engendrera le corps d'officiers, il est bon de demander quelques enseignements à ce passé, mélange de gloire et de revers ; d'étudier à fond l'organisation nouvelle à introduire, de manière à lui assurer des conditions de stabilité, de logique, ramenant un jour l'ère des triomphes.

Il y a longtemps qu'on a dit :

« Le mode d'avancement militaire dérive de l'état social des nations, de leur caractère distinctif et de la forme de leurs gounements. » (Général DE PRÉVAL.)

Par suite de ces changements politiques, on a vu successivement prévaloir : l'ancienneté pure ou fantaisiste, l'élection plus ou moins directe, l'élection par les conseils d'avancement ; le choix par le pouvoir exécutif, le mode actuel, combinaison de plusieurs des méthodes précédentes.

Ce n'est pas, comme on le croit, sous la République, mais bien par ordonnance royale de 1763 que l'élection fut introduite pour la première fois dans l'armée, à l'égard des sous-officiers. L'épreuve peu favorable se termina promptement.

En 1793 les grades furent conférés, partie à l'ancienneté et partie à l'élection de tous les membres du corps de troupe, y compris les soldats.

La loi du 3 avril 1795 faisait désigner les candidats par le grade inférieur, et attribuait la nomination au grade supérieur.

En ce qui concerne le grade de chef de bataillon, trois candidats étaient présentés par les chefs de bataillon, le colonel et le général de brigade.

On devenait colonel à l'ancienneté ; enfin les généraux se trouvaient nommés par le Corps législatif.

La présentation par les inférieurs ou par les égaux, la nomination par les chefs ou le Parlement, toutes ces variétés de l'élection, ces partages d'attributions constituaient la destruction de l'autorité, de la discipline, de la dignité de tous. En les rappelant ici pour mémoire, il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Sous l'Empire, ces diverses dispositions tombèrent en désuétude,

sans être remplacées. Il n'y avait plus de règle ; la volonté seule de l'Empereur suffisait.

La Restauration introduisit le favoritisme en grand, la fantaisie, le caprice dans les promotions. L'abus fut énorme, une réaction s'imposa. On posa des principes. Des hommes habiles les soutinrent et les firent prévaloir. Il est juste de rappeler sans cesse qu'on les doit au général Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, et au général de Préval, qui le seconda avec tant de talent et de persévérance.

La constitution militaire fut fondée par les lois de 1832 et de 1834 notamment. Elles restent encore comme des monuments ; on les a modifiées, perfectionnées un peu, abîmées beaucoup. Dans ces derniers temps, on semble s'efforcer de les détruire.

Le général de Préval paraît l'avoir prévu quand il disait à la Chambre des pairs :

« Sans doute le gouvernement représentatif a pris chez nous de profondes racines, mais la nature même de ce système appelant tour à tour au pouvoir les divers partis, il advient pour le département de la guerre, comme pour les autres, que les ministres qui se succèdent apportent avec eux des vues différentes, trop souvent même contradictoires. »

On a vu, en effet, soutenir les idées les plus opposées.

Les uns ont poussé à se rapprocher de l'ancienneté, en choisissant surtout dans les anciens et repoussant les jeunes.

Les partisans de la sélection ont prétendu que si elle est bien faite, si le recrutement des officiers est soigné, si l'instruction est développée, plus on avance, plus on a de titres à avancer encore.

On a supprimé le choix pour devenir lieutenant. Tous les sous-lieutenants sont promus à ce grade au bout de deux ans : c'est l'ancienneté pure avec tous ses inconvénients.

Plus tard on s'est souvenu peut-être que Solon établit à Athènes la nomination par choix à tous les emplois militaires (*Esprit des Lois*, liv. II, chap. II), et il a été question de supprimer tout avancement à l'ancienneté pour le grade de commandant. On voit combien les prévisions du général de Préval étaient fondées.

Les adversaires de l'armée ont oublié les formules qui leur semblaient chères autrefois, qui ont cours encore : Tous les citoyens

sont admis aux emplois, sauf la question de mérite. A chacun selon son travail et ses talents.

Les propositions actuelles en sont la négation.

Les uns, prônant l'ancienneté pure, se sont élevés contre le principe du choix, qui semble choquer particulièrement leurs opinions ultra-démocratiques. L'égalité de traitement partout, pas de mérite exceptionnel, pas de supériorité. Ce serait la destruction de l'armée et c'est sans doute ce qu'ils souhaitent. Ces attaques ne sont pas de la jalousie contre les hommes de valeur à venir, on ne les connaît pas encore. On ne saurait y voir que la haine du principe permettant de pousser les uns parce qu'ils sont capables, et non les autres parce qu'ils ne le sont pas.

On ne discute pas les conditions, on ne propose pas de précautions à prendre pour assurer l'impartialité des choix, on conteste le principe même. On repousse tout ce qui dépasse l'alignement, tout ce qui, par le talent et le savoir, serait en dehors du terre à terre, de l'uniformité établie par les médiocres et à leur profit.

Toute supériorité intellectuelle leur semble une aristocratie, ils la condamnent. Or, sans supériorité, sans mérite à la tête, il n'y a plus d'armée.

De plus avancés manifestent autrement l'idée socialiste. La loi doit établir l'impossibilité pour les incapables physiques ou moraux de franchir le grade supérieur, et concéder aux travailleurs, aux intelligents, la faculté de gagner une avance relative, par l'avantage d'ancienneté d'un an de grade accordé, soit à la sortie des écoles, soit par des actes de bravoure, soit par des travaux exceptionnels cités au *Journal officiel*.

Si l'on gagne ainsi de l'ancienneté, on pourrait la perdre de même, par punition grave, absence de plus de six mois, négligence du service ; si la perte d'ancienneté se reproduisait trois ans de suite, la non-activité ou la réforme s'ensuivrait.

Cette idée un peu vague serait difficile à introduire dans la pratique.

L'avancement au choix la résout d'une manière plus satisfaisante.

Il s'appliquera seulement à un petit nombre d'entre les officiers, si l'on veut qu'il soit profitable à l'armée et aux individualités.

D'autres, revenant plus en arrière, réclament la suppression des commissions de classement et veulent « que les mérites soient reconnus et constatés par les égaux ».

C'est un retour à l'idée révolutionnaire, une sorte d'élection, contraire au but qu'on se propose et néfaste à l'armée.

On revendique aujourd'hui le droit à l'avancement au choix. Cette prétention est pour surprendre, on la soutient, on la répand, on diffuse à l'appui divers sophismes. L'intérêt de l'armée, qui est le principal, ne semble pas préoccuper les auteurs.

En présence de ces variétés d'opinions, se succédant se remplaçant, on est tenté de répéter après le général de Préval : « Il faut avoir un état militaire sur des bases solides à l'abri des oscillations de la politique, de la fluctuation des opinions et des mutations ministérielles ».

C'était écrit en 1824, au moment où l'expériences des guerres de l'Empire subsistait dans toute sa force, où de sérieuses études avaient été faites par des hommes très éminents.

Aujourd'hui, on réclame d'autres règles pouvant mieux convenir à un régime qui se réclame des grands principes de 1789. Les règles nouvelles doivent être mises d'accord avec ces principes, en donnant les moyens à tous les mérites de s'élever librement et d'obtenir les récompenses auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

C'est la première fois qu'on pose, en ces termes, le droit à l'avancement au choix pour tous, bons ou mauvais, surtout pour ces derniers. En second lieu, on demande la possibilité de faire ressortir ces droits. Enfin, on veut connaître les notes données, les motifs en faveur des candidats acceptés, comme à l'égard des rejetés, et l'on conclut à une réglementation de l'avancement de façon que personne n'en puisse être exclu, sans qu'il soit dit nettement et publiquement pourquoi.

Voilà qui est carré, on ne se gêne plus guère, plus du tout même.

Tout le monde concourt pour le choix, puisque tous se prétendent capables; on revient alors au mode de l'ancienneté avec avantage pour les défectueux.

A toute proposition de rejet, des protestations s'élèvent. Ceux-ci, jugés trop âgés, prétendent n'avoir jamais été plus

jeunes; ceux-là un peu éclopés, affirment pourtant leur solidité. Une autre catégorie est déprimée moralement, elle n'est plus à hauteur, elle soutient le contraire, et la preuve est pénible à donner publiquement.

Celui-ci, signalé comme esprit un peu exalté, sursaute en apprenant sa note, se fâche, prétend qu'on le traite de fou, proteste à droite et à gauche, fait du bruit, demande une rétractation.....

Tel autre est indiqué comme ayant peu d'autorité, manquant de commandement. C'est assez grave, s'il s'agit d'un chef de corps. Il faut pourtant le dire. Souvent l'incriminé se disculpe en alléguant sa bienveillance naturelle, son horreur des moyens rigoureux, son désir de tout obtenir par la raison. Il est un peu panade et ne voit pas qu'on se joue de lui.

Les choses restant connues seulement de l'inspecteur général, les notes s'en allant au ministère, souvent on tolérait le chef au-dessous de sa position, quand ce n'était pas trop grave.

Le secret avait du bon. Il n'était presque jamais complet pour l'intéressé, les perfidies contre lesquelles on s'élève sont toujours restées fort rares si tant est qu'elles aient parfois existé.

Il est bien inutile de mettre le public dans la confidence de ces débats intérieurs, comme quelques imprudents amateurs de scandales s'efforcent de l'obtenir.

Souvent ces notes demeuraient inconnues même des intéressés, et ils ont attendu paisiblement l'heure de la retraite. D'autres, retraités d'office, ont eu le bon esprit de rentrer dans l'ombre, quelques-uns ont fait du bruit, entassé les récriminations, les accusations. Ils ont invoqué leur instruction, leur honorabilité que personne n'attaque. Ils ne savent pas manier les hommes, conduire une troupe, c'est ce qu'ils refusent d'admettre; ils ont protesté d'autant plus vivement que les faits étaient plus manifestes, ont étalé des pièces, ont demandé à produire des témoins, se sont livrés à une véritable enquête contre le chef ayant eu le malheur de dire la vérité.

Il en est de même pour le jeu, pour les dettes, pour le défaut d'honorabilité. Certains signes révèlent ces défauts. Il importe de pouvoir les signaler, sans s'attirer avec ses inférieurs de fréquents et violents conflits, sinon l'on se taira et ce sera au détriment de la bonne composition du corps d'officiers.

On reverrait des violences analogues en ce qui concerne les choix; on voudra obliger le supérieur à faire une proposition, sinon on le menacera.

D'un autre côté, il y a des degrés entre les candidats. Des qualités différentes accusent une supériorité, on les préfère. Si l'on prétend les exposer, on les contestera, en se plaçant à un point de vue opposé. Alors surgit un nouveau débat entre l'intéressé qui veut s'imposer et le juge qui revendique la liberté de son choix comme le droit de l'exercer.

S'il résiste consciencieusement, on en verra les échos dans quelques feuilles, où il sera sévèrement traité, diffamé; c'est très en usage à présent. C'est le chef contrôlé par ses inférieurs, l'avancement imposé en quelque sorte par le plus habile ou le plus audacieux.

Le chef est circonvenu, assailli non par le meilleur, au contraire, sommé par son subalterne de le déclarer capable, sinon, contraint de livrer tous les détails de sa conscience au premier venu, obligé de montrer ses notes, quelque intérêt qu'il y ait à les réserver. Alors c'est la réclamation, la critique, le chef vilipendé pour les notes données vraies selon lui, fausses selon les autres, heureux encore s'il échappe à une action diffamatoire en cour d'assises pour avoir porté atteinte à la réputation d'un médiocre serviteur.

Ceux qui soutiennent de pareilles choses ne peuvent passer pour des amis de l'armée. Il leur manque l'esprit militaire.

On a facilement exagéré certains cas dont il est facile d'empêcher le retour. Le débat est instantanément devenu aigu et l'opinion s'est laissé émouvoir à ces tableaux poussés au noir. Précisément parce qu'elle reste étrangère aux bases fondamentales de la question de l'avancement au choix, et n'entrevoit qu'un seul côté du problème.

S'il faut tenir compte de l'intérêt individuel, il importe de sauvegarder plus encore celui de toute la corporation, se confondant avec celui du pays entier. Des revendications passionnées, inexactes, portées à l'extrême, ont fini par détruire l'équilibre et par faire tout pencher d'un seul côté. L'intérêt des personnalités a été poussé si loin qu'on semble oublier l'intérêt prépondérant de l'État dans la bonne composition de son corps d'officiers.

Feuquières a écrit : « L'avancement doit être exclusivement le

prix de la capacité reconnue absolument et non la récompense des services rendus. »

C'est justice assurément d'en tenir compte. On a créé un minimum que chacun peut atteindre à l'ancienneté et qu'on propose de supprimer.

Le côté essentiel de l'avancement au choix est de mettre en avant les officiers de valeur, devant servir de guides, d'instructeurs, de directeurs aux autres, pousser au progrès. L'intérêt général de l'armée et du pays est de faire avancer les capacités à cause des services qu'elles peuvent rendre. C'est en examinant le passé, les titres, les faits, etc., qu'on jugera de la valeur de l'officier, mais son choix sera surtout basé en regardant l'avenir.

La loi de 1832 l'exprime nettement : « Au chef de corps il appartient de faire valoir les titres que chacun de ses subordonnés peut avoir à l'avancement, et, tout en tenant compte de l'ancienneté relative des candidats, il doit avoir principalement en vue leur mérite, l'intérêt du commandement ».

Elle se préoccupe de l'avenir, plus que du passé. Elle enjoint de mettre toujours l'intérêt du pays au-dessus de l'intérêt des personnes; de préparer sans cesse des chefs, qui par l'âge et la capacité offrent toute garantie d'une excellente direction de la guerre.

Ces bases étaient excellentes. On les a mal ou point suivies. On fait rejaillir sur la loi ce qui provient de la faute des hommes, et les critiques, la déclarant mauvaise, proposent pour la remplacer des mesures autrement préjudiciables. Ils ne connaissent pas la question ou ne veulent pas la connaître. Ils parlent de choix comme d'un droit. Erreur grave. Qui dit choix dit préféférence.

Tous ne peuvent parvenir, parce que tous n'ont pas l'aptitude nécessaire. Il faut un choix aussi équitable que possible, basé sur diverses indications : notes, travaux, missions, services, intelligence, instruction, etc. La majorité n'arrivera pas, c'est évident; c'est impossible et ce n'est pas nécessaire. Un nombre restreint seulement dépassera les autres. Ce sera le but du choix ordinaire.

Il ne saurait suffire à des visées plus hautes. Il importe de se préoccuper de la direction des forces en cas de guerre, d'organiser fortement le commandement, de lui donner des conditions



de capacité et d'âge permettant de porter la résistance au plus haut point, l'offensive dans toute sa vigueur, d'assurer le triomphe s'il se peut. Le choix ordinaire, normal, ne pourrait réaliser ce programme, il faut donc en arriver à un choix exceptionnel pour quelques natures particulièrement bien douées.

Il en résulte la nécessité de distinguer de bonne heure d'excellents officiers, s'annonçant bien, montrant une valeur précoce, possédant les dons naturels et une instruction supérieure, puis de les diriger rapidement vers le sommet de la carrière. Le nombre en sera fort limité; s'il est bon de pousser des jeunes vers le haut, il n'en faut pas trop cependant. Ils resteraient trop longtemps dans les grades élevés et arrêteraient l'arrivée de nouveaux.

De bonnes règles sur l'administration de l'avancement empêcheront cet inconvénient de se produire.

Ce qu'il importe d'établir légalement, c'est la différence d'avancement au choix, lent, ordinaire, rapide, basé sur les différences de capacité recherchées et constatées.

On paraît craindre qu'il n'en résulte pour les corps de troupe et les grandes unités un manque d'homogénéité funeste dans l'âge des officiers. C'est une erreur. Le mélange des âges a plus d'avantages que d'inconvénients. Il a toujours existé dans notre armée et lui a donné aux meilleurs jours son plus beau renom.

Les anciens possèdent certaines qualités que n'ont pas encore les jeunes, se présentant avec d'autres dons et une instruction supérieure. Les relations du service habituel, le frottement les feront déteindre les uns sur les autres, au grand profit du tout. On emploiera les unités commandées par les anciens en certains cas, celles des jeunes en tels autres. C'est le doigté des chefs. Il a produit une période brillante à l'époque où les chefs d'armée étaient jeunes avec de vieux sous-ordres, comme à celle où des généraux consommés dirigeaient de jeunes phalanges. Hoche et Marceau; Bugeaud et Pélissier.

VII.

VITESSES DIVERSES DE L'AVANCEMENT.

« Pour l'avancement au choix il faut qu'une condition d'ancienneté de grade soit déterminée. Sans cette disposition le choix serait livré sans restriction à l'arbitraire, à l'intrigue, à la faveur. »

Ainsi écrivait le général de Préval en 1817. En conséquence les lois anciennes cherchèrent à déterminer une certaine ancienneté à présenter par les candidats au choix, tant pour endiguer l'arbitraire que pour assurer la capacité pratique des officiers.

Les années ont passé, des idées opposées sont lancées à présent. Il est permis de s'en étonner. Sont-ce bien les amis de l'armée qui les prônent?

Sous la première République, il y a un siècle, les idées sur l'avancement se manifestaient encore assez confuses.

D'après la loi de 1790, les lieutenants et les capitaines arrivaient à l'ancienneté. Les lieutenants-colonels et les colonels parvenaient deux tiers à l'ancienneté et un tiers au choix; en ce qui concernait les généraux des deux classes, la moitié appartenait à l'ancienneté, l'autre moitié au choix. L'avancement était très lent, l'ancienneté, unique au début, diminuait de moitié jusqu'au sommet de la hiérarchie.

La loi de 1793 donna les deux tiers des emplois de lieutenants, capitaines et commandants à l'élection et un tiers à l'ancienneté. Le grade de colonel n'était acquis qu'à l'ancienneté; à l'égard des généraux, un tiers appartenait à l'ancienneté et deux tiers au choix. On avait ainsi imprimé un mouvement plus rapide à l'avancement, surtout au début, il se ralentissait à mesure que le grade s'élevait.

La loi du 10 mars 1818, un peu prématurée, édictait : En temps de paix, nul ne peut être promu à un grade s'il n'a servi quatre ans dans le grade inférieur. Le temps nécessaire pour devenir général de brigade se trouvait de vingt-quatre ans et on y arrivait à 45 ou 46 ans, délai minimum.

Le général de Préval, dans sa prédilection pour les jeunes officiers d'avenir et sa confiance dans les officiers supérieurs ou généraux dans la force de l'âge, proposa peu après comme conditions d'avancement au choix :

Sous-lieutenant	4	ans de grade.
Lieutenant	2	—
Capitaine	4	—
Commandant	4	—
Lieutenant-colonel	2	—
Colonel	4	—

De telle sorte que ceux qui passaient au minimum de temps exigé, employaient environ vingt ans pour devenir général de brigade et atteignaient ce grade vers 40 ans.

La loi du 14 avril 1832, votée sur la proposition de cet officier général, modifia un peu les dispositions présentées. Elle admit :

Sous-lieutenant	2	ans de grade.
Lieutenant	2	—
Capitaine	4	—
Commandant	3	—
Lieutenant-colonel	2	—
Colonel	3	—
Général de brigade	3	—
Général de division	3	—

Le temps nécessaire pour devenir général de brigade se trouvait réduit à seize ans, et on pouvait l'atteindre au minimum vers 36 ans d'âge.

Elle marquait donc une tendance à la possibilité d'un avancement fort rapide pour quelques-uns. Une certaine ancienneté dans chaque grade empêchait les faveurs excessives et protégeait, jusqu'à un certain point, les bons services. C'était sage, indispensable et, en même temps, assurait une notable fixité, puisque ces dispositions étaient légales.

On a reproché à la loi de 1832 de ne pas avoir assez étendu les délais d'ancienneté pour passer d'un grade à un autre.

Peu à peu, on est venu à substituer à la loi des décisions ministérielles fixant chaque année, par arme et par grade, l'ancien-

neté minimum exigée des candidats au choix. Cette ancienneté minimum a été fixée pour l'année 1899, ainsi qu'il suit :

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.
Lieutenants-colonels......	du 31 décembre 1897	31 décembre 1897	31 décembre 1897
Commandants..	— 1893	— 1895	— 1894
Capitaines	— 1893	— 1893	— 1891
Lieutenants. ..	— 1893	— 1893	— 1893

Ces décisions annuelles ont l'inconvénient de manquer de fixité sans qu'on trouve de bonnes raisons pour motiver ces changements.

A ne considérer que la dernière, la rapidité de l'avancement s'exprimerait ainsi :

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.
Sous-lieutenant	2 ans de grade.	2 ans de grade.	2 ans de grade.
Lieutenant...........	6 —	2 —	6 —
Capitaine............	6 —	6 —	8 —
Commandant.........	6 —	4 —	5 —
Lieutenant-colonel.....	2 —	2 —	2 —
En supposant p. colonel.	4 —	4 —	4 —
Total.....	26 ans de grade.	24 ans de grade.	27 ans de grade.

Si l'on admet que les sous-lieutenants aient été promus en moyenne à 21 ans, on trouve que les généraux de brigade seraient nommés dans l'infanterie à 47 ans, dans la cavalerie à 45 ans, dans l'artillerie à 48 ans.

Comme on attend en moyenne, par chaque grade, un an sur le tableau avant d'être promu, il en résulte un retard de cinq ans pour devenir général de brigade, où l'on parviendrait seulement dans l'infanterie à 52, dans la cavalerie à 50 et dans l'artillerie à 53 ans.

La tendance a été, surtout depuis les ministres civils, de rapprocher le choix de l'ancienneté. Pendant ce temps, on affirme que les cadres élevés sont trop vieux. D'un côté, on réclame des jeunes en haut; de l'autre, on les empêche de monter; singulière contradiction, assurément.

Les lois anciennes ont été sages et prudentes; certaines parties pouvaient être améliorées sans détruire le fond, c'est le progrès.

Il semble, au contraire, qu'on marche en sens inverse par certaines mesures bonnes en apparence, mauvaises en réalité.

Autrefois, un tiers des sous-lieutenants passaient au choix ; les meilleurs prenaient déjà une avance sur leurs collègues. Aujourd'hui, tous sont promus à 2 ans, et l'avantage est annulé. C'est de l'égalité nuisible à la hiérarchie, c'est une facheuse mesure sur laquelle il est difficile de revenir.

Jadis, après deux choix, on devenait capitaine ; on pouvait l'être à 4 ans de grade d'officier. A présent un choix a été supprimé et l'on ne peut être nommé capitaine qu'après 6 ans de lieutenant ou 8 ans de grade d'officier soit vers 30 ans d'âge. C'est trop tard pour les sujets d'élite et nuisible à la bonne composition du corps d'officiers.

On a prétendu qu'il fallait limiter les anciennetés pour être proposables, circonscrire les choix, empêcher les commissions de pousser les sujets exceptionnels ou non. En même temps, on réclamait des jeunes à la tête ; ce sont des propositions inconciliables. En réalité, on a diminué les facilités de choix de la loi de 1832. On a fait une concession à l'ancienneté, puis il est question de la supprimer pour arriver au grade de commandant. Au milieu de ces tergiversations on cherche l'orientation.

Ces incohérences actuelles sont, chez beaucoup, le résultat de l'ignorance de la question. On ne se figure pas bien toutes les conditions agissant sur la hiérarchie militaire par suite de l'avancement. L'égalité y est absolument chimérique, là comme ailleurs. Par essence, on y doit rechercher l'intelligence, la capacité, le mérite, qui sont plus rares que l'honnêteté, la conscience, la droiture, le zèle, le dévouement. Un petit nombre devra parvenir promptement, une plus grande quantité moyennement, d'autres enfin fort peu. Cela correspond à la valeur des sujets : très élevée chez quelques-uns, convenable chez la plupart, médiocre chez le reste.

Afin que la première catégorie arrive vite, il faut que la seconde marche lentement et que la troisième s'arrête. Cela peut paraître injuste à première vue, c'est pourtant rationnel. La différence de capacité implique une dissemblance de traitement. Elle est nécessaire dans l'intérêt général de l'armée. Il importe de ne l'abandonner ni au hasard ni à la faveur, et d'organiser l'avancement de manière à la réaliser.

L'expérience et les lois du passé semblent s'accorder à conseiller les principes suivants comme bases d'une loi d'avancement rationnelle et pratique :

1° L'avancement en paix est forcément assez lent pour tout le monde. Les occasions de percer par le fait de guerre sont rares, et l'on se plaint de ne pas voir des jeunes à la tête de l'armée. Cette plainte est superflue. Il ne peut y en avoir qu'à titre exceptionnel, et encore relativement. S'ils ont leurs avantages, ils ont leurs inconvénients. On l'a dit et répété souvent, la légende des jeunes généraux de la République demeurée dans les esprits, est aussi fausse que celle des volontaires de la même époque. On en a beaucoup parlé, l'engouement est resté, malgré l'évidence contraire.

C'est un devoir de tempérer les tendances d'avancement extraordinaire, et cependant il est utile de lui ouvrir quelques issues, afin d'entretenir l'ardeur et l'émulation. Donc il conviendrait de ne pas nommer trop tôt pour ne pas laisser s'endormir les élus, et ne point arrêter l'avancement. Il semble qu'en fixant à 45 ans environ, l'âge où quelques officiers devraient être nommés généraux, on serait près de la vérité. Quelques hommes doués de qualités éminentes, seraient ainsi poussés vite vers la tête, de façon à exercer dignement le haut commandement;

2° Il faut faire arriver au choix, en commençant d'assez bonne heure, les hommes de valeur, de devoir, de capacité, remplissant très bien leurs fonctions dans les grades supérieurs, sans présenter cependant les hautes qualités désirables.

3° Enfin il importe d'assurer à tous les autres une carrière moyenne par l'avancement à l'ancienneté jusqu'au grade de commandant inclus. Cette certitude est indispensable à des hommes ordinaires, honorables et servant bien, de manière à leur constituer une existence certaine et suffisante.

Ces trois principes sont renfermés dans la loi de 1832. Il conviendrait de les maintenir en cas de loi nouvelle, en les précisant davantage, surtout dans les procédés d'application;

4° Les promotions *in extremis* ne valent rien. Il faut que les nouveaux nommés aient le temps de rendre des services dans leur nouveau grade, et non de s'y préparer au départ pour la retraite. Cete période a été raisonnablement fixée à trois ans, plus par l'usage que par un texte législatif. La loi devrait formellement

l'imposer en édictant que nul ne doit être promu à un nouveau grade s'il ne lui reste trois ans à parcourir avant d'être atteint par la limite d'âge.

La limite des nominations serait ainsi : à 59 ans pour général de brigade ; à 55 ans pour colonel ; à 53 ans pour lieutenant-colonel.

Cette mesure empêcherait des promotions tardives, appelées de sauvetage n'ayant qu'un avantage individuel et présentant un inconvénient notable pour l'avancement de la masse. On a proposé, dans ces derniers temps, de fixer deux ans au lieu de trois ans. Ce serait fâcheux au point de vue du rajeunissement qu'on revendique tant d'autre part. La contradiction réapparaît partout;

5° Il est peu démocratique, contraire à l'équité, de constituer un avancement séparé par arme, inégal, par conséquent, et de nature à isoler davantage les grandes fractions de l'armée, que la nature de leur service sépare déjà. Il en résulte des différences de carrière que n'expliquent ni un mérite supérieur, ni les services rendus, ni des actions remarquables. Le hasard ou le goût qui ont porté vers une arme favorise ou désavantage.

Un travail approfondi sur les chances d'avancement montre combien elles sont dissemblables, et cela sans raison aucune. On a objecté comme justification la nécessité de donner une proportion différente aux divers grades, par suite de services rendus en dehors de chaque arme. Il en existe dans toutes, permettant de placer hors cadres une certaine quantité d'officiers : le recrutement pour l'infanterie, les remontes pour la cavalerie, les établissements pour l'artillerie, le service d'état-major pour les trois armes, etc., etc. Il serait facile d'en régler le nombre, si l'on recherchait une certaine égalité proportionnelle entre les grades, de façon à se rapprocher d'un mouvement égal d'avancement dans chaque arme;

6° Enfin la loi devrait stipuler des avantages pour récompenser le mérite par suite de concours, dans les écoles, les lauréats ou plusieurs des premiers, comme cela a été essayé à l'École de guerre ou à Saumur. Le concours est un moyen très démocratique dont nous reparlerons en terminant cette étude sur l'avancement.

En admettant les bases ci-dessus indiquées, si l'on essaye de

calculer la carrière rapide d'un officier d'élite, la nomination du lieutenant étant en moyenne à 23 ans, on trouverait :

Lieutenant	à 23	ans, on y	resterait	4 ans.
Capitaine	à 27	—	—	6 —
Commandant	à 33	—	—	5 —
Lieutenant-colonel. . .	à 38	—	—	3 —
Colonel	à 41	—	—	4 —
Général de brigade . .	à 45	—	—	» —

En ajoutant un an à la durée du séjour dans chaque grade, on obtiendrait l'avancement ordinaire ou moyen, amenant général de brigade à 50 ans.

Une seconde année d'augmentation par grade ferait devenir général de brigade à 55 ans, et constituerait l'avancement lent, avec un retard de 10 ans sur l'avancement rapide.

Ces trois séries permettraient de parcourir la série complète de la hiérarchie.

Si l'on continuait d'accroître la durée du séjour dans chaque grade, on se verrait arrêté avant la fin par la limite d'âge, et la carrière resterait incomplète.

L'augmentation d'une troisième année dans chaque grade ferait arriver colonel à 53 ans, et comme il ne serait plus nommable à partir de 57, il ne dépasserait pas ce grade.

Une quatrième année, en amenant lieutenant-colonel à 50 ans, empêcherait d'aller plus loin, puisque à 55 ans on ne pourrait plus être promu.

Une cinquième année d'accroissement donnerait un résultat analogue, en faisant arriver lieutenant-colonel à 53 ans.

Une sixième année de plus ne laisserait parvenir au grade de commandant qu'à 45 ans, limiterait à ce point la carrière, car on ne pourrait plus être nommé à partir de 53 ans, avec la limite d'âge actuelle. Cette dernière hypothèse conduirait comme grade au même résultat que l'ancienneté ; seulement on deviendrait officier supérieur 4 ans plus tôt, et ce serait encore un avantage. Il faut, en effet, à présent 10 ans de grade de lieutenant pour devenir capitaine, et 16 ans de capitaine pour devenir commandant, soit 28 ans de grade d'officier et 49 ans d'âge.

Ces exemples donnent une idée assez approchée de ce que serait la carrière, selon les procédés appliqués. Cela n'existerait

pas, en réalité, dans la pratique; car si quelques natures d'élite arrivaient à passer au minimum de la loi à tous les échelons, des différences se produiraient pour la majorité, à une partie de leurs grades; les uns ayant bien commencé, puis se ralentissant, les autres ayant débuté plus lentement et s'accélérant ensuite.

Il était utile de mettre ces différentes phases sous les yeux du lecteur, afin d'en tirer ultérieurement des conséquences, sur les instructions à donner ou à imposer légalement aux commissions d'avancement, comme au point de vue de la limite d'âge à maintenir plutôt qu'à réduire.

Général LEWAL.

(*A continuer.*)



LES BATAILLES DE NAPOLÉON

A PROPOS D'UN ÉCRIT RÉCENT

I.

Sous ce titre : *la Bataille napoléonienne*, la librairie Chapelot a publié, dans le courant de l'année 1899, un opuscule, dont l'auteur, M. le chef d'escadron d'artillerie Camon, s'est proposé de mettre en relief les caractères particuliers des batailles de Napoléon, en essayant de montrer qu'elles se ramènent à un seul type, qui toutefois a subi une certaine évolution d'Iéna à Leipzig.

A côté de considérations fort justes, il en présente d'autres qui me paraissent au moins contestables. Je me propose, dans cette étude, de les examiner et de les discuter, et j'essayerai de conclure ce qu'il faut au juste en retenir.

Dans un avant-propos, l'auteur exprime d'abord cette idée que tout grand capitaine a un type de bataille dont, dans l'application, il cherche à se rapprocher le plus possible. C'est ce que l'on peut nommer *sa bataille*. Ensuite, si l'on compare les procédés de plusieurs grands généraux, on pourra y découvrir certains caractères communs. L'étude des types de chacun d'eux, par exemple, fera reconnaître que tous répondent à cette formule : *produire sur le front adverse une désorganisation locale assez puissante pour en entraîner la désorganisation totale.*

L'objet de la science des batailles serait donc d'établir les caractères essentiels des batailles des grands généraux et de faire ressortir ensuite leurs analogies et leurs différences.

L'auteur ne traite pas, pour le moment, la question dans son ensemble; il se borne tout d'abord à étudier la bataille napoléonienne.

Il essayera donc de mettre en évidence ce qu'il y a de commun dans les batailles de Napoléon, de manière à bien caractériser *la bataille* qui lui est propre.

Pour développer ses idées à ce sujet, M. le commandant Camon divise son travail en deux parties, qui ont respectivement pour objet *la préparation* de la bataille et son *exécution*. C'est ce qu'il appelle la *stratégie* et la *tactique*. En faisant cette division, il reconnaît d'ailleurs qu'elle est arbitraire; mais il donne pour raison qu'il ne voit pas comment fixer l'endroit exact où la stratégie finit et où commence la tactique.

Je crois que c'est là une difficulté qui n'est pas insurmontable; mais je ne veux pas insister sur ce sujet pour le moment.

Etudiant la préparation de la bataille napoléonienne, M. le commandant Camon remarque que ce qui caractérise la stratégie de Napoléon, c'est qu'il veut la bataille immédiate et décisive; il la recherche avec énergie, mais par des procédés simples. Il est hors de doute que ce ne soient là les procédés employés par Napoléon, et nous ne croyons pas que, en les signalant, l'auteur de l'opuscule qui nous occupe ait cru faire une découverte. Mais où nous ne sommes pas de son avis, c'est lorsque, comparant ces procédés avec ceux des prédécesseurs de Napoléon, il ne voit dans les opérations de ces derniers que le jeu du hasard et des rencontres imprévues (page 14).

Il y avait certainement autre chose dans les opérations de Gustave-Adolphe qui l'ont conduit à Leipzig, à Nuremberg et à Lutzen; ce n'est pas non plus par hasard que Condé a livré les batailles de Rocroy, de Nordlingen et de Lens, et que Turenne a obtenu les beaux succès de la fin de la guerre de Trente ans ou ceux qui ont amené la délivrance de l'Alsace.

Ses dernières opérations contre Montecuccoli se peuvent peut-être comparer au jeu d'échecs; mais c'est un jeu serré et qui tient de l'art de la guerre au plus haut degré.

Dans la période suivante, les batailles d'Hochstett, de Turin, d'Oudenarde et de Malplaquet, gagnées par le prince Eugène de Savoie et par Marlborough, n'étaient pas des rencontres imprévues, non plus que le brillant retour offensif de Denain, où Vil-

lars sut réparer en un jour toutes les défaites essuyées depuis plusieurs années. Les belles victoires gagnées par le maréchal de Saxe à Fontenoy, à Raucoux et à Lawfeld n'étaient pas non plus le résultat du hasard, et il faudrait y mettre bien de la bonne volonté pour voir des rencontres imprévues dans les batailles du vainqueur de Rosbach et de Leuthen.

Napoléon n'avait donc pas à rompre avec la routine de ses prédécesseurs, comme l'affirme l'auteur; il avait à les étudier, à les imiter, en s'efforçant de les perfectionner. C'est ce qu'il a fait, car, loin de professer pour eux du dédain, au contraire, il les admirait, et il ne s'est pas fait faute de proclamer que c'était la seule manière de devenir grand capitaine. Les opérations de Maillebois, pendant la guerre de la Succession d'Autriche, sur l'Apennin et sur le Pô lui étaient connues lorsqu'il a fait la campagne d'Italie, et il avait pu méditer les opérations de Turenne en Allemagne lorsqu'il combina, en 1805, son mouvement du Rhin au Danube, et peut-être eût-il évité Leipzig s'il se fût mieux inspiré des opérations de Frédéric pendant la guerre de Sept ans.

Gardons-nous donc de dénigrer les grands hommes de guerre du passé, parmi lesquels la France a la meilleure part. Ce sont eux qui ont fait la grandeur de notre pays, et il n'est pas certain qu'il n'y ait autant à apprendre dans leurs exemples que dans ceux de Napoléon.

Sans doute ce n'est que par l'offensive que l'on peut arriver à des succès décisifs; mais il faut la pratiquer avec discernement, à son temps et à son heure.

Bonaparte n'a pas craint de laisser l'initiative à ses adversaires lorsque, en 1796, il était en position sur l'Adige, couvrant le siège de Mantoue; dix ans plus tard, il fit de même en couvrant le siège de Dantzig.

Dans bien des cas, il vaut mieux procéder par riposte que de se lancer dans l'inconnu. A notre époque surtout, malheur à ceux qui s'engageront à fond sans une extrême circonspection : ils seront broyés par la puissance des armes contemporaines!

Quoi qu'il en soit, il est juste de dire qu'un des caractères de la stratégie de Napoléon est de rechercher la bataille rapide et décisive, et il ne l'est pas moins de remarquer que, afin de forcer l'ennemi à la bataille, il se lance, quand c'est possible, avec le

gros de ses forces sur la ligne de retraite de ses adversaires. Il y a longtemps que Jomini a mis en relief ce procédé que Napoléon a pratiqué trois fois de suite, en 1800, en 1805 et en 1806.

M. le commandant Camon est encore dans le vrai lorsqu'il fait ressortir l'importance du mouvement de Napoléon, qui, après avoir passé le Saint-Bernard, court à la Stradella, et on ne peut que le louer d'avoir évité de reproduire les critiques sans valeur[1] de quelques-uns de nos contemporains, qui, faute d'avoir saisi le côté vraiment génial de ce mouvement, ont reproché à Napoléon de l'avoir exécuté. Marengo devait en être la conséquence aux yeux de l'Europe étonnée. Napoléon venait d'inaugurer une seconde manière, profondément distincte de celle de 1796, et c'est en la répétant dans ses campagnes suivantes qu'il devait obtenir Ulm et Iéna.

Mais il nous semble que M. le commandant Camon se trompe en rapportant au même type la première partie de la campagne de 1809, dont l'action principale est la bataille d'Eckmühl.

Sans doute, en livrant cette bataille, Napoléon se propose de rejeter l'archiduc Charles sur le Danube, après lui avoir enlevé sa ligne de retraite naturelle sur Vienne; mais il n'a pas cherché à atteindre ce but par une manœuvre initiale, comme en 1800, 1805 et 1806; l'idée ne lui en vient qu'à la suite de premières opérations dont le caractère est de produire non pas un mouvement tournant, mais une rupture stratégique. C'est le résultat de la bataille d'Abensberg, qui coupe en deux l'armée autrichienne, et je crois que ce n'est qu'après l'avoir obtenu qu'il songe à atteindre un nouveau but, en se retournant à gauche dans la direction de Ratisbonne, pour y acculer l'archiduc. Quand, le 18 avril, Napoléon appelle, d'Augsbourg sur Pfaffenhofen, Mas-

---

[1] Napoléon a d'ailleurs répondu d'avance à ces critiques avec autant de force que de précision (Voir *Commentaires*, t. IV, chapitre de « Marengo », p. 211). Il est étrange que l'on ait pu les reproduire quatre-vingts ans plus tard, car elles ne supportent pas un instant l'examen. Il n'y a rien à ajouter à ce qu'a dit Napoléon à ce sujet, cela suffit amplement à montrer toute l'inanité de ces critiques. C'est une fâcheuse tendance de notre époque de vouloir juger les opérations militaires d'après les théories faites de toutes pièces, longtemps après les événements; sans quoi on éviterait de porter sur une campagne comme celle de 1800 des jugements aussi erronés que fantaisistes.

séna, ce dernier seul est capable d'agir les jours suivants sur Landshut, c'est-à-dire sur la ligne de communications de l'armée autrichienne; les deux tiers de l'armée française se trouvent sur le Danube, de Neustadt à Ratisbonne. Non seulement l'armée de Napoléon n'est pas concentrée, mais ses corps n'ont pas entre eux une liaison certaine; elle n'est pas encore en mesure d'agir en masse. Et même, tout en prescrivant à Masséna de porter une partie de ses forces sur l'Isar, il lui dit de diriger une division vers Neustadt pour soutenir au besoin la gauche de l'armée[1].

Et quand, après la bataille d'Abensberg, il pousse le gros de ses forces sur Landshut, ce n'est pas encore avec l'intention d'acculer l'archiduc à Ratisbonne, c'est parce qu'il croit que le gros de l'armée autrichienne est dans la direction de l'Isar. « Vous n'avez devant vous qu'un rideau de trois régiments d'infanterie », écrit-il à Davout le 21 avril, et, un peu plus loin, dans la même lettre : « Le duc de Dantzig va poursuivre le prince Charles, s'il prend la direction de l'Isar et qu'il aille à Landshut par Eckmühl, soit qu'il aille à Straubing. Lorsque vos derrières seront nettoyés, vous vous porterez sur Ratisbonne, vous attaquerez Bellegarde et Klenau, vous les acculerez dans les montagnes de Bohême ». Donc, à ce moment, Napoléon n'a pas encore l'idée de rejeter le gros des forces de l'archiduc sur Ratisbonne, puisqu'il les croit d'un autre côté. Ce n'est qu'après son arrivée à Landshut que, constatant qu'il n'a devant lui qu'une fraction de l'armée autrichienne et apprenant par Davout que ce dernier est en présence de l'archiduc, qui se trouve avec la partie principale de son armée, il prend le parti de ramener le gros de ses forces à gauche, ce qui amène la bataille d'Eckmühl. On doit encore remarquer que quand Napoléon quitte Landshut, il sait très bien que l'archiduc a pris Ratisbonne et, par conséquent, que l'armée autrichienne a le moyen de passer le Danube sous la protection de cette place. Ces opérations sont donc foncièrement distinctes de celles d'Ulm et d'Iéna.

On fait fausse route, du reste, en cherchant à rapporter les opérations stratégiques de Napoléon à une seule formule. Sans doute, il a réalisé trois fois la même manœuvre en 1800, 1805

---

[1] Lettre à Masséna du 19 avril à midi.

et 1806; mais non seulement la campagne de 1809 ne procède pas du même type, mais on peut dire que dans la suite de ses campagnes, il ne l'a plus reproduit.

Et nous sommes loin de lui en faire reproche, d'abord parce que le plus souvent, et notamment en 1809, il ne le pouvait pas, mais surtout parce que c'est la variété de ses conceptions et leur appropriation aux circonstances qui en font un capitaine hors ligne.

Ainsi que je l'ai fait remarquer autre part [1], il y a trois manières de se porter à l'ennemi, pour livrer bataille, lorsqu'on est en mesure de prendre l'initiative des opérations : 1° marcher droit sur l'armée adversaire par le plus court chemin, chacun conservant sa ligne de retraite naturelle ; 2° chercher à couper l'ennemi par une rupture stratégique sur une partie de son front ; 3° chercher à le déborder de manière à se placer sur ses communications.

Napoléon ne s'est jamais contenté de la première manière [2]. En recherchant la bataille, il a toujours eu en vue autre chose que ses conséquences immédiates ; il a toujours fait entrer en ligne de compte, soit les communications de l'armée ennemie avec sa base d'opérations, soit celles des divers corps entre eux. Mais il s'en faut que le mouvement tournant ayant pour premier objectif la ligne de retraite de l'ennemi soit pour lui un type invariable. Il a encore plus souvent employé la deuxième manière que la troisième, c'est-à-dire la rupture stratégique plus que le mouvement tournant.

Sa première campagne, le chef-d'œuvre de 1796, débute par une rupture stratégique dont le résultat est de séparer les Piémontais des Autrichiens. Ensuite viennent Marengo, Ulm et Iéna qui rentrent bien dans la troisième manière. Mais en 1808, dans la campagne que Napoléon conduit lui même en Espagne, c'est une rupture stratégique qu'il vise.

Il en est de même en 1809, dès qu'il est en mesure de riposter à l'offensive de l'archiduc Charles ; l'armée autrichienne est rompue à Abensberg, il vise ensuite les communications de la

---

[1] Voir la brochure : *Stratégie, objet, enseignement, éléments.*

[2] C'est celle des Allemands en 1870, mais on ne peut le leur reprocher, car ils ne pouvaient faire autrement en raison du tracé des frontières.

fraction principale, mais ce n'est pas la manœuvre initiale.

En 1812, il a pour but, en envahissant la Russie, d'empêcher la réunion des deux armées russes, de manière à se trouver dans le même cas que s'il avait débuté par une rupture stratégique.

Dans la campagne du printemps de 1813, il cherche à déborder l'armée alliée par la gauche; mais cette fois ses adversaires ne se laissent pas faire, ils l'attaquent pendant qu'il exécute sa marche de flanc. C'est ce qui amène la bataille de Lutzen.

En 1814, son mouvement sur Champaubert produit une rupture stratégique, dont les conséquences sont les victoires de Montmirail et de Vauchamps, obtenues successivement contre les fractions séparées de l'armée de Silésie. Il visait le même but en se portant sur Montereau, mais on sait qu'il ne réussit pas à l'obtenir.

En 1815, il est manifeste que le premier but qu'il poursuivait était une rupture stratégique, à la suite de laquelle il comptait battre successivement les Prussiens et les Anglais.

On voit donc, en somme, que Napoléon a employé la rupture stratégique au moins aussi souvent que le mouvement tournant. Sans doute, en exécutant la première de ces deux manœuvres, il ne perd pas de vue non plus les communications de l'ennemi sur sa ligne de retraite naturelle; il compte bien, après l'avoir rompu, s'emparer de cette ligne si c'est possible, mais c'est là une seconde phase des opérations et non pas le caractère de la manœuvre initiale.

On peut remarquer, en outre, que les deux procédés que je viens de rappeler ne conviennent qu'à l'offensive stratégique et que, quand Napoléon n'a pas la supériorité qu'elle exige, il emploie une troisième manœuvre qui consiste dans l'utilisation des lignes intérieures. C'est le cas des opérations sur l'Adige en 1796, sur l'Elbe à l'automne de 1813, et de la campagne de France. Mais, si Napoléon a, en réalité, trois manières de conduire une campagne, on doit reconnaître qu'elles procèdent toujours des mêmes idées générales, qui sont de tenir toutes ses forces bien liées ensemble, de rechercher au contraire à séparer celles de l'ennemi pour les battre plus facilement en menaçant leurs communications. Quand il exécute un mouvement tournant

c'est avec toutes ses forces qu'il se porte sur la ligne de retraite de son adversaire, mais il n'agit de la sorte que lorsqu'il se croit notablement supérieur. Dans le cas contraire, il ne vise les communications de l'adversaire qu'après avoir affirmé sa supériorité par un premier succès, parce qu'en tournant l'ennemi on livre plus ou moins ses propres communications, et c'est une situation qui ne convient qu'au plus fort.

On voit, d'ailleurs, les rapports qui existent entre la rupture stratégique et les lignes intérieures, car le résultat de la première manœuvre est de vous conduire dans une situation semblable à celle où l'on se trouve de prime abord en voulant utiliser les secondes.

S'il est vrai de dire que les opérations stratégiques de Napoléon procèdent de quelques idées simples, il ne l'est donc pas d'en rapporter l'application à un type invariable. Cette application diffère, au contraire, nettement suivant la force des armées en présence et suivant le tracé des frontières.

Les observations de M. le commandant Camon, sur ce qu'il appelle la *manœuvre initiale* de Napoléon, ne sont donc qu'à moitié justes et beaucoup trop générales ; après les avoir présentées, il remarque avec raison qu'il ne suffit pas d'acculer l'adversaire à une bataille, mais que, pour tirer parti d'une pareille situation, il faut s'être assuré la supériorité *totale* sur l'adversaire, en tenant compte à la fois des forces matérielles et des forces morales, et, lorsqu'on commence par viser la ligne de retraite de l'ennemi, il est certain qu'il faut compter parmi ces dernières l'effet produit par l'apparition d'une armée sur ses derrières. Toutefois, cet effet devait dépendre essentiellement de la trempe des adversaires de Napoléon, et s'ils ont pu se laisser troubler en 1805 et 1806 en voyant l'armée française sur leurs communications, non seulement il n'en a pas été de même en 1813, mais ils ont cherché à se mettre eux-mêmes dans cette situation, employant les armes de Napoléon contre lui-même ; car à la veille de Leipzig, ils étaient décidés encore plus que lui à la lutte à outrance, et d'ailleurs après deux mois de campagne ils avaient sur lui une énorme supériorité numérique.

La division faite par l'auteur des opérations stratégiques en trois parties, préparation, action décisive et utilisation de la victoire, ne me paraît pas devoir donner lieu à quelques obser-

vations utiles ; toutefois, j'avoue ne pas bien saisir pourquoi, à la fin de ce paragraphe, il déclare que la bataille de Lutzen fut une victoire à la Pyrrhus, funeste comme une défaite. C'est au contraire une victoire incontestable ; elle a coûté cher, il est vrai, mais c'est ce qui arrivera toujours lorsqu'on aura affaire à des adversaires acharnés, stimulés par l'ardeur patriotique et la résolution d'obtenir l'indépendance. Cependant, ses résultats matériels et moraux, loin d'être semblables à ceux d'une défaite, furent très appréciables. Non seulement l'armée austro-russe fut rejetée au delà de l'Elbe, mais le prestige de Napoléon, quelque peu affaibli par la retraite de Russie, était complètement relevé, et il n'a tenu qu'à lui, après Bautzen, d'obtenir une paix des plus honorables.

Le commandant Camon nous expose ensuite que Napoléon a toujours fait son plan de campagne *à priori*, et d'après des renseignements généralement assez vagues sur la situation des forces ennemies.

Il est certain que le fait est vrai dans bien des cas, et l'auteur a bien raison de l'approuver. Nous sommes surtout de son avis lorsqu'il conteste l'opinion de Clausewitz, qui affirme que l'on doit marcher au but par la ligne la plus courte, soutenant d'ailleurs que Napoléon n'a jamais fait autrement. Cette appréciation de Clausewitz est absolument fausse. On peut dire, au contraire, que Napoléon a toujours agi autrement, ainsi que je l'ai montré plus haut, en rappelant l'application qu'il a faite des trois manières possibles de conduire une offensive stratégique.

Et si les élèves de Clausewitz ont, au début de la guerre de 1870, suivi ses préceptes, on peut croire que cela tient seulement à ce que le tracé des frontières les y obligeait, car après avoir pénétré sur notre territoire à la suite de leurs premiers succès, ils songèrent de suite à déborder notre principale armée en s'efforçant de la rejeter sur la frontière belge.

Il est donc juste de dire que Napoléon fait son plan *à priori*, cherchant, toutes les fois que c'est possible, à saisir les communications de l'ennemi. Mais il faut bien entendre que dans ce plan *à priori*, il ne s'agit que d'une idée générale, et que, pour la réaliser, il prendra des dispositions journalières qui dépendront essentiellement des circonstances, et qui par conséquent, elles, ne peuvent être arrêtées *à priori*.

En 1800 cependant, en raison du théâtre des opérations relativement étroit, c'est bien la Stradella[1] qu'il veut atteindre ; il est fixé *à priori* sur ce point, parce qu'il sait que, en l'atteignant, il sera sur les derrières de M. de Mélas. Mais il n'en est pas de même en 1805 et 1806. Ce n'est qu'au cours des opérations, et quand il apprend que Mack est à Ulm, qu'il décide que pour se porter sur ses communications, il passera le Danube aux environs de Donawert. De même en 1806 il ne sait pas au juste où il atteindra l'armée prussienne ; ce n'est que plusieurs jours après avoir commencé son mouvement que les renseignements qu'il reçoit l'amènent à se porter sur Iéna.

Il est manifestement inévitable que le développement de l'idée générale soit subordonné aux mouvements de l'ennemi, et c'est en profitant des renseignements qu'il reçoit pendant l'exécution, que le génie du capitaine se montre dans tout son éclat.

En 1809, il est bien possible que Napoléon ait tout de suite songé aux communications, mais il n'agit cependant pas comme en 1806 ; contre l'armée prussienne, il cherche la ligne de retraite avant la bataille, tandis qu'en 1809 il ne la visera qu'après la la victoire, le tracé des frontières et son infériorité numérique ne lui permettant pas d'agir autrement.

Il est encore juste de remarquer qu'afin d'amener le plus de monde possible à la bataille, Napoléon fait la distinction bien nette d'un théâtre principal et de théâtres secondaires, et qu'il ne laisse sur ces derniers que les forces strictement nécessaires pour le but à atteindre ; c'est là un fait que j'ai fait ressortir à plusieurs reprises dans mes études sur les maximes de Napoléon. Mais il ne me paraît pas exact de soutenir que Napoléon soit le premier qui ait eu une semblable idée ; je crois, au contraire, qu'on la trouverait très précise chez les grands généraux des XVIIe et XVIIIe siècles, et notamment chez Gustave-Adolphe, le prince Eugène et Frédéric.

Les procédés qu'emploie Napoléon pour assurer ses communications, par où il attend ses renforts et ses munitions, et pour en changer, suivant les circonstances, sont également dignes de

---

[1] Encore convient-il de remarquer qu'à un moment il avait envisagé le mouvement consistant à aller débloquer Masséna par Tortone après le passage des Alpes. (Voir *Journal des Sciences militaires*, janvier 1907, p. 43.)

fixer l'attention ; mais il ne faudrait pas croire, comme on pourrait y être porté par la lecture de l'ouvrage de M. le commandant Camon (page 31), qu'il obtenait ces résultats avec des effectifs négligeables. Quand la ligne d'opérations s'allonge, il aura beau y mettre la plus grande habileté, il ne réussira à la protéger qu'avec des troupes nombreuses.

En 1806, avant Iéna, il n'y consacre que peu de monde, parce qu'il n'est pas encore bien loin du Rhin, mais il en est autrement dès qu'il s'avance sur l'Oder et sur la Vistule.

Les corps qui, pendant les premières opérations, avaient fait la parade à Mayence et à Wesel sont d'abord chargés de ce soin. Mais après Eylau ils sont appelés les uns à l'armée, les autres au siège de Dantzig ; ils sont remplacés dans le bassin de l'Elbe par des bataillons de nouvelle formation, et en somme au moment de la bataille de Friedland, Napoléon a autant de monde sur ses derrières qu'en face de l'ennemi.

En 1809, après Eckmühl, il ne marche d'abord sur Vienne qu'avec Masséna, Lannes et la garde ; tout le reste est laissé en Bavière pour assurer les communications. A Essling, Davout seul a rejoint, mais par suite de la rupture du pont du Danube, il ne peut participer à la bataille. A Wagram, Bernadotte et les Bavarois ont rallié l'armée; sans compter l'armée d'Italie. Napoléon a 140,000 hommes sur le champ de bataille, mais comme il a une double ligne de communications, plus de 60,000 sont employés à protéger ses derrières.

En résumé, dans la première partie de sa brochure où il traite de la préparation de la bataille, et que je viens de résumer en la commentant, M. le commandant Camon s'est proposé de mettre en relief surtout deux idées : l'une que Napoléon cherche à avoir la bataille le plus vite possible, et l'autre qu'il s'efforce de s'emparer préalablement de la ligne de retraite de l'ennemi, de manière à lui enlever le moyen d'éluder la bataille.

De ces deux idées, la première est, sans aucun doute, un des caractères de la stratégie de Napoléon, mais ce n'est pas une raison suffisante pour croire qu'il convient de la réaliser en toutes circonstances; car si elle a conduit Napoléon à Ulm, à Iéna et à Eckmühl, il ne faut pas oublier qu'elle l'a mené aussi à Liepzig, à Laon et à Waterloo. C'est une voie que l'on ne doit suivre que quand on est le plus fort matériellement et moralement. Au sujet

de la seconde, il est juste de soutenir que Napoléon ne perd jamais de vue l'attaque des communications de l'ennemi, et la défense des siennes. Mais il n'est pas exact de dire que la marche préalable de son armée sur la ligne de retraite de l'ennemi est le procédé normal de Napoléon. C'est un de ceux qu'il a employés, mais non seulement ce n'est pas le seul, mais il en a pratiqué d'autres plus souvent que celui-là.

II.

Nous arrivons maintenant au chapitre de la tactique, ce qui, d'après les définitions adoptées par l'auteur, ne devrait comprendre que *l'exécution* de la bataille; mais nous allons voir qu'en réalité il y est question de bien autre chose. Au surplus, il ne s'agit là, à vrai dire, que d'une question de mots qui peut nuire à la netteté de l'exposition, mais ne change rien au fond des idées.

Tout d'abord, M. le commandant Camon expose que le système de la bataille de Napoléon est le résultat de l'idée stratégique qui a inspiré ses plans de campagne. L'observation est juste d'une manière générale, en tant qu'elle constate une corrélation entre le système d'une campagne et celui de la bataille à laquelle elle conduit, et l'esprit logique de Napoléon ne pouvait échapper à cette corrélation essentiellement rationnelle. Mais comme il a plusieurs manières dans sa stratégie, on ne devra pas s'étonner qu'il en soit de même dans ses batailles. L'unité de la conception napoléonienne aux deux points de vue n'est donc pas, à beaucoup près, aussi complète que l'auteur voudrait le faire entendre. Il ne voit que l'offensive sur la ligne de retraite de l'ennemi, et il est certain que, quand elle se réalise, les dispositions que prend Napoléon pour recueillir le fruit de sa manœuvre initiale sont bien en rapport avec le but qu'il veut atteindre. Il s'est rendu maître de la ligne principale de retraite de son adversaire; il faut maintenant, non seulement lui ôter le moyen de la reprendre, mais aussi l'empêcher de s'échapper par la droite ou par la gauche. C'est dans l'accomplissement de cette tâche que Napoléon se montre un maître consommé.

C'est ainsi qu'en 1800, après l'occupation de la Stradella, il

prend à droite et à gauche du Pô les admirables dispositions qui lui permettent d'observer l'ennemi sur tous les points et de l'arrêter de quelque côté qu'il se présente, dispositions que l'on a eu bien tort de blâmer, car elles portent le cachet de son génie supérieur.

Sans doute, le détachement de Desaix, fait la veille d'une bataille possible, est défectueux, mais tout le reste est parfait; il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus profondément combiné.

De même en 1805, après avoir passé le Danube, il s'efforce de fermer toutes les issues en portant Soult sur Memmingen, tandis que Launes et Ney vont sur Ulm. Mais la tâche est plus difficile qu'en 1800, à cause de la nature du pays, d'autant plus qu'il faut observer les Russes dont on craint l'arrivée sur l'Inn. Aussi ne peut-on empêcher le corps de l'archiduc Ferdinand de s'échapper en partie vers la Bohême.

En 1806, c'est Davout qui est chargé d'arrêter les Prussiens au défilé de Kösen, tandis que Napoléon porte le gros de son armée sur Iéna.

Les observations du commandant Camon sur ces opérations ne me paraissent pas très exactes : « Si l'adversaire se divise, dit-il (page 39), Napoléon éparpille lui-même ses forces pour conduire la chasse. Ainsi fit-il en 1805 autour d'Ulm ». Cet exemple me semble mal choisi, car je ne sache pas que Mack ait divisé ses forces en s'établissant à Ulm. Elles s'y trouvaient tout entières jusqu'au moment où l'archiduc Ferdinand s'est sauvé par la route de la Bohême. Il en est de même en 1800 et 1806.

Mélas a massé toutes ses forces lorsqu'il essaye de s'ouvrir un passage en livrant la bataille de Marengo.

En 1806, toutes les forces prussiennes se tiennent à la veille d'Iéna, surtout Napoléon le croit. Si elles sont divisés en deux masses dont l'une essaye de protéger le mouvement de l'autre, ces deux masses sont cependant en mesure de s'appuyer l'une sur l'autre.

Donc dans toutes ces circonstances, dès que les adversaires de Napoléon le savent sur leur ligne de retraite, *ils se pelotonnent*, suivant l'expression du commandant Camon, et 1805 ne fait pas exception.

« Dans ce cas, dit-il (page 40), Napoléon, après avoir pris le contact, divise *systématiquement* son armée en deux masses inégales : avec la masse principale, qu'il compose des deux tiers environ de son effectif, il se dirige droit sur le gros de l'ennemi lui coupant, par la direction même de la marche, sa principale ligne de retraite. En même temps, il lance à une ou deux étapes de lui sa masse secondaire pour couper à l'ennemi quelques lignes secondaires de retraite. »

Or, il me semble que c'est à tort que M. le commandant Camon renferme toutes ces opérations de Napoléon dans le même moule. Le procédé qu'il vient de décrire n'a été réalisé, plus ou moins, qu'en 1805 et en 1806, mais il n'y a rien de semblable en 1800.

Avant Marengo, l'armée française n'est nullement divisée en deux masses ; il y a des corps partout, sur le Tessin, sur l'Adda, sur le bas Pô, du côté de Plaisance. Bien entendu, ce n'est pas en vue de la bataille immédiate que Bonaparte divise ainsi ses corps. Ils forment un vaste réseau d'observation chargé de le renseigner sur les mouvements de l'ennemi. Ils ne sont pas chargés de livrer bataille, mais de voir et retarder l'ennemi de quelque côté qu'il veuille s'échapper, jusqu'à ce que Bonaparte arrive avec le gros de ses forces. Desaix lui-même, lorsqu'il est envoyé sur Novi, n'a pas autre chose à faire qu'une reconnaissance.

« Le 12 juin, dit Napoléon dans ses *Commentaires*, le Premier Consul surpris de l'inaction de Mélas, conçut des inquiétudes et craignit que l'armée autrichienne ne se fût portée sur Gênes ou sur le Tessin, ou bien qu'elle n'eût marché sur Suchet pour l'écraser et revenir ensuite contre le Premier Consul. »

« Le 13, il dirigea en toute hâte le corps de Desaix en forme d'avant-garde sur son extrême gauche, avec ordre d'observer la chaussée qui, de Novi, conduit à Alexandrie. »

Il n'y a donc rien qui ressemble à une masse principale et à une masse secondaire dans cette campagne.

En 1805, il en est autrement : si, après le passage du Danube et les combats de Wertingen et de Gunzbourg, Napoléon dirige Soult sur Memmingen, c'est bien pour fermer à Mack la retraite du Tyrol, tandis que Ney et Lannes vont essayer de l'acculer sur Ulm ; mais il ne faut pas oublier qu'en même temps Davout, Bernadotte et les Bavarois sont envoyés sur l'Isar pour s'opposer

à l'arrivée possible de l'armée russe, et que Marmont et la garde restent sur le Lech comme réserve centrale entre l'Isar et l'Iller, de sorte qu'il n'y a sur cette dernière rivière que le tiers environ des forces françaises.

En 1806, au contraire, il y a bien à peu près les deux tiers des forces françaises à Iéna et le tiers à Kösen, en y comprenant Bernadotte, pour barrer une des routes que l'ennemi pouvait suivre en s'échappant. Mais il n'y a rien de semblable en 1809. Quand Napoléon marche sur Landshut avec le gros de ses forces et qu'il laisse Davout à sa gauche vis-à-vis d'Eckmühl, il ne faut pas voir dans le corps de ce dernier une masse secondaire chargée de fermer une issue à l'ennemi, par la raison bien simple que Napoléon croit le gros de l'armée autrichienne sur l'Isar, à Landshut ou au-dessous. Cette appréciation n'était pas exacte, mais elle l'aurait sans doute été si l'archiduc n'avait pas enlevé Ratisbonne. Dans ce cas, Napoléon se proposait de le prévenir sur l'Inn [1], et ce n'est que quand il apprend qu'il en est autrement qu'il revient à gauche pour l'acculer au Danube. « Puisque l'ennemi est têtu, écrit-il à Lannes, il faut l'exterminer. »

Davout ne joue pas du tout le rôle d'une masse secondaire ayant un rôle à part, c'est tout simplement un pivot de manœuvre sur lequel Napoléon s'appuie directement pour faire entrer successivement en ligne les autres corps de son armée.

Ainsi, de toutes ces opérations, il n'en est qu'une seule où les dispositions de Napoléon répondent au type que M. le commandant Camon présente comme adopté systématiquement par Napoléon, et il a fallu beaucoup d'imagination pour retrouver ce type dans les autres, et surtout retrouver un esprit systématique qui n'a certainement pas existé dans la conception du grand capitaine.

Mais après avoir signalé à tort cette division en deux masses inégales comme une règle générale [2] et un moyen de compléter la fermeture de la ligne de retraite de l'ennemi sur laquelle

---

[1] Toujours la même lettre à Davout du 21 avril, rappelée plus haut.

[2] Aussi bien que la marche en carré de 200,000 hommes que d'autres ont voulu présenter également comme une règle, tandis que Napoléon ne l'a jamais renouvelée, sauf en 1813 en descendant la Mulde de Wurtzen à Düben, les 9 et 10 octobre. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'il y a contradiction entre ces deux idées; car si l'on marche en carré, il n'y a pas de masse secondaire.

Napoléon s'est porté, il attribue un autre rôle à la masse secondaire.

Le type normal de la *bataille napoléonienne*, d'après M. le commandant Camon (page 44), est celui où la masse secondaire et la masse principale ont pu se rapprocher pour resserrer entre elles l'ennemi comme entre les deux mâchoires d'une tenaille.

Or, sur ce point, nous pensons qu'il est en contradiction, non seulement avec les faits, mais avec les principes les plus caractéristiques de la stratégie napoléonienne, principes que l'Empereur a proclamés autant qu'il les a appliqués.

Resserrer l'ennemi entre les deux mâchoires d'une tenaille, autrement dit, mettre l'ennemi entre deux feux, c'est ce qu'ont voulu faire Wurmser et Alvinzi en 1796, et c'est ce qui a donné à Bonaparte l'occasion d'obtenir les merveilleux résultats de sa première campagne. C'est ce qu'avait essayé, quarante ans plus tôt, le maréchal Daun contre Frédéric à Liegnitz, et c'est ce qui fournit au roi de Prusse le moyen de se tirer d'une situation difficile par une brillante victoire.

C'est aussi ce que nous avons vu faire par les Prussiens à Sedan il y a trente ans, et ce qui, en raison de leur énorme supériorité, a amené le désastre de l'armée française; mais si cette armée avait été bien commandée, elle aurait pu s'échapper comme Frédéric, en décampant pendant la nuit qui a précédé la bataille[1].

Faire agir une masse secondaire sans liaison avec le gros de l'armée, c'est ce qu'a fait Moreau à Hohenlinden. Mais, malgré le brillant succès obtenu par ce général, Napoléon a absolument blâmé ses dispositions. Il les a blâmées, non seulement parce qu'il cherchait toutes les occasions de dénigrer Moreau, mais aussi parce que ces dispositions étaient contraires à ses propres principes.

« L'art de la guerre indique qu'il faut tourner ou déborder une aile sans séparer l'armée. » Voilà ce que dit Napoléon dans une des maximes que j'ai signalées à l'attention des militaires il y a quelques années. Et ce précepte, non seulement il le proclame, mais il l'a toujours appliqué dans ses premières cam-

---

[1] Voir à ce sujet les *Maximes de guerre de Napoléon*, page 33.

pagnes, dans celles qui l'ont conduit aux plus belles victoires. Il n'y a pas d'ennemi à resserrer entre les mâchoires d'une tenaille à Marengo, ni dans le fait ni dans les intentions de Napoléon; car, comme je l'ai déjà dit, Desaix n'avait d'autre rôle que d'aller à la recherche de renseignements.

En 1805 et 1806, Soult est envoyé sur Memmingen, Davout sur Kösen, pour barrer une route à l'ennemi; mais quand Napoléon les y envoie, il ne se propose nullement de livrer bataille en prenant l'ennemi entre deux feux. Il est vrai que quand, le 13 octobre, il prévoit la bataille d'Iéna pour le lendemain, il prescrit à Davout de se défendre ou d'attaquer les derrières de l'ennemi, suivant les circonstances. Mais il n'y a pas là l'application d'un système. Davout était déjà à Kösen, Napoléon le prend là où il est, et lui prescrit d'attaquer, s'il ne l'est pas lui-même, parce qu'autrement il serait inutile pendant la bataille. Il faut d'ailleurs remarquer que le 3e corps ne s'est trouvé isolé que par suite du rôle odieux joué par Bernadotte.

En 1809, il n'y a non plus personne à mettre entre deux feux. Au début, Napoléon exécute une rupture stratégique, c'est-à-dire une manœuvre exactement contraire à celle du resserrement des mâchoires d'une tenaille, et ensuite il refoule l'archiduc sur Ratisbonne, à la suite d'une bataille où presque toutes les forces françaises sont rapidement réunies.

Il est vrai que plus tard Napoléon a agi quelquefois autrement, par exemple à Bautzen, à Kulm, à Laon et à Ligny, mais il n'a pas eu à s'en féliciter. Ce sont justement ces dispositions qui l'ont empêché d'obtenir des victoires décisives à Bautzen et à Ligny, et qui ont amené les désastres de Vandamme à Kulm et de Marmont à Athies.

Mais il faut croire que dans ses dernières campagnes Napoléon en était arrivé à penser que tout ce qui était interdit aux autres lui était permis, sans doute en raison de certains dons surnaturels autant que par suite du prestige acquis par quinze ans de succès.

Il est possible que, comme le dit M. le commandant Camon (page 43), il ait violé ses propres maximes de parti pris, et parce qu'il en espérait des bénéfices extraordinaires; mais ces bénéfices il ne les a jamais réalisés, et c'est ce qui suffit à nous faire penser que les mouvements tournants exécutés sans

liaison avec le gros de l'armée, qu'il a tant critiqués, ne lui étaient pas plus permis qu'aux autres.

D'ailleurs, l'auteur reconnaît que Napoléon s'est souvent écarté de ce qu'il considère comme le type normal.

Il y aurait, d'après lui, une bataille diminuée, dont le type est La Moskowa, et dans laquelle Napoléon déborde l'ennemi sans se séparer. Il n'y a pas de masse secondaire, mais il n'y en avait pas non plus à Austerlitz, à Friedland et à Eckmühl. Enfin, il y aurait un troisième type, qui est un agrandissement du type normal par l'adjonction *d'un champ défensif* du côté opposé à l'attaque débordante, et dont le type serait celui de la bataille de Leipzig, qui peut être donné comme le plus développé de la bataille napoléonienne. Il est vrai que, dans cette bataille, Napoléon se défend d'un côté tandis qu'il veut attaquer de l'autre; mais c'est ce qu'ont fait les généraux de tous les temps, et il est difficile de voir dans les dispositions prises à Leipzig quelque chose de systématique. En tout cas, il est inexact de dire (page 7) que Napoléon n'a qu'un seul type de bataille, partant d'Iéna pour aboutir à celui de Leipzig en passant par Bautzen. Il n'y a aucun rapport entre les dispositions de Leipzig et celles d'Iéna, tant au point de vue tactique qu'au point de vue stratégique : à Leipzig, Napoléon occupe une position centrale et ses adversaires cherchent à l'envelopper; à Iéna, c'est le contraire.

En réalité, Napoléon n'a pas trois types de batailles, il en a autant que d'actions; aucunes ne se ressemblent.

Mais avant d'aller plus loin, je crois devoir appeler l'attention sur le caractère des questions que nous venons de traiter, car, ainsi que le lecteur l'aura peut-être déjà observé, si l'auteur ne l'avait pas indiqué en tête de son second chapitre, on ne se douterait pas qu'en examinant ces questions nous sommes en pleine tactique. Cette manière de diviser son travail n'est même pas en rapport avec ses propres définitions.

Il a dit tout d'abord que la stratégie avait pour objet la préparation de la bataille, et la tactique son exécution. Or jusqu'à présent nous ne sommes pas du tout dans l'exécution qui est limitée aux péripéties de la bataille même. Il est vrai qu'il a ajouté, que ne voyant pas bien où finit la stratégie et où commence la tactique,

il a adopté des divisions arbitraires; mais il me semble qu'il abuse un peu trop de la latitude qu'il s'est donnée à ce sujet. On ne voit pas bien pourquoi Bonaparte fait de la stratégie quand il va du Saint-Bernard à la Stradella, et de la tactique quand il revient de la Stradella sur Marengo. De même en 1805, il aurait fait de la stratégie en allant du Rhin au Danube, et de la tactique lorsque, après le passage du Danube, il revient sur Ulm, et en 1806 de la stratégie en pénétrant en Saxe à travers le Frankenwald et de la tactique en revenant sur la Saale.

Il est manifeste, au point de vue des divisions naturelles, que toutes ces opérations ont le même caractère; que pendant la dernière période comme pendant la première, nous sommes en pleine stratégie et que la tactique n'a encore rien à faire.

Or, quoiqu'il ne s'agisse que de définitions, ces considérations ne sont pas sans importance, parce que les définitions justes exigent des idées nettes. Et si l'auteur n'est pas arrivé à fixer rationnellement les limites de la stratégie et de la tactique, c'est que ces limites ne sont pas nettes dans son esprit.

A diverses reprises[1], je me suis proposé de les définir avec précision, et considérant la bataille comme l'événement principal de toute grande opération militaire, j'ai dit que l'objet de la stratégie était d'amener les forces à la bataille, tandis que celui de la tactique était de les y engager, et que la limite commune était à l'entrée du champ de bataille. Tout ce qui n'a pas pour objet le combat lui-même, est en dehors de la tactique. Ces définitions qui sont au fond celles de Jomini, me paraissent très simples et très nettes, et elles ne prêtent pas à la confusion. D'autres ont préféré définir ces deux parties de l'art de la guerre en disant que la stratégie avait pour objet la conception, et la tactique l'exécution. Ainsi que je l'ai fait observer, ces définitions me paraissent défectueuses, parce qu'elles reposent sur des caractères subjectifs et non objectifs[2]. On ferait ainsi de la stratégie ou de la tactique, non pas suivant la nature des questions que l'on traite, mais d'après la manière dont on les étudie, et c'est une source constante de confusion. C'est ainsi que l'on parle de stratégie de combat lorsqu'il n'est pas question de combat et que

---

[1] Voir la brochure : *Stratégie, objet, enseignement, éléments.*
[2] Voir *Nouvelles observations sur l'objet et les éléments de la stratégie.*

l'on introduit la tactique dans les opérations des armées en dehors du champ de bataille, contrairement à la manière de voir de tous les écrivains militaires de la période napoléonienne.

Cependant il me semble que les définitions de M. le commandant Camon auraient dû le conduire assez naturellement à des notions plus précises.

Il dit que la stratégie a pour objet la préparation de la bataille, et la tactique son exécution. Pour préciser il suffirait de savoir où s'arrête au juste la préparation et où commence l'exécution.

Si l'on se rapporte à son étude, il semblerait que le premier but de Napoléon étant de s'emparer de la ligne de retraite de l'ennemi, dès qu'il l'a atteint, le rôle de la stratégie est terminé.

Or, quand ce résultat est obtenu, on est encore loin de l'ennemi, on ne sait même pas au juste où il est; n'importe, la tactique commence; on se demande pourquoi, car il s'en faut que la préparation soit terminée et que la bataille soit sur le point de s'engager.

D'après l'auteur, ce qui empêche de séparer nettement la stratégie de la tactique, quand on examine les opérations de Napoléon, c'est que sa bataille est *stratégique*, et il entend par là qu'elle est la résultante de ses manœuvres stratégiques qui ont pour résultat d'acculer l'ennemi à la bataille en l'empêchant de l'éluder. A ce sujet je ferai d'abord observer encore une fois que cette situation n'est pas celle de toutes les batailles de Napoléon, mais que le plus grand nombre ont été livrées dans d'autres conditions; en outre, j'ajouterai que s'il en est qui ne mériteraient pas l'épithète de stratégiques, ce sont justement celles où cette condition est remplie. En effet, s'il y avait lieu parfois d'employer cette qualification, ce serait pour les batailles dans lesquelles on chercherait à obtenir un résultat stratégique, c'est-à-dire, une modification dans la situation des armées, par la lutte elle-même; mais il en est tout autrement à Marengo et à Iéna. A la suite de ces batailles la situation des armées par rapport à leurs lignes d'opération est la même que la veille. Par le combat on a seulement recueilli le fruit des manœuvres stratégiques des jours précédents; il n'y avait plus pour le chef de l'armée française autre chose à faire que d'empêcher l'ennemi de passer n'importe comment.

Il en est autrement lorsque les armées en présence se trou-

vent chacune en possession de la ligne de retraite naturelle. Dans ce cas on peut avoir en vue, par la bataille elle-même, de saisir les communications de l'ennemi avec sa base d'opération ou de rompre la liaison de quelques corps entre eux. Alors on pourrait dire que la bataille est stratégique, parce qu'elle conduit par elle-même à un résultat stratégique. C'est le cas d'Austerlitz, de Friedland et d'Abensberg; mais il en est tout autrement dans les batailles où l'on est d'avance maître des communications de l'ennemi. Alors la stratégie n'est plus en jeu, parce que son rôle est terminé avant la bataille.

L'emploi de l'expression que je combats me paraît avoir pour cause principale le manque de précision dans les définitions. N'étant pas fixé sur les limites de la stratégie et de la tactique, on est amené naturellement à les confondre.

Avec ma manière de voir il n'y a pas de doute, la tactique ne commence que quand on prend les dispositions de combat, en cherchant à utiliser les propriétés des armes et celles du terrain. Or, je crois que toute autre définition conduira forcément à la confusion et à l'arbitraire. D'après ces observations on comprend très bien comment M. le commandant Camon a été amené à renfermer dans le chapitre de la tactique un certain nombre de questions qui, logiquement, doivent être rattachées à la stratégie; mais il en a examiné d'autres dans le paragraphe intitulé: « Structure interne de la bataille napoléonienne » qui, celles-là, sont bien des questions de tactique et sur lesquelles il y a également lieu de s'arrêter.

A ce sujet, l'auteur fait remarquer avec raison que pour vaincre il n'est pas nécessaire de conduire le combat avec la même intensité sur toute la ligne de bataille, mais seulement de rompre l'ennemi sur un point bien choisi : « La brèche faite, dit Napoléon, l'équilibre est rompu, tout le reste devient inutile ». Faire la brèche, c'est là l'objet de l'attaque décisive.

Cela posé, M. le commandant Camon divise la bataille en trois parties : la préparation de l'attaque décisive, l'attaque elle-même et les conséquences du succès ou de l'échec de cette attaque.

La préparation comporte elle-même deux parties : d'abord, ce que l'auteur appelle le combat de neutralisation et la détermination du point d'application de l'attaque décisive.

Tout cela a été dit et répété cent fois depuis de longues années, avec cette seule différence que l'expression de « combat de neutralisation » remplace celle de « combat d'usure ».

Mais, sur ce point encore, il me semble que les commentaires du commandant Camon ne sont pas complètement exacts. Il s'agit bien de neutraliser une partie des forces ennemies, mais on ne peut y arriver qu'à la condition de les user par le combat; autrement, elles resteraient disponibles, sortiraient de leur hypnotisme dès que l'attaque décisive se dessinerait, et pourraient être employées contre elle. De sorte que les deux expressions d'usure et de neutralisation ne sont ni l'une ni l'autre suffisantes; ce n'est que par leur réunion que l'on exprime le rôle à remplir, et si l'on veut ne se servir que d'une seule, il me semble que celle de combat d'usure est la plus convenable.

C'est là, au fond, une question assez secondaire; mais où surtout nous croyons indispensable de protester, c'est quand l'auteur affirme (page 48) que la pièce la plus originale de la bataille de Napoléon est l'attaque débordante.

Qu'on dise qu'une pareille disposition est le caractère fondamental des batailles de Frédéric, c'est une vérité manifeste, puisque le roi de Prusse l'a employée sans exception dans toutes les batailles de la guerre de Sept ans où il a pris l'offensive.

Mais il s'en faut qu'il en soit de même de Napoléon, qui ne l'a employée que dans quelques batailles. Il n'y a d'attaque débordante ni à Austerlitz ni à Friedland, et, si on la rencontre dans un certain nombre d'autres batailles, ce n'est pas une invention de Napoléon, car les généraux de tous les temps l'ont imaginée avant lui.

Seulement, tandis que, avec ces généraux, l'attaque débordante se confond le plus souvent avec l'attaque décisive même, il n'en est pas nécessairement de même avec Napoléon. Quand il emploie l'attaque débordante à Wagram et à La Moskowa, c'est pour faciliter l'attaque décisive sur un autre point et en rendre les résultats plus complets, en cherchant à désorganiser la partie de l'armée ennemie comprise entre les deux attaques. C'est aussi ce qui aurait eu lieu à Ligny, si d'Erlon fût arrivé sur la droite des Prussiens pendant que Napoléon les attaquait de front; mais, en réalité, ce résultat n'a jamais été obtenu par l'attaque débordante, pas plus à Wagram ou à La Moskowa, qu'à Bautzen ou à

Ligny. Il l'a été, au contraire, à Austerlitz et à Friedland, où justement il n'y a pas d'attaque débordante.

Entrant dans les détails, l'auteur observe ensuite et avec raison que, pour le combat de neutralisation, Napoléon emploie le moins de monde possible; il s'agit d'user l'ennemi sans s'user soi même. Il y faut des troupes solides et tenaces. Quant à l'attaque débordante, elle doit être faite avec la cavalerie, pour surprendre l'ennemi. Or, je demande dans quelle bataille Napoléon a agi de la sorte? Il n'y en a pas une seule. Ce n'est ni Austerlitz, ni Friedland, ni Eckmühl. A Wagram, la cavalerie ne fait qu'aider Davout; à Lutzen et à Bautzen, son rôle est sans importance; à Dresde, elle joue un rôle capital, mais c'est l'attaque décisive elle-même. Napoléon n'en fait pas d'autres.

Il n'est donc pas exact de dire que l'attaque débordante où la cavalerie joue le rôle principal est la pièce la plus originale de la bataille napoléonienne; il ne l'est pas davantage de soutenir (page 50) que cette attaque constitue ce que Napoléon appelle *l'événement*.

Ce qu'il faut entendre par cette expression, c'est bien l'attaque décisive qui peut être exécutée concurremment avec l'attaque débordante ou sans elle, et Gouvion-Saint-Cyr ne s'est pas trompé en lui donnant ce sens.

Ses *Mémoires* sont à ce sujet très précis[1]. Il y rapporte une conversation qu'il eut à Dresde avec Napoléon quelques jours avant la bataille de Bautzen, où l'Empereur lui fit part des dispositions qu'il comptait prendre pour attaquer l'armée prusso-russe. On sait que ces dispositions consistaient à faire déborder cette armée par les forces du maréchal Ney venant de Torgau, tandis que Napoléon attaquerait de front. Saint-Cyr lui manifesta son étonnement, en faisant remarquer qu'en agissant ainsi, il s'éloignait de sa manière ordinaire, qui semblait consister à attaquer le centre plutôt que les ailes. L'Empereur répondit qu'il n'avait aucune préférence, qu'il avait pour principe d'aborder l'ennemi avec le plus de moyens possible et à laisser la bataille suivre son cours, en ayant soin de ne pas céder trop facilement aux demandes de secours de ses lieutenants, et que ce n'était

---

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire* (t. IV, p. 40 et suivantes).

que vers la fin de la journée que, voyant l'ennemi fatigué, il lançait sa réserve dans la bataille, de manière à produire *un événement*. Il n'y a pas de doute dans le récit de Gouvion-Saint-Cyr, et si bonne opinion que l'on ait de soi-même, il y aurait au moins quelque prétention exagérée à supposer qu'un homme d'une aussi haute valeur militaire que le maréchal n'a pas compris la pensée de Napoléon. Ce que ce dernier entendait par *l'événement*, c'est donc bien l'attaque décisive, et il l'a prononcée dans les conditions les plus diverses.

A Austerlitz, c'est l'attaque du plateau de Pratzen; à Friedland, celle des ponts de l'Alle; à Dresde, celle de la gauche alliée, sans offensive au centre : autant de dispositifs que de batailles. Le prétendu système de Napoléon n'a jamais existé, et je crois que M. le commandant Camon se trompe en voulant ramener ses batailles à un seul type. Il y a des batailles de Napoléon, mais la bataille napoléonienne n'est qu'une œuvre d'imagination, en complète contradiction avec les faits.

En le constatant, nous sommes bien loin d'en faire un reproche à Napoléon; nous dirons, au contraire, que c'est parce qu'il n'a jamais cru que la solution des problèmes de la grande tactique fût renfermée dans une formule étroite qu'il est un grand capitaine, et il en a été de même des grands généraux de tous les temps.

Les batailles livrées par Condé à Rocroy et à Nordlingen se ressemblent entre elles et, en même temps, se rapprochent par leur dessein général de la bataille livrée par Gustave-Adolphe à Leipzig. Mais il en est autrement à Lens et à Senef, parce que, livrées dans des conditions différentes, ces dernières exigeaient d'autres solutions, et Lens est une bataille au moins aussi belle que Rocroy.

Chez Turenne il n'y a évidemment pas de type de bataille. C'est surtout un stratège qui cherchait à obtenir par des marches profondément calculées ce que Condé n'attendait que du combat.

Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, le prince Eugène de Savoie et Marlborough ont employé à Hochstett et à Malplaquet des procédés à peu près semblables. Après avoir fortement menacé une aile, ils ont percé le centre. Ce procédé se

rapproche beaucoup du type normal que M. le commandant Camon voudrait attribuer à Napoléon ; si, en réalité, il l'avait adopté, il n'en aurait pas la paternité. D'ailleurs, les mêmes généraux ont agi autrement à Turin, à Ramillies et à Oudenarde.

Aussi Feuquières, après avoir fait une étude critique remarquable des principales batailles de son temps, a-t-il pu dire « qu'il n'y en avait pas une seule qui ressemblât à une autre », et c'est pour cela qu'il conclut de son étude que le résultat des batailles tient avant tout à la valeur des chefs.

Dans la période suivante les victoires du maréchal de Saxe, à Fontenoy et à Raucoux, ne se ressemblent d'aucune sorte, et la seconde, quoique ayant eu moins de retentissement que la première, est peut-être la plus remarquable des deux.

Avec Frédéric on arrive, il est vrai, à un type de bataille à peu près normal : attaquer une aile en refusant la lutte du côté opposé. Le roi de Prusse a essayé de réaliser ce type dans la plupart des batailles où il a eu le loisir de prendre ses dispositions. Mais cela ne suffirait pas à en faire un grand général, car il a échoué en appliquant son système à Kollin et à Kunersdorf, n'a pas été loin de la défaite à Zorndorf et à Torgau, et n'a réussi complètement qu'à Prague et à Leuthen.

D'ailleurs, si l'on porte particulièrement l'attention sur ses quatre batailles les plus décisives, je veux dire sur celles qui ont le plus complètement modifié la situation des armées en présence, on peut voir qu'il a obtenu la victoire par quatre procédés complètement différents les uns des autres.

Ces batailles sont celles de Hohenfriedberg, Rosbach, Leuthen et Liegnitz.

Un mois avant la première de ces batailles, qui eut lieu le 4 juin 1745, l'armée prussienne se trouvait en Silésie, dans des quartiers assez étendus de Breslau à Neisse, avec de forts détachements pour observer la frontière autrichienne. Le prince Charles de Lorraine qui commandait cette dernière armée avait le gros de ses forces en Bohême, vers Kœniggraetz. Au milieu de mai il porta de nombreux partisans tant dans la haute Silésie que du côté de Landshut, sur la route de Trautenau à Schweidnitz. Frédéric jugea qu'il était temps de rassembler son armée ; il la réunit à Frankenstein, à peu près à égale distance de Neisse, de Glatz et de Schweidnitz ; elle était forte de 65,000 hommes ;

celle du prince Charles de 85,000 hommes. Le roi de Prusse fit répandre le bruit qu'il allait se retirer sur Breslau, tandis qu'au contraire il se disposait à combattre l'armée autrichienne dès qu'elle déboucherait des montagnes.

Sachant que le gros de l'armée autrichienne allait arriver par la route de Trautenau, il porta la sienne, le 29 mai, à Reichenbach, à une petite marche au sud de Schweidnitz[1], puis traversa cette place le 1er juin, l'avant-garde allant occuper la hauteur de Striegau. En même temps l'avant-garde autrichienne arrivait à Freibourg, le gros vers Reichenau. Le prince de Lorraine ne voyant que des petits corps de l'armée prussienne, dont le gros était caché par des collines, se mit en mouvement le 3, dans la direction de Breslau. Frédéric, placé sur une hauteur en avant de son camp, le vit déboucher en huit colonnes ; la nuit suivante il mit son armée en marche par la droite, sur deux lignes. Les têtes de colonne arrivèrent à minuit aux ponts de Striegau qu'elles franchirent à la pointe du jour, suivies du gros de l'armée. Les Autrichiens étaient loin de s'attendre à une pareille manœuvre ; l'avant-garde, composée des Saxons, se trouvait seule au nord-ouest de Striegau ; elle fut culbutée rapidement ; le centre, qui essaya de l'appuyer, eut le même sort ; la droite n'arriva que quand déjà la moitié de l'armée était hors de combat. Elle servit néanmoins à empêcher les Prussiens d'entamer une poursuite, qui autrement eût été désastreuse pour les troupes battues. Le lendemain le prince de Lorraine se retira en Bohême.

Il n'y a sûrement dans cette bataille rien de systématique de la part de Frédéric. Jomini la regarde avec raison comme un chef-d'œuvre de défense offensive. Il faut admirer, en effet, l'habileté que le roi de Prusse avait mise à dissimuler ses préparatifs et la vigueur de l'exécution. Frédéric n'était encore presque qu'au début de sa carrière. Il est d'avis lui-même qu'à Molwitz et à Czaslau, il ne s'était pas montré bien fort. Mais les réflexions que lui avaient suggérées ses premières campagnes avaient rapidement porté leurs fruits ; dès 1745 il était passé maître dans l'art de la guerre.

A Rosbach, c'est Soubise qui veut le tourner, essayant, dit

---

[1] Voir les *Mémoires de Frédéric* ou le *Traité des grandes opérations militaires*, de Jomini.

Napoléon, de singer l'ordre oblique ; Frédéric était mieux prêt qu'aucun autre à riposter à sa manœuvre favorite mal exécutée ; l'armée de Soubise, quoique double de l'armée prussienne, fut complètement défaite.

Leuthen est le triomphe de l'ordre oblique ; avec le gros de son armée, Frédéric culbuta la gauche de l'armée autrichienne en évitant la lutte du côté opposé.

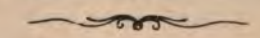
A Liegnitz, il en est tout autrement. C'est Daun qui veut le tourner en séparant son armée ; c'est la masse secondaire, qui devait compléter la victoire, qui est détruite avant que la masse principale ait pu entrer en ligne. On voit donc que ces quatre victoires ont été obtenues par des procédés complètement différents, et que, si Frédéric avait un système pour certains cas, il en était cependant indépendant, et qu'il savait s'en écarter en se pliant aux circonstances.

Napoléon a fait comme lui et même plus que lui, car il n'a pas du tout de système pour livrer bataille. Il est vrai que ses batailles procèdent toutes de quelques idées générales qu'il n'a jamais perdues de vue ; mais il en a complètement varié l'application suivant les circonstances.

Voilà ce qui résulte des explications données par Napoléon lui-même, et aussi ce qui ressort d'une vue d'ensemble de ses principales batailles. Voilà, pourrions-nous dire encore, ce que l'on pouvait regarder comme certain *à priori*, par cette seule raison que pendant quinze ans Napoléon a conduit ses armées à la victoire ; mais on en sera encore bien autrement convaincu, si, sortant des théories et des généralités, on veut regarder d'un peu plus près celles qu'il a livrées de 1796 à 1815, et c'est maintenant ce que nous allons faire.

A. G.,
Ancien élève de l'École polytechnique.

(*A continuer.*)



ORGANISATION

ET

INSTRUCTION DE LA CAVALERIE

L'organisation d'une arme doit être basée sur l'emploi que l'on veut en faire.

C'est donc en nous plaçant à ce point de vue que nous allons examiner l'organisation de la cavalerie en procédant du simple au composé, et c'est pour cela que nous avons commencé par établir notre base : *l'orientation nouvelle de la tactique de la cavalerie.*

Le cavalier. — Dans l'organisation actuelle de la cavalerie, l'individu est conçu sur le type d'un soldat monté susceptible de combattre à pied et à cheval. Du moins, c'est la conception moderne; elle n'est pas nouvelle puisqu'elle évoque fatalement le type du dragon du XVII[e] siècle.

Le cavalier doit savoir combattre par le choc et par le feu.

Il en découle forcément qu'il doit être monté et armé en conséquence.

De cette formule commune à toutes les armées de l'Europe il semblerait devoir résulter un type commun de cavalier, à la différence près des qualités des chevaux et des armes de chaque pays. Il n'en est cependant pas ainsi.

Les différences sont-elles justifiées par des tendances différentes de tactique ou de mode d'emploi? Voilà ce qu'il est impor-

tant d'examiner sans parti pris, car la logique impose de s'en rapporter au but pour justifier les moyens.

Or le but, ou les buts, car les missions de la cavalerie sont très complexes, sont généralement entendus de la même manière par toutes les armées européennes ; il n'y a de différences que dans les procédés et c'est là que doit se localiser la discussion.

Le problème peut se résumer en somme à examiner si un type unique de cavalier peut satisfaire à toutes les missions qui incombent à la cavalerie et aux différents procédés en usage pour les remplir. Autrement dit, y a-t-il quelque raison qui milite en faveur de la conservation de ces espèces différentes du cavalier : cuirassier, dragon, lancier, hussard ?

Il est incontestable qu'il dérive forcément déjà de la taille des hommes et des chevaux deux types différents : le cavalier lourd et le cavalier léger, dont la proportion varie dans chaque armée avec les ressources dont elle dispose. Et l'on peut même dire que ce sont les ressources chevalines seules qui font varier cette proportion, car on peut toujours ne prendre que les hommes les plus légers pour la cavalerie.

Il subsistera donc forcément, de par les ressources en chevaux, deux types de cavalerie : la cavalerie lourde et la cavalerie légère.

Est-ce une raison pour donner à ces deux cavaleries des rôles différents, ou pour mieux dire, leur attribuer des missions différentes dans le partage qu'on est obligé de faire entre elles des rôles auxquels est appelée la cavalerie.

Si oui, ces attributions différentes doivent logiquement impliquer une organisation différente, un armement différent, une préparation différente et l'on retombe dans les types dissemblables du cavalier lourd et du cavalier léger, dont les subdivisions sont : le cuirassier, le dragon, le lancier et le hussard ou chasseur.

Pourtant la formule est une : un soldat monté susceptible de combattre à pied et à cheval.

La différence ne peut donc être justifiée par la conception du combat, mais par l'emploi dans les autres missions, c'est-à-dire : service de renseignement ou service de sûreté.

Un type moyen ne peut-il donc être admis, à la taille des chevaux près ?

On est amené à le concevoir si l'on admet que toute la cavalerie doit être préparée à remplir les différentes missions de son arme. Et il faut l'admettre, car ce serait se préparer d'amères déceptions que de créer des spécialités, que l'on n'est pas assuré d'avoir sous la main au moment et à l'endroit voulus.

Cela d'ailleurs ne fait plus de doute; dans toutes les armées l'instruction et la préparation sont les mêmes pour toute espèce de cavalerie.

De ce fait, il ressort donc un type unique de cavalier auquel répond le dragon. Il est bien entendu que l'uniforme ne doit compter pour rien dans la définition de ce type dont nous avons déjà établi la formule : un soldat monté susceptible de combattre à pied et à cheval.

Alors, le cuirassier ne se présente plus que comme un dragon plus lourd, et le hussard ou chasseur comme un dragon plus léger.

Reste la variété spéciale du lancier, dont la lance fait le type particulier, bien entendu encore sans considération d'uniforme et en admettant que ce lancier est armé de la carabine, pour répondre à la formule du combat à pied et à cheval. L'examen du lancier doit alors se réduire au parallèle du sabre et de la lance et ne porter en somme que sur une des propositions de la formule : le combat à cheval.

Il y aurait bien une autre considération, celle du plus ou moins d'aptitude pour le lancier à mettre pied à terre pour combattre à pied; mais c'est une considération secondaire qu'il faut pour l'instant éliminer de la discussion et que nous reprendrons à l'examen de l'armement du cavalier en armes de choc.

Donc, si le cuirassier n'apparaît que comme un dragon lourd et le hussard comme un dragon léger, ces trois types de cavaliers recevant la même instruction et la même préparation, quelles sont les raisons qui font maintenir leur dissemblance ?

D'abord, si nous ne tenons pas compte des uniformes, la dissemblance entre dragons et hussards existe-t-elle à proprement parler en dehors des chevaux ? Non évidemment. Enlevez la cuirasse au cuirassier, elle n'existera pas non plus. Il restera seulement trois cavaliers armés identiquement, mais montés sur des

chevaux différents de taille, de puissance, de sang, de vitesse, de résistance, etc. Et c'est là en effet où gît toute la différence aujourd'hui et ce qui a engagé à mettre les hommes les plus légers sur les plus petits chevaux, les plus lourds sur les plus gros. De là il dérivait naturellement d'employer de préférence la cavalerie légère aux missions qui réclament des cavaliers alertes et des chevaux résistants; les cuirassiers aux attaques en ligne, au choc, à cause de la puissance de leurs chevaux et de leur aspect plus imposant; emploi qui leur a fait conserver la cuirasse pour augmenter encore la confiance de ces cavaliers de choc. Emploi qui justifierait tout aussi bien l'armement du cuirassier avec la lance, etc.

Mais ces différences d'emploi ne peuvent pas être invoquées en justification de ces différences de types; elles ne sont point des destinations, elles ne sont que des utilisations, des adaptations, et des adaptations de préférence seulement, car il demeure bien entendu que les dragons et les hussards peuvent aussi bien être employés au choc.

Le prototype du cavalier moderne n'en reste donc pas moins le dragon.

La cavalerie russe, en dehors des cosaques qu'il faut classer à part, n'a plus qu'un type de cavalier : le dragon.

La cavalerie allemande, à l'uniforme et à la taille des hommes et des chevaux près, n'a plus qu'un type de cavalier : le dragon-lancier. Qu'il s'appelle cuirassier, hulan ou hussard, tout cavalier allemand est armé de la même manière et coulé dans le même moule de préparation.

L'Autriche a fait de même.

L'Italie aussi, seulement une partie de ses régiments ont la lance, tandis que les autres ne l'ont pas; mais tous ont la carabine.

La France a tous ses cavaliers armés de la carabine et du sabre.

Et l'on peut dire que, au point de vue du combat, tous les cavaliers de l'Europe combattent de la même manière : à pied et à cheval.

Les différences des subdivisions d'armes ne sont plus marquées que par la tradition de l'uniforme. On pourrait même assimiler à un détail d'uniforme la cuirasse des cuirassiers français. Quant à celle des Allemands, elle ne compte déjà plus comme

arme, et celle des Russes, qui n'existe que dans un tout petit nombre de régiments de la garde, n'est pas emportée en campagne.

Toutefois, si l'on ne doit considérer la cuirasse française que comme un détail d'uniforme, il faut convenir qu'elle est une grosse gêne pour le combat à pied et qu'elle diminue considérablement l'aptitude du cuirassier au combat par le feu. C'est là encore une question à examiner dans les considérations de l'armement.

En résumé, il apparaît clairement que s'il subsiste, dans les cavaleries des différentes puissances, des subdivisions d'arme qui pourraient faire croire à des destinations différentes, c'est plutôt par tradition, ces subdivisions n'étant à proprement parler, malgré leurs appellations spéciales, que des variétés de dragons lourds, moyens et légers. Et que, si on les emploie en général plutôt à une mission qu'à une autre, c'est en raison de l'aptitude différente de leurs chevaux et non de celle de leurs hommes.

Ce n'est donc là que de l'adaptation et non, comme il pourrait sembler de prime abord, de la prédestination susceptible d'impliquer des différences dans l'organisation et la préparation.

Le type organique de l'individualité dans la cavalerie, tel que le réclame le but de son service, est donc bien un type unique : le dragon; mais non pas le dragon du XVIIe siècle dont le cheval n'était qu'un porteur; non plus le dragon de 1805, fantassin équipé en cavalier, renouvelé des régiments mixtes de chasseurs à pied et à cheval d'avant la Révolution; non plus le dragon russe qui avait été créé en 1833 par le tzar Nicolas et qui dura jusqu'à la guerre de Crimée, véritable infanterie montée; mais le dragon moderne, combattant alternativement à pied et à cheval.

Quelle doit être maintenant la préparation de ce cavalier en tant qu'individualité ?

Au point de vue du combat, il faut qu'il lui soit enseigné avec soin et surtout d'une façon pratique le maniement et l'emploi de toutes ses armes. Et il faut compter comme arme primordiale le cheval.

Mais cela ne suffit pas, car le cavalier, en tant qu'individualité, doit être également préparé comme agent d'observation, de reconnaissance et de transmission, aussi bien que comme com-

battant. Et pour cela il faut lui apprendre à observer, à reconnaître et à rendre compte.

L'observation consiste à savoir observer et le terrain et l'ennemi. Et il faut, avant d'apprendre au cavalier à observer, lui apprendre à se poster, c'est-à-dire à choisir le point le plus avantageux pour l'observation, de manière à voir le mieux possible et autant que possible sans être vu : cela non seulement pour sa sécurité personnelle, mais aussi bien pour que son observation ne soit pas dérangée.

Il faut lui apprendre à surveiller, c'est-à-dire à continuer son observation pendant un certain laps de temps, de manière à pouvoir remarquer toute modification qui se présenterait dans les objets qu'il observe. Autrement dit, de manière à pouvoir être frappé de tous les indices révélateurs qui peuvent se présenter dans le secteur du terrain qu'il observe.

Il faut lui apprendre à reconnaître, c'est-à-dire à chercher ces indices, en développant son flair d'éclaireur, auquel ne doit échapper aucun détail susceptible de révéler les traces de l'ennemi.

Et reconnaître, ce n'est pas autre chose que d'observer en marchant, c'est-à-dire se transporter de point d'observation en point d'observation, en se dissimulant le plus possible pour aller d'un point à un autre, toujours dans le but de ne pas se laisser voir; car en voyant l'ennemi sans se laisser apercevoir de lui on réalise un double avantage.

Il faut lui apprendre à rendre compte, c'est-à-dire à exprimer aussi clairement que possible ce qu'il a vu. Et pour cela il faut lui apprendre le vocabulaire militaire des appellations caractéristiques du terrain : terrain couvert, terrain coupé, etc.; afin de ne pas être à la merci de ses descriptions plus ou moins démonstratives. Cette technologie, bien entendu simplifiée pour être accessible à tous, permet de se comprendre à demi-mot et d'une façon plus précise.

Il faut encore lui apprendre à faire seul un grand parcours d'après de simples indications, afin de le préparer au rôle d'estafette qui peut lui être dévolu. Ce sera surtout dans cette mission qu'il sera abandonné à lui-même, car, comme éclaireur, il sera toujours à portée de la direction d'un gradé. Mais, comme estafette, il peut avoir à faire un long trajet, non seulement

au milieu de grandes difficultés matérielles : obscurité, obstacles, etc., mais à travers le danger d'être pris par l'ennemi. Il faut, par conséquent, qu'il sache retrouver sa direction s'il a été obligé d'en dévier. Et c'est dans cette circonstance-là, plus particulièrement, qu'il a à faire l'application de tout ce qu'on a dû lui apprendre : à faire un usage judicieux de son cheval et de ses armes, à observer, à reconnaître et aussi à rendre compte. Le rôle d'estafette est le plus important qui appartienne en propre au cavalier, car le sort du renseignement le plus utile est à la merci de l'estafette qui le porte, et il ne suffit pas d'arriver, il faut arriver à temps. Si importante que soit une information, elle n'a de valeur que si elle est communiquée en temps opportun pour l'utiliser.

Donc, l'instruction du cavalier, en tant qu'individu, se résume en ceci : lui apprendre à faire usage de son cheval et de ses armes dans toutes les circonstances, à observer, reconnaître, se guider et rendre compte. Mais il faut qu'il y soit éduqué individuellement.

Il n'est pas besoin de lui en demander plus, il faut au contraire simplifier le plus possible cette préparation de l'individu, mais sans perdre de vue le but qu'on se propose, et surtout en multiplier les applications pratiques. Ce sont en somme des aptitudes à créer et à développer le plus possible par la pratique.

Mais, en y réfléchissant bien, on voit combien c'est une éducation compliquée pour des hommes du peuple recrutés dans toutes les professions. L'homme des champs, le paysan, semble de prime abord mieux préparé à recevoir cette éducation dont il a déjà quelques notions empiriques. Cependant le citadin a l'intelligence plus ouverte, l'esprit plus alerte, et l'on ne niera point que le recrutement du cavalier, en raison de ses missions individuelles, ne doive tenir le plus grand compte de son intelligence. Cela devient d'autant plus vrai aujourd'hui que c'est de ces cavaliers que sortiront les gradés subalternes, brigadiers et sous-officiers, auxquels il faut encore une bien plus grande part d'intelligence pour diriger les petites opérations, qui sont le canevas des grandes opérations de la cavalerie et sans lesquelles les chefs les plus expérimentés ne peuvent arrêter aucun plan, aucune disposition.

Quant à la préparation du cavalier comme élément d'une

battant. Et pour cela il faut lui apprendre à observer, à reconnaître et à rendre compte.

L'observation consiste à savoir observer et le terrain et l'ennemi. Et il faut, avant d'apprendre au cavalier à observer, lui apprendre à se poster, c'est-à-dire à choisir le point le plus avantageux pour l'observation, de manière à voir le mieux possible et autant que possible sans être vu : cela non seulement pour sa sécurité personnelle, mais aussi bien pour que son observation ne soit pas dérangée.

Il faut lui apprendre à surveiller, c'est-à-dire à continuer son observation pendant un certain laps de temps, de manière à pouvoir remarquer toute modification qui se présenterait dans les objets qu'il observe. Autrement dit, de manière à pouvoir être frappé de tous les indices révélateurs qui peuvent se présenter dans le secteur du terrain qu'il observe.

Il faut lui apprendre à reconnaître, c'est-à-dire à chercher ces indices, en développant son flair d'éclaireur, auquel ne doit échapper aucun détail susceptible de révéler les traces de l'ennemi.

Et reconnaître, ce n'est pas autre chose que d'observer en marchant, c'est-à-dire se transporter de point d'observation en point d'observation, en se dissimulant le plus possible pour aller d'un point à un autre, toujours dans le but de ne pas se laisser voir; car en voyant l'ennemi sans se laisser apercevoir de lui on réalise un double avantage.

Il faut lui apprendre à rendre compte, c'est-à-dire à exprimer aussi clairement que possible ce qu'il a vu. Et pour cela il faut lui apprendre le vocabulaire militaire des appellations caractéristiques du terrain : terrain couvert, terrain coupé, etc.; afin de ne pas être à la merci de ses descriptions plus ou moins démonstratives. Cette technologie, bien entendu simplifiée pour être accessible à tous, permet de se comprendre à demi-mot et d'une façon plus précise.

Il faut encore lui apprendre à faire seul un grand parcours d'après de simples indications, afin de le préparer au rôle d'estafette qui peut lui être dévolu. Ce sera surtout dans cette mission qu'il sera abandonné à lui-même, car, comme éclaireur, il sera toujours à portée de la direction d'un gradé. Mais, comme estafette, il peut avoir à faire un long trajet, non seulement

gner au plus grand nombre quelques rudimentaires pratiques, l'initiative complète étant réservée à ce petit groupe de privilégiés : les éclaireurs.

Mais alors, prodigieux, stupéfiants sont les résultats obtenus avec ces pelotons d'éclaireurs professionnels ! Il n'est rien qui ne puisse leur être demandé : aux avant-postes, en patrouille, en reconnaissance, toutes les ruses, toutes les roueries du partisan et du chasseur leur sont familières. Chasseurs, ils le sont : c'est, en effet, des exploits cynégétiqnes de ces pelotons, de leurs longues courses hivernales à la poursuite des grands fauves, que nous entretiennent de temps à autre les journaux militaires russes.

Considérant ces résultats, le nouveau règlement sur le service en campagne de la cavalerie russe prescrit d'étendre l'instruction des éclaireurs au plus grand nombre possible de cavaliers.

Mais le cavalier éclaireur, qui doit être employé par l'infanterie, doit avoir une instruction encore plus spéciale, qui lui permette de reconnaître les avantages et inconvénients du terrain au point de vue de l'arme pour laquelle il opère; de distinguer les formations de l'infanterie ennemie; d'apprécier l'étendue d'une position occupée, ses points forts ou faibles, la direction la plus propice pour l'aborder, le temps nécessaire à des troupes à pied pour parcourir tel espace, la faculté de marcher sur tel ou tel front; notions sommaires, bien entendu, mais notions spéciales à son emploi.

Cette mission ne peut pas être donnée au premier venu, il faut pour la remplir un cavalier spécialement préparé à ce service; nous dirons plus : il faut une cavalerie spéciale, une cavalerie spécialement destinée à l'infanterie pour ses reconnaissances du champ de bataille et son service d'estafettes.

C'est ainsi d'ailleurs que les Allemands l'ont compris et c'est pour ce service tout particulier qu'ils ont créé leurs Meldereiter-Chasseurs.

Ce serait incontestablement un avantage à tous égards de spécialiser cette cavalerie destinée à l'infanterie et de dégager la cavalerie proprement dite de ce service qui lui prend une partie de son monde et qui surmène ses hommes et ses chevaux.

Vouloir préparer le cavalier de rang au rôle d'éclaireur d'in-

fanterie, c'est surcharger encore son instruction et s'exposer à bien des insuffisances. N'est-il pas plus logique de dresser spécialement des cavaliers destinés uniquement à cet emploi, vivant au milieu de l'infanterie et éduqués journellement à ses pratiques; d'autant que l'on peut y employer les hommes et les chevaux aptes à cette mission, qui échappent par leur taille au recrutement de la cavalerie proprement dite.

C'était l'idée de Napoléon Ier quand il proposait d'utiliser à ce service les chevaux de la Camargue et du Nivernais.

On peut, à peu de frais, constituer pour l'infanterie des pelotons spéciaux d'éclaireurs à cheval avec les hommes d'écurie, généralement débrouillards qui, dès leur enfance, ont été employés chez les marchands de chevaux, dans les écuries de courses et qui ont l'habitude du cheval, et montent déjà très vigoureusement, car, bien que cela semble un paradoxe, il faut que le cavalier destiné à ce service ait plus d'habileté équestre et plus de connaissances hippiques que le cavalier de rang de la cavalerie. Cela se comprend aisément si l'on réfléchit que l'éclaireur ou estafette d'infanterie opérera le plus souvent isolément, c'est-à-dire en dehors de la direction d'un gradé, et qu'il aura à passer le plus souvent à travers champs, à ne pas se laisser arrêter par les obstacles, à régler ses allures en raison de l'importance de ses missions ou du trajet qu'on lui impose. Il faut donc non seulement qu'il soit habile cavalier, mais qu'il sache ménager son cheval, le nourrir comme il convient, suivant les circonstances, le soigner, le ferrer au besoin, même le panser d'une blessure.

Certainement le cavalier de rang doit être apte à franchir les obstacles en marchant à travers pays; mais ce n'est que momentanément qu'il marche seul; il est le plus souvent en troupe et il a son chef pour le guider, lui faire éviter les mauvais pas, lui prescrire les précautions et les menus soins qui sont une question vitale pour sa monture.

L'éclaireur d'infanterie a donc plus à apprendre à ce sujet; mais il a moins à savoir du reste, si l'on veut bien le spécialiser dans ce service.

Quant aux chevaux de ces éclaireurs, on trouverait une grande ressource dans les chevaux barbes de l'Algérie, qu'on peut faci-

lement rendre très adroits et dont la résistance est connue.

Qu'on n'objecte pas qu'ils ne résisteront pas à un climat rigoureux; ce sont de tous les chevaux : anglais, piémontais, turcs, français et même russes, ceux qui ont le mieux résisté en Crimée à ces deux hivers si rigoureux que les troupes eurent à supporter de 1854 à 1856. Les rapports des vétérinaires sont là pour le prouver.

*
* *

La patrouille. — Le groupement le plus minime de cavaliers à prévoir et nécessitant un gradé pour chef, c'est la patrouille.

La patrouille est l'organe principal du service de la cavalerie en campagne, quelle que soit celle de ses missions que l'on envisage, surtout si l'on veut bien admettre qu'un petit poste d'observation ou de sûreté n'est en somme qu'une patrouille figée sur place, ayant absolument le même rôle et le même but qu'en marche.

Pour diriger ses patrouilles, la cavalerie a besoin de nombreux gradés, et le plus infime, qui suffira dans les circonstances ordinaires, c'est le brigadier.

Nous disons patrouille et non escouade, parce que nous examinons ce groupement au point de vue tactique et non au point de vue administratif; car la patrouille ne sera pas forcément constituée par la même escouade, sa composition devant dépendre essentiellement de son but si l'on veut respecter le principe de toujours régler les moyens en raison du but.

Ainsi, pour un détachement de découverte, il y aura avantage à composer la patrouille de cavaliers plus spécialement dressés comme éclaireurs; pour reconnaître un ouvrage d'art, la facilité de passer une rivière ou de détruire un chemin de fer, il faudra de préférence envoyer des cavaliers sapeurs, etc.

Il vaudrait mieux assurément que tous les cavaliers fussent également préparés à remplir toutes les missions, de sorte que la patrouille restât l'escouade, c'est-à-dire un groupe de cavaliers sous la direction de leur chef habituel; mais tous n'ont pas les mêmes aptitudes et s'il faut les préparer à toute besogne, il ne faut pas négliger de développer les aptitudes particulières de

chacun dans le but de les employer de préférence, quand on le peut, à telle ou telle mission.

Il pourra sembler que nous nous attardons longuement sur ce premier groupement si peu important de la patrouille, qui n'est même pas compté comme élément tactique.

C'est que, à nos yeux, la patrouille, si elle n'est pas un élément organique, est le rouage primordial de tout le fonctionnement du service de la cavalerie en campagne.

Si l'on veut bien examiner les différentes circonstances d'emploi de la cavalerie, on verra que le chef de toute unité, de la plus petite à la plus grande, est absolument sous la dépendance du fonctionnement de ses patrouilles.

S'il recherche la direction de l'ennemi, son orientation dépend des renseignements de ses patrouilles; s'il se garde, sa sûreté dépend des renseignements de ses patrouilles; s'il marche à l'attaque, ses dispositions dépendent des renseignements de ses patrouilles de combat, son succès même ou son insuccès dépendent encore de ses patrouilles d'éclaireurs de terrain.

Aussi la patrouille est-elle confiée, suivant son but, à un sous-officier ou même à un officier.

Mais toutes les patrouilles ne peuvent point avoir à leur tête un officier ou un sous-officier, et il arrivera fréquemment que la patrouille qui fournira les renseignements décisifs, parce qu'elle se sera trouvée fortuitement à l'endroit favorable, au moment voulu, sera une simple patrouille commandée par un brigadier.

De ces réflexions, il résulte qu'après la préparation individuelle du cavalier, il faut procéder à la préparation du groupe en vue de son service comme patrouille. Et bien entendu, il faut comprendre dans le service de la patrouille le rôle du petit poste, qui n'est, comme nous l'avons dit, qu'une patrouille qui stationne.

Or, la patrouille, ou le petit poste, n'est autre chose qu'un groupe de cavaliers pour observer, reconnaître et rendre compte. Chaque individu y est préparé de par son instruction individuelle, il ne reste donc à faire que l'éducation particulière du gradé, au programme spécial qui peut lui être tracé suivant qu'il lui est donné d'agir en pointe d'avant-garde, en pointe d'arrière-garde, en flanqueur, en patrouille de reconnaissance ou de sûreté, en poste d'observation ou de correspondance.

C'est à ce gradé que revient l'utilisation de ses cavaliers, en raison de la mission qui lui est confiée.

Il est inutile d'entrer ici dans l'analyse des procédés d'instruction, il suffit d'établir que l'éducation du groupe dépend absolument de l'éducation des gradés, et que sa préparation rentre dans la préparation des cadres.

Mais pour rester pratique, il ne faut pas viser à développer à l'excès cette instruction des cadres. Que chacun en ait pour son grade : à chacun son métier. Tous les brigadiers ne sauraient comprendre les développements qu'il faut donner aux sous-officiers, et quelques-uns seulement, qui peuvent le devenir, doivent être plus poussés que les autres.

Cela ne veut pas dire de ne pas expliquer le pourquoi des principes ; mais le mieux est d'en multiplier les applications dans des conditions variables de terrain et de circonstances. Ce sont des contremaîtres qu'il faut faire des gradés subalternes, des praticiens capables de manier avec entendement l'instrument qu'ils dirigent. Peu importe qu'ils ne sachent pas expliquer théoriquement ce qu'il faut faire, pourvu qu'ils sachent le faire. Les principes théoriques ont même un danger pour les petits gradés : ils s'en font un gabarit qu'ils cherchent quand même à adapter aux circonstances, au lieu de déduire des circonstances les procédés à employer.

Mais il faut penser que le gradé subalterne de cavalerie a bien plus à savoir que le gradé d'infanterie puisqu'il a charge, non seulement de ses hommes, mais encore de ses chevaux, et que la conduite de ces derniers, toute matérielle qu'elle puisse paraître, n'en reste pas moins le régulateur du service de la cavalerie avec lequel il faut le plus compter.

En somme, le groupe, ou la patrouille telle que nous l'entendons, est l'élément primordial de cavalerie, et à ce titre mérite la plus soigneuse préparation.

Les groupes plus importants ou unités ne sont que des éléments de force, n'ayant plus à recevoir comme préparation qu'une instruction de manœuvre, qui, très logiquement, se simplifie de jour en jour.

Si, comme on l'a si bien dit, la cavalerie est l'œil et l'oreille de l'armée, et l'on pourrait tout aussi bien dire les autres sens, c'est par ses patrouilles, ses véritables tentacules.

*
* *

Le peloton. — Le peloton, le plus petit groupe commandé par un officier, n'est à proprement parler qu'un élément de manœuvre.

On a souvent discuté l'importance à donner au peloton. Son contingent normal est à peu près fixé au même chiffre dans toutes les cavaleries d'Europe, 24 à 32 cavaliers, parce qu'on a reconnu que c'était le contingent le plus maniable comme articulation d'un élément de combat, qui a forcément à se plier aux exigences du terrain et à faire varier son front de marche en conséquence.

Il n'y aurait aucun compte à tenir de cette considération de nombre, si l'escadron pouvait se mouvoir et manœuvrer sans se rompre. La marche sur route doit également être mise en dehors de ce point de vue.

A cela on peut répondre que, limitée à cette considération, la raison d'être du peloton n'est pas suffisante, car si l'escadron se plie encore en colonne de pelotons, c'est par respect de la tradition, ou, disons le mot, par routine ; gazons un peu : par esprit d'ordre. Nombre de circonstances lui permettent de passer sur un front plus étendu qu'un peloton, d'où il apparaît inutile de l'attarder à cette rupture, s'il savait, comme cela viendra forcément, ne replier en arrière de lui et à volonté que ce qui ne peut point continuer en ligne. Ce serait, par conséquent, suivant les cas, un nombre inégal de files de droite ou de gauche qui passeraient à volonté derrière le rang pour se reporter en ligne avec la même souplesse aussitôt l'obstacle passé. L'escadron marcherait ainsi plus facilement, avec plus de sécurité pour les chevaux, avec moins d'à-coups, et serait plus prêt au combat, étant déjà en partie déployé.

Mais le peloton ne doit pas être considéré seulement comme articulation de l'escadron, il est un véritable élément de manœuvre, puisque le régiment comporte lui-même la colonne de pelotons, dont les avantages de formations sur le flanc sont connus.

La question du groupement en pelotons doit donc être jugée sous cette optique : le peloton considéré comme élément de

manœuvre. Supprimer cette articulation, passe encore pour l'escadron, mais c'est supprimer une bonne partie des formations du régiment : colonne de pelotons, colonne double, masse et ligne de colonnes.

Et, dans le but d'une simplification, il ne faut pas tomber dans une complication.

Certainement, tout ce qui est nouveau semble compliqué tout d'abord, mais se simplifie avec l'usage.

Il ne s'agit point ici de critiquer les règlements en vigueur, qui sont déjà un grand progrès sur les errements du passé. Il s'agit seulement d'examiner si le peloton est indispensable comme élément de manœuvre et si, en supprimant ce fractionnement régulier de l'escadron, on ne pourrait pas répondre tout aussi bien aux nécessités des évolutions et plus logiquement au déploiement, but de toute manœuvre de cavalerie.

Il ne s'agit pas non plus de supprimer le commandement des lieutenants ou sous-lieutenants, auxiliaires indispensables du capitaine, mais bien plutôt de l'étendre.

Pour juger ce procès, qui peut paraître un peu révolutionnaire, il faut écarter de la question tout parti pris, toute idée de spectacle, toute exigence non motivée de régularité pour le coup d'œil, quand elle n'est pas nécessaire objectivement.

Il faut ne considérer que le but.

Or, la manœuvre ne consiste pas en autre chose que savoir se ployer et se déployer. Se ployer pour marcher et se déployer pour combattre.

L'escadron isolé ne peut-il adopter pour unique formation de marche la harde ou marche à volonté sur le front que le terrain lui permet, et pour déploiement le ralliement derrière le capitaine, ce qui d'ailleurs est en partie admis par notre nouveau règlement d'exercices.

Est-il besoin pour cela qu'il soit fractionné en quatre pelotons égaux ? Les officiers, dans le ralliement, ne sont que les jalons de la ligne. Il suffit que les cavaliers sachent qu'ils appartiennent : ceux-ci à l'aile droite, ceux-là à l'aile gauche, et que par conséquent, dans le déploiement, les uns doivent toujours aller vers la droite, les autres toujours vers la gauche. La marche aussi bien que le déploiement ne seront-ils pas ainsi rendus plus souples ?

détachement, même d'une simple patrouille, de la régler d'après le but proposé, si l'on ne veut pas s'exposer à de grands déboires. Et, en cavalerie, plus qu'avec toutes les autres armes, il faut bien connaître ses ressources pour les employer à bon escient et savoir les ménager.

La cavalerie doit être prête à une multiplicité de besognes; mais tous ses éléments ne peuvent y être également préparés, il faut donc que le chef qui doit satisfaire aux exigences du service connaisse parfaitement la valeur relative de ses éléments et ce dont ils sont capables chacun.

L'organisation en escadrons de 100 à 150 sabres satisfait très bien à ce programme, et le capitaine qui commande l'escadron peut répondre de la valeur intrinsèque de ses hommes et de ses chevaux, ce qu'il ne pourrait faire avec un commandement plus étendu.

L'escadron est donc, par rapport au régiment, à la fois une articulation nécessaire à la manœuvre et un compartiment assorti indispensable pour l'emploi judicieux des hommes et des chevaux. Ce doit être un tout très complet, susceptible de vivre et de s'entretenir de lui-même, de se suffire et de trouver en soi réponse à toutes les besognes qui sont du ressort de la cavalerie.

Sa préparation incombe à son chef, qui doit en être l'âme et qui doit régler son instruction et son éducation d'après ce programme. Il peut avoir toute initiative quant aux procédés de préparation, parce qu'il ne doit compte logiquement que des résultats; mais, en application, cette initiative ne saurait dépasser la limite des procédés d'exécution sans compromettre le succès d'une opération de régiment, qui a pour condition première la solidarité dans la collaboration.

L'escadron, dans le régiment, n'est qu'un élément et sa mission ne doit être considérée par son chef que comme une part de la mission du régiment. Aussi tout règlement d'exercice ou d'emploi du régiment doit-il avoir pour principe d'assurer cette solidarité dans les moyens pour arriver à tel ou tel but.

L'école d'escadron doit être l'école des officiers subordonnés au capitaine, pour leur apprendre à ranger le plus promptement possible la troupe derrière lui dans l'ordre qu'il commande, les sous-officiers aidant.

Et si l'on se borne aux deux ordres : en harde (à volonté)

pour la marche, en bataille pour l'attaque, le rôle des officiers comme guides et des sous-officiers comme serre-files est considérablement simplifié quant à la manœuvre.

L'école du régiment, de même, est l'école des capitaines-commandants qui doivent apprendre à amener leur escadron le plus rapidement possible derrière le colonel dans l'ordre qu'il commande.

Si le régiment se borne aux deux ordres : en masse plus ou moins ouverte pour la marche, en bataille pour l'attaque, le rôle des capitaines est également considérablement simplifié.

En résumé, la logique vise à simplifier la manœuvre et à accélérer le déploiement, parce que la manœuvre est la phase critique pour la cavalerie, et la rapidité du déploiement le plus grand avantage qu'elle puisse prendre sur l'adversaire.

*
* *

Le régiment. — Le régiment est la véritable unité de combat de la cavalerie. Nous venons de voir que pour faciliter sa manœuvre, il devait être articulé en escadrons. En général, dans les cavaleries d'Europe, le nombre des escadrons d'un régiment en campagne varie de 4 à 6. Le fractionnement ternaire semblerait encore préférable, toujours pour mieux se prêter au déploiement en éventail et assurer le maintien de la direction au centre, deux grands principes dont les avantages sont démontrés aujourd'hui et ont été adoptés par les nouveaux règlements.

Mais le fractionnement impair, en cinq escadrons, procure les mêmes avantages, répondant au même principe. S'il semble retarder la réalisation de la ligne de bataille, formation de combat du régiment encadré, il procure au régiment isolé la facilité de constituer immédiatement deux échelons en arrière des ailes et de présenter ainsi le dispositif reconnu le meilleur comme se prêtant à toutes les circonstances de combat. Trois escadrons en première ligne sont une force et un escadron en échelon arrière de chaque aile, s'ils n'ont pas eu le temps d'arriver en ligne, déjouent les attaques de flanc de l'ennemi.

Le régiment est une unité de cavalerie adoptée par toutes les cavaleries européennes et qui, avec son articulation en esca-

drons, peut fournir un élément de combat de la force qu'on veut employer si l'on ne considère que son combat isolé; mais qui doit être limité à l'étendue d'une ligne de bataille dirigeable par un seul chef, si l'on considère le combat du régiment dans la brigade et surtout dans la division.

Trois escadrons paraissent insuffisants, six semblent trop. Le nombre impair, d'autre part, répond mieux à l'idée de manœuvre. Donc, trois ou cinq : trois à 150 chevaux ou cinq à 100 chevaux.

*
* *

La brigade. — La brigade, groupement commandé par un général, est constituée à 2 ou 3 régiments.

Cette unité qui, agissant isolément, peut avoir une mission stratégique, doit être considérée aux deux points de vue de son rôle dans la division et de son rôle isolé.

Pour agir isolément, la formation ternaire se présente comme plus avantageuse, tant pour la manœuvre que pour le combat et l'emploi en exploration ou en sûreté.

Pour la manœuvre, l'articulation ternaire facilite le ploiement et le déploiement et répond mieux aux deux principes de formation en éventail et de direction au centre.

Pour le combat, la formation ternaire se prête mieux aussi au jeu combiné des échelons, qui est le principe dominant dans les dispositions d'attaque.

Pour l'exploration, elle permet de moins amoindrir la valeur manœuvrière du gros par les détachements envoyés en découverte, deux régiments pouvant rester absolument indemnes et le troisième conservant encore assez de monde pour leur fournir une réserve.

Pour la sûreté, elle permet également de conserver un gros plus fort et facilite le relèvement par régiment, tous les trois jours, des détachements qui s'usent si promptement à ce service quand il leur est imposé trop fréquemment, et elle évite le mélange des éléments d'unités différentes.

Elle est meilleure, en somme, pour les mêmes raisons qui ont fait adopter en France la formation ternaire pour la division.

Faisant partie de la division, la brigade à formation ternaire aura l'avantage d'être un groupe susceptible de mieux com-

battre seul à l'occasion pendant que le reste de la division continue à manœuvrer. Et, dans la manœuvre de la division, en tablant sur les ordres actuellement en usage, la formation ternaire de la brigade présente une simplification par suite de sa plus grande faculté de ploiement et de déploiement sur le centre.

De toutes façons, le groupement des régiments de cavalerie en brigades est indispensable, soit comme organes stratégiques susceptibles d'être employés séparément, soit comme éléments de manœuvre et de dispositions de la division.

Quel que soit le nombre des régiments dont on doit composer la brigade, il lui faut un chef unique, parce que c'est un élément de combat et que dans la cavalerie, plus encore que dans toute autre arme, l'unité de commandement est indispensable. Plus en effet sont mobiles les éléments de combat, plus il faut leur assurer l'unité de direction.

Mais encore, la brigade opérant isolément doit être une unité complète, capable de se suffire et de répondre à tous les problèmes qui peuvent être posés à la cavalerie par le haut commandement.

Une brigade opérant isolément ne saurait par exemple être composée uniquement de cuirassiers, dont l'aptitude au service des troupes légères et au combat à pied est médiocre; tandis qu'il y a moins d'inconvénient à composer en entier de cuirassiers l'une des brigades de la division, à la condition toutefois qu'on ait soin de lui réserver pour le combat, comme pour les autres missions, le rôle qui s'adapte le mieux à ses aptitudes.

Quant aux formations de la brigade, si l'on ne tient compte que de leurs buts, manœuvre et combat, elles peuvent se résumer à deux, répondant l'une à l'ordre ployé, l'autre à l'ordre déployé; l'une la masse sur le plus grand front que permet le terrain, l'autre la ligne de bataille sur le plus grand front que commande le dispositif de combat suivant les circonstances.

Le ploiement et le déploiement se feront toujours sur le centre.

En somme, toute la manœuvre de la brigade ne consistera qu'à se ployer et se déployer par les ailes; la masse, de plus en plus étendue et de plus en plus ouverte, satisfera à l'achemine-

ment progressif vers le déploiement si l'on ne veut pas le faire subitement.

Le dispositif de combat de la brigade isolée se prendra d'après le même principe, le jeu du déploiement de la masse pouvant se faire par échelons de colonnes ou échelons de lignes de bataille.

***

La division. — La division est l'unité stratégique de cavalerie. Elle est constituée à deux ou trois brigades, chaque brigade ayant deux ou trois régiments En général, la division est conçue avec six régiments : deux brigades à trois régiments, ou trois brigades à deux régiments.

Le principe si avantageux des formations ternaires, ou impaires, nous fait opter pour la division à trois brigades. On peut admettre aussi la brigade à trois régiments, ce qui mettrait la division à neuf régiments. L'inconvénient flagrant de ce gros contingent de cavalerie est sa difficulté de vivre aggloméré. Toutefois, on penche de plus en plus vers la constitution de grosses unités de cavalerie pour le rôle stratégique réservé à cette arme.

Si la cavalerie n'est pas organisée dès le temps de paix en divisions dans toutes les armées européennes, la constitution de ces unités n'en est pas moins une formation prévue pour le temps de guerre. Or il apparaît nettement que les cavaleries, qui ont déjà leurs divisions organisées et instruites par le chef destiné à les commander, sont mieux préparées que celles qui ont à les improviser au milieu des difficultés et des complications d'une entrée en campagne où tant de choses imprévues restent à faire avec précipitation.

Pourtant, certaines puissances, sans méconnaître les bons côtés de l'endivisionnement permanent, ont reculé devant lui, dans la crainte de donner ainsi trop de facilité au particularisme d'arme, avec toutes les fâcheuses conséquences qu'il entraîne. Et les plus fortes unités constituées en temps de paix sont les brigades ; on se contente de les grouper en divisions provisoires pour les manœuvres.

Il est incontestable que l'improvisation des grandes unités tactiques de cavalerie donne à leurs chefs une tâche plus difficile

que si leur groupement sous leurs ordres existait à l'état permanent.

Il est démontré que le chef d'une division de cavalerie a besoin de prendre l'habitude du commandement, et c'est aussi nécessaire pour ses sous-ordres.

L'instruction des brigades serait-elle absolument coulée dans le même moule, il n'en subsiste pas moins une différence de pratique et un manque d'entente qui ne tardent pas à montrer leurs inconvénients quand on les réunit.

Le général qui prend le commandement d'une division improvisée éprouve toute une série de difficultés à exercer son commandement, surtout s'il veut appliquer ses idées personnelles sur l'emploi de cette unité stratégique.

Il n'a eu des relations de service qu'avec quelques officiers; il est tout à fait inconnu de la troupe; cette dernière n'a jamais manœuvré avec les autres troupes qui composent la division.

Il n'a aucun renseignement pour pouvoir juger de la capacité de commandement des généraux de brigade et des colonels sous ses ordres. Il faut détacher une brigade pour une mission importante, il ne sait pas si le général qu'il désigne est le plus apte à remplir cette mission; une erreur peut en être la conséquence.

Et c'est dans les plus minimes détails que se révèlent des difficultés empêchant de compter sur cette absolue compréhension, sur cette communauté d'idées, qui doit assurer l'unité de commandement.

Il est certain que le général qui conduit en campagne une division qu'il a déjà commandée en temps de paix, qu'il a façonnée à ses idées, a beaucoup plus de facilités pour exercer son commandement. Il sait exactement ce qu'il peut exiger de sa troupe et de ses chefs. Il pourra utiliser les officiers selon leurs aptitudes particulières. Il connaît surtout les officiers les plus capables de son état-major; ceux-ci le connaissent également, ainsi que sa manière de s'expliquer, ses manies et même ses faiblesses. En un mot, la machine est engrenée.

Et cet apprentissage du commandement de la division de cavalerie est encore plus nécessaire lorsque les généraux qui sont appelés à l'exercer en campagne ont, comme en Allemagne, par exemple, des commandements d'infanterie en temps ordi-

naire. En admettant même qu'ils soient pris de préférence parmi ceux qui sortent de la cavalerie, il faut admettre aussi qu'ils se sont mis à leur nouveau rôle, et, à moins d'une souplesse d'esprit vraiment exceptionnelle, on peut bien supposer que leurs idées tactiques se seront un peu modifiées dans l'intervalle.

Quant aux généraux sortant de l'infanterie, on peut, sans esprit de critique, affirmer qu'ils seront rares parmi ceux qui pourront entrer de plain-pied dans un commandement qui réclame tant de qualités personnelles et spéciales.

La logique indique d'ailleurs, pour la cavalerie encore plus que pour les autres armes, qu'elle possède, dès le temps de paix, l'organisation qu'elle doit avoir en temps de guerre et qu'elle soit instruite par les chefs qui seront chargés de la conduire.

Quant aux formations de la division, elles doivent également répondre aux deux ordres ployé ou déployé, l'un destiné à la marche-manœuvre, l'autre au dispositif de combat.

Pour la marche-manœuvre, la meilleure formation est celle qui met la division le plus groupée dans la main de son chef et lui donne le plus de facilité à un déploiement rapide dans une direction quelconque. Et comme on est là encore plus sous la dépendance du terrain, on ne peut songer à une masse unique, qui serait trop lourde à manier. La brigade étant l'élément de manœuvre de la division, la formation de manœuvre de cette unité doit être la marche en échelons de masses de brigade, dont la disposition variera avec le terrain.

Le dispositif de combat, lui aussi, doit être une formation en échelons, mais dictée par le principe dominant du combat de cavalerie : solidarité des échelons d'attaque pour assurer le succès de la première ligne.

Toute la manœuvre d'une division de cavalerie se résume donc à faire varier la position respective de ses échelons de brigade, chaque général devant amener le plus rapidement possible son échelon à la place qui lui est indiquée. Quant au dispositif de combat, il ne doit consister, pour le général de division, qu'à constituer une première ligne, de la force qu'il juge utile, à laquelle il donne la direction d'attaque, les échelons restants étant tenus au principe d'en assurer le succès.

En somme, pour la division, comme pour la brigade, le régi-

ment et l'escadron, le chef de l'unité n'a qu'à indiquer le plus promptement possible la direction de son déploiement et le front sur lequel il veut se déployer, les éléments laissés en échelons devant concourir à l'attaque.

Et, pour la division, comme pour les autres unités, le déploiement en éventail se présente comme le plus rapide et permettant de faire varier les échelons suivant les circonstances.

Tantôt ce sera toute une aile qui sera amenée en ligne, l'autre aile étant laissée en arrière en un, ou deux, ou trois échelons; tantôt ce seront les deux ailes qui arriveront en ligne, en laissant chacune un ou deux échelons de forces désignées; mais ce sera toujours le déploiement en éventail, plus ou moins morcelé en échelons suivant les indications du chef.

Se masser pour marcher, se déployer pour combattre : voilà le but indiscutable.

Ploiement et déploiement sur le centre : telle doit être la formule simplifiée de la manœuvre de cavalerie et les directives de son organisation et de sa préparation.

Ce sont les choses simples qui réussissent le mieux à la guerre, on pourrait même dire que ce sont les seules qui réussissent. Les combinaisons savantes sont déjouées par les plus petites difficultés d'exécution, et cela est surtout vrai pour les manœuvres de cavalerie, dont la rapidité se combine difficilement avec les épures théoriques.

*
* *

Le corps de cavalerie. — Le corps de cavalerie n'est pas une unité constituée en temps de paix; mais ce groupement est admis en principe par toutes les puissances, sinon pour toute la durée d'une campagne, au moins pour certaines circonstances de guerre qui réclament un plus gros contingent de cavalerie que la division agissant sous la direction d'un même chef : pour l'exploration à grande envergure, par exemple, parce que toutes les missions d'une information initiale, si elles n'ont point pour moyen le combat, y conduisent plus ou moins et en impliquent l'éventualité. Et cette éventualité doit être considérée comme la principale difficulté à prévoir pour l'exploration.

On a donc conclu généralement que la mission d'exploration de la cavalerie entraîne forcément la nécessité du corps de cavalerie.

Partout où l'on pourra compter sur l'heureux concours de circonstances favorables d'un commandement à la fois entreprenant et habile et d'un terrain facile, la formation momentanée de corps de cavalerie pourra assurer de grands succès.

Cette disposition sera surtout justifiée au moment où les deux armées se portent à la rencontre l'une de l'autre, précédées d'un certain nombre de divisions de cavalerie. De grandes masses se trouvent alors en présence, et la plus forte ou la plus entreprenante, et certainement celle dont les éléments ont le plus de solidarité, peut, par une vigoureuse attaque, se débarrasser de l'autre, afin d'atteindre son but, qui est la reconnaissance des dispositifs de l'ennemi.

Dans les dernières grandes manœuvres, en France et à l'étranger, on a vu réunir des masses importantes de cavalerie, comme cela se pratique en Russie depuis plusieurs années.

Il y a là une orientation nouvelle.

On croit volontiers à la nécessité de faire agir la cavalerie par masses aussi fortes que possible, dans la persuasion que seules ces masses peuvent promettre des résultats sérieux.

Ces corps improvisés sont évidemment fournis avec les ressources que l'on a sous la main. Cette agglomération, parfois nécessaire aux manœuvres, à peu près inévitable en campagne, a mis une fois de plus en relief le vice originel d'une organisation obligeant, au moment le plus critique, à improviser une unité de combat dont les différents éléments peuvent bien être intrinsèquement parfaits, mais auxquels manqueront, pour les débuts, la liaison, la cohésion, la réciprocité de connaissance qui font un outil solide et bien en main.

En France, notre cavalerie est constituée en divisions de cavalerie indépendante et en brigades de corps. Aux manœuvres, on a souvent reconnu la nécessité de renforcer les divisions de cavalerie de corps. Les Allemands pratiquent couramment à leurs manœuvres de renforcer leurs divisions en exploration de la cavalerie empruntée aux divisions d'infanterie.

Quand on prévoit des corps de cavalerie, il faut admettre ce mélange. Il est d'ailleurs absolument illogique d'admettre une

classification irrévocable en cavalerie indépendante et cavalerie de corps. Il ne doit pas y avoir deux sortes de cavalerie, mais une seule et même espèce, qui doit être apte à toutes les missions qui s'imposent.

Penser autrement serait se préparer d'amères déceptions, car on courrait grand risque de ne pas avoir sous la main, au moment voulu, la cavalerie destinée au rôle réclamé par les circonstances.

Toutefois, en ce qui concerne la création de corps de cavalerie, les idées diffèrent sensiblement.

On sait que Napoléon en fit un large usage; mais il ne faut pas oublier qu'on reprochait à ses corps de cavalerie d'être d'un maniement et d'une alimentation difficiles. Leur emploi conduisait facilement à l'abus du bivouac, qui est mortel pour la cavalerie, et l'on sait que la grande agglomération de cavalerie confiée à Murat, au début de 1812, fondit à vue d'œil.

Après le premier Empire, l'usage des corps de cavalerie a disparu à peu près tout à fait. Le dernier qu'on vit fut celui du prince Albrecht de Prusse père, en 1866, et encore ne trouva-t-il nulle part son emploi en masse. En avant de l'armée, on ne l'utilisa pas parce qu'il portait la dénomination de corps de réserve. A la bataille de Sadowa, il fut obligé de se scinder pour passer la Bistritz, et chacune de ses divisions opéra séparément. Après la bataille, on lui rendit un peu de champ; mais il s'éloigna peu.

En 1870, on peut bien prendre pour constitution d'un corps de cavalerie l'ordre donné au général von Rheinbaben de prendre le commandement des 5e et 6e divisions de cavalerie; mais ce ne fut que tout à fait temporaire, et les deux divisions, d'ailleurs, opérèrent encore séparément.

Cependant on revient à l'idée de corps de cavalerie.

La mission stratégique de la cavalerie, en effet, est aujourd'hui la même que jadis; mais elle a pris, avec les millions d'hommes que comportent les armées modernes, une envergure considérable.

Plus grandes sont les masses de l'ennemi, et plus il sera important et difficile en même temps d'obtenir des renseignements sur sa position et ses forces.

Plus nombreuses sont les troupes de notre propre armée, plus

il est indispensable qu'elles marchent sur un large front, et plus est difficile l'art du commandement pour les amener concentrées à la bataille. Sans une cavalerie à hauteur de sa mission stratégique, le commandement sera impuissant à résoudre ce problème.

Les Allemands penchent franchement pour la constitution de corps de cavalerie, véritables avant-gardes stratégiques, et leur mode d'emploi semble résumé dans ces lignes :

« Il ne faut pas songer à prendre possession, dès le début de la campagne, de tout le terrain compris entre les deux armées ennemies. Il ne faut pas vouloir combattre et être victorieux partout; il suffit de l'être sur le point décisif, au moment voulu, et de grouper en un seul endroit la plus grande partie de la cavalerie. »

Se renseigner partout et combattre sur un seul point, telle semble être, pour la cavalerie allemande, la formule de l'avenir.

En Russie, l'obsession de la masse affecte également, dans le domaine de la stratégie, le mode d'emploi de la cavalerie. Le général Dragomirow préconise, on le sait, la formation de gros corps de cavalerie. La Russie, d'ailleurs, dispose amplement sur les fronts ouest et sud-ouest des ressources voulues pour constituer ces corps.

Toutefois, nulle part on ne semble disposé à employer les corps de cavalerie en permanence, comme outil d'exploration, mais bien en tant que moyen tactique, comme une sorte d'*ultima ratio*.

Dans ces conditions, l'unité maximum resterait la division. On ne grouperait des divisions sous un seul chef que pour un temps limité.

Bien que les groupements de circonstance des grandes manœuvres n'engagent en rien les procédés de l'avenir, surtout lorsqu'ils sont des essais, on peut cependant augurer de ce qu'on a vu aux manœuvres dernières en tous pays, que la constitution des corps de cavalerie répondrait plutôt à l'idée tactique qu'à l'idée stratégique; l'emploi des masses de cavalerie, particulièrement sur le champ de bataille, était inscrit partout au programme.

Donc, le corps de cavalerie, d'après sa destination, se présente

comme une unité à improviser pour telle circonstance, sur tel point où son emploi sera avantageux, et, par conséquent, n'est pas à organiser dès le temps de paix.

Constituer des corps de cavalerie à l'avance exposerait beaucoup à retomber dans ces formations de réserve qu'on ne peut jamais amener à temps là où leur emploi est réclamé.

Toutefois, son fonctionnement est à prévoir et à étudier, et c'est surtout le haut commandement qu'il faut y préparer par des réunions momentanées de divisions dont la direction soit confiée aux généraux qui peuvent être appelés à commander en campagne des groupements de cette importance.

Il n'y a point besoin pour cela de désigner à l'avance des généraux pour prendre éventuellement le commandement des corps qui seraient ainsi formés, puisque ces formations seront tout à fait fortuites, qu'elles se constitueront pour l'agglomération des éléments de cavalerie qu'on pourra réunir sur un point et dont on donnera le commandement au plus élevé en grade ou au plus ancien ; c'est-à-dire qu'il faut que tous les généraux de division soient exercés à commander des unités renforcées. Le maniement de masses aussi importantes ne s'improvise pas.

Quant à leur manœuvre, elle n'implique aucune réglementation spéciale d'évolutions, elle doit résider tout entière dans la solidarité de tous leurs éléments dont le commandement doit diriger et régler l'emploi en les faisant concourir à un même but. La concentration des efforts doit être réalisée par son impulsion unique. Et c'est à cela que doit se réduire la manœuvre du corps de cavalerie et l'exercice du commandement de son chef.

*
* *

En résumé, l'organisation de la cavalerie doit être basée sur son emploi à la guerre.

Si son aptitude manœuvrière doit être très développée par la pratique en terrains variés, ses procédés de manœuvre doivent être réduits à la plus grande simplicité et choisis uniquement en vue de leur utilisation sur tous les terrains. Toute formation rigide doit donc être bannie.

Il est absolument illogique de vouloir que, dans la manœuvre,

les escadrons soient tous dans la même formation. Cela satisfait mieux le coup d'œil; mais, si c'est réalisable sur un terrain de manœuvre, ce n'est pas possible en terrain varié.

La régularité des mouvements peut être demandée sur un terrain de manœuvre comme assouplissement, mais elle ne contribue point à donner à la troupe l'aptitude manœuvrière. C'est la rapidité de passage d'une formation à une autre qu'il faut viser à développer.

Le but des évolutions de cavalerie n'est, en somme, que d'apprendre aux éléments de chaque unité à arriver le plus vite possible derrière le chef de l'unité dans la disposition qu'il a ordonnée.

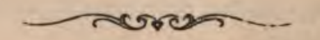
C'est le déploiement (en ligne ou en échelons) qui est le dispositif de combat de la cavalerie; ce qu'il faut, c'est qu'il s'obtienne le plus rapidement possible et qu'il soit réalisé en ordre.

Il ne faut pas réclamer l'ordre dans le mouvement, mais exiger l'ordre après le mouvement.

Quant aux procédés, ils peuvent se réduire à deux formations pour chaque unité : l'une répondant à l'ordre ployé, l'autre à l'ordre déployé, le déploiement pouvant toujours se décomposer en échelons pour satisfaire à des dispositions spéciales de combat.

Facilité de marche, rapidité de mouvement, ordre et cohésion pour l'attaque, voilà les principes primordiaux qui doivent guider l'organisation et l'instruction de la cavalerie.

Commandant Picard.



ÉTUDE

SUR L'

ORGANISATION DE LA DÉFENSE DES COTES[1]

IX.

IMPOSSIBILITÉ D'ASSURER LA DÉFENSE DES COTES AVEC LES EFFECTIFS DONT DISPOSE LA MARINE.

La défense des côtes comporte :

1° Une défense mobile de mer ;
2° Des défenses fixes de mer (défenses sous-marines, torpilles) ;
3° Des défenses fixes de terre ;
4° Une défense mobile de terre.

Comme personnel, la France dispose des équipages de la flotte, des inscrits maritimes, des troupes d'infanterie et d'artillerie de marine et des troupes du département de la guerre.

Nous ne dirons rien de la flotte, qui ne constitue pas, à proprement parler, une défense mobile de mer. La flotte est un moyen d'attaque, c'est un instrument offensif. On ne défend pas un port avec une flotte; ce sont les batteries de côte qui doivent, avec leurs canons, tenir à distance les navires ennemis, et la garnison qui doit repousser les attaques du côté de terre.

[1] Voir les livraisons de janvier et de février 1900.

La défense mobile de mer est constituée par les garde-côtes cuirassés, qui ne sont que de mauvaises batteries, et par les torpilleurs; ce sont ces petits navires qui, avec les batteries de côte, tiendront l'ennemi éloigné. Encore ne faut-il pas trop compter sur leur action, car que pourront-ils faire en plein jour? Rien ou presque rien. L'artillerie à tir rapide des cuirassés et des croiseurs aura toujours raison d'un torpilleur. En revanche, la nuit, ils pourront rendre de grands services; leur présence seule suffira souvent à écarter l'ennemi.

Dans tous les cas, la défense mobile de mer doit être confiée à la marine, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet.

Actuellement, les défenses fixes sous-marines sont entre les mains des marins; il serait peut-être préférable de faire comme en Angleterre et de donner ce service à des troupes de la guerre. On ne distrairait ainsi aucun personnel marin du service de la flotte, qui doit être la plus forte possible. Mais, cependant, puisque ce service est actuellement organisé par la marine et qu'il fonctionne bien, il vaut peut-être mieux le laisser à ce département.

Il ne reste donc plus à examiner que le service des défenses fixes de terre, c'est-à-dire des batteries de côte, et celui de la défense mobile de terre.

En ce qui concerne la défense mobile de terre, il ne peut y avoir non plus aucune discussion : les troupes de la guerre seules sont assez nombreuses pour assurer ce service.

Nous allons étudier maintenant la question des défenses fixes de terre, rechercher quel est le personnel nécessaire pour le service des batteries de côte, et quelles sont les ressources dont dispose le département de la marine.

Les batteries du département de la guerre, sur les côtes de France et de Corse, exigeront, sur le pied de paix, lorsque tous les ouvrages prévus actuellement seront exécutés, environ 5,400 canonniers; celles d'Algérie et de Tunisie 1200 canonniers, et, sur le pied de guerre, les premières, 12,000 canonniers et 8,800 auxiliaires; les deuxièmes, 3,000 canonniers et 800 auxiliaires.

Quant aux batteries dépendant du ministère de la marine, d'après l'exposé des motifs de projet de loi déposé par le Ministre de la marine le 28 février 1899, elles exigent environ 9,300 hommes, dont 4,000 canonniers et 5,300 auxiliaires.

Il faut donc, au total, pour les côtes de France et de Corse, 16.000 canonniers et 14,000 auxiliaires, soit 30,000 hommes.

Si nous ajoutons à ces chiffres le nombre des artilleurs nécessaires pour le service des batteries de côte de l'Algérie et de la Tunisie, nous arrivons à environ 19,000 canonniers et 14,800 auxiliaires, soit, en tout, 33,800 hommes.

Quelles sont les ressources en inscrits maritimes dont dispose le ministère de la marine? 30,000 hommes, en comprenant tous les disponibles de 18 à 50 ans.

(Encore faut-il faire quelques réserves sur ce chiffre de 30,000 disponibles, ainsi que nous l'avons expliqué dans un des chapitres précédents.)

Les inscrits de 18 à 21 ans n'ont encore reçu aucune instruction militaire, et ceux qui approchent de la cinquantaine n'en ont vraisemblablement plus beaucoup. En ne tenant compte que du nombre, et en faisant complètement abstraction de l'instruction militaire et de l'aptitude au service d'artilleur, la marine peut à peine fournir un total égal à celui des hommes nécessaires au service des batteries de côte de France et de Corse, et cela en utilisant tous les hommes disponibles de 18 à 50 ans. Pourrait-elle fournir les chefs de pièce nécessaires? Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet, mais nous ne le croyons pas. Enfin, où prendrait-elle les 300 officiers de marine indispensables, au minimum, pour assurer le commandement de ces batteries, puisque, d'après l'aveu du Ministre de la marine lui-même, le nombre des officiers de marine est insuffisant pour les besoins de la flotte.

Dans tous les cas, la marine est incapable d'assurer le service des batteries de côte en Algérie et Tunisie, au moyen de ses propres ressources.

De plus, en temps de paix, il faut assurer le service de ces batteries, entretenir le matériel, constituer des garnisons de sûreté permettant d'ouvrir le feu avec un certain nombre de pièces dès la déclaration de guerre, si celle-ci est inopinée. Les batteries du département de la guerre exigent, à elles seules, 5,400 hommes pour la France et la Corse, et 1200 hommes pour l'Algérie et la Tunisie. Comment la marine assurera-t-elle ce service de paix avec les inscrits? Tous les projets présentés jusqu'à présent, ou du moins parvenus à notre connaissance,

sont muets sur ce point. Il faudra avoir des inscrits qui feront leur service militaire actif dans des batteries à terre, comme les autres font leur service sur les navires. Cela paraît complètement inadmissible, d'autant plus que nous ne savons pas si les ressources de l'inscription maritime permettraient de prélever, chaque année, un ausssi grand nombre d'hommes pour le service des batteries, sans un préjudice appréciable pour le bon recrutement des équipages de la flotte.

Pour passer du pied de paix au pied de guerre, les 8,000 canonniers constituant les garnisons de sûreté de France, d'Algérie et de Tunisie, doivent être renforcés par environ 11,000 autres canonniers provenant des réserves, sans tenir compte des auxiliaires. Les 11,000 réservistes, pour pouvoir rendre des services immédiats, devront connaître le matériel de côte, et, par suite, avoir fait leur service actif dans les batteries de côte. Nous aurons alors 19,000 hommes jouissant des privilèges des inscrits maritimes sans en avoir les charges, et complètement perdus pour les services de la flotte.

Une pareille utilisation du personnel de la marine n'est évidemment pas rationnelle.

La marine dispose bien encore, pour assurer le service des batteries de côte, des officiers et des hommes de l'artillerie de la marine. C'est actuellement l'artillerie de la marine qui est chargée de servir les batteries dépendant de ce ministère.

Le corps de l'artillerie de la marine comprend, en 1899, un peu moins de 600 officiers, dont 200 environ sont détachés aux colonies. Le service des batteries de côte du département de la guerre exige un personnel de près de 200 officiers de l'armée active ; pour pouvoir confier ce service à l'artillerie de la marine, il faudrait donc augmenter le nombre des officiers de ce corps de plus du tiers de son effectif actuel. Cette augmentation serait même probablement insuffisante, car jusqu'à présent, on ne s'est guère préoccupé de défendre les colonies que contre les indigènes, mais de récents événements ont montré qu'il était nécessaire également d'envisager le cas où elles seraient attaquées par des troupes européennes. Cette dernière éventualité, ainsi que la création et l'organisation des points d'appui de la flotte, nous obligeront vraisemblablement à constituer de fortes garnisons d'artillerie aux colonies. En raison de ce fait, le nombre des

officiers de l'artillerie de la marine devra donc être augmenté, et l'accroissement total nécessaire pour lui permettre d'assurer en même temps le service des batteries de côte serait d'environ la moitié de l'effectif actuel.

En ce qui concerne les troupes de l'artillerie de la marine, elles se recrutent exclusivement par engagements volontaires; leur effectif est à peine suffisant pour assurer le service aux colonies. Lorsque les relations avec l'Angleterre sont devenues assez tendues pour que l'on craigne une rupture définitive, il a fallu renforcer dans les ports militaires, par des batteries de l'artillerie de terre, le personnel de l'artillerie de marine qui était insuffisant pour assurer le service dont il est déjà chargé normalement.

En résumé, si l'on veut donner toutes les batteries de côte à l'artillerie de la marine, il faudra lui passer en même temps les 50 batteries du département de la guerre qui, avec leurs réservistes, sont actuellement affectées à la défense du littoral.

M. Raiberti, dans le projet de loi déposé à la Chambre des députés à la séance du 29 mars 1899, demande la création de 3 régiments d'artillerie de la marine à 12 batteries. Ces trois régiments seraient absolument insuffisants, il faudrait 6 régiments, soit 72 batteries pour assurer le service de toutes les batteries de la Guerre et de la Marine.

La France n'est pas assez riche en hommes pour pouvoir consacrer exclusivement au service des batteries de côte un personnel considérable en hommes et en officiers. Elle dispose d'un nombre d'hommes déterminé, que l'on ne peut pas augmenter à volonté, et qu'il faut répartir sur toutes les frontières de manière à en garantir l'intégrité dans les meilleures conditions possibles. Il faut donc que les 19,000 canonniers affectés, en principe, au service des batteries de côte puissent être employés, si besoin en est, pour le service des parcs de siège, pour l'attaque des places étrangères ou pour la défense de celles de l'intérieur. En un mot, il faut que le personnel affecté aux batteries de côte reçoive l'instruction particulière propre au service de ces batteries et celle de l'artillerie de siège. C'est d'ailleurs ce qui a toujours eu lieu pour les batteries dépendant du ministère de la guerre.

Le personnel de l'artillerie de la marine n'est pas organisé pour assurer cette instruction. Les mutations des officiers et des sous-officiers sont incessantes, et ils ne peuvent s'initier aux

détails de leur service que dans les intervalles de leur séjour aux colonies ou de leurs congés de convalescence. Il en est de même des hommes : à peine instruits, ils sont embarqués et envoyés aux colonies où ils font indistinctement le service d'artilleur à pied de campagne ou de montagne.

En résumé, lors des derniers événements que nous venons de rappeler, la marine n'a pas pu assurer la défense de ses ports, elle n'a pu fournir ni l'infanterie ni l'artillerie nécessaires, la Guerre a dû lui prêter 5,000 hommes et un certain nombre de batteries à pied. Qu'aurait-elle donc pu faire si elle avait dû assurer la défense de tout le littoral, y compris celui de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie?

La marine ne peut pas, avec ses seules ressources, assurer la défense des côtes. L'infanterie et l'artillerie de marine sont à peine suffisantes pour le service des colonies, et les portions qui restent en France ne peuvent constituer qu'une minime partie des garnisons du temps de paix et du temps de guerre des ports militaires. La marine dispose bien, dit-elle, de ses 30,000 inscrits en excédent, mais ce sont des hommes de la réserve, et l'on ne peut les rappeler sans un ordre de mobilisation. Ces hommes sont d'ailleurs impropres au service de l'infanterie aussi bien qu'à celui de l'artillerie; le seul emploi rationnel que l'on puisse en faire est de s'en servir comme auxiliaires d'artillerie dans toutes les batteries de côte.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons tenu compte que des artilleurs nécessaires pour assurer le service des batteries, mais la défense du littoral comporte un personnel bien plus nombreux, c'est celui chargé de constituer les garnisons des ports militaires et d'organiser la surveillance des secteurs côtiers.

En faisant abstraction des garnisons des places fortes de Dunkerque, de Calais et de Nice, qui toutes trois comportent un front de mer important, de celles des villes ouvertes telles que le Havre, Marseille, etc., on peut évaluer à plus de 100,000 hommes l'effectif des troupes d'infanterie nécessaires à la défense des ports militaires, et à la surveillance des secteurs côtiers. A ces 100,000 hommes, il faudrait encore ajouter l'effectif des réserves mobiles et celui des troupes affectées à la défense de la Corse et des côtes de l'Algérie et de la Tunisie.

La marine se trouve donc dans l'impossibilité absolue de

fournir les effectifs nécessaires à la défense des côtes, même si l'on ne considère que celles de la France.

Les partisans du passage de la défense des côtes à la marine reconnaissent bien que les effectifs des troupes de ce département sont insuffisants, aussi demandent-ils que le ministère de la guerre lui fournisse un certain nombre d'hommes qui seront placés sous le commandement d'officiers de marine, d'officiers d'artillerie ou d'infanterie de marine, dont les cadres seront augmentés à cet effet. Ces hommes ne seraient pas assujettis au service colonial, et seraient uniquement affectés à la défense côtière.

Nous avouons franchement que nous ne pouvons trouver logique cet emploi restreint des ressources données par le recrutement.

X.

LE DÉPARTEMENT DE LA GUERRE PEUT FACILEMENT ASSURER LA DÉFENSE DES COTES.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés, dans la séance du 18 mars 1899, à l'occasion de la discussion du budget de la marine, M. Raiberti s'est exprimé comme il suit :

« Le département de la guerre n'a pas les moyens de servir les batteries de côte, pour trois raisons : d'abord parce qu'il n'a pas le nombre d'unités suffisant; ensuite parce qu'il ne les a pas à pied d'œuvre ; enfin parce qu'il n'a pas les moyens de les mobiliser instantanément.

« En cas de guerre maritime, il ne peut pas être question de délais. Tous délais de mobilisation doivent être supprimés, parce que l'ennemi est toujours maître lui-même de les supprimer, et qu'une heure après la déclaration de guerre une escadre ennemie peut être devant un front de mer et avoir commencé à le bombarder.

« Donc il n'est pas seulement nécessaire d'avoir des unités suffisantes d'artillerie pour défendre les batteries de côte, mais encore il faut pouvoir les porter instantanément du pied de paix au pied de guerre. »

Ces assertions ne sont pas justifiées ; le département de la guerre, au contraire, peut assurer la défense du littoral dans les meilleures conditions possibles. Il peut, sans difficulté, fournir toutes les garnisons de sûreté, et si les relations avec une puissance maritime étrangère viennent à se tendre, renforcer les points menacés par de simples changements de garnisons.

Le département de la guerre a actuellement 50 batteries à pied sur les côtes et, sur ce nombre, 43 sont affectées normalement à la défense du littoral de la France et de la Corse et 7 à celles des côtes de l'Algérie et de la Tunisie. L'artillerie à pied a donc aujourd'hui normalement plus de 5,000 canonniers constituant les garnisons de sûreté des ouvrages situés sur les côtes de la France et de la Corse et dépendant du département de la guerre. Comme nous l'avons vu, ce chiffre de 5,000 canonniers est suffisant pour assurer le service des pièces au premier moment d'une déclaration de guerre. Le département de la guerre a donc bien le nombre d'unités suffisant pour assurer ce service.

Il est juste de reconnaître toutefois que cet état de choses résulte d'une revision du classement des places fortes de l'intérieur, qui a permis de disposer des batteries affectées à certaines d'entre elles.

Les batteries d'artillerie à pied de la guerre affectées à la défense des côtes étaient autrefois, il est vrai, généralement réunies en groupes dans des garnisons maritimes offrant certaines ressources pour l'instruction des hommes. Ces batteries n'étaient pas éloignées des ouvrages qu'elles devaient défendre, et même allaient y faire des écoles à feu lorsque cela était possible. Actuellement elles sont toutes à pied d'œuvre et sont logées dans les ouvrages qu'elles auraient à occuper en cas de guerre.

Les batteries affectées à la défense des côtes n'ont jamais été réparties dans l'intérieur du territoire, et celles qu'il a fallu faire venir de Reims, de Lille, Besançon, etc.... sont des batteries qui n'étaient pas destinées au service côtier, mais que la guerre a déplacées pour renforcer ou constituer les garnisons de sûreté, sans qu'il y ait eu besoin d'un ordre de mobilisation, chose que la marine était dans l'impossibilité absolue d'exécuter.

Comment veut-on supprimer tout délai de mobilisation ? Les

escadres constituées seules sont prêtes à prendre immédiatement la mer au premier signal; elles ont à bord tout le personnel et tout le matériel nécessaires; c'est à elles d'aller au-devant des escadres ennemies et de les attaquer. Mais les troupes d'artillerie et d'infanterie ne peuvent pas être constamment sur pied de guerre; la défense des côtes de la France, de l'Algérie et de la Tunisie exige plus de 19,000 canonniers, et la garnison des ports militaires varie de 15,000 à 35,000 hommes, suivant l'importance du port. On ne peut pas mobiliser de pareilles masses d'hommes en quelques heures.

Les réservistes, qu'ils dépendent de la Guerre ou de la Marine, ne demeurent pas sur les lieux où ils doivent être mobilisés; ils arriveront toujours successivement, les plus rapprochés du lieu de mobilisation les premiers, les autres ensuite. D'un autre côté les corps actifs ne peuvent recevoir subitement tous leurs réservistes; il faut préparer le logement et la nourriture de ces hommes, pourvoir à leurs différents besoins, les habiller, les armer, les équiper, etc....; toutes ces opérations ne se font pas instantanément.

Les délais de mobilisation sont les mêmes pour la Marine que pour la Guerre. Ils peuvent bien être supprimés pour un certain nombre d'hommes qu'il y a un intérêt primordial à rappeler immédiatement, en raison de leurs fonctions spéciales, mais ce ne sont que des exceptions.

Les inscrits maritimes sont répartis sur toute l'étendue des côtes; les ouvrages à défendre, au contraire, sont situés sur des points particuliers : ports militaires, grands ports de commerce, embouchures des principaux fleuves, etc.... Les communications dans le sens parallèle au littoral ne sont pas plus rapides que celles dans le sens perpendiculaire. Les inscrits ne rejoindront pas plus rapidement les lieux de mobilisation que les autres hommes domiciliés dans l'intérieur du territoire de corps d'armée, d'autant mieux qu'ils seront toujours obligés de passer par un point central où on les habillera, les armera et les équipera, et d'où on les dirigera ensuite sur l'ouvrage auquel ils sont affectés. Il est impossible, en effet, sans dépenses exagérées, de créer des magasins d'habillement et des dépôts d'armes dans toutes les batteries de côte.

On ne peut donc supprimer les délais de mobilisation; on ne

peut pas passer d'une heure à l'autre du pied de paix au pied de guerre. Ce qu'il faut, c'est avoir, en temps de paix, des garnisons de sûreté permettant de servir une partie des pièces en batterie. Si l'on peut tirer le canon avec un certain nombre de pièces, on sera à l'abri d'un bombardement exécuté par la flotte ennemie. Celle-ci n'ira pas risquer une ou plusieurs de ses unités pour le mince avantage d'envoyer quelques obus à des ouvrages de côte.

Il suffit, au moment de la déclaration de guerre, d'avoir une garnison de sûreté dans les principaux ouvrages et d'être assuré que la garnison du pied de paix peut être renforcée en temps utile. Cela a lieu aujourd'hui ; les garnisons de sûreté sont suffisantes pour parer à un coup de main, quelque improbable qu'il soit, le premier jour de la mobilisation. Plus tard, les réservistes arrivant successivement permettent de mettre toutes nos places maritimes en état de résister à l'ennemi, quelque nombreux et quelque bien outillé qu'il soit.

De ce que nous venons d'exposer dans les deux chapitres précédents, il résulte que, si l'on considère les effectifs nécessaires pour assurer la défense des côtes, la marine est incapable de les fournir.

Il faut donc avoir recours à la Guerre, et il y a tout avantage à le faire. La Guerre peut fournir aisément toutes les garnisons de sûreté du temps de paix, infanterie et artillerie. La marine est dans l'impossibilité de le faire avec ses ressources, dans certains ports elle ne peut même pas assurer le service de garde de ses propres établissements.

Le département de la guerre peut, si cela est nécessaire, renforcer ces garnisons de sûreté par de simples mouvements de troupe, sans recourir à une mobilisation.

Si la guerre vient à éclater, les effectifs des troupes de ce département sont suffisamment élastiques pour pouvoir faire face à toutes les éventualités, sans faire appel aux réserves, si cela n'est pas nécessaire; soit, au contraire, en les convoquant, si les circonstances imposent cette mesure. Dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, par exemple, il semble inutile de mobiliser toutes les réserves de l'armée de terre, comme dans le cas d'une guerre avec une puissance continentale.

Au contraire, la marine aurait besoin de toutes ses ressources,

sans aucune exception, et il serait absurde d'immobiliser des marins et des officiers de vaisseau dans un service à terre.

Si nous avons à soutenir une guerre sur nos frontières maritimes et terrestres, les garnisons de sûreté renforcées par leurs réservistes et par des unités de l'armée territoriale assureront dans de bonnes conditions la sécurité de nos côtes. La mobilisation est assez rapide pour que nous n'ayons rien à craindre de ce côté. L'armée de terre se mobilisera suivant les règles habituelles, et tout le personnel marin sera laissé disponible pour être embarqué sur les navires et prendre l'offensive sur mer.

Si, par suite des circonstances, nos frontières maritimes ne sont pas menacées, une partie des troupes affectées à leur défense deviendra disponible et pourra être employée soit à défendre nos propres places de l'intérieur, soit à aller faire le siège des places ennemies.

XI.

COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE DES COTES.

Examinons maintenant la question du commandement. Depuis 1875, les préfets maritimes sont gouverneurs désignés des ports militaires considérés comme places de guerre. Ils passent, à cet effet, sous les ordres du ministre de la guerre. Les préfets maritimes dépendent donc de deux ministres : de celui de la marine, pour tout ce qui regarde la flotte et les arsenaux maritimes, et du ministre de la guerre, pour tout ce qui concerne la défense de la place.

La décision conférant la défense des cinq ports de guerre aux préfets maritimes a été prise dans une reunion présidée par le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, le 15 avril 1875. Cette décision était en opposition formelle avec la législation en vigueur : avec la loi du 25 mai 1791, qui définit les attributions et les responsabilités des ministres ; avec l'ordonnance du 3 janvier 1843, relative à la défense des cinq ports de guerre ; avec le décret du 13 octobre 1863, qui règle le droit au commandement dans les ports militaires ; enfin, avec la loi du 24 juillet 1873, qui divise la France en 18 régions de corps d'armée, sans qu'il soit fait réserve pour les cinq ports de guerre.

Le décret du 13 octobre 1863 prévoyait seulement, dans un de ses articles, que : « En cas d'attaque imprévue, les officiers généraux de la marine, préfets maritimes, sont chargés, sous leur responsabilité, de la défense des ports militaires, et l'autorité sur les troupes de toutes armes est concentrée entre leurs mains ».

Mais l'article se terminait ainsi : « A l'arrivée du général commandant la division territoriale ou de l'officier général pourvu de lettre de commandement, le préfet maritime résigne l'autorité temporaire qui lui a été dévolue, et le commandant supérieur exerce aussitôt les attributions que lui assigne le présent décret ».

Le principe de l'autorité du commandant des troupes de terre était donc conservé et ne souffrait qu'une exception : en cas d'attaque imprévue.

Un décret du 17 août 1870 confia aux préfet maritimes, à titre exceptionnel, le commandement des cinq ports militaires. A la fin de la guerre contre l'Allemagne le ministre de la guerre reprit dans les ports le commandement des troupes appartenant à l'armée de terre.

Les directeurs de l'artillerie et du génie appelèrent l'attention du ministre, le général de Cissey, sur les conséquences de la décision prise par le maréchal de Mac-Mahon. Le Ministre de la guerre répondit ce qui suit : « Il n'est pas admissible que dans un grand port de guerre, où un vice-amiral commande la marine, un général de brigade vienne prendre le commandement de la défense, et que cette défense puisse être scindée en deux, celle de terre et celle de mer ».

Depuis, le décret de 1883 sur le service des places de guerre, et ceux qui l'ont suivi, n'ont fait que confirmer la décision de 1875.

Est-il logique de confier le commandement d'un port militaire à un vice-amiral ?

Un port de guerre comprend d'une part les établissements, services et arsenaux de la marine, et d'autre part les moyens de défense. Ces derniers comprennent les navires et torpilleurs affectés au port, les défenses sous-marines et les ouvrages de fortification, comportant des fronts de mer et des fronts de terre.

Enfin pour mettre en œuvre ces moyens de défense, le gouverneur dispose des inscrits maritimes, des troupes d'infanterie et

d'artillerie de la marine et de troupes de la guerre, ces dernières formant généralement la plus grande partie des garnisons de nos ports militaires. Dans nos principaux ports, Cherbourg, Brest et surtout Toulon, les garnisons sont au moins de 20,000 à 30,000 hommes de troupes de toutes armes.

Les amiraux sont-ils bien qualifiés pour exercer un tel commandement? C'est au moins douteux. Les partisans de la marine ont tourné en ridicule les officiers de l'armée de terre chargés de commander à des torpilleurs et à des garde-côtes, et ils trouvent tout naturel, voire même logique, de donner le commandement d'une place forte ayant une garnison de 30,000 hommes à un officier de vaisseau. A quel moment de sa carrière cet officier se sera-t-il préparé à un pareil rôle?

Cependant, la défense des fronts de terre est plus importante que celle des fronts de mer. Car, si l'on s'en rapporte aux leçons de l'histoire, on voit que c'est par terre que les ports militaires qui ont succombé ont été pris. Qu'a fait la flotte française à Sébastopol? Rien, ou du moins presque rien; son action n'a pas avancé d'un jour la reddition de la place. La récente guerre hispano-américaine nous a montré également les escadres américaines impuissantes contre Santiago-de-Cuba, malgré l'armement défectueux de cette place, qui n'a succombé que sous l'action des troupes de terre.

Le gouverneur d'un port militaire n'a pas un commandement maritime. L'escadre qui peut se trouver momentanément dans le port ou dans la rade n'est pas sous ses ordres. Le commandant de l'escadre est indépendant, il doit agir sous sa seule responsabilité pour atteindre l'objectif que le ministre a dû lui donner. Les batteries de côte doivent protéger l'escadre, c'est évident, mais il n'y a pas besoin pour cela qu'elles soient sous les ordres de la marine.

Les escadres doivent tenir la mer le plus possible et rechercher les navires ennemis pour les détruire. C'est un principe posé par Napoléon Ier, vrai sur terre comme sur mer, que l'on doit rechercher l'armée ennemie pour la détruire; tant que ce résultat n'est pas obtenu, on n'a rien fait.

Notre marine est inférieure en nombre à celle de l'Angleterre, c'est incontestable; mais l'Angleterre a plus de points à surveiller et à garder que nous, et l'on peut très bien concevoir telle

éventualité où la flotte française réunie en une seule masse attaquerait soit les escadres anglaises de la Manche, soit celles de la Méditerranée. A ce point de vue on ne peut que regretter l'abandon de la création du canal des deux mers, qui nous oblige à passer par Gibraltar, sous le canon des Anglais.

Nous croyons qu'on ne saurait trop s'élever contre cette idée que nous pouvons obtenir un résultat sérieux contre l'Angleterre en rentrant toutes nos escadres dans nos ports à l'abri des batteries de côte, et, en nous contentant de détruire quelques bateaux de commerce, de faire la guerre de course ou la guerre industrielle, suivant une expression moderne. Le principe de Napoléon est et sera toujours vrai : tant qu'on n'a pas détruit l'armée ennemie, on n'a rien fait.

La marine doit donc porter tous ses efforts sur nos escadres, le rôle du préfet maritime dans un port de guerre consiste principalement à pourvoir à leurs besoins et à les mettre dans les meilleures conditions possibles pour prendre l'offensive.

C'est comme cela que Napoléon avait compris leur rôle, car sous le premier Empire, un certain nombre de préfets maritimes étaient civils et, sauf à Brest, les commandants des ports étaient des généraux.

L'enchevêtrement des attributions dont on se plaint aujourd'hui a commencé en 1875, lorsqu'on a donné aux préfets maritimes un commandement territorial, en leur confiant le commandement des ports militaires considérés comme places fortes, et en les plaçant à la fois sous les ordres de deux ministres.

Les décrets du 13 mai 1890 et du 17 février 1894 ont encore compliqué la situation, en partageant le littoral en secteurs commandés par des officiers de marine ou de l'armée de terre, placés, en temps de guerre, sous les ordres des préfets maritimes. Les troupes affectées à la défense de ces secteurs sont d'ailleurs des bataillons d'infanterie et des batteries d'artillerie de terre.

Les commandants des secteurs sont indépendants des commandants de corps d'armée; toutefois, lorsque leurs secteurs seront attaqués, ils pourront demander des secours au commandement régional, et, lorsque l'effectif des troupes mises à leur disposition deviendra supérieur à trois bataillons, le commandement passera entre les mains du général commandant le territoire.

Sur le littoral se trouvent certaines places fortes, comme Dunkerque et Nice, par exemple, importantes au point de vue de la défense de terre et comportant aussi des fronts de mer; on n'a pas osé, pour ces places, pousser la logique jusqu'au bout, et l'on a bien voulu concéder que les gouverneurs de Dunkerque et de Nice seraient des généraux de l'armée de terre et non des amiraux. Mais le décret de 1894 spécifie : « Le gouverneur dispose, sous sa responsabilité, des éléments et moyens de défense spécialement affectés à la place. Quant à ceux qui doivent concourir à la défense du littoral, il en dispose dans les limites indiquées par le préfet maritime ».

L'organisation de la défense côtière, telle qu'elle existe aujourd'hui, est vicieuse. Le commandement est exercé sur la ligne du littoral par des officiers de marine sous la responsabilité des préfets maritimes subordonnés eux-mêmes au ministre de la guerre. Puis, dès que l'ennemi se montre en force, il faut faire intervenir l'officier général commandant le territoire, qui, jusqu'à ce moment, se sera désintéressé de la défense des côtes.

Pour éviter toute dualité de commandement, la logique voudrait que l'on donnât aux amiraux le commandement de tous les corps d'armée côtiers. Une pareille conception est évidemment absurde, mais on y est fatalement et logiquement amené dès que l'on concède aux officiers de marine le moindre commandement territorial.

L'organisation rationnelle du commandement de la défense des côtes exigerait que l'on donnât le commandement de toutes nos places fortes côtières, sans distinction aucune, à des officiers de l'armée de terre, le commandement des secteurs côtiers également à des officiers de l'armée de terre relevant, les uns des commandants des places fortes maritimes voisines, les autres du commandement régional.

Quant aux officiers généraux de la marine, leur rôle est de commander les escadres et de les préparer à combattre. Que les marins aient sous leur autorité particulière toutes nos forces navales et tous nos arsenaux maritimes, mais qu'on laisse à l'armée de terre la défense des places, qu'elles soient ou non ports de mer. Nous n'avons pas ici l'intention de rabaisser le rôle de la marine, en lui laissant la responsabilité de tout ce qui concerne la construction, l'organisation et le commandement de

XIV.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

Le ministère de la marine dispose pour la défense des côtes :

1° Des inscrits maritimes ;

2° Des troupes de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

Les inscrits maritimes ne sont pas préparés au service des batteries de côte ; ils ne pourraient être utilement employés comme canonniers sans faire, au préalable, un long apprentissage. D'ailleurs, en Algérie et en Tunisie il n'y a pas d'inscrits. Les hommes de cette catégorie non utilisés pour le service de la flotte devraient être employés comme auxiliaires dans les batteries de côte.

Le nombre des officiers de marine est également insuffisant pour assurer le commandement des batteries de côte de France; ils ne sont d'ailleurs pas préparés à ces fonctions.

Le personnel de l'artillerie de la marine ne peut pas davantage être chargé, dans les conditions actuelles, du service des batteries de côte ; il lui faudrait une augmentation du corps d'officiers de plus du tiers de l'effectif actuel ; il faudrait, en outre, que le département de la guerre passât à celui de la marine 50 batteries à pied, ainsi que les unités de réserve et celles de l'armée territoriale qui y sont attachées.

Le département de la marine ne peut donc pas, avec ses propres ressources, assurer la défense des côtes de la France, de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie.

L'organisation en cordon de la défense des côtes n'est pas rationnelle, et est contraire à tous les principes admis jusqu'ici. Les officiers généraux de la marine doivent être réservés exclusivement pour le commandement de nos forces navales; dans un port militaire leur autorité ne doit s'étendre que sur le port lui-même, et non sur la place ; à aucun moment de leur carrière ils ne se sont préparés à exercer le commandement d'une place forte. Le commandement d'un port militaire n'est pas un commandement maritime; il n'est pas nécessaire que les batteries de

côte soient sous les ordres de la marine pour qu'elles protègent les navires qui viendront se réfugier à l'abri de leurs feux. La bonne utilisation de la garnison exige, au contraire, que le commandement soit entre les mains d'un officier connaissant toutes les ressources de la fortification et familier avec le maniement des troupes, c'est-à-dire un officier de l'armée de terre.

Donner la défense des côtes à la marine amènera plus de changements et coûtera beaucoup plus cher que de la laisser au département de la guerre, sans que l'on retire aucun avantage sérieux de l'exécution de cette mesure.

En Angleterre, tous les ouvrages des ports militaires, les défenses sous-marines fixes, dépendent du département de la guerre. Les points d'appui de la flotte anglaise tels que Gibraltar, Malte, Aden, Singapour, etc., sont tous défendus par les troupes de la guerre. L'Angleterre ne commettrait pas la folie de distraire un seul marin du service des navires; elle veut pouvoir prendre l'offensive sur mer avec toutes les ressources qu'elle pourra se procurer. En cela l'Angleterre a raison : il n'y a pas de meilleure défensive que celle qui consiste à aller attaquer l'ennemi chez lui. Tant que nos marins resteront sur la défensive et penseront surtout à combattre à terre, ils feront courir des risques au pays sans lui ménager aucune chance de succès.

De tout ce qui précède, il résulte que :

1° La défense du littoral doit être confiée au département de la guerre;

2° Le commandement de toutes les places côtières, y compris les ports militaires, doit être donné à un officier général de l'armée de terre;

3° Le commandement des secteurs côtiers doit être donné également à un officier de l'armée de terre relevant directement soit du commandant de la place maritime la plus voisine, soit du général commandant le territoire;

4° Les officiers de marine doivent être réservés exclusivement pour le commandement des forces navales. Dans les ports militaires leur autorité ne doit s'étendre qu'au port proprement dit. En dehors du port, tout commandement territorial doit rentrer dans les attributions du général gouverneur de la place;

5° Pour faire disparaître toute cause de dualité dans la défense

des côtes, l'armée coloniale doit être passée au département de la guerre, où elle formera une direction particulière.

Comme corollaire de ce paragraphe 5, la défense des points d'appui de la flotte aux colonies sera confiée à l'armée coloniale sous le commandement d'un officier de l'armée coloniale. On réalisera ainsi aux colonies l'unité de commandement de toutes les troupes coloniales, sous la responsabilité du gouverneur général de la colonie.

En résumé, il n'y a pas de meilleur moyen de réaliser l'unité de commandement, en France et aux colonies, que de mettre les marins sur mer et les terriens sur terre.

Construisons donc des navires pour embarquer tout le personnel dont nous disposons, reprenons les traditions des anciens marins, des Jean-Bart, des Duquesne, des Tourville, des La Bourdonnais et des d'Estaing; rappelons-nous que tant qu'on n'attaque pas, on ne fait que courir des risques, ne confinons pas nos escadres dans les ports ou les rades, et ne renouvelons pas, pour notre compte, l'expérience de Santiago-de-Cuba. Respectons la spéalicisation de nos forces, faisons combattre nos marins sur leurs navires, et laissons à nos troupes de terre le soin de défendre nos places maritimes et le littoral du pays.

R. SABATTIER.



VOYAGES D'ÉTUDE DES OFFICIERS

DANS

L'ARMÉE ALLEMANDE[1]

Les voyages d'état-major sont maintenant entrés dans les mœurs de l'armée française, mais ils sont loin d'y tenir une place comparable à celle qu'on leur accorde dans d'autres puissances, particulièrement en Allemagne, où des voyages d'étude sont exécutés dans tous les corps de troupe. On attache chez nos voisins de l'Est, une grande importance à ce mode d'instruction. Aussi est-il bon de mettre sous les yeux des officiers de l'armée française un aperçu de la manière dont ces voyages s'exécutent de l'autre côté du Rhin.

Cet aperçu est presque intégralement emprunté au *Journal militaire de Varsovie*, revue mensuelle qui ne date que de 1899, et renferme beaucoup d'études très intéressantes.

A. — *Voyages des officiers d'état-major.*

Depuis la guerre de Sept ans, c'est-à-dire depuis la fondation du corps d'état-major en Prusse, presque au milieu du XVIIIe siècle, l'action des officiers de ce corps en temps de paix se renfermait dans un cercle très restreint. En dehors d'une instruction

[1] D'après le *Journal militaire de Varsovie*.

scientifique générale, on n'exigeait d'eux que la connaissance du dessin et du levé topographiques, et la connaissance exacte des propriétés d'un certain nombre de positions, la manière de les attaquer et de les défendre. Mais depuis cinquante ans, en même temps qu'on a réorganisé ce corps, on a apporté des modifications à la préparation des officiers qui en font partie.

La séparation actuelle en « grand état-major » et en « états-majors des corps », ainsi que la détermination des travaux des officiers répondent aux exigences du temps de guerre comme du temps de paix; elles sont l'œuvre du maréchal de Moltke. Tout ce qu'il a créé, subsiste et continue à se développer.

C'est ainsi qu'il a préparé la guerre de 1870. Aujourd'hui le chef de l'état-major général s'efforce, par une éducation appropriée, de créer l'accord et l'unité des vues parmi les officiers qui lui sont confiés et qui feront partie du grand quartier général ou des états-majors des corps. Pour Moltke, le principal moyen consistait à réunir ces officiers auprès de lui pour résoudre des problèmes tactiques sur la carte et sur le terrain. Aujourd'hui encore, le chef de l'État-Major général suit cet exemple et s'efforce par les mêmes moyens de développer chez ses officiers le caractère, la volonté, le tempérament, les forces intellectuelles et l'imagination, et l'on admet que du niveau plus ou moins haut que ces qualités atteignent dans le corps des officiers d'état-major, dépend le succès à la guerre. Les voyages d'étude ne visent donc pas seulement l'instruction, mais aussi l'éducation des officiers.

Ces voyages sont exécutés : 1° par l'état-major général; 2° par les états-majors des corps d'armée prussiens ou administrés par par le ministère de la guerre prussien; 3° par les états-majors des corps d'armée bavarois, saxons et wurtembergeois; 4° un voyage d'étude de forteresse est exécuté chaque année dans un des corps d'armée. Chaque année, on désigne les corps d'armée où se feront des voyages d'étude; en général il en est fait dans 8 ou 10 corps prussiens, 1 corps bavarois, 1 corps saxon et dans le corps wurtembergeois. Sauf pour la Bavière, c'est le chef de l'état-major général qui pour chaque voyage désigne le directeur et les commandants de chaque parti.

Le nombre d'officiers prenant part à chaque voyage est variable; ordinairement, il ne dépasse pas une trentaine. Le chef de l'état-

major général approuve les programmes et les modifie au besoin ou donne des indications sur la marche à suivre dans le travail.

Les voyages exécutés par l'état-major général se rattachent le plus souvent à ses travaux relatifs aux plans de concentration et de déploiement stratégique pour le cas de guerre. On y appelle des chefs d'état-major des corps d'armée ; ces officiers sont aussi directeurs des voyages de corps d'armée. On y fait également venir un certain nombre d'officiers des corps de troupe choisis parmi ceux qui sont désignés pour compléter les états-majors en temps de guerre.

A chaque groupe est attaché un détachement de cavaliers pour le service d'estafettes ; les officiers non montés reçoivent des chevaux de troupe. Les officiers touchent des indemnités en argent pendant toute la durée du voyage, et les hommes de troupe des suppléments de rations de vivres,

Ces voyages ont pour but de donner aux officiers d'état-major la pratique de la conduite des troupes sur le théâtre de la guerre. Tous les procédés pour perfectionner l'instruction tactique des officiers doivent se compléter l'un l'autre et leur permettre de faire face aux multiples exigences de la guerre. Par suite, les Instructions exigent que dans les voyages d'étude, on s'occupe de préférence des questions que les manœuvres ou les travaux sur la carte ne permettent pas de résoudre.

Ces voyages ont sur les manœuvres l'avantage qu'on n'est pas gêné par le terrain, puisqu'on ne cause aucun dégât aux cultures et aucune gêne aux habitants, que la dépense pour l'État est faible. On peut supposer tous les effectifs que l'on désire. Enfin le directeur peut sans cesse surveiller les exécutants.

Par rapport aux travaux sur la carte, ils présentent l'avantage de permettre de tenir complètement compte du terrain.

Ces voyages sont organisés de façon que les officiers puissent avoir toute liberté d'action, tout en tenant complètement compte des conditions de lieu et de situations de guerre très variées. Leur durée ne dépasse jamais trois semaines ; elle dépend des ressources financières accordées et du nombre des exécutants. Ils ont lieu de manière à ne pas gêner les manœuvres, c'est-à-dire au printemps ou à l'automne.

Le directeur est dans les corps d'armée le chef d'état-major ;

à l'état-major général, le chef de l'état-major général lui-même. Il établit sommairement le projet d'ensemble sous la forme d'un thème de manœuvre à double action. Les officiers sont partagés entre les deux partis, dont chacun représente au moins un corps d'armée ; ils exercent les fonctions de commandant de parti, de chefs et d'officiers d'état-major, etc., selon leur grade et leur ancienneté. Chaque parti peut être supposé appartenir à une armée ou former un corps indépendant, et dans le cours d'un voyage, on exécute une opération complètement terminée. Selon les circonstances, le directeur se tient entre les deux partis, ou près de l'un d'eux. Il leur communique les renseignements sur l'ennemi et surveille les dispositions prises et les ordres donnés. A cet effet, tout le travail est fait par écrit et lui est soumis en temps utile. D'ordinaire on consacre : 1° environ 8 jours à l'étude du terrain en vue des hypothèses probables ; 2° environ 5 jours à la concentration des troupes ; 3° de 3 à 4 jours à l'exécution des marches ; 4° 1 ou 2 jours au combat ; 5° 1 jour à la poursuite ou à la retraite. Les deux partis se placent aux points que les états-majors occuperaient dans la réalité.

Les officiers les plus élevés en grade s'occupent de l'établissement du plan à suivre, c'est-à-dire des moyens d'atteindre le but proposé, d'écarter les obstacles et, en particulier, de résister à l'action de l'adversaire ; ils étudient les transports de troupe par voie de fer ou d'eau, les services de l'intendance, de l'artillerie, du génie, de santé et le service de l'arrière.

Les jeunes exécutent les reconnaissances, réunissent les renseignements sur l'ennemi et le terrain, rédigent les ordres et en assurent la transmission, organisent les liaisons, rédigent les comptes rendus, choisissent les cantonnements, bivouacs, positions d'avant-postes. Comme reconnaissances, on ne fait que celles qui se rapportent à l'opération étudiée, et on ne les exécute qu'au moment du besoin. Les résultats de ces reconnaissances font l'objet de courts rapports et de croquis ne portant que les renseignements qui font défaut sur la carte. On y joint toujours la carte avec les annotations nécessaires. Les croquis se font d'ordinaire au 1/50.000 ou au 1/25.000. On attache plus d'importance au fond et à l'exactitude des renseignements qu'à l'élégance du dessin, et l'on tient grand compte de la rapidité d'exécution.

A la fin du voyage, tous les officiers assistent à une conférence et à une critique comme aux manœuvres. Les points visés sont les suivants :

1° La situation et le but à atteindre ont ils été bien appréciés?

2° La décision prise y était-elle appropriée?

3° A-t-on tenu compte du terrain?

4° Le combat a-t-il été mené avec décision, et y a-t-on tenu compte des modifications à la situation initiale ?

5° Le but a-t-il été atteint ?

6° Les ordres et les comptes rendus ont-ils été clairement rédigés ?

Puis on indique les fautes commises dans la marche de l'opération et ce qui en est résulté, ainsi que les erreurs qui se sont produites dans les travaux personnels particuliers des officiers.

Les voyages d'étude de forteresse ne s'exécutent que depuis peu de temps. Ils sont nécessaires parce que les moyens techniques dont on dispose aujourd'hui n'ont pas encore été appliqués à la guerre de forteresse, et parce qu'en Allemagne, il n'existe pas, en dehors de l'artillerie, de troupes spécialement destinées à ce genre d'opérations. En outre, il est indispensable de créer « l'unité de doctrine » à ce sujet chez l'organe de direction qui emploira les moyens matériels, c'est-à-dire chez l'état-major général. Il ne s'agit pas de faire des officiers d'état-major des techniciens parfaits ; le but est seulement de les mettre à même d'utiliser en connaissance de cause les personnels et les matériels techniques.

En considérant tout ce qui précède, on remarque que tous les efforts faits tendent à développer les qualités morales des officiers tout en maintenant leur travail pendant les voyages d'étude dans les limites où ils auraient réellement à agir en temps de guerre. Ce travail consiste essentiellement pour les officiers de l'état-major général à concentrer toutes les forces sur le champ de bataille en employant pour cela tous les moyens possibles. C'est aussi la tâche qu'ils ont à accomplir pendant les voyages d'étude.

Avec cela on exige des officiers d'état-major la connaissance étendue de l'histoire militaire, l'étude complète des troupes et de leur administration; en outre, les fonctions sont réparties judi-

cieusement entre eux, soit au grand état-major, soit dans les états-majors des troupes. On ne peut donc méconnaître la bonne préparation à la guerre de ce corps d'état-major, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Les Allemands ne comptent pas sur les qualités naturelles et « l'inspiration ». Ils s'efforcent, par un travail soutenu, de s'assurer la victoire, principalement en assurant l'unité de vue des officiers d'état-major, ce qui permet de leur laisser une large initiative.

B. — *Voyages des officiers des corps de troupe.*

Les voyages des officiers des corps de troupe se font tous les étés dans chaque régiment. Ils durent quelques jours et sont dirigés par le commandant du régiment ou l'un des officiers supérieurs.

Le but de ces voyages est indiqué par les Instructions : 1° préparer les officiers au commandement de détachements forts d'une compagnie à une brigade; 2° préparer les jeunes officiers au service d'officier d'ordonnance en temps de guerre; 3° leur apprendre à manier les autres armes; 4° augmenter l'aptitude à l'orientation et à la lecture des cartes.

Ce voyage doit être une leçon de tactique sur le terrain. On y étudie toutes sortes d'opérations tactiques : défense d'une frontière, garde de communications, guerre de forteresse, opérations en rase campagne. Dans ce dernier cas, on étudie à part les marches, le service de reconnaissance et de sûreté, le cantonnement, le ravitaillement et le combat. On dirige une attention particulière sur le combat d'infanterie et tout spécialement sur l'attaque. On s'occupe des questions de convois d'infanterie, de ravitaillement en munitions, d'emploi des outils portatifs et de travaux de campagne, de service sanitaire, des relations de l'infanterie avec l'artillerie et de leur soutien réciproque dans le combat.

On étudie la marche des colonnes, l'aptitude à la marche des troupes, la profondeur des colonnes, la diminution de leur profondeur, l'étendue des bivouacs, etc.

Aujourd'hui on a d'ordinaire d'excellentes cartes. Mais en temps de guerre, en territoire étranger, on n'en aura pas tou-

jours. Aussi on emploie souvent à dessein de vieilles cartes, et l'on fait même travailler sans cartes. Pour le détail des opérations, on se sert de cartes le moins possible. On étudie les opérations sur le terrain. L'utilisation des cartes, disent les Instructions, est une faute dans les voyages d'étude; il faut attacher à ce point une attention toute particulière. Il ne faut jamais faire le travail au cantonnement d'après la carte.

Les inconvénients de ces voyages sont les suivants : 1° il n'y a pas responsabilité réelle pour les ordres donnés comme à la guerre ou en manœuvre; aussi on donne souvent des ordres que les troupes ne pourraient pas exécuter en réalité; 2° il n'y a pas de frottements dans la transmission des ordres, frottements qui seraient inévitables en réalité. Il faut avoir soin de ne pas perdre cela de vue.

Le directeur du voyage choisit une zone de terrain pas trop étendue, autant que possible peu connue des officiers. Ce terrain doit permettre de changer rapidement et souvent de thème, de manière à étudier l'emploi des troupes en plaine et en terrain montueux, en forêt et en terrain découvert, les passages de rivière, la défense des diverses sortes de défilé, etc...

Le nombre des officiers présents ne doit pas être trop grand, pas plus de dix, afin que chacun d'eux puisse prendre une part effective aux opérations. Le voyage ne doit pas durer plus de quatre à six jours pour ne pas amener parmi les officiers de fatigue ni de dégoût.

Le directeur donne le thème général et attribue à chacun sa tâche détaillée pour chaque journée du voyage. Les thèmes sont autographiés au nombre d'exemplaires voulu pour que tous les officiers présents en reçoivent.

Le directeur établit d'avance son itinéraire et fait préparer le nombre de cartes et de chevaux nécessaires. L'état-major du régiment prévient d'avance les communes en vue des cantonnements et de l'alimentation des hommes. Les officiers et les hommes sont désignés par un ordre du régiment; parmi les hommes de troupe se trouvent un sous-officier (adjoint au payeur) et deux bicyclistes pour la préparation de l'installation au cantonnement.

Avant le départ, le directeur réunit les officiers pour leur

donner tous les renseignements relatifs à la marche du travail et à l'administration du détachement.

Le voyage peut avoir l'aspect d'une manœuvre à simple ou à double action. On regarde comme plus instructive la manœuvre à simple action contre un ennemi figuré qui agit conformément à la volonté du directeur. On peut alors descendre jusqu'à l'étude de l'action de la compagnie et même de la section d'accord avec le terrain. La répartition en deux partis n'offre pas d'intérêt quand il s'agit de faire travailler de jeunes officiers, et ce procédé rend plus difficile la tâche de la direction tout en exigeant beaucoup plus de temps. On se borne donc à recourir à la manœuvre à double action quand on veut étudier la marche de petits détachements indépendants.

Chaque jour avant le départ on donne aux officiers le thème général de la journée et les tâches partielles incombant à chacun. Ils partent alors sur le terrain et le directeur leur donne à mesure les renseignements nécessaires pour le développement de la manœuvre. On choisit des situations simples et se rattachant bien au thème. On a soin de ne communiquer à chacun des exécutants que ce qu'il pourrait lui-même voir et entendre en tenant compte du terrain, des distances et de la température, ainsi que des renseignements et des ordres transmis. Le travail se fait donc sur le terrain que l'on étudie avec le plus grand soin, les officiers mettant au besoin pied à terre pour s'agenouiller et se coucher afin de mieux se rendre compte des conditions de défilement. Les officiers rédigent les ordres donnés, et au besoin une notice explicative, puis reviennent auprès du directeur ou le rejoignent sur un point indiqué d'avance. La solution des diverses questions est ainsi obtenue dans des conditions aussi voisines que possible de celles de la guerre ; il faut en effet s'occuper à la fois du cheval, de la route, du terrain, tenir compte de la question posée et la résoudre au plus vite pour rédiger ensuite l'ordre ou le compte rendu à fournir. Un officier est adjoint au directeur, soit qu'il reste le même pour tout le voyage, soit qu'il change chaque jour.

Dans ces conditions, l'officier sent une certaine responsabilité, car il est soumis au jugement des camarades. Chaque fois qu'une solution a été adoptée, rassemblement et critique courte mais nette et instructive. Il ne faut pas n'admettre qu'une seule solu-

tion, mais en autoriser plusieurs, et ne pas perdre de vue qu'à l'inverse du directeur, les exécutants ont à peine le temps de réfléchir aux questions posées. Enfin si les conditions de temps le permettent, on peut admettre qu'on change de solution. S'il le faut, l'officier joint à son travail un petit croquis.

La manœuvre à double action se fait à peu près dans les mêmes conditions, mais bien entendu la critique ne peut pas se faire après chaque décision. On arrête de temps en temps la manœuvre pour réunir les officiers et examiner les solutions adoptées. On peut aussi à ce moment faire changer les exécutants de fonction.

Les officiers sont préparés au service d'officier d'ordonnance et d'aide de camp de la manière suivante :

1° On leur donne à accomplir des missions qui les habituent à transmettre des ordres avec clarté, calme et précision ;

2° Ils rédigent des rapports et des comptes rendus, tiennent le journal des opérations ;

3° Ils exécutent des reconnaissances.

On les perfectionne dans la lecture des cartes en leur faisant déterminer sur la carte le point de station, en faisant déterminer d'après la carte les parties visibles du terrain, à retrouver sur la carte les objets visibles de loin.

Enfin pendant les repos et les interruptions de la manœuvre ou les repas, s'engagent des conversations sur les sujets traités sur le terrain.

A la fin du voyage, le directeur fait une courte critique par journée des opérations exécutées et des ordres ou comptes rendus rédigés.

Ainsi les officiers ne font dans les voyages d'instruction tactique que ce qu'ils ont réellement à faire à la guerre, et on le leur fait faire de manière à augmenter leur rapidité de décision, leur initiative et leur énergie. En effet, celui qui de sang-froid ne peut se représenter une situation critique et les moyens d'en sortir, trouvera encore bien moins dans la réalité la manière de s'en tirer.

Il est difficile de savoir véritablement les résultats que donne ce genre d'instruction. Mais si l'on pense au pédantisme et au goût des Allemands pour le travail minutieux, il est permis de

croire que tout ce qui est exigé par le règlement s'exécute en réalité, et que, par suite, le corps des officiers allemands est soigneusement préparé à remplir son rôle en temps de guerre.

C. — *Voyages spéciaux de cavalerie.*

Il y a deux sortes de voyages spéciaux de cavalerie : les grands et les petits. Ces voyages ont lieu également chaque année pendant l'été. On indique chaque année les corps d'armée où ils se feront ; en Saxe et en Bavière, ils se font indépendamment de la Prusse.

Aux grands voyages prennent part des généraux et officiers supérieurs de cavalerie et d'artillerie à cheval sous la direction des deux inspecteurs généraux de cavalerie. Ces voyages sont d'ordinaire à double action.

Les petits voyages sont exécutés par des officiers supérieurs et subalternes sous la direction des commandants de régiment ou de brigade, d'après les mêmes principes que les voyages des officiers de troupe. Leur but principal est de développer chez les officiers les qualités d'initiative, de coup d'œil et de décision rapide.

Le travail consiste à résoudre les questions sur le terrain même au moyen de commandements, d'ordres et de comptes rendus. Naguère on n'y étudiait que l'action de cavalerie contre cavalerie. Maintenant on regarde, au contraire, cela comme insuffisant pour préparer les officiers de cavalerie à leur action en temps de guerre. Les Instructions recommandent de s'occuper plus que par le passé du combat contre les autres armes. A cet effet, et pour serrer la question de plus près, on appelle à ces voyages des officiers d'artillerie et même d'infanterie pour représenter ces armes, à raison d'un pour chaque parti.

Bien mieux, une des Instructions dit qu'il ne s'agit pas de rechercher l'étendue des parcours. L'instruction en souffre, car en temps de guerre, ni les détachements ni les reconnaissances ne seraient en état d'accomplir ce qu'on exécute en temps de paix. Il ne faut pas perdre cela de vue et n'exiger des chevaux que ce qu'ils peuvent accomplir en campagne avec un poids plus lourd à porter et une alimentation moins bonne.

Ces voyages doivent être une véritable préparation aux manœuvres et à la guerre. Le plan du travail doit donc amener les officiers de cavalerie à penser sainement et à prendre toujours des résolutions correspondant à la situation générale des affaires sur le théâtre de la guerre. Cela ne peut se produire que si, dans le cours du voyage, on étudie une opération de guerre complète. En outre, il faut qu'en établissant ce plan on ait soigneusement choisi la zone où se fera le voyage, car tous les terrains ne sont pas également utilisables ni également instructifs.

A cet effet, le directeur d'un petit voyage se rend avec son adjoint, après avoir arrêté son plan d'ensemble, sur le terrain où il aura lieu, et c'est là qu'il arrête, après une étude approfondie du terrain, le plan de détail pour chaque journée ; il voit ainsi si ce plan est exécutable.

Dans les petits voyages on emmène un second sous-officier et quelques cavaliers avec des fanions pour représenter l'ennemi. On exécute une manœuvre soit à simple, soit à double action, en évitant de faire remplir aux officiers des missions trop au-dessus de leur grade ; c'est pourquoi aux grands voyages on fait marcher des généraux. « D'autre part, disent les Instructions, le cadre où se meut l'opération ne doit pas être trop étroit, pour laisser à chacun la possibilité de mettre en jeu toutes ses facultés sur un théâtre de guerre donné. » On peut étudier quelques petites opérations de détail mais elles doivent se rattacher au thème général.

Le premier jour du voyage, une heure ou une heure et demie avant le départ, on donne à tous les officiers une note lithographiée faisant connaître la situation générale. Là-dessus, dans les petits voyages, les officiers ont à préparer un compte rendu *oral* faisant connaître leur appréciation sur la situation générale, la conclusion qu'ils en tirent pour l'action du détachement, un projet d'ordre pour la division ou le détachement.

Un des officiers fait ensuite ce compte rendu, ce qui donne l'occasion d'échanger les idées à ce sujet. Puis, le directeur fait déterminer par un officier subalterne les reconnaissances à envoyer, la manière de les préparer à ce rôle et celle de les conduire.

Alors seulement on se met en route, et le directeur fait successivement connaître les différentes phases de l'opération

sous forme de questions posées à chacun, comme on le fait pour les voyages d'officiers des corps de troupe. Si la vue de l'ennemi est nécessaire pour déterminer une résolution, il le fait représenter par des fanions. Dans les manœuvres à double action, chaque parti reçoit quelques cavaliers munis dans ce but de fanions. Si des officiers d'artillerie ou d'infanterie sont présents, ce sont eux qui étudient toutes les questions relatives à leur arme.

Pour tout le reste les voyages spéciaux de cavalerie ressemblent aux autres voyages des officiers de troupe. On dirige toutefois une attention toute spéciale sur la marche des reconnaissances; on en fait du reste exécuter pendant tout l'été par des officiers et des sous-officiers. Le but principal de cette préparation est d'enseigner aux chefs des reconnaissances *à penser avec indépendance, tout en exécutant leur mission*. Aussi, les officiers désignés ne travaillent pas en présence du directeur ou de leurs camarades, mais isolément sur le terrain. En outre, pour ces reconnaissances, chaque officier doit prendre dans son escadron les cavaliers dont il a besoin. Après avoir choisi ses hommes, l'officier rend compte de son plan et des hommes et des chevaux choisis. Puis il part faire sa reconnaissance. On remet avant le départ au chef de la reconnaissance des enveloppes qu'il ouvre en des points ou en des moments déterminés, et qui contiennent les renseignements et les questions nécessaires pour lui permettre de remplir sa mission. D'après l'étude du terrain et les renseignements contenus dans les enveloppes, l'officier doit rédiger brièvement ses comptes rendus sur papier du format réglementaire; il inscrit de même tous les ordres donnés de vive voix. En un mot, les papiers remis à l'instructeur doivent reproduire toutes les mesures prises pendant l'exécution de la reconnaissance et bien représenter les actes de l'ennemi et de la reconnaissance elle-même. L'instructeur, après avoir lu, fait la critique des dispositions adoptées en présence des officiers et au besoin en se rendant sur le terrain. En outre les officiers doivent présenter au retour à leur commandant d'escadron un rapport détaillé sur les qualités des hommes et des chevaux employés.

Ainsi tous les voyages d'instruction des officiers de l'armée allemande visent les buts suivants :

1° Développer la faculté de juger une situation, de prendre son parti de l'imprévu et de s'arrêter rapidement à une décision nouvelle;

2° Augmenter l'intelligence, l'énergie, la décision, l'initiative et l'unité de vue.

Le manque d'unité de vue entraîne le manque d'unité d'action, laissant ainsi trop de place aux hasards qui peuvent devenir funestes à la guerre. L'esprit des règlements allemands est qu'un officier qui ne sait pas agir de lui-même n'est pas digne de l'épaulette; on exige de tout officier une large initiative. La base de l'initiative est l'aptitude à juger sainement une situation et la confiance dans le succès; sans ces qualités, impossible de ne pas être hésitant. Mais elles ne s'acquièrent que par la pratique et par un travail soutenu.

« Quand un homme a la conscience de savoir son métier par la pratique, quand il peut facilement se reconnaître au milieu de circonstances difficiles, son caractère s'affermit, il devient apte à prendre des résolutions judicieuses et à les mettre en pratique. Au contraire, un homme qui est conscient de l'insuffisance de ses connaissances et de la nécessité de demander conseil à autrui, sera toujours indécis, hésitant et *brouillon*. » (Général PFEIFER).

Les chefs de l'armée allemande cherchent par des procédés très judicieux à écarter ce dernier genre d'officiers. Par tous les moyens et en particulier au moyen des voyages d'instruction, ils s'efforcent de donner aux officiers la possibilité de combler les lacunes que laisse dans leur instruction le service quotidien, et d'acquérir la connaissance pratique du service en campagne. Cela ne peut donner que de bons résultats.



LA GUERRE DE MONTAGNES[1]

DEUXIÈME PARTIE.

LA DÉFENSE DES ALPES.

Lorsque les événements politiques eurent forcé l'attention à se porter sur la frontière des Alpes, la première pensée qui vint à l'esprit fut sans doute que l'on ne pourrait disposer, pour lutter contre l'Italie, que de forces relativement restreintes, la majorité des troupes devant être employées sur le Rhin contre un ennemi que l'on se plaît à nommer l'ennemi héréditaire. Chez nous les impressions du moment sont plus violentes et font oublier toutes les autres passées, et il a suffi d'un désastre de quelques semaines, pour que nous oublions la haine héréditaire plus de six fois séculaire et que nous la reportions sur l'ennemi d'un jour, contre lequel l'heure de la revanche doit sonner tôt ou tard.

Or, cette idée très naturelle de n'avoir que peu de troupes disponibles sur les Alpes, devait fatalement conduire à l'idée de la défensive absolue.

Cette idée de la défense des Alpes devait amener nécessairement la conclusion de l'établissement de fortifications; c'était à une époque, il faut le dire, où dominés par cette impression terrifiante du drame de l'année terrible, nous n'osions encore relever

[1] Voir les livraisons de janvier et de février 1900.

trop haut la tête et où, ayant perdu la foi en l'immortelle « furia francese », nous nous cachions derrière des murs crénelés, où, dans nos règlements, nous donnions même à l'offensive la figure de la défense.

Grâce à Dieu, nous avons rompu avec ces démoralisantes méthodes et nous monterons à l'assaut, dans la revanche prochaine, comme nos pères y couraient à Bouvines, à Marignan, à Rocroy et à Austerlitz.

Sous l'influence de cette idée de la nécessité de fortifier les Alpes, on a établi un plan d'ensemble de fortifications et l'on s'est mis à la tâche, élevant ces formidables forteresses, auxquelles depuis vingt ans on travaille sans relâche, entassant Pélion sur Ossa.

Tout ce système défensif gigantesque demanderait, pour être étudié, une autre compétence que la nôtre, et cette analyse dépasserait de beaucoup les limites de ce modeste travail, mais il est néanmoins certains points sur lesquels nous croyons bon d'attirer particulièrement l'attention.

Nous allons, dans les pages qui suivent, les exposer rapidement.

CHAPITRE PREMIER.

DU ROLE DE LA FORTIFICATION EN MONTAGNE.

Dans la montagne, la fortification a deux buts :

Le premier, d'occuper une position dont la situation est telle que sa possession par l'ennemi le rendrait maître de toute une région.

Cette position peut être absolument indépendante de toute situation défensive, c'est-à-dire qu'elle peut fort bien n'avoir d'autre rôle que de se protéger elle-même sans avoir à interdire un passage, défendre un défilé, etc.

Le type de ce genre de position est l'Infernet, au-dessus de Briançon, dont la possession rendrait l'ennemi maître de la ville et de presque tout le camp retranché, mais qui n'a pas d'autre raison d'être fortifié; situé à 2,380 mètres, il ne bat que fort mal les positions avoisinantes, car il prend d'écharpe les lacets

de la grande route du mont Genèvre, ne fournit que des feux de flanquement sur les ouvrages du Gondran et n'interdit pas la route de la Cerveyrette, qui se déroule à ses pieds. Il prend, il est vrai, d'enfilade la vallée de la Clarée, mais ce but seul ne suffirait pas à justifier de sa construction. Le fort de l'Infernet occupe le pic de ce nom parce qu'il doit rester aux mains de la défense.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, bien des considérations doivent entrer dans le choix de ces positions, qui doivent être fortifiées pour elles-mêmes, et il faut écarter avec le plus grand soin certains raisonnements spécieux, apportés par les esprits cherchant le pittoresque, ou l'image de la force que présentent ces forteresses couronnant, comme des nids d'aigles, les sommets audacieux, ou bien même flattés de l'espoir d'une œuvre de grande valeur à construire, pour laquelle il faut une dépense de talent, d'expérience et de savoir considérable. Pour tous ceux-là, la fortification n'a pas sa vraie valeur, l'ensemble leur échappe; ils ne voient qu'un point de vue, le moindre à coup sûr, si même il n'est pas le seul que l'on doive ne pas envisager, et l'on construit ainsi des bibelots d'étagère, objets délicats et charmants, que l'on admire pour leur fini, leurs ciselures, leurs couleurs, leur grâce, mais qui n'ont aucune utilité pratique.

La première condition qui doive dicter le choix des positions à fortifier pour s'assurer leur possession, c'est qu'elles soient accessibles à l'artillerie ennemie, au moins après un travail relativement facile et court pour l'établissement ou la réparation des chemins d'accès.

Il semble évident que, si l'artillerie ennemie ne peut arriver sur les positions qu'après un travail opiniâtre et considérable, il sera très facile de bouleverser ses travaux et de l'empêcher avec fort peu de monde de se créer une route d'accès.

Ce cas-là se produira chaque fois que les flancs de la montagne seront rocheux et non en pentes ou en éboulis, enfin, toutes les fois qu'aucun vestige de chemin ou de route n'existe.

La seconde condition, pour le choix de ces positions, est la nécessité certaine de leur possession. Comme nous l'avons dit plus haut, il est très facile de s'illusionner à cet égard et d'attribuer une importance très grande à un point qui ne doit en avoir que fort peu.

En somme, les positions de ce genre sont fort rares.

Le deuxième but de la fortification en montagne est d'occuper solidement des positions qui défendent des routes, des passages, des défilés, etc.; c'est le cas le plus général de la fortification et pour lui il y a un choix très judicieux à faire, l'étude du terrain et de toute la région s'impose, car les valeurs défensives des positions sont soumises à bien des conditions diverses.

Le grand écueil dans cette catégorie de fortifications, c'est encore de trop construire. Un fort est-il édifié, pour assurer son flanquement on construit sur un point voisin un nouvel ouvrage uniquement destiné à battre le premier, et l'on est bienheureux quand ce second ouvrage ne voit pas au-dessus de lui s'élever un nouveau nid d'aigle, couronnant un sommet qui le dominait.

Bien des ensembles d'ouvrages de ce genre seraient à étudier, nous le pensons, mais ce n'est pas du ressort de ce travail. Qu'il nous soit donc permis de nous demander avec inquiétude si les millions engloutis dans les forteresses des Alpes ont été dépensés avec la certitude que les résultats seraient à hauteur des sacrifices que l'on s'imposait...

CHAPITRE II.

DES AVANTAGES ET DES INCONVÉNIENTS DE LA FORTIFICATION EN MONTAGNE.

Les avantages de la fortification en pays de montagnes sont multiples.

Le plus important, sans contredit, est de former un point d'appui solide pour la défense mobile.

La création d'un fort, soit pour s'assurer la possession d'une position, soit pour défendre une portion de territoire, devra forcément entraîner la création d'un camp retranché. Ce premier fort construit étant le plus souvent dominé, cela nécessitera la création d'ouvrages annexes.

Ces camps retranchés dans nos Alpes françaises peuvent être rangés dans deux catégories générales. Ou bien ils défendent un centre de population, dans lequel seront établis des magasins et des arsenaux. Pour ceux-là, il est nécessaire que les fortifica-

tions soient établies d'une façon permanente et construites dès le temps de paix. Ces camps retranchés sont aussi installés pour défendre une route, et, pour ceux-là, il ne semble pas nécessaire d'établir, dès le temps de paix, une série d'ouvrages importants, mais un seul fort servant de réduit et des ouvrages annexes ébauchés et pouvant rapidement s'élever dès le début des hostilités.

Outre cette question de points d'appui à la défense mobile, qu'offre la fortification, il y a cet avantage de pouvoir à peu près sûrement compter sur la possession indéfinie du terrain couvert par elle. En effet, le siège d'un camp retranché, d'un fort, sera chose des plus difficiles en montagnes ; il faudra d'abord admettre que la défense mobile n'ait pu empêcher l'ennemi de s'en approcher, puis, que l'ennemi ait eu la possibilité d'amener un matériel de siège.

Une opération contre un camp retranché ou un fort ne pourrait avoir de succès certain que dans des circonstances exceptionnelles telles que : surprises, ce qui n'est pas à supposer, épidémie grave, manque total d'eau potable, de telle sorte que l'on peut considérer comme en notre possession indéfinie le terrain fortifié.

Cependant, les inconvénients sont grands.

Nous avons vu déjà que la fortification exigeait un choix judicieux des positions, et que ce choix peut-être n'est pas toujours exercé par les personnes connaissant à fond le pays, mais n'en ayant fait qu'une étude sommaire. Pour bien connaître un pays de montagne, il faut avoir parcouru et vu la montagne sous tous ses aspects et sur ses quatre faces. Certaines commissions d'études l'ont-elles fait ?

L'inconvénient majeur est d'isoler et d'annihiler une grande quantité de troupes, qui seraient infiniment plus utiles pour la défense mobile. Ces troupes, dont le moral doit être très résistant pour vaincre l'énervante inaction, seront donc parmi les meilleures, et, quelle que soit la faiblesse des effectifs employés, ils seront toujours trop nombreux.

Puis, nous l'avons dit, un fort appelle un fort, un ouvrage en fait construire un autre. Aura-t-on les effectifs suffisants pour garnir tous ces forts du nombre de défenseurs nécessaire, et, dans le cas contraire, malheureusement trop probable, quelle

sera donc l'utilité de ces ouvrages inoccupés, ou même de quel danger ne peuvent-ils pas être, si l'ennemi vient à s'en emparer?

La fortification d'un pays de montagne peut donner une confiance telle que l'on néglige la défense de la région immédiatement voisine, et il peut advenir que l'ennemi, nullement inquiété par un fort et ne s'inquiétant guère de lui, passe au-dessous, ne laissant, pour maintenir sa garnison, qu'un effectif minime.

Outre les forts, il sera donc nécessaire de construire une quantité d'ouvrages en terre, occupés au moment du besoin et ne pouvant pas servir à l'ennemi; c'est ce qui va nous occuper dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

DE LA FORTIFICATION SEMI-PERMANENTE.

De même que dans les camps retranchés établis dans la plaine, il y a une foule de passages qui échappent aux vues des forts et qui nécessitent la construction d'ouvrages annexes, redoutes, batteries, etc.; de même, dans la montagne et plus encore dans ces régions tourmentées, les forts n'auront que des vues restreintes et limitées à des points spéciaux. Il sera donc de toute nécessité de construire des ouvrages annexes, de telle sorte : 1° qu'ils puissent servir dès le début des hostilités et que, par conséquent, ils soient entretenus dès le temps de paix, ouvrages en terre ayant une banquette d'infanterie et des abris pour les hommes, les vivres et les munitions, et quelques-uns d'entre eux étant armés d'artillerie dès le temps de paix, ou aménagés pour recevoir de l'artillerie de campagne si besoin en est; 2° qu'ils ne puissent être retournés par l'ennemi contre le défenseur.

Tous ces ouvrages, rentrant dans la classification de fortification semi-permanente, sont d'une utilité, d'une nécessité incontestable et sont *à peu près* généralement établis.

Mais il est une autre catégorie d'ouvrages du même genre qui fait presque entièrement défaut et dont l'existence semble tout aussi nécessaire que celle des premiers : ce sont ceux qui devraient être placés sur des points de passage, en dehors des

camps retranchés, où, selon toute probabilité, il y aura un choc à redouter.

En effet, nous allons voir, en parlant de la défense mobile des Alpes, qu'en dehors des camps retranchés défendant les débouchés des grandes voies de communications qui franchissent notre frontière, nous avons un très grand nombre de passages à défendre, sentiers de piétons ou bons muletiers, traversant des cols parfois fort larges, très faciles et permettant une infiltration de l'ennemi comme le sable à travers un crible.

Beaucoup de ces passages sont faciles à défendre pour les troupes mobiles se retranchant rapidement et employant tous les usages de défense dont nous avons parlé, mais d'autres seront beaucoup plus difficiles et nécessiteront, dans l'état dans lequel ils sont, une consommation de troupes considérable.

Dans tous ces passages, il serait facile de construire, dès le temps de paix, des ouvrages en terre donnant une valeur défensive plus grande à la position, et de préparer tous les moyens de résistance possibles.

Ces travaux exigent une étude approfondie de la frontière et des régions avoisinantes. Mais, serait-ce trop exiger que de demander la création d'une commission composée : 1° d'officiers compétents de toutes armes, par conséquent pouvant juger contradictoirement de la situation ; 2° d'officiers allant étudier de leur personne le terrain, et non d'officiers décidant en dernier appel, d'après les renseignements venus de bien des sources différentes, dans l'auguste silence d'un bureau ?

Nos Alpes sont suffisamment connues et apprises, pour qu'une étude de cette sorte soit facile. N'avons-nous pas des itinéraires, des reconnaissances des cols, des rapports de tous les officiers de chasseurs alpins, qui sans cesse les parcourent en tout sens. Et là, il y a sans doute beaucoup à faire, car presque rien n'existe en dehors des camps retranchés.

A cette question vient s'en rattacher une autre : celle du logement des troupes.

Nous avons dit, en traitant la tactique de stationnement, que le cantonnement était indispensable et que toutes les fatigues qui en résultent sont préférables au bivouac. Or, étant donnée l'installation des troupes pour la défense des ouvrages dont nous venons de parler, soit dans les camps retranchés, soit

dans les passages isolés et indépendants, l'objection, qui se présente naturellement, est l'impossibilité pour les troupes de descendre le soir pour remonter le lendemain à la pointe du jour, afin d'occuper ces ouvrages; d'où l'impérieuse nécessité de bivouaquer.

L'objection est fort sérieuse, mais il est facile d'y répondre : à côté de ces ouvrages, créez des baraquements.

Dans les camps retranchés, il en existe en certains endroits ; on peut citer ceux du col de Granon et du col Gondran-Janus, dans le camp retranché de Briançon; ceux de l'Aution, etc. Mais combien il serait à désirer qu'il y en eût davantage, et quelle inestimable ressource offrirait une succession de baraquements ainsi échelonnés en arrière de la frontière sur tous les passages dangereux !

Le mode de ces baraquements est très simple : une fondation en pisé sur laquelle s'élèvent les baraques en planches, recouvertes d'un toit et munies de lits de camp. La baraque ainsi comprise est relativement peu coûteuse et peut être facilement détruite par le feu, dans le cas extrême où on la verrait tomber entre les mains de l'ennemi.

Les Italiens ont établi, dans bien des points, des baraquements de ce genre; ils ont même construit des baraques d'une dimension considérable, telle celle entre le Chaberton et le Lauzin, qui est percée de vingt-cinq fenêtres. Ce dernier exemple n'est pas bon à suivre pourtant, en raison de l'entassement des hommes dans un local unique, ce qui serait fort dangereux pour l'hygiène.

Donc, l'étude de la région à défendre s'impose dans l'intention de construire des ouvrages isolés et des baraquements.

CHAPITRE IV.

DES VOIES DE COMMUNICATION.

La multiplicité des voies de communications en pays de montagne, leur parfait état de viabilité, sont de puissants moyens d'action pour la défense. Dès le temps de paix, elles sont incontestablement une source de richesse, en permettant l'exploita-

3° Le mont Genèvre, ancienne voie romaine, la plus fréquentée des routes des Alpes. Plusieurs des grandes invasions des Barbares empruntèrent cette voie : les Goths, en 411 ; les Burgondes, en 446 ; les Francs, au VI[e] siècle ; différents corps, aux XV[e] et XVI[e] siècles pour les guerres d'Italie. La route actuelle a été construite sous les ordres de Napoléon I[er] ;

4° Le col de l'Arche ; le passage célèbre de cette route fut celui de François I[er], du 10 au 15 août 1515, comparable, comme difficultés, aux passages des Alpes par Annibal et par Bonaparte. Le tracé actuel date de cette époque. Il n'existait alors en 1515 qu'un sentier de chasseurs de chamois. Cette route fait communiquer Gap, Barcelonnette et Coni ;

5° Le col de Tende, célèbre par les guerres de la Révolution ;

6° Enfin la route et le chemin de fer de la Corniche.

Toutes ces routes sont défendues par des camps retranchés et les Italiens ont de leur côté, depuis dix années surtout, élevé de formidables forteresses sur les débouchés de ces routes.

Il serait hors des proportions de ce travail d'étudier ces ouvrages, quelque intérêt qui puisse s'y attacher. Mais on peut dire, semble-t-il, à coup sûr, que le franchissement de la frontière par ces routes est difficile et téméraire, sinon impossible, pour les deux belligérants.

Outre ces grandes voies de pénétration, il existe sur l'étendue de la frontière, du mont Blanc à la mer, 232 chemins ou sentiers classés en bons muletiers, mauvais muletiers ou pour piétons seulement. Ils sont répartis de la façon suivante :

Du Petit-Saint-Bernard au mont Genèvre. . .	76
Du mont Genèvre au col de Tende.	83
Sur le littoral	73

Ce sont les différentes sections de la frontière traversées par ces sentiers que la défense mobile sera chargée de garder.

Quelles seront les troupes chargées de cette défense ?

La question est grosse de difficultés. Nous l'avons vu dans la première partie, officiers et soldats devront connaître les montagnes et la guerre de montagnes, et en dehors des groupes

alpins et de quelques rares bataillons d'infanterie, cette condition n'est nullement remplie.

Tout est à faire dans ce sens, tout est à modifier : recrutement, réserve, organisation.

Le changement de garnisons des régiments, où les mutations du personnel officier amènent chaque année de nouveaux soldats et de nouveaux officiers pour faire les grandes manœuvres en pays de montagnes.

Ils ne savent rien de la montagne et ne peuvent rien apprendre. Ce n'est pas en quinze jours que l'on fait un entraînement et une éducation de montagnards.

Il faudrait créer une armée des Alpes, composée des mêmes troupes et des mêmes chefs y demeurant au moins un temps assez long.

Notre manie de tout niveler, de soumettre tout le monde au même régime, de ne jamais s'efforcer d'employer les hommes suivant leurs aptitudes, donne à ceux qui vivent dans les grandes villes les mêmes avantages qu'à ceux qui peinent dans les Alpes.

Erreur grave; le jour où l'on créera des avantages sérieux et réels pour les sous-officiers, qui ne se rengagent pas là-bas, et pour les officiers qui usent leur santé et leurs forces, pour ceux à qui la vie est rude et la tâche difficile, on aura fait beaucoup pour constituer une armée des Alpes à toute épreuve.

Que l'on ne s'y trompe pas, en agissant ainsi on ne fera point de particularisme, c'est-à-dire une troupe exclusive à la montagne, incapable d'agir ailleurs. Bien au contraire, ce sera la plus solide des troupes françaises.

Toutes celles qui sont fortes en montagne sont superbes en plaines.

Et puis, à l'heure où nous sommes, l'heure des défaillances pour un peuple qui, reniant son passé, a peur du joug militaire et voudrait diminuer, jusqu'à l'anéantir, son poids et sa durée, à cette heure ne serait-il pas bon d'avoir dans la montagne une armée de vétérans capables de tout oser et de tout sacrifier ?

Nous n'irons pas plus avant dans l'étude de la frontière et de la défense mobile.

En terminant ce travail, qu'il nous soit permis de dire notre

ardent désir de contribuer dans la mesure de nos forces à l'étude de nouvelles méthodes et de nouveaux procédés d'exécution pour la lutte à venir.

C'est en réunissant les idées de chacun, en les étudiant, en les coordonnant, que l'on arrive à former un tout complet.

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

Henri Baraude.



L'ALIMENTATION DE L'ARMÉE[1]

La faim..... le ventre gouverne le monde.
(Napoléon, *Mém. de Ste-Hélène.*)

CHAPITRE V.

FOURRAGES.

Si les chevaux *pouvions* parler. — Les avoines étuvées et les maladies qu'elles causent. — Le lampas et la cavalerie non mobilisable. — Le poids spécifique de l'avoine. — Comment et pourquoi les fournisseurs altèrent les bonnes avoines. — Les fraudes anciennes et nouvelles et la circulaire du 3 mai 1845. — Dangers des fournitures par entreprise.

Pour passer l'inspection générale des magasins à fourrages où le service est confié à des entrepreneurs, M. l'intendant général Bouaïssier de Bernouis se faisait accompagner, vers 1857, par M. Bourdin, chef *civil* des moutures de la manutention militaire de Paris, brave campagnard peu lettré, mais excellent meunier et connaissant admirablement les grains et les fourrages.

Avant de clore l'inspection d'un de ces magasins, l'intendant général prit à part M. Bourdin et lui dit : « Eh bien ! que dites-vous de ces fourrages ? — Ah ! répondit celui-ci avec un mouvement d'épaules, si les chevaux *pouvions* parler ! »

Si les chevaux *pouvions* parler ! Voilà d'un mot le procès des fournitures par entreprise ou à la ration. S'ils le pouvaient, ces pauvres chevaux, ils crieraient bien fort : nous sommes volés, trompés, affamés ; on introduit adroitement dans nos rations du foin avarié, des avoines qui, en apparence seulement, remplissent les conditions du cahier des charges, mais qui, en réalité,

[1] Voir la livraison de janvier 1900.

sont plus ou moins altérées et surtout étuvées. Ces fourrages nous rendent malades au lieu de nous donner de bonnes jambes.

Si les chevaux *pouvions* parler, ils diraient encore sans doute : il n'y a pas de moyens que certains fournisseurs n'emploient pour rogner nos rations et remplir à nos dépens le coffre-fort, qui est leur Dieu, leur patrie. Nous craignons bien de ne pouvoir, au moment du danger, fournir les charges qu'on est en droit d'attendre de chevaux nourris honnêtement. Prenez-y garde !

Il est rare que les maladies épidémiques qui sévissent parfois sur les chevaux d'une garnison où le service des fourrages est à l'entreprise, ne soient causées par une alimentation défectueuse. En 1884-1885, tous les chevaux, ou à peu près, d'une garnison du Nord avaient le *lampas* (ou fève). « C'est une maladie qui est toujours le résultat d'une irritation inflammatoire développée dans la membrane muqueuse qui recouvre la surface externe du tissu palatin, et même dans les autres parties de l'intérieur de la bouche. » (*Art vétérinaire.*)

Eh bien ! pourquoi avaient-ils le lampas? Tout simplement parce que l'entrepreneur leur faisait manger de l'avoine exotique étuvée; il n'en avait pas d'autre dans son magasin, si ce n'est un petit tas mis soigneusement à part, naturellement, pour les chevaux de l'état-major.

On sait que l'Administration de la guerre n'admet dans les fournitures qui lui sont faites que l'avoine réunissant certaines conditions de poids spécifique (45 à 50 kilogrammes à l'hectolitre, suivant la qualité de la récolte); or, dans les années pluvieuses ou quand l'avoine provient de contrées humides, froides, le grain n'a pas la densité voulue par le cahier des charges; alors on la lui donne artificiellement en le faisant passer à l'étuve pour lui enlever son excès d'humidité. Mais l'étuve exerce une action déplorable sur l'avoine : elle lui enlève son huile essentielle, analogue à celle de la vanille, si précieuse pour stimuler, donner du feu aux chevaux; ensuite, elle durcit tellement le grain que les chevaux ne peuvent plus le digérer et que, généralement, on le trouve entier dans le crottin. Pour le broyer, les pauvres bêtes, affamées, font de tels efforts que leur bouche s'excorie, le palais se tuméfie, s'épaissit tellement que souvent il dépasse les dents. Alors les chevaux ne peuvent plus manger

de plusieurs jours ; ils sont momentanément hors de service et incapables, par conséquent, d'être mobilisés.

Ce sont surtout les avoines de Russie et du Canada qui sont étuvées sur une grande échelle. Ces avoines devraient être sévèrement proscrites; on nous dit qu'elles le sont en ce moment (provisoirement du moins); elles devraient l'être toujours, et il faut empêcher qu'elles se glissent en fraude dans les approvisionnements de l'armée. Avec un peu d'habitude, on les reconnaît facilement : elles ont, quand on les verse, une sonorité que n'a pas l'avoine naturelle; leur teinte n'est pas franche, et leur grain, au lieu de s'écraser, se casse net sous la dent.

Si des circonstances de guerre ou autres obligeaient à avoir recours aux avoines étuvées, il serait sage de les faire macérer dans l'eau pendant plusieurs heures avant de les donner aux chevaux.

Une autre fraude, employée couramment par certains fournisseurs, consiste à ramener au minimum du poids spécifique fixé par le cahier des charges, les avoines qui dépassent ce poids, en les mélangeant de grains légers, avortés, voire même de criblures. Ces pratiques coupables ne sont pas nouvelles; elles ont été en partie dévoilées par de nombreuses circulaires ministérielles : celle du 3 avril 1845[1], qu'on dirait écrite d'hier, est bien curieuse; mais elle est devenue très rare.

Nous la citons à peu près *in extenso :*

Monsieur l'Intendant, des révélations faites à la justice et qui vont donner lieu à des poursuites criminelles, établissent d'une manière irréfragable que, dans quelques-unes des places où le service des fourrages est confié à l'entreprise, des manœuvres frauduleuses, sources de profits énormes, ont été et sont encore exercées aujourd'hui, soit par les ordres des entrepreneurs, soit spontanément par les agents de ces derniers.

Ces manœuvres consistent dans la préparation de bottes de foin par couches superposées les unes aux autres de la manière que je vais indiquer : la première couche jetée sur le sol se compose de foin acceptable; la seconde de foin médiocre, la dernière de foin de mauvaise qualité et

---

[1] Manœuvres frauduleuses découvertes dans les magasins à fourrages où le service est exécuté par entreprise. — Mesures générales prescrites pour en prévenir le retour (n° 501).

acheté au plus bas prix. Le foin étant ainsi étendu, on l'asperge d'une quantité d'eau plus ou moins considérable, suivant la saison, on y jette les graines et la poussière qui deviennent adhérentes au foin et en augmentent considérablement la pesanteur, puis ensuite on fait des trousses en roulant la denrée de dessous en dessus, de façon que la couche de bon foin forme la partie extérieure des bottes et trompe l'œil le mieux exercé.

En outre, un grand nombre de bottes sont rationnées à un poids moindre que celui prescrit par le règlement; pour mettre en défaut la vigilance des fonctionnaires de l'intendance et des officiers de semaine, on mêle ces bottes aux autres avec soin, et souvent même d'après des calculs fondés sur les habitudes de vérification de ces fonctionnaires et de ces officiers.

La même fraude se reproduit dans le rationnement de la paille à un poids souvent fort léger[1].

Quant à l'avoine, on répand, sur la denrée à mettre en distribution, une quantité d'eau assez considérable, que l'avoine par sa nature absorbe aisément.

Ce n'est pas tout encore, on verse au fond d'un plus ou moins grand nombre de sacs une avoine légère et de la qualité la plus inférieure, et on la recouvre avec de l'avoine irréprochable.

Il n'est pas étonnant que lorsque les chevaux reçoivent une pareille nourriture, la ration soit considérée souvent, quoique à tort, comme insuffisante et que l'on attribue à des causes tout à fait étrangères au mal l'inappétence et le dépérissement des animaux.

Ces résultats peuvent même quelquefois ne se manifester qu'après un assez long intervalle, parce que le tempérament vigoureux des chevaux leur permet de lutter longtemps contre d'aussi funestes causes de désorganisation. C'est seulement lorsque le mal est presque sans remède, que la mortalité sévit avec rapidité et qu'un grand nombre de chevaux tombent dans un état de langueur et de prostration dont ils se relèvent rarement : de là un effectif d'indisponibles *qui mettrait souvent certains corps dans l'impossibilité d'entrer immédiatement en campagne.*

L'État s'est imposé des dépenses considérables pour obtenir, par l'allocation de plus hauts prix, des chevaux parfaitement propres à la guerre, et aussi pour faire construire des écuries spacieuses et parfaitement aérées. L'avenir de la cavalerie de l'armée ne dépend plus aujourd'hui que de la bonne et saine alimentation des chevaux, et rien ne doit être

[1] Il est facile de déjouer ces tentatives de fraudes en faisant peser exactement dix unités, bottes ou balles, de les faire ouvrir et faner sur une toile. On fait relier et peser, puis l'on constate la différence et l'on examine les résidus. (*Note de l'auteur.*)

épargné pour que la cupidité de quelques hommes ne vienne pas miner sourdement une des principales forces du pays.....

Il arrive fréquemment, dans les services régis par entreprise, que les entrepreneurs, après avoir formé l'approvisionnement prescrit en fourrages de bonne qualité, conservent les mêmes denrées en magasin jusqu'à la fin de leur marché. Il résulte de là que les fourrages mis journellement en consommation échappent à toute investigation sérieuse et que la visite mensuelle, prescrite par les circulaires ministérielles, devient une mesure tout à fait illusoire.

Une semblable combinaison détruirait les garanties que l'administration militaire et les corps doivent trouver dans l'opération de la visite mensuelle des magasins. Le sous intendant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer l'abus signalé ci-dessus, etc..., et il informera les entrepreneurs que l'administration est fermement décidée, non seulement à se prévaloir des dispositions de l'article 33 du cahier des charges, mais encore à poursuivre, avec toute la rigueur des lois, ceux qui se livreraient à des manœuvres frauduleuses.

Si cette circulaire ne parle pas des avoines étuvées, c'est que, en 1845, les communications étant moins faciles qu'en 1899, le prix des transports était alors très élevé et qu'il n'y aurait eu aucun profit à faire venir des avoines de Russie ou du Canada. Mais cela a bien changé depuis, et pour couper court aux conséquences désastreuses que peut entraîner pour notre cavalerie l'introduction de l'avoine étuvée dans la ration des chevaux, il faut proscrire rigoureusement cette denrée. Pour aider à la reconnaître, toutes les écoles régimentaires de cavalerie devraient posséder, dans des bocaux, des échantillons des différentes avoines étuvées.

Puisque le poids spécifique de l'avoine n'est pas une garantie suffisante (on vient de voir qu'au moyen de l'étuve on le donnait), pourquoi l'administration militaire n'imiterait-elle pas la direction des Petites-Voitures parisiennes, qui n'admet que des avoines indigènes, il est vrai, mais qui doivent être *de la meilleure qualité de la récolte, quel qu'en soit le poids spécifique ?*

En terminant le service des fourrages, disons que : 1° jamais ce service ne devrait être, à moins qu'on ne puisse faire autrement, confié à des entrepreneurs, en raison de la facilité qu'il présente aux fraudeurs pour exercer leur coupable industrie; 2° l'avoine est généralement conservée dans les corps d'une

façon déplorable dans des coffres à avoine mal construits. Ces coffres, à fond plat, reposant sur le sol des écuries, dans un milieu chaud et humide, sont vidés par le haut. Il s'ensuit que les grains qui sont logés dans les coins et dans les fentes du bois s'y éternisent, moisissent et communiquent une odeur repoussante à l'avoine de chaque nouvelle distribution.

Ces coffres devraient être isolés du sol par quatre pieds, le fond devrait être à plan incliné et l'épuisement se faire par le bas, au moyen d'une trappe. Il serait facile et peu coûteux d'apporter un remède à l'état de choses qui existe depuis si longtemps et qui porte un sérieux préjudice à la santé des chevaux.

CHOTEL,
Officier principal en retraite des subsistances militaires.

(A continuer.)



LES LIVRES MILITAIRES.

Le Pigeon voyageur dans le service d'exploration, par le général Paul DE BENOIST, commandant la 20e brigade de cavalerie. — 1 vol. in-12 avec figures. — Paris, R. Chapelot et Ce.

Le Pigeon voyageur dans le service d'exploration, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître M. le général Paul de Benoist, commandant la 20e brigade de cavalerie.

La transmission des renseignements en campagne est une des préoccupations constantes du commandement. Nul n'ignore, aussi bien celui qui est chargé de prendre le renseignement que celui auquel il est destiné, les difficultés de cette transmission. M. le général Paul de Benoist, commandant une brigade d'avant-garde sur notre frontière nord-est, préoccupé de mettre sa troupe à hauteur de la mission qui lui sera dévolue au jour de la mobilisation, a cherché depuis quatre ans, avec la ténacité qui lui est propre, à faire profiter la cavalerie d'un moyen de transmission qui jusqu'alors a été réservé pour les communications de place à place.

Les expériences fort intéressantes auxquelles il a procédé ont prouvé que le pigeon voyageur pouvait être confié à des cavaliers marchant vite et longtemps ; elles ont permis en outre de déterminer le moyen le meilleur pour transporter ce volatile à dos de cavalier.

Après avoir montré les résultats satisfaisants que, dans l'état actuel des choses, la cavalerie peut obtenir par l'emploi de ce moyen de transmission, l'auteur fait entrevoir tout le parti que *son arme* pourrait tirer du pigeon voyageur, s'il était soumis à une méthode d'entraînement mieux appropriée à sa nouvelle destination ; il ne doute pas qu'alors on ne fasse de cet oiseau un messager incomparable pour nos reconnaissances d'officiers.

La lecture de cette brochure s'impose à tous les officiers de cavalerie comme un complément indispensable à l'instruction de l'officier chargé de missions spéciales en campagne. Elle s'impose également à tous les colombophiles ; ils y trouveront la voie dans laquelle ils doivent marcher, l'ordre d'idées qu'ils doivent suivre, le système d'entraînement qu'ils doivent employer pour mettre leurs oiseaux à même de rendre à la cavalerie les services qu'elle en attend.

Cette brochure comprend 12 dessins représentant le panier de transport à dos de cavalier. — F. C.

Souvenirs inédits sur Napoléon, d'après le *Journal du sénateur Gross*, conseiller municipal de Leipzig (1807-1815), par le capitaine Veling. — 1 vol. in-12. — Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

Le très curieux ouvrage que le capitaine Veling publie sous le titre de *Souvenirs inédits sur Napoléon*, contient une foule de détails intéressants sur les événements qui se sont passés en Saxe, depuis la campagne d'Iéna jusqu'en 1815.

Le sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig en 1807 et pendant les années suivantes, a pu, grâce à ses fonctions et à de nombreuses missions officielles, approcher les personnages de l'Epopée, depuis Napoléon et ses lieutenants jusqu'à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse. Dans ses récits, l'Empereur apparaît en bottes et au débotté, inattendu parfois et toujours simple, grand, conquérant et administrateur.

Entre autres pages offrant un attrait tout particulier, il faut citer le compte rendu de trois audiences accordées par Napoléon aux délégués du conseil municipal de Leipzig. Le docteur Gross assistait à ces audiences, et il a scrupuleusement noté les conversations qui y furent tenues, *conversations tout à fait inédites* et cependant curieuses à plus d'un titre.

Ajoutons enfin, que le nom seul de l'adaptateur est le plus sûr garant du plaisir et du profit à tirer de ce volume. — F. C.

L'Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900, par J. Lauth, chef d'escadrons de cavalerie, breveté d'état-major. — 1 vol. in-8 de 754 pages. — Paris, Berger-Levrault et Cᵉ.

La publication de la *septième édition* de l'ouvrage, que le capitaine (maintenant général de division) Rau fit paraître pour la première fois en 1877, répond aux vœux de tous ceux qui tiennent à être constamment et exactement renseignés sur la force et l'organisation militaires des puissances étrangères. L'utilité de cet ouvrage et sa valeur documentaire sont hors de doute ; il est devenu classique.

Les changements incessants qui se produisent dans toutes les armées imposent la réédition modifiée à distances rapprochées, et, pour suivre le développement de la puissance militaire des divers Etats, il a fallu peu à peu augmenter l'ampleur du volume et y intercaler de nouveaux articles consacrés à des armées qui, toutes secondaires qu'elles soient, peuvent devenir, le cas échéant, des facteurs importants de la politique européenne, — telle l'armée roumaine qui y figure cette année pour la première fois.

M. le commandant Lauth, qui s'est chargé de la revision de cette édition, comme de celle qui la précédait immédiatement, a tenu à conserver le plan si logique, la méthode d'exposition si claire, adoptés au début par le capitaine Rau et qui n'ont pas peu contribué à assurer le succès de l'œuvre. La forme générale et les subdivisions du volume restent donc les mêmes, et la notice relative à chaque puissance comprend toujours uniformément les dix chapitres classiques. — P.

Bonaparte en Italie (1796), par Félix Bouvier. — 1 vol. grand in-8° de XII-748 pages, avec 3 cartes. — Paris, Cerf.

Les noms de Bonaparte et d'Italie en 1796 évoquent de suite à l'esprit les grandes et rayonnantes victoires. C'est Montenotte, c'est Dego, c'est Mondovi et c'est Lodi.

La campagne d'Italie, en 1796, la première en date comme la plus parfaite des guerres napoléoniennes, n'est pas encore connue dans tous ses détails, comme le sont, grâce aux travaux de M. Arthur Chuquet, les opérations sur le Rhin ou à la frontière du Nord. Aucune pourtant n'a été l'objet d'un plus grand nombre de publications. Toutes celles-ci malheureusement ont été conçues dans un esprit de dénigrement ou d'apologie, qui les rendent à bon droit suspectes.

La science de l'histoire s'est d'ailleurs renouvelée en ces dernières années, tant au point de vue de la méthode, que par les documents innombrables récemment mis au jour, à la disposition des chercheurs.

Aussi l'heure a-t-elle paru favorable à l'auteur, M. Félix Bouvier, dont la notoriété comme historien est déjà ancienne et bien établie, de retracer par le menu et avec une impartialité absolue, le récit de ces deux campagnes du début de 1796, qui, l'une en huit jours, l'autre en trois, abattirent la monarchie sarde et la domination autrichienne.

C'est l'étude complète, militaire, politique et diplomatique ; l'étude minutieuse, constamment appuyée de preuves, éclairée par des documents inédits, ainsi que la rectification approfondie des relations trop souvent erronées des auteurs contemporains, que M. Bouvier livre aujourd'hui avec confiance à l'examen du public studieux. Il a refait sur les lieux mêmes toutes les marches, comme il a consulté, en France et à l'étranger, les principales archives.

Le lecteur trouvera, dans ce volume, non seulement la marche reconstituée, heure par heure, pour ainsi dire, des divisions, des brigades, des demi-brigades ; le tableau circonstancié de tous les faits de guerre, mais aussi une étude des plus fouillées sur la composition de l'armée à cette époque, les portraits physiques et psychologiques de ses principaux chefs, et aussi, ce qui était indispensable à la clarté du récit, un aperçu des gouvernements et des peuples d'Italie à ce moment de leur existence, qui allait voir sonner pour les uns le réveil, pour les autres la chute de leur puissance.

On y lira aussi l'exposé, avec un relief particulier, tel qu'il ne l'a jamais été fait en France, de l'évolution politique et morale de l'Italie après la conquête française. On y verra briller, lors de l'entrée de Bonaparte à Milan, les premiers feux de l'aurore du *risorgimento*, et le spectacle pittoresque, amusant et émouvant de ces journées triomphales où les grandes dames italiennes, unies aux plus généreux esprits de leur temps, jetaient à leurs jeunes vainqueurs des bravos dans un sourire.

C'est, en somme, l'histoire fidèle dans toute l'acception du mot, de la campagne de 1796, et le tableau vécu, palpitant, intéressant comme un roman, de l'Italie à cette grande époque. P.

Mémoires du général baron de Dedem de Gelder (1774-1825). — 1 vol. in-8° de 414 pages avec portrait. — Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Né en Hollande, fils de l'ambassadeur de ce pays à Constantinople, diplomate, député, ministre plénipotentiaire, général-major et premier

chambellan du roi Louis, le général de Dedem, lorsque sa patrie fut incorporée à la France, en 1810, fut nommé général de brigade par l'Empereur. Il fit la campagne de Russie à l'avant-garde, fut blessé à Smolensk, eut deux chevaux tués sous lui à La Moskowa, entra des premiers au Kremlin, puis servit sous Ney à la Grande Armée d'Allemagne, combattit brillamment à Lutzen, à Bautzen, à Leipzig, fut envoyé en Italie en 1814; enfin, après la Restauration, il devint inspecteur général d'infanterie dans le Jura. Il mourut en 1825. Ce général hollandais, qui a pris une part glorieuse à nos grandes guerres, a laissé des *Mémoires* politiques et militaires, écrits avec une rare impartialité, où il juge à leur exacte valeur les hommes et les choses. C'est un des documents les plus curieux et les plus précieux que nous possédions sur le premier Empire. — P.

L'Art de commander, par le capitaine A. Gavet. — 1 vol. in-12 de 242 pages. — Paris, Berger-Levrault et Cᵉ.

L'auteur développe, dans cet ouvrage, des principes déjà exposés par lui dans la *Revue du Cercle militaire* en avril 1896.

La première partie est, en même temps qu'un exposé des notions sur lesquelles reposent le commandement, une étude basée sur les observations que chaque officier peut faire dans l'exercice de ses fonctions; la deuxième partie coordonne ces idées, et montre le commandement ainsi organisé dans son fonctionnement. Les détails et les justifications ont été placés à la fin sous forme de notes, pour que l'enchaînement des idées, non interrompu, se poursuive bien dans l'esprit du lecteur et en facilite la démonstration. — J.-H.

Mémoires du général d'Andigné, publiés avec introduction et notes, par Ed. Biré. — Tome Iᵉʳ, 1765-1800. — 1 vol. in-8° de 455 pages avec portrait. — Paris, Plon, Nourrit et Cᵉ.

La maison Plon a mis au jour des Mémoires d'un grand intérêt sur le premier Empire et la Restauration; sur l'époque révolutionnaire, les souvenirs authentiques sont, au contraire, peu nombreux. Aussi la curiosité publique accueillera-t-elle avec une vraie satisfaction l'apparition des *Mémoires du général d'Andigné* qui viennent de paraître, Mémoires qui possèdent un très grand attrait anecdotique et forment en même temps une contribution de premier ordre à l'histoire des guerres civiles de la Révolution. Le vaillant général des Chouans, l'émigré patriote qui n'oublie jamais ce qu'il doit à la France, le délégué des royalistes de l'Ouest qui tient tête à Bonaparte dans l'entrevue de 1799, dont le récit est une des pages les plus mémorables de ces *Mémoires*, nous conte avec un entrain sans égal ses aventures sur mer, dans les camps, à la guerre d'Amérique, dans la Chouannerie, dans les cachots, en exil... Comme le dit M. Edmond Biré dans une excellente introduction, ces *Mémoires* viennent à la bonne heure, car il n'y a pas de belles renommées sans fidélité à quelque chose de grand, et le temps présent a besoin qu'on le lui rappelle. — P.

Der Infanterie-Kampf des IX. Korps vor Amanvillers-la-Folie (18. August 1870), par le capitaine F. MAYERHOFFER VON VEDROPOLJE, de l'armée autrichienne. — In-8° de 78 pages. — Vienne, Seidel et fils.

Exposé très clair, complet, sans détails superflus, du déploiement du IXe corps prussien autour de Vernéville, des combats locaux dans les bois de la Cusse et des Génivaux, à Chantrenne, l'Envie et Champenois. L'étude de ces combats est surtout intéressante en ce qu'elle permet de se faire une opinion sur les chances de réussite d'une attaque de front dans les guerres de l'avenir. — P. R.

Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges. (*Exemples historiques de la guerre de siège, tirés de la guerre franco-allemande de* 1870-71), par le lieutenant-colonel FROBENIUS. — 1er fascicule : Investissement de Belfort et de Strasbourg. Br. in-8 de 152 pages. — 2e fascicule : Investissement de Metz, 140 pages, 1 carte et 5 croquis. — 3e fascicule : Investissement de Paris, 157 pages et 1 carte — Berlin, Mittler et fils.

Comme par le passé, les guerres futures exigeront de nombreux sièges. Il est donc important que les officiers de toutes armes soient familiarisés avec les opérations auxquelles donneront lieu les diverses phases d'un siège, et rien ne vaut mieux que l'exemple sous ce rapport. C'est dans ce but que le colonel Frobenius présente, dans un premier fascicule, le récit détaillé de l'investissement-blocus des places de Belfort et de Strasbourg, en 1870-71. Les exemples sont bien choisis, surtout celui de Belfort, et l'on peut en tirer d'utiles préceptes que l'auteur a su indiquer, en même temps que les fautes commises. Cependant, il est regrettable que les deux cartes qui accompagnent le volume ne portent pas la trace des opérations décrites.

L'*investissement* de Metz est bien choisi comme exemple de blocus, parce que c'est la première fois qu'une grande armée s'est trouvée en présence d'un camp retranché d'après les idées de l'époque. Les diverses périodes de l'investissement sont décrites distinctement, en faisant suivre chacune d'elles d'observations critiques, n'excluant pas des observations générales, d'ailleurs trop courtes, à la fin du volume. Comme l'auteur écrit pour les officiers de toutes armes, il s'est attaché plutôt au point de vue tactique qu'aux détails techniques.

Le troisième fascicule, consacré à l'investissement de Paris, décrit de même les diverses périodes des opérations qui se sont succédé. Les enseignements qu'il y a lieu d'en tirer font également l'objet d'observations générales faisant suite à chacune des grandes divisions adoptées par l'auteur. De fort belles cartes et des croquis permettent de suivre très fructueusement le récit des opérations.

On ne peut que louer l'intention de l'auteur, mais il ne semble pas qu'il ait pris le meilleur moyen de la réaliser. D'abord il semble que l'ouvrage aurait gagné à être moins étendu. Ensuite, la connaissance et la critique des opérations de siège faites en 1870-71 ne suffisent pas toujours pour donner une idée exacte de ce qu'il y aurait lieu de faire à l'avenir en des cas analogues. — J. B.

Mortara und Novara. Kurze Darstellung des Feldzuges 1849 in Italien mit besonderer Berücksichtigung der Schlachten im Mortara und Novara. (*Mortara et Novare. — Aperçu résumé de la campagne de* 1849 *en Italie*), par le colonel Adolphe STROBL. — In-8 de XI-76 pages, avec 2 ordres de bataille et 18 croquis. — Vienne, Seidel.

L'ancien professeur de tactique à l'Ecole de guerre, le colonel Strobl, a profité du cinquantenaire de ces deux batailles pour continuer de la façon la plus heureuse la série des monographies de bataille qu'il a commencé à publier il y a un peu plus de 2 ans et qui nous avaient déjà valu d'intéressantes études sur les batailles d'Aspern, de Wagram et de Custozza. Son dernier travail est un véritable modèle de clarté, de netteté et aussi d'impartialité. Tout en mettant en lumière la grande figure quelque peu oubliée du vieux Radetzky et en signalant les fautes commises par les Piémontais, le colonel Strobl s'est fait un devoir de rendre justice à la bravoure des vaincus de Novare. Enfin en rappelant l'attention sur cette courte, mais si instructive campagne de 1849, l'auteur s'était en outre proposé de démontrer, et il y a pleinement réussi, qu'on peut tirer de campagnes autres que celle de 1870-71 d'utiles et précieux enseignements. — H. G.

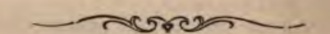


TABLE DES MATIÈRES

DU TOME V DE LA 10[e] SÉRIE.

ANONYMES.

A. G.

BARAUDE (Henri).

CHOTEL.

GRISOT (général).

Comptes rendus de livres militaires.

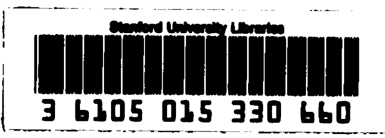
P. R.

R. G.

Cartes, planches et figures.

Le Propriétaire-Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, 2, rue Christine.


Stanford University Libraries
3 6105 015 330 660



